

LA RÉVOLUTION

ET LE RÉGIME MODERNE

D'APRÈS M. H. TAINÉ, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

OU

ANALYSE CRITIQUE

DES " ORIGINES DE LA FRANCE CONTEMPORAINE "

ACCOMPAGNÉE

DE CONSIDÉRATIONS SUR LES TEMPS ACTUELS ET DE RENSEIGNEMENTS DIVERS

PAR

L'ABBÉ BIROT

docteur en droit canon, chanoine honoraire de La Rochelle et d'Amiens,
archiprêtre honoraire de Saintes, ancien professeur de philosophie,
membre de la commission diocésaine des examens pour les jeunes prêtres.

« L'oubli seul du Grand Être, je ne dis pas le mépris, est un anathème irrévocable sur les ouvrages humains qui en sont flétris. »

(J. DE MAISTRE, *Considér. sur la France*, chap. V.)

« Dès que l'homme se sépare de Dieu et qu'il agit seul, il ne cesse pas d'être puissant, car c'est un privilège de sa nature ; mais son action est négative et n'aboutit qu'à détruire. »

(Id. *Essai sur le principe générat. des constit. politiques*, par. XLV.)

« Le pouvoir vient de Dieu et c'est par là seulement qu'il peut se trouver placé hors de l'atteinte des hommes. »

(NAPOLÉON, *Mémorial de Sainte-Hélène*)

SECONDE ÉDITION

AUGMENTÉE, AVEC PRÉFACE DONNANT UNE COURTE APPRÉCIATION
DE TOUTES LES ŒUVRES DE H. TAINÉ

DELHOMME ET BRIGUET, ÉDITEURS

PARIS

83, RUE DE RENNES, 83

LYON

3, AVENUE DE L'ARCHEVÊCHÉ, 3

1897



Bibliothèque Saint Libère

<http://www.liberius.net>

© Bibliothèque Saint Libère 2008.

Toute reproduction à but non lucratif est autorisée.

LA RÉVOLUTION
ET LE RÉGIME MODERNE

APPRÉCIATIONS DE NOTRE PREMIÈRE ÉDITION

PAR QUELQUES JOURNAUX

On lit dans l'*Univers* du 24 mars 1894 :

« *La Révolution d'après M. Taine.* — Sous ce titre, M. l'abbé Birot, chanoine honoraire de La Rochelle et d'Amiens, docteur en droit canon, publie une *Analyse critique des « Origines de la France contemporaine »* de M. Taine, à laquelle il a ajouté des *Considérations sur les temps actuels.*

Pourquoi M. l'abbé Birot a-t-il cru, au lendemain de la mort du dernier et puissant historien de la Révolution française, devoir réunir dans une brochure et publier des articles qui avaient été remarqués lorsqu'ils avaient paru, en 1885, dans le *Bulletin religieux du diocèse de La Rochelle*? L'auteur a lui-même exposé le but de cette publication :

« On nous engage aujourd'hui à rééditer les articles que nous publions il y a quelques années et à mettre ainsi, autant qu'il se peut, à la portée d'un grand nombre, dans un opuscule d'une lecture facile et d'un prix modique, le fruit des immenses et si instructives recherches contenues dans l'œuvre magistrale de notre auteur. Peut-être même aurions-nous la bonne fortune d'inspirer à quelques hommes de loisir la pensée de connaître par eux-mêmes un des livres les plus remarquables et les plus originaux de ce temps-ci.

Cette publication, œuvre de propagande, ne peut manquer d'actualité à une époque où l'on voudrait réhabiliter en bloc la Révolution. Ce bloc, assez compact dans son incohérence et où le seul esprit de haine et d'orgueilleuse révolte domine tout et fait l'unité, tandis que les mille divergences d'un égoïsme sans règles et sans limites y apportent la confusion et le chaos, M. Taine le présente tel qu'il restera au regard de l'histoire impartiale et définitive. »

Nous pourrions presque nous borner à ces quelques renseignements, qui font bien connaître le but de la brochure de

M. l'abbé Birot, mais quelques lignes sur la manière dont il a rempli son programme ne seront sans doute pas sans utilité.

Comme il le fait remarquer dès les premières lignes de son analyse critique, M. Taine a fait le portrait plutôt que l'histoire de la Révolution. Il y a sans doute lieu de regretter qu'il ne nous ait pas donné, comme peut-être seul il pouvait le faire, « une véritable histoire indiquant d'une manière plus précise, plus complète, plus méthodique, la suite et les dates des grands événements auxquels se rattache tout l'ensemble des faits caractéristiques de cette période à jamais lamentable de nos annales ». Mais si nous n'avons qu'un portrait, « quel portrait ! quelle ressemblance ! quelle accumulation de faits et de circonstances jusqu'à la salacité du dégoût et de l'horreur, double impression du reste qui doit correspondre à un tel sujet ». Et l'auteur de ce portrait n'est pas un chrétien, ni même un spiritualiste, c'est donc « un témoin d'autant plus irrécusable des faits qu'il raconte, et un juge sans parti pris, autant que bien informé, des sinistres héros de cet épouvantable drame qu'on appelle la Révolution française ».

Cela dit et, comme on le voit, bien dit, M. l'abbé Birot résume, d'une manière saisissante, les quatre premiers volumes de l'œuvre de M. Taine, ceux qui sont consacrés à la Révolution. C'est d'abord le « portrait de l'*Ancien régime* » où, en dépit de ses préjugés, le peintre, éclairé par ses recherches, rend à une époque calomniée par les panégyristes de la Révolution, et notamment au clergé, la justice qui leur est due. Puis, nous avons l'œuvre de la Constituante, si puissante pour détruire, si impuissante à reconstruire, qui laisse comme témoignage de son impuissance cette constitution que M. Taine a justement appelée « un chef-d'œuvre de déraison pratique » et lègue à la France, avec la schismatique constitution civile du clergé, la persécution religieuse et la guerre civile. Dans cette partie, M. l'abbé Birot, ayant à se prononcer sur le mouvement de 1789, le montre ce qu'il était déjà, pleinement révolutionnaire ; 93 n'a fait que tirer les conclusions des prétendus principes posés par 89. Alors vient la *Conquête jacobine*, où nous voyons comment une minorité peu nombreuse, mais violente, a pu s'imposer à la France. C'est peut-être la partie la plus saisissante de la brochure, M. l'abbé

Birot ayant fort bien résumé dans ses grandes lignes ce portrait du jacobin dessiné avec tant de relief par M. Taine. Enfin, nous avons en action le gouvernement révolutionnaire, c'est-à-dire la Terreur légale qui tombe au neuf thermidor, sans, hélas ! disparaître pleinement.

Là s'arrête l'analyse de M. Birot, qui n'avait pas à s'occuper des volumes consacrés par M. Taine à l'œuvre de reconstruction de Napoléon. Mais, dans un appendice assez étendu, il montre que l'édifice impérial, jadis trop admiré, laisse grandement à désirer, et que la France se trouve de nouveau menacée d'un cataclysme. C'est que le génie organisateur de Napoléon ne pouvait suppléer à l'absence de principes, et les événements n'ont pas tardé — qu'est-ce que cent ans dans la vie d'une nation comme la France ? — à justifier le mot de Joseph de Maistre, opportunément rappelé par M. l'abbé Birot : « La Révolution a commencé par la déclaration *des droits de l'homme*, elle ne se terminera que par la déclaration *des droits de Dieu*. » Nous n'en sommes malheureusement pas encore là.

Et maintenant, nous concluons brièvement que l'analyse de M. l'abbé Birot sera fort utile aux lecteurs nombreux qui ne peuvent lire les quatre volumes de M. Taine ; l'auteur a su présenter dans leurs grandes lignes les portraits de l'historien, M. Taine lui-même l'a reconnu en lui adressant ses *très vifs remerciements*, après avoir pris connaissance de son travail lorsqu'il parut dans le *Bulletin religieux du diocèse de La Rochelle*. Si fidèle qu'il soit dans son analyse, M. l'abbé Birot sait cependant, à l'occasion, rectifier certaines appréciations, combler certaines lacunes, et cela augmente encore l'utilité de cette analyse que nous nous faisons un devoir de signaler. »

On lit dans les *Études religieuses* des PP. Jésuites, du 30 septembre 1894 :

« *La Révolution d'après M. Taine*, etc., par M. l'abbé Birot, etc.

Taine, peu de temps avant sa mort, prit connaissance du travail de M. le chanoine Birot, et il remercia *vivement* l'auteur de cette intéressante et instructive analyse. Le but de M. Birot est de reproduire en consultant les *Origines de la*

France contemporaine, « dans son ensemble et [ses traits principaux, le saisissant tableau de la Révolution, peint d'après nature et de main de maître » (Préface). Il vise à montrer comment l'état de choses actuel n'est rien autre que la Révolution organisée, avec son esprit qui est la haine de Dieu, avec toutes ses tendances qui sont la révolte permanente contre tout l'ordre chrétien. La Révolution « satanique » n'a voulu que mettre Dieu hors la loi ; et depuis cent ans, elle y travaille.

L'auteur le prouve, en comblant les lacunes de l'ouvrage de Taine, lacunes dont la principale est de n'avoir pas mentionné parmi les causes de la Révolution « l'action des sectes qui se rattachent à la franc-maçonnerie » (page 10).

M. Birot n'admet pas qu'on réhabilite le « bloc » de la Révolution : bloc, hélas ! trop « compact dans son incohérence où le seul esprit de haine et d'orgueilleuse révolte domine tout et fait l'unité » (page 2).

Sa conclusion peut se formuler en ces trois phrases : 1° « Nous marchons à l'athéisme pratique » (page 91) ; 2° « Nous courons à l'anarchie et à la dissolution sociale » (page 105) ; 3° Aux lois païennes il faut opposer le *non possumus* de la doctrine et de l'action ; il nous faut « des docteurs et des preux » (page 106).

Excellente brochure, dont l'actualité ne saurait échapper aux catholiques qui savent voir et qui doivent agir.

V. DELAPORTE S. J.

Le R. Père Delaporte voulait bien écrire à l'auteur, à la date du 3 décembre 1894 : « On n'a plus le temps de lire les livres qui feraient penser ; on n'en a plus le goût... Vous ne flattez personne ; vous avez des idées ; vous attaquez la Révolution, il n'y a pas une demi-page scandaleuse dans votre brochure ; cela nuit à la vente. » Nous espérons que ce qui éloigne les esprits superficiels et prévenus contre les idées saines en histoire et en politique sera, au contraire, un attrait pour les esprits sérieux.

A la date du 24 avril 1895, l'éminent rédacteur des *Études religieuses* jugeait les nouvelles *Études*, complétant la 1^{re} édition, *très serrées et très claires et les conclusions admirables.*

« Quand deviendront-elles réalisables ? » ajoutait-il. « J'espère bien relire ces *Études* en beaux caractères d'imprimerie et d'ici peu ; j'y compte » (même date). Nous pouvons citer encore un autre témoignage flatteur de l'éminent religieux. Il nous écrivait le 11 juin 1896 : « Vous avez, je le sais et je l'ai dit, des principes très lumineux ; vous voyez dans cette vraie lumière les choses et les hommes. Combien de gens qui écrivent n'ont point ce phare lumineux et ce plein jour ! Et en vérité tout livre composé par quelqu'un qui voit clair et qui sait où il va a *bien son mérite*. »

Les *Études religieuses*, dans un article moins bienveillant du 30 mai 1896, signé d'un estimable critique, mais qui *n'est pas de la maison*, celui-là, reconnaissaient cependant que « notre analyse détaillée du grand ouvrage de Taine a bien son mérite et complète en quelques points les vues de notre auteur ». L'article se termine ainsi : « M. le chanoine Birot que nous avons lu à loisir et avec intérêt, se proposait d'écrire avec le moins de phrases possible et le plus possible de faits et d'idées. Il a réalisé son programme ; tout le monde n'en pourrait dire autant. »

M. Rastoul, le savant et distingué rédacteur de l'*Univers*, écrivait le 19 septembre 1894 à l'auteur de *La Révolution* à propos de sa seconde préface parue dans le *Bulletin religieux* de La Rochelle : « Je me suis empressé de lire vos articles et je me fais un devoir de vous en remercier et féliciter. C'est un excellent complément à vos substantielles études sur l'historien de la Révolution. Il est bon que l'on connaisse, sous toutes ses faces, parfois peu concordantes, un homme comme Taine. Votre nouvelle préface donnera à vos lecteurs une idée complète du personnage. » Nous pourrions reproduire aussi d'autres témoignages élogieux de notre honoré correspondant, auteur lui-même d'une remarquable *Histoire de la Révolution* où les grandes qualités de l'écrivain relèvent l'exactitude du récit et la justesse des vues et des appréciations.

La très importante revue l'*Ami du clergé*, de Langres, fait suivre l'annonce de notre première édition, qui n'est qu'un

Essai relativement au présent volume, de cette indication : *Excellente brochure* (Janvier 1895).

On lit dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, un des meilleurs recueils d'érudition et d'archéologie publiés en province (Saintes, janv. 1895) : « ... M. l'Abbé Birot les devrait cultiver plus souvent (les lettres). Nous avons remarqué dans le *Bulletin religieux* (février-avril 1885) une série d'articles non signés sur les « Origines de la France contemporaine » d'Hippolyte Taine ; ils nous avaient frappé comme composition claire, nette, analyse exacte d'un ouvrage dont il est bien difficile de donner un résumé. L'auteur a revu ces articles et les publie en brochure. Ceux que la lecture — et aussi l'achat des six gros volumes de Taine — effraie un peu auront là un vif résumé des principales idées, un aperçu des grandes lignes. Et, après avoir lu ce compte rendu, peut-être sera-t-on amené à lire l'ouvrage lui-même. »

PRÉFACE

DE LA PREMIÈRE ÉDITION.

Les études que nous présentons au public, dans cette courte brochure (1), ont paru en 1885 (février, mars et avril) dans le *Bulletin religieux du diocèse de La Rochelle*. Elles furent accueillies alors avec quelque faveur. On nous assura que cette rapide esquisse reproduisait assez exactement, dans son ensemble et ses traits principaux, le saisissant tableau de la *Révolution* peint d'après nature et de main de maître par *M. Hippolyte Taine*. L'auteur même des *Origines de la France contemporaine*, ayant pris connaissance de notre modeste travail, nous pria d'agréer ses *très vifs remerciements*. Malheureusement pour l'éminent écrivain, le désir et l'espoir que nous exprimions dans ces pages de le voir arriver un jour à des convictions franchement spiritualistes et chrétiennes, ne se sont point réalisés. Le célèbre académicien, en raison même de cette lacune doublement regrettable chez un esprit si distingué, demeure donc un témoin d'autant plus irrécusable des faits qu'il raconte et un juge sans parti pris autant que bien informé des sinistres héros de cet épouvantable drame qu'on appelle la *Révolution française*. Avec lui, nous sommes loin des déclamations fantaisistes des Michelet, des H. Martin, des Thiers, des L. Blanc (2), des V. Hugo et de

(1) La 1^{re} édition n'avait que 107 pages.

(2) Les 12 volumes de L. Blanc sont très *documentés*. Mais de bonne foi ou de parti pris, il accepte des renseignements de toute origine. M. E. Biré, le grand redresseur des torts historiques, l'a bien établi. Quant à Michelet, sa volumineuse *Histoire de France* pourrait être intitulée : *Recueil de fables historiques*. M. le duc de Broglie, avec son grand talent et sa haute probité d'érudit et d'historien, vient de l'établir péremptoirement, sur un fait particulier pris entre mille, dans son beau livre : *l'Alliance autrichienne, 1756* (Paris, 1895). Il y est fait bonne justice, à ce propos, du fameux billet de l'impératrice Marie-Thérèse à sa *chère amie et cousine* la marquise de Pompadour. On y voit aussi la loyauté de caractère dont Louis XV ne se départit jamais malgré sa désastreuse faiblesse et le scandale déplorable de ses mœurs.

tant d'autres prétendus historiens, ou aveuglément révolutionnaires, ou copistes ignorants. Ils ont travesti la première République, comme si l'on habillait un anthropophage en jeune fille du boulevard (1).

Néanmoins, la réhabilitation de l'histoire dans toutes ses phases, œuvre incontestée de notre siècle, poursuit son cours malgré les encombrements ; elle compte des ouvriers de toute provenance. La société, elle aussi, enfante dans la douleur, et la Vérité reprendra son empire ; elle échappera, radieuse, à une conspiration de quatre siècles (2).

On nous engage aujourd'hui à rééditer les articles que nous publions il y a quelques années, et à mettre ainsi, autant qu'il se peut, à la portée d'un plus grand nombre, dans un opuscule d'une lecture facile et d'un prix modique, le fruit des immenses et si instructives recherches contenues dans l'œuvre magistrale de notre auteur. Peut-être même aurions-nous la bonne fortune d'inspirer à quelques hommes de loisir la pensée de connaître par eux-mêmes un des livres les plus remarquables et les plus originaux de ce temps-ci (3).

(1) Ce n'est pas l'auteur de l'ouvrage, objet de la présente étude, qui eût désavoué le mot du comte de Maistre qualifiant la démocratie jacobine de *canaillocratie*.

(2) Ce sera la grandeur de notre XIX^e siècle, si infirme par tant de côtés, d'avoir courageusement ouvert une enquête générale sur les faits acceptés jusque-là sans contrôle. Tout a dû passer au crible de la critique. On a fouillé les documents, éveillé les témoignages contemporains, contrôlé les légendes intéressées. Ce travail entrepris par des hommes consciencieux de tous les partis a tourné à l'honneur de l'Église qui n'a jamais besoin que de la vérité complète » (Disc. de M. Harmel au congrès de Limoges, 1895). L'accès de la bibliothèque vaticane, cet immense trésor de documents authentiques, rendu plus facile par la munificence de Léon XIII, favorisera ce mouvement.

Il est grand temps de laisser là l'histoire protestante et rationaliste et de reprendre l'histoire catholique, celle qui, basée sur des documents certains, s'inspire des idées et des traditions de l'Église tout en reconnaissant les fautes personnelles de plusieurs de ses ministres, de l'Église à qui le Verbe de Dieu a dit : « Enseignez toutes les nations. Je suis avec vous ». Car il y a deux choses essentielles dans l'histoire : les faits et l'intelligence des faits. L'Église a seule la plénitude de lumière suffisante pour les juger comme pour les diriger.

(3) Ce vœu, formulé dans notre 1^{re} édition, nous le réitérons en ce moment. Nous y tenons d'autant plus que les révolutionnaires de toute nuance semblent ourdir contre des documents accablants la conspiration du silence.

Quoi qu'il en soit, cette publication, œuvre de propagande, ne peut manquer d'actualité à une époque où l'on voudrait réhabiliter en BLOC la RÉVOLUTION. Ce *bloc*, encanaillé et ensanglanté, assez compact dans son incohérence, et où le seul esprit de haine et d'orgueilleuse révolte domine tout et fait l'unité (*mens agitât molem*), tandis que les mille divergences d'un égoïsme sans règle et sans limites y apportent la confusion et le chaos, M. Taine le présente tel qu'il restera au regard de l'histoire impartiale et définitive. On a dit la *Grande Révolution*. Nous le disons aussi ; mais dans le sens où l'on dit : un grand coupable, un grand scélérat.

Tout ce que nous pouvons accorder aux avocats de la cause révolutionnaire, c'est que leur triste cliente, représentant au plus haut degré la déchéance humaine, a abusé des meilleures vérités et dénaturé les sentiments les plus généreux ; ajoutons-le, si l'on veut : Pour monstrueuses que soient les erreurs, elles contiennent toujours en dissolution quelques atomes de vérité, mais nous disons qu'elle n'en est pas moins l'anarchie complète et systématique. Le mot de Lamennais restera vrai. « Elle a établi le pouvoir sur le droit de le renverser » (*Essai*, 2. 21). Pour mieux assurer la perversion des idées, elle a légué à notre siècle la perversion des mots.

« La révolution n'a rien de grand que son inflexible logique. Tous ses actes, jusqu'aux plus despotiques qu'elle accomplit au nom de la liberté, et que, à première vue, nous taxons de monstrueuses inconséquences, sont le produit d'une logique d'ordre très élevé... Une fois admis que le plus grand nombre a toujours raison, il faut bien admettre aussi que la loi unique est celle du plus fort » (Sarda y Salvany, *Le libéralisme est un péché*, p. V, Rétaux-Bray, édit.). Cela justifie aussi les minorités quand elles sont les *plus fortes*. La révolution c'est la force brutale. Ce serait la théorie des animaux s'ils pouvaient penser. Jamais on n'avait eu à ce degré d'intensité le régime du *Bon-Plaisir*.

Nous avons ajouté à notre premier travail plusieurs notes historiques, bibliographiques et politiques de quelque importance. Jetées un peu au courant de la plume, elles contiennent cependant, on nous l'a dit, des idées bonnes à répandre ou à répéter.

Enfin, les droits sacrés de la charité nous obligent à déclai-

rer que, dans cet écrit, nous combattons des erreurs pernicieuses et non les personnes. Si nous jugeons avec une sévérité méritée certains partis, certaines corporations ou classes d'hommes, nous admettons qu'il peut y avoir partout des individus honnêtes et de bonne foi. On connaît la puissance des préjugés, de l'éducation et des milieux. Il n'y a d'exception, à nos yeux, que pour les auteurs d'actes évidemment coupables, injustifiables et ressortissant au tribunal de l'histoire. Usant du droit de tout citoyen, nous apprécions avec une entière liberté, quoique sans amertume, les actes publics de ceux, même de nos contemporains, qui ont joué un rôle politique. Nous disons : les *actes publics*; car nous ne faisons pas difficulté d'admettre que, s'il est des hommes qui perdent à être vus de près, d'autres gagnent à être mieux connus et dans la vie privée.

Nous n'entendons faire la guerre qu'aux ennemis de la paix. *Si vis pacem, para bellum*. C'est le droit de légitime défense. *Le chrétien a des haines énergiques* comme des *amours*, disait le Cardinal Pie, mais ces haines ont pour objet l'erreur et le mal; il combat ardemment, mais sans les haïr, ceux qui les propagent après en avoir été les premières victimes plus ou moins responsables. « Ainsi faut-il dire seulement, franchement, mal du mal et blâmer des choses blâmables, ce que faisant nous glorifions Dieu » (S. François de Sales, *Introduct. à la vie dévote*).

L'aimable saint n'a-t-il pas dit aussi le mot si souvent répété : « La charité nous oblige à crier : *au loup* » ?

Nous reprochera-t-on de faire de la politique ? Nous revendiquerons en cela le droit de chacun ; mais nous ajouterons que la politique, à part quelques questions de détail, fait partie des sciences morales et, par conséquent, de la théologie ; une section de l'Institut de France ne s'appelle-t-elle pas : *Académie des sciences morales et politiques* ? c'est surtout à ce titre que nous nous en occupons. Si les Papes et l'Église n'avaient pas fait de politique, nous en serions encore à celle de Tibère et de Néron. Mais la politique de l'Église n'est pas de celle qui empiète sur les droits de l'administration civile. Elle domine celle-ci de trop haut.

L'Église ne peut perdre de vue que les gouvernants et les gouvernés sont ses enfants et que la conscience des uns et

des autres relève de son autorité divine. La négation et la ruine de cette autorité est le but suprême de la révolution qui a toujours reconnu plus volontiers la tyrannie des hommes que la Toute-Puissance paternelle de Dieu.

Encore un mot. Nous avons cherché, malgré nos digressions, à réaliser ce simple programme : le moins de phrases possible et le plus possible de faits et d'idées.

E. BIROT,
Chanoine honoraire.

NOTA. — Au cours du 2^e paragraphe traitant des *Causes de la Révolution*, nous avons cru devoir suppléer, dans le texte même ou les notes qui l'accompagnent, aux omissions de l'ouvrage analysé. Le lecteur attentif discernera facilement nos propres réflexions de l'analyse elle-même. Peut-être trouvera-t-il un peu long ce qui paraîtrait ne devoir être que l'accessoire. Cette critique peut atteindre tout l'ensemble de notre composition, nous le confessons humblement ; mais nous avons préféré plus de vérités utiles à une plus exacte observation des règles de l'Art. Le fond doit l'emporter sur la forme et si nous ne prétendons pas écrire un beau livre, nous voulons au moins faire une bonne action.

Nous avons en particulier insisté sur la *franc-maçonnerie*, cause permanente de révolutions : elle en distille sans cesse le venin, tantôt subtil, tantôt grossier. C'est le *Protée* de la Fable ; ce sont l'hypocrisie et le charlatanisme le plus savamment organisés. Ce devait être là l'objet d'une note dont nous avons été obligé de faire un appendice. Nous insistons également sur le Protestantisme d'où la secte maçonnique, sous la forme actuelle, tire son origine. On peut voir dans nos *Appendices*, comme un recueil de morceaux détachés, quoique tout s'y rapporte à l'idée révolutionnaire et à la *France contemporaine*. Plusieurs réflexions sont placées en renvois ; il eût été impossible de les fondre dans le récit sans en entraver absolument la marche et briser les lignes du tableau. Elles atteignent même quelquefois l'étendue d'une dissertation ou s'égarer un peu dans l'anecdote, peut-être dans le *hors-d'œuvre*. La lecture de ces notes pourrait être remise après chaque paragraphe ; il suffirait de rattacher, après coup, chacune d'elles à la phrase qui y a donné lieu.

Nous avons tenu à ne pas rompre le fil du discours, ce qui arriverait pourtant si le lecteur descendait trop souvent au rez-de-chaussée de la page. Par le procédé que nous indiquons, l'ensemble de la composition paraîtra moins *touffu*. L'accessoire ainsi mis à part, il se dégagera peut-être du texte principal une *plus grande impression de netteté*. On pourrait même lire de suite tout le récit dans ses multiples paragraphes et passer ensuite aux notes qui en seraient le commentaire, surtout au premier chapitre.

PRÉFACE

DE LA SECONDE ÉDITION (1).

Notre première édition se terminait par cette phrase : « On annonce la publication d'une étude très complète de M. A. de Margerie sur H. Taine, qui ne peut manquer d'offrir le plus grand intérêt, et dont nous aurions été heureux de profiter et de faire profiter nos lecteurs si elle avait paru plus tôt ». (Poussiègue, édit., 1 vol. in-8°.)

L'éminent doyen de la Faculté catholique des lettres de Lille considère le célèbre académicien comme philosophe, littérateur, professeur d'esthétique et historien. Nous ne résistons pas au désir de compléter notre premier travail en retraçant, d'après un guide aussi sûr, et, autant qu'il se peut en un petit nombre de pages, un aperçu de la physionomie intellectuelle de M. H. Taine sous tous ses aspects, dût-elle en paraître amoindrie. Nous cherchons la vérité avant tout.

Les lecteurs qui ont quelque goût pour la philosophie et auxquels nous nous adressons spécialement en premier lieu, nous en sauront peut-être bon gré ; les autres nous pardonneront quatre ou cinq pages nécessairement un peu abstraites sur l'œuvre philosophique de notre auteur ; ils auront du reste la ressource très légitime de ne pas les lire.

I. — PHILOSOPHIE.

En 1856, M. Taine publia les *Philosophes français*. Il y a dans ce livre une réaction malheureuse contre l'école spiritualiste de Royer-Collard, Cousin, Emile Saisset, Damiron, de Jouffroy, — qui, toujours désolé d'avoir perdu la foi, tendait au christianisme quand la mort le prévint, — de Maine

(1) La partie essentielle de cette préface a paru dans le *Bulletin religieux* de La Rochelle (11, 18 et 25 août 1894) sous ce titre : *M. Taine et M. de Margerie*.

de Biran, dont Taine raille la prétendue lourdeur et qui, par la profondeur de ses réflexions, s'était élevé du spiritualisme à la croyance chrétienne. Il y a dans le système de Taine un recul vers Locke et Condillac (1). L'impuissance évidente de

(1) Dans un très remarquable article de M. Brunetière, de l'Académie française, directeur de la *Revue des Deux-Mondes* (janv. 1895), nous lisons : « Le progrès qu'on avait cru faire, avec Taine et sur ses traces, en soudant, selon son expression, les sciences morales aux sciences naturelles n'a pas été du tout un progrès, mais un recul ». Il y a, dans tout cet article, des vues d'une grande élévation et d'une admirable justesse sur l'impuissance de la science séparée de la religion, sur le rôle si rationnel et si constant du christianisme au point de vue scientifique et social et sur l'intelligence merveilleuse de cette grande mission de l'Église par Léon XIII. D'après l'auteur, l'illustre pontife s'identifie avec cette action du catholicisme, qui est le christianisme complet, et le présente au monde de manière à n'exiger d'autre sacrifice, pour répondre à son appel, que celui de la vanité, de l'entêtement ou de toute autre passion mauvaise. M. Brunetière relève en passant la sanglante et grossière injure que Voltaire, dans sa haine stupide, croyait jeter à la face de la religion du Christ : « La plus vile canaille l'avait seule embrassée pendant plus de cent ans ». Il faudrait au moins excepter saint Paul, son disciple Denys l'Aréopagiste, le sénateur Pudens, les chrétiens de la *maison de César* dont parle l'Apôtre et beaucoup d'autres encore ; mais non, l'Église, depuis son divin fondateur jusqu'au successeur actuel de saint Pierre, en s'adressant avec prédilection aux petits et aux humbles, sans repousser les puissants, a relevé tout l'ordre social et bien mérité de l'humanité. — De ces idées de l'éminent directeur de la *Revue des Deux-Mondes* à une conversion, il y a peut-être loin ; mais c'est un aveu et un hommage à constater. — On convient que la science a fait une demi-banqueroute, de toute part elle reconnaît son impuissance et celle de la raison dont l'Église seule persiste à maintenir tous les droits. Cela nous rappelle un autre aveu de M. Lavissee qui a la spécialité de la pédagogie dans le *Temps* et le *Journal des Débats*. Il reconnaît que « notre richesse scientifique est une grande misère », qu'il serait urgent d'introduire l'éducation dans l'enseignement et, qu'à ce point de vue, il n'y a plus aujourd'hui de religion en dehors des religions positives.

Disons un dernier mot, c'est que la matière et la fatalité n'expliquent rien et que les sciences naturelles ne suppriment ni le mystère, ni l'ordre moral pas plus qu'elles ne l'expliquent.

Quant à l'éducation sans Dieu elle provoque de tout côté des cris d'alarme. M. Buisson, le directeur de l'Enseignement primaire « l'homme qui a conduit avec l'acharnement le plus sectaire et le plus désespéré l'œuvre de la laïcisation » (*Univers* du 13 novembre 1894) présidait dernièrement, assure-t-on, une réunion pédagogique officielle où l'on a reconnu à l'unanimité moins une voix l'urgence de l'introduction de l'enseignement religieux dans les écoles ; le seul opposant était le fameux pasteur Steeg, auteur d'un affreux manuel scolaire, et très intéressé dans

l'Eclectisme ne fut-elle pas en partie la cause de cette réaction ?

Ce qui a manqué à l'auteur, comme à la plupart des spéculations intellectuelles depuis deux siècles, c'est la métaphysique ; il la repousse absolument, quoiqu'elle soit la base de la philosophie, comme celle-ci est, dans l'ordre naturel, le fondement de toutes les sciences (1). Sans métaphysique, la psychologie, quelque pénétration qu'on y apporte, — et c'est le cas présent, — n'est plus qu'une classification purement expérimentale comme celles de l'histoire naturelle. A son défaut, la logique raisonne plus ou moins bien, mais sans aucun principe, sans point de départ. Telle serait la géométrie sans axiomes. La morale n'est plus qu'un mot vide de sens. « Il n'y a pas plus de philosophie sans un premier principe, cause de tous les effets moraux et physiques, qu'il ne peut y avoir d'arithmétique sans une unité première, mère de tous les nombres » (de Bonald). La métaphysique est

la question.

Dans un beau et bon discours prononcé en réponse au discours de réception de M. Sorel, successeur de M. Taine à l'Académie, M. le duc de Broglie, peut-être mieux à sa place sous la coupole de l'Institut qu'à la tête d'un ministère, a montré nettement combien le retour au matérialisme contre la philosophie rationaliste, mais spiritualiste inaugurée par Royer-Collard et ses disciples, a été funeste et lamentable : « En cela le grand talent et l'influence de Taine ont été fort nuisibles ». Faudrait-il lui savoir gré d'avoir cherché à inaugurer « une contemplation pleine de terreurs devant l'indifférente, immuable et éternelle nature » et faudrait-il le suivre « dans des régions sans espoir pleines d'ombre et de silence » ?

Ce n'est pas ici le lieu de donner les preuves de l'immatérialité de l'âme ; elles se trouvent partout, notamment dans les manuels de philosophie les plus élémentaires, en usage autrefois dans les collèges. Qu'on nous permette néanmoins de signaler un argument pris sur le fait et plein d'actualité. C'est le ministre Poincaré qui nous le fournit, par une simple constatation, dans son éloge funèbre de l'illustre Pasteur, ce chrétien convaincu, ce savant de premier ordre. « Dans un corps à demi foudroyé par le mal, il gardait la raison la plus vigoureuse, le cœur le plus chaud, le génie le plus vaillant » (5 octobre 1895). Si les facultés et les actes intellectuels et moraux sont le résultat du jeu des organes, un produit « comme le sucre et le vitriol », qu'on nous explique cette antinomie, ce développement des effets dans l'amoindrissement de la cause ?

(1) On a donné de la philosophie une définition qui convient plus particulièrement à la métaphysique : *scientia altissimarum rerum per altissimas causas*.

aussi la préface et le soutien essentiel de tout l'ordre surnaturel et révélé.

De là cette formule célèbre et lamentable, Lacordaire aurait dit cette *canaille de parole* : « Le vice et la vertu sont un produit comme le vitriol et le sucre. » Et cependant le même auteur a fait puissamment haïr le crime et inspiré, par conséquent, l'admiration et l'amour de la vertu. Il a énergiquement défendu les droits de la liberté. Qu'est-ce donc que la liberté si l'âme n'en jouit pas dans les actes les plus essentiels de sa vie interne ? Toute l'existence de cet étrange écrivain n'a-t-elle pas été basée sur un déplorable malentendu avec lui-même ? Que nous sommes loin de *La connaissance de Dieu et de soi-même*, de Bossuet et des sublimes élans d'esprit et de cœur du *Traité de l'existence de Dieu* de Fénelon ! Qu'on admette dans une large mesure l'influence du tempérament, des milieux, à la bonne heure. Un Hottentot ne sera jamais un parisien ; mais le genre humain tout entier nous crie que, dans l'état normal du développement de ses facultés, l'homme trouve en lui-même le principe de ses déterminations et qu'il en est responsable.

Les idées de causalité, de substance, d'infini ne se déduisent pas des faits observés, qui en fournissent tout au plus l'*occasion*, d'après Aristote, la scolastique et le bon sens ; ces notions supérieures sont l'objet de l'intuition. Quiconque manque de la faculté intuitive, la prérogative la plus haute et la plus distinctive de la raison humaine, ou la nie à priori, ne peut arriver à la science intellectuelle et n'aboutira qu'au positivisme et au fatalisme, c'est-à-dire, pour parler comme l'aine, au *déterminisme* qui est l'influence irrésistible sur l'acte humain de la structure psychologique ou physiologique, des motifs ou des milieux (1).

Quant à l'existence de Dieu, évidente par elle-même, mais non pas *relativement à nous* d'après saint Thomas, elle se démontre comme un théorème par l'idée *métaphysique* et *intuitive* de causalité ; tandis que, pour ceux qui s'isolent, sur ce point, de la croyance du genre humain, lequel a vu Dieu

(1) Le savant et célèbre biologiste Claude Bernard avait mieux compris le rôle de la philosophie lorsqu'il disait : « La philosophie, tendant sans cesse à s'élever, fait monter la science vers la cause ou la source des choses. »

au commencement, d'après toutes les traditions, et continue à le voir dans ses œuvres, et par ailleurs dédaignent la métaphysique, elle est un *problème* insoluble. Ne mentionnons ici que pour mémoire l'argument de saint Anselme (1) et de Descartes, tiré de l'idée d'*Infini* à priori. Les vrais penseurs, s'appuyant sur l'intuition, peuvent seuls arriver à la démonstration de l'existence de Dieu et, par voie de conséquence, à la certitude *philosophique* du christianisme, laquelle, prévenue, aidée et transformée par la grâce, devient chez eux la *vertu de foi*.

Le livre de l'*Intelligence* (1870) résume toutes les idées de l'auteur sur la psychologie. Sa manière est plus grave, d'après M. de Margerie, et le style n'y a rien perdu de sa vigueur saisissante. C'est un livre très habilement fait ; mais sa théorie des idées y repose entièrement sur cette pétition de principe, facile à réfuter, que toute idée est une image sensible ; d'où s'ensuit l'absence non seulement de notions purement rationnelles, mais même générales, et, comme il n'y a rien de nouveau sous le soleil, l'auteur conclut à un vrai *nominalisme* ; c'est une conséquence de la sensation, transformée ou non, de Locke et de Condillac, théorie contradictoire avec elle-même (2).

Puis vient l'inévitable question de l'objectivité ou réalité

(1) Saint Anselme, *Proslogium* ou *allocutio*. On a dit à tort que saint Thomas n'ait absolument la valeur de cet argument et le *Proslogium* aurait suffi à immortaliser le nom du grand archevêque de Cantorbéry, de l'illustre disciple, après dix siècles écoulés, de saint Denys l'Aréopagiste, de l'éloquent et irrésistible logicien dont la théologie, empreinte de haute métaphysique, triompha de l'obstination des évêques grecs, au très important Concile de Bari, en présence d'Urbain II. La philosophie chrétienne n'a peut-être pas dit son dernier mot sur l'argument à *priori* de l'existence de Dieu.

(2) Pourquoi ne pas laisser de pareilles théories aux rêves des romanciers du genre de Zola et à son *docteur Pascal* professeur de l'athéisme et du matérialisme les plus grossiers, joignant, comme de raison, des mœurs infâmes à ses négations stupides et impies ? Pourquoi, après dix-huit siècles de lumière et de pureté évangéliques, renouveler les désolantes et avilissantes doctrines d'Epicure ? Ce triste nom de Zola, ce fruit sec de l'Académie, nous remet en mémoire ce qu'un missionnaire de Sidney écrivait à la *Revue de Rodez* : « C'est un grand empoisonneur de la jeunesse, dont les livres immondes me donnent plus de mal au confessionnal, à Sidney, que les autres péchés capitaux. »

objective de la sensation, pour mieux dire de la *perception sensible*, question plus capitale encore dans une hypothèse où toute la psychologie se résume en cette perception, M. Taine ne réussit pas mieux avec sa théorie quelque peu bizarre de l'*hallucination vraie*, que les écoles idéalistes ou sensualistes qui l'ont précédé. La réalité de l'objet externe de la perception demeure donc sans démonstration. A notre humble avis, le sens commun, plus fort ici que tous les systèmes et inconsciemment d'accord avec la saine métaphysique; donne la solution du problème: l'impossibilité de douter, quand la perception sensible est revêtue de certains caractères intrinsèques et de certaines conditions concomitantes, assure complètement le fait du monde extérieur et de ses modifications; car la sagesse et la bonté de l'Être infini ne peuvent permettre que le genre humain tout entier et toute la pratique de la vie soient voués à une erreur inévitable et que l'homme ne sache pas même s'il a un corps. Taine a échoué comme Kant dans la solution de ce problème. La *critique de la raison pure* et de la *raison pratique* du philosophe allemand n'a pas fort avancé la question. Notre auteur, lui, ne trouvera sa voie que dans les études historiques qui ont couronné sa carrière.

La théorie de la *mémoire* est entachée du même vice: elle présente des images *reviviscentes* et fait de vains efforts pour en démontrer la réalité objective et leur assigner dans le passé la place respective qui leur appartient.

La conscience ne saisit que des phénomènes, simultanés ou successifs. L'idée de causalité étant supprimée, contre la persuasion universelle, ces phénomènes ne supposent ni puissances ou facultés, ni force ou substance qui les produisent. Le *moi* n'est donc qu'une collection de faits; en bonne logique il n'existe pas. « C'est un écoulement universel, une succession intarissable de météores qui ne flamboient que pour s'éteindre et se rallumer et s'éteindre encore sans trêve ni fin, tel est le caractère du monde » (Préface de l'*Intelligence*). Tant valait dire, avec Condillac, que l'âme est une abstraction.

Voilà où en arrive un puissant esprit avec la négation systématique de la métaphysique. Il n'était pas de la race des Platon, des Augustin, des Anselme, des Thomas d'Aquin ou des Descartes, des Fénelon, des Leibnitz, des Malebranche. Le célèbre

Oratorien, il est vrai, péchait par excès et s'égarait un peu dans les hauteurs d'une science qui n'est pas sans nuages. L'identité du *moi*, d'où résulte la personnalité, n'est pour notre auteur que le souvenir des phénomènes passés ; son unité c'est la trame continue des faits successifs, comme si la partie A B d'une ligne était identique à la partie Y Z ; comme si, dans la route de Bordeaux à Paris, la partie qui va de Bordeaux à Angoulême était la même qui mène de Poitiers à Tours. Dans ce système, comme le fait si bien remarquer M. de Margerie, la collection des actes précède leur succession, et Socrate buvant la ciguë est antérieur à Socrate allant à l'école cinquante ans plus tôt. Le *moi*, c'est toute la succession des faits internes ; mais internes à quoi ? Il y a un contenu, où est le contenant ?

L'homme est un théorème qui marche (Philos. français.) comme Dieu est l'*axiome qui se prononce lui-même*, pure abstraction sans vie d'où ne peut sortir aucune réalité, concept sans puissance de conception, hypothèse reposant dans le vide. Au moins Taine ne dissimule pas ses affirmations ; il ne les enveloppe pas de *bulles de savon*, comme Cousin par exemple, suivant le reproche adressé à celui-ci par un professeur allemand : elles n'en sont que plus faciles à saisir et à réfuter. Ce n'est pas que les formules que nous venons de citer soient absolument claires, ainsi que beaucoup d'autres, pour le lecteur et probablement pour l'auteur lui-même.

Les trois derniers chapitres de l'*Intelligence* traitent de la science, des idées en général et des jugements généraux, de la démonstration ou *raison explicative* des choses.

Ce que dit l'auteur des idées générales conçues par notre esprit et s'adaptant si bien à l'expérimentation scientifique, et surtout aux données des sciences exactes, est très remarquable (1). Le fond et la forme rajeunissent les anciennes conceptions philosophiques. Ici, tout en se défendant de rien

(1) On trouve quelque chose d'analogue dans un livre tout récent de M. de Freycinet : *Essai sur la philosophie des sciences*, où il est dit que la métaphysique et la méthode expérimentale feraient naître une vue « d'un plan général auquel la pensée et le monde extérieurs seraient également soumis et qui se manifesterait de temps en temps à nos regards par des traits que le hasard ne saurait expliquer ». Il y a là un élan d'esprit et de raison qui s'éloigne beaucoup du positivisme.

rétracter, M. Taine semble s'éloigner du *nominalisme* pour aller au *réalisme*; mais, comme toujours, le psychologue et le logicien s'arrête au seuil de la métaphysique. Il constate l'admirable harmonie qui règne dans les êtres, les genres, les espèces, distingue très bien le possible de l'être existant, double objet de la science, et déclare que, l'existence étant le caractère le plus général, doit avoir sa *raison explicative* autre qu'elle-même. Pourquoi ne dit-il pas qu'une série ou un nombre infinis étant contradictoires, il faut recourir à une cause première souverainement indépendante, souverainement active et intelligente? (1)

Un être *fini*, c'est-à-dire limité dans le temps et l'espace comme dans son essence et dans tout le reste, ne peut avoir en soi ni pour lui-même ni pour les autres la première raison d'être. La distance du non-être à l'existence ne peut être franchie que sous l'impulsion d'une puissance infinie ayant en elle-même et étant elle-même sa propre cause, et dont la substance toujours en acte s'identifie avec l'essence. Encore ici le mot *cause* est-il impropre, parce que, dans la nature divine, il ne peut y avoir aucune sorte de distinction entre cause et effet. Dieu est par lui-même; l'*Aséité* est son attribut fondamental et unique, c'est tout ce qu'on en peut dire. C'est là sans doute un très profond mystère; mais il faut choisir entre ce mystère et l'impossibilité de toute existence, c'est-à-dire le néant nécessaire, éternel, universel, radicalement et perpétuellement infécond.

L'auteur préfère, comme Renan, assembler des mots et supposer une sorte de *ressort intérieur* qui pousse le possible à exister. Ne valait-il pas mieux commencer par nier avec Hegel le principe de contradiction? C'est la seule logique de l'absurde.

M. Taine laisse de côté tout ce qui a rapport à la *volonté*; il lui était loisible de borner sa psychologie à l'étude de l'in-

(1) Felix qui potuit rerum cognoscere causas, a dit le poète aussi grand par le génie que par la sensibilité, c'est l'aspiration de toute philosophie digne de ce nom; c'est le cri de l'humanité, de tout ce qui ne vit pas dans le terre à terre du sensualisme; c'est l'instinct de l'enfance elle-même, elle demande sans cesse le *pourquoi* de tout ce qui frappe son attention. L'idée innée de causalité, encore une fois, est le fondement de toute science et la substance de tout l'ordre intellectuel, aussi bien que la base de la vie sociale et pratique.

telligence comme il l'a fait, — c'est une sorte de monographie ; — mais il ne lui était pas permis de bannir d'une analyse des facultés intellectuelles l'idée universelle de Dieu et de la reléguer *parmi les fantaisies métaphysiques* et les *entités scolastiques* dont il n'y a pas à s'occuper. Telle est à ce sujet la remarque de M. de Margerie ; c'est tout à fait évident (1).

Quant à la religion, sans laquelle la vie morale ne peut avoir une orientation pratique, c'est en dehors de l'œuvre philosophique de Taine et dans ses ouvrages d'art et de littérature qu'il faut surtout chercher ce qu'il en pense, notamment dans son *Voyage aux Pyrénées*. Pour lui, toute religion n'est qu'un *illuminisme* ; il donne pour exemple les rêveries des *puritains* et des *mormons*.

Cela s'appelle bien choisir ses ennemis ; mais ces sectes n'ont de commun que le nom avec le vrai christianisme ; si l'on nous passe cette expression, c'est se battre contre une *tête de Turc*, ou bien à la manière de don Quichotte. « Les témoignages, tous les signes extérieurs de vérité ne sont que des ouvrages avancés qu'elle perd (la religion chrétienne) ou qu'elle conserve sans grand dommage... Les grands généraux estiment ces postes pour ce qu'ils valent ; ils savent que le sort de la forteresse n'en dépend pas » (*Nouveaux essais de critique et d'histoire*).

C'est pour cela sans doute, remarque très à propos M. de Margerie, que saint Paul, qui était apparemment un de ces *grands généraux*, dit par deux fois : « Si Jésus-Christ n'est pas ressuscité (grand fait appuyé sur des centaines de témoignages), vaine est notre foi, vaine est notre prédication (I Cor., XV, 14, 20). Les premiers discours de saint Pierre, à la Pentecôte, sont encore cités comme des démentis formels à cette théorie fantaisiste : les apôtres font des miracles éclatants pour confirmer des *faits* et leur propre témoignage, en invoquant en même temps les prodiges que le Maître venait d'accomplir, pendant trois ans, au grand jour de la publicité.

Autre erreur aussi incompréhensible : Taine ose bien dire que c'est J.-J. Rousseau, dont il critiquera plus tard si jus-

(1) Ce sont ses erreurs fondamentales en philosophie qui firent échouer Taine à son agrégation de philosophie ; pour son doctorat il fut obligé de soutenir une thèse littéraire (les *Fables de La Fontaine*). A cette époque le spiritualisme dominait dans l'*Université*.

tement et si énergiquement le *Contrat social*, qui a inventé la charité. « Au XVII^e siècle, excepté *peut-être* Fénelon, personne n'a souci des pauvres. » Cela est écrit, et il s'agit du siècle qui a vu saint Vincent de Paul ! Si Taine avait étudié son XVII^e siècle comme il a approfondi plus tard si consciencieusement et si minutieusement l'époque révolutionnaire, il se serait épargné de pareilles énormités (1).

(1) Un homme qui, malgré de graves erreurs attribuées plus tard par lui-même, dans un sincère repentir, à une excessive recherche de popularité, était un penseur très instruit et un écrivain de premier ordre, après les classiques du XVII^e siècle, Montesquieu, a jeté cette affirmation à la face du XVIII^e siècle en délire : « Le christianisme est la seule religion qui ait des preuves » ; et il aurait pu ajouter : des preuves péremptoires. Or le vrai christianisme se reconnaît à cette marque : il remonte par une succession et une tradition ininterrompues, sans aucune variation doctrinale, aux apôtres chargés de le prêcher au monde par Jésus-Christ, le seul homme qui se soit dit Dieu, le Dieu *unique* consubstantiel au Père, et en ait donné des preuves irréfragables ; le seul auquel ait rendu témoignage toute la suite des siècles qui l'ont précédé et de ceux qui l'ont suivi. « Les faits de Socrate dont personne ne doute, dit Rousseau, sont moins attestés que ceux de Jésus-Christ (*Emile*, t. III, p. 132). La vie et la mort du fils de Marie sont d'un Dieu, ajoute-t-il ailleurs » (*Ibid.*, p. 133).

Il a pour Lui et pour Lui seul l'histoire, la métaphysique, la logique, la morale, les aspirations les plus élevées de l'esprit et du cœur humains, l'adhésion des plus beaux génies et des plus hautes vertus portées jusqu'à la *sainteté*, nom inconnu en dehors du catholicisme. Il a des prophéties et des miracles attestés par le genre humain ; et, comme contre-épreuve, la haine des passions déréglées, l'opposition constante de l'erreur et l'indifférence des âmes vulgaires. (Voir les belles *Conférences de Notre-Dame*, par le P. Lacordaire, année 1847.) Quant à l'Évangile il est la plus authentique de toutes les histoires qui présentent des témoignages contemporains, parce qu'elle a résisté le plus à l'épreuve de la contradiction.

Que dirons-nous de l'établissement et de la perpétuité du christianisme ? Le sophiste Celse, homme sans vertu, mais non sans esprit, écrivait au II^e siècle : « A leurs autres folies, les chrétiens joignent la prétention absurde de voir leur superstition devenir un jour la foi générale du monde. Mais quel homme de bon sens regardera comme possible que tous les peuples de la terre, grecs et barbares, se soumettent jamais à une seule et même croyance, à un seul et même culte ? » (Celse, *disc. de vérité*). Qui nous expliquera la réalisation de ce que l'ami de Lucien croyait impossible et absurde ?

En cela nous déflions qui que ce soit de nous convaincre d'exagération ; c'est le résumé exact de la grande science apologétique, ce sont des

Les vues de notre auteur sur la vie humaine sont entièrement pessimistes. La production du monde extérieur par

vérités élémentaires pour tout catholique instruit. Nous sommes, on le voit, bien loin de l'*illumini*sm. La physique, la géologie, la paléontologie, l'archéologie, l'ethnologie rendent hommage à la religion du Christ en confirmant les *Écritures*; les études paléographiques et bibliographiques, en refaisant la vraie histoire de l'Église, qui est la plus éloquente des apologies. A propos de l'archéologie et au point de vue apologétique, signalons la science des catacombes créée par le génie de J. B. de Rossi dont la perte récente est un deuil pour l'Église et que la postérité appellera sans doute le plus grand des archéologues chrétiens. De ces vastes et sacrées nécropoles de Rome ont surgi d'éloquents témoignages de l'antiquité et de l'apostolicité des croyances catholiques. « De Rossi a mis à nu les racines de l'Église catholique. Il les montre plongeant directement dans l'Évangile » comme dit L. Veillot dans son *Parfum de Rome*, au beau chapitre : *des Catacombes*, si plein d'enthousiasme vrai. L'illustre explorateur a chanté un magnifique poème à la louange du Christ.

En même temps, la littérature et les arts célèbrent la gloire de l'Homme-Dieu. Les illustres penseurs et les grands écrivains du IV^e siècle, du moyen âge, des siècles de Léon X et de Louis XIV, les artistes du plus grand nom lui font un brillant cortège de croyants et d'adorateurs. Il faut donc dire du christianisme ce que Bacon disait de Dieu lui-même : « Un peu de science nous en éloigne, beaucoup de science nous y ramène. » Les étrangers au catholicisme sont eux-mêmes frappés de sa grandeur. Récemment à Chicago, au *Parlement des Religions*, non seulement des protestants, mais des Juifs, des Bouddhistes, ont rendu hommage au Christ et à l'Église. Les fils de Voltaire forment, sur un côté du globe, une race à part.

Pour ébranler la base essentielle de la religion révélée, de Moïse à Jésus-Christ et aux apôtres, il faudrait nier ou expliquer le miracle. Depuis Celse et Porphyre jusqu'à Renan, personne ne l'a encore fait avec le moindre succès. « Ils ont tous fait des chapitres systématiques et un peu fous », comme le disait de Michelet à propos de Jeanne d'Arc, le libre-penseur Sainte-Beuve. Les philosophes païens des trois premiers siècles, un peu plus forts que l'apostat Renan, ont cherché à expliquer le miracle sans en *nier* l'existence et ils n'y ont pas réussi.

Le délire *miraculophobe* a été porté si loin de nos jours, que l'on a écrit, nous n'inventons pas, que, si une jambe coupée se reformait instantanément, il ne faudrait pas conclure au miracle; ainsi dit M. Anatole France, scandaleusement élu académicien. En serait-il de même d'une tête séparée du tronc? l'auteur ne le dit pas. On trouve des affirmations de ce genre dans le fastidieux, mensonger et dégoûtant roman de Lourdes par Emile Zola. Car il arrive, comme toujours, que ceux qui ferment volontairement les yeux à la lumière de la foi perdent celle de la raison. *Qui non habet et quod habet auferetur ab eo* (Matth., XIII, 12). Le sens commun, heureusement, ne souscrira jamais à une

l'Absolu est un fait anormal et *alogique*, étranger à son intelligence et devant amener la souffrance sous toutes ses formes pareille extravagance *scientifique*.

Car voilà ce qu'on appelle la *science* en l'an de grâce 1894, la science, *cette haute et puissante dame qui fait trop parler d'elle*, a dit un homme d'esprit, écrivain de talent (A. de Ségur).

Saint Augustin, saint Anselme, saint Thomas, Bacon, Descartes, Bossuet, Pascal, Leibnitz, Newton, Copernic, Galilée et, de nos jours, les Ampère et les Moigno croyaient au miracle ; mais ils vivaient sans doute dans des siècles d'ignorance ou c'étaient de petits esprits.

Nous admettons les progrès, dans ce siècle, des sciences ayant pour objet les lois de la matière, lois qui semblent être sans législateur comme un effet sans cause ; mais on pourrait inviter l'*Académie des sciences morales et politiques* à promouvoir celles dont le soin paraît lui avoir été confié. Est-il besoin de dire pour la millième fois que l'Église veut la science ? Dans sa récente encyclique aux évêques du Brésil, Léon XIII ne recommande rien tant que l'*instruction* du clergé. Mais hélas ! on l'a dit, *ce siècle est celui où la foule des ignorants se prend d'amour pour la science sans vouloir la connaître*. Nous avons parlé de miracles. Quel est donc le savant qui nous expliquera les innombrables prodiges de saint Vincent Ferrier, le grand thaumaturge des XIV^e et XV^e siècles ? On connaît l'exacte et rigoureuse sévérité apportée par la Cour de Rome aux procès de canonisations et en particulier à l'examen des miracles. Or, après la constatation de 800 de ces faits accomplis par l'illustre dominicain, le saint Bernard de son temps, l'enquête s'arrête par une sorte de lassitude ; les témoins étaient *légion*, c'étaient des multitudes. Il semblait que Dieu voulût alors dédommager l'Église du scandale inouï du *grand schisme d'Occident*, car aucune épreuve ne devait être épargnée à sa vitalité divine, ce schisme dont les moindres circonstances, sans être mieux attestées que les faits de saint Vincent, sont connues et admises des historiens les plus indifférents. Sainte Thérèse n'a-t-elle pas ressuscité son neveu, un enfant écrasé par la chute d'un mur ? la résurrection d'un grand nombre de morts ne fut-elle pas due à saint François de Sales, non pas au milieu des *ténèbres* du moyen âge, mais en pleine Renaissance ? Il faut le reconnaître, le miracle, ce signe incommunicable du surnaturel, est dans l'Église à l'état permanent et pas ailleurs. Presque tous les pontificats ont été illustrés par une ou plusieurs canonisations. L'Église ne craint pas d'exiger du *candidat* à cet honneur suprême non seulement l'*héroïcité* des vertus, mais des prodiges opérés après sa mort. Elle a la sainte hardiesse, pleine de confiance en son divin époux, d'exiger de lui un témoignage personnel irréfragable jusqu'à l'évidence. Et elle l'obtient et ne se contente pas des preuves qui suffiraient à un tribunal pour condamner à mort un accusé. Aucune secte protestante ni le schisme grec, depuis sa rupture définitive avec Rome au XI^e siècle, n'ont eu cette audace. Ils se contentent de vertus à peu près humaines, d'une sainteté latente, cachée à tous les regards. La sainteté c'est-à-dire la perfection et le merveilleux surnaturels à leur

mes, l'écrasement du faible par le fort. Il n'y a ici d'autre position à prendre que de s'arranger pour souffrir le moins possible. C'est se déclarer impuissant en face du terrible et douloureux problème contre lequel s'est brisée toute la philosophie païenne et dont le christianisme seul pouvait fournir la solution.

La résignation sans *au delà* comme on dit aujourd'hui, vis-à-vis des forces aveugles n'a aucun sens. M. Taine se donne ici pour complice Marc-Aurèle, dont il analyse les *Pensées*. Mais l'empereur philosophe, illuminé peut-être de quelque reflet de l'Évangile, s'élève plus haut, il dépasse les autres stoïciens. Malgré son panthéisme, il croit à une divinité qui ne fait qu'un avec le monde sans doute, mais dont elle est l'âme douée d'intelligence et de bonté ; les divinités païennes symbolisent et manifestent ses attributs : « Mets toute ta joie, toute ton attention à passer d'une action utile à une autre..... en te souvenant toujours de Dieu » (*Pensées*, liv. VI, 7). « Les dieux eux-mêmes sont bienveillants ; dis-moi qui t'empêche de faire comme eux » (*Ib.*, liv. IX, 12). La philosophie de Marc-Aurèle, ainsi entendue, qui est pour M. Taine un idéal que rien ne dépasse, est en effet bien supérieure à tous les systèmes anciens et modernes, dont le fatalisme est le dernier mot (1).

plus haut degré, bien et dûment constatés, sont pour la divinité du christianisme catholique, une preuve plus accessible à tous les esprits que les démonstrations scientifiques. Après tout la religion chrétienne bien que possédant la plus haute philosophie est surtout un fait. Les dogmes sont un ensemble de faits surnaturels basés sur des faits sensibles.

Quant à la foi, est-ce donc une chose si étrangère à l'homme, même dans l'ordre naturel ? L'éducation serait impossible si elle ne commençait par la foi de l'enfant à la parole de ses parents et de ses maîtres. Il faut en dire autant de la science. Si l'on n'admettait, en histoire, en physique, en histoire naturelle etc., les *faits acquis*, ce serait toujours à recommencer et aucun savant n'arriverait à rien. Que l'on contrôle les sources, rien de mieux. C'est ce que fait le croyant catholique ; *non crederem nisi viderem esse credendum*, disait saint Augustin. Qu'on nous pardonne cette longue digression, qui ne sera pas la dernière. Mais nous dirons avec Bossuet, *maudite toute science qui ne se tourne pas à aimer*. A quoi nous servirait d'étudier la science humaine si courte et si pleine d'erreurs, si nous ne la faisons tourner à la gloire de Dieu ?

(1) M. Aurèle fut le *livre de chevet* de Taine dans les derniers jours de sa vie. L'Évangile et la Passion de N.-S. Jésus-Christ lui eussent ap-

En écrivant ses *Origines de la France contemporaine* M. Taine n'a point rétracté ses graves erreurs philosophiques dont la trace y demeure toujours très sensible ; mais il n'a pu composer ce dernier ouvrage, qui restera et fera sa gloire, sans une heureuse inconséquence signalée par les juges les plus compétents, ses admirateurs sincères.

« Avec le *régime moderne*, Taine revient à son objet direct. Il a fait la part de la fatalité héréditaire (?) Il fait maintenant celle de la justice. Justice sociale, pour lui, est synonyme de liberté sociale et politique et il n'y a de liberté féconde que celle qui garantit les droits de l'individu. Liberté, justice, ces mots impliquent l'action volontaire et l'agent responsable », « la persuasion que l'homme est, avant tout, une personne morale et libre, qu'ayant conçu seul et devant Dieu la règle de sa conduite, il doit s'employer tout entier à l'appliquer en lui, hors de lui, absolument..... Sans cela le livre du *Régime moderne* ne serait qu'une stérile lamentation..... Parmi les soutiens que, dans cette lutte de tous les jours, exige l'infirmité de l'homme, il inclinait de plus en plus, dans les dernières années de sa vie, à placer la religion chrétienne. L'expérience et l'histoire l'avaient conduit, envers le christianisme, de l'intelligence à la sympathie et au respect. Il ne disait pas, avec les libertins d'État : il faut une religion pour le peuple. Il n'admettait point cette nuance de mépris dans une affaire qui est l'affaire la plus intime du cœur humain..... S'il resta, pour son compte, un stoïcien, il le fit de dessein prémédité, mais aussi par modestie (?) « Si je m'arrête, c'est par sentiment de mon insuffisance ; je vois les limites de ma pensée, je ne vois pas celles de l'esprit humain » (disc. de réception à l'Académie de M. Sorel, successeur de M. Taine).

Ce jugement est complété et rectifié dans la réponse de M. le duc de Broglie au récipiendaire. Et pourquoi ne l'avouerions-nous pas ? A part le plaisir de goûter les idées si justes et si bien exprimées que présente cette œuvre remar-

porté de meilleures consolations.

M. Taine était de la famille intellectuelle de Bacon, dont Voltaire, Diderot et d'Alembert ont fait la grande réputation. Ajoutons que, comme homme et par la bassesse de son caractère, le fameux philosophe anglais était bien inférieur à notre auteur.

quable, nous avons la satisfaction d'y rencontrer, retracées avec une compétence bien supérieure à la nôtre, les impressions que nous avons éprouvées nous-même en lisant pour la première fois, il y a 10 ans, le grand ouvrage de M. Taine.

« Vous convenez que M. Taine avait établi le déterminisme absolu dans la conception de l'Univers et vous faites ensuite remarquer que, par un contraste dont vous ne contestez pas la singularité, il a fini par conclure à la justice et à la liberté dans le gouvernement des choses humaines et par donner à ses concitoyens des conseils qui, pour être suivis, supposent qu'ils sont libres et responsables. » L'orateur poursuit, et nous regrettons de ne donner que l'analyse de si beaux passages. « Par quelle porte cet écrivain est-il sorti de la fatalité et de son système trop original qui assimile les lois de l'ordre moral à celles qui régissent les atomes ? Vous l'ignorez ; nous ne voyons aucun lien logique entre deux théories si opposées. Mais bien que M. Taine n'ait jamais laissé apercevoir la cause de cette déviation ou du renversement de ses idées, son *grand et dernier ouvrage* parut écrit sous une inspiration différente. » « Tout y est pénétré d'un souffle de liberté générale et d'un austère sentiment de la responsabilité morale. » « Si les auteurs du grand drame s'étaient mus sous l'empire d'une faculté dominante et des milieux, tout aurait dû être froid et impassible dans le récit. Ce qu'on devait le moins attendre d'un déterministe, c'était le *jugement sévère* et l'*accent de l'indignation*. » « Nous avons vu apparaître une suite de scènes qui, n'ayant pas même la continuité d'un récit, nous font passer par des secousses violentes et ne nous donnent pas même le temps de réfléchir ni de respirer. » « Les personnages sont dessinés d'après les types les plus divers, odieux, admirables ou grotesques. Partout l'animation et l'émotion débordent..... l'orateur ne fait passer le frisson dans la foule qui l'écoute que si le frémissement l'a traversé lui-même. » « Ce fut la *Terreur* qui reparut dépouillée de tous les voiles qu'avait essayé de jeter sur elle et son effroyable vérité des apologies complaisantes. Les taches de sang partout empreintes dont le temps avait fait pâlir la teinte, reprirent partout leur sombre éclat, comme si elles venaient de dégoutter de l'échafaud..... Pour expliquer cette transformation, j'invoquerai les trois facteurs qui avaient concouru à constituer

cette nature originale : la faculté d'analyse d'un philosophe, l'imagination d'un artiste et la conscience d'un homme de bien. Ce furent l'art et la conscience qui firent taire la philosophie... C'est le propre d'une conscience honnête de ne pouvoir supporter le contact ou même le spectacle du mal sans un tressaillement de révolte involontaire qu'aucun parti pris ne peut contenir » (Acad. française, séance du 7 février 1895).

II. — LITTÉRATURE.

La plume de M. Taine est un scalpel et un pinceau. Analyser et peindre, deux dons qui semblent s'exclure, constituent son grand art et son principal élément de succès. Son style est vigoureux ou moelleux suivant les circonstances et les sujets ; mais le relief, la couleur et la vie sur un squelette où rien ne manque à la membrure, voilà son procédé. Ce n'est qu'à la longue qu'il peut en résulter une certaine monotonie, et un tel écrivain égalerait les grands maîtres si l'élévation des pensées et la profondeur de l'émotion (1) s'y trouvaient au même degré que le talent de l'artiste et la science de l'observateur et du psychologue.

M. de Margerie envisage surtout sous le rapport philosophique l'œuvre littéraire de l'habile écrivain. Il nous avertit que c'est dans les œuvres d'art et de littérature de Taine qu'il faut chercher le complément de sa philosophie.

Dans *Tite-Live*, il y a une idée qui domine tout, celle de la *faculté maîtresse*, exerçant sur le penseur et l'écrivain une sorte d'empire tyrannique ; cette faculté chez l'historien romain, c'est le don oratoire : toute son œuvre semble n'avoir d'autre but, dans l'opinion du critique, que de mettre des discours dans la bouche des personnages qui occupent la scène. Tite-Live les fait parler avec vraisemblance et éloquence ; mais composer des harangues à leur usage, satisfaire ainsi son besoin de rhétorique, de bonne rhétorique, s'imposait à l'auteur, il ne pouvait faire autrement, et c'est en cela que se retrouve, dans cet ouvrage, le *déterminisme* de M. Taine.

(1. Nous l'avons dit et nous le verrons, la profondeur de l'émotion quoique très contenue, n'est pas toujours absente.

Dans *La Fontaine*, thèse de doctorat ès lettres, ce qui ressort le plus, c'est l'influence du sol et du climat sur l'esprit du fabuliste et l'esprit français en général. M. de Margerie n'a pas de peine à montrer combien il a fallu forcer la note et dénaturer les faits pour tout ramener à cette idée préconçue et pleine d'exagération.

L'Histoire de la littérature anglaise est le plus important des ouvrages littéraires de notre auteur; c'est encore de la philosophie, c'est le *déterminisme* s'appliquant à toute une littérature. A ce propos l'écrivain parle de la scolastique et de la chevalerie avec le superbe dédain d'un homme qui les ignore profondément. M. de Margerie le prouve surabondamment par des faits indéniables et des citations péremptoires. La vérité est aux antipodes des assertions du critique imbu, quant à la philosophie du moyen âge, de tous les préjugés universitaires. — Notons, à propos de Shakespeare, qui fixe longuement son attention, une application vraiment exorbitante de la théorie de la *faculté maîtresse*, qui est ici l'imagination. Citons seulement cette phrase de l'auteur, elle se réfute d'elle-même : « A proprement parler, l'homme est fou comme le corps est malade, par nature. La raison comme la santé n'est qu'une réussite momentanée et un bel accident. » (T. II, p. 158.) Expliquer l'œuvre de Shakespeare par la folie, n'est-ce pas un comble? Ne suffisait-il pas de dire que l'imagination du grand tragique n'était pas assez sagement réglée?

« *L'Histoire de la littérature anglaise* clôt à peu près la carrière agressive de M. Taine et met dans le plus vif relief ses qualités et ses défauts comme critique, surtout la tendance à plier les faits aux systèmes, à formuler sur ce qu'il ne connaît pas des jugements doublement injustes. » (De Margerie, p. 272.)

M. Taine étudie en particulier un des livres les plus curieux et le plus lus de l'Angleterre : *Voyages et étapes de Bunyén, Renaissance chrétienne*. C'est la réaction d'une âme naturellement chrétienne contre l'*Eglise établie*. Pourquoi le critique cherche-t-il à ce propos, avec la plus naïve ignorance, à démontrer la supériorité morale des races du Nord et avance-t-il que c'est Luther et ses imitateurs qui possèdent la morale et le véritable esprit du christianisme? Encore ici quel-

ques bonnes réflexions, quelques comparaisons bien choisies assurent au savant professeur de Lille une réfutation facile et lumineuse. Il combat un écrivain qui n'a rien compris au grand mouvement vers le catholicisme parti d'Oxford et dû à des hommes éminents et honorés de tous leurs compatriotes pour leur science loyale et profonde, leurs vertus et leurs talents.

Les *Essais de critique et d'histoire* résument avec une évidente exagération toute la littérature de notre grand siècle dans Racine. C'est encore une théorie toute faite qui ne voit que l'influence de la cour de Versailles, le poli, l'étiquette, le solennel. Que fait-on alors de Pascal, de Molière, de La Fontaine, de la Bruyère, de Saint-Simon (1) et de bien d'autres qu'on ne saurait faire entrer dans ce moule de convention ?

Le *Voyage aux Pyrénées* présente des descriptions charmantes ; c'est tout et ce n'est pas assez. Il renferme une diatribe contre le moyen âge dont la science et le bon goût laissent trop à désirer.

Les *Notes sur Paris* rappellent, dans leur pessimisme, les *Odeurs de Paris* moins la moralité qui se dégage du livre de L. Veillot. Il y a là du Tacite ou plutôt du Juvénal ; mais c'est trop exclusif et trop réaliste.

III. — ESTHÉTIQUE.

Deux volumes, intitulés *Philosophie d'art*, contiennent la moindre partie des enseignements donnés pendant dix-neuf ans par M. Taine à l'École des *Beaux-Arts*. Dans cet ouvrage encore, l'auteur, quoique porté plus haut par le sentiment du Beau, se ressent de ses théories incomplètes et exclusives, malgré son style enchanteur, ses aperçus plus qu'ingénieux et ses ravissantes descriptions. Il admet comme base de l'esthétique l'Unité et l'Harmonie, l'expression de l'Idéal, mais d'un idéal qui ne dépasse pas la pensée humaine, qui exclut l'aspiration vers l'Infini, seul idéal véritable, et l'action essentiellement moralisatrice du grand art. Pour lui le Beau ne

(1) A propos des mémoires du célèbre duc, disons que leur valeur historique est très contestable. Dans leur dernière édition (Hachette), les corrections et réfutations occupent autant de place que le texte.

peut être la splendeur du Vrai et du Bien. Il n'a jamais soupçonné l'art chrétien, l'architecture ogivale par exemple, que Fénelon lui-même, il faut le dire, appelait barbare et *gothique*; la simplicité grandiose du plain-chant, l'œuvre de Palestrina et tant d'autres sources de nobles et fécondes émotions. Bien plus, il croit à la supériorité de l'art plastique des Grecs, parce que, chez ce peuple ingénieux et privilégié, la pensée de l'*au delà* et la préoccupation d'une morale sévère ne comprimait pas l'essor du génie. « La grandeur de la religion impose à la nature humaine une déformation morale (1). » (*Philos. d'art*, t. I^{er}, p. 233.) La Grèce, par son climat tempéré, la limpidité, la pureté et la vivacité de son atmosphère (2),

(1) Cela rappelle, en les dépassant de beaucoup, certaines exagérations de Boileau, où des courants d'idées bien opposés, celui de la Renaissance et celui du Jansénisme, avaient leur part :

De la foi d'un chrétien les mystères terribles
D'ornements égayés ne sont pas susceptibles.
L'Évangile à l'esprit n'offre de tous côtés,
Que pénitence à faire et tourments mérités, etc.

(*Art poétique*, Chant III^e.)

Au *législateur du Parnasse*, à l'apologiste d'Arnaud, « Arnaud qui, sur la grâce instruit par Jésus-Christ (*).... », privilège que la secte refusait au Pape, on aurait pu répondre que la *gaieté* n'est pas la seule source de la poésie. Qui prétendra qu'il n'y a pas de poésie dans le *Dies iræ* ?

Le préjugé de Boileau n'a rien de commun avec une thèse soutenue dans la fameuse discussion des *Classiques* (1850-53). Ici personne n'a mis en question l'heureuse influence du christianisme sur le Beau littéraire et artistique. Si l'on a soutenu l'infériorité de certains Pères de l'Église latine au point de vue de la forme, on l'attribuait à de tout autres causes qu'à l'inspiration chrétienne.

Le mouvement dit *romantique* du commencement de ce siècle, auquel la manière si originale de Chateaubriand servit de brillante transition, aurait pu être une heureuse réaction contre des formes classiques trop étroites, s'il avait été mieux réglé et moins entraîné vers le fantastique et vers un réalisme grossier, allant, de chute en chute, de V. Hugo à Em. Zola, ce mauvais moraliste et ce mauvais écrivain, ruinant le sens du Beau et semant partout le germe des homicides joies de la volupté. Avant Chateaubriand, un poète, dont le talent pouvait s'élever jusqu'au génie, André Chénier, d'origine grecque par sa mère et très attaché à l'antiquité grecque, avait cependant présumé, mais par la forme seulement, par le coloris, la souplesse, la flexibilité de son vers, à un genre nouveau.

(2) L'air y est si transparent, que de l'extrémité du cap Sunium, à dix

(*) Epitaphe d'Arnaud par Boileau.

par l'aspect d'un sol où ne se rencontrent ni la monotonie des larges plaines ni les accidents grandioses de la nature, était faite pour les impressions douces, calmes, modérées et charmantes, pour le développement de la force et de la beauté corporelles ; et aussi tout y était favorable aux enivrements de la volupté. Les rivages gracieusement découpés, les mers sous l'azur d'un ciel si profond, les îles admirablement groupées, la diversité des peuples et des spectacles, à des distances que les navires de Corinthe ou du Pirée, à la proue couronnée de fleurs, franchissaient en se jouant sur les flots, tout invitait l'homme à une facile et ravissante expansion de l'imagination. Ici nous retrouvons M. Taine « avec toute sa puissance descriptive, sans doute, tout l'éclat de son style, toute la couleur vénitienne de ses tableaux ; mais aussi avec tous les préjugés et toutes les lacunes de son esprit, avec une disposition trop peu combattue à se désintéresser de la morale dans l'art et à plaider la cause de la chair aux dépens de l'esprit. » (De Margerie, p. 303.) L'auteur, qui ne croit pas à la religion, s'extasie devant les créations de la mythologie grecque, c'est qu'il n'y voit que les symboles d'un panthéisme anthropomorphiste qui divinisait la nature et n'est pas resté à l'état de panthéisme pur et insaisissable comme chez les Aryens de l'Hindoustan. Il omet de dire que la mythologie et l'art grecs livraient l'homme au plus désespérant fatalisme, témoins : Œdipe, Phèdre, Hippolyte. N'y a-t-il pas là une *déformation morale*? Les dieux des païens étaient cruels autant que voluptueux, *Omnes dii gentium dæmonia* (Ps. 95. 5) et le *destin* qui dominait les dieux eux-mêmes, était *inexorable*. Quel idéal religieux ! Un chapitre de la philosophie de l'Art traite de la même manière la peinture de la Renaissance en Italie et dans les Pays-Bas.

Dans le *Voyage en Italie* (1864), la critique de M. Taine se relèvera un peu. Cependant les grandes ruines de Rome, ses temples resplendissants, ses incomparables cérémonies, cet épanouissement de la vie chrétienne qui y déborde ne lui disent rien (1). Il partage à l'égard du Pouvoir temporel tous

lieues de distance, le regard distinguait l'aigrette du casque de la statue de Minerve au sommet de Parthénon (Dury, *Hist. grecque*).

(1) Il n'avait pas ce qu'il fallait pour comprendre Rome telle que nous la trouvons dans le *Parfum de Rome* de L. Veuillot, et dans un

les préjugés des sectes et des gouvernements révolutionnaires. On renouvelait à ce moment les théories d'Arnaud de Brescia formellement condamnées, au XII^e siècle, par le second Concile général de Latran. Beaucoup de catholiques plus ou moins *sincères* ne le soupçonnaient pas.

Comme les publicistes à gage de cette époque, il donne de l'incapacité de ce pouvoir temporel si décrié des preuves d'une nullité déplorable. Nous sommes loin de l'historien si consciencieux qui, vingt ans plus tard, ne parlera de la Révolution qu'avec pièces surabondantes à l'appui. Il reconnaît pourtant avec regret que les habitants des campagnes de l'État pontifical sont en grande majorité *papalins*, sentiment que le régime actuel fortifie toujours davantage dans cette honnête et malheureuse population.

Mais, chose étrange autant qu'inattendue. « dans ce livre si païen et si sensuel à Venise, si piémontais à Rome, il y a sur les vieux maîtres italiens et sur le sentiment qui les a inspirés des pages vraiment exquisés... On ne s'attendait pas

livre plus ancien et bien remarquable : l'*Esquisse de Rome chrétienne* par Mgr Gerbet qui, pendant un séjour de 10 ans dans la Ville Éternelle, en avait pénétré tous les secrets, admiré toutes les beautés, savouré toutes les délices. Il nous a laissé des pages trop courtes, mais pleines de haute poésie et d'un enthousiasme contenu, savant, raisonné, puissamment communicatif ; L. Veillot, dans son *Parfum de Rome*, fait le plus juste et le plus magnifique éloge de ce livre. Goëte lui-même, ce produit du protestantisme et du panthéisme allemand, écrivait pendant son séjour à Rome : « Je vis ici dans une clarté et dans un repos dont je n'avais plus le sentiment ; tous les jours quelque chose de nouveau et de remarquable ; tous les jours des images fraîches, grandes, merveilleuses... » Si l'on nous permet ici une toute petite remarque, nous dirons qu'il faut, pour savourer Rome, fuir avec soin la rencontre des Anglais qui y pullulent. C'est la recommandation que nous adressait un touriste émérite lors de notre premier voyage en Italie.

L'auteur n'a pas compris Saint-Pierre de Rome. Des catholiques ont partagé cette aberration. Montalembert, admirateur trop exclusif de l'architecture ogivale, bien digne d'admiration en effet, n'a-t-il pas dit : « Sortons d'ici, St-Pierre ne prie pas ». La Basilique vaticane, avec ses lignes si parfaites, ses magnifiques et grandioses proportions, son éclat, sa coupole gigantesque revêtue de mosaïques à fond d'or et dont les sommets illuminés des feux du soleil couchant se perdent dans une brume azurée donne, dès ici-bas, quelque impression des splendeurs célestes. C'est le palais du Roi des rois aussi bien que le glorieux tombeau du Pêcheur de Galilée. C'est là seulement que peut se développer dans sa majestueuse ampleur la pompe des *fonctions* pontificales.

qu'Assise et Sienne diraient tant de choses, et des choses si délicates au touriste à qui le Colysée n'avait rien dit. » (De Margerie, p. 319.) Les écoles ombrienne et florentine, Giotto, Fra Angelico (1), Pérugin, Raphaël dans sa première manière et avant qu'il eût trop sacrifié à la forme ou plutôt à la beauté sensuelle, y sont traités avec une sorte d'enthousiasme où déborde la vérité. M. Taine a été saisi malgré lui par ces visions célestes et les parfums *de cette fleur du christianisme vivant*, comme s'exprime son éminent critique. « On ne saurait mieux traiter qu'il ne l'a fait de cette radieuse histoire » (p. 320). Le Beau, sous une de ses formes les plus suaves et les plus sublimes, a produit cette merveille et remporté cette victoire. L'auteur du *Voyage en Italie* finit par un accent toujours incomplet, mais qu'on ne lui connaissait pas : « Comme il est vrai de dire que l'art n'est qu'expression et qu'il s'agit avant tout d'avoir une âme ! » (T. I^{er}, p. 275.) *Il s'agit d'avoir une âme* pour saisir le Beau ; c'est bien dit, mais nous craignons qu'il y ait peut-être, sous cette formule, l'intention de refuser au Beau, son caractère intrinsèque et objectif.

IV. — HISTOIRE.

Nous sera-t-il permis tout d'abord de constater avec une légitime satisfaction que, dans l'étude de cette dernière partie de l'œuvre du célèbre académicien, nous sommes d'accord avec M. A. de Margerie ? S'il y a quelques points auxquels nous n'avons pas assez pris garde, nous n'y contredisons

(1) Les œuvres admirables du bienheureux Angélique de Fiesole s'épanouissent dans leur naïve piété et leur divine candeur à Florence *la Belle*, au couvent de Saint-Marc, ce précieux écrin, qui contient tant d'œuvres d'art mêlées à tant de souvenirs, et à Rome sur les murs de la chapelle dite *du pape Nicolas* (Nicolas V) découverte par Mgr de Mérode dans les profondeurs du Vatican, ce monde où il y a des régions inexplorées. Avant l'heureuse réapparition de ce riche trésor, on ne connaissait à Rome du vieux maître florentin que la modeste Madone du couvent de Saint-Onuphre, sur le penchant du mont Janicule, dans le corridor voisin de la chambre où mourut Le Tasse. — Une restauration d'autres chefs-d'œuvre a lieu dans ce moment-ci au Vatican. Léon XIII fait enlever l'ignoble couche de chaux qui, dans l'appartement Borgia, recouvrait les belles fresques de Pinturicchio, élève et émule du Pérugin et collaborateur de Raphaël.

nullement. Le savant critique, professeur de philosophie si distingué et très au courant en particulier des systèmes de M. H. Taine, était plus à même qu'aucun autre de saisir l'erreur qui semble affaiblir les conclusions de l'histoire, sans porter atteinte à l'autorité, à l'impartialité, à la verve entraînante de l'historien. Il s'agit, on le voit, du fatalisme peu voilé que Taine appelle le *déterminisme*. Et cependant, en réalité, la moralité de l'histoire elle-même se détache toute seule du récit pour tout lecteur qui admet la responsabilité de l'homme et croit à la justice, aux codes, à la légitimité des peines et des récompenses. En histoire, Taine, l'homme *des faits*, était sur son terrain propre, c'est au lecteur spiritualiste à en faire la philosophie, à en bannir la résurrection de la fatalité antique de Thalès, d'Héraclite, de Zénon et des tragiques grecs.

Nous n'avons pas à refaire ici l'analyse des *Origines de la France contemporaine*. Signalons seulement la rectification de quelques aperçus inexacts ou incomplets sur les causes de la Révolution.

Le savant professeur de Lille établit sur des documents authentiques que, pendant les vingt dernières années qui précédèrent 1789, la France était dans un état de prospérité incontestable. Il oppose au *Voyage en France* d'Arthur Young, souvent cité par M. Taine, celui du docteur *Rigby*, très optimiste ; la vérité serait probablement entre les deux. Une preuve de l'état prospère du pays avant la Révolution, c'est que la population du royaume, qui était de 24 millions en 1770, s'élevait en 1780 à 26 millions (1). *La Vie rurale dans l'ancienne France* jette un grand jour sur cette question. Au point de vue du mobilier, du vêtement, de l'alimentation, des acquisitions territoriales, la condition des paysans était de plus en plus satisfaisante. Pour ce qui est de l'instruction, de récentes et nombreuses monographies ont fait la pleine lumière et dévoilé, sous ce rapport comme en tout le reste, les résultats désastreux de la Révolution. M. Taine lui-même reconnaît avec quel accord le roi et les classes privilégiées avaient travaillé à améliorer le sort des populations agricoles. Comment de pareils efforts n'auraient-ils produit aucun résul-

(1) V. *L'Ancien Régime et la Révolution*, de Tocqueville, et les *Assemblées provinciales*, par M. Roux-Lavergne.

tat? Deux ridicules gravures du *Manuel vicique*, de P. Bert, l'une, *les paysans avant la Révolution*, l'autre, *les paysans d'aujourd'hui*, feraient croire qu'il neigeait toujours sous l'ancien régime, et que, depuis la Révolution, la France jouit d'un printemps perpétuel. Et voilà comment se fait la lumière dans les écoles neutres (1) (V. M. de Margerie, p. 361). Quatre évêques protestèrent énergiquement lors de l'apparition de ces fameux manuels, si dangereux au point de vue chrétien, au risque d'une suppression de traitement, entre autres le vénérable Mgr Bouange, évêque de Langres, de pieuse mémoire.

Le trait le plus fâcheux de cette époque était la mauvaise assiette de l'impôt et le mode vexatoire de sa perception. Or cet abus comme tant d'autres paraissait en voie de disparaître depuis l'avènement de Louis XVI (2). L'égalité répartition des charges publiques gagnait du terrain et la renonciation de la noblesse à ses privilèges, dans la fameuse nuit du 4 août 1789, fut l'effet d'un état d'esprit et d'une conviction lentement développés, malgré son apparente spontanéité. L'éclat dont brillait l'aristocratie nobiliaire, qui n'était malheureusement pas restée, comme en Angleterre, à la tête de la vie locale, irritait peut-être plus que ses privilèges la classe bourgeoise. L'esprit de caste favorisa plus la Révolution que la revendication des intérêts. De petites causes ont souvent de grands effets, et qui sait si le contraste des habits noirs du *tiers* et des habits brodés des *premiers ordres* n'a pas précipité la marche des événements?

D'après M. A. de Margerie, l'aine exagère aussi, comme cause de la Révolution, l'esprit et les procédés scientifiques et en général la méthode classique qui avait prévalu au XVIII^e siècle. Il vaudrait mieux parler de la fausse science que résume l'œuvre si pernicieuse de l'*Encyclopédie*; autant

(1) L'auteur de cette caricature aurait pu lire le savant ouvrage de M. Lecoy de la Marche : *La France sous saint Louis et sous Philippe le Hardi*; on était bien alors en plein moyen âge. M. Paul Bert y aurait vu que des enquêteurs, à l'exemple des *missi dominici* de Charlemagne, parcouraient sans cesse le royaume pour y recueillir toutes les doléances et tous les griefs.

(2) Louis XV était un instant sorti de sa torpeur pour essayer quelques réformes; mais ce triste essai n'avait abouti qu'à une banqueroute partielle, à une augmentation d'impôts et à un grand mécontentement.

que le *Contrat social* de Rousseau, auquel l'auteur des *Origines* fait avec raison une si large part, l'esprit infernal qui s'incarnait dans Voltaire et ses adeptes a puissamment contribué au renversement de l'ordre social (1).

Du reste, l'historien et son impartial critique sont du même avis à l'égard de l'action plus immédiate des sentimentales et folles théories de Jean-Jacques sur l'esprit et les conceptions sociales des acteurs et des comparses du drame révolutionnaire. Le *Contrat social* concluait à la République la plus démocratique et à la nécessité d'une action s'exerçant toujours par le peuple et sans délégation. Imbus de ces rêveries les *Constituants*, n'osant supprimer le roi, le réduisent à l'état de premier commis ou plutôt de rouage inutile, dont la suppression s'imposera (2). Ils se croient aussi obligés, surtout la peur aidant, de ne voter que sous l'inspiration continue du peuple, c'est-à-dire de la populace et de l'émeute. Mirabeau s'inspirait de cet esprit quand il disait : « Des sociétés particulières placées dans la société générale rompent l'unité de ses principes et l'équilibre de ses forces » (Taine, t. II, p. 220). Voilà une des raisons de la *Constitution civile* du clergé. Tout cela appartient au triste rêveur de Genève, qui n'a de charmant que le style dont les fleurs recouvrent des abîmes (3).

Nous avons dit un mot, dans notre première édition, du cinquième volume où, abordant les *temps modernes*, Taine analyse le personnage de Napoléon. Là encore revient le dé-

(1) Le coryphée du philosophisme, qui voua son génie brillant et pervers à *écraser l'infâme*, l'égoïste Voltaire, « le dernier des hommes par le cœur », avait puisé sa rage impie dans le milieu de la franc-maçonnerie anglaise. Tel, au XV^e siècle, Jean Huss, précurseur de Luther, agitateur des féroces Bohémiens et promoteur d'une affreuse guerre civile et de sanglants brigandages, avait reçu son hérésie toute faite des mains de l'anglais Wicief.

(2) De là peut-être la pente logique de toute monarchie constitutionnelle vers la République, et peut-être même de toute République vers la suppression de la présidence qui est comme un faible vestige de royauté. L'envahissement de la démocratie tend à effacer toute grandeur et toute responsabilité personnelle dans le pouvoir, à supprimer ce qui peut choquer l'égalité.

(3) Une correspondance intime et inédite du girondin A. Ducos, récemment découverte, montre, une fois de plus, que, chez les révolutionnaires de toute nuance, la pensée, le style, le sentimentalisme, tout se ressent de la lecture assidue des œuvres de ce fou dangereux.

terminisme. L'auteur tient peut-être trop de compte du sang corse et italien qui coulait dans les veines de Bonaparte : il fait de lui un *bravo* et un Machiavel, un *condottiere*, une sorte de *Castruccio* (1) dans de plus vastes proportions et sur un plus grand théâtre.

M. de Margerie paraît au premier abord trouver un peu sévère l'appréciation très documentée du caractère de l'Empereur par M. Taine, à qui d'autres ont aussi reproché de ne pas mettre assez dans la balance les témoignages à décharge. En définitive, l'historien et son impartial critique arrivent à peu près à la même conclusion sur le fondateur de l'ordre social moderne. Il n'a manqué à celui-ci qu'une seule chose, la vertu ou, si l'on veut, la valeur morale, pour être, comme Washington, *le premier dans la guerre, le premier dans la paix, le premier dans le cœur de ses concitoyens* (2). « Dans l'ordre politique il a fait plus de mal que de bien à la France. » (De Margerie, p. 439.) Dans l'ordre religieux, il s'est plutôt servi de la religion qu'il ne l'a servie avant même de la persécuter. M. Taine et M. de Margerie sont d'accord en cela.

Nous ne craignons pas d'ajouter que la tache de sang des fossés de Vincennes, qui inaugura sa dictature, ne s'effaça jamais, et que Chateaubriand ne fut pas le seul à retirer pour toujours son estime à l'auteur d'un crime si impolitique. Le meurtre du dernier des Condé contribua peut-être autant que des guerres sanglantes et les campagnes d'Espagne et de Russie à mériter à Napoléon le surnom de *Robespierre à cheval* (3).

(1) Célèbre brigand du XIV^e siècle, dont Machiavel lui-même a écrit l'histoire, le prenant pour type de son système.

(2)

First in war,

First in peace,

First in the hearts of his countrymen.

(Épitaphe de Washington.)

(3) *L'Invasion austro-prussienne* (1792-1794), par L. Pingaud (Alph. Picard, édit., Paris, 1896), présente d'importants témoignages sur la ténacité, on pourrait dire la férocité, avec laquelle Bonaparte poursuivit la mort du duc d'Enghien, malgré les supplications de Joséphine et de son frère Joseph auxquels il ne répond que par des brutalités. Joseph alla jusqu'à lui dire qu'il égalerait son nom à ceux de Robespierre et de Marat. Talleyrand écrivit dans le même sens au premier consul. Les mémoires cités invoquent les noms de Berthier, Duroc, Caulaincourt, Reignier présents quand le futur empereur mit à prix la tête du dernier des Condé.

Malgré notre antipathie pour le *chauvinisme*, nous respectons les honnêtes gens d'un patriotisme sincère qui, à la distance où nous sommes, n'ont pas été témoins des larmes des mères et de la désolation des peuples et professent un culte aveugle pour le *Grand Empereur* ; mais leur idole n'eût-elle pas été, aux yeux de saint Augustin, un de ces conquérants que l'illustre docteur appelait des *monstres de gloire* ? Attaché du fond du cœur à la France et à ses gloires véritables, nous plaçons avant tout les droits de la justice et de l'humanité. L'histoire sérieuse ne se laisse ni éblouir par l'éclat de la souveraine puissance ni étourdir par le cliquetis des armes ; adoptant le jugement attribué à la sœur même du premier consul, elle dira peut-être que l'épée de connétable a manqué à la gloire du faux émule de Charlemagne. Que de flots de sang eussent été épargnés à la France et à l'Europe ! Quel fut le profit d'un si grand carnage sinon la fumée d'une inutile gloire ? Sans la Restauration, le territoire français en serait sorti amoindri comme plus tard après le second Empire. Avec cette *gloire* l'Empire ne légua à la France et à la Restauration qu'une dette de trois milliards, 760 millions, somme énorme pour un temps où le budget ne s'élevait qu'à 800 millions et où le crédit n'était pas ce qu'il est devenu. Du reste Napoléon lui-même se serait rendu justice, s'il faut en croire une anecdote assez connue : l'Empereur considérant la statue de Jean-Jacques, dans l'île des Peupliers, à Genève, aurait exprimé un sentiment ressemblant peu à de l'admiration. Comme on lui faisait observer, dans son entourage, que, sans l'auteur du *Contrat*, il n'occuperait pas lui-même la scène du monde : « L'avenir apprendra, reprit-il, s'il n'eût pas mieux valu pour le monde que ni cet homme ni moi nous n'eussions existé. » (1) (Mém. de Stanislas Girardin, III.)

Dans ce que nous serions tenté d'appeler les rêveries de Sainte-Hélène, Napoléon prétendait n'avoir eu en vue que la

(1) Les mémoires du Comte de Méneval sur l'Empire sont une apologie complète qui dépasse trop le but pour l'atteindre. Il faut cependant rendre hommage à la sincérité et à la loyauté de l'auteur. Le général Comte Philippe de Ségur, de l'Académie française, non moins dévoué à Napoléon, reconnaît cependant les fautes de l'empereur. Le récit de la campagne de Russie, dans ce dernier auteur, passe pour un chef-d'œuvre, des juges compétents le placent au-dessus de l'œuvre de Thiers (*Hist. et mém.*, 7 vol., 1873, F. Didot, éd.).

régénération de l'Europe par l'indépendance des peuples. Il n'avait pas eu l'idée d'effacer les principes de la révolution ; mais de les *dessouiller* et de les régler. « *Ils étaient désormais, grâce à lui, hors de toute atteinte* » (L'Empire libéral). Que d'autres partagent s'ils le veulent ces illusions, de bonne foi, et croient à ces vérités d'après coup ! « C'était l'éclair dans la nue » a-t-on dit des visions de Sainte-Hélène. Ce qu'il y avait ici de plus clair c'était la nue, cela résulte des *Mémoires de Sainte-Hélène, des dictées de Sainte-Hélène* (Moutholon) et autres écrits du même genre. On y voit aussi, en germe, la fameuse théorie des nationalités, si funeste à la France et prétexte de tant d'iniquités. A part le célèbre hommage rendu à la divinité de Jésus-Christ, *les éclairs de silence*, qu'on attribuait à l'écrivain politique Macaulay, eussent peut-être mieux valu (1). Nous n'admettons pas non plus que ceux qui ont fusillé le maréchal Ney n'aient rien à reprocher aux meurtriers du duc d'Enghien. Celui-là fut traître à l'Empire comme à la Monarchie de laquelle il avait tout accepté, même de s'emparer de la personne de Bonaparte et il fut pris en territoire français. Qui n'eût admiré sa générosité si, fidèle à Louis XVIII, il eût décliné la mission de courir sus à son ancien maître ? Du moins assurément la Cour des Pairs ne l'eût pas condamné à mort.

Le tome VI, où les vérités ne vont pas sans un mélange d'erreurs, contient de précieux aveux, celui-ci par exemple : « Une des plus funestes traditions de la Révolution est l'éducation par l'État, c'est-à-dire l'enfance enlevée aux parents par la plus cruelle, la plus violente des injustices. » (T. VI, p. 895.) La dernière et intéressante question que se pose M. Taine est de savoir dans quelle mesure, dans quelles directions, sous quelles influences trois quarts de siècle ont modifié l'institution napoléonienne. Tout serait à citer ; il faut lire ces développements si instructifs et si pleins d'actualité ; l'historien constate que l'égalité matérielle du suffrage universel est une véritable inégalité au point de vue de la justice et de l'intérêt général (2).

(1) Dieu nous garde cependant de contester la sincérité de la conversion du *Captif de Sainte-Hélène*. Que ne peut un reste de foi en face du néant des grandeurs humaines et en présence de l'Éternité ?

(2) Nous en donnons plus loin l'analyse détaillée, au chap. II.

Ce qu'il y a de si remarquable dans l'œuvre dont nous cherchons à donner quelque idée, c'est que l'étude approfondie de l'histoire a diminué de plus en plus les préjugés de l'auteur contre le christianisme. Ne croyant pas à la vérité intrinsèque et objective de la seule religion révélée *qui ait des preuves*, à cause d'un système philosophique préconçu, il en arrive à constater *expérimentalement* et par ses effets constants qu'elle est le salut de la civilisation. « Il n'y a plus que l'Évangile pour enrayer le glissement vers les bas-fonds. » En bonne logique, il fallait faire un pas de plus et dire que le faux ne peut produire le bien, que de bons fruits ne se trouvent que sur un bon arbre ; mais quelle démonstration indéniable que le témoignage d'un historien si observateur et non prévenu, ou plutôt prévenu en sens inverse !

L'importance des grands travaux historiques de l'auteur des *Origines* n'a échappé à personne dans le monde lettré et studieux, quoiqu'on ait cherché à faire le vide autour de leur publication. M. de Margerie, avec la perspicacité qui lui est propre, ne serait pas éloigné de croire que, dans la création d'une nouvelle chaire d'histoire de la Révolution, à la Sorbonne, on a eu en vue de défendre l'*arche sainte* des erreurs révolutionnaires contre les redoutables attaques d'un livre qui fait autorité et l'inexorable conclusion des faits mis dans une plus grande lumière que jamais ; et cela par un écrivain qui ne cesse pas d'être rationaliste, pour ne pas dire fataliste.

Pourquoi une âme, qui paraissait douée de droiture et de sincérité et ne semblait pas inaccessible à l'impression du *Beau* et du *Vrai*, est-elle demeurée dans l'erreur sur ce qu'il y a de plus fondamental non seulement dans la science, mais dans la vie ? Ne connaissant que peu de chose de l'éducation, cette force contre laquelle les hommes les plus sérieux réagissent si rarement, et de la vie privée de M. Taine, nous ne pouvons y chercher une solution à ce problème. Fils d'un avoué de Vouziers et petit-fils d'un sous-préfet de la première restauration, il perdit son père n'étant âgé que de 12 ans. Il fut placé pendant 18 mois dans une pension ecclésiastique, nous ne trouvons aucune trace de l'influence religieuse qu'il put y subir, et si loin que portent les souvenirs de ses biographes, ils le trouvent étranger à toute aptitude même spiritualiste ; d'un caractère doux, modeste, d'une vie austère, d'une sincérité

qui ne se démentit jamais, il pratiqua constamment les vertus naturelles, domestiques, privées et sociales, c'est le témoignage de tous ceux qui l'ont connu. Il avait l'estime de tous. Il y avait deux hommes en lui : l'homme abstrait ne vivant que de faits, de documents, de logique et de syllogismes, partant de faux principes, et l'homme concret, pratique, simple et droit. Il a été, dans ce dualisme étrange, non pas un *théorème qui marche*, mais un *problème vivant*. « Jamais peut-être on ne vit un pareil écart entre les vertus de l'homme et la monstruosité de la doctrine », *l'Ami du clergé* (10 janv. 1895). Cette doctrine a exercé une immense et fatale influence sur une grande partie de la littérature de la fin de ce siècle (1).

(1) On a prêté à notre auteur cette parole : « Ne discutez jamais avec un catholique ou un spiritualiste. » On pourrait retourner la phrase et dire : « Ne discutez jamais avec un matérialiste. » Si la bonne foi est possible dans cette erreur, ce n'est que par la privation d'un sens, celui que nous appelons le *sens métaphysique* et, en particulier, l'idée de causalité. Tant vaudrait disserter sur les couleurs avec un aveugle de naissance.

Quant à l'éducation de Taine, M. Sorel, dans son discours de réception à l'Académie, ne nous en apprend rien au point de vue moral, il nous dit seulement que son intelligence fut cultivée de bonne heure par son père, qu'il eut plus tard à subir de dures épreuves. Il nous parle de la douceur, de la sûreté et de la sincérité de son amitié et de son commerce et nous peint en termes désolants la mélancolie sceptique de ses derniers jours. Nous préférons citer quelques lignes meilleures, plus vraies et plus consolantes, qui terminent le beau discours de M. de Broglie en réponse à celui de M. Sorel : « Je n'hésite pas à compter sur le retour (de M. Taine) assez peu attendu que vous avez signalé et qui le fit passer de ses préjugés de jeunesse et d'école à la sympathie et au respect pour la source pure et l'effet social des vérités et des vertus chrétiennes... Il n'en a pas moins continué à les croire peu compatibles avec les exigences de la science, laissant ainsi le lecteur qui pose son livre dans une incertitude dont il ne l'a pas aidé à sortir. Mais si la question n'était pas tranchée, l'œuvre non plus n'était pas achevée et la conclusion qu'il n'a pas donnée, personne n'a le *droit de la faire* en son nom. Il reste permis de croire qu'il n'était pas résigné à terminer par un doute suprême une vie de labour toute consacrée à la recherche de la vérité. Quand, sur une tombe prête à s'ouvrir, l'ombre au lieu de s'épaissir s'éclaire d'une lumière encore flottante et indécise, ce n'est pas le crépuscule de la nuit qui tombe, c'est l'aube du jour qui se lève. » On ne saurait mieux dire en un sujet si triste.

Le dernier mot d'un théologien serait peut-être celui-ci : Pour arriver

Les voies de Dieu sont remplies de mystères autant que de miséricorde. Littré après avoir passé dans l'athéisme, et cependant dans les pures délices de l'étude, une vie sans baptême, a vu le soir de cette vie se transformer en une aurore pleine de clarté. Il avait, paraît-il, auprès de lui des anges de piété et de prière. *Spiritus ubi vult spirat* (Joann., III, 8) : « l'Esprit souffle où il veut », quoiqu'il veuille sincèrement le salut de tous les hommes. *O altitudo !*

M. Monod (*Les maîtres de l'histoire*) et M. Bourge (*Essais de psychol. contemporaine*) ont des pages intéressantes sur Taine, sa biographie et son œuvre. Indiquons aussi l'article sérieux de l'*Ami du clergé* (10 janvier 1895).

Nous croyons avoir suivi fidèlement, dans une analyse bien sommaire, les traces du savant professeur de Lille, tout en mêlant à notre compte rendu trop aride des réflexions qui nous sont propres. Daignent les lecteurs nous savoir gré de notre rôle très modeste et un peu ingrat de vulgarisateur ! Les esprits les plus intelligents et les plus cultivés n'ont pas toujours le loisir et le goût des longues lectures.

à la vérité, au salut, à Dieu, il faut au moins croire, suivant le mot de saint Paul, que Dieu est, *quia est*. L'Apôtre ne permet pas de supposer l'erreur de bonne foi sur ce point. Il faut joindre à cette ferme croyance l'humilité et la prière, dans une mesure et sous une forme quelconque. L'honnêteté naturelle de M. Taine, sous l'action de ses dernières études et de ses suprêmes réflexions, et sous l'impulsion secrète de la grâce divine, l'a-t-elle conduit jusque-là ? C'est le secret de Dieu qui veut le salut de tous et qui éclaire d'un dernier, d'un tout puissant rayon de lumière et d'amour l'isolement et les ténèbres de l'agonie. Celui qui a promis de récompenser le verre d'eau donné en son nom, a-t-il oublié des témoignages, bien tardifs, bien incomplets, mais sincères, en faveur de la vraie religion ?

Pourquoi faut-il qu'il y ait dans le beau discours de M. de Broglie quelques notes dissonantes ? Pourquoi comparer, par exemple, la révocation de l'Édit de Nantes, mesure très discutable, nous l'avons, bien que conforme à l'opinion générale en ce temps, aux inqualifiables proscriptions révolutionnaires ? N'y a-t-il pas là un peu trop de *libéralisme* ? Il serait plus à propos de mettre en regard de la politique de Louis XIV les lois draconiennes encore appliquées aux catholiques à la même époque dans tous les pays protestants et spécialement dans la *libérale* Angleterre d'après 1688, le 1830 de ce pays. L'historien protestant anglais Gibbon ne nous contredirait pas en cela, lui qui disait : « Je suis plus scandalisé de la seule exécution de Servet (par le féroce Calvin) que de toutes les hécatombes d'Espagne et de Portugal. »

Cette seconde édition comprendra l'analyse des V^e et VI^e volumes des *Origines* et un troisième appendice sur le *Libéralisme*. Nous modifions, en conséquence, le titre du volume qui sera : *La Révolution et le Régime moderne*. Nous traitons même cette seconde partie avec plus de développements comme présentant un intérêt moins vif sans doute, mais plus actuel et plus pratique. Le régime moderne c'est la révolution continuée, modifiée, canalisée par Napoléon. Aussi bien Napoléon redevient à la mode, on l'a dit très justement. Nous ajoutons de nouvelles notes à des notes peut-être déjà trop nombreuses. On aime aujourd'hui ce qui est documenté et annoté ; nous craignons d'avoir un peu abusé de ce goût légitime du public. Quoiqu'il en soit, nous pensons que l'*analyse critique* de l'œuvre de Taine restera le point central et la partie la plus saillante de cet humble travail d'érudition et justifiera notre titre. Que si l'on voulait substituer à ce titre celui de : « documents sur l'esprit révolutionnaire aux XVIII^e et XIX^e siècles », nous n'y contredirions pas absolument. Puisse du moins notre mosaïque ne pas présenter un assemblage de couleurs trop disparates. Nous parlons de *mosaïque*, c'est peut-être le seul point de contact entre cette étude et les *stromates* de Clément d'Alexandrie. Qu'on ne nous reproche pas d'avoir parlé, bien que très éloigné de la science, de Pic de la Mirandole, *de omni re scibili*. Nous donnerons pour excuse que l'Association des idées s'étend très loin, *latissime patet* comme dirait Cicéron, et exerce un grand entraînement. Pussions-nous surtout avoir réalisé le mot célèbre de Fénelon : « Ne se servir de la parole que pour la pensée et de la pensée que pour la vérité » (1).

Nous avons désiré, dans tout cet écrit, nous montrer inébranlable sur les principes et condescendant dans leur application à cause de l'ignorance et de la faiblesse humaines, mais sans transiger avec les hommes pervers ou dangereux.

Nous avons touché à bien des questions difficiles et délicates ; il serait donc peu surprenant que nous eussions commis quelques erreurs. Nous attendons qu'on nous les signale avec des preuves convaincantes.

Il est des lecteurs qui pourront trouver certaines de nos

(1) Lettre à l'Académie

idées un peu surannées ; il nous suffit qu'elles soient vraies. Car si la vérité peut passer de mode, elle est toujours de mise. D'ailleurs la mode est un cercle et ce qui est vieux peut redevenir nouveau. Nous avons placé des épigraphes en tête de nos chapitres, c'est peut-être aussi un peu démodé ; mais, à l'exemple d'auteurs sérieux, nous y avons vu l'avantage de fixer la pensée dominante de chacun de ces chapitres.

On nous accusera aussi de pessimisme, ce qui est plus grave ; mais n'est-il pas difficile de s'en défendre dans le temps actuel ? Nous lisons dans une lettre récemment publiée (26 janvier 1896) par Mgr Vallean, évêque de Quimper, prélat d'un caractère calme et modéré, « que jamais l'expression de la haine anti-religieuse n'a été si vive qu'aujourd'hui » et que « les bonnes volontés sont affadies ». Que disons-nous autre chose ? et nous ajoutons, avec ce prélat, que « ce n'est pas le moment de perdre courage », malgré la perversion générale des idées. Si l'on a encore en France quelque bravoure militaire, le vrai courage et surtout le courage civique, tend à n'être plus qu'un glorieux et triste souvenir.

Le lecteur voudra bien reporter à la seconde édition les modifications ou additions qui, sans cela, constitueraient un anachronisme. Il est possible que plusieurs passages aient perdu de leur actualité ; mais la préoccupation qui les a dictés marquera les traces d'un temps où tout se fait et où tout passe avec une vertigineuse rapidité. Les choses comme les hommes s'usent très vite.

D'un autre côté, nous avons laissé bien des questions pendantes puisque nous nous arrêtons en pleine histoire contemporaine ; ce sont les pierres d'attente d'un édifice forcément inachevé. A l'opposé des auteurs bien avisés dont parle Horace et qui introduisent le lecteur *in medias res*, c'est là que nous le laissons. Mais ce qu'on peut assurer à l'avance le voici : Tant que la Révolution ne sera pas finie, si elle doit finir, la moralité et la prospérité publique d'une part et le budget de l'autre continueront à suivre une progression inverse. Comme dit le facétieux Rochefort, « la France compte trente-six millions de sujets, sans compter ceux de mécontentement ».

Qu'on nous permette enfin de nous prévaloir, en toute modestie, d'une sentence un peu paradoxale de Quintilien :

« L'histoire est toujours intéressante de quelque manière qu'elle soit écrite ». Quelle bonne fortune pour nous si nos lecteurs imitaient l'indulgence du célèbre rhéteur latin !

L'abbé BIROT,
Chanoine et Archiprêtre honoraire.

La Rochelle, 15 septembre 1896.

CHAPITRE PREMIER

LA RÉVOLUTION.

« Etsi nobis in experiendo optabiles non fuerunt, tamen in legendo jucundæ » (Cicéron).

Les événements dont l'expérience ne nous eût pas été désirable, nous les lisons cependant avec quelque jouissance.

« Regardons bien en face sans hypocrisie et sans crainte cette question sociale et faisons-la nôtre, comme les francs-maçons du siècle dernier ont faite leur la Révolution française. » (F. S. Pini, grand-maitre adjoint. *Rivista della massoneria italiana*, XVIII, p. 6.)

I

Tout homme curieux de s'instruire et de savourer une satisfaction intellectuelle a voulu lire les quatre volumes de M. H. Taine, intitulés : *Les origines de la France contemporaine* (1). Ce n'est pas précisément une histoire, mais un portrait de la Révolution. Cette remarque exprime sinon une critique, du moins un regret. Il nous eût paru possible et désirable, en effet, de donner pour cadre à ce portrait une véritable histoire, c'est-à-dire d'indiquer d'une manière plus précise, plus complète, plus méthodique, la suite et les dates des grands événements auxquels se rattache tout l'ensemble des faits caractéristiques de cette période à jamais lamentable de nos annales (2). Ce n'est qu'un portrait, mais quel por-

(1) 4 vol. in-8°, édit. Hachette, 1885. Le 1^{er} vol. a pour sous-titre : *L'Ancien régime* ; les autres : *La Révolution*. Deux autres volumes ayant pour sous-titre : *Le Régime moderne* ont été publiés depuis ; le 2^e, VI^e, de tout l'ouvrage, en 1894.

(2) Il supplée (Taine) par l'animation du style au mouvement du récit qu'il supprime... Il trouvait que la faculté de représenter les choses est

trait ! Quelle ressemblance ! Photographie étonnante où la vie s'unit à l'exactitude, où les poses sont parfaites et où l'objectif reflète tous les mouvements. Quelle accumulation de faits et de circonstances jusqu'à la satiété du dégoût et de l'horreur, double impression du reste qui doit correspondre à un tel sujet ! C'est du réalisme si l'on veut ; mais un réalisme saisissant et qui, ayant forcément le laid pour objet, le présente dans toute son affreuse et repoussante vérité. Et tous ces détails sinistres, ignobles, appuyés sur une multitude de documents authentiques et officiels, supposent des recherches consciencieuses, immenses et un courage de bénédictin ou de bollandiste, bénédictin laïque auquel manquent, hélas ! les inspirations de la Foi. Disons aussi tout d'abord que l'honnêteté et l'impartialité du narrateur paraissent jusqu'à l'évidence. Il parle avec une franchise sûre d'elle-même et qui ne craint rien. Les cris d'indignation et de profond mépris s'échappent, pour ainsi dire, du récit lui-même, et le lecteur prévient l'historien ; les stigmates qui flétrissent les hommes et les choses, il les constate plutôt qu'il ne les exprime. L'auteur n'est pas un chrétien convaincu ; pour lui, la vraie liberté de conscience, les convictions sincères, appuyées sur la grandeur et les bienfaits du christianisme et sur une tradition et une possession de dix-huit siècles, forment les seuls titres, mais imposants et surabondants, qu'avait la France catholique à ne pas être opprimée sous une persécution aussi radicale, aussi inepte que féroce (1). Nous

la puissance même de penser (A. Sorel, successeur de M. Taine à l'Académie ; discours de réception, 7 février 1895). Et plus loin : « il n'écrit pas l'histoire de la révolution française, il fait la pathologie mentale des Français pendant la Révolution » (*Ibid.*).

Nous serions volontiers de l'avis de l'éminent critique M. Ed. Biré, il dit quelque part que les dates ne sont pas seulement utiles, mais indispensables à l'histoire. Nous reconnaissons cependant qu'ici les grandes lignes sont suffisamment indiquées, même au point de vue chronologique.

On nous arrêtera peut-être dès la première phrase en nous objectant ce que disait Chateaubriand dans son Avant-Propos des *Etudes historiques*, remarque encore plus vraie aujourd'hui qu'en 1831 : « Qui lirait quatre gros volumes lorsqu'on a bien la peine à lire le feuilleton d'une gazette ? » C'est un fait déplorable.

(1) Nous entendions dire tout récemment à un éminent religieux supérieur d'une importante congrégation : « Taine n'était pas un chrétien, mais c'était un grand apologiste du christianisme ».

sommes persuadé qu'un écrivain si judicieux et si ami de la vérité deviendrait chrétien, en consacrant à l'étude de l'apologétique et de l'histoire de l'Église la moitié du temps et des nobles efforts qu'il a employés à pénétrer l'histoire de la Révolution, à mesurer l'étendue et à sonder la profondeur de cet immense cloaque de boue et de sang. Il se complairait peut-être moins à comparer à l'Inquisition le régime révolutionnaire, Inquisition outrée et gigantesque, s'il connaissait mieux la nature et le sens de cette institution ; rien d'ailleurs n'indique qu'il rende l'Église responsable des quelques excès qu'on peut reprocher aux inquisiteurs (1).

(1) La question de l'*Inquisition* a été traitée à fond par le Dr Héfélé, professeur à Tubingue. Cependant il n'est pas exempt de quelques erreurs. Jules Morel, ancien rédacteur de l'*Univers*, dans ses *Lettres* sur le même sujet, a une doctrine plus sûre et plus entièrement conforme à la tradition de l'Église.

Aujourd'hui le sort des émeutiers dépend uniquement de la juridiction civile ou militaire ; au moyen âge ils avaient la garantie d'une double juridiction, l'une civile, l'autre ecclésiastique ; celle-ci, ordinairement plus indulgente, prononçait la première et offrait souvent le bénéfice du repentir. Qu'on se souvienne que la torture tant reprochée à l'inquisition, n'était exercée par elle qu'avec une grande modération et n'a été supprimée, même en matière criminelle ordinaire, que par Louis XVI. Le XVII^e siècle si policé et le XVIII^e si *sensible* avaient maintenu cet usage des *temps barbares*.

M. Taine constate sans le savoir la réalisation d'une prophétie. Bergier, mort en 1790, termine par la phrase suivante l'article *inquisition* dans son dictionnaire de théologie. « Nous assurons hardiment que si les philosophes incrédules étaient les maîtres, ils établiraient une inquisition aussi rigoureuse que celle d'Espagne contre tous ceux qui conserveraient de l'attachement pour la religion ». Le philosophe girondin Condorcet, s'est chargé de ce rôle avec ses dignes confrères.

Quant à l'*Inquisition d'Espagne*, établie sur des bases et dans des circonstances tout exceptionnelles, nous n'en disons rien pour le moment, si ce n'est qu'elle fut la continuation de la guerre contre les Maures, séculaires envahisseurs du pays, et les Juifs plus ou moins ouvertement leurs complices. Aussi la nation espagnole professait-elle un véritable enthousiasme pour cette fameuse institution. Nous ne nierons pas pour cela des erreurs regrettables, par exemple des soupçons et des rigueurs mal fondés contre des représentants de la pléiade des grands mystiques espagnols. L'ami et le grand émule de sainte Thérèse, saint Jean de la Croix et qu'on a appelé « le point extrême du mysticisme espagnol », subit pendant 9 mois les horreurs d'un cachot autrement dur que celui de Galilée. Sainte Thérèse elle-même faillit être emprisonnée par le Saint-Office, gardien trop jaloux, quelquefois trop

II

Le premier volume traite de l'*ancien régime* et des causes de la Révolution. La féodalité, malgré ses imperfections et ses graves abus, et l'Église ont fait la France. Le seigneur féodal à tous les degrés a créé et maintenu au milieu des temps barbares la sécurité et l'ordre matériel. Il est l'armée, la police, la justice, l'administration. A tous ces titres, il a droit à la perception de l'impôt. Il est grand propriétaire par droit de conquête ou d'hérédité, et en cette qualité il aliène à perpétuité une partie de ses domaines contre un droit de ferme ou de redevance perpétuelle (1). L'Église puise ses immenses richesses dans la conquête pacifique du défrichement, dans les dons volontaires qu'inspire la reconnaissance pour son action civilisatrice et ses continuels bienfaits (2). Mais,

passionné de l'orthodoxie (Darras, t. XXXV, p. 366). Terminons par cette observation générale. S'il est permis, sans porter atteinte à la foi, de diriger quelques critiques contre l'organisation et le fonctionnement d'un tribunal ecclésiastique, il faut bien se garder de refuser à l'Église le pouvoir d'infliger des peines corporelles à ceux qui se révoltent contre son autorité. On serait en opposition avec les plus grands docteurs et toute la tradition.

(1) En somme les derniers vestiges de la féodalité n'étaient plus compatibles avec le nouvel ordre de choses, nous sommes d'accord sur ce point avec Taine. Ceux qui ont lu attentivement l'histoire de France connaissent l'origine du système féodal dans notre pays, où il faillit étouffer la royauté et d'où il se répandit dans les régions voisines. Il prit naissance sous les successeurs dégénérés de Charlemagne, dans un commencement de dissolution sociale dont il fut le produit et le remède, sauvant l'avenir en empêchant le retour de la barbarie complète. Aussi impuissant contre les futurs seigneurs, alors gouverneurs de provinces, qu'il l'était contre les Normands, Charles-le-Chauve attacha son nom à cette révolution sociale. Il lui conféra l'existence officielle en déclarant héréditaires les duchés, comtés et marquissats et autres grandes charges de l'État, ainsi que leur subordination hiérarchique, à l'Assemblée de Quiercy-sur-Oise, en 877. Les anciens leudes, déjà grands propriétaires, devinrent ainsi les seigneurs.

(2) Dès le commencement du moyen âge, « le grand agent de la Restauration sociale, ce fut l'Église » (Littré). « C'est à l'Église qu'est due la civilisation moderne. Sans elle le monde était livré à la force matérielle » (Guizot, *Hist. de la civilis.*). « C'est dans le retour et le triomphe du christianisme que je place toutes mes espérances pour l'avenir de l'humanité » (Lettre de M. Cousin à Pie IX, 1872).

Dans un écrit de circonstance (Lettre à M. Carnot), ayant pour but

peu à peu, et surtout depuis Louis XI, Richelieu et Louis XIV, le pouvoir royal se substitue à la féodalité et remplace partout l'action publique de la haute et petite noblesse par ses fonctionnaires de tout ordre. Le système moderne de gouvernement fonctionne à grands frais. Il y a deux impôts, et celui que continue à percevoir, sous ses diverses formes, l'aristocratie seigneuriale, rentrée en quelque sorte comme telle dans la vie privée, fait double emploi, double charge et n'a plus aux yeux du peuple sa raison d'être. C'est un abus, première cause du mécontentement général et de la Révolution (1).

de défendre le peu qui reste des biens de l'Église contre le décret du 27 mars 1803 *sur les fabriques*, Mgr Fèvre, protonotaire apostolique, prend de là occasion de résumer d'une manière remarquable les données de l'histoire sur les services rendus au monde par le clergé et la *propriété* ecclésiastique en particulier. Quant aux abus, ils sont inhérents à tout ce qui est humain (Delhomme et Briguey, édit., Paris). Cette même thèse avait été soutenue avec une grande élévation de vues et un talent supérieur par *J. Balmès* dans ses *Observations sociales, politiques et économiques sur les biens du clergé*, publiées en 1840, lors de la révolution d'Espagne et de ses spoliations sacrilèges. Sur la question de la législation des fabriques, plus grave qu'elle ne le paraît, voir le savant et éloquent rapport de M. Paul Besson, ancien député, avocat à la cour de cassation, au récent congrès catholique tenu à Aix, sous la présidence du vénérable et vaillant archevêque de cette ville (1893).

(1) Ajoutons une importante observation. Indépendamment de la lourde charge imposée par le double système d'impôts, l'absolutisme royal érigé en principe et sans contrepoids, nous venons de le dire, favorisé par les légistes qui ressuscitaient l'ancien droit des Césars de Rome et de Byzance, de cet empire romain qu'on a appelé si justement abîme de servitude, appelait une réaction rendue plus inévitable d'ailleurs par les empiètements de ce même pouvoir absolu sur le *spirituel* et par l'asservissement des consciences moins soumises à l'Église et moins dirigées par Elle. Les premières origines de ce désordre remontaient à Philippe-le-Bel, l'indigne petit-fils de saint Louis, l'émule des Césars d'Allemagne. Ce même Philippe IV, en réunissant les premiers États généraux pour l'aider dans sa lutte contre Boniface VIII, ne se doutait pas que les derniers États généraux renverseraient un jour sa postérité collatérale. « Les légistes, sous les petits-fils de saint Louis, furent les tyrans de la France », dit Michelet. Ce fut surtout l'école de droit de Bologne qui ressuscita le droit romain tout imprégné de paganisme et de césarisme. On peut dire que cette réaction fut proclamée solennellement à l'assemblée de Roncaglia en 1158, en faveur de Frédéric Barberousse ; mais l'esprit chrétien y résista pendant au moins deux siècles. Cette ré-

On ne peut certes pas nier les gloires réelles du règne de Louis XIV, les réformes et l'admirable réorganisation administrative de Colbert, le grand essor de la littérature et des arts, de la marine, du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, les plus brillants succès des armes françaises dans des guerres où l'ambition prit trop souvent la place de la justice ; mais on ne peut non plus s'empêcher d'avouer qu'il y a eu du Napoléon dans le roi de *droit divin* et que l'absorption de tout l'État en sa personne a contribué aux excès inouïs de la réaction révolutionnaire.

Nous ne dirons cependant pas avec Rohrbacher que Louis XIV fut un précurseur de Robespierre. Malgré ses fautes graves, nombreuses, terribles dans leurs longues conséquences, et dont la plupart furent des fautes de jeunesse, il fut un grand roi. S'il identifiait la France, il s'identifiait avec elle ; il la servit constamment ; personne ne prit plus au sérieux que lui l'auguste métier de roi. Il fut purifié par des épreuves longuement, noblement et chrétiennement supportées.

Certains prélats, certains abbés commendataires, infidèles aux intentions de l'Église, étalent, avec des revenus énormes, un luxe effréné. La noblesse de cour, depuis un siècle passé, attire sur elle le mépris et dévore le trésor royal alimenté par l'impôt. Le roi est personnellement criblé de dettes et insolvable. Malgré tout, la noblesse qui réside sur ses terres (1) est aimée des populations rurales et digne de l'être.

La résistance se manifesta, dans ce XII^e siècle, par la première codification du droit canon.

Aux États généraux de 1302, les Evêques avaient eu la faiblesse de ne pas résister aux volontés impies et tyranniques du roi. Le Pape leur en fit les plus sévères reproches. Ils se soumirent et se rétractèrent humblement. Cette connivence si peu apostolique de l'Épiscopat aux empiètements royaux fut le commencement des *libertés de l'Église gallicane*.

(1) *Sur ses terres*. On a souvent parlé de l'accaparement du sol par la noblesse. C'est là une de ces légendes révolutionnaires qui ne résistent pas aux recherches de l'érudition. Vingt ans après la révolution, 3,805,000 familles étaient propriétaires de 44,750,000 hectares dont près de la moitié, 19,000,000, appartenait à 21,455 familles. Elles représentaient un nombre d'individus supérieur à la totalité des nobles qui, sous l'ancien régime, ne possédaient qu'un quart du territoire (M. Rubichon, *Du mécanisme de la Société en France et en Angleterre*, p. 31). Ce n'é-

La grande masse du clergé, pauvre, laborieux, instruit, édifiant, bien élevé, est encore en possession du respect et de l'affection des peuples. M. Taine citera dans un autre volume, en se l'appropriant, ce mot de M. de Tocqueville : « J'ai abordé l'étude approfondie du clergé de France sous l'ancien régime, plein de préjugés, et je l'ai terminée plein de respect. »

D'un autre côté, l'école prétendue philosophique, en détruisant tout respect, toute subordination, en répandant partout le scepticisme, en exagérant les droits de l'homme, en attaquant tout ordre social, en y substituant des théories vides et abstraites, qui ne tiennent aucun compte des traditions, des mœurs, des longues habitudes, qui mettent à la place de l'homme concret, tel que l'ont fait des siècles de civilisation, l'homme idéal rêvé par elle, a été la cause la plus influente du grand cataclysme social. Il faudra, bon gré mal gré, que tout s'adapte à ses vaines et inflexibles théories : c'est le lit de Procuste. Le *Contrat social*, de Rousseau, deviendra le code, l'évangile sacré et inviolable de la Révolution. La cour et la noblesse, la bourgeoisie surtout, sont imprégnées de ces idées aussi raides que mal définies (1). Ce qu'on a appelé

tait pas la peine de changer de maîtres ; mais prendre la place les uns des autres c'est la loi des révolutions.

Complétons cette statistique. Les châteaux sont, paraît-il, plus nombreux maintenant qu'avant la Révolution, et les roturiers enrichis, y compris ceux qui ont pris le nom de *leurs terres*, en ont leur bonne part. Ils y jouissent d'un luxe et d'un confortable inconnus aux anciens seigneurs. C'est quelque chose comme les maisons du boulevard des Italiens comparées aux vieux hôtels du boulevard St-Germain dont les propriétaires n'ont pas redoré leur blason. On peut voir, au château *des Rochers*, la chambre de Mme de Sévigné telle que du temps de la célèbre marquise habitée de Versailles ; la femme d'un notaire de grande ville la trouverait aujourd'hui trop simple. De nos jours, ainsi qu'avant 89, on en a fait la remarque, les châtelains résidants, comme en Anjou par exemple, sont aimés des paysans ; au contraire ceux de la Touraine et d'autres provinces, absents de leurs domaines, sont mal vus des populations rurales et les élections s'en ressentent.

Entre autres enseignements les perturbations sociales nous donnent celui-ci : l'égalité est une utopie dont personne ne veut sincèrement, sauf devant la loi et l'impôt. Seule l'égalité dans la charité chrétienne n'est pas une chimère.

(1) On sait à quel point les corps constitués, et le Parlement de Paris en particulier, imbus de ces idées d'innovation et de révolte, et cherchant à confisquer l'absolutisme à leur profit par manière de réaction, ont

au XVIII^e siècle la philosophie n'était qu'un amas d'idées incohérentes dominées par l'incrédulité et où la logique et la morale faisaient défaut.

Joignez à cela chez tous les gouvernants, à commencer par le Roi (1), et même parmi les officiers de l'armée, une insigne faiblesse de caractère, provenant principalement de cette persuasion que l'homme, le peuple surtout, est bon par nature, qu'il ne s'agit que de l'éclairer un peu pour le rendre capable

contribué à acheminer la Nation vers la grande catastrophe dont ils devaient être les premières victimes. Quelque temps déjà avant la révolution, cette Cour de justice prétendait, sans apparence de fondement, être la représentation nationale et, comme telle, marcher au moins l'égale du roi, tandis que ses membres, en leur qualité, n'auraient même pas eu le droit de siéger avec le *Tiers* aux États généraux. Un auteur sérieux a pu dire que les Parlements ont été le noviciat du Jacobinisme.

L'*ancien Régime* affaiblissait progressivement toute action privée ou collective en dehors de l'État ; la *Révolution* devait la supprimer complètement. Malgré sa triple devise, elle ne tenait qu'à l'*Égalité* dans le servilisme et accroissait, dans de monstrueuses proportions, l'omnipotence de l'État, qui n'était plus qu'une cohue de bandits.

(1) Le sublime courage du martyr ne suffit pas à un roi. Un Charlemagne, un saint Louis, un Louis XIV eussent probablement sauvé la monarchie et la France. Il eût même suffi d'un Garcia Moreno, cette autre victime de la maçonnerie, aussi grand pour l'action que fort pour le martyr, dont la biographie offre une lecture à la fois pleine d'attrait et de réconfort et auquel il n'a sans doute manqué qu'un plus vaste théâtre pour être mis au rang des plus illustres souverains. Mais, *sic voluere fata*, auraient dit les païens. La douce Providence devient terrible quand elle a résolu un châtement exemplaire : « Dieu est le seul qui se glorifie de faire la loi aux rois (et aux peuples) et de leur donner, quand il Lui plaît, de grandes et de terribles leçons » (Bossuet, *Oraison funèbre de la reine d'Angleterre*). « Les scélérats même qui paraissent conduire la révolution n'y entrent que comme de simples instruments et, dès qu'ils ont la prétention de la dominer, ils tombent ignoblement » (J. de Maistre, *Considérations sur la France*, chapitre 1^{er}).

Consignons ici un jugement assez curieux sur Louis XVI. Il est d'Albert de Saxe, prince irréprochable, gouverneur autrichien des Pays-Bas, beau-frère de Marie-Antoinette par son mariage avec l'archiduchesse Marie-Christine, sœur de la reine. A la suite d'un voyage que firent en France les deux époux en 1786, le prince écrit dans ses notes : « Avec des qualités de bonté, de franchise et de droiture qui le rendront toujours digne de l'amour d'un peuple » le roi « ressemble à un artisan » entouré « de nobles insoucians et prodigues qui n'ont ni le temps ni le courage de rien entreprendre de grand. » Ce sont les *frelons dorés de Versailles*, de notre auteur.

et digne de régler ses destinées et celles de l'État. C'est le principe qui préside à l'éducation des enfants gâtés. C'est le régime ultra-paternel appliqué au gouvernement des peuples. Or, si l'homme individuel doit être maintenu dans le devoir par la crainte autant que par l'amour, à plus forte raison les multitudes. On voit que toute la classe dirigeante a fait son éducation dans les fades idylles du XVIII^e siècle (1). Il y a un délire d'enthousiasme pour les réformes, mêlé à une naïveté plus qu'enfantine.

La terrible crise financière, le gouffre béant de la banqueroute, l'épouvantable disette de 1788 mettent le comble à cette situation par un malaise insupportable. Vienne l'effervescence produite par les États généraux, suprême ressource du Roi et du Ministère, et dont Necker fut le malencontreux promoteur, et voilà la France livrée en proie aux théoriciens, aux rhéteurs, aux sceptiques, aux déclassés, aux ambitions fiévreuses, depuis longtemps surexcitées chez les princes, les nobles, les bourgeois, le peuple. L'immoralité et la cupidité sans frein vont se donner carrière ; l'anarchie sera complète dès le premier jour. Ce sera la conséquence des *droits de l'homme*, proclamés comme loi suprême, absolue et sans contre-poids. Les mécontents, les affamés, les déserteurs, les repris de justice, les échappés de bague, les crapuleux, les bandits, les voleurs de grand chemin, les hommes et les femmes du ruisseau, toute cette lie qui vient à la surface quand il n'y a plus de loi ni de gouvernement : voilà les instruments tout prêts pour les meneurs les plus audacieux, les plus stupides et les plus forcenés. C'est une armée qui travaillera dur et sans scrupules, et les bras retroussés.

(1) Rousseau n'a pas peu contribué à cette puéride illusion par son *Emile* où il présente la nature humaine comme essentiellement bonne, exempte de déchéance originelle et pervertie seulement par l'ordre social établi et la civilisation ; il avait en même temps une longue part à la dépravation des mœurs et sa *Nouvelle-Héloïse* répandait un poison que dévoraient avidement toutes les femmes à la mode et ne pouvait être lue, d'après l'auteur lui-même, que par des jeunes filles perdues. Ses *Confessions* ne sont que la cynique apologie de ses propres dérèglements. Ce n'est pas seulement par le *Contrat social*, mais par toutes ses œuvres que cet homme néfaste fut la torche incendiaire de la France et prépara la révolution. L'attrait de son style si coloré, si ému, si passionné, ses peintures si vives de la nature ne faisaient qu'ajouter au danger.

Il est à regretter que l'auteur, dans cette énumération et cette appréciation si juste des causes de la Révolution, n'ait pas mentionné comme une des plus décisives l'action des sectes qui se rattachent à la franc-maçonnerie. Aujourd'hui, ce sujet a été étudié à fond et avec pièces à l'appui, et il est hors de doute que la Révolution n'a été que la réalisation du programme des loges sous leur drapeau et leur devise : *Liberté, Égalité, Fraternité* (1). La franc-maçonnerie, signalée déjà depuis soixante ans aux pouvoirs publics par les Pontifes romains comme un grand péril, n'a pas fait elle seule toute la Révolution ; mais elle a su avec une habileté profonde exploiter, développer et aggraver les causes déjà existantes.

Nous indiquerons encore deux omissions : le libertinage

(1) On lit dans une circulaire du G. : O. : du 30 juin 1791, faisant suite à celle du 19 janvier 1789 : « Jamais notre Société ne put se promettre d'obtenir plus de lustre, de consistance qu'au moment où elle a concouru à faire rendre à l'homme ses droits usurpés ». La première de ces circulaires imposait l'élection des adeptes aux États généraux et se sentant maîtresse des délibérations de la *Constituante*, la secte ordonna à tous les F. : de l'Assemblée de déchirer purement et simplement les cahiers contenant le mandat de la Nation. Est-ce par hypocrisie et pour ne pas heurter trop ouvertement les sentiments du pays que les adeptes continuèrent à afficher hautement des opinions monarchiques ? « Tous les membres de la Convention appartinrent à la Franc-maçonnerie » (P. Rosen, *Hist. de la Franc-maçonnerie*, p. 81).

« On a reproché à la Révolution d'avoir creusé un gouffre ; ce n'est pas vrai ; elle a creusé une fosse pour y descendre le cadavre du passé. Et comme la Révolution n'est que la formule profane de la Franc-maçonnerie, ce qui est vrai de la Révolution est vrai de la Franc-maçonnerie. Un cadavre est sur le monde et barre la route du progrès. Ce cadavre est celui du catholicisme, etc. C'est ce cadavre qu'il nous faut jeter dans la fosse » (Déclar. du F. : Humbereek, ancien ministre de l'Instruct. publique, en Belgique, Souverain Grand commandeur de l'Écossisme, 26 déc. 1864. P. Rosen, *ibid.*, p. 247).

« La Révolution toujours vivante, toujours en travail, qui, comme un volcan lançant des torrents de flammes de ses cratères embrasés, immobile et calme sous un ciel d'azur, est venue, dans l'agonie du XVIII^e siècle, dans ses misères, dans ses hontes et dans ses décadences (c'était comme un avant-goût du *Régime moderne*) faire palpiter les tressaillements d'une vie nouvelle, dont rien n'arrêtera le développement et les merveilles » (F. : Bergé, *Bullet. du G. : O. : de Belgique*, II, p. 100).

Presque tous les termes du jargon libéral moderne : *progrès, émancipation, superstition*, etc., etc., sont empruntés à la maçonnerie (V. nos appendices I et II).

effréné de la *régence* et de la cour de Louis XV qui avait avili la royauté et provoqué la colère divine : le gallicanisme et le jansénisme, plus perfide que le protestantisme, d'où sortit assez naturellement ce fait considérable : *la constitution civile du clergé*, laquelle ne fut pas seulement un crime, mais une *faute*, pour parler le langage de Talleyrand (1) ; le gallicanisme, cette erreur si tenace que le Concordat n'a pu l'écraser en lui marchant sur le corps, dont Napoléon se fit une arme contre l'Église, qui releva la tête sous la Restauration et que nous avons vue alliée au libéralisme (qu'en eût dit Lamennais ?) et appuyée sur la vieille équivoque du pape Honorius avec son cortège de fables byzantines, se débattre à l'agonie sous les coups du concile du Vatican (2). (Pour tout ce qui regarde

(1) Ce n'est pas le clergé *constitutionnel* qui eût nié cette filiation. Lorsque, le 15 avril 1802, le cardinal Caprara présente une lettre de rétractation très formelle à la signature des évêques constitutionnels nommés par Bonaparte à de nouveaux évêchés, ceux-ci qui devaient se déjuger plus tard, plus ou moins sincèrement, prétendirent que les *libertés* de l'Église gallicane leur permettaient de ne rien rétracter de la constitution civile « inspirée » par ces maximes. A une extrémité opposée, le schisme anti-concordataire s'appuyait aussi, assez logiquement, sur ces maximes. Se trouvant bientôt sans évêques et même sans prêtres, si ce n'est ceux qu'ils recrutèrent pour un temps parmi les jansénistes d'Utrecht et les interdits de toute provenance, ces malheureux voient leur secte s'éteindre dans le vide et le ridicule, après avoir fait une inutile tentative, en 1870, auprès du concile du Vatican. Deux délégués, bientôt rebutés, envoyés à l'auguste assemblée plutôt qu'au Pape, s'adressèrent précisément à NN. SS. Darboy, Dupanloup et Maret qui en furent peu flattés, il faut le dire. (*La Petite Église* par de Grandmaison, paru dans *l'Univers*.)

(2) Nous ne jugeons pas les intentions, est-il besoin de le dire ? nous professons pour les vénérables membres de la minorité du concile tout le respect qui leur est dû ; du reste ils se sont toujours défendus de faire opposition à la croyance traditionnelle de l'Église : il n'y avait à leurs yeux, dans la définition de l'infaillibilité pontificale, qu'une question d'opportunité. Ils avaient le droit et, si l'on veut, le devoir de discuter leur opinion, on l'a assez répété et nous ne le contestons pas. Mais, il faut bien l'avouer, le Saint-Esprit en ayant décidé autrement — *visum est Spiritu Sancto et nobis*, — les prélats opposants devaient avoir moins de science de jugement ou d'indépendance que ceux de la grande majorité. Ajoutons-le, en toute franchise, de regrettables intrigues se sont produites ; deux lettres en particulier ont été publiées qui ont contristé les catholiques et que l'histoire jugera sévèrement ; quoi de plus grave que d'invoquer le bras séculier contre la liberté de l'Église réunie

Honorius et le vi^e concile, v. Darras, *Hist. de l'Egl.*, t. xvi.) Le gallicanisme et même le jansénisme, malgré M. Hyacinthe Loyson, l'archevêque d'Utrecht et ses deux suffragants, n'appartiennent désormais qu'à l'histoire (1). C'est en vain que l'on montre encore aujourd'hui avec une *touchante dévotion* dans un musée en forme de chapelle gothique, au milieu des ruines de *Port-Royal-des-Champs*, des reliques du « grand » Arnaud, de l'Abbé de Saint-Cyran et de la mère Angélique, le tout accompagné d'un petit libelle contre les Jésuites, toutes choses auxquelles les bourgeois de Paris en excursion comprennent un peu plus ou un peu moins que rien. Pour en finir avec la thèse gallicane, elle avait été *très subtilement inventée pour pousser insensiblement le Prince sur l'autel et le Pontife dans l'antichambre*, comme l'écrivait, en 1867, L. Veuillot à M. Paul de Cassagnac. *Elle tendait à faire de l'homme le maître de Dieu* (ibid.). Le gallicanisme n'a pas seulement favorisé la Révolution comme prélude de la *Constitution civile*. Le premier des quatre articles, en soustrayant le pouvoir civil à l'action de l'autorité religieuse, l'a placé en face du peuple et des caprices de la multitude.

Si l'on veut connaître les sources de la fatale erreur, les en concile, c'est-à-dire dans la plénitude de sa représentation ? C'était plus sérieux que des plaisanteries de mauvais goût sur les usages romains et les costumes des hauts dignitaires de la Cour pontificale. Quelques années auparavant, le Pape avait adressé de graves et sévères observations à l'auteur de ces deux lettres, au sujet de ses opinions gallicanes et fébronniennes ; mais le martyre, comme le baptême, efface toutes les taches (Em. Ollivier, *L'Eglise et l'Etat au concile du Vatican*). On s'étonnera moins de l'appoint considérable apporté à la minorité, au concile du Vatican, par 33 évêques français, si l'on songe que la théologie très gallicane de Bailly fut enseignée dans un trop grand nombre de séminaires de France jusqu'en 1852, époque où elle fut mise à l'index sur la dénonciation de Pie IX. *propria manu*. On y substitua celle de Bouvier qui ne valait pas beaucoup mieux, malgré les corrections du vénérable M. Sébaux, plus tard évêque d'Angoulême.

Quod dixerunt inopportunum fecerunt necessarium, disait un savant prélat français en parlant de la définition. Qu'y avait-il, d'ailleurs, de plus opportun que de fixer absolument la doctrine sur un point si fondamental avant le désarroi de notre fin de siècle ? Il s'agissait d'une hérésie grave professée avec éclat depuis le dernier concile œcuménique.

(1) Nous parlons du gallicanisme théologique ; le gallicanisme gouvernemental est encore bien vivant. Il est aussi ancien que les deux pouvoirs.

4^e et 5^e sessions non œcuméniques du concile de Constance, la *Pragmatique sanction* de 1439, les *Quatre articles* de 1682, la *Constitution civile* de 1790, les *Articles organiques* de 1802, voilà le *gallicanisme*. On peut y joindre la non-acceptation, sous Charles IX et ses successeurs, du concile de Trente, dans sa partie disciplinaire, non par le fait du clergé, bien au contraire, mais par celui de la Cour et des Parlements.

L'assemblée de Bourges et la célèbre *Pragmatique* sanctionnaient les décrets du conciliabule de Bâle (*latrocinium Basileense*) si évidemment schismatique et dont le misérable Pierre Cauchon, le bourreau de J. d'Arc, bête féroce acharnée contre un agneau, a été l'âme, partout rebelle au Pape et traître à l'Église (1). Cet évêque indigne fut, on le sait, frappé de mort subite.

En remontant plus haut, on peut voir dans le protestantisme, préparé par le grand *schisme d'Occident*, la source de la révolte contre toute autorité et tout principe, à savoir *le libre examen*. La prétendue infailibilité individuelle, base du libre examen, est l'anarchie intellectuelle complète; avec elle, aucune société possible. Le grand schisme avait déconsidéré la papauté bien à tort; mais l'opinion vit d'impressions plus que de raisonnements. Cette déconsidération avait rendu plus facile la révolte protestante du XVI^e siècle.

A un autre point de vue, la grande hérésie moderne et universelle n'opérait pas seulement une irrémédiable scission dans la *chrétienté*; elle introduisait dans les États restés catholiques un ferment de guerre intestine, une opposition permanente aux pouvoirs établis. « C'est un redoutable levain pour une nation », écrivait Fénelon à Bossuet, de La Tremblade, le 3 mars 1687. Les réformés, comme les juifs, étaient

(1) L'histoire nous offre de singulières coïncidences de noms et de faits. Au concile de St-Basle (991), sous le règne de H. Capet, Arnould, *évêque d'Orléans*, soutint, par anticipation au gallicanisme, les doctrines les plus attentatoires aux droits du Pape (Jean XIV) et du Saint-Siège. Gerbert (qui fut Sylvestre II), substitué par ce concile à Arnulfe, archevêque de Reims, déposé, professa les mêmes erreurs, fut lui-même déposé par le Pape et se rétracta sincèrement. Cela rappelle le rôle joué plus tard par Cœnéas Sylvius qui devint le *Pape Pie II*, après avoir été secrétaire du concile de Bâle et fut l'héroïque martyr de son zèle pour une croisade impossible.

les ennemis-nés de la vieille monarchie, un État dans l'État avec des intérêts opposés ; une petite Hollande, comme on disait alors, amie et alliée de l'autre contre son propre pays ; ils provoquèrent, au XVI^e siècle, de formidables insurrections et, comme au temps de la guerre de *cent ans*, mirent la France à deux doigts de sa ruine. C'était une révolte à main armée contre tout l'ordre européen établi depuis mille ans. Voilà pourquoi la révocation de l'édit de Nantes, que nous ne jugeons pas ici, fut si populaire. Certaines sectes surtout, comme les anabaptistes en Allemagne, avaient exercé les plus épouvantables dévastations en prêchant le socialisme ; on les a justement comparées aux *Jacobins* comme les partisans de Luther aux *Girondins*. Les calvinistes auraient peut-être tenu le milieu. Ce n'est pas à dire que les calvinistes ou les luthériens fussent des modérés ; mais ils étaient peut-être moins grossiers, moins *débrailés*, dirait Taine. Calvin en particulier, marqué d'un fer rouge dans sa jeunesse, on sait pourquoi, était un Robespierre atrabilaire et biblique, une sorte d'inquisiteur de mélodrame et sa Genève était devenue comme la Rome de Tibère ou le Paris de la *Convention*. Les apôtres ont fondé l'Église dans leur sang ; les protestants, comme les musulmans, ont fondé leurs sectes dans le sang des autres (1), en y mêlant la fange de leurs voluptés. Les iconoclastes du

(1) Ils descendaient en droite ligne des *Hussites* et des *Bohémiens*, ces grands ravageurs de provinces.

M. Guizot, homme d'État avant tout malgré ses fautes, disait un jour à Louis Veillot que, si cela dépendait de lui, la France tout entière serait catholique.

Le même M. Guizot, historien plus sérieux que la plupart de ses coreligionnaires, reconnaissait que les protestants n'étaient d'abord que des individualités éparses sans doctrine, sans mandat, sans autorité, qui, au nom du droit qu'ils s'arrogeaient de croire autrement que la presque unanimité de leurs compatriotes et de leurs ancêtres, voulaient anéantir non pas seulement leur foi, mais les signes qui la représentaient (V. Darras, *Hist. de l'Egl.*, t. 3^e, p. 62). Pour peu que l'on distingue le libéralisme de la révolte et de l'anarchie, on avouera que la liberté due au protestantisme est un de ces gros mensonges historiques sottement accrédités depuis trois siècles.

Il est de notoriété publique en histoire que partout où les protestants ont été les maîtres, par l'insurrection ou par la tyrannie des princes, ils ont refusé toute liberté de conscience aux catholiques comme leurs émules de 1793 et les francs-maçons leur progéniture.

Bas-Empire respectaient au moins les autels et les temples en brisant les saintes images.

Les armes et la violence ont décidé de tout, ce que n'auraient jamais fait les conférences théologiques où les passions n'ont rien à voir. « La parole, a-t-on dit, était à la poudre et non à la théologie. » Il y avait là une nouvelle guerre des Albigeois plus générale, plus longue, et dans un milieu plus désorganisé ; d'ailleurs, le protestantisme en France s'est greffé sur les restes du manichéisme albigeois, notamment à La Charité-sur-Loire, dans le Nivernais (Darras, *Hist. de l'Egl.*, t. 28, p. 442). Disons encore que partout où le protestantisme a prévalu, le paupérisme a surgi et avec lui la question sociale. (V. une étude curieuse, lue en septembre dernier par M. Zeller à l'Académie des sciences morales et politiques, intitulée : *Le socialisme au temps de la Réforme en Allemagne.*) Il n'y a pas loin de Luther et du genevois Calvin (il appartient plus à Genève qu'à Noyon), au genevois Rousseau et au *Contrat social*, ce *code de la Révolution* (1).

(1) Voir au tome IV, de la *Petite histoire de l'Eglise*, par Darras, les déclarations furibondes de Luther contre les princes ; on dirait un tribun jacobin.

Après avoir suscité par ses déclamations démagogiques et par son disciple Munzer la *Jacquerie* anabaptiste, le moine saxon engagea les princes à tuer ces paysans *comme des chiens enragés*. En lisant l'histoire d'Allemagne au commencement du XVI^e siècle, on se croirait en France en 1789-93, sauf le jargon scripturaire, un ridicule mysticisme et l'inspiration intérieure et individuelle qui n'est, du reste, qu'un rationalisme déguisé sous la défroque de l'ancienne religion. Il y a dans le fanatisme illuminé de Luther du Mirabeau et du Robespierre, surtout du Mahomet, l'hystérie remplaçant l'épilepsie. Les *Jacqueries* qui dévastent le pays ressemblent à celles de 1789 ; seulement l'aristocratie encore fortement constituée, mais farouche et perdue de vices, confisque à son profit la révolution et le pillage de l'Eglise, l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse conduisaient la bande. On l'a dit, le triomphe du protestantisme fut alors celui des sept péchés capitaux. En Suisse comme en Allemagne, en Angleterre, dans les États du Nord et partout le *libre examen* ne s'établit que par la plus affreuse violence. « L'Évangile veut du sang », disait Zwingle. Charles-Quint, qui n'était pas un Charlemagne, malgré ses sentiments chrétiens, embarrassé dans une politique mal définie, au milieu d'un renouvellement d'anarchie féodale, fut débordé et finalement réduit à l'impuissance. Ses successeurs eurent la guerre de Trente Ans ; la Suède et la France empêchèrent Ferdinand II de restaurer le catholicisme et le traité de Westphalie consacra, malgré le pape, la révolution religieuse en Europe, prélude de la révolution sociale que nous subis-

Auguste de Sales, neveu de saint Fr. de Sales, raconte que son saint oncle venant évangéliser le Chablais contemplant, sons.

Ceux qui n'ont pas lu ne soupçonnent pas quelles extravagances impies, bouffonnes et ordurières renferment les écrits de Luther, notamment ses *Propos de table* recueillis par Aurifaber et ses *Tischreden*, propos tenus pendant 15 ans à la taverne de l'*Aigle-noir* à Wittemberg où le *Pape-bière* passait ses soirées. — « Dieu n'a fait que des folies ; si j'avais assisté à la création, je lui aurais donné des conseils ». — « Le diable couche plus souvent avec moi que *Zitha* ; il m'a donné plus de tourments que de plaisirs ». « Saint Grégoire a enseigné des maximes détestables ». « Quand le Pape serait saint Pierre en personne, nous devrions le tenir pour un polisson et un diable etc., etc. ». Sa théologie, si l'on peut donner ce nom à des systèmes incohérents et contradictoires, a pour base la haine de toute tradition et la confusion des deux ordres naturel et surnaturel, ce qui entraîne, entre autres conséquences, la confusion des deux Pouvoirs et l'asservissement des consciences comme dans l'antiquité païenne. Depuis longtemps les protestants instruits et sérieux ont répudié le visionnaire forcené de Wittemberg et de la Wartbourg ; mais l'histoire, dans sa justice inexorable, continuera à leur infliger le nom de luthériens... ou de calvinistes, peu importe. « Luther et Calvin étaient de pauvres gens », disait le protestant Frédéric II de Prusse. On leur doit avec la ruine de la foi et des mœurs, cette dernière très constatée par les premiers sectaires eux-mêmes, la décadence de la science : dans son livre *La Réforme etc.*, t. II, Doellinger consacre cent pages de réflexions et de textes à la ruine des écoles et des études. Ce fut comme en 1789-93 en France. Quant au Néron de l'Angleterre qui mit son pays à feu et à sang, le grand poète anglais Shakespeare se demande, dans le prologue de sa tragédie *Henri VIII*, ce qu'a produit le schisme du roi débauché et il répond des *larmes et du sang*. Ajoutons à ce témoignage celui du protestant Cobbet : « Jamais dans aucun pays et sous aucun règne, on ne vit, je crois, une hypocrisie, une bassesse et une perfidie semblables à celle des hommes qui détruisirent en Angleterre la religion catholique et y fondèrent l'Eglise protestante. La digne fille d'Henri VIII, Elisabeth, faisait arracher le cœur de ses victimes encore vivantes, ses bourreaux étaient des cannibales. Le catholicisme, c'est-à-dire le christianisme complet a seul et toujours suscité de semblables haines. L'état de la France, sous Charles IX, était à peine moins désolé et présentait comme un prélude lointain de notre *grande révolution*. On en trouve un saisissant tableau dans l'éloquent discours prononcé au Concile de Trente par le grand cardinal de Lorraine. Le féroce baron des Adrets n'eut pas d'égaux ; mais il eut beaucoup d'imitateurs. Les ministres envoyés par Calvin soufflaient partout la fureur de la révolte et de la dévastation à la suite de quelques seigneurs mécontents et grâce au machiavélisme et à la politique de bascule de Catherine de Médicis. En attendant, les catholiques et surtout les prêtres et les religieux étaient martyrisés avec des raffinements de cruauté partout où

du haut de la plate-forme du château des Allinges, la face de cette province : des églises détruites, des presbytères en rui-

dominaient les *Huguenots*. Les victoires donnaient le dessus aux catholiques, les traités aux protestants. Dans les Pays-Bas, Guillaume le *Taciturne* et quelques seigneurs ruinés, sous prétexte de secouer le joug de l'Espagne, introduisirent la *Réforme* pour exercer, au profit de leur cupidité et de leur ambition, le pillage des biens de l'Eglise avec la spécialité, comme en Angleterre, de l'incendie des bibliothèques.

Parlerons-nous de Gustave Wasa qui délivra la Suède, son pays, pour l'asservir ensuite sous un joug de fer, écrasant surtout les braves Dalécariens, catholiques résolus, auxquels il devait le trône ? Que dire de Christian II, de Danemark, que la noblesse et le peuple, justement indignés de ses violences, chassèrent de son royaume ? C'était le cas de tyrannie visé par saint Thomas. Bientôt après malheureusement, l'astuce réussit là où la force ouverte avait échoué. Que dire des Hollandais ? Ces marchands qui foulait aux pieds la croix pour entrer à ce prix dans les ports du Japon, inventèrent contre les catholiques des supplices dont le raffinement et l'atrocité auraient excité la jalousie de Dèce. S'il est un fait constaté c'est que l'établissement du despotisme en Europe date de la *Réforme*. Il n'a pour contrepoids qu'un autre despotisme pire encore, celui de l'insurrection plus ou moins sauvage. Sans l'Eglise et sans Dieu, ce qui est pratiquement identique, le monde moderne oscille entre deux formes révolutionnaires, le Césarisme et la démagogie. C'est le fruit de la sécularisation et de l'établissement politique du protestantisme définitivement assurés par le traité de Westphalie, à la suite de cette guerre de Trente Ans qui dévasta l'Allemagne et réduisit sa population des *deux tiers*.

Il faut avoir étudié en détail les sectes qui pullulèrent en Angleterre et en Allemagne aux XVII^e et XVIII^e siècles pour se faire une idée des excentricités, des insanités, des incohérences, du fanatisme ou de l'incroyance d'où est résultée, avec la libre-pensée, une véritable désorganisation de l'intelligence humaine dans les temps modernes. Les seuls croyants solidement instruits et soumis, par un acquiescement souverainement raisonnable, à l'autorité qui n'a jamais eu et ne peut avoir de *variations* ont échappé à cette perturbation générale et devenue comme inconsciente. Mais on continue à baser l'enseignement officiel sur le *dogme de la liberté*. La liberté peut être un droit *au nom duquel on a commis bien des crimes*, selon le mot d'une femme trop célèbre ; mais loin d'être un principe, elle n'est pas même une faculté de l'âme, mais un mode d'exercice de la volonté, mode qui appelle une règle, c'est-à-dire des motifs de détermination. Voilà pourtant le *dogme* qui doit remplacer toute religion et toute philosophie, choses surannées. On débite solennellement ces dangereuses et subversives bévues devant des auditoires d'*élite* ahuris par des phrases sonores et autorisées. Le seul droit absolu de la volonté libre est celui de se déterminer à faire le bien sans que personne ait le droit d'y mettre obstacle ; telle est la loi imprescriptible de l'ordre social. Il reste à l'homme et à la société de vouloir trou-

nés, des potences à la place des croix sur les chemins, des châteaux brûlés, des tours renversées. A cet aspect, l'apostolique François ne put retenir ses larmes. Nous demandons qu'on nous désigne la province de l'ancien empire romain ainsi dévastée par les premiers prédicateurs de l'Évangile. Nous pourrions demander aussi lequel des Apôtres, à l'exception de Judas, s'est pendu comme le fit Luthér, après une orgie, dans la nuit du 17 au 18 février 1546. Les affirmations très nettes de son domestique, qui furent étouffées pendant quelque temps, ne permettent pas de doute à cet égard. On trouve beaucoup de détails sur les cruautés des Calvinistes dans une vie de saint Pie V écrite en latin par Gabut. En Angleterre, sous Edouard VI et le régent Sommerset, outre le pillage en grand, on eut une spécialité, celle de l'incendie des bibliothèques, à la manière du khalife Omar. C'était un moyen de supprimer la tradition sinon la vérité. Ce n'était pas là, en outre d'une extrême corruption, le seul trait de mœurs musulmanes de cette époque. D'après Lingard (*Hist. d'Anglet.*, t. VII) et Burnet (*Hist. de la Réform.*, t. II, p. 45) l'esclavage fut rétabli pour les vagabonds que le sac des monastères avait réduits à la dernière misère.

Révolte ou servilisme, ainsi se résume l'histoire du protestantisme. « Le protestantisme s'est toujours avili depuis Luthér jusqu'à nos jours en se faisant le domestique du pouvoir temporel ; c'est ce que l'Église catholique n'a jamais fait » (Disc. de Liebknéitchst. député socialiste au Reichstag, à propos de la loi sur le retour des Jésuites). Veut-on une preuve singulière de ce servilisme ? Le célèbre philosophe matérialiste anglais Hobbes n'a pas craint de dire : « Il est souverainement immoral et impie, lorsque le souverain a sanctionné un symbole, de révoquer en doute une seule ligne, une seule syllabe de ce symbole ». Il est vrai que cet étrange philosophe n'admettait d'autre différence entre le vice et la

ver le bien et, par conséquent, la vérité. *Veritas liberabit vos* (Joan., 8, 32). Les pouvoirs se maintiennent, bien qu'affaiblis ; mais l'Autorité s'en va, voire même celle du *Grand maître de l'Université*. L'autorité s'est déracinée en se séparant de son principe tandis que la *Vérité* demeure éternellement. Or, c'est l'Église qui, par les innombrables docteurs qu'elle inspire et dirige, réunit dans une vaste synthèse et un admirable eclectisme toutes les vérités éparses pour les coordonner à la *Vérité* absolue.

vertu que celle qui vient des lois faites par les hommes ; mais la phrase citée n'aurait eu aucun sens dans un pays catholique. Malgré ce servilisme « la liberté d'agir, qui a renversé l'ordre politique, n'était qu'une conséquence de la liberté de penser qui avait renversé l'ordre religieux » (Lamennais, *Essai*, c. V). Jurieu nous apprend, dans son *Tableau du socinianisme*, que « plusieurs des ministres réfugiés en Hollande, après la révocation de l'Edit de Nantes, étaient de ce malheureux parti (philosophique) où l'on conjurait contre le christianisme » (1). C'est, on le verra, l'origine de la *maçonnerie*. Cet aperçu, quoique sommaire, du protestantisme, paraîtra peut-être une digression, mais nous avons cru ce rapprochement utile pour bien montrer la filiation de nos *révoltés* de 1789-1793. La ressemblance des traits et la similitude des négations audacieuses et stupides, suivies de brigandages, rendent cette filiation indéniable.

Quelques esprits sérieux et surtout bien intentionnés ont attribué une grande part de responsabilité dans la grande perturbation sociale de 1789-93 à la Renaissance et à l'enseignement des anciens auteurs païens. On se rappelle l'ardente polémique qui surgit, après 1850, au sujet de la question des *Classiques* (2). Il y eut des exagérations de part et d'autre. Pie IX y mit fin, en droit et en principe, par les sages décisions de l'Encyclique *inter multiplices* (21 mars 1853). C'est au cours de cette discussion que se produisit l'opinion mentionnée plus haut. On ne peut nier que les rhéteurs révolutionnaires et leurs précurseurs aient exploité les souvenirs

(1) Nous ne prétendons pas pour cela justifier les excès et les brutalités de Louvois, en opposition avec les termes mêmes de l'édit royal et contre lesquels la conduite des évêques, Bossuet en tête, fut une protestation. « Cette main-basse sur les huguenots ne put obtenir l'approbation d'Innocent XI », dit saint Simon. Il avait plus que Louis XIV le respect de la liberté de conscience.

(2) Mgr Clausel de Montals, évêque de Chartres ; Mgr Dupanloup. M. l'abbé Landriot, plus tard archevêque de Reims, *l'Ami de la religion* ; le cardinal Gousset, Mgr Parisi, évêque de Langres, puis d'Arras, Mgr Gaume, le P. Ventura, *l'Univers*, etc., parurent aux premiers rangs, dans les camps opposés, lors de cette lutte mémorable. C'était à peu près la même phalange qui, avec Montalembert, Lacordaire et Combalot, avait vaillamment combattu pour la liberté de l'Enseignement, malgré l'apparente inutilité de ces appels aux lois de l'équité et à la *Charte*.

des républiques de la Grèce et de Rome pour exciter et surchauffer les passions politiques de leur temps. Il est vrai que dans ce but ils ont abusé même de l'Évangile. Mais, il faut aussi le reconnaître, l'explication des auteurs anciens a manqué, dans les collèges, du correctif et du contrepoids nécessaires, au moins à partir de la désorganisation de l'instruction publique dont la suppression en France de la Compagnie de Jésus donna le signal en 1762, précisément une année avant le honteux traité de Paris (1). Cette faute et ce malheur, on le sait, furent l'œuvre des hommes d'État vendus au *philosophisme*, à la *maçonnerie* et à une vile courtisane, dont les trois ou quatre millions qu'elle dévorait par an, auraient alors sauvé le Canada (2) (V. *Hist. de rhétor.*, de Duruy, p. 412). Par là l'en-

(1) « J'ai observé, disait Henri IV, que deux sortes de personnes s'opposent au retour des Jésuites, d'abord les partisans de la prétendue réforme, c'est-à-dire les hérétiques, et ensuite les ecclésiastiques peu édifiants. » Il fallait y joindre les gallicans et les jansénistes ou semi-protestants.

(2) A propos de l'opinion soulevée par la question des *Classiques*, une citation ne sera peut-être pas dépourvue d'intérêt. Quelque temps avant d'assassiner Marat et d'expier sur l'échafaud son héroïsme païen, Charlotte Corday écrivait au girondin Barbaroux : « Ceux qui me regretteront se réjouiront de me voir aux Champs-Élysées avec *Brutus* et quelques *anciens*, car les modernes ne me tentent pas. Ils sont si vils !... L'héroïne vengeresse avait sans doute lu les tragédies de Corneille, son grand-oncle ; mais tant d'autres les ont lues et sont restés chrétiens ! Le contrepoids avait fait défaut, quoique la jeune enthousiaste eût dû connaître *Polyeucte* aussi bien qu'*Horace*, *Cinna* ou *Pompée*.

Citons encore à ce sujet une parole de Pie IX. Elle nous a été rapportée, à Rome même, par le vénérable cardinal Villecourt, à la suite d'une conversation toute récente avec le Saint-Père : « Dans ma jeunesse, je me suis appliqué, comme tout le monde, à l'étude des auteurs anciens sans m'apercevoir que ma foi en eût été ébranlée ou affaiblie. »

Saint Meinwerc, évêque de Paderborn, au XI^e siècle, proche parent d'Othon III et ami de Henri II, avait puisé à l'école palatine de Germanie, dirigée par les disciples de Gerbert, l'amour des lettres humaines. Il lisait Horace, Virgile, Salluste, Stace ; mais l'étude de ces génies de l'antiquité païenne, dont le commerce lui était familier, ne faisait que redoubler son ardeur pour les divines Écritures, seule lumière véritable de l'intelligence et du cœur (Darras, t. XX, p. 468). Avant lui (940), sainte Roswitha ou Hroswite, la perle du monastère de Gandersheim, la merveille de son siècle, avait écrit, comme le fit plus tard l'auteur d'*Esther* et d'*Athalie*, des pièces dramatiques, en vers libres à la manière de Térence, ce qui fait supposer qu'elle avait étudié son modèle. On peut

nemie déclarée des Jésuites eut sa part dans la perte de notre plus belle colonie à la possession de laquelle les Jésuites

multiplier indéfiniment ces exemples bien avant la *Renaissance*. On se rappelle la gracieuse légende de ce moine anglo-saxon si désolé d'avoir laissé tomber son Virgile dans la mer.

Au XII^e siècle, dans ce siècle *grossier*, comme disait Voltaire, et dont on ignore trop la grande culture intellectuelle, la reine Mathilde, l'amie des saints évêques de son temps, mère d'Henri II, roi d'Angleterre, écrivait des lettres que n'eussent pas désavouées les matrones du temps d'Auguste ou les grandes dames de la Cour de Louis XIV.

Le célèbre mystique espagnol Jean des Anges, précurseur des Thérèse et des Jean de la Croix, aussi érudit que profond psychologue chrétien, cite, dans ses écrits, Pythagore, Sénèque, Platon, Plotin, Aristote, Virgile, Ovide, Lucrèce.

Les précédentes lignes étant écrites, nous avons eu la bonne fortune, *proh dii immortales* ! de rencontrer une brochure où l'érudition, le bon sens et le sel attique se mêlent à une pointe de malice ; elle est du P. Delaporte qu'on oblige, en revenant inopportunément sur la vieille question des *Classiques*, à répéter les anciens arguments en faveur de la méthode traditionnelle, n'excluant pas du reste les auteurs chrétiens. Pie IX avait entendu clore ce débat il y a quarante ans. Nous sommes de l'avis de l'auteur, il vaudrait mieux diriger un zèle sincère, mais mal inspiré, contre de plus graves périls. L'*Université* cherche en effet toujours davantage à pervertir l'esprit des nouvelles générations ; le spirituel écrivain en donne des preuves trop convaincantes (V. les *Classiques païens et chrétiens*, par le P. Delaporte, S. J., docteur ès-lettres, Paris, Rétaux, anti-daté 1894). Louis-Philippe qui, après tout, avait du bon sens et même de l'esprit parfois jusqu'à la séduction, a dit que l'*Université nous mène à l'anthropophagie*. Cet aveu a été fait à l'abbé Combalot.

Il nous semble que, dans la question des *Classiques*, on n'a pas assez tenu compte des règles si sages tracées par Léon X et le 5^e concile général de Latran. Citons un seul passage d'une constitution à laquelle les 120 évêques présents ont donné leurs *placet* unanimes : elle prescrit que les clercs, réguliers et séculiers, engagés dans les ordres ou sur le point d'y entrer ne consacrent pas plus de cinq ans (cinq ans), après les cours de grammaire et de dialectique, à l'étude des rhéteurs, des poètes et des philosophes païens en y mêlant, dans une juste proportion, celle de la théologie, de l'Écriture Sainte et du droit canon, en vue de ramener tout à la science divine, soit dans leur entendement, soit dans les leçons qu'ils donneront aux autres.

N'y aurait-il pas, au point de vue pédagogique et chrétien, une grande importance à enseigner les histoires grecque et romaine d'une manière comparative en faisant ressortir l'immense supériorité de la civilisation chrétienne sur celle des temps anciens, ce qui n'empêcherait pas de poursuivre très sérieusement et en détail l'application de cette donnée dans l'explication des auteurs ; ne serait-ce pas là le vrai correctif ? C'est le

avaient largement contribué par leur action sur les naturels du pays et leur habileté à déjouer les manœuvres de l'Angleterre (V. Darras, t. 38, p. 194).

Voici venir les temps que Lacordaire caractérise en ces termes : « Jamais Dieu jusque-là n'avait laissé à l'erreur son développement total ; cette fois il laissait faire jusqu'au bout. La faiblesse des Bourbons avait subi les plus déplorables entraînements et préparé ainsi les plus terribles catastrophes.

J. de Maistre, plus sévère en cela que M. Taine, met au nombre des causes de la Révolution la *dégénérescence* de la noblesse. N'est-il pas vrai de dire qu'elle avait été annihilée par l'excès de la réaction contre le régime féodal à partir de Louis XI ? Les Anglais se sont gardés de cet excès.

Parmi les causes immédiates et déterminantes de la révolution, en outre de cette faiblesse du Roi qui n'a échappé à aucun historien, il faut compter les coupables intrigues dont le Palais-Royal fut le centre incontesté et dont l'histoire ne lavera jamais la mémoire du duc d'Orléans. La France avait d'ailleurs fait une perte irréparable dans la personne du Dauphin, père de Louis XVI. Il y eut aussi cet homme néfaste, incapable, pour ne pas dire traître, outrecuidant, avide et affolé d'une ridicule popularité, ce Lafayette, pauvre *héros des deux mondes*, de qui l'on put dire, en 1830, avec plus de vérité que des émigrés, *il n'a rien appris ni rien oublié*.

Que dire de cette série de ministres qui se succèdent, dans les premières années du règne et dont l'incapacité n'était égale que par leur infatuation d'eux-mêmes. Ils travaillaient déjà de leur mieux, peut-être avec une certaine bonne foi digne de pitié, à démolir l'ordre social, par exemple Turgot en abolissant les maîtrises, les jurandes et les anciennes corporations. On commence à le reconnaître. Il fallait briser le lien des professions comme celui des croyances ; la démagogie impie éprouvait le besoin de *diviser pour régner*.

Où sont les Richelieu, les Mazarin, les Colbert, les Louvois ? Le patriotisme ne pourrait aujourd'hui prononcer de tels noms sans un amer sourire. Tout contribuait au même résultat, jusqu'à cette guerre d'Amérique sagement politique puisqu'elle affaiblissait l'Angleterre et donnait une revanche

maître et non le livre, même expurgé, qui détermine le caractère et le résultat de l'enseignement.

du lamentable traité de Paris de 1763, mais qui avait encore les idées d'indépendance dont l'esprit public était déjà trop imbu. C'était une mode et un enthousiasme.

Un aperçu complet des causes du cataclysme révolutionnaire serait interminable. Sans parler de celles que l'esprit ne peut saisir, il faudrait remonter à travers toutes les complications de l'histoire, *plus haut que le déluge*, jusqu'au péché originel et à la chute des anges, puisque la cause première de tous les désordres est la perversion de la nature humaine viciée dans sa source : *non serviam*. La Révolution et l'histoire entière du monde sont, en effet, à jamais inexplicables pour le rationalisme.

On a dit sous une forme un peu paradoxale : l'homme ne meurt pas, il se tue. Cette parole, vraie dans une certaine mesure pour les individus, l'est absolument pour les sociétés. Ce que nous avons déjà dit et ce qui nous reste à dire dans cette étude en fournit un exemple trop mémorable.

Nous avons ajouté beaucoup aux idées de notre auteur dans ce paragraphe ; nous nous en tiendrons désormais davantage à notre rôle d'analyste, sans nous refuser de compléter les faits ou de modifier légèrement les appréciations que nous présente le texte, objet de nos études.

III

« Dans la nuit du 14 au 15 juillet 1789, le duc de La Rochefoucauld-Liancourt fit réveiller Louis XVI pour lui annoncer la prise de la Bastille. « C'est donc une révolte ? » dit le Roi. — « *Non, Sire, c'est une révolution* ». L'événement était bien plus grave encore : non seulement le pouvoir avait glissé des mains du Roi, mais il n'était point tombé dans celles de l'Assemblée ; il était par terre aux mains du peuple lâché, de la foule violente et surexcitée, des attroupements qui le ramassaient comme une arme abandonnée dans la rue. En fait, il n'y avait plus de gouvernement ; l'édifice artificiel de la société humaine s'effondrait tout entier ; on rentrait dans l'état de *nature* (1). Ce n'était pas une révolution, mais une *dissolution*. »

(1) C'était l'idéal du *Contrat social*.

Le second volume des *Origines de la France contemporaine* s'ouvre par le passage que nous venons de citer. Toute la Révolution est là. Des semblants de pouvoirs se constitueront officiellement; au sein de ces pouvoirs, il y aura des hommes plus résolus, plus audacieux, qui s'efforceront de diriger l'émeute avec la chance de ne pas réussir; mais l'émeute perpétuelle, sans cesse renouvelée, avec ses caprices et ses fureurs, est le seul gouvernement effectif de la France pendant dix ans. Aussi, pour l'auteur que nous analysons, la *Terreur* commence dès 1789, avec ses phases diverses, ses recrudescences, ses périodes horriblement aiguës; mais elle existe dès lors à l'état chronique (1). Qu'était-ce, en effet, que l'affaire Réveillon, où il y eut 200 morts ou blessés; l'assassinat de Foulon et de Berthier, sous les yeux de Lafayette (2); la journée du 14 Juillet avec les arsenaux envahis, les barrières incendiées, le massacre des défenseurs de la Bastille qui ne s'étaient pas *défendus*, les têtes sanglantes de De Launay et de Flesselles promenées dans tout Paris, et plus tard, les journées des 5 et 6 octobre, sinon de *terrifiantes* émeutes, qui ne laissaient aucun espoir de répression? Et lorsque, le 2 novembre de la même année, fut décrétée la spoliation des biens du clergé, qu'était-ce encore que ces 25,000 hommes déguenillés et armés de bâtons, qui gardaient tous les abords de la Constituante et menaçaient de mort les députés qui ne voteraient pas contre les droits de l'Église? (3).

(1) « Pour tout homme impartial, la Terreur date du 14 juillet » (Mém. de Malouet, t. II, p. 9). Il le dit et il le prouve.

(2) Le soir de cet ignoble assassinat, Lafayette donna sa démission avec éclat; mais il la reprit le lendemain.

Plus tard Pétion et Roland, ces autres révolutionnaires *modérés* (1), eurent tellement honte de leur connivence aux massacres de septembre qu'ils essayèrent de se justifier en justifiant les massacres eux-mêmes.

(3) La veille du *Serment du jeu de paume*, plus de 300 non s'étaient ralliés autour de *Malouet*; mais sous la pression de la populace, qui envahissait déjà le Tiers-État, ils ne furent plus que 90. Au *Jeu de paume*, Martin d'Auch ou Dauch osa seul signer : *opposant*. Il fallut le faire évader secrètement pour le soustraire à la fureur de la canaille ameutée. C'était là, dès le premier jour de la révolution, l'inauguration de l'Ère de la Liberté.

Au lendemain des 5 et 6 octobre 1789, l'émeute envahissait l'Assemblée. Le président Mounier dit à Mirabeau : « Si l'on nous tue tous, tous, entendez-vous, bien des honnêtes gens périront, mais la France ne peut

D'après M. Taine, « dans les quatre mois qui précèdent la prise de la Bastille, on peut compter plus de 300 émeutes en France. Il y en a, de mois en mois et de semaine en semaine, en Poitou, Bretagne, Touraine, Orléanais, Normandie, Ile de France, Picardie, Champagne, Alsace, Bourgogne, Nivernais, etc., etc. Le 28 mai, le Parlement de Rouen annonce des pillages de grains, de violentes et sanglantes mêlées, où beaucoup d'hommes ont péri de part et d'autre... Le 20 avril, le baron de Buzenval, commandant militaire des provinces du centre, écrit à M. Necker : « Chaque lettre que je reçois de la Touraine et de l'Orléanais, est le détail de trois ou quatre émeutes à grand'peine contenues ». Et dans tout le royaume le spectacle est pareil » (t. II, p. 13).

On pourrait multiplier à l'infini de semblables citations. On pourrait comparer ces soulèvements aux dévastations des *Camisards* dans les Cévennes de 1682 à 1711 ; eux il est vrai, en leur qualité de protestants, pillaient, incendiaient, assassinaient *par l'inspiration du Saint-Esprit* et subventionnés par nos bons voisins et amis d'Outre-Manche.

Écoutons plutôt notre historien, résumant ainsi toute une phase de l'histoire de la Révolution : « La disette permanente, prolongée pendant dix ans et aggravée par les violences mêmes qu'elle provoque, va exagérer jusqu'à la folie toutes les passions populaires et changer en faux pas convulsifs toute la marche de la Révolution ». De 1789 à 1792, on compte six ou sept grandes *Jacqueries* plus ou moins continues ou distinctes, dévastant comme un torrent toutes les campagnes, pillant, brûlant les châteaux, les maisons isolées, coupant les ponts, brisant les moulins, les digues des étangs ; et, une fois repus et chargés de butin, les brigands détruisent pour détruire. — Le paysan, à qui l'on a annoncé la suppression des impôts, des redevances, la délivrance de tout servage, regarde la chose comme faite, ne paye plus de contributions d'aucune sorte, partage avec ses voisins les terres du seigneur, prend tout ce qui est à sa convenance. Dans l'Isère, par délibération s

qu'y gagner ». « Le mot est joli, dit Mirabeau, en regagnant sa place ».

Mounier, un des promoteurs de l'Assemblée de Vizille et du Serment du jeu de paume, président de l'Assemblée Constituante, donna sa démission à la suite des 5 et 6 octobre et quitta la France (V. les motifs dans M. de Falloux, *Hist. de Louis XVI* (1884).

imprimées et publiées, les communes décident qu'elles ne paieront plus de *droits personnels*. Il en est de même à Lyon : le peuple s'est persuadé que toute perception de droits doit cesser. Plus d'octroi : on saccage les bureaux, on démolit les barrières, on brûle les registres, on maltraite les commis, on pille tout ce qui est en dépôt. Bientôt, plus de force armée : les soldats insultent et renvoient leurs officiers, même dans la marine ; ceux-ci, généralement nobles, imitant la patience, la longanimité, la faiblesse du Roi, finissent par se démettre ; tout est livré au désordre. Les tribunaux, dominés par l'émeute, n'osent plus juger (1).

Tous les hommes sont libres et égaux : le peuple a pris cela au sérieux. Chacun doit pouvoir faire tout ce qu'il veut, personne ne peut imposer de contrainte à qui que ce soit. On en use largement, et la faim d'ailleurs, si mauvaise conseillère en tout temps, autorise tous les excès en temps d'anarchie. La terreur, qu'inspire la colère du peuple, paralyse toute action répressive ; les honnêtes gens ont peur du sang versé et imitent Louis XVI, ou s'indignent en secret de leur impuissance (2). Le *Bon plaisir* d'un seul est un triste régime,

(1) On a dit assez justement : *Une révolution est une émeute qui a réussi* (GOBLER). Comment l'émeute universelle n'aurait-elle pas réussi, étant surtout si bien préparée par les causes prochaines et éloignées que l'on sait ? Et cependant il eût suffi de vouloir. La fameuse émeute où *le drapeau rouge fit le tour du Champ de Mars* (17 juil. 1790) fut réprimée par Bailly et Lafayette qui couraient un *danger personnel*. Cent personnes furent tuées, et le reste mis en fuite. Si l'on avait toujours agi avec cette vigueur, l'on n'eût peut-être pas empêché une révolution dans les idées, mais que de violences rendues impossibles, et que de sang épargné !

(2) Le préjugé qui consiste à regarder 1793, non comme une conséquence et une aggravation, mais comme une *dévi*ation de 1789, a régné pendant presque tout notre siècle. Il trouve ici sa réfutation péremptoire. Les catholiques dits *libéraux*, tant combattus par Pie IX, ne se sont peut-être pas toujours assez gardés de cette erreur. Le seul 89 honnête et sensé ne se rencontre guère que dans les *cahiers* des Assemblées primaires, encore faut-il le dire avec quelque réserve ; on y reconnaît une bonne foi *inexpérimentée*, une hostilité très marquée contre les possessions du clergé, qu'expliquent, il est vrai, de grand abus ; une assez forte teinte de gallicanisme dans les questions ecclésiastiques. Mais le désir ardent de réformes reconnues nécessaires par tous et d'un régime *constitutionnel*, sinon *parlementaire*, n'empêche pas la note dominante d'être conservatrice, catholique et monarchiste, si l'on excepte la fameuse as-

mais le *Bon plaisir* de la multitude est le plus affreux despotisme, la plus cruelle des tyrannies. Entre la monarchie

semblée de Vizille et peut-être quelques autres. Avec l'égalité devant la loi et la juste répartition des charges publiques, on y réclame sincèrement la *liberté* et l'alliance de la Nation et du Roi comme dans les temps qui précédèrent l'absolutisme. C'est peut-être remonter bien haut mais jamais la perfection de cet accord entre la Nation et son chef ne s'est manifestée comme au temps de Charlemagne, en qui il faudra toujours chercher l'idéal de toute grandeur royale. Sous le règne de cet incomparable initiateur de la civilisation chez les barbares, trente diètes ou assemblées générales ont été réunies, se composant des évêques, des comtes et des *notables* de la *bourgeoisie*. Le développement excessif de la féodalité n'avait pas encore rendu nécessaire, comme au XII^e siècle, l'affranchissement des communes, qui eut lieu sous l'action principale d'Alexandre II, au témoignage de Voltaire, et aussi comme résultat des premières croisades. Avec l'aide de ces assemblées de la Nation, le *Bienheureux* Charlemagne, comme on dit à Aix-la-Chapelle, rédigea ses immortels *Capitulaires* codifiés par Enseigne et si magnifiquement loués par Montesquieu dans son *Esprit des lois* (l. 33, c. 38). Il rétablit dans sa sage rigueur le droit canonique, surtout en ce qui concerne l'élection des évêques et la collation des bénéfices, source de tant d'abus et de conflits avant et après lui.

Personne avant les Etats généraux, à part les sectaires et quelques idéologues, ne songeait à la république. Le futur régicide, l'abbé Sieyès, écrivait lui-même, le 6 juillet 1791, que la république était essentiellement opposée à la vraie liberté. Nous dirons ici qu'un régime sagement représentatif paraît avoir été l'idéal de saint Thomas d'Aquin. Il en trouve le type, divinement institué, dans le gouvernement établi par Moïse où le peuple, soumis à l'autorité supérieure d'un seul, nomme une *élite* pour participer à ce gouvernement. On comprenait, en 1789, que restaurer un édifice n'est pas le démolir. Tel, deux siècles auparavant, le concile de Trente ; mais lui, avec une sagesse complète et *divine*, procédait dans ses chapitres de *Reformation* tout autrement que la *Réforme protestante*.

(V. DE PONGIN, *Les cahiers de 1789*, édit. Didier, 1866).

La *Déclaration des droits de l'homme* (août 1789) était déjà une déviation des idées généralement émises dans les *cahiers*. Nous avons entendu le P. Passaglia, — il appartenait encore à la Compagnie de Jésus, — faire une remarquable critique de cette *déclaration* dans le cours de philosophie qu'il professait à la *Sapienza* en 1858-1859. Les francs-maçons, dont on connaît de plus en plus les doctrines totalement subversives, n'osent pas toujours glorifier 1793, mais ils ne manquent jamais de se réclamer de 1789. Qui veut la cause, c'est-à-dire la révolte contre Dieu et l'Autorité qui vient de Lui doit vouloir les effets.

(V. *Les principes de 1789*, par l'abbé Léon Godard, Paris, édit. Le Coffre, 1863, et l'*Encyclique du 8 décembre 1854 et les principes de 1789*

absolue et l'anarchie absolue, on ne peut établir de comparaison.

Cependant, il y avait une Assemblée constituante. Que faisait-elle? Et d'abord, qu'était-elle? On aurait trouvé en France des hommes habitués aux affaires, à tous les degrés de l'administration, et comprenant le gouvernement d'un peuple; à part de rares exceptions, bientôt annulées, l'élection les avait écartés systématiquement pour leur préférer des médiocrités,

par E. Keller, Paris, édit. Poussielgue, 1865.)

A des catholiques partisans de 89, tout en ayant horreur de 93, on a fait avec à-propos cette réponse: Les deux dates diffèrent entre elles comme la *toilette* du condamné diffère de l'exécution. Si la comparaison pèche, c'est par défaut; car bien des innocents ont été *exécutés* dès 1789 à commencer par les défenseurs inoffensifs de la Bastille, les gardes du corps massacrés à Versailles, aux 5 et 6 octobre, grâce à la désolante inertie du malheureux Roi, qui, avec un ministre comme Richelieu, ont été, dans un règne pacifique et glorieux, l'idole de ses sujets.

Au commencement de ce règne, « les cris de vive le roi! qui commençaient à six heures du matin n'étaient presque point interrompus jusqu'au coucher du soleil » (*Mém. de Mme de Campan*, I, 80). Ces sentiments ne disparurent point entièrement. Pendant le procès du roi, on jouait au *théâtre italien* un drame intitulé *Raoul, sire de Créqui* et les applaudissements à outrance éclataient à ce vers: « Je meurs, je meurs, mais j'ai *sauvé* mon Roi ». Au *Théâtre français* et ailleurs toutes les allusions de ce genre étaient également applaudies. Les *patriotes* s'inquiétaient. Les *Révolutions de Paris* constatent ce mouvement général et s'en indignent violemment. Malheureusement la terreur en paralysa tout l'effet.

Qu'on ne s'y méprenne pas cependant; la faiblesse du roi martyr, si hautement glorifié par Pie VI, n'était pas la pusillanimité. Ses plus cruels ennemis n'ont pu se défendre d'une sorte d'admiration pour sa grandeur d'âme: « J'avais tenu, dit Hébert, à être présent à la lecture de l'arrêt de mort de Louis. Il mit tant d'onction, de dignité, de noblesse, de grandeur dans son maintien et dans ses paroles que je ne pus y tenir; des *pleurs de rage* vinrent mouiller mes paupières. Il avait dans ses regards et dans ses manières quelque chose de visiblement *surnaturel* à l'homme (cité dans l'*Univers* du 3 novembre 1894).

Ce qui a manqué à Louis XVI, c'est cette connaissance des hommes et des choses, cette profondeur et cette sûreté de vue, cette promptitude énergique de résolution qui font les grands hommes d'Etat. Il faut joindre à ces défauts un excès de générosité, de désintéressement et de défiance de lui-même. Et cela au milieu de difficultés sans précédents, au sein d'une société sans principes et follement éprise d'inconnu.

Louis Veillot n'était-il pas un peu indulgent pour les débuts de la Révolution quand il opposait « l'esprit imbécile de 1789 à l'esprit dévastateur et scélérat de 1793 » ? (*dialog. socialistes*, 1872).

des célébrités de petites villes, sans aucune préparation à leur rôle, des hommes connus seulement par l'exaltation de leurs idées, leur verbiage, leurs principes *philosophiques*, leur sensiblerie, croyant qu'on peut gouverner avec de belles phrases, vides de tout sens pratique. « Autant vaudrait, dit l'auteur, prendre onze cents notables dans une province de terre ferme, pour leur confier les réparations d'une vieille frégate ; ils la démoliront en conscience et celle qu'ils construiront à la place sombrera avant de sortir du port. » Tel est le jugement des ministres des gouvernements étrangers accrédités en France, y compris celui des *États-Unis*. Une des grandes préoccupations de cette Assemblée, c'est de faire parader devant elle toutes les prétendues représentations de n'importe quelle partie du peuple, de n'importe quel club, et de poser elle-même devant les tribunes qui deviendront de plus en plus maîtresses des décrets (1).

Elle fait pourtant une *Constitution* (2). « Dans la machine qu'elle a faite, les moteurs se contrarient, l'impulsion ne se transmet pas du centre aux extrémités, l'engrenage fait défaut ; les grandes roues du centre et du haut tournent dans le vide, les innombrables petites roues qui touchent le sol s'y faussent ou s'y brisent ; en vertu de son mécanisme même, elle reste en place, inutile, surchauffée, sous des torrents de fumée vaine, avec des grincements et des craquements qui croissent et annoncent qu'elle va sauter. » Voilà le préambule du 3^e chapitre, livre II (p. 244), et le chapitre entier est consacré au développement de cette pensée, à la preuve de ce jugement : rupture de tout lien entre la législation et le Roi ; annulation du pouvoir exécutif, annulation

(1) Des bandits quelconques réunis en nombre suffisant pour faire peur, voilà ce que désormais on appellera *le peuple*.

(2) « Quand un peuple parle de se donner une constitution, il commence par supposer une absurdité qui est qu'il n'a point de constitution. Il ne serait pas un peuple s'il n'en avait point et ne serait rien. Ainsi se donner une constitution c'est changer de constitution ; ce n'est pas combler un vide, c'est en créer un qui ne sera rempli de sitôt ; c'est déplacer l'Etat de sa base et opérer une complète révolution pour le plaisir de recommencer la société au hasard. Aussi cette manière ne s'empare-t-elle guère que des nations à leur déclin » (Lamennais, *Essai sur l'indifférence*, c. XI. Savonarole, à Florence, avait eu cette aberration. Aussi sa réforme ne fut-elle qu'un *feu de paille*).

des supérieurs, introduction de l'élection et de l'influence absolue des subordonnés dans tous les services. Les corps municipaux ont tout le pouvoir, leur tâche est énorme et leur incapacité proportionnée. Ils n'ont ni autorité effective, ni instruments pour l'exercer. Continuelles élections, travail immense imposé à tous les citoyens actifs : ils s'y dérobent. Les élections se font partout par les minorités. Les clubs, les premiers venus, les plus audacieux sont les maîtres de tout, au milieu de tous les services publics ainsi désorganisés. « Le chef-d'œuvre de la raison spéculative et de la déraison pratique est accompli ; en vertu de la Constitution, l'anarchie spontanée devient l'anarchie légale. Celle-ci est parfaite ; on n'en a pas vu de plus belle depuis le IX^e siècle » (T. II, p. 279). Et nous croyons, pour notre part, que le IX^e siècle aurait à se plaindre de la comparaison (1).

« Et encore ce gouvernement tel quel est-il partout désobéi et perverti » (*Ibid.*). Et partout les gardes nationales prêtent main forte aux clubs et à l'émeute. Le recouvrement de l'impôt devient impossible ; quelques contribuables se libèrent en assignats, dès le commencement dépréciés de moitié. Les nobles, obligés de quitter leurs châteaux, se réfugient dans les villes où ils sont bientôt assaillis par les luées et les coups de la populace. Ils n'ont qu'à choisir entre la mort et l'émigration, quand ils peuvent gagner la frontière mille fois au péril de leur vie. On ne s'en prend plus à leurs privilèges légalement détruits, à leurs biens pillés, mais à leurs personnes ; ils partagent le sort des prêtres réfractaires à la *Constitution civile du Clergé*, l'acte peut-être le plus impolitique, d'après notre auteur, qui ait été commis par la *Constituante*, dans sa souveraine incapacité. On ne sait d'ailleurs, nous le reconnaissons, jusqu'où va la responsabilité de cette Assemblée dominée, comme le seront la *Législative* et la *Convention*, par les émissaires à piques et en haillons des divers

(1) « Les grandes assemblées qui prirent en main le sort de la France à la fin du XVIII^e siècle eurent, dès leur premier jour, l'instinct révolutionnaire » (J. Simon, disc. pour le centenaire de l'Institut). Mais surtout elles subirent la *pression* révolutionnaire. La *Constituante* eut assurément de brillants orateurs ; mais l'éloquence, fût-elle vraie, ne remplace pas l'esprit pratique et le sens politique, encore moins le sentiment éclairé du devoir.

clubs. Celui des *Jacobins*, présidé par Duport et dirigé par Robespierre, et qui donne le mot d'ordre à plus de 400 sociétés affiliées ; celui des *Cordeliers*, qui donne le branle à tout ce que la démagogie a de plus exalté et de plus grossier, avec Danton et Marat ; l'un et l'autre de ces clubs, destinés à une si effroyable célébrité, fonctionnent déjà ; le club des *Feuillants* ou *Constitutionnels*, avec Lafayette et Bailly, ne tiendra pas, et le nom de *Feuillant* ou *modéré* deviendra plus tard, dans le sens réel du mot, une injure mortelle contre les républicains tant soit peu tièdes. Mais dans toute cette première période, le Palais-Royal est le foyer le plus ordinaire et le plus actif de l'émeute et de l'intimidation.

Le dévergondage des journaux tels que *l'Ami du peuple*, de Marat, et le *Père Duchesne*, d'Hébert, commence aussi à exercer sa redoutable influence sur les plus viles passions (1).

Une page remarquable de l'auteur que nous analysons, fixe en traits saisissants l'état actuel et sert de transition à ce qui va suivre :

« Il est une maladie étrange, qui se rencontre ordinairement dans les quartiers pauvres. Un ouvrier surmené de travail, misérable, mal nourri, s'est mis à boire ; tous les jours, il boit davantage et des liqueurs plus fortes. Au bout de quelques années, son appareil nerveux, déjà appauvri par le jeûne, est surexcité et se détraque. Une heure arrive où le cerveau, frappé d'un coup soudain, cesse de mener la machine : il a beau commander, il n'est plus obéi ; chaque membre, chaque articulation, chaque muscle, agissant à part et pour soi, sursaute convulsivement par des secousses discordantes.

« Cependant, l'homme est gai ; il se croit millionnaire, roi, aimé et admiré de tous ; il ne sent pas le mal qu'il se fait, il ne comprend pas les conseils qu'on lui donne, il refuse les remèdes qu'on lui offre, il chante et crie pendant des journées entières, et surtout il boit plus que jamais. A la fin, son visage s'assombrit et ses yeux s'injectent. Les radieuses visions ont fait place aux fantômes monstrueux et noirs ; il ne voit plus autour de lui que des figures menaçantes, des traî-

(1) Un jour, au beau temps de la *Convention*, Hébert obtiendra 135,000 francs sur le Trésor pour l'envoi à l'armée de 600.000 exemplaires de son journal.

tres qui s'embusquent pour tomber sur lui à l'improviste, des meurtriers qui lèvent le bras pour l'égorger, des bourreaux qui lui préparent des supplices, et il lui semble qu'il marche dans une mare de sang. Alors il se précipite, et, pour ne pas être tué, il tue. Nul n'est plus redoutable, car son délire le soutient ; sa force est prodigieuse, ses mouvements sont imprévus, et il supporte, sans y faire attention, des misères et des blessures sous lesquelles succomberait un homme sain.

« De même, la France, épuisée de jeûnes (1) sous la Monarchie, enivrée par la mauvaise eau-de-vie du *Contrat social* et de vingt autres boissons frelatées ou brûlantes, puis subitement frappée de paralysie à la tête ; aussitôt, elle a trébuché de tous ses membres par le jeu incohérent et par les tiraillements contradictoires de tous ses organes désaccordés. A présent, elle a traversé la période de délire joyeux et va entrer dans la période de délire sombre ; la voilà capable de tout oser, souffrir et faire, exploits inouïs et barbaries abominables, sitôt que ses guides, aussi égarés qu'elle-même, auront désigné un ennemi ou un obstacle à sa fureur » (2).

Ne terminons pas ce paragraphe qui s'ouvre par une mention de la prise de la Bastille sans mettre à néant une des plus sottes légendes révolutionnaires, celle des *lettres de cachets en blanc*. C'est le titre d'un livre de M. Funck-Brentano, bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Arsenal (Picard, édit., Paris, 1895). On y trouve la preuve évidente de la fausseté de cette légende présentée en détail et avec tant de complaisance par Michelet (*Hist. de la révol.*, t. 1, p. 79), reproduite par Duruy dans son *Histoire de France* et tant d'autres écrivains. Pour arriver à sa conclusion, M. Brentano a compulsé l'histoire de tous les prisonniers de la Bastille aux XVII^e et XVIII^e siècles, avec une patience digne d'admiration. On sait quels étaient les détenus trouvés dans la *terrible* forteresse le 14 juillet 1789.

Nous signalerons encore, sur ce point, une suite de faits et de témoignages que l'on trouve consignés avec plus de dé-

(1) Voir la préface de la seconde édition (IV, 3^e alinéa).

(2) Tacite dit quelque part qu'on attaque le pouvoir au nom de la liberté ; puis on se retourne contre la liberté elle-même. Comme le peintre vigoureux et immortel de la décadence de l'Empire romain est bien l'historien de tous les temps !

veloppements dans un article de M. Edmond Biré d'où ressort tout le prix de l'érudition (*Univers*, semi-quotid., 23 oct. 1895).

Nous avons remarqué ce fait qu'avant les États généraux de 1789 personne ne songeait à la République. Nous n'avons pas assez dit. Le 14 juillet, au moment où éclatait l'émeute furieuse et insensée, le futur régicide abbé Grégoire prononçait ces paroles à la *Constituante* : « La raison étend son empire... elle va constituer les droits respectifs d'une nation idolâtre de son monarque et d'un monarque qui, dans l'amour de son peuple, trouvera son plus ferme appui... Notre devoir, messieurs, exige que nous nous rallions autour de lui pour le défendre et relever avec lui le temple de la Patrie ». Pétion, qui prononça, comme président de la *Convention*, l'abolition de la royauté, avait dit que : « parmi ces articles (du comité de la Constitution) il n'en est aucun d'une *utilité évidente*, pour le peuple français, pour sa tranquillité, comme le maintien de la monarchie, la succession au trône de mâle en mâle, etc. » (Compte rendu de la séance du 27 août 1789). Camus, le futur secrétaire de la Convention dit qu'il ne peut y avoir de discussion sérieuse sur les articles relatifs à la monarchie. « attendu qu'ils étaient le résultat de tous les cahiers » (*Archives parlementaires*). « Oh ! quel jour brillant, sire, disait Robespierre à Louis XVI, en 1789, que celui où ces principes, gravés dans le cœur de Sa Majesté, proclamés par votre bouche auguste, recevront la sanction inviolable de la première nation de l'Europe... » (*Mém. par le D^r H. Louis Dupond*, Arras, 1789). Le 20 juin 1791, dans une réunion chez Pétion, le mot de république est prononcé : « La République, la république, qu'est-ce que la République ? dit Robespierre en ricanant » (*Mém. de Mme Roland*, p. 255). — « Je déclare que je déteste le système républicain et que je donnerais volontiers ma vie pour défendre les décrets qui ont été rendus » (Vadier, janv. 1791, *Moniteur*). — Merlin (de Douai), un des futurs rédacteurs du Code Napoléon, le futur auteur de l'atroce loi des suspects, écrivait, le 3 juillet 1791, au *Journal des hommes libres* : « ...Si je voulais plonger la France dans une affreuse guerre civile et la livrer à ses plus cruels ennemis, je penserais comme vous. Un peuple aussi nombreux, aussi inégal en richesses que le sont les Français, ne peut être organisé en République. Je vous défie d'en citer une grande

qui ait existé longtemps et sans orages continuels » (*Mém. de Lafayette*). Anthoine, de Metz, plus tard l'*Alter ego* de Robespierre, écrivait en septembre 1789, au *Journal de Paris* : « Ces trois prérogatives (du roi) ont été décrétées d'un *consentement unanime, par acclamation*..... Apprenez sans retard à la France que la partie saine de l'Assemblée est aussi disposée à soutenir les droits du trône que ceux de la liberté nationale » (*Révolut. de Paris*, n° XI). Larévellière-Lépeaux, qui devint président du *Directoire*, disait à la tribune, le 18 mai 1791 : « Dans un pays d'une telle étendue, les liens du gouvernement doivent être plus serrés qu'à Glaris et à Appenzel, sans quoi l'État serait abandonné aux horreurs de l'anarchie pour passer ensuite sous la domination de quelques intrigants... Le jour où la France cessera d'avoir un Roi, elle perdra sa liberté et son repos pour être livrée au despotisme effrayant de factions éternelles » (*Monit. du 20 mai 1791*). Brissot, le 25 juillet 1792, prononce un long discours, où il foudroyait la faction des *républicains*. Condorcet avait inséré dans son dictionnaire philosophique, au mot Patrie : « Il n'y a que trois manières politiques d'exister : la Royauté, l'Aristocratie et l'Anarchie ». « La Loi et le Roi, tel sera désormais le cri de ralliement de tous les bons citoyens, écrivait Vergniaud dans une circulaire aux *Amis de la Constitution*, de Bordeaux ». Gensonné faisait l'éloge du Roi. Au mois de janvier 1792, Danton faisait une profession de foi royaliste et *appelait à grands cris la mort sur ceux qui lèveraient un bras sacrilège pour attaquer la Constitution*. Fabre d'Églantine dans sa comédie *du Poète de province à Paris*, en 1789, exaltait les sentiments royalistes. Collot d'Herbois, le devastateur de Lyon, dans sa comédie, les *Portefeuilles*, jouée le 18 février 1791, célébrait avec enthousiasme, *notre bon Louis XVI*. Barère, dans son journal, *le Point du jour*, déclare en 1789, que le Roi est *l'image touchante de la divinité*; dans ses *Mémoires*, il écrit longtemps après : « Je pensais au mois de juin 1791 (t. 1, p. 321) comme je pense encore, après les diverses phases de la République, que la République ne convient pas mieux aux Français que le gouvernement anglais ne conviendrait aux Ottomans ». St-Just et Couthon ont publiquement exprimé les mêmes sentiments. Le futur régicide abbé Siéyès écrit dans le *Moniteur* du 6 juillet 1791 : « Je

préfère la monarchie parce qu'il m'est démontré qu'il y a plus de liberté pour le citoyen dans la monarchie que dans la République ». En 1789, C. Desmoulins fait un éloge enthousiaste du Roi dans son ode aux *États généraux*. En 1791, il repousse pour lui et ses amis l'imputation *calomnieuse de républicanisme*. Il écrit en mai 1793 : « Nous n'étions (pourquoi nous ?) peut-être pas 10 républicains à Paris en 1789, le 12 juillet ». Marat, ancien médecin des gardes du corps de *Monseigneur le Comte d'Artois*, publiait en 1790, un plan de Constitution où il disait (p. 17) : « Dans un grand État la forme du gouvernement doit être monarchique, c'est la seule qui convienne à la France » (Nous n'avons pas besoin de rappeler, à ce propos, que les *États-Unis* sont une fédération). Il n'est pas moins explicite dans l'*Ami du peuple*, 17 février 1791 : « Tel qu'il est (Louis XVI), c'est à tout prendre le roi qu'il nous faut, nous devons bénir le ciel de nous l'avoir donné, et le prier de nous le conserver » (n° 324). On pourrait multiplier indéfiniment ces citations tant la révolution complète a semblé d'abord une chose inavouable.

Ainsi, après avoir contemplé la Révolution dans ses langues, déjà sanglants, nous venons de voir quelles étaient les convictions et la bonne foi des parrains du monstrueux enfant, de ces héros trop souvent et trop impudemment glorifiés.

Qui a donc bouleversé les têtes et les idées ? Les journaux et les brochures innombrables qui, à ce moment là, ont inondé Paris et la France de préjugés, d'erreurs, de calomnie et de haines, sous l'impulsion plus ou moins immédiate de la secte philosophique et des sociétés secrètes. Le pamphlet, comme toujours en France, joue un très grand rôle à cette époque.

Une lueur sinistre éclaire la situation :

Cette lueur brille dans les mémoires du sensible et naïf Marmontel, lié avec Voltaire et les *philosophes*, mais que les premiers excès de la Révolution ramenèrent à des sentiments plus honnêtes et même chrétiens.

On y lit, dans un entretien avec Chamfort qui parle en partisan effréné du renversement de l'ordre social établi : « ... Les difficultés sont prévues et les moyens sont calculés. Si les gens timides et casaniers désapprouvent, on a, pour leur imposer, cette classe déterminée qui ne voit rien pour elle à perdre au changement et tout à gagner. Pour l'ameuter on a les

plus puissants mobiles ». « Mais vos essais sont des crimes, reprit Marmontel, et vos milices des brigands ». Il le faut bien. Que feriez-vous de tout ce peuple ? ... Les gens de bien sont faibles, personnels et timides ; il n'y a que les vauriens qui soient déterminés. L'avantage du peuple dans les révolutions est de n'avoir pas de morale. Mirabeau a raison : *Il n'y a pas une seule de nos vieilles vertus qui puissent nous servir* ». « Mais enfin, reprend l'auteur de *Bélisaire* épouvanté, c'est aller bien plus loin que la nation ne le demande et ne l'entend « Bon ! la nation sait-elle ce qu'elle veut ? On lui fera *vouloir* et on lui fera *dire* ce qu'elle n'a jamais pensé » (Marmontel, *Mém.*, t. IV. p. 78 et suiv.). Voilà un cynisme instructif !

On ne saurait trop le redire, la Révolution fut une œuvre de surprise, d'hypocrisie, d'entraînement, d'enivrement et de vertige autant que d'ambition affolée, d'orgueil sauvage et de perversité profonde. C'est un terrible enfantillage mêlé de scélératesse ; dès lors, on le voit, il y avait eu des écoles *Sans-Dieu*, à l'usage des adultes, tenues par Voltaire et ses nombreux congénères et complices, écoles qui n'en imposent pas plus à M. J. Simon que celles qu'on a inventées de nos jours.

Quant à Chamfort, emprisonné par Robespierre, il reconnut et avoua que « la fraternité de ces *gens-là* ressemble fort à celle de Caïn et d'Abel ». Ayant vainement tenté le suicide, il mourut de sa *belle mort* avec une ambition non satisfaite : *Desiderium peccatorum peribit* (Ps. 111,10), ce mot du psalmiste résume avec force tout un côté de la Révolution.

Terminons cette question des débuts de la Révolution par une citation qui fait image. Elle est tirée du *Journal d'un prêtre parisien* (1788-1789) édité par l'éminent critique M. Ch. d'Héricault (Paris, Gaume). L'auteur, l'abbé Rudemare, jusque-là très partisan des *Réformes*, est député avec 9 laïques, par la paroisse St-Germain l'Auxerrois, pour porter une proposition à l'assemblée de la commune. Il s'agissait de substituer une garde bourgeoise aux émeutiers qui déjà jetaient l'effroi dans Paris. Fixons nos regards sur cette assemblée de la commune : « Figurez-vous une pièce immense décorée de grands tableaux et garnie de bancs en amphithéâtre, et dans cette pièce une horde de scélérats demi-nus, ivres de vin et de fureur, tenant d'une main chancelante et mal assurée des pi-

ques et des fusils. mugissant comme des bêtes féroces, écumant de rage, cherchant à tort et à travers des victimes, sans savoir ce qu'ils voulaient ou à qui ils en voulaient, assouvissant bêtement leur furie contre les personnages inanimés qui tapissaient les murailles comme pour s'exercer aux meurtres du lendemain et des jours suivants; apostrophant les magistrats de la manière la plus dégoûtante, me faisant la grâce de vomir contre moi et l'habit que je portais, jusque-là respecté, et contre le caractère auguste dont j'étais revêtu, les blasphèmes les plus horribles et les imprécations les plus affreuses; infectant l'air de la salle de leur haleine et de leurs déjections fétides; offrant enfin un spectacle dont je crois qu'il n'y a que l'enfer qui puisse être l'image et vous aurez l'idée de l'auditoire devant lequel j'avais l'honneur de parler ».

On était en plein 89, au 13 juillet, à la veille des *exploits des héros* de la Bastille, *cette glorieuse conquête de nos pères*. Ce jour-là Louis XVI n'avait pas encore été *réveillé* et se croyait en paisible possession du trône.

Que le lecteur nous pardonne, encore cette fois, d'avoir trop ajouté à notre sujet propre, à notre analyse.

IV

Le troisième volume des *Origines de la France contemporaine* est intitulé : *La conquête jacobine*. Le mot est juste. La France va être un pays conquis par des barbares, il faudrait dire des sauvages et les pires de tous, les renégats de la civilisation.

L'Assemblée constituante avait duré 29 mois et entassé 3,500 décrets. Elle fit place à la *Législative*, après avoir décidé qu'aucun de ses membres ne pourrait être réélu (1). Il

(1) *Assemblée constituante* ! Encore une fois, quelle dérision ! Voilà cent ans passés que la France est en quête d'une Constitution. Quand aura-t-elle définitivement trouvé la bonne ? C'est qu'il est bien difficile de substituer une charte improvisée à des coutumes séculaires ! La médecine n'a pas encore trouvé le moyen de refaire un vieux tempérament (V. sur les constitutions écrites les *Considérations sur la France* et le *Principe générateur*, de J. de Maistre).

En joignant aux lois de l'*Assemblée constituante* celles de la *Législative* et de la *Convention*, on arrive au chiffre de 15,479. *Pessimæ reipublicæ plurimæ leges* (Tacite).

fallait encore des hommes sans aucune expérience : ce système avait déjà si bien réussi ! Du 1^{er} octobre 1791 au 20 septembre 1792, cette nouvelle législature n'eut d'autre rôle que de faire parader à sa barre les quarante galériens, dont le défilé inaugura la glorification du bonnet rouge, d'être lâchement spectatrice du 20 juin, du 10 août, suivi de l'emprisonnement de Louis XVI, et des massacres de septembre dont l'affreuse responsabilité pèse sur Danton, ministre de la justice, qui, par ordre exprès, en étendit l'horrible continuation à tout le pays (1).

Mais voici la Convention nationale et le règne complet du despotisme jacobin, dont le mot d'ordre sera celui de Danton au 1^{er} septembre : « *De l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace* », ou celui de Barère en pleine assemblée : « *Plaçons la terreur à l'ordre du jour* ». Le Jacobin trônera à la Convention comme le Girondin avait dominé à la Législative.

Qu'est-ce donc que le Jacobin (2), ce type complet, parachevé, quintessencié du révolutionnaire, ce roi débraillé de la

(1) Dans le plaidoyer qui précéda sa condamnation à mort, Danton dit : « J'avais préparé le 10 août ». D'après le récit de Mandon, vice-président de la section, témoin oculaire et participant, *tous les ministres étaient d'accord pour laisser continuer les égorgements*.

A cette fatale assemblée et à son ministère girondin incombe la première responsabilité d'une guerre qui mit l'Europe en feu pendant près d'un quart de siècle. L'Europe était effrayée de l'attitude de la Révolution ; mais les souverains demeuraient dans l'attente et l'hésitation. La déclaration de guerre à l'Autriche fut accueillie par un fol enthousiasme de la *Législative*, moins sept de ses membres. Peu s'en fallut qu'on ne s'alliât avec la Prusse, et que Brunswick ne fût le généralissime de cette coalition, tant la Révolution avait des côtés étranges ! On a publié, il y a quelques années, une lettre de Clavières, un des membres du ministère Dumouriez-Roland où il déclare que l'état de guerre était le salut de la République. La Gironde faisait des avances aux Jacobins. Dumouriez parut à leur club affublé du bonnet rouge ; un autre girondin avait coiffé le premier cet insigne d'ignominie (V. Rastoul, *Hist. popul. de la Révolution*, p. 150). On a répété que la guerre était nécessaire et inévitable. Encore une légende révolutionnaire ! oui les brigands ne peuvent se maintenir que les armes à la main. Le mot peut sembler dur, il n'est que vrai.

(2) On aurait pu dire : le *Cordelier*. Le nom de Jacobin a prévalu, sans doute, parce que Danton et Marat ont succombé les premiers et parce que l'action de ceux-ci a été moins générale que celle de leurs dignes émules de l'autre club.

Révolution, résumant en lui toutes les tyrannies, pire que Néron et Héliogabale, parce qu'une légion est toujours pire qu'un seul homme ?

Dans toute société, il y a des gens incompris, dont l'ambition est en raison inverse de leur capacité et de leur vertu. Ils se voient pauvres, rebutés, tenus au dernier rang, étouffés par la foule. Ils ne sont rien et ils devraient être tout. Le monde, où ils ne sont qu'un atome, leur paraît trop petit pour eux seuls ; leur fatuité, leur égoïsme le déborde tout entier. Toutes les jouissances et toutes les grandeurs leur sont dues. Voir l'univers à leurs pieds ne serait pas assez pour eux. La société les opprime, et dans leur cœur ils réagissent contre elle avec toute l'énergie de la haine et d'une fureur concentrée. Ils savourent par la pensée tous les crimes qui satisferaient leur insatiable orgueil et leur cupidité sans bornes. Dans une société bien réglée, où chacun est à sa place, ces hommes se résignent à leur sort, ou ils finissent par le suicide, la folie complète, le bague ou l'échafaud. Mais quand il y a table rase, anarchie totale, que tout le personnel d'un gouvernement est brusquement écarté, brusquement remplacé par les hasards de l'élection, que les places sont données de préférence à l'intrigue et à l'incapacité, que les gouvernants sont les commis, les domestiques des gouvernés, que la force publique, s'il en existe encore, est à la merci du premier audacieux ou du premier bandit qui se présente, qu'enfin « l'échelle sociale renversée est replantée de bas en haut » (T. III, p. 17), l'homme, dont la place serait au bague ou à Charenton, voit son rêve réalisé et ses aspirations monstrueuses sans obstacle. Voilà le Jacobin. « Il naît dans la décomposition sociale, ainsi que les champignons dans un terreau qui fermente » (T. III, p. 18). Mais le Jacobin n'est pas seulement un fou furieux, plein de tous les enivremments, porté du terre-à-terre auquel il semblait destiné à des hauteurs vertigineuses. C'est un fou qui raisonne. Il a, sinon de la bonne foi, au moins des convictions, ou il est censé en avoir. Il a une philosophie, celle de Rousseau, ce Jacobin d'avant l'anarchie, dont les instincts n'ont pu se développer au grand air de la liberté de tout faire. Le monde est en possession de cette philosophie ; presque tous les esprits d'alors en sont imprégnés à des degrés divers. Le Ja-

cobin l'a absorbée à très haute dose. Le *Contrat social* est l'idéal, et rien n'offre moins d'obstacle que de perfectionner l'imaginaire. La souveraineté du peuple est la loi fondamentale. Prise à la lettre, c'est l'omnipotence de chaque citoyen : « Nous sommes toujours libres de modifier, limiter, reprendre, quand il nous plaira, le pouvoir confié à nos commis. » L'ordre social, avec sa hiérarchie, est contre nature. C'est la thèse de Rousseau ; mais il n'est pas allé assez loin en prétendant que le contrat ne peut être brisé que par un consentement mutuel. La liberté de personne ne peut être limitée par des lois ; *ce serait la pire des tyrannies*, comme Robespierre le dira aux Girondins à la tribune de la Convention. Pour être orthodoxe, il faut pousser ces théories à la dernière limite, et les orthodoxes, les purs, ont le droit, par une contradiction aussi étrange que bien constatée, d'imposer cet axiome à tous. Qui ne l'admet pas, a perdu tout droit de citoyen, même celui de vivre. Tous ses adversaires sont des scélérats ; il faut les supprimer sans l'ombre d'un scrupule. Quelques milliers d'hommes, et encore c'est beaucoup dire, deviennent ainsi toute la France, toute l'humanité. Le nombre des purs, par le raffinement de ces idées, se restreint de plus en plus, et voilà pourquoi les Jacobins, après avoir proscrit et exterminé tout ce qu'ils ont pu atteindre avec les immenses ressources de leur armée de brigands, se prescrivent et s'exterminent entre eux. Un jour viendra où il n'y aura de pur que l'*incorruptible* Robespierre. Alors la réaction sera inévitable.

Les Girondins (31 mai et 2 juin, et fin d'octobre 1793) seront les premières victimes parmi les purs républicains (1).

(1) Les Girondins ne trônèrent pas seulement à la *Législative*. Jusqu'au jour de leur chute, ils eurent la majorité à la *Convention* ; Guadet, Rabaut-St-Étienne, Gensonné occupèrent le fauteuil de la présidence. Le *Comité de salut public* doit sa création à la Gironde. Ce ne fut pas le fait d'une surprise ou d'une lâcheté de sa part. Elle comptait bien s'en servir contre ses ennemis les *Montagnards*. C'est le girondin Birotteau qui demande la suppression de l'inviolabilité parlementaire. Vainqueurs et vaincus se valaient assurément. Mais les montagnards moins bavards étaient, dans leur féroceité, des hommes d'action, tandis que les Girondins, maîtres du scrutin jusqu'à la veille de leur condamnation, s'occupaient à arrondir des périodes et à barbouiller du papier et avaient peur de la populace des tribunes. Le parti vaincu avait applaudi, le 23 mars,

Le Girondin est un Jacobin manqué. Il part des mêmes principes ; il donne à ces principes des témoignages non suspects ; il prend part à toutes les lois de proscription contre tout ce qui se rattache à l'ancien régime ; il vote, par peur, il est vrai, et par lâcheté, la mort du Roi, et Vergniaud le premier, après avoir dit : « *Etiam si omnes, ego non.* » Mais il s'arrête en chemin ; il n'a pas assez de logique, d'audace ou de scélératesse ; l'égorgeement universel lui fait peur ; il a d'ailleurs de la tenue et de la culture ; il est bourgeois ; le débraillé et le sans-culotte irritent ses nerfs. Il veut que la liberté, si grande qu'on la suppose, soit réglée par des lois (1). Il doit succomber : la logique du système l'exige autant que

à la mise *hors la loi* des émigrés. Buzot l'avait sans doute oublié lorsqu'il disait, quelques mois plus tard, que « la nature et l'humanité frémissent à de pareilles horreurs ».

(1) Le 17 août 1792, la Législative, où dominaient les Girondins, institua un tribunal spécial pour juger les *conspirateurs du 10 août*, c'est-à-dire les défenseurs du Roi et de la légalité. La Gironde préludait ainsi à son vote régicide à la *Convention*. Les Girondins ont encouragé la terreur jusqu'au jour de leur suppression, non par des adversaires, mais par d'adroits complices. C'est le jugement de M. Edmond Biré, ce fin et loyal critique, aussi lettré qu'érudit, impitoyable démolisseur de toutes les sottises légendes de l'histoire moderne (*Légendes révolutionnaires*).

A la fin de 1792, ce sont les Girondins qui poussent à la persécution malgré Robespierre et Danton. Ils étaient, eux, la quintessence du philosophisme voltairien et de la maçonnerie.

Condorcet, le philosophe du parti était fanatique d'irreligion et *atteint d'une sorte d'hydrophobie sur ce point*, dit Sainte-Beuve. Guadet et Vergniaud faisaient hautement profession d'athéisme ; Roland, l'âme du parti, et ceux qui formaient sa petite cour affichaient les mêmes opinions. Durand de Maillane, gallican, député de la *Plaine*, représentant des Bouches-du-Rhône, historien plus sérieux que le poète Lamartine, disait sans exagération : « Le parti girondin est plus impie que le parti même de Robespierre » (*Hist. de la Convention nationale*, p. 100). Duquesnoy révolutionnaire modéré, dont les lettres privées, sont un des rares documents de ce genre de l'époque de la Constituante, appelle Barnave *vain et féroce, petit et vil scélérat*.

Le chapitre des massacres de septembre, dans la *Légende des Girondins* de M. E. Biré, est en particulier une bonne réfutation du grand roman de Lamartine. Roland et Pétion se trouvèrent si compromis dans les massacres de septembre qu'ils essayèrent de se justifier en justifiant les massacres eux-mêmes. On sait que le *vertueux* Roland se suicida dans les environs de Rouen et que Pétion fut dévoré par les loups près de Li-hourne. Brissot, l'ami des Girondins a fait l'apologie de l'anthropophagie.

la haine de ses rivaux. En avril 94, Camille Desmoulins et Danton se fatigueront eux-mêmes des excès sans limites et seront sacrifiés comme modérés avec leurs partisans les plus en vue, tandis que, quelques jours auparavant, les Hébertistes auront gravi l'échafaud comme trop cruels. Toutes les accusations sont bonnes à Robespierre et au petit nombre qui, par peur, lui demeure fidèle, pendant que tout le reste de la Convention est en fuite ou décimé. « L'achèvement du caractère jacobin, dit M. Taine, c'est la perte du sens commun et la perversion du sens moral. »

Après avoir retracé dans le premier chapitre de son troisième volume la psychologie du Jacobin, avec pièces à l'appui, M. Taine consacre les chapitres suivants, sur lesquels nous avons un peu anticipé, à exposer tous les moyens d'action et de succès de cet affreux sectaire, en s'appuyant toujours sur les documents contemporains les plus précis (1).

Les Jacobins ont, dès longtemps, une multitude d'affidés dans toutes les provinces ; ils cherchent leurs pareils à la faveur des ténèbres sociales, comme d'autres se cherchent à la lumière. Partout des sociétés s'organisent avec un mot d'ordre. Il faut, avant tout, se rendre maître du scrutin. Veut-on savoir comment, dès 1791, se font les élections à la *Législative*? Des classes entières de citoyens sont exclues légalement comme électeurs ; de plus, les citoyens actifs et besoigneux sont obligés de consacrer un *sixième* de leur temps aux opérations électorales avec fatigues, dépenses, dangers de toutes sortes. Mais ce n'est pas tout. Voici un exemple choisi entre une foule d'autres cités par l'auteur. A Montpellier, les votes étaient déposés, les boîtes du scrutin fermées, cachetées, et la majorité acquise aux modérés. Là-dessus, le club des Jacobins et la société des *gourdins ferrés*, qui s'appelle elle-même le pouvoir exécutif, se portent en force dans les assemblées de sections, brûlent les urnes, tirent des coups de fusil, tuent deux hommes ; ils parcourent la ville, tuent au hasard, promènent une tête coupée. Dans les trois jours qui suivent, six cents familles émigrent, les administrateurs écrivent que tout va bien : « A présent, di-

(1) Avec les 40 volumes de Buchez et Roux, les Archives nationales, etc., c'est peut-être l'équivalent de 400 volumes, que notre infatigable auteur a parcourus et dépouillés.

sent-ils, les élections se font avec la plus grande tranquillité, parce que tous les malintentionnés s'en sont *volontairement* écartés » (p. 91).

Si telle était l'influence jacobine en 1791, quelles ne furent pas être les élections de l'année suivante à la *Convention*? Partout la faction est maîtresse. C'est à peine si un dixième des électeurs inscrits, et cette fraction est plus ou moins terrorisée, prend part au scrutin. C'est un champ de bataille, qui demeure partout au pouvoir d'une minorité violente et furieuse. L'état major jacobin arrive ainsi à la Convention ; malgré tout, il n'y a pas la majorité (1). Mais il a son armée dans toute la France et à Paris. Les *Marseillais*, ramassés de Génois, de Piémontais, de portefaix de Toulon et de Marseille, de bandits de toute espèce, ont préludé dès 1792 par la guerre civile, les conquêtes d'Arles, d'Avignon, à bien des exploits futurs. Les *Brestoïis*, dignes de leurs aînés, envoient de fortes recrues à la capitale. La *Commune* de Paris s'installe par les soins des chefs du parti et avec le concours aveugle des Girondins. Les *tape-dur* sont là au centre et dans tout le pays, remplaçant l'armée et la garde nationale, dont on a cassé tous les chefs suspects de modérantisme, qu'on a désorganisées de toutes façons par des décrets que votent la Gironde et la majorité de l'Assemblée législative.

Il a été décidé aussi par cette majorité insensée que des représentants des clubs, des sections, toute la populace enfin, a le droit d'assister à toute Assemblée délibérante. C'est par

(1) Le 20 septembre 1792, la convention se réunit aux Tuileries. Un semblant de vérification des pouvoirs a lieu en présence de la moitié des députés. Si cette opération avait été sérieuse la plupart des élections eussent été annulées. Les Girondins gardèrent la majorité jusqu'au meurtre de Louis XVI et la perdirent alors, juste châtement de leur criminelle complicité. Vergniaud présidait l'Assemblée lors de la condamnation du Roi et, saisi de frayeur, refusait obstinément d'admettre toute motion ou pétition en faveur de l'auguste victime. Le 21 septembre la déchéance du monarque avait été prononcée et ce ne fut que le 22, par une sorte de *phrase incidente*, que la République fut supposée plutôt que proclamée. On pourrait faire ici un singulier rapprochement. La Convention avait quitté les Tuileries, après sa première séance pour y revenir définitivement au 10 mai 1793 dans cette salle de théâtre où l'infâme Voltaire, que *Sodome eût banni*, avait été couronné 15 ans auparavant, juste retour des choses d'ici-bas.

là que les Jacobins seront maîtres de la Convention. Le procédé est fort simple : les *tape-dur*, les *septembriseurs*, l'élite des massacreurs de Paris et de la province ont le mot d'ordre. Quand la majorité s'oppose à une motion, les hurlements, les poings fermés, les sabres, les piques se dressent contre elle ; elle se tait ou quitte la salle avec effroi, et tous les décrets qui ruinent, dévastent et ensanglantent le pays, passent haut la main. Les fractions de l'armée révolutionnaire restées ou envoyées dans les départements, grossies de tous les vauriens de l'endroit, prêtent main forte à leur exécution et aux délégués de la Convention, substituent leur autocratie brutale, inepte et féroce à tout pouvoir local. C'est un pays vraiment conquis et mis sous le joug des pachas révolutionnaires, Tallien, Carrier, Ysabeau, Collot d'Herbois, Saint-Just, Javogues, le voleur de Montbrison et le tyran de l'Ain, Joseph Lebon, l'ami du bourreau, Dartigoyle, etc. Ce Dartigoyle, proconsul à Auch, fut entre tous un monstre de cruauté et de lubricité (t. III, p. 266).

La Terreur est solidement constituée. Cela coûtera cher (1), mais on mettra la France au pillage ; on taxera dans chaque ville tous les riches et même tous les propriétaires, qui à cent mille francs, qui à trente, vingt, dix mille francs, au hasard, suivant le caprice du proconsul et de ses aides. Pour entretenir l'ardeur de tous ces prétoriens de bas étage, de tous ces vils exécuteurs, on fera couler à flots, après le vin frelaté du *Contrat social* à l'usage des maîtres, le vin non moins frelaté des cabarets pour l'atroce valetaille. Plusieurs déclarent ne pouvoir opérer qu'en état d'ivresse ; et de cette ivresse du vin mêlée à celle du sang et de la débauche à la fois intellectuelle et bestiale, se formera le *sans-culotte* parfait, type inconnu à l'histoire de l'homme et de l'animal, ayant sa source dans les bas-fonds de la nature humaine, mais dont l'épanouissement complet ne peut être qu'un produit du jacobinisme. On verra à la tête de cette grande armée, à Paris,

(1) Les *septembriseurs* étaient payés 24 fr. par jour, ce qui faisait 50 ou 60 fr. de notre monnaie. Un décret de la *Convention*, du 13 juin 1793, augmente le nombre des bourreaux. Celui de Paris reçoit 10.000 livres, plus 3.000 livres d'indemnité annuelle, tant que le gouvernement sera révolutionnaire.

Henriot (1), la brute sauvage, puis Ronsin, digne de lui ; Huguenin (2), ex-marquis tombé dans l'égout ; Santerre, l'hercule lâche et stupide de carrefour, le héros du 20 juin, et leurs pareils.

Le *tribunal révolutionnaire*, créé par Danton, un an avant qu'il n'en devint lui-même la victime, en demandant pardon à Dieu et aux hommes de l'avoir institué, le farouche *Comité de salut public* et le *Comité de sûreté générale*, qui eurent leur équivalent dans les départements, étaient les maîtresses pièces de l'outillage jacobin, destinées à terroriser Paris, la Convention et par là toute la France. Les Jacobins de Marseille peuvent écrire à ceux de la capitale : « Aujourd'hui, dans nos contrées heureuses, les bons dominent les mauvais et forment un corps *qui ne souffre pas de mélange* : tout ce qui est vicieux se cache ou est exterminé » (p. 365).

Et malgré tout, malgré cette terreur universellement et officiellement établie, l'auteur s'étonne encore que la France ait pu se laisser traîner ainsi à la boucherie. « Sans l'oppression ainsi prolongée qui pèse sur les consciences et sans le danger imminent qui plane sur les vies, aucune ville ou province ne se détacherait, même sous ce gouvernement d'inquisiteurs et de bourreaux ; nul groupe, sauf Lyon et la Vendée, ne fait un effort pour se cantonner ou vivre à part. Le faisceau national a été trop solidement lié par la centralisation séculaire. Il y a une patrie, et quand la patrie est en danger, quand l'étranger en armes attaque la frontière, on suit le porte-drapeau, quel qu'il soit, usurpateur, aventurier, chenapan, coupe-tête, pourvu qu'il marche en avant et tienne le drapeau d'une main ferme » (T. III, p. 476). Aussi le parti au pouvoir a-t-il bien soin de prolonger la guerre et d'exploiter le seul sentiment

(1) Le 2 juin 1792, Henriot fait le siège de la Convention à la tête de 100.000 hommes et de 163 canons.

(2) C'est plus probablement Saint-Huruge, l'âme damnée du *Palais-Royal*, le noir calomniateur, le perfide organisateur des journées des 5 et 6 octobre qui n'ont pas été, comme on l'a dit, le fait d'une effervescence populaire. Ce Saint-Huruge, *coquin bâtonné sorti de Charenton*, fut un des promoteurs de la journée du 20 juin 1792 organisée par les Girondins en faveur du ministre Roland. Huguenin, ex-clerc d'huisier, présidait la commune du 10 août et disparut pour cause de faillite (V. *Une grande journée révolutionnaire*, le 20 juin par M. Ch. d'Héricault)

honnête qui puisse lui servir d'appui. Car, d'après l'américain Morris, bien placé à Paris pour tout observer, *les neuf dixièmes de la nation sont hostiles au Gouvernement*. Ce parti profitera constamment du manifeste du duc de Brunswick, généralissime de la coalition, pour maintenir la patience du peuple, et il s'en servira comme d'un fouet sanglant pour exciter ses colères (1). Du reste, Danton, connu pour

(1) Il faut le reconnaître, Brunswick et les alliés trompaient et trahissaient Louis XVI ; on a accusé, non sans vraisemblance, le gouvernement révolutionnaire d'avoir payé la fameuse proclamation. Ce qui, du reste, rend ici la trahison vraisemblable, ce sont les hésitations, les tergiversations, le manque de stratégie incroyable du grand capitaine de Frédéric II, du héros de la guerre de 7 ans, après son entrée en Lorraine et dans toute cette première campagne. Dumouriez ne comprenait rien à ses propres succès. Il faut songer aussi que la franc-maçonnerie tenait alors pour la France révolutionnaire comme elle était pour l'Allemagne en 1870. La trahison de Brunswick paraît assez clairement établie dans les *Précis historiques* de Langeron. Le duc de La Rochefoucauld Doudeauville, futur ministre de la maison de Charles X, s'aperçut bien vite que les puissances coalisées cachaient d'ambitieux desseins sous prétexte de sauver le Roi et de délivrer la France de la tyrannie révolutionnaire, il quitta les armes et se condamna à une pénible inaction. Combien d'autres agirent ainsi ; dans le même esprit, Condé refusa aux Autrichiens l'entrée d'une place de l'Allemagne où il commandait. On a dit et répété que les émigrés eussent mieux fait de se ranger autour du Roi et de le défendre. Sans aucun doute ; mais le Roi ne *voulait* pas être défendu, malheureusement ; que de flots de sang il eût épargnés, sans compter les guerres de l'Empire ! Les fils des anciens croisés n'eussent pas mieux demandé que de vaincre ou de mourir aux côtés du Roi pour balayer cette anarchie affreuse qui allait désoler la France. En fait de bravoure les gentilshommes de la vieille armée royale avaient donné leurs preuves. Sans doute la guerre civile est toujours une extrémité lamentable ; mais ne vaut-il pas mieux se défendre que se laisser égorger ? Peut-on même appeler guerre civile une prise d'armes contre des voleurs et des assassins notoires ? A ce compte la gendarmerie serait un élément de guerre civile. Autre question : Peut-on justifier les émigrés d'avoir pris les armes contre la France ? Peut-on du moins plaider pour eux les circonstances atténuantes, malgré l'impopularité de cette cause ? Disons au moins qu'ils croyaient fort légitime l'intervention des alliés non *contre la France*, mais contre ceux qui la tyrannisaient. Ils étaient en cela de l'avis d'un homme qui n'était pas d'*Ancien Régime* : « Ma politique est très simple. Je crois que chaque nation a le droit d'établir chez elle la forme de gouvernement dont elle attend le plus de bonheur, *pourvu qu'elle n'enfreigne aucun droit et ne soit pas dangereuse pour les autres pays*. Je pense qu'aucun gouvernement n'a le droit d'intervenir dans les affaires intérieures d'un peuple

tenir sa parole, a déclaré qu'en cas de succès de l'invasion, il réduira en cendres tout Paris (1).

Comme le dit quelque part notre auteur, la voilà, cette France, si digne d'un meilleur sort, *semblable à une créature humaine qu'on forcerait à penser avec ses pieds et à mur-*

étranger, si ce n'est pour sa propre sécurité ». (Lettre de Washington à Lafayette, 25 déc. 1793.) Pourquoi ne pas ajouter : ou pour la sécurité générale, motif encore plus grave et plus élevé ? Nous supposons la bonne foi des alliés à laquelle avaient cru les émigrés. Cette question, comme tant d'autres, pourra se décider de sang-froid quand *la révolution sera finie*.

(1) En dehors des crimes sans nombre que la Révolution sema partout sur son passage, l'exploit le plus célèbre des Sans-culottes fut les massacres de septembre (2-6 sept. 1793) qui projetèrent une lueur sinistre sur les derniers moments de l'Assemblée Législative. Après qu'ils eurent immolé de nobles et saintes victimes à l'Abbaye, aux Carmes, à Saint-Firmin, à la Force, la soif du sang qu'on avait excitée chez les égorgeurs rendus semblables à des bêtes sauvages, devint si violente que tout était bon pour l'assouvir. Aux Bernardins, ils massacrèrent les galériens dont plusieurs sans doute étaient moins scélérats que leurs bourreaux. A Bicêtre, asile de la folie et de tous les vices, la tuerie dura trois jours et trois nuits. Les malheureux détenus se défendaient avec tout ce qui leur tombait sous la main. Ce fut une ignoble bataille, et à la fin les hideux vainqueurs parquèrent leurs victimes dans une cour où ils les fusillaient à bout portant ; l'Assemblée Législative avait paru s'émouvoir de tant d'atrocités ; elle envoya cinq commissaires pour constater les faits et tâcher de calmer la fureur de la vile populace. Ils eurent peine à y échapper eux-mêmes et revinrent tranquillement à l'Assemblée qui, avec la même tranquillité, passa à l'ordre du jour. Santerre commandait la garde nationale ayant l'air d'attendre des ordres. Pétion se tenait enfermé chez lui. Robespierre se réjouissait en silence. Nul n'a jamais compté les cadavres qu'on enfouit dans les excavations souterraines de Montrouge, mais quelques auteurs évaluent à 12.000 le nombre des victimes. Sur une invitation féroce des membres de la commune contresignée du ministre de la justice Danton, plusieurs villes de France imitèrent les hideux brigands de la Capitale.

Des journaux anglais contemporains, dont on a contesté la véracité malgré les détails circonstanciés de leurs récits, racontent que, sur la place Dauphine, des brigands avaient allumé un grand feu ; on forçait des hommes et des femmes amenés des prisons à se tenir, dépourvus de leurs vêtements et frottés d'huile, assez près du brasier pour se rôtir lentement. Mme de Pérignon et ses trois filles furent soumises à cette torture horrible ; l'aînée, âgée de 15 ans, demandait en grâce qu'on lui arrachât la vie. Un jeune homme, dans un sentiment d'humanité qu'on ne saurait approuver, lui tira un coup de pistolet dans le cœur. Les cannibales furieux précipitèrent ce jeune homme dans les flammes.

cher sur sa tête! Oui, à marcher sur sa tête, et dans un borbier de boue, de sang et d'ordures! car les mœurs privées, publiques et officielles du *sans-culotte* sont dignes de sa politique.

V

La voilà *conquise* par cette horde, la France de Charlemagne, de saint Louis, de Louis XIV, la France catholique, la France élégante, spirituelle, chevaleresque! (1). Et les misé-

(1) L'avenir seul nous apprendra si l'ancienne France, dans ce qu'elle avait de beauté, de grandeur et de nobles traditions, dégagée des *scories du passé*, ouverte à tous les progrès *réels* de l'avenir, demeurera ensevelie dans le tombeau immaculé et glorieux du plus honnête, du plus loyal, du plus français de nos contemporains, le comte de Chambord, de celui qui a failli être Henri V (1873) et que l'on a appelé *le seul roi du XIX^e siècle*. A notre avis, il y en eut un autre que nous avons eu le grand honneur de connaître personnellement : François II, de Naples, le héros de Gaète, une des plus illustres victimes de la Révolution. On sait quelles intrigues écartèrent définitivement (19 nov. 1873) l'héritier direct des Bourbons. C'est au nom des idées de 89 que l'on fit échec à cette tentative de restauration. Mgr Dupanloup et M. de Falloux, chefs du parti libéral soi-disant catholique, y eurent une large part, au moins d'influence et de responsabilité. Ces hommes, forts de leur réputation et de leur talent incontestable, mais peut-être surfait, se croyaient appelés quelque peu à diriger le Pape et le Roi. Le drapeau tricolore étant essentiellement celui de 89, la question du drapeau fut de part et d'autre une affaire capitale, « l'ère de la monarchie chrétienne est éteinte pour la France; la révolution est absolument victorieuse », s'écriait Veillot en apprenant la mort du petit-fils de Charles X (*Univers*, août 1883). — V. l'importante brochure : *La séduction libérale* par M. l'abbé Chapot, p. 39 et suiv. (Féchoz, édit. Paris, 1894).

Le drapeau tricolore paraît devoir être définitivement notre étendard national, l'histoire admet de ces prescriptions; mais on peut se demander s'il cessera jamais d'être l'emblème du faux libéralisme; espérons-le. Le cardinal Pie le repoussait à ce titre. Ajoutons pour être juste que Pie IX, au rapport de M. Chesnelong, disait, en 1873, à M. Keller : « Vous voyez qu'avec ce drapeau on peut faire de bonnes choses; mais M. le comte de Chambord n'a pas voulu me croire ». C'était une opinion purement privée. Le Pape, comme tel, n'*imposait* rien.

Henri V n'eut certes pas voulu un retour absurde et impossible à l'*Ancien régime*, mais une monarchie chrétienne, un gouvernement qui, sans imposer à la France malade plus d'idées saines qu'elle n'en pouvait porter, se serait guidé lui-même sur les principes du catholicisme. A cela, il est vrai, que de difficultés! eût-il trouvé pour le secourir des hommes assez intelligents, assez forts, assez dégagés de tout

rables, qui lui tiennent le pied sur la gorge, vont chercher à l'exterminer ! Un de ces monstres à figure moitié humaine,

préjugé et doués d'un prestige suffisant ? On peut se demander également si le programme, si restreint qu'on le suppose, eût été viable dans une atmosphère toute saturée de miasmes révolutionnaires ; mais à aucun prix, le fils de saint Louis n'eût consenti à devenir, comme les Napoléon et Louis-Philippe, le roi de la révolution (V. *La campagne monarchique d'octobre 1873*, par M. Chesnelong, œuvre de haute sincérité. Plon, édit.).

Quoi qu'il en soit, la Providence garde son secret ; Dieu est le seul maître des événements et des formes gouvernementales, dont aucune n'est de droit absolu ; son Christ éternel est le seul Rédempteur des hommes et des nations. *Sursum corda* ! Que les chrétiens, dans une attente mêlée de regrets et d'espoir, travaillent de toute leur énergie, sous la direction de leurs pasteurs, à refaire cette France que les saints évêques et les vieux moines, malgré tous les obstacles, avaient faite si forte et si fière, douée d'une vitalité qui a résisté à tant de siècles et survécu à tant de ruines !

L'avenir appartient à la démocratie, presque tout le monde le dit, et l'on assure que la domination exclusive du *Tiers-État* touche à sa fin. C'est un des désirs ardents de la *maçonnerie* (V. *Histoire de la franc-maçonnerie* par P. Rosen, p. 109 et suiv.). Comment s'opérera cette nouvelle révolution. Sera-t-elle pacifique ? Mais tant mieux pour l'avenir, si la démocratie répond aux avances maternelles de l'Église et consent à se faire baptiser. C'est le baptême des races neuves qui a sauvé le monde romain, il y a quatorze siècles. Restera toujours une grande difficulté : les laboureurs et les artisans, qui forment le *Quatrième État*, trouveront-ils le temps et les ressources nécessaires pour acquérir le degré d'instruction indispensable à la gestion, même générale et indirecte, des affaires publiques ? A la bonne heure encore, s'il s'agissait du gouvernement d'un *municipe* ou d'une *Cité* grecque ! ou de la gestion des affaires du métier dans un syndicat ou un congrès ouvrier. Peut-être l'élection à plusieurs degrés, si souvent réclamée, rendrait-elle la chose plus facile surtout en y joignant des représentations des métiers et autres corporations. Du reste le quatrième État est déjà en possession du pouvoir par le suffrage universel et nous le voyons à l'œuvre, puisqu'il constitue la majorité.

Nous avons ce que M. Benoist de la *Revue des Deux-Mondes* appelle le suffrage universel *moléculaire*, un édifice gouvernemental basé sur un sol mouvant fait de grains de sable sans cohésion.

« Pour démonarchiser la France, il faut la décatholiciser », avait dit Mirabeau. Cette parole et cette entreprise manquèrent leur but. Le résultat fut de rendre les deux causes communes, inséparables. C'est à peine si, après un siècle, certains catholiques se décident à ne plus identifier l'autel et le trône ; mais l'autel, symbole et point central du catholicisme, a les promesses divines *usque ad consummationem sæculi*, le

moitié fauve, trouvera qu'elle aurait assez de 10 millions d'habitants ; ce ne serait que 26 millions d'hommes à sup-

trône, comme les choses les plus respectables d'ici-bas, est soumis à toutes les vicissitudes humaines.

Quant au sentiment chrétien, on peut voir, notamment dans une remarquable étude de l'éminent critique M. E. Biré (*Revue du monde catholique*, 1^{er} déc. 1894), combien il était tenace et difficile à déraciner. En 1792 et 1793, malgré tous les décrets de la Législative et de la Convention, et les arrêtés de la commune, la Fête-Dieu, la Noël, la Ste-Genève se célébrèrent avec le plus grand éclat et la plus entière publicité. Le peuple des faubourgs, les femmes de la Halle, tout Paris forcèrent la loi. On faisait un mauvais parti aux opposants et même aux abstenants. Bien des sans-culottes prirent part à ses manifestations. Le programme de Mirabeau ne put se réaliser, momentanément, que dans des flots de sang. Hélas ! un siècle d'indifférentisme des classes prétendues dirigeantes a plus fait que les violences de la Révolution. Malgré tout, si les masses se laissaient imprégner de l'esprit chrétien, qui renferme toute droiture et toute justice, ce serait un bel *ideal* et notre pays pourrait remonter bien haut ; Dieu veuille que cet espoir ne soit pas une chimère ! Mais honneur aux vaillants qui emploient leur intelligence, leurs études, leur éloquence et leur dévouement à la solution pratique de la question sociale dont un homme d'État bien incomplet niait encore l'existence, il y a peu d'années ! Honneur au grand et généreux industriel qui a joint à d'admirables exemples cette féconde parole : « Un chrétien, à moins d'être apostat, doit être un apôtre » (L. Harmel). Cette parole nous en rappelle une autre du P. Lacordaire dans une de ses *Lettres à un jeune homme* : « Ne dites pas, mon cher ami : Je veux sauver mon âme ; dites plutôt : Je veux sauver l'univers entier, c'est le seul horizon qui convienne à un chrétien ». Pour nous, si nous ne tenons pas absolument à voir le *peuple* souverain, nous tenons sincèrement à le voir honnête et heureux.

Il faudrait pouvoir mettre entre les mains de tous les ouvriers la remarquable lettre pastorale de S. Ém. l'archevêque de Rouen sur l'*alcoolisme*, dans laquelle l'éloquent auteur présente, avec l'éclat ordinaire de son style, un saisissant contraste entre l'ouvrier sobre et honnête et celui qui se livre à la perversité et à la grossièreté de ses instincts. De pareils écrits avanceraient la solution de la question sociale. Car si l'on a assuré au quatrième État ses *droits politiques*, ce qui était facile, il serait plus difficile et plus urgent d'assurer à ses membres, la moralité et l'*existence* même. Nous voudrions pouvoir lui donner en abondance Dieu et du pain. Cela lui vaudrait mieux que le *panem et circenses* des Césars.

Nous souhaitons aussi la liberté d'association avec des corporations très libéralement organisées.

L'instruction du Cardinal Thomas pourrait profiter à bon nombre de bourgeois qui absorbent des liqueurs moins grossières, mais aussi fu-

primer ; c'est bien simple, et encore n'aurait-on pas atteint tous les ennemis de la République !

Nous ne suivrons pas notre auteur pas à pas et méthodiquement — ce serait impossible — à travers les 600 pages de ce 4^e volume ; inspirons-nous seulement de son esprit et reproduisons quelques faits. Lui-même déclare qu'ayant tout vu, tout pénétré, tout *disséqué* dans ce monde de la Révolution, il ne peut donner que quelques spécimens.

Les 9 chapitres du dernier tome se groupent en cinq livres : *L'établissement du Gouvernement révolutionnaire* ; — *Le programme jacobin* ; — *Les gouvernants* ; — *Les gouvernés* ; — *La fin du Gouvernement révolutionnaire*.

En juin 1793, la *Convention* bâcle en trois semaines une constitution *très libérale*, qui assure *les droits de tous* ; les gens honnêtes s'y laissent prendre à demi. On y proclame que, « quand le Gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple et *pour chaque portion du peuple*, le plus sacré des droits et le plus indispensable des

nestes que celles des gens du peuple.

A la question sociale se trouve strictement liée celle de l'*Economie politique*, science très complexe, très profonde, encore peu explorée, donnant accès aux rêves de l'imagination et de la cupidité. L'intelligence des besoins et des passions de l'homme dans toutes les conditions de la vie, comme de la situation et des ressources du pays ; les lois et les intérêts de la famille ; la morale, qui arrive à son plus haut degré dans le christianisme ; la puissance du calcul ; l'histoire comparée des peuples et des diverses époques ; la connaissance du jeu, si compliqué, surtout dans un temps de civilisation avancée et d'activité fébrile, des opérations agricoles, commerciales, industrielles, financières ; l'étude des abus existants et des réformes à opérer, notamment dans les administrations publiques et dans l'assiette et l'emploi de l'impôt ; voilà les principaux éléments qui constituent cette science si étendue et difficile entre toutes. Pourtant elle s'impose, elle appelle des solutions pratiques et urgentes. Elle sollicite donc l'attention des hommes qui, par leurs études, leurs recherches et leur expérience des choses de la vie sociale, se croient en état d'éclairer ce chaos à peine débrouillé. Ici Léon XIII, dans une sollicitude à laquelle rien n'échappe, a tracé quelques sillons lumineux, précieux encouragement aux plus nobles efforts ! En Belgique où les catholiques ont plus de part au gouvernement du pays, on a déjà mis à profit les féconds enseignements du Docteur Suprême. Signalons ici le *Manuel social chrétien* publié par les soins de M. le chanoine Dehon avec approbation de Mgr l'archevêque de Soissons et introduction très élogieuse de Mgr l'évêque d'Annecy.

devoirs. Tout acte exercé contre un homme, hors des cas et sans les formes que la loi détermine, est arbitraire et tyrannique. » — Amère et effroyable dérision !

La Constitution faite, la Convention annonce que son rôle est rempli et qu'elle va se dissoudre.

Suit un plébiscite d'acceptation, voté par le quart ou le cinquième des électeurs, et l'on sait sous quelle pression sans compter l'enthousiasme des naïfs incorrigibles. Des délégués de toutes les assemblées primaires, dont le civisme est bien constaté, sont convoqués à Paris. On leur fait une immense fête, on les émerveille, on les sature, on les enivre de jacobinisme. Ils proclament en retour la permanence de la Convention (1). Le peuple a parlé, c'est fini. La comédie est jouée ; la Constitution est reléguée, pour être appliquée plus tard, dans un beau monument, dans une arche sainte — c'est ainsi qu'on la nomme — placée comme en un tabernacle, au sein de l'assemblée.

« Les délégués des Assemblées primaires, dit Danton à la tribune, viennent d'exercer parmi nous l'initiative de la *Terreur* ! » — « Dans les circonstances où se trouve la République, dit Saint-Just, la Constitution ne peut être établie : elle deviendrait la garantie des attaques contre la liberté, parce qu'elle manquerait de la *violence* nécessaire pour les réprimer. Il ne s'agit plus de gouverner selon les maximes de paix et de justice naturelle ; ces maximes ne sont bonnes qu'entre amis de la liberté. » Ceux-ci ne manqueront pourtant pas de s'entre-tuer.

Et plus loin : « Vous avez à punir quiconque est passif dans la République et ne fait rien pour elle. » (T. IV, p. 60). Puis encore : « La République ne sera fondée que le jour où *les sans-culottes, seuls représentants de la nation, seuls citoyens, régneront par droit de conquête* » (Ibid.) (2).

(1) Ces *bourreaux barbouilleurs de lois* (André Chénier) pourront donc continuer leurs dévastations.

(2) La *Terreur*, voilà le régime définitif et normal de la révolution. Quelques écrivains, comptant sur l'ignorance du public, ont voulu assimiler à la *Terreur* rouge ce qu'ils ont appelé la *Terreur blanche* de 1815 ou *Terreur royaliste*. L'énorme pression exercée, pendant les *Cent Jours*, par les agents et les généraux bonapartistes dont quelques-uns, comme le général Gilly à Nîmes, persistaient à maintenir l'Empire même après la seconde chute de l'empereur, avait surexcité les populations

Par ce régime, en Grèce, 10,000 Spartiates, après l'invasion dorienne, ont maîtrisé 300,000 Ilotes. « Vous êtes trop loin

du midi. Les haines religieuses séculaires s'y mêlaient aux passions politiques. Il y eut des excès déplorables à Nîmes, à Uzès, à Avignon, à Toulouse ; dans cette dernière ville, le général Ramel fut assassiné, il est vrai que le peuple, un moment égaré, assista tout entier aux touchantes et magnifiques funérailles de ce même général. Cela ne ressemble guère aux émeutes jacobines. Le maréchal Brune, qui en abandonnant son commandement à Toulon, s'était soumis au roi avec des sentiments pleins de loyauté et de patriotisme fut massacré à Avignon. On savait qu'il s'était montré ardent républicain et l'on avait répandu le bruit calomnieux qu'il avait pris part à l'horrible assassinat de la princesse de Lamballe, cette scène de cannibalisme. Le préfet, le maire, le brave capitaine Verger essayèrent de le sauver au péril de leur vie ; une complication de circonstances, assez semblables à celles qui avaient arrêté la fuite de Louis XVI à Varennes, amenèrent le fatal dénouement. L'assassin du Maréchal, parvenu à s'enfuir, fut condamné à mort, par contumace, en 1820. Dans le Gard, des catholiques comme des protestants furent victimes. Certains chefs royalistes portent la responsabilité de ces crimes parce que le peuple, une fois soulevé, ne peut plus être maîtrisé. Mais que de bandits de 1793, regrettant et reprenant leur ancien métier, se mêlèrent aux agitations royalistes ! Que de haines privées saisirent le prétexte politique pour se donner carrière. Tels autrefois, sous la seconde régence de Blanche de Castille, — car il n'y a rien de nouveau, — les brigands et les gens sans aveu se joignirent pour infester la France, aux *Pastoureaux* qui, dans un élan de générosité et de patriotisme, voulaient marcher à la délivrance de saint Louis captif en Égypte.

Ce qu'il faut dire c'est que les autorités firent partout leur devoir pour réprimer ces désordres. Mais il avait fallu, dans l'intérêt de leur propre sécurité, faire évacuer les troupes qui avaient imposé et maintenu la réaction des *Cent Jours*. Quant aux gardes nationaux, animés de la même effervescence que le peuple dont ils faisaient partie, ils passaient facilement du côté de l'émeute. Joignons à cela que les autorités, prises en partie, par un esprit de conciliation et de fusion qui était plutôt de la *confusion*, parmi les bonapartistes notoires, inspiraient une défiance très prononcée. Le pouvoir central lui-même comptant parmi les ministres le régicide Fouché, duc de l'Empire, était plus que suspect. On se demandait qui régnait aux Tuileries et les anciennes victimes exaspérées et si nombreuses de la *Terreur rouge*, cherchaient à se faire justice elles-mêmes. Les comités royalistes qu'il fallait ménager gênaient aussi l'action des autorités officiellement établies.

On compte dans ces troubles, d'après les calculs les mieux établis, une centaine de morts. C'était beaucoup trop, mais avec quelque exagération que l'on présente ces faits tout à fait regrettables, on ne pourra jamais comparer les excès de cette réaction avec le torrent des crimes révolutionnaires qui avait inondé la France entière pendant dix ans (ce point d'histoire se trouve traité consciencieusement, en détail et avec

de tous les attentats, dit encore Saint-Just, il faut que le glaive de la loi se promène partout avec rapidité. » « Chez tous les agents du Gouvernement, ajoute Billaud-Varenes, l'apathie est égale. » — « Dans le Gouvernement extraordinaire, d'après Couthon, c'est de la Convention que doivent venir les élections ; vous nuiriez au peuple en lui confiant le droit d'élire les fonctionnaires publics » (P. 62). Et le troupeau des électeurs se croyait libre ! du moins on voulait le leur faire croire.

Au sommet, un Comité de douze membres exerce la royauté collective. En réalité, Robespierre, Couthon, Saint-Just, Billaud-Varenes, Collot d'Herbois (l'ancien comédien) sont les vrais souverains. Par le *Comité de sûreté générale*, composé de Montagnards outrés, ce conciliabule saisit tout homme qui lui déplaît, du haut en bas de l'échelle sociale ; par le *Tribunal révolutionnaire*, il le livre à la guillotine.

Le Comité de sûreté choisit lui-même les 10 juges et les 60 jurés parmi les plus servilement, les plus brutalement, ou les plus furieusement fanatiques : « Fouquier-Tinville, Herman, Dumas, Cofinhal ; au-dessous d'eux, des prêtres apostats, des nobles renégats, des artistes ratés, des rapins affolés, des manœuvres qui savent à peine écrire, menuisiers, cordonniers, coiffeurs, anciens laquais ; un idiot comme Ganney, un sourd comme Leroy-Dix-Aout » (P. 67). Les représentants en mission établissent en province une semblable organisation. Tel est le régime, sous une Constitution d'apparat ; dans l'arsenal de la Monarchie qu'ils ont détruite, ils sont allés chercher les institutions des plus despotiques (P. 68). Cette tradition s'est conservée.

Ainsi s'établit le Gouvernement révolutionnaire, qui doit durer jusqu'à la paix, c'est-à-dire, dans la pensée des vrais Jacobins, jusqu'à ce que la France soit *régénérée*.

Le livre deuxième développe le programme jacobin, déjà à peu près connu. Nous nous hâtons, malgré l'importance de ce livre et l'intérêt qu'il présente. Aliénation totale de l'individu à la communauté ; l'État propriétaire des choses ; acquisition des denrées et des marchandises ; l'État propriétaire des individus ; l'État maître de la doctrine ; proscription en-

tière du culte, jusqu'au Consulat ; mesures contre les propriétaires, les capitalistes et les rentiers ; destruction des grandes fortunes et mesures pour les empêcher de se reformer ; répression de l'*égoïsme* ; mesures contre les agriculteurs, les industriels et les marchands. Un jour, on sera obligé de remettre en liberté, au moment de la moisson, 6.000 paysans emprisonnés dans une seule région. Le civisme et le fonctionnarisme sont obligatoires ; on fuit avec épouvante les charges publiques, il faut les imposer. Refonte et réorganisation de la nature humaine, voilà le programme jacobin développé par des faits et des citations authentiques en 69 pages ; c'est le socialisme le plus hideux et le plus violent (1).

Prenons deux ou trois faits au hasard : « Sur l'invitation de la société populaire de Toulouse, le département de la Haute-Garonne a ordonné à tous ceux qui possédaient des objets d'or ou d'argent de les porter aux caisses de leurs districts, pour y être changés contre des assignats » (2). De même à Montaüban et ailleurs. « Plusieurs de nos collègues, dit Cambon, ont même décrété la peine de mort contre ceux qui n'apporteraient pas leur or et leur argent. » — « La République devient propriétaire momentanée de tout ce que le commerce, l'industrie, l'agriculture ont produit ou apporté sur le sol de la France » (Paroles de Barère, séance du 11 brumaire an II (1794). — Girard, très libéral en 1789-91, s'était tenu coi après le 10 août. « Le Comité de la section des *Amis de la patrie*, considérant que Girard... depuis la révolution de l'Égalité, a privé de ses lumières ses concitoyens (ce qui est un crime en révolution), reconnaît ledit citoyen suspect à l'unanimité, et arrête qu'il sera conduit au Luxembourg. » Arrêté de Lequinio, représentant du peuple dans la Charente-Inférieure, la Vendée et les Deux-Sèvres : « afin que la liberté des cultes existe *dans toute sa plénitude*, il est défendu à qui que ce soit de prêcher ou d'écrire pour favoriser

(1) Le girondin Brissot a dit, avant Proudhon : « La propriété, c'est le vol ».

(2) Dans la séance du 21 octobre 1893, à l'*Académie des sciences morales et politiques*, M. P. Bapst déplorait la perte d'une quantité d'objets d'art très précieux et de musées particuliers, par suite des confiscations et dépredations de l'époque révolutionnaire où le vandalisme était à son comble.

quelque culte ou opinion religieuse que ce puisse être » (Archives nationales) (1).

Le second chapitre de ce deuxième livre est un excellent abrégé d'économie sociale, où l'auteur montre le gouvernement de la Convention en opposition absolue avec les principes les plus élémentaires de cette science. En droit et en fait, ce Gouvernement tarit la source de la fortune publique ; de plus, la disproportion entre la masse énorme que les Jacobins veulent soulever et les moyens dont ils disposent prouvent l'ineptie de leur entreprise.

Le programme était digne de ceux qui devaient l'exécuter, et ceux-ci dignes du programme.

Les gouvernants, tel est le titre du livre troisième. Leurs portraits sont tracés de main de maître, non pas *con amore*, mais avec une horreur qui ne nuit pas à l'impartialité et à la finesse de l'observation psychologique. C'est l'ignoble Marat, déguenillé malgré son aisance, sur qui pèse, comme un perpétuel cauchemar, la monomanie homicide. C'est Danton, surnommé le Mirabeau de la populace, dont les facultés, par comparaison, paraissent avoir de l'ampleur (2). Il n'est pas dupe des phrases rouflantes qu'il débite, il sait ce que valent les coquins qu'il emploie. « Nous sommes de la canaille, nous sortons du ruisseau, dit-il de sa voix de taureau, et avec les principes d'humanité ordinaires, nous y serions bientôt plongés. Nous ne pouvons gouverner qu'en faisant peur. Il a sa politique, le sang ne l'enivre pas jusqu'à l'étouffer, comme Marat. Quant il s'agit de tuer les députés du côté droit : « On

(1) On a dit plaisamment des bicyclistes, ces hommes importants de notre fin de siècle, très honnêtes gens d'ailleurs quoique un peu encombrants, qu'ils voulaient pétitionner pour faire interdire la rue et la grande route aux piétons. *Si parva licet componere magnis*, il y a, dans ce badinage que le lecteur nous pardonnera, quelque image lointaine de la manière dont les révolutionnaires et certains libéraux entendent la liberté. Celle des autres les gêne beaucoup et ces autres sont nombreux. La liberté de la circulation notamment leur paraît intolérable en certains cas. Plus généralement la liberté religieuse consiste à n'avoir pas de religion. Le *cléricalisme*, voilà l'ennemi, tel sera toujours le cri de guerre et le mot d'ordre de la maçonnerie, son *delenda Carthago*. L'expression seule est nouvelle, quoique déjà un peu surannée.

(2) Ce Danton avait des lueurs d'homme d'État quand le sang ne l'enivrait pas trop. Notamment il voulait parfois qu'on fit la guerre avec plus de diplomatie et moins de férocité stupide.

sait, s'écrie-t-il, que je ne recule pas devant le crime, quand il est nécessaire ; mais je le dédaigne, quand il est inutile. » C'est l'élégant et prétentieux Robespierre, le cuistre, le fade rhéteur, le pédant gorgé de fatuité, mêlant l'églologue (1), la *philosophie* et la férocité, le comédien-pontife de l'Être suprême, qui s'efforce cauteleusement et superbement de monter, un bouquet de fleurs à la main, les degrés sanglants du trône qu'il se dresse sur une montagne de cadavres. Au milieu des pompes théâtrales, où il étale sa majesté bucolique de grand-prêtre, les sarcasmes arrivent jusqu'à lui. Il saura s'en venger. Il menace, il avance, il recule, il rampe comme le serpent, il sait pleurer et se trouver mal. « Tel est le décor de la Révolution, un masque spécieux, et tel est le dessous, une face hideuse ; sous le règne nominal d'une théorie humanitaire, elle couvre la dictature effective des passions méchantes et basses ; dans son représentant comme en elle-même, on voit partout la férocité percer à travers la philanthropie, et du cuistre sortir le bourreau » (tome IV, p. 229) (2). Robes-

(1) L'églologue est la poésie des époques de décadence. C'est un besoin de retour à la nature, une réaction, un raffinement de simplicité, après un raffinement de civilisation ; mais Florian et ses pâles imitateurs n'y réussissent pas, comme Théocrite et Virgile.

Chez Rousseau et ses adeptes, la réaction va jusqu'à la préconisation de l'état sauvage ; de l'état sauvage à la férocité, la distance est courte : les hommes de 89, de 92 et de 93 l'eurent bientôt franchie. Le célèbre navigateur Lapérouse qui connaissait les sauvages et avait eu des compagnons massacrés et mangés par eux disait : « je suis mille fois plus en colère contre les *philosophes* qui préconisent les sauvages que contre les sauvages eux-mêmes ».

(2) Michelet et Quinet, en opposition sur tant de points, s'accordent pour faire de Robespierre un homme *religieux* ! En supposant le grand comédien sincère dans son culte de l'Être suprême et voulant autre chose que flatter les instincts religieux du peuple, qui ne voit que cet Être suprême n'était que la divinisation de la *Nature*, c'est-à-dire cette forme d'athéisme qu'on appelle le panthéisme ? On remplaçait Dieu par la *Nature*, comme, dans le calendrier de Fabre d'Eglantine, on remplaçait les fêtes les plus touchantes du catholicisme par celles de la *Noisette*, de la *Poule*, de la *Lavande*, du *Lapin*, etc. Disons pourtant à ce propos que plusieurs des pires conventionnels, frappés du besoin qu'a le peuple d'une religion, voulaient protestantiser la France. Ce culte n'aurait pas gêné leur impiété. Baudot, un des montagnards les plus exaltés, en fit la proposition à Jean Bon Saint-André, le régicide ami de Robespierre, plus tard baron et préfet de l'Empire et qui avait été ministre protestant.

pierre fut un Cromwel avorté, un Cromwel moins *la profondeur d'esprit incroyable* et moins le succès. Voilà les gens qu'on a appelés de *pompeux et grotesques bandits*.

Ils règnent ces philanthropes féroces, mais à quelles conditions ! « Ne réclame pas, disait l'odieux Barère à un auteur, dont on venait de supprimer un opéra ; ne sommes-nous pas tous au pied de la guillotine, à commencer par moi ? » Vingt ans plus tard, il disait : « On faisait guillotiner son voisin, pour que le voisin ne vous fit pas guillotiner vous-même » (1). — « Nous ne voulions pas tuer pour tuer, écrivait Billaud-Varenes, à Saint-Domingue, mais vaincre à tout prix, *être les maîtres*, donner l'empire à nos principes » (P. 241). Cependant, avant tout, il faut tuer. Héroult de Séchelles est un des douze maintenus en place par une approbation récente de la Convention ; les onze autres le prennent subitement pour le livrer à l'exécuteur, et pourtant ce transfuge de la noblesse avait donné des ordres à Colmar pour faire arrêter à peu près les dix-neuf vingtièmes des habitants de cette ville. Les onze, qui restent, se demandent de qui ce sera le tour demain ou aujourd'hui. « Je te connais maintenant, dit Robespierre à Billaud. » — « Moi aussi, reprend Billaud, je te connais pour un contre-révolutionnaire. » Ils marchent ainsi pendant douze mois, poussés par la peur et la théorie ; ils ne se dirigent plus, et la dégradation de leur parole montre la stupeur de leur pensée. Nous voyons un bouledogue, comme l'ancien moine Duquesnoy à Metz, qui fait arrêter dans la rue et partout ceux qu'il voit et dont la figure lui déplaît. « Toi, tu es un aristocrate ; toi, un muscadin ; toi, tu as l'air d'un évêque ou d'un moine ; mes yeux ne me trompent jamais. » Il tombe à coups de pieds et à coups de poings sur ceux qu'il rencontre. André Dumont, à Amiens, a des gestes de luron et de goujat ; sa lubricité ne redoute aucune publicité (2). Un autre fait fusiller toutes les femmes qui refusent de se laisser outrager ; l'ère des martyrs était vraiment ouverte ! Bourdon

Celui-ci lui répondit : « les populations du midi veulent que leur culte soit une fête ; la tristesse de la réforme ne convient pas à la France » (Mém. inédits de Baudot). Le protestantisme, en effet, ne s'adapte bien qu'à des cœurs glacés et à des cerveaux brumeux.

(1) Terrebant pavebantque (Tacite).

(2) Il y a des scènes que nous ne pourrions transcrire.

de l'Oise, en Vendée, est frénétique, quand il est gris. Il fait arrêter à minuit, dans leurs lits, des administrateurs patriotes qu'il embrassait la veille. Monestier, à Tarbes, faisait exécuter le soir des gens qu'il croyait encore vivants le lendemain. Cusset, à Thionville, boit comme un Lapithe et donne des ordres de vizir qu'on exécute. Ces scélérats ont tous le vin mauvais. La pure brute apparaît. Le vêtement, que la civilisation lui avait tissé, est tombé. Il n'y a plus dans l'homme que le gorille féroce et lubrique (1), que la dictature, jointe à l'ivresse, ressuscite plus laids qu'aux premiers jours. Le plaisir de voir souffrir et mourir se mêle à leurs voluptés, comme la plus grande de toutes. C'est à regret que nous ne pouvons jeter un regard attristé, mais instructif, sur cette galerie de portraits, qui se prolonge et dont le peintre semble avoir fait poser ses originaux. Ils présentent presque tous des nuances et même des discordances dans la scélératesse et l'abrutissement. Celui de Philippe-Égalité manque à la collection ; l'auteur semble n'accorder à cet homme que le silence du mépris (2).

Toute *la vermine anti-sociale, mâle et femelle*, est à leur service (P. 290). — « *Qu'as-tu fait pour être pendu, en cas de contre-révolution ?* » disait Dubois-Crancé, lorsqu'il voulait trier et épurer son personnel. « Plus le Gouvernement révolutionnaire se concentre, plus le personnel doit être vil et sanguinaire (3). » Tel de ces fonctionnaires avait subi 20 ans

(1) C'est, pour mieux dire, la complète révolte de l'animalité contre l'esprit entièrement révolté lui-même contre Dieu ; c'est la reproduction, aux plus bas degrés de l'échelle sociale, des actes de quelques-uns de ces monstres couronnés, qui gouvernèrent l'empire romain. Mêmes causes, mêmes effets.

Le gorille reparait. Ces mots, pris à la lettre, sembleraient supposer l'origine simienne de l'homme. Nous ne savons pas bien si c'est la pensée de *M. Taine* ; mais il était matérialiste et *l'homme-gorille* était une de ses thèses ou du moins une de ses expressions favorites.

(2) Il y a pourtant un endroit (t. IV, liv. 4, ch. 1^{er}, p. 1), où l'auteur paraît louer le stoïcisme de sa mort ; mais il y a loin de là à un portrait, et nous avouons que ce prétendu stoïcisme, s'il avait été sans désaveu du passé, nous paraîtrait plutôt du cynisme. Il est juste de dire que le malheureux duc d'Orléans s'était confessé à un prêtre constitutionnel dont l'absolution en pareil cas était valide. Il mourut en implorant le pardon et en proclamant la sainteté de Louis XVI.

(3) On sait ce que pensaient du *peuple* tous ces démagogues effrénés.

de travaux forcés : on juge s'il aimait l'*ancien régime* (P. 295). Et encore, il faut à ce personnel de bonnes gratifications : un jour, on alloue à ce titre 300,000 francs au général Henriot, et aux subalternes en proportion. Si l'on a besoin pour quelque service d'un hôtel, on donne six heures au propriétaire pour déguerpir sans indemnité. On établit ministre des affaires étrangères un petit maître d'école du Jura, Buchot, dont l'*ignorance*, les *manières ignobles* et la *stupidité* surpassent tout ce qu'on peut imaginer (P. 308). Il faut lire, dans l'auteur, la fin du chapitre 3 du livre troisième, pour se faire une idée de toutes les rapines qu'exercent ces gens-là à Paris et en province. Ils font argent de tout. Des multitudes d'*aristocrates* sont gardés dans de vastes établissements, payant des sommes énormes à leurs gardiens pour être moins maltraités. Ce sont de grands troupeaux parqués et de bon rapport ; la cupidité de leurs bourreaux les ruine, mais les sauve de la mort. Au milieu de la détresse générale, ces vils geôliers font de continuelles ripailles. Les détournements, les fraudes sont incalculables. Les biens des innombrables victimes sont publiquement vendus à l'encan, avec d'incroyables profits. On voit la troupe des *hussards américains*, composée de nègres et de mulâtres, la *légion germanique*, qui aide les brigands indigènes à piller la France, comme les *routiers* du moyen âge, les bandes du connétable de Bourbon, à Rome (1537) (1), etc., etc. On vivait sur une ville ou une province

Pendant que Danton et C. Desmoulin étaient conduits ensemble à l'échafaud, celui-ci, le sinistre orateur du Palais-Royal et de la Révolution à ses débuts, croyant peut-être encore à son *éloquence*, se démenait pour parler au *peuple*. « Laisse donc là cette vile canaille », lui crie Danton, c'est le mot du pseudo-aristocrate Voltaire pour désigner le bas-peuple. Cette populace, moins *canaille* que ses corrupteurs, n'était pour ceux-ci qu'un vulgaire et méprisable outil de démolition.

Les exploiters du peuple n'ont pas changé d'avis depuis 93. Un ecclésiastique fort occupé actuellement d'œuvres populaires, faisait l'éloge des ouvriers de Paris en présence d'un socialiste libre-penseur. — « Mais non, M. l'Abbé, reprit celui-ci, c'est de la canaille... et moi aussi ». Le prêtre catholique sait pénétrer le fond des âmes à travers les couches grossières qui les recouvrent trop souvent ; il sait à quel point on abuse de l'ignorance, de la misère et des passions de la multitude.

(1) Les soldats du connétable, au nombre de 40.000, étaient des protestants allemands qui, au pied de la lettre, surpassèrent, dans le pillage de la Ville éternelle et dans leurs sanguinaires orgies, les barbares d'Ala-

pendant dix mois, quinze mois, jusqu'à ce que la ville ou la province fût mangée ; mais les bandes de 93 et 94, *aux ravages de leurs convoitises privées, ajoutent un dégât plus vaste, la dévastation systématique et gratuite que leur commande la théorie anti-sociale dont ils sont imbus* (P. 378).

Voilà les *Gouvernants* (1), mais c'est à peine une esquisse.

ric et de Genséric.

Ces vandales du XVI^e siècle exécutaient les desirs de Luther. L'hérésiarque, avant même d'avoir adressé à Léon X sa fameuse lettre où un mélange de feinte soumission, d'obséquieux éloges et de stupides injures dénotait un esprit complètement déséquilibré, comme on dirait aujourd'hui, écrivait ce qui suit : « Si fures furcâ, si latrones gladio, si hæreticos igne plectimur, cur non magis hos magistros perditionis, hos cardinales, hos papas et totam romanæ Sodomæ colluviem omnibus armis impetimus et manus nostras in sanguine istorum lavamus ? (Mart. Luth. oper., p. 60, Jena). Le lendemain du jour où la bulle pontificale fut brûlée à Wittemberg, l'énergumène disait du haut de la chaire : « C'est peu d'avoir brûlé les livres, et l'important serait de brûler aussi le pape, je veux dire le siège papal (*Ibid.*, p. 320). Et cette horde Teutonique s'acharnait surtout à commettre, sur les personnes et les choses les plus sacrées, d'horribles sacrilèges mêlés de débauches. A cette nouvelle, l'Europe frémit. Les protestants d'Allemagne, Zwingli à leur tête, poussèrent un cri de triomphe. Une remarque saisissante c'est que, deux ans plus tard, pas un chef ni un soldat de cette armée de bandits ne survivait. Le cométable avait été tué à l'assaut.

(1) Dût-on nous reprocher une longueur de plus, nous rapporterons une anecdote peu connue, mais caractéristique comme trait de mœurs et phénomène psychologique. Nous la trouvons dans la vie de Mme de La Rochefoucauld-Doudeauville, vie admirablement chrétienne dont on a donné un récit sobre, ferme, empreint de la plus noble et la plus délicate simplicité, aussi propre à attacher et à émouvoir qu'à édifier.

S'il est vrai, au dire de Bossuet, que Dieu, en créant le cœur de l'homme, y mit premièrement la bonté, on ne s'étonnera pas que les plus grands scélérats, même à force d'égoïsme et de perversité, n'aient pu la déraciner sans qu'il en restât de vestiges. Et la bonté est si belle que ses moindres vestiges nous émeuvent. Il s'agit du sanguinaire Fouquier-Tinville, le terrible accusateur public du tribunal révolutionnaire, l'infâme rédacteur de l'acte d'accusation de Marie-Antoinette et qui, avant de monter sur l'échafaud où il fut saisi de frayeur, y avait envoyé les Girondins, son ami et protecteur Robespierre et une multitude de victimes plus pures. Cet homme avait aussi fait des vers en l'honneur de Louis XVI.

La duchesse de La Rochefoucauld, célèbre à la Cour de Versailles par sa beauté et sa grande vertu, craignant d'avoir compromis quelques personnes en voulant sauver l'Abbé de Thiollaz, plus tard évêque d'Anancy, alors détenu à Bordeaux, prit l'héroïque résolution de se présenter.

Nous allons parcourir les deux derniers livres de ce 4^e volume, intitulés : l'un, *Les gouvernés* ; l'autre, *La fin du Gouvernement révolutionnaire*.

VI

Les gouvernés. — La fin du Gouvernement révolutionnaire. — Ce sont les deux parties qui terminent le quatrième volume de l'ouvrage que nous étudions.

Et d'abord : *les gouvernés*.

En approchant du 9 thermidor (27 juillet 1794) (1), la crise, à Fouquier-Tinville. Elle avait alors trente ans. Après avoir attendu deux heures debout, au milieu d'une foule dégoûtante, sans qu'on fit attention à elle, elle se trouve seule avec le redoutable accusateur public. — J'ai quelque chose à te communiquer, lui dit-elle. — Je n'ai pas d'autre affaire que de punir les ennemis de la République. Qu'as-tu à dire ? Ici l'on ne fait que des dénonciations. — C'est justement une dénonciation qui m'amène. — Eh bien, parle, citoyenne. — Je vais t'en faire une à laquelle tu n'es pas accoutumé, c'est moi-même et moi seule que j'ai à dénoncer. — C'est la mort que tu viens chercher. — Je le sais, mais je remplis un devoir. Il la regarde avec surprise et l'écoute attentivement. Elle raconte son histoire en détail sans nommer personne, et termine en disant : S'il y a quelqu'un à poursuivre, c'est moi. Le farouche révolutionnaire lui répond : Sais-tu que je suis *sensible*, moi aussi ? Pourquoi t'intéresses-tu à ce prêtre ? — Parce qu'il est malheureux. — Ah ! oui, je comprends et moi aussi j'ai du cœur. J'ai sauvé bien des gens. Il la rassure, lui promet qu'on ne poursuivra personne et, la voyant pâle et tremblante, lui offre son bras pour gagner l'escalier, ce bras qui semble teint du sang de tant d'innocentes victimes. Malgré un mouvement de répulsion, facile à comprendre, la noble femme ne put refuser ; mais elle frissonna toute sa vie à ce souvenir. Elle laissa son nom et son adresse à son redoutable interlocuteur. L'abbé de Thiollaz fut délivré, reçut les 3.000 francs que lui envoyait la charitable duchesse et passa en Angleterre. L'évêque d'Annecy paya plus tard sa dette de reconnaissance en envoyant à sa bienfaitrice une insigne relique de saint François de Sales.

Dans la formation de ces monstres l'orgueil et la perversion de l'esprit ont eu la première part ; la peur et l'enivrement du sang ont fait le reste (V. la vie de Mme de La Rochefoucauld, duchesse de Doudeauville, auteur anonyme, Lecoffre, éditeur).

(1) On vit quelques scélérats tuer d'autres scélérats (J. de Maistre). Ces quelques scélérats étaient Billaud-Varenne, Collot d'Herbois, Barras, Fouché, Barère, etc. Néanmoins, comme aucun d'eux n'avait le prestige de Robespierre, la marche de la révolution fut entravée et un moment presque suspendue et l'on eut la preuve que les opprimés pouvaient réagir moyennant quelque audace.

déjà si aiguë, s'accélérait. On pouvait craindre que le programme jacobin ne fût mis tout entier à exécution. Les bourreaux se hâtaient à tous les degrés de la hiérarchie sanguinaire : ils paraissaient avoir l'instinct qu'une pareille boucherie ne pourrait pas durer toujours. Les gouvernés, c'est-à-dire les victimes, au moment de la chute de Robespierre, remplissaient les 1,200 prisons et les 40,000 geôles ou prisons supplémentaires (que de Bastilles !) au nombre de 400,000, d'après le représentant Beaulieu, et au nombre de 600,000, d'après d'autres calculs qui semblent mieux établis (1). 170 tribunaux, dont 40 ambulants, étaient créés pour y pourvoir, et de la façon la plus expéditive. « Le nom, la profession, la culbute, et voilà le procès terminé. Un mot, un geste, cela suffit », disait Lecarpentier, proconsul de la République à Saint-Malo. Le père était condamné pour le fils, ou réciproquement, peu importe ; une similitude de noms suffisait. Toute une catégorie d'employés était déjà prête à partir pour l'échafaud, par la bévue d'un chef de service au ministère, qui avait pris cette catégorie pour une autre ; l'arrêt allait s'exécuter, si un subalterne n'avait par hasard découvert cette erreur. Le témoignage d'un perroquet fut pris en grande considération ! Un chien fut *condamné à mort* : on avait pris le nom de l'animal pour celui d'un homme (2). 1,200 fusillés à

(1) On se serait cru revenu au temps de la persécution de Dèce qui fut d'une habileté et d'une férocité diaboliques. Alors, au témoignage de saint Grégoire de Nysse, « les prisons ne suffirent plus aux multitudes de ceux qu'on arrêtait pour la foi et il fallut *changer en prisons* la plupart des édifices publics ».

(2) Une autre fois un chien fut condamné et exécuté en son propre nom, ce fut le chien de M. Saint-Prix. Le maître avait pris part à des manœuvres contre-révolutionnaires. L'animal fut impliqué au procès et, en vertu du même jugement, assommé le premier. Procès-verbal en fut fait et adressé à l'ouquier-Tinville qui le joignit au dossier (27 brumaire an II). Ces gens-là étaient formalistes ; quant au fond, ils donnaient une leçon à ceux de leurs historiens qui leur accordent le bénéfice de la fatalité. Dans leur stupide frénésie ils semblaient croire à la responsabilité des bêtes elles-mêmes, ou peut-être avaient-ils tant d'horreur de la fidélité qu'ils n'en pouvaient supporter l'image.

Un montreur de marionnettes nommé Loyson fut guillotiné avec sa femme pour avoir habillé une poupée en Charlotte Corday et insulté ainsi aux mânes de Marat. C'était faux ; mais il paraît que le *pauvre diable* était entaché ou suspect *d'aristocratie*.

Toulon, 6.000 à Lyon, 12,000 tués en Anjou, un demi-million dans onze départements de l'ouest. Le général Hoche écrivait, en 1796, au Ministre de l'intérieur, que la population mâle de la Vendée était réduite à un cinquième du chiffre de 1789. Des ordres avaient été donnés pour changer en un désert toute cette contrée. Les moyens d'extermination étaient insuffisants. On avait déjà commandé à Bordeaux un échafaud monumental pour de grandes exécutions collectives ! Pauvres gouvernés ! Ce n'était pas sans les avoir ruinés au préalable, qu'on les exterminait ! L'État, le prétendu État, ou le petit nombre de ceux qui s'enrichissaient ou gaspillaient à ses dépens, avait englouti les trois cinquièmes des biens fonciers, arraché par des razzias, des emprunts forcés, etc., 10 à 12 milliards aux particuliers ou aux communautés de toutes sortes, porté à 50 milliards la dette publique, qui n'était que de 4 milliards en 89. On fabriquait par décrets des assignats par centaines de millions ; ils descendirent au 150^e de leur valeur nominale. La République ne trouvait plus d'argent pour ses fonctionnaires ; il n'en restait plus que pour les orgies de son état-major et de ses proconsuls. « Tout ce qu'on pouvait faire pour ruiner les familles, les individus et l'État, ils l'ont fait » (P. 394).

Ici, l'auteur s'arrête un moment pour se demander quels étaient ces hommes, sur qui venaient de fondre, avec une incompréhensible fureur, ce déluge de maux et cette invasion de barbares. Il y a là un repos, comme dans une oasis, pour le lecteur et un contraste habilement ménagé. Dans une longue suite de pages, le regard se promène, à la fois charmé et attristé, sur ces diverses classes de notables, que le jacobinisme avait juré d'anéantir.

Et d'abord, qu'étaient les *nobles*, à part les quatre ou cinq mille *frelons dorés qui mangeaient le miel de Versailles* (1) ?

(1) Si la noblesse vendéenne avait pris part à la curée on n'aurait pas eu cette admirable résistance catholique à laquelle on dut en partie le rétablissement du culte en 1802. A Paris et à Versailles, en ce temps-là s'appelait-on La Rochefoucauld ou de quelque autre nom illustre, il fallait compléter son éducation intellectuelle dans Voltaire, ce plat parvenu, *ce dieu des imbéciles*, comme l'appelait, il y a un demi-siècle, M. E. Texier, futur rédacteur du *Siècle*. Ce n'est pas après une pareille éducation que cet héroïque Vendéen, criblé de 22 blessures, à qui l'on criait :

Des officiers dévoués, intrépides, dont la préparation au métier des armes était la meilleure de toute l'Europe. A 16 ans,

Rends-toi, eût répondu : *Rendez-moi mon Dieu*. Et nous n'aurions pas eu cette guerre de *géants* avec ses 200 villes prises et reprises, ses 700 combats et 17 batailles rangées, pendant 7 ans.

Aujourd'hui les fils des croisés ne mangent plus le miel de Versailles ; mais combien en est-il qui, dans des bosquets factices et enchanteurs, boivent aux coupes d'or où les financiers juifs, doublement étrangers pour la plupart, ont recueilli le sang de la France à laquelle ils préparent une banqueroute plus terrible peut-être que celle de 1789 et 1793 ! La dette publique n'était en 89 que de 4 milliards ; elle est maintenant de 36 milliards avec un budget de près de 4 milliards et monte sans cesse comme un flot envahisseur laissant un déficit annuel de 600 millions, de 1882 à 1888, de 385 millions en 1894, sans compter tant de catastrophes qui menacent la fortune publique d'une manière plus ou moins prochaine.

Joignons à ces causes d'inquiétude la question ouvrière et sociale, si capitale aujourd'hui, la crise agricole, toujours plus accentuée, et dont les économistes *officiels* paraissent tenir si peu de compte. Nous serions tenté, si notre cadre le permettait, de citer ici un article très humoristique de M. Paul de Cassagnac sur certaine circulaire ministérielle (*Autorité*, du 10 octobre 1893). Les *ruraux* et la propriété foncière qui paye 30 0/0 d'impôts, tandis que l'autre propriété n'a que de 10 à 11 francs, ne sont rien pour les gros financiers ; à leurs yeux, la seule, la vraie et productive richesse, ne vaut pas le papier et le crédit les plus vermoulus. et cela, malgré la réduction des $\frac{2}{5}$ au moins de toutes les valeurs mobilières. Que les fils d'Israël nous disent aussi pourquoi la valeur réelle de l'argent atteint à peine la moitié de sa valeur nominale en monnaie. Si les juifs ne sont pas cause de cette crise monétaire, ils ont au moins su, comme toujours, la bien exploiter à leur profit, tandis que d'autres dissertent savamment sur le bimétallisme, la frappe-libre, etc. On ignore trop de quelle sollicitude maternelle, de quelle protection efficace l'Eglise, si puissante au moyen âge, entourait l'agriculture. *Que les temps sont changés !* (V. l'*Univers* du 11 déc. 1894, édit. semi-quotid.). des articles se font suite dans ce journal, dans lesquels on établit un parallèle instructif entre le droit canon, relativement à la propriété, et le droit romain païen que les légistes ont remis en honneur et en vigueur à partir des XIII^e et XIV^e siècles en Allemagne et en France. Aussi, notre pauvre France est, plus que jamais, *taillable et corvéable à merci* ; de tous nos progrès, le plus incontestable est celui de l'impôt, abstraction faite du droit d'*accroissement* qui n'est peut-être pas encore bien assis et qu'on pourrait appeler la *dîme au rebours*. A ce propos, un honorable banquier nous disait : « Si nos pères revenaient, ils regretteraient la dîme ». Qu'on nous pardonne cette énormité *rétrograde* ! mais suivrons-nous décidément, dans la voie de la banqueroute, la Turquie, l'Espagne, le Portugal, l'Italie (prochainement, où pour le moment le déficit du budget annuel est de 80 millions) et les petites républiques sud-américaines ? Seules peut-être

et quelquefois au-dessous, tous les cadets de famille suivaient leurs aînés à la guerre. On citait des enfants de 14 et de

les banques juives n'y perdront rien. On a cependant fait des économies sur le budget des cultes en le réduisant de $\frac{1}{5}$, soit de 8 millions depuis 1876. Mais les services généraux des ministères s'élevaient, en 1876, à 461 millions. Ces mêmes services recevront, en 1894, 758 millions. Quant à l'armée toujours croissante des fonctionnaires, si utile en temps électoral, et portée depuis quarante ans, de 200,000 à 527,000 individus, elle recevait, en 1893, 300 millions de francs. Au budget de 1894, elle émarginera pour 436 millions. La moins-value des recettes présumées de 1893 sera de 33 millions. Si l'on comblait ce déficit avec le budget des cultes, il serait absorbé à peu près tout entier. En 1895, il y aura une lacune de 160 millions, y compris les 65 millions de l'expédition de Madagascar qui s'impose à l'honneur et à l'intérêt du pays. Il y avait là bien des fautes à réparer ; mais l'expédition s'est faite avec succès grâce à l'énergie, la sagesse et l'habileté du général Duchesne, aidé du patient courage de nos chers petits soldats. Malheureusement il est plus facile de conquérir que de posséder et de coloniser, surtout contre l'influence anglo-protestante si maladroitement favorisée. « Il ne suffit pas d'y envoyer des cargaisons de fonctionnaires », comme dit M. L. Brun. Mais n'aurait-on pas pu prévoir et prévenir cette situation. Continuons notre statistique. Les crédits supplémentaires non prévus par les budgets annuels se sont élevés, de 1876 à 1895, à un milliard cent soixante-dix-sept millions de dépenses additionnelles. Il faut noter que les administrations dépassent toujours le chiffre qui leur est alloué. Ne pourrait-on pas combler bien des vides, par exemple en administrant un peu moins mal les colonies et en exploitant certaines mines immenses et fécondes ? (Allusion aux scandales signalés au Sénat le 9 juil. 1895, par M. Pauliat).

Il paraît que, de tous les habitants du globe, le citoyen français a le privilège d'être le plus imposé. Voir comme confirmation les chiffres apportés par M. G. Cassagnac (à la Chambre des députés, 3 déc. 1894). Nous payons 114 francs par tête. Cela constitue une supériorité peu enviable. Nous exceptons l'Italie dont la situation politique et financière est si absolument anormale et précaire. L'impôt sur l'agriculture en particulier est deux fois plus lourd chez nous que chez aucun peuple du monde.

Cette très honnête personne morale qu'on appelle *Fisc* a, dit-on, les *doigts crochus*. Serait-ce plus vrai dans notre belle France que partout ailleurs ? de 1876 à 1896, le budget annuel s'est accru de 840 millions. On doit en partie ce résultat à ce qu'on a appelé la *folie des chemins de fer et des écoles*, folie si bien combattue au Sénat par Pouyer-Quertier, ce grand industriel et ce grand diplomate auquel la reconnaissance des rouennais vient d'élever une statue. Les grands armements, conséquence de l'Unité de l'Italie et de celle de l'Allemagne, y ont aussi leur large part. Disons avec M. Thiers : « Faites-moi de bonne politique et je vous

12 ans, qui avaient reçu vaillamment plusieurs blessures. Ils servaient pour l'honneur, avec la certitude de ne pas parvenir aux grades élevés, qu'ils savaient être réservés aux favoris de Versailles. Cette noblesse, cette haute bourgeoisie, qui encombraient la paille pourrie et les fumiers des cachots, sans air et sans lumière, c'était l'élite de la société européenne, esprits fins, admirables causeurs, gens d'une exquisite politesse, non seulement avec leurs égaux, mais avec leurs inférieurs (1), de cette politesse, qui, lors même qu'elle n'est pas inspirée par la charité chrétienne, est déjà une vertu tant elle répand de charmes dans les relations et suppose d'empire sur soi-même, et qui devait disparaître, avec tant d'autres gloires de la France, dans le gouffre de la Révolution. Cette douce urbanité, proverbiale dans le monde entier, mêlée désormais à ce qu'il pouvait y avoir d'acceptable et de bon dans les utopies libérales récentes, ne se démentait pas dans l'épreuve. La gaité française inaltérable en relevait la saveur. Et quand les prisonniers pouvaient respirer un moment dans les sombres corridors, on se serait cru dans les salons de la cour ou

ferai de bonnes finances ».

Du temps de Philippe le Bel, le contribuable était moins patient ; il flétrissait d'un nom qui devait rester, celui de maltôte, les impôts excessifs de l'astucieux *faux-monnayeur*.

La situation n'est pas meilleure au point de vue de l'industrie privée. En 1849, la France tenait le second rang pour le chiffre des exportations ; en 1895 elle est au 4^e rang, l'Allemagne et les Etats-Unis l'ayant devancée. Depuis 45 ans, notre pays a vu diminuer son chiffre d'affaires de 20 0/0, l'Allemagne a accru le sien de 30 0 0.

(1) Un jour, à Versailles, la reine Marie-Antoinette reprit vivement sa fille, encore tout enfant, parce que la jeune princesse n'avait pas salué assez poliment une femme de service.

L'infortunée reine, sur le fatal échafaud du 16 octobre, ayant mis par mégarde son pied sur celui du bourreau Samson, lui dit avec une angélique sérénité : « Monsieur, je vous demande pardon. »

Les personnes au service des héritiers de la Révolution s'estimeraient heureuses, si on leur témoignait toujours autant d'égards.

Dans ses mémoires sur l'Empire, le général Lejeune, témoin oculaire, nous donne une digression pleine d'intérêt, une page très émue sur l'horrible drame du 16 octobre. Tout Paris était là muet de stupeur et d'effroi. A la vue de la douce et courageuse victime, les cœurs bondissaient d'une indignation contenue par la peur, comme au 21 janvier. Seules, vomissant l'insulte, quelques femmes du ruisseau suivaient l'ignoble charrette, semblables à une troupe de bacchantes ou à une meute de chiens enragés.

de la ville. Telle grande dame, qui ne pouvait autrefois supporter le plus léger courant d'air, plaisantait agréablement de l'infection des cachots, des affreux sans-culottes, et de la guillotine (1). La Révolution n'avait pas encore achevé de tuer cette gaieté française. Quant au clergé, l'auteur, à la suite de M. de Tocqueville que nous avons déjà cité, en fait une apologie, qui, de la part d'un homme plus chrétien que lui, paraîtrait suspecte. Il admire la sublimité continue de son indescriptible martyr (2). Qu'était-ce que quelques centaines d'ecclésiastiques, abbés de cour, prélats indignes, moines sans vocation, opposés à une légion de 66,000 héros ? On sait qu'un grand nombre de ceux qui avaient prêté le serment par surprise le rétractèrent courageusement.

Plusieurs pages sont consacrées aux fonctionnaires de tout ordre de l'ancien régime, et montrent par des faits, des considérations et des raisonnements d'une simplicité parfaite et d'une vérité saisissante, la supériorité de leur condition sur celle de nos fonctionnaires modernes, nécessairement ambitieux, nomades et dépendants. Les magistrats de l'ancien régime, par exemple, comme les officiers, étaient exempts

(1) Citons à ce propos un écrivain de qui M. Taine dit, dans un autre de ses ouvrages, qu'il est probablement le témoin le mieux informé et le plus judicieux pour la première moitié de notre siècle. Le chancelier duc Pasquier raconte que son père et lui éprouvèrent une satisfaction, au moins un soulagement, en entrant dans la prison qui était pourtant le vestibule de l'échafaud et qui le fut en effet pour le père. Le fils n'échappa à la mort que grâce au 9 thermidor. Dans le monde, on avait peur de tout, on se défiait de tout, on n'osait ni dire un mot, ni faire un geste, ni échanger un soupir ou un sourire devant témoin. Si l'on entendait frapper à la porte, on s'attendait à voir les agents du *Comité de sûreté générale*, ces pourvoyeurs de la mort. En prison, on cause, on s'épanche librement avec ses parents et ses amis. Là, tous sont unis. On a fait son sacrifice, on attend la prochaine délivrance.

(Voir les *Causeurs de la Révolution*, par V. du Bled, 1 vol., 1889, éd. Cal.-Lévy ; et les mémoires du duc Pasquier, t. I, p. 192). Il paraît qu'on savait causer en France sous l'Ancien Régime. Cela se perd de plus en plus avec l'instruction solide et la fleur de la bonne éducation. Le jeu et la musique, bonne ou mauvaise, remplacent la conversation qui tombe faute d'aliment ; les affaires et le sport envahissent les hommes, les *chiffons* et autres bagatelles absorbent les femmes.

(2) Voir *Les prêtres et les religieux déportés sur les côtes de la Charente-Inférieure, sous la Convention et le Directoire*, par M. l'abbé Maureau, chanoine honoraire, curé-doyen de Saint-Martin (Ile de Ré).

d'ambition et dans une position bien modeste. Ils touchaient des émoluments qui étaient à peine le revenu du capital versé pour l'achat de leurs charges ; mais la considération de leurs concitoyens leur suffisait, et ils en jouissaient, pour ainsi dire, héréditairement.

Tous les métiers, même les plus humbles, avec leurs corporations, leur cohésion, leur dignité et aussi leur noble indépendance, renfermaient dans leur sein de vrais notables et constituaient dans le pays une grande force de résistance contre l'anarchie et le despotisme. Dans cette partie fort instructive de son travail, M. Taine se flatte d'avoir suivi M. le Play, qui « par ses recherches méthodiques, exactes et profondes, a rendu un service de premier ordre à la politique et par contre-coup à l'histoire » (P. 425).

« C'est toute cette futaie que les bûcherons jacobins viennent abattre » (P. 428). Mais ces durs et intraitables bûcherons voyaient des notables partout. Tout homme à l'aise ou qui s'est réservé de quoi ne pas mourir de faim est un notable (1). Hébert, l'idole de la populace, a été accusé d'avoir accaparé un porc et 25 livres de beurre ; ce prétexte suffit à ses ennemis pour le perdre. Tout homme assez proprement vêtu est ennemi de l'égalité et de la fraternité : il faut l'abattre. Aussi, les honnêtes gens ne sortent pas de chez eux sans s'être sali les mains et le visage, sans avoir endossé quelque vêtement hors de service. Les réunions publiques, les théâtres ne montrent que l'aspect de sales et hideux bonnets rouges ; on dirait que les forçats de l'Europe s'y sont donné rendez-vous. Il fallait aussi, pour échapper à tout soupçon d'*aristocratie*, employer le langage ordurier de la lie du peuple. Ceux qui ont deux habits sont forcés d'en porter un dans les magasins publics, transformés en immenses friperies, où pourrissent des monceaux de vêtements. Tout paysan, tout ouvrier qui garde quelque modique épargne, est un égoïste. Les domestiques, hommes ou femmes qui ont servi chez des aristocrates, sont suspects d'attachement à leurs anciens maîtres. Quiconque peut être soupçonné d'être ami d'un suspect le devient lui-même, crime capital. Tout individu qui n'est

(1) Un homme jouissant de 500 francs de rente fut condamné comme riche égoïste.

pas dans une ruine complète est censé désirer la contre-révolution (1). Le moindre sans-culotte, devenu influent dans sa bourgade et qui connaît les gens de près, se fait justice de ceux contre lesquels il a des rancunes personnelles. « Bref, l'opération révolutionnaire est une *coupe sombre*, conduite à travers le peuple comme à travers les autres classes, à travers le taillis comme à travers la futaie, souvent de manière à faire place nette et à raser jusqu'au plus bas buisson » (P. 436). — « C'est contre les travailleurs les plus recommandables... que la révolution, dans ses rigueurs contre la classe inférieure, a le plus àprement sévi » (P. 438); c'est dans le peuple proprement dit qu'il y a le plus d'hécatombes; les villageois honnêtes sont devenus aussi coupables que les *muscadins*. S'il reste en France quelques Français, c'est que le temps manquera pour l'extermination totale, et ce n'est pas faute de victimes que s'arrêteront les égorgeurs, tout était bon pour le devenir ! (2).

Les corps savants sont dissous (3). Ce sont de vrais nota-

(1) « Tous les riches font des vœux pour la contre-révolution », disait Robespierre.

(2) Dans la longue liste des victimes, les libraires-éditeurs occupent une place relativement considérable. C'est un piquant ou plutôt sanglant commentaire de la liberté de toutes les opinions assurées par les *droits de l'homme*. Nous avons entre les mains la longue liste des guillotines de Bordeaux. Des couturières et autres personnes de même condition y figurent pour le crime de *Contre-révolution* !

(3) L'Assemblée constituante, sur la motion de Treillard, Garat et Mirabeau, avait décrété que la République *ne devait souffrir dans son sein aucune corporation, pas même celles qui, vouées à l'intérêt public, ont bien mérité de la Patrie* ! La Convention abolit toutes les sociétés littéraires et toutes les académies. En un an, 4 milliards d'immeubles leur appartenant sont gaspillés. Et tout cela, dans le principe, en haine de la grande Association qui s'appelle l'Église. Les premiers instigateurs de ces sortes de mesures sont toujours les mêmes à toutes les époques. Tout sacrifier, pourvu que l'Église le soit, voilà la règle ! Quant aux biens des corporations ouvrières, M. Taine en estime le total à 46 milliards, au moment de la Révolution. Cette somme aujourd'hui simplifierait beaucoup la question ouvrière et aurait pu même l'empêcher de se produire, mais c'étaient des biens de mainmorte. Les habiles économistes de ce temps ont su les faire *circuler... entre eux*. La 3^e république ne proscriit pas toutes les associations, mais l'esprit de haine et d'exclusivisme irreligieux se retrouve à peine dissimulé dans le projet de loi sur les associations élaboré en 1895 par la mamonnerie, aussi bien que dans les lois fiscales.

bles, ceux-là (1) ! L'instruction devient nulle : les chefs officiels de la République ne mettent pas l'orthographe et ils veulent faire une France à leur image. On envoie à l'échafaud André Chénier et Lavoisier, un des créateurs de la chimie, sous prétexte que la République n'a besoin ni de poètes ni de savants (2). Nous trouvons des extraits du *charabia* officiel de l'Auvergnat, qui remplit auprès de Chénier le rôle de juge d'instruction. Ce magistrat des nouvelles couches de ce temps-là écrivait comme il parlait et comme parlent les gens de son pays. Nous voyons à Montargis 200 et quelques citoyens et citoyennes soumis à une pénitence publique. et quelques-uns d'entre eux condamnés à mort, pour avoir ri pendant cette *imposante* cérémonie, tant le burlesque se mêlait à l'odieux (P. 442).

La République n'avait pas plus besoin de négociants et d'industriels que de savants et de poètes. Ses représentants déclaraient que l'État pouvait se charger de tout le commerce et de toute l'industrie. Il ne fallait plus que des agriculteurs, comme dans les idylles, et le rude et noble travail du sans-culotte. On avait inventé bien des crimes : le feillantisme, le modérantisme, le fédéralisme, l'incivisme, l'égoïsme, le muscadinisme, etc. ; on y ajouta le négociantisme. De ce chef, 20,000 négociants de Bordeaux furent emprisonnés le

(1) La naissance, la fortune, l'éducation, l'instruction, le génie ou le talent, les hautes charges, les vertus éminentes, de grands services rendus au public, voilà les éléments qui, réunis ou séparés, créent la supériorité sociale ; c'est pourquoi les républicains d'alors avaient tout cela en horreur. Ennemis de toute hiérarchie, ils l'étaient de tout ordre et de toute variété. Où serait la beauté dans la nature si elle ne présentait qu'une régularité monotone et géométrique ? Que serait le corps humain s'il n'y avait subordination dans ses parties et si chaque organe y exerçait les mêmes fonctions ? Tel serait pourtant l'idéal de tous les niveleurs à outrance.

(2) Le mot d'un président du tribunal révolutionnaire de Montpellier nommé Gas, en pleine terreur, vaut bien celui-là. L'avocat ayant parlé d'anciens membres de l'Académie des sciences de Montpellier à propos d'une expertise à faire : « l'Académie de la révolution, c'est la guillotine », fit observer le président. Dans le procès contre les boulangers pour un fait absolument insignifiant, le président du jury, et quatre de ses collègues avaient été pris parmi les signataires de la dénonciation, un cinquième avait fait l'enquête. Cela se termina par quatre condamnations à mort. Ah ! si cela avait eu lieu sous l'*ancien régime* !

même jour. A Strasbourg, « considérant que la soif de l'or a toujours guidé les brasseurs de la Commune », on les condamne solidairement à payer en 3 jours 250,000 francs, sous peine de rébellion. Veut-on un autre exemple de sottise et de cupidité? On avait prescrit à tous les habitants d'une ville d'aider à décharger des navires. Les *messieurs*, les *dames* et les *demoiselles* ne vinrent point remplir cet office de portefaix. On condamna tous ces muscadins et muscadines à une énorme amende collective. Nous n'en finirions pas à énumérer de pareils et si sots brigandages.

Enfin, rien ne trouvait grâce devant la République, pas même l'âge le plus tendre. Un jour, le bourreau lui-même fut saisi d'horreur en exécutant une petite fille de six ans; la tête fut coupée en deux, parce que le corps de l'innocente créature ne s'adaptait pas bien à l'horrible machine qui n'était pas faite pour lui (1). « La République ne pourra s'établir que sur le cadavre du dernier des *honnêtes gens* », osait bien dire Javogne, proconsul de l'Ain.

L'auteur est amené par son récit à parler de Louis XVII, que *dix-neuf Français sur vingt* auraient demandé pour Roi, s'ils avaient été libres. Nous sommes privé de ne pouvoir

(1) Il s'en faut bien que ce fût là un fait isolé. Dans l'Ille-et-Vilaine, *Brutus-Magnier* (22 ans) condamna Marie Aubin, âgée de 7 ans, Françoise et Pierre Aubin, âgés l'une de 5 ans, l'autre de 4 ans. On pourrait donner une longue nomenclature de pareilles victimes. A Nantes, 300 enfants périrent dans les *noyades*, Michelet le reconnaît. Il y avait aussi des enfants parmi les *noyeurs*. *Cet âge est sans pitié* (La Fontaine). Rien n'est pire que l'enfant pervers; il ne lui reste plus que l'égoïsme et les instincts de la brute, la raison n'étant pas assez développée pour faire un peu d'équilibre. Dans la même ville de Nantes, un jeune garçon de 13 ans, placé sur la planche fatale, dit au bourreau d'une voix douce: « Me feras-tu beaucoup de mal? » Proudhon raconte lui-même avec une poignante émotion la fusillade des 500 enfants des deux sexes dans la plaine de Saint-Marc, près de Nantes. Carrier raconte ces atrocités dans une lettre à la Convention et ajoute: « Tuons les rebelles sans miséricorde! » Dans une récente réunion socialiste, à Carmaux, un orateur disait: « Il y a cent ans, nos pères se faisaient tuer pour la République ». Il eût été plus exact de dire: « Nos pères *tuaient* pour la République ». Camille Boursier, dans son *Histoire de la Terreur en Anjou*, consacre un chapitre entier aux enfants massacrés à Angers.

Les vieillards ne trouvaient pas plus grâce que les enfants. M. Bosquier Pétros (82 ans) fut mis à mort pour avoir reçu des lettres de ses enfants émigrés; c'était avant le 10 août.

reproduire cette page, vraiment élevée et vraiment émue, qu'on dirait empruntée à M. de Beauchesne. En regard et comme hideux contraste, se voit le portrait de cet affreux drôle de Simon, dont le nom plus que tout autre est voué à l'exécration de la postérité. On l'a dit avec raison : « L'histoire de la Révolution n'offre rien qui soit aussi abominable et infâme, rien qui soulève autant le cœur que le long, le dégradant supplice, la mort navrante et affreuse du pauvre petit Louis XVII » (P. Veuillot).

A chaque péripétie du drame révolutionnaire, on est tenté de s'écrier : Ah ! s'il y avait eu là des hommes de cœur ! Et cependant, il faut le reconnaître, la *terreur* n'avait pas glacé toutes les âmes. Nous parlons ailleurs des *défenseurs* et des *otages* de Louis XVI. Rappelons ici une étrange, une étonnante figure, celle de ce baron de Batz qui *faillit* sauver le roi au sortir du Temple, qui, insaisissable autant qu'actif, habile, énergique et audacieux, conspira pendant deux ans (93 et 94) contre la tyrannie jacobine et fut désigné, dans un rapport lu à la tribune par Elie Lacoste (14 juin 1894), comme l'ennemi introuvable en qui se concentraient les forces de la réaction, « tous les leviers destinés à renverser la République étant mus par ce seul homme qui faisait agir les tyrans coalisés ». Toujours invisible il terrorisait les *terroristes* et la frayeur qu'il inspirait grandissait encore son rôle. Cent hommes aussi intelligents et aussi déterminés que lui auraient pu en faire mouvoir des milliers d'autres et sauver la France (1).

(1) Nous plaçons à la fin de ce paragraphe une vive peinture de la *Terreur* qui s'accroissait en se prolongeant en 1794 : nous l'empruntons à Alfr. de Vigny, dans *Stello* (ch. XX). C'est dramatique et romanesque quoique trop réel : « Quatre-vingt quatorze sonnait à l'horloge du XVIII^e siècle, quatre-vingt quatorze dont chaque minute fut sanglante et enflammée. L'an de terreur frappait horriblement et lentement au gré du ciel et de la terre qui l'écoutaient en silence. On aurait dit qu'une puissance insaisissable comme un fantôme passait et repassait parmi les hommes, tant leurs visages étaient pâles, leurs yeux égarés, leurs têtes ramassées entre les deux épaules reployées comme pour les cacher et les défendre. Cependant un caractère de grandeur et de gravité sombre était empreint sur tous ces fronts menacés et jusque sur la face des enfants ; c'était comme ce masque sublime que nous met la mort. Alors les hommes s'écartaient les uns des autres ou s'abordaient brusquement

VII

Dans le sombre drame qui se déroule à nos regards, la disette a toujours fait le fond de la scène. Mais pendant les 14 ou 15 mois de terreur aiguë, qui précèdent la chute de Robespierre, on en est venu à la famine la plus épouvantable, celle d'un navire en détresse ou d'une ville depuis longtemps bloquée. Pouvait-il en être autrement? Le capital est saisi, frappé, anéanti sous toutes ses formes. En juin 1793, on ferme la Bourse de Paris; en septembre, on met les scellés sur toutes les banques et comptoirs. Tout individu, qui fait un commerce d'argent et qui a pour métier de faciliter les transactions, doit liquider au plus tôt. Deux citoyens à piques le surveillent à son comptoir et le suivent partout pour hâter l'opération. Or, sans capital et sans avances, plus de producteur, plus de produit, plus de fabrication, plus de commerce. Les affamés pillent 1,200 boutiques de comestibles à Paris. Quel débitant, à ces conditions-là et en l'absence de tout crédit et de toute sécurité, renouvellera ses provisions? Puis vient la fameuse loi du *maximum de vente*... Toute subsistance est taxée, sous peine de mort (toujours!) (1), bien au-dessous du prix de revient! Vendre ou se ruiner à brève échéance, c'est tout un.

La guerre implacable avec l'Angleterre (2) et les puissances comme des combattants. Leur salut ressemblait à une attaque, leur bonjour à une injure, leur sourire à une convulsion, leur habillement aux haillons d'un mendiant, leur coiffure à une guenille trempée dans le sang, leurs réunions à des émeutes, leurs familles à des repaires d'animaux mauvais et défiants, leur éloquence aux cris des halles, leurs amours aux orgies bohémiennes, leurs cérémonies publiques à de vieilles tragédies romaines, manquées, jouées sur des tréteaux de province, leurs guerres à des émigrations des peuples sauvages et misérables, les noms des temps à des parodies poissardes. Mais tout cela était grand (?) parce que, dans la cohue républicaine, si tout le monde jouait au pouvoir, tout homme, du moins, jetait sa tête au jeu ». Il n'y avait que cela de grand et c'était comme un entraînement et une fatalité qui n'excluait pas la frayeur.

(1) Sur la motion de l'impie forcené Chaumette.

(2) La Convention, dans sa rage contre l'Angleterre, l'avait mise en dehors du droit des gens et décrété que tous les prisonniers de guerre de cette nation seraient massacrés. Il faut dire à la gloire de nos armées qu'on n'y trouva pas de bourreaux pour exécuter ces ordres atroces.

continentales crée une impossibilité de plus à tout commerce de terre et de mer. Il faut y ajouter la ruine des colonies. « Périssent les colonies plutôt qu'un principe ! »

Le cultivateur, comme les autres, vendait à perte : il cache son blé, il l'enfouit ; on le réquisitionne, mais il faudrait autant de gendarmes que de paysans. D'ailleurs, s'il se hasarde à porter son blé à la ville, les pillards l'arrêtent en chemin. De plus, toutes les routes sont défoncées. Il laisse ses terres en friche, ne voulant pas travailler pour rien, ou tout au plus ensemence pour sa provision. Partout on l'emprisonne, sauf à l'élargir par nécessité au moment de la moisson. Il préfère aller en prison, où il sera nourri, que de mourir de faim chez lui, où on lui enlève toujours le peu de blé qui lui reste. Il faut racoler partout, pour la ville et pour la campagne, des travailleurs forcés. Mais où prendre assez de gardes-chiourmes pour surveiller ces nouveaux galériens ?

Collot d'Herbois écrivait de Lyon (novembre 1793) : « Il n'y a pas ici de vivres pour deux jours. » Puis le surlendemain : « Notre situation est désespérante. » Puis le jour d'après : « La famine va éclater. » A Marseille, tout manque, même le poisson ; les pêcheurs, comme les autres, sont en grève. De Cahors, de Tarbes, de Rouen, de Bordeaux, où depuis trois mois (brumaire) *la population couche à la porte des boulangers*, de partout partent les mêmes cris de détresse. « A Cadillac, dit Tallien, les citoyens des campagnes se disputent l'herbe des champs ; j'ai mangé du pain de chiendent. » Ceux qui voudraient travailler n'ont plus la force de pousser la charrue (1).

(1) Aucun ridicule ne devant manquer à la révolution, Vergniaud proposa, le 17 avril 1793, et l'on vota le 21 février 1794 un carême *civique* obligatoire pour laisser aux bestiaux le temps de croître. La seconde motion était de l'odieux Barère et du boucher Legendre très compétent dans cette affaire. Pour faire passer le décret, il y eut force invectives contre le carême des *Capucins* et de la superstition avec tout l'esprit dont ces gens étaient capables. Le comité de salut public fut chargé de l'exécution. On peut croire que l'état-major démocratique s'accorda de larges dispenses, laissant au commun des citoyens les avantages tant prônés aujourd'hui du *Végétarisme*. Santerre proposa la guerre aux chiens et aux chats, bouches inutiles. Il fut caricaturé avec allusion à son rôle si odieux au 21 janvier. Un autre économiste du temps demanda qu'on exterminât les 10 millions de moineaux qui dévoraient un nombre

Pourtant on en est arrivé en province à un tel degré d'hébétement qu'on ne fait plus d'émeutes : on tend la main, on pleure et on meurt. Mais Paris est moins patient : on lui sacrifie sur le Trésor un ou deux millions par semaine. De plus, on réquisitionne avec les baïonnettes ambulantes de l'armée révolutionnaire cinq, six, vingt départements. Par moments, le blé presque vert pourrit dans les magasins où il est entassé. La baisse artificielle des prix attire des environs une multitude d'affamés, qui augmentent encore la disette de la capitale : « Queues pour le pain, pour la viande, pour l'huile ; queues pour le bois, le charbon ; queues partout. » Ces longues files encombrant toutes les rues et y passent la nuit, hommes, femmes, le dos sous la pluie, les pieds dans la neige, dans les rues noires, infectes, à peine éclairées, remplies d'immondices, le tout faute d'huile et d'argent. On ne pave plus, on ne balaye plus ; les fumiers s'entassent le long des murailles. La foule s'y rue sans souliers, en linge crasseux, car les cordonniers ne travaillent plus et le savon manque ! « La promiscuité, le contact, l'ennui, l'attente et la nuit lâchent la bride aux instincts grossiers ; en été surtout, la bestialité humaine et la polissonnerie parisienne se donnent carrière » (P. 493). Il faut voiler le reste du tableau. Comment un peuple qui subit un tel avilissement se relèvera-t-il ?

Pendant on se bouscule, on se bat, on se tue pour obtenir ou pour défendre un peu de pain, et les plus faibles s'en retournent les mains vides. Un jour, un bateau chargé de vin est annoncé sur la Seine ; la foule s'y précipite et il coule à fond. On ne sait pas combien il y eut de victimes. On en viendra à rationner les habitants à quelques onces par jour de pain mêlé et gâté.

C'est à cet abîme que devait conduire le parti pris contre les principes les plus élémentaires et les plus clairs de l'économie sociale. Devant le flot montant de l'émeute, la Convention elle-même, voulant sauver à tout prix son existence menacée, sait bien que la populace affolée et affamée lui arrache des décrets ineptes, qui semblent assurer le pain d'aujourd'hui pour accroître la disette de demain.

Voilà un essai de socialisme bien réussi ! Pour en trouver prodigieux de boisseaux de grains. On dédaigna ces moyens si pratiques.

un autre exemple. il faut aller le chercher en Chine, au onzième siècle, où une tentative analogue fit périr des myriades de créatures humaines.

Quatre causes, que l'auteur appelle fortuites et que nous préférons appeler providentielles, amènent un temps d'arrêt sur ce gouffre béant : l'abondance et la précocité extraordinaire d'une récolte presque spontanée ; l'arrivée à Brest (8 juin 1794) de 116 navires de blé d'Amérique sauvés des croisières anglaises par le sacrifice d'une flotte qui s'est fait écraser tout entière (1) ; des victoires en Belgique, dans le Palatinat, en Espagne, en Italie, qui amènent d'énormes réquisitions de vivres aux dépens de ces pays ; enfin, la suppression, en décembre 1894, de la *loi du maximum*, qui avait fait ses preuves.

Toutefois, le fléau, qui semble un instant conjuré, reparaît plus terrible. Les denrées reviennent, mais débarrassées de la loi du maximum, par conséquent à leur prix réel et même compensateur des pertes énormes qu'ont subies précédemment les producteurs et fournisseurs. Presque personne ne peut y atteindre ; tout le monde est ruiné. Il faut d'énormes liasses d'assignats pour se procurer pendant quelques jours, tout au plus quelques semaines, les choses indispensables à la vie. Les rentiers, les employés, le peuple surtout, se trouvent sans ressources.

Lyon manque de pain pendant cinq jours : à Caen, on n'en a que cinq onces par jour et par personne pendant quatre

(1) Ici se place l'épisode héroïque, mais embelli par la légende, du vaisseau *le Vengeur*. Il y a eu aussi une autre légende, fabriquée de toutes pièces celle-là, la légende de la France sauvée par la levée en masse de 1792, invoquée officiellement en 1870 par les hommes du 4 septembre, comme s'il n'y avait pas eu la vieille armée royale, solide, bien organisée et bien aguerrie. « Les désastres de la guerre de 1870, dit Rastoul, ont tué la légende des *volontaires*. » (*Histoire de France depuis la Révolution de juillet, etc.*, t. II, p. 254). *Des troupes ne sont pas des troupes*, dit le même auteur. — Les volontaires firent perdre la bataille de Nerwinde, sous Dumouriez ; Kellermann les fit incorporer à des troupes régulières.

Cela fait penser à la fameuse *sortie torrentielle* au siège de Paris (70-71), qui heureusement n'eut jamais lieu et eût été une boucherie. Voir les *Volontaires de 1792*, par Cam. Rousset, historien militaire de grand talent, prédécesseur, à l'Académie, de M. Thureau-Dangin (mars 1871).

mois ; nous prenons au hasard, à l'est et au nord. A Paris, les queues recommencent, mais elles se composent de spectres ambulants et chancelants, sous une température de 16 degrés de froid pendant l'hiver de 94 à 95. Un homme scie son bois de lit dans la rue pour faire du feu ; d'autres cherchent leur nourriture dans les borbiers, et l'on voit une dame, ancienne religieuse, y disputer un os à un chien. « Parce que les ouvriers de Paris ont été des usurpateurs et des tyrans, ils sont devenus des mendiants ; parce qu'ils ont ruiné les propriétaires et les capitalistes, les particuliers ne peuvent plus leur donner de travail ; parce qu'ils ont ruiné le Trésor, l'État ne peut plus leur faire qu'un simulacre d'aumône » (P. 538). On se dispute le pain *national*, que les plus pauvres eussent autrefois dédaigné. Une mère se précipite à la Seine avec ses enfants, et on a peine à retirer du fleuve les corps de ceux qui s'y jettent par désespoir. On meurt partout, et dans les rues, et dans les champs, où l'on rencontre des cadavres dont la bouche est encore pleine de l'herbe que les malheureux ont essayé de brouter. On ne peut estimer, de ce chef, à moins d'un million le nombre des victimes. Mais qui dira celui des existences profondément atteintes et qui succomberont plus tard (1) ?

« Ainsi finit le gouvernement de la Convention ; elle a bien géré les intérêts du pauvre peuple. » — « Sur le rapport de ses propres inspecteurs, les estomacs crient vengeance et sonnent contre elle le tocsin » (P. 541). Le 1^{er} prairial 95, une insurrection force les portes des Tuileries, et la Convention se croit perdue ; mais les affamés sont repoussés par la garde nationale à coups de crosse, comme ils le sont à la porte des boulangers. — Cela dura 22 mois après le 9 thermidor. L'auteur ne dit pas ce qui mit fin à une situation aussi désespérée ; c'est une lacune. Thiers, dans son *Histoire de la Révolution* (t. VIII, p. 400), signale à ce moment-là certaines

(1) On se plaint généralement, et avec raison, de l'affaiblissement des tempéraments, du nervosisme ; c'est que nous sommes issus, il ne faut pas l'oublier, d'une génération qui, presque tout entière, a subi pendant 10 ans à des degrés divers, les ébranlements et les angoisses de la terreur et de la famine. Les guerres de l'Empire, en fauchant la partie la plus valide de la jeunesse, n'ont pas peu contribué au même résultat, les survivants eux-mêmes étaient épuisés.

a améliorations financières, qui amenèrent un peu de confiance et de crédit. Chacun vendit jusqu'à la dernière pièce de son mobilier, riche ou pauvre (1), et enfin l'argent qui existait pourtant quelque part entre les mains des agioteurs et voleurs de toutes sortes, et des paysans sous forme de magots bien enfouis, finit par se montrer. Le tempérament de la France était si robuste qu'il a pu se refaire. En sera-t-il toujours ainsi ?

Nous ne résistons pas à la tentation de clore ce drame par une scène d'un cynisme parfait. On est en 1796, en plein Directoire, au Comité de salut public, aux Tuileries, à 10 heures du soir. Le gros Cambacérès, futur duc et archi-chancelier de l'Empire, et en même temps président du suprême Conseil maçonnique, après avoir été collègue de Bonaparte au Consulat, mais alors président du Comité, interpelle un de ses collègues, bénédictin défroqué : « Eh bien ! Roux, où en sommes-nous quant aux subsistances de Paris ? — Toujours même abondance, citoyen président : deux onces de pain par tête (une livre pour 8 personnes). — Que le diable t'emporte ! tu nous feras couper le cou avec ton abondance ! » — Puis, après un silence : « Président, as-tu fait préparer quelque chose à la buvette ? — Mais oui, il y a une bonne longe de veau, un grand turbot, une forte pièce de pâtisserie et autre chose. » On redevient gai, on boit du champagne, on fait des bons mots. Vers minuit, les membres des autres Comités arrivent ; on signe de confiance leurs arrêtés ; à leur tour, ils s'attablent, et le conclave des ventres souverains digère, sans plus songer aux millions d'estomacs creux (P. 550) (2).

(1) Les acquisitions se faisaient par échanges et l'on voyait circuler les meubles riches, les bijoux, les médailles, les tableaux, ce qui fournissait un nouvel aliment à la gâté française (César Cantu, *Histoire univ.*, t. XVIII, p. 108). Il ne fallait plus parler d'assignats tombés au 150^e de leur valeur nominale. Les trois Assemblées qui désolèrent successivement la France en avaient émis pour une somme de 8 milliards 700 millions sans aucune garantie réelle, métallique ou immobilière.

(2) Cambacérès, avocat, député de l'Hérault à la Convention, vota contre le Roi *les peines prononcées par le Code pénal*. Bon juriconsulte, il avait d'abord contesté la *compétence* de l'Assemblée. Comme tant d'autres, il fut probablement dominé par la peur. Si plus tard il avait fait partie d'un tribunal chargé de juger Napoléon pour cause de tyrannie et de trahison (il avait trahi la République), il aurait sans doute

Nous avons donné à l'analyse de ce chapitre des *subsistances* un développement un peu disproportionné. Mais, comme

opiné pour *les peines prononcées par le Code pénal*. Il faudrait ne pas connaître la nature humaine pour s'étonner de ce que ces fiers républicains, ces ennemis de tout privilège aient accepté avec empressement de constituer en leurs personnes une nouvelle aristocratie nobiliaire. Tels les Francs-maçons affectent d'être *grands-mâîtres, très illustres souverains, très puissants, grands-commandeurs, sérénissimes grands-mâîtres*, etc., et se chamarrent de clinquants qui ressemblent à des décorations, malgré leur soif d'*égalité pour les autres*.

Mme Roland, cette femme haineuse, athée et sanguinaire, inspiratrice des journées de septembre, du 20 juin, du 10 août et de la mort du roi, avait sollicité ardemment, avec son mari, des lettres de noblesse vers 1780, on voudrait oublier que Lamartine s'est fait l'ardent panégyriste de cette femme dont Sainte-Beuve lui-même atteste un acte d'*immortelle impudeur*.

L'ex-oratorien régicide Fouché, qui avait pris part avec Collot d'Herbois à la barbare destruction de Lyon et fut décrété d'accusation pour ses excès, après le 9 thermidor, devint ministre de l'Empire et duc d'Ortrante et plus tard, on ne le sait que trop, ministre de Louis XVIII. — L'odieux Barère cherche lui aussi à se pousser sous l'Empire, comme policier et délateur ; mais le maître ne le jugea propre qu'à des emplois subalternes. Le régicide Cavaignac, émule et coopérateur de l'infâme Dartigoyte et du féroce Pinet, dans les départements de la Gascogne, farouche ennemi du *fanatisme* aristocratique et religieux dont il jetait dans les bûchers les insignes et les images les plus vénérées, fut fait baron de l'Empire en 1811.

A propos de ce dernier nom, qu'on nous permette de sortir un peu du sujet de cette note pour signaler une des plus étranges anomalies qui se soient jamais vues. La femme de Cavaignac, auteur des *mémoires d'une inconnue* (Plon, édit., 1894) allia au culte fanatique et persévérant de B, de J.-J. Rousseau et de son plus fidèle disciple Robespierre la profession ardente du catholicisme auquel elle avait été convertie du protestantisme par les conférences de Frayssinous. Elle avait pour directeurs des prêtres royalistes et confesseurs de la foi, comme l'abbé Legris-Duval. Comprenez qui pourra un pareil phénomène psychologique ! mais cette énigme, si étrange en elle-même, explique peut-être, dans quelque mesure, l'éducation du général Cavaignac, le héros de Tlemcem et de Médéah, honnête et loyal républicain, chef du pouvoir exécutif et vaillant défenseur de l'ordre en 1848, et qui réhabilita noblement un nom déshonoré. Il faut une histoire troublée comme la nôtre, depuis un siècle, pour voir de pareils contrastes.

Murat, fils d'un aubergiste de Labastide (Lot), avant de seconder puissamment Napoléon en Egypte, au 18 brumaire, à Marengo, à Austerlitz et de devenir beau-frère de l'Empereur, et roi éphémère de Naples, s'était frayé une route à la fortune par son républicanisme exalté autant que par sa bravoure militaire à ce point qu'il fut compromis au 9 ther-

il présente un des aspects les moins connus de la désastreuse folie révolutionnaire, ce sera là notre excuse (1).

midor. On pourrait poursuivre indéfiniment cette liste, le nombre était immense de ceux qui *avaient retourné leurs carmagnoles pour en faire des habits brodés* (Rastoul).

Citons, pour en finir, le *comte* Réal, ancien accusateur public avec Fouquier-Tinville, associé à Hébert et Chaumette avec lesquels il prit une grande part à l'assassinat des Girondins. Il défendit, après le 9 thermidor, Carrier, « cet homme bon et honnête », Goullin et Chaux et les autres scélérats de Nantes.

(1) On a remarqué que la plupart des meneurs de la Révolution n'avaient pas plus de 18 à 30 ans. C'étaient l'inexpérience et l'incapacité au service des passions les plus désordonnées. Tel Henri IV, roi de Germanie, le *Néron* du XI^e siècle, avait accompli ses grands forfaits avant l'âge de 30 ans. On pourrait faire la même remarque sur plusieurs empereurs romains. Il en est de même de nos assassins anarchistes contemporains.

Il nous semble curieux de rapprocher de cette vision terrible, qui vient de nous apparaître, une prophétie faite par *Victor Hugo*, les yeux fixés sur le passé, et donnant en raccourci à la *Révolution* la même physionomie que nous trouvons dans M. Taine. C'était en 1848. Le poète, qui voulait être homme d'Etat et ne se doutait pas que quatre ans plus tard, voué désormais à l'implacable colère d'un orgueil déçu, il acclamerait, à Jersey, le *drapeau rouge*, écrivait une page qu'il n'aurait pas dû oublier : « Deux républiques sont possibles : l'une abattra le drapeau tricolore sous le *drapeau rouge*, fera des gros sous avec la colonne, abattra la statue de Napoléon et redressera la statue de Marat, fera banqueroute, ruinera les riches sans enrichir les pauvres, anéantira le crédit qui est la fortune de tous, et le travail qui est le pain de chacun, abolira la propriété et la famille, promènera des têtes sur des piques, remplira les prisons par le soupçon et les videra par le massacre, mettra l'Europe en feu et la civilisation en cendres, fera de la France la patrie des ténèbres, égorgera la liberté, étouffera les arts, décapitera la poésie, niera Dieu, remettra en mouvement ces deux machines fatales qui ne vont pas l'une sans l'autre, la planche aux assignats et la bascule de la guillotine, en un mot fera froidement ce que les hommes de 93 ont fait ardemment et, après l'horrible dans le *grand* (?), que nos pères ont vu, nous montrera le monstrueux dans le *petit* ».

(V. Hugo à ses concitoyens, 26 mai 1848 : *Avant l'exil*, p. 117.)

Voilà pourtant ce que devait glorifier un jour le poète déchu, poussé par un effroyable orgueil et la soif d'une immonde popularité à des apothéoses sanguinaires aussi bien qu'à des productions empreintes d'une lubricité sénile dégoûtante. Le dieu de l'*Hugolâtrie*, jadis *le plus pindarique des poètes royalistes*, puis pair de France sous Louis-Philippe, avait bien d'autres contradictions. Le futur auteur des *Châtiments* avait été, en 1848, avec son journal l'*Événement*, un des plus ardents promoteurs de la candidature de Louis-Napoléon. En 1840 il appelait Voltaire : *ce sophiste, ce faux sage, ce singe de génie, ce serpent*. Il disait à son

VIII

La fin du Gouvernement révolutionnaire. — Après le 9 thermidor, personne ne peut plus croire au *Contrat social*, au socialisme égalitaire, au droit divin des purs. « Car il a fallu, pour échapper à la guillotine des purs, guillotiner les plus purs, Saint-Just, Couthon et Robespierre, le grand-prêtre de la secte (1). Ce jour-là, les Montagnards, en lâchant leurs docteurs, ont lâché leurs principes, et il n'y a plus de principes ni d'hommes auxquels la Convention puisse se rattacher » (P. 552). Chacun ne cherchera plus qu'à se sauver lui-même. Les 73 détenus et les 26 proscrits de la Convention ont repris leurs sièges ; les 400 muets, qui ont si longtemps voté sous le couteau, se redressent de toute la force de leur indignation et de leurs rancunes. On instruit, dans ce premier

ami Granier de Cassagnac : Je ne serai content que quand vous aurez dit, dans un article, que *Voltaire est bête*. En 1878, il dit du même homme qu'il a eu *la tendresse d'une femme et la colère d'un héros*. Il a été *un grand esprit et un immense cœur*, etc. (*Depuis l'exil*, t. III, p. 74). Avant V. Hugo, J.-J. Rousseau avait appelé son émule Voltaire *un comédien, un baladin*, et mis à nu sa perversité. Bizarre et inconsistant caractère que ce Rousseau dont on a pu faire un apologiste du christianisme en réunissant de nombreux extraits de ses ouvrages ! Le testament du grand poète déchu, de V. Hugo, fut celui-ci : *Pas de religion (Religions et Religion*, un de ses derniers ouvrages). Il devait lui-même remplacer Dieu, au Panthéon qu'il inaugura (1885), sous la 3^e République, malgré les énergiques protestations du Cl Guibert, M. Brisson, premier ministre et M. Goblet, ministre des cultes, ayant *désaffecté* l'auguste basilique. Le poète d'autrefois avait fini par n'être plus qu'un vulgaire sophiste et un grand tapageur. « Nul n'a fait tant de vers, ni si beaux, ni si bêtes » (L. Veillot).

(1) En trois jours, 10, 11 et 12 thermidor (28, 29 et 30 juillet 1794) on exécute 104 des principaux terroristes.

La maladresse de Robespierre le perdit en cette circonstance. Il avait proféré des menaces de forcené comme toujours, mais indéterminées, de sorte que chacun pouvait se croire atteint ; si le tyran avait désigné nommément des victimes, les autres auraient probablement persisté dans leur résignation égoïste et stupide. Les modérés de la *Plaine* ou *crapauds du marais* s'insurgèrent, pris de frayeur. Quelques jours avant le 9 thermidor, Robespierre était allé se recueillir à l'*Ermitage* où vivait la mémoire de son illustre maître Jean-Jacques.

« Il fallait que les contemporains de Voltaire et de Rousseau fussent des nains pour les avoir considérés comme des géants », disait Napoléon.

élan, le procès de tous les grands scélérats et exterminateurs, à Paris et en province ; tous les brigandages sont juridiquement dévoilés par des multitudes de témoins. Un immense éclat de lumière soulève d'horreur toute la France. Une foule de ces purs Jacobins suivent à l'échafaud les suppliciés de thermidor.

Cependant, les Montagnards épouvantés lancent leurs séides contre la Convention, qui est sauvée par la jeunesse parisienne et la garde nationale. Elle reprend courage à force d'avoir peur (Émeutes de prairial et germinal an III). « Désormais, la Convention épurée se croit pure ; ses rigueurs finales ont expié ses lâchetés anciennes, et, dans le sang coupable qu'elle verse, elle se lave du sang innocent qu'elle a versé » (P. 556). Mais le pays qui respire un peu n'a qu'un profond mépris pour tous ces lâches complices des tyrannies passées. A la nouvelle prématurée de la dissolution de l'Assemblée, de ces *coquins*, de ces *tarés*, de ces *corrompus*, c'est une folle explosion de joie dans les rues (1795). On ne parle que du *Petit* (Louis XVII. Il ne mourut que le 8 juin de cette année 95) et des nouvelles élections.

Les Conventionnels n'osent plus retourner dans leur pays où ils ont excité trop de fureur, et, pour rester à Paris, ceux qui ne seront pas réélus se cachent dans les emplois les plus infimes (1). Mais il faut être réélu à tout prix ; il n'y a de salut pour eux que dans le pouvoir. Ils décrètent que les deux tiers d'entre eux seront forcément élus pour les deux assemblées des *Cinq-Cents* et des *Anciens*. Ce décret fameux et tyrannique est soumis à un plébiscite, où les ruses et les violences renouvelées de 92 et 93 escamotent encore le suffrage universel, de fait très restreint (2). Pour soutenir cette fraude, l'Assemblée de

(1) Le duc Pasquier, déjà cité, dit, dans ses *Mémoires*, que le misérable qui l'avait arrêté, après de longues recherches, vint au 9 thermidor lui demander d'attester ses bons procédés envers lui. « J'ai donné ce certificat et tous, ou presque tous, nous agissions de même. On manque de quelque chose quand on n'a pas connu les douceurs d'une telle vengeance » (*Mém.*, t. I, p. 112). On a pu dire, avec une exactitude que nous admettons sans l'avoir contrôlée, que Julien de Mazade, conventionnel qui ne vota pas la mort du roi, fut du petit nombre de ceux qui sortirent de ce long et sanglant tumulte avec la vie sauve et la conscience nette. C'est cité comme une trouvaille (disc. de réception à l'Académie de M. de Hérédia).

(2) Sur 6.000.000 d'électeurs 205.000 seulement se prononcèrent pour la

plus en plus odieuse fait cesser les procès des terroristes, s'appuie de nouveau sur tous les anciens bandits, remet partout en place des Jacobins. Un frisson de terreur traverse la France et Paris ; presque toutes les sections s'insurgent contre la Convention, et elle n'est sauvée que par les canons et la mitraille de Bonaparte. « Il semble que, par le 13 vendémiaire an IV (3 oct. 1795), la bande jacobine ait conquis la France une seconde fois » (P. 572). Mais, cette fois, la France éperdue résiste, et, chose étrange ! par les élections. C'est le plus mauvais tiers qui est exclu ; aucun des forcenés députés de Paris n'est renommé. A Versailles, les noms de Tronchet et de De Sèze sortent de l'urne. La Convention épure le plus qu'elle peut les recrues ainsi fournies au Conseil des Anciens, composé de 250 membres, et au Conseil des Cinq-Cents et trouvant dans celui-ci une majorité, elle s'en sert pour faire imposer aux Anciens, par une liste habilement fabriquée, cinq *Directeurs* régicides. Le Directoire fut voté le 22 août et dura du 20 octobre 1795 au 10 novembre 1799. Barras et Rewbel seront l'âme de ce nouveau pouvoir exécutif. « Barras avec sa cour de fournisseurs gorgés et de femmes entretenues ; Rewbel avec sa famille de concussionnaires, sa morgue de parvenu et ses façons d'aubergiste ; Laréveillière-Lépeaux, avec sa vanité de bossu, ses prétentions de philosophe, son intolérance de sectaire et sa niaiserie de pédant dupé (p. 581). Que voilà donc la France bien gouvernée ! Ce Laréveillière, dans la séance du 18 mai 1791 à la Législative, avait fait une ardente profession de foi royaliste qu'il terminait ainsi : « Le jour où la France cessera d'avoir un roi, elle perdra sa liberté et son repos pour être livrée au despotisme effrayant de factions éternelles ». Il devint un régicide non moins ardent après avoir *dit qu'il se poignarderait le jour où la France cesserait d'être monarchique*. Sa fureur contre la *prêtraille* fut sans égale.

Le *Directoire*, établi par la Constitution de l'an III (20 octo-

réélection des deux Tiers. La Convention, par un véritable coup d'État, n'en déclare pas moins l'acceptation de ses décrets. Laréveillière-Lépeaux reconnaît du reste que si on avait laissé la parole au pays, il aurait rétabli la royauté. « Les conventionnels pouvaient-ils sans dire adieu à toute prudence retourner comme simples citoyens dans les provinces où, comme proconsuls, ils avaient semé de si implacables ressentiments ? » (L. Blanc, *Hist. de la Révol.*, t. XII, p. 526).

bre 1795 — 10 nov. 1799, votée le 22 août), serait comme le Bas-Empire de la Révolution, si elle pouvait en avoir un (1). Mieux vaut dire que ce sont les longues et dernières convulsions de la bête féroce, qui ne veut pas lâcher sa proie. Désormais, c'est par la dictature du Conseil des Cinq que le Jacobinisme hésitant et mourant chercha à ressaisir le pouvoir qui lui échappe, lorsque la Convention aura disparu le 8 octobre 1795. La lutte sera acharnée, parce qu'il y va de l'existence même des révolutionnaires. « Donnez-moi votre parole d'honneur, disait l'un de ceux-ci. Treilhard, à l'honnête Mathieu Dumas, membre du Corps législatif, que vous déclarerez à la tribune qu'à notre place vous eussiez voté comme nous la mort de Louis XVI. — Impossible ! — Alors, nos têtes sont en jeu ! » Et chaque jour 70 journaux de Paris, sans compter ceux des grandes villes, exposent, avec pièces à l'appui, détails, noms propres, tous les brigandages, toutes les infamies passées et actuelles de ces misérables scandaleusement enrichis par le vol et l'assassinat. Les élections de l'an IV sont bonnes et renforcent au Corps législatif le parti de l'ordre ; celles de l'an V meilleures encore, grâce au zèle des autorités locales et de tous les honnêtes gens, *vraiment électeurs* cette fois (2).

(1) On l'a justement appelé *une halte dans la boue*. Pendant que le Directoire et sa séquelle des deux sexes se vautraient dans un luxe sanglant, nos soldats, même victorieux, manquaient de tout au témoignage des généraux, en particulier de Moreau et de Bonaparte. Le désastre d'Aboukir (1798), illustré par la mort héroïque de Brueys, doit être attribué, en grande partie, au très mauvais état de la flotte.

« Après avoir organisé en France la *Terreur* et, hors de France, la conspiration qui devait mettre « aux pieds des peuples le sceptre des rois » la franc-maçonnerie reconstitue partout les loges après le 9 thermidor et asseoit définitivement le règne et la domination de ses idées dans le régime de boue et de sang connu sous le nom de Directoire » (P. Rosen, *Hist. de la franc-maçonnerie*).

(2) C'est un phénomène à signaler. Il est si rare que le suffrage universel ne soit pas, suivant le mot bien connu de Pie IX, le *mensonge universel* ! Il faut, en effet, si l'on excepte les élections purement locales, une situation à la fois bien critique et bien nette, pour que les *masses* la comprennent et s'y intéressent, et en même temps très extraordinaire, pour qu'il ne s'exerce, soit d'en Haut, soit d'en Bas, aucune pression tyrannique. Dans ce cas, le respect des électeurs et du vote garanti, par surcroît, celui du dépouillement du scrutin.

Il est très remarquable que toutes les fois que la France, où le bon

Le Directoire, qui n'a d'autre appui que l'ancienne canaille, se sent débordé par elle ; il est forcé de condamner

sans le dispute toujours à la légèreté et à l'engouement, s'est incontestablement trouvée dans cette situation (en 1848 et 1871 par exemple), les élections ont été éminemment *conservatrices*. L'épithète de *conservateur* se prend dans bien des sens ; nous pensons devoir l'appliquer aux hommes qui cherchent à maintenir, avec les principes fondamentaux de l'ordre social, les vieilles traditions, les systèmes déjà éprouvés, ou à s'en rapprocher le plus possible, en repoussant toutefois les abus réels de l'ancien régime et en tenant compte des besoins nouveaux et des évolutions nécessaires de la vie des peuples. C'est ce que fait l'Eglise elle-même dans les questions de discipline.

N'y a-t-il pas une analogie frappante entre ce qu'on peut appeler l'attitude électorale du peuple français, libre de toute pression, et l'attitude du peuple de Paris en particulier, lorsque, livré à ses propres inspirations, il accomplit quelque grande manifestation nationale ? Nous avons désigné par là les grandes fêtes franco-russes, y compris le *Te Deum* de la basilique de Montmartre, entourée de cent mille personnes, et les imposantes funérailles du maréchal de Mac-Mahon. Cela fait souvenir de ce que disait Veillot, dans une de ses plus belles pages à propos de la rentrée à Paris de l'armée de Crimée en 1855. « Je ne sais quel souffle, planant sur cette multitude, lui révélait ce que c'est véritablement qu'une nation et lui donnait une entente supérieure de ses devoirs et de ses destinées. » Nous sommes sûr à l'avance que Paris et la France seront dignes d'eux-mêmes à la prochaine venue du Czar Nicolas II.

On voudrait pouvoir dire que les élus des époques mentionnées plus haut ont toujours répondu, par leur capacité politique et leur fermeté, aux intentions des électeurs et résisté à de fâcheux entraînements. N'a-t-on pas vu des majorités catholiques et monarchiques ne comprenant ni l'Eglise ni la monarchie. Que penser du cas non chimérique (nous l'avons vu se réaliser de nos jours), où les élus ne représentent que le tiers des électeurs, en supposant même qu'aucun de ceux-ci n'ait voté pour un candidat, faute de mieux ou crainte de pire ? L'abstention devient un fléau toujours croissant. Voici des chiffres : en 1848, 9 % en 1880, 23 % en 1893, 32 %. Le jeu du suffrage universel présente de singuliers hasards, Tel candidat évincé a un bien plus grand nombre de voix que tel autre élu dans une autre circonscription ; d'où il peut facilement arriver que les élus ne représentent que la minorité des votants eux-mêmes.

Admettons enfin, par respect pour le peuple souverain, et quoi qu'en ait dit le poète :

Les sots depuis Adam sont en majorité,
qu'Aristophane se soit trompé lorsque, dans une comédie ayant trait aux élections, il fait dire au *chœur* : « Peuple, tu es un roi puissant ; tout tremble devant toi, mais on te mène par le bout du nez ; tu aimes qu'on te flatte et qu'on te dupe, tu écoutes tes orateurs bouche béante et ton esprit bat la campagne. » Mais les Français ne sont pas des Athéniens. Nous aimons assez cette boutade que L. Veillot met dans la bou-

à mort Babeuf, qui, avec le florentin Buonarotti, futur chef des *carbonari* italiens, s'est mis à la tête d'un vaste mouvement socialiste ; mais aussitôt après il fait un coup d'État contre les deux Conseils (18 fructidor — 4 septembre 1797), à la manière prétorienne, c'est-à-dire avec le concours des 15,000 soldats d'Augereau, appelé d'Italie, disait-il, pour tuer les royalistes, et que Rewbel lui-même qualifiait de *fier bri-*

che de son *Elu*, socialiste (*La Légatité*, 1859) : « C'est la minorité qui est intelligente, qui juge, qui gouverne, qui administre, qui domine invinciblement. Elle fait les révolutions, elle dicte les lois, elle tient les rênes du monde. Mais la majorité, le grand nombre, le peuple en un mot, qu'est-ce ? c'est le troupeau piétinant partout sous la verge du maître, partout se courbant sous les ciseaux du tondeur. Si le droit est nécessairement accompagné de la raison, ne le cherchez pas dans la cohue des majorités. »

Si seulement nous prenions au sérieux nos fonctions électorales comme nos voisins de Belgique. Il en est qui se font porter au scrutin presque mourants ; d'autres font de longs voyages pour s'y rendre. On peut voir, dans l'*Organisation des forces conservatrices* par M. Cortis (Versailles), ouvrage encouragé par le Pape, le remarquable chapitre sur l'organisation des catholiques belges. Il est juste de faire observer que les vail-lants évêques belges, grâce à leur petit nombre — il n'y a que 6 diocèses — peuvent plus facilement se concerter et qu'une constitution plus libérale et plus équitablement appliquée que la nôtre leur permet d'adresser des lettres pastorales collectives aux fidèles, c'est-à-dire à la nation tout entière. Que dire des triomphes du *Centre* allemand, de ceux plus récents (7 octobre 1895), de l'antisémitisme à Vienne, cette capitale du Judaïsme ? Il faut reconnaître, il est vrai, que l'on s'appuie, dans ces pays, sur les masses qui ne sont pas chrétiennes de nom seulement.

On pourrait atténuer le mot cité de Pie IX en disant : *les hasards du suffrage universel*. L'histoire n'oubliera jamais le fameux *Plébiscite* qui précéda de si peu la chute de Napoléon III, bientôt après sanctionnée par de fortes majorités républicaines. Ajoutons un mot à cette dissertation déjà trop longue sur le suffrage universel. Les Papes contre lesquels on a usé si malhonnêtement et si perfidement, en ces derniers temps, de ce dangereux instrument, ont eu rarement l'occasion de s'en servir eux-mêmes. Prenons cependant, dans l'histoire, un de ces cas : on sait que la petite république de St-Marin est, depuis longtemps, une enclave des Etats de l'Eglise. Sous Clément XII, un grand nombre de sanmarinois *pétitionnèrent* pour passer sous le joug *doux et suave* de l'Eglise. Le Pape manda au cardinal Alberoni de prendre les suffrages des citoyens de St-Marin. Le légat dépassa ses pouvoirs, envahit le territoire à main armée. Clément XII le désavoua, fit faire un vote régulier, reconnut que la majorité était pour le *statu quo* et l'annexion n'eut pas lieu. Voilà, une fois de plus, *l'ambition* des papes prise en flagrant délit.

gand. On prétend que Hoche, le rival présumé de Bonaparte, fut si jaloux d'Angereau qu'il en mourut de dépit. Il aurait voulu se faire valoir en pacifiant les modérés de Paris comme il avait *pacifié* la Vendée et les royalistes de Quiberon (1). Cette révolution militaire assure l'omnipotence au pouvoir exécutif. Il purge le Corps législatif, épure toutes les autorités administratives et judiciaires, établit des commissions militaires, supprime les journaux, renouvelle la Terreur en substituant à la guillotine démodée les fusillades, les déportations et les longues tortures. On en veut surtout au clergé fidèle, qui, sur les pontons et dans les citadelles, meurt d'une cruelle et interminable agonie. Le clergé, l'Église, Dieu, non pas un *Être suprême* quelconque, mais le vrai Dieu, le Dieu de la révélation, celui qui réclame sa place et son empire souverain en ce monde, qu'on appelle cela *le cléricalisme* ou de tout autre nom, voilà l'ennemi, l'irréconciliable ennemi de *la Révolution* ! La banqueroute, l'emprunt forcé, la guerre aux notables et aux propriétaires, tout le régime jacobin recommence, peut-être avec plus d'hypocrisie, mais avec non moins de violence. C'est à désespérer. C'est la lutte suprême entre les bons et les mauvais ; c'est la question renouvelée de périr ou d'exterminer, éternelle et inexorable loi de la Révolution (2).

Les *fructidoriens* ont besoin, pour se maintenir, de la guerre extérieure. Bonaparte venait de conclure le traité de Léoben avec l'empereur d'Autriche ; l'Angleterre y accédait. Cette paix avait pour la France d'immenses avantages. Mais Carnot, le seul homme d'État du Directoire, comme des ministères précédents, était en fuite (3). Barras et Rewbel font

(1) Les assemblées législatives auraient eu l'occasion de prévenir un coup de main, mais elles avaient été trop honnêtes ou trop faibles.

(2) Sur cette ignoble période révolutionnaire, les deux meilleurs ouvrages sont peut-être ceux de M. V. Pierre : *La Terreur sous le Directoire* et *Le 18 fructidor*. Il en résulte, ainsi que de tous les documents, que le Directoire, comme la Convention, fut féroce, surtout après le 18 fructidor complété par un autre coup d'État du 13 floréal an VI (2 mai 1798). Par les soins du philanthrope Lareveillière, il y eut une multitude de victimes entre autres 9,949 prêtres déportés avec toutes sortes de raffinements de cruauté.

(3) Carnot, *le seul homme d'État* ! Des esprits sérieux se demandent s'il l'était véritablement. *Barthélemy*, le négociateur de Bâle et qui fut dé-

échouer les négociations. Que leur importe la France ? Si tant de généraux et d'officiers pleins d'ardeur et de gloire y reviennent, subiront-ils l'empire de deux ou trois misérables avocats ? Et qui nourrirait ces 400,000 hommes, officiers et soldats ? Du reste la crainte d'une pareille mise en non-activité eût été fondée même pour un gouvernement honnête et régulier. On sait quel danger créa à la Restauration, si généralement acclamée à ses débuts, le militarisme développé outre mesure par l'Empire. Pour profiter des fautes de la monarchie, de ses hésitations, de son absence de fermeté et de principes, le faux libéralisme s'allia au Bonapartisme, par une étrange contradiction, mais bien naturelle aux partis. Contre l'ennemi commun toutes les alliances sont bonnes. La même tactique fut poursuivie sous le gouvernement de juillet qui se prêta à l'apothéose de Napoléon pour faire la part du feu. Thiers fut en cela le grand coupable et le grand maladroit. C'est surtout de 1820 à 1823 qu'on avait eu à réprimer des conspirations militaires. C'est à cette époque-là que le trop célèbre Armand Carrel, futur philippiste, républicain, et même bonapartiste à la manière du chansonnier Béranger, passa en Espagne et y porta les armes contre l'expédition française (1823). Mais revenons au Directoire : La guerre continuera donc, guerre d'extermination, de piraterie ; le système jacobin français s'établit partout. Les commissaires aux armées révolutionnent tout, d'Amsterdam à Naples. Les pouvoirs locaux sont détruits : les mécontents de la lie du peuple imitent la canaille de France, sous la protection des armées du Directoire ; les riches, les princes, les notables de partout sont traités comme de simples habitants de Paris, de Lyon ou de Bordeaux. Les établissements publics, les palais privés, rien n'est épargné ; nos soldats, à Rome et dans tous les pays qu'ils occupent, deviennent des forbans. A Milan, en une nuit, Masséna fit enlever toutes les caisses ; cette nuit lui valut 1,200,000 livres. Brune et les autres en font autant. « Les peuples, écrit un officier français, nous jugent d'après notre conduite ; nous leur sommes en horreur, en exécration » (V. les

porté, l'était plus que lui et valait mieux. Il fut remplacé par Merlin (de Douai), l'auteur abhorré de l'atroce loi des suspects dont les catégories s'étendaient indéfiniment jusqu'aux suspects d'être suspects.

notes des pages 614 et 615). Dans le monceau d'objets précieux apportés de Rome, se trouve l'anneau pastoral que le commissaire français a lui-même arraché du doigt de Pie VI, bientôt après victime de l'impiété du Directoire. Attila ne traitait pas ainsi saint Léon le Grand (1). Dans tous les pays occupés, on suscite des révoltes toujours réprimées par la confiscation et la fusillade en masse. Depuis huit ans, toutes ces guerres auront coûté à notre pays 900,000 hommes (2).

(1) C'est le général Berthier qui dirigea cette déplorable expédition (1798). D'après les mémoires du général Thiébaud, après avoir pillé le riche trésor de Notre-Dame de Lorette, il exerça la déprédation sur la plus vaste échelle en traversant l'État pontifical jusqu'à Rome où il continua ce système en entassant des millions qui n'arrivèrent jamais aux caisses de l'État et ne servirent pas même à la solde des troupes qui manquaient de tout. Malheureusement cette tradition de déprédations et de brigandages se continua sous l'Empire. Toutes les riches abbayes de l'Autriche furent pillées. Dans la triste campagne d'Espagne (1808 et 1809), Junot duc d'Abrantès et Soult, duc de Dalmatie, s'approprièrent indûment des sommes fabuleuses, etc. Thiers ne dit rien de ce revers de la *gloire* impériale (V. les mém. du général Thiébaud, C. IV, Plon, édit., 1895). Le général Taviel disait, en 1831, chez la comtesse de Sugny « il n'y a qu'un général qui n'ait rien volé en Portugal, c'est Thiébaud ».

(2) L'auteur ne nous désavouerait pas, nous en sommes certain, si, pour l'honneur du nom français, nous faisons observer que la responsabilité de ces brigandages retombe à peu près tout entière sur les agents militaires et civils du *Directoire*, et non sur la masse de l'armée, officiers et soldats, poussés, entraînés, comme malgré eux, par l'ivresse révolutionnaire. Et ne faut-il pas ajouter que la *Terreur*, essentiellement démoralisatrice, les poursuivait même à l'étranger? Les Français occupèrent la Dalmatie de 1806 à 1813 avec Marmont, duc de Raguse. Les rapports mêmes des Autrichiens sont favorables à la tenue de l'armée; mais les importations *françaises*, le code, l'unification, la suppression des coutumes légales, la *liberté de conscience* dirigée contre le catholicisme, enfin la juiverie et la franc-maçonnerie finirent par rendre les Français odieux et l'on se réjouit beaucoup de leur départ forcé en 1813 (V. *La Dalmatie de 1797 à 1813, L'armée française jugée par ses habitants*, par l'abbé Pisani, Paris, Picard; *De l'Autriche*, par M. Chélar, Plon, éditeur). Le général Déjean dit un jour à l'illustre général Moreau: Pourquoi n'as-tu pas chassé les représentants du peuple qui te gênaient en commettant des cruautés dans ton armée? - Sans doute j'aurais dû les faire pendre etc. (Mém. du général Lejeune). — « Laissez passer le citoyen représentant, disait Kléber à ses soldats qui voulaient arrêter Carrier prenant la fuite, il s'en viendra *tuer* après la victoire ». Les scélérats sont toujours lâches et tels étaient les représentants *qui menaient nos soldats à la victoire*. Autre légende révolutionnaire!

En Belgique, les exactions énormes, les déprédations et la persécution

« Encore cette fois, le Jacobinisme triomphant a manifesté sa nature anti-sociale, sa faculté de détruire, son impuissance à construire » (P. 620). La haine et l'horreur de la République montent comme un flot et se manifestent publiquement. Ses agents le constatent en tout lieu ; on est indifférent aux exploits de nos soldats comme à tout le reste. Il est de bon ton d'affecter le royalisme. « Les députés qui, en 92 et 93, se sont le plus élevés contre les prêtres, écrit un républicain, ne regardent plus leur fille comme bien élevée que quand elle a fait sa première communion. » Les petits sont encore plus hostiles que les grands. Le nom de *citoyen* est une injure, et celui de *patriote* une plus grosse injure. Nos revers ou nos succès ne font naître aucune joie (Schmidt). On ne rêve que plaisirs pour s'étourdir ; on appelle la patrie la *patraque*, et l'on danse. « Ceux qui n'ont pas vécu à cette époque ne peuvent se faire une idée du profond découragement où la France était tombée, entre le 18 fructidor et le 18 brumaire » (Paroles du duc de Broglie citées par Guizot) (1).

tion religieuse violente sous le Directoire et, plus tard, sous l'Empire, la conscription comme en France rendirent la domination française odieuse et insupportable (V. *L'occupation de la Belgique* (1795-1814) par M. de Lanzaac, Plon, édit., Paris).

(1) Le dévergondage de cette époque est proverbial. La débauche y était cynique. En voici un aperçu : « On plaidait devant le tribunal de Paris une cause de séduction ; une jeune fille de 14 ans étonnait les juges par un degré de corruption qui le disputait à la profonde immoralité de son séducteur. Plus de la moitié de l'auditoire était composé de jeunes femmes et de jeunes filles. Parmi celles-ci, plus de vingt n'avaient pas 13 à 14 ans ; plusieurs étaient à côté de leur mère et, au lieu de se couvrir le visage, elles riaient aux éclats aux détails nécessaires, mais dégoûtants, qui faisaient rougir les hommes » (*Journal de l'Opposition*, 1795, n° 173). Y avait-il en ce temps-là, comme sous la troisième république, des établissements du genre de la *Porcherie* de Cempuis ? Il y avait, croyons-nous, des institutions équivalentes, certaines danses païennes et publiques de la jeunesse aux Champs-Élysées, par exemple. C'était le culte de la *Nature* et la conséquence logique de la négation du péché originel qui a bouleversé la nature humaine de fond en comble et ne lui a laissé, pour ainsi dire, que l'indispensable de ses facultés. Si la nature n'est ni mauvaise en elle-même, comme le prétendaient à tort les manichéens, ni viciée et corrompue, elle n'a rien à cacher. En 1793, on avait proposé d'assigner des pensions sur l'Etat aux filles-mères.

Puisque le *législateur du Parnasse français* nous autorise et nous invite à *passer du plaisant au sévère*, et réciproquement sans doute, nous dirons que le bon goût de l'époque du Directoire fut à la hauteur

Quelle confusion ! Dans 49 départements, le Gouvernement casse les élections ; puis, le 30 prairial an VII (98), le parti ultra-jacobin retrouve la majorité au Corps législatif et purge à son tour le Directoire. Le fanatique Roger-Ducos y est introduit ; les revenants de la Terreur s'installent aux ministères. On rouvre le club des jacobins, on y boit à la *résurrection des piques*. Puis, les vainqueurs du 30 prairial se divisent entre eux ; la majorité des Cinq-Cents et celle des Anciens sont en opposition. Barras promet à Louis XVIII de coopérer à la restauration, moyennant sa propre sécurité et 12 millions ! Il n'est question que de savoir qui remplacera le gouvernement actuel, pendant que le « vieux monstre, chargé de crimes et pourri de vices, râle sur ses coussins de pourpre » (P. 628) — « Le coup de main final ne sera qu'une couverture jetée sur la tête du moribond » (*Ibid.*) — « Si la République jacobine meurt, ce n'est pas seulement parce qu'elle est décrépite et qu'on la tue, c'est parce qu'elle n'est pas née viable » (p. 629), puisqu'elle n'a de puissance que pour détruire. « Le corps social est dissous ! Impossible à la France de se reconstruire elle-même, autant que de bâtir Notre-Dame de Paris ou Saint-Pierre de Rome avec de la boue » (P. 632). Il n'y a plus d'ordre et de discipline, par conséquent plus de ressources, que dans l'armée. Qu'un général illustre entre tous fasse une révolution prétorienne, qu'il s'autorise d'un semblant de décret pour sauver l'apparence de la légalité, qu'il se fasse donner le titre modeste de Consul, qu'après le coup d'État il comprime tout sous une main de fer et assure avec l'ordre matériel un certain ordre moral, toute la France sera avec lui.

Bonaparte va à Saint-Cloud (9 nov. 1799) ; il est acclamé par le Conseil des Anciens, hué par celui des Cinq-Cents. Il hésite un instant, parce qu'on le met *hors la loi* ; mais il les met *hors la salle*, sur le conseil du régicide abbé Sieyès, Directeur en fonction, traître à la République (heureusement, cette fois), comme il l'a été à Dieu, à l'Église et au Roi, Sieyès sera consul avec Bonaparte, et le 18 brumaire est accompli (1).

de sa politique et de sa morale. C'est de là que date l'invention si tenace des coiffures cylindriques appelées vulgairement *tuyaux de poêle* et qui s'imposent encore à tout homme *comme il faut* dans le monde civilisé.

(1) Voir sur l'état matériel de la France, au 18 brumaire, les *Mémoires*

Le monstre révolutionnaire est écrasé, comme autrefois les géants de la fable accablés par Jupiter sous le poids de l'Étna. Mais de longtemps il ne cessera de s'agiter dans son antre souterrain, de produire des volcans et d'ébranler le monde !

Napoléon, par l'alliance du sabre et de la *philosophie*, c'est-à-dire des principes abstraits, bâtit le nouvel édifice social.

« Il bâtit, à sable et à chaux, un édifice solide, habitable, bien approprié à son objet. Toutes les masses du gros-œuvre, code civil, université, concordat, administration préfectorale et centralisée, tous les détails de l'aménagement et de la distribution concourent à un effet d'ensemble qui est l'omnipotence de l'État, l'omniprésence du gouvernement, l'abolition de l'initiative locale et privée, la suppression de l'association volontaire et libre, la dispersion graduelle des petits groupes spontanés, l'interdiction préventive de longues œuvres héréditaires, l'extinction des sentiments par lesquels l'individu vit au delà de lui-même dans le passé et dans l'avenir. On n'a jamais fait une plus belle caserne, plus symétrique et plus décorative d'aspect, plus satisfaisante pour la raison superficielle, plus acceptable pour le bon sens vulgaire, plus commode pour l'égoïsme borné, mieux tenue et plus propre, mieux arrangée pour discipliner les parties moyennes et basses, pour étioiler ou gâter les parties hautes de la nature humaine. — Dans cette caserne philosophique, nous vivons depuis quatre-vingts ans » (P. 635) (1).

du duc Pasquier (t. I, p. 162). Edifices en ruines, routes impraticables, communications impossibles, un vrai chaos. — On s'est beaucoup récréé contre l'illégalité du 18 *brumaire*, comme si toute la révolution, à partir du 20 juin et du 14 juillet 1789, du *serment du jeu de Paume* et de la *prise de la Bastille*, avait été autre chose qu'une suite d'illégalités et de violences.

(1) Dans un ouvrage postérieur, où M. Taine dissèque le caractère de Napoléon comme il a disséqué la Révolution, il établit par des témoignages authentiques et contemporains que l'égoïsme outré d'un homme de génie a été le mobile et la règle unique du gouvernement impérial. A l'égoïsme se joignait chez Napoléon l'emportement de la volonté qui se rencontre souvent chez les grands dominateurs, mais qui est opposé à la vraie grandeur morale. « La vie de Napoléon Bonaparte n'est racontée jusqu'ici (1848) que par des annalistes amoureux des coups d'opée, épris des chocs des peuples et des grands massacres. Il

Le quatrième volume se termine par ce jugement si remarquable de l'œuvre du premier Empire.

restera un jour à le montrer dans sa mission philosophique d'organisateur » (Laurentie, *Hist. de France*, t. VIII, p. 601). Oui ; mais cette organisation, certainement savante et habile, était empreinte de despotisme et d'un esprit de nivellement révolutionnaire, malgré la résurrection fastueuse d'une aristocratie de cour à la Louis XIV, moins les belles manières et les grands airs d'autrefois. Lafayette avait dit de Napoléon à ses débuts : « habile à profiter de tout pour la construction de lui-même ». Nous analysons cet ouvrage postérieur de Taine dans notre 2^e chapitre.

Quant à la *caserne*, nous y sommes bien encore. C'est toujours le même système dont le trait principal est l'omniprésence et l'omnipotence rigide et formaliste du pouvoir central. Nous signalons un jugement identique dans un ouvrage dont nous ne partageons pas d'ailleurs toutes les idées : « Les naïfs s'imaginaient que la République serait l'antithèse de l'Empire et qu'elle ne pourrait être que cela. Il se trouve qu'elle en est la continuation. On a badigeonné la façade de l'édifice ; mais au-dedans rien n'est changé. L'Empereur peut revenir ; s'il ne retrouve pas le trône que la tribune a remplacé, les meubles que la Commune a incendiés », les Tuileries dont les cendres sont recouvertes de fleurs, « il retrouvera la même organisation politique, la même bureaucratie, la même paperasserie, la même magistrature, la même police et surtout la même administration départementale, etc., etc. » (*Deux Républiques* — celles de France et des États-Unis — par Ed. Portalis, 1 vol., Charpentier, 1889, p. 287). Cet ouvrage pourrait être intitulé : *Un républicain désenchanté de la République (française)*. Mêlé d'erreur et de préjugés, fondés pour la plupart sur l'ignorance religieuse, il contient aussi des idées fort sensées. L'auteur y établit sans peine la supériorité de la République américaine sur notre République parlementaire, au point de vue démocratique et absolument libéral qui est ici le vrai. Nous tenons à signaler à ce point de vue ici *sagement libéral*, un vrai trait de génie de la Constitution américaine. Un parlement peut voter une loi injuste et contraire au droit naturel ou constitutionnel ; le cas n'est certes pas chimérique et il est prévu par la Constitution. Ceux qui se trouvent lésés peuvent faire le procès à la loi elle-même devant la *Cour de justice fédérale*, jugeant en dernier ressort. Le cas vient de se présenter en 1894. Le tribunal suprême a donné tort à la loi.

On sait aussi qu'aux États-Unis, en certains cas, les électeurs ont une part directe à la confection des lois ; en France ce système généraît beaucoup le G. O. et l'ordre maçonnique. Il faut, pour que celui-ci soit libre ou plutôt qu'il soit le maître, que les Français ne le soient pas. Notre système, du reste, n'est qu'un pastiche des précédents régimes. Et comment n'y aurait-il pas de différence entre un peuple né en République et celui qui a traversé 14 siècles de Monarchie et oscillé depuis cent ans entre les gouvernements les plus divers, mais tous *centra-*

Dans cette grande étude philosophique et psychologique des principes et des hommes de la Révolution, plusieurs faits sont omis, ou comme trop connus sans doute, ou parce qu'ils

lisateurs ? M. Hervé dit, dans le *Soleil*, que la république ne nous a donné que la parodie du régime parlementaire. Ce régime n'est pas sans défaut et sans inconvénients en Angleterre et en Amérique ; mais au moins il y existe et y fonctionne.

Il ne faut pourtant pas se dissimuler que la *jeune République* américaine présente déjà des signes de décadence, entre autres le développement excessif de la richesse et du *capitalisme*, *auri sacra fames*, et le paupérisme ; paupérisme et *ploutocratie*, deux fléaux corrélatifs. En 1847, on ne citait qu'un seul particulier dont la fortune s'élevât à 25 millions ; on en compte aujourd'hui 2.000. Les milliardaires, type inconnu avant le XIX^e siècle, y sont plus nombreux que dans l'Europe tout entière. En décembre 1893, dans 419 foyers industriels, le nombre des *sans-travail* s'élevait à 800.000 représentant, avec leurs familles, 1.956.000 individus. C'est le socialisme à brève échéance (Etude de M. de Molinari dans la *Revue de Paris*). « Dans la démocratie modèle que célébrait Tocqueville, une aristocratie toute puissante est recréée par la force maîtresse qui gouverne le monde entier comme la fatalité conduisait le drame antique, par le dieu *Dollar* avec ses attributs, ses conséquences inexorables » (discours de M. de Vogüe à l'Académie pour la réception de M. P. Bourget, 13 juin 1895). En bien peu de temps, cette civilisation a atteint l'excès. Un fruit trop *avancé* se corrompt bientôt. Dans un état social de ce genre, les uns meurent de pléthore, les autres d'inanition. Le nombre incalculable des besogneux s'absorbent dans le souci du pain de chaque jour. Et tous, les blasés et les désespérés demandent, avec le vieux gouverneur romain décide : *Quid est veritas* ? Dans ce cas une bonne constitution, soit monarchique, soit républicaine ne fait que retarder la catastrophe. Le seul espoir est dans les progrès du catholicisme. Un élément essentiel de la vraie civilisation, l'esprit de famille, aussi bien que les vieilles traditions, manque à la jeune république bien différente en cela de la colonie canadienne.

On lit dans le *Temps*, du 10 janvier 1880 : « Pour beaucoup de Français, le droit individuel, l'initiative privée, le libre effort sont des choses condamnables. Il nous faut en tout et pour tout, même pour l'exercice de la charité, la tutelle de l'État. Il nous faut des lisières officielles » Est-ce l'effet, sinon du despotisme comme on l'a dit, au moins de l'absolutisme séculaire, encore aggravé depuis cent ans ? Un éminent et spirituel écrivain, M. de Latour du Pin, appelle notre système gouvernemental, issu de la révolution et de l'empire : « Une anarchie contenue mécaniquement par une bureaucratie ». Ou bien est-ce que le tempérament de la France ne s'accommode pas de la vraie République ? On pourrait le penser en théorie, même en acceptant franchement et indéfiniment *l'essai loyal* de la forme républicaine. Une constitution n'est jamais éternelle n'étant pas un dogme.

ne se rapportent pas directement au but, qui était de peindre l'esprit et le gouvernement de la Révolution. Par exemple, les actes, la chute et le procès de Louis XVI; les événements militaires, dont il n'est parlé qu'en deux ou trois endroits, plutôt sous forme d'allusion, comme nous l'avons indiqué en passant. D'autres faits, qui entraient mieux dans le cadre de l'auteur, sont passés sous silence. Ni la loi du divorce, qui ajoutait aux autres destructions sociales celle de la famille, base de tout le reste (1), ni le culte infâme de la déesse Raison n'ont trouvé place dans ce récit. Cette dernière orgie, dont Hébert et Chaumette, chefs de la Commune de Paris, furent les principaux organisateurs, au temps de la toute-puissance de Robespierre, était comme un schisme aux yeux du dictateur éphémère de la Convention (2). Elle se répandit pourtant dans le pays. La force même des choses et la justice divine voulaient que cette Raison, qui avait cherché la souveraine indépendance et s'en était enivrée, trouvât la souveraine abjection en s'adorant elle-même « dans le marbre vivant d'une chair publique », comme parle Lacordaire. Nous dirons à ce propos, puisqu'il faut être juste, même envers la Convention, que, de ses 8,366 décrets, aucun ne proscrivit le nom de Dieu. Nulle part, il n'était défendu de le prononcer ou de l'écrire.

L'auteur ne mentionne pas non plus, tant la chose lui a paru de peu d'importance, la nouvelle religion, que, sous le

(1) La loi du divorce, conséquence de la Constitution de 1791, fut votée par l'Assemblée législative à sa dernière séance (20 septembre 1792), mais avec des restrictions que la Convention eut soin de faire disparaître en 1794 (décrets du 8 nivôse et du 4 floréal an II).

(2) Néanmoins cette Assemblée, toujours à la merci des plus audacieux, avait assisté en corps à l'ignoble et sacrilège cérémonie de Notre-Dame (10 novembre 1793), avant d'escorter Robespierre à la fête de l'Être suprême (8 juin 1794). Mlle Aubry ou Maillard, de l'Opéra, foulant aux pieds une statue mutilée de la Sainte Vierge, y joua un rôle infâme. Le malheureux Gobel y assistait. Momoro, membre de la Commune, avait forcé sa femme, belle et pieuse, à poser ainsi à Saint-Sulpice. Elle s'évanouissait de honte et de chagrin. Une jeune fille de 16 ans, Loiselet, forcée au même rôle, en mourait des mêmes impressions à la fin de la cérémonie. Après le supplice de Chaumette, Robespierre disait que ce misérable méritait cent fois la mort, ne fût-ce qu'à cause des turpitudes qu'il avait autorisées ce jour-là.

Puisse la grande réparation du 10 novembre 1893 peser d'un poids égal dans la balance de la justice divine pour le salut de la France !

nom bizarre de *théophilanthropie*, s'efforça d'établir le cerveau le plus creux parmi les membres du Directoire, Laréveillière-Lépaux, à qui l'on avait pourtant fait observer que, pour fonder une religion, il fallait *mourir le vendredi et ressusciter le dimanche*. Napoléon plus avisé dira un jour aux révolutionnaires de son entourage qui lui conseillaient de refaire la religion de la France comme tout le reste, afin de se débarrasser du Pape, si gênant pour tous les despotes :

« Voulez-vous donc aussi que je me fasse crucifier ? »

Il est étonnant que l'auteur des *Origines* n'ait fait qu'une simple allusion au grand épisode vendéen, à cette glorieuse croisade du dernier siècle dont Napoléon appelait les héros *peuple de géants*. Il eût trouvé dans le parfait Jacobinisme des *bleus* un trait saillant de plus à son tableau. Là c'étaient les armées dites régulières qui faisaient fonction de brigands. Dans une brochure de M. de Quatrebarbe publiée en 1837, sous ce titre *Une paroisse vendéenne sous la Terreur*, où l'on rencontre les actes les plus touchants et les plus sublimes de l'héroïsme chrétien, on voit aussi à l'œuvre les *colonnes infernales* et tous les assassins commandés par des généraux plus bourreaux que soldats. Si une pareille enquête basée sur les plus graves témoignages contemporains avait été faite par toutes les paroisses, « nous posséderions, dit M. Ed. Biré, les annales vraies et complètes de cette guerre de Vendée qui est, avec les croisades, la plus grande page de notre histoire ». Sur le théâtre encore plus restreint d'un village, la *Thulévrière*, un prêtre distingué de la Vendée, M. Boutin, nous offre des scènes d'un intérêt non moins vif, au double point de vue que nous venons d'indiquer. Nous y trouvons un rapport officiel instructif et navrant : « Après le général Grignon, nous espérons, citoyens, que nos contrées ne seraient plus couvertes de sang et incendiées. *Nous avons de nos propres mains tué tous les brigands qui étaient dans nos parages ; mais Grignon avait donné l'incivique exemple de massacrer les patriotes. On l'avait vu, par passe-temps et pour essayer le tranchant de son sabre, couper en deux des enfants à la mamelle. Commaire a été plus loin, il en a fait une loi ; nous le voyons tous les jours prendre les premiers enfants venus, fils de républicains ou de brigands, peu importe ; il les saisit par une jambe et les fend par moitié comme un boucher fend*

un mouton. *Ses soldats en font autant.* Si les autorités veulent réclamer, on les menace d'être fusillées. Nous vous écrivons ceci afin que tous ces malheurs finissent » (Adresse du comité de surveillance révolutionnaire de Fontenay-le-Peuple à la Convention). Et ailleurs : « Les peuples les plus sauvages semblaient être venus dans ces parages. Plusieurs personnes furent brûlées vives, des femmes enceintes furent égorgées et leurs enfants portés au bout des baïonnettes. On voit ailleurs des exécutions en masse où des vieillards et des infirmes ne furent pas plus épargnés que les enfants » (*Archives de la paroisse de Légé*). Ceci est un simple spécimen ; on peut dire : *ab uno disce omnes*. Quel contraste avec la conduite de Bonchamp qui, en mourant, sauva la vie à 5000 prisonniers républicains que les Vendéens exaspérés voulaient fusiller. Le commissaire de la Convention qui raconte ce fait recommande de le cacher soigneusement, en homme de bonne foi. On sait quelle multitude de femmes furent brûlées dans les fours allumés par les trop célèbres *colonnes infernales*.

Ajouterons-nous un mot de la *Chouannerie*, cette extension et cette prolongation de la défense héroïque des *saints de l'Anjou* ? On lui a reproché bien des excès ; il faut le dire, les hommes sont toujours hommes surtout quand de fortes passions, même généreuses, les animent, et il est difficile de rester dans la juste limite des repréailles quand le cœur bondit d'indignation. Mais nous produirons ici un document qui, tout en éclairant cette question, montre sous un jour nouveau la perversité et la fourberie révolutionnaires. Il s'agit d'un infernal stratagème, facile à comprendre et très propre à donner le change à l'opinion. Le misérable Sotin écrivait au commissaire Oudart : « J'ai des Jacobins qui rendront d'immenses services en Bretagne. Ce qu'ils détestent le plus au monde ce sont les Chouans. Laissez-les faire ; donnez-leur de la besogne. Qu'ils soient barbares en criant : Vive le Roi et en priant le ci-devant Bon-Dieu. Faites dresser des procès-verbaux par des compères. Qu'on m'adresse tout cela avec des détails horribles et des circonstances saupoudrées de larmes. Le reste me regarde ». La Convention expirante légalisa cette infamie par un décret du 4 septembre 1795 (V. G. Cadoudal et la Chouannerie. Leroy de la Marche, s.-chef de la section histor. aux *Archives nationales*). On sait comment Hoche eut la

gloire de *pacifier* la Vendée à la manière dont parle Tacite : « *Interneccionem pacem appellans* ».

IX

Un Prélat de notre connaissance, esprit fin et très cultivé (1), aimait à redire : « On sait généralement combien la Révolution est méchante (2) ; mais on ignore trop combien elle est bête ». Ce mot pourrait servir d'épigraphe au livre de M. Taine. Sans rien dissimuler, bien au contraire, de sa férocité, il met en effet dans le plus grand jour sa prodigieuse ineptie. Lui-même, dans la courte préface du 4^e volume, indique nettement ce double caractère de la bête malfaisante : « En Égypte, dit Clément d'Alexandrie, les temples sont ombragés par des voiles tissés d'or ; mais si vous allez vers le fond de l'édifice et que vous cherchiez la statue, un prêtre s'avance d'un air grave en chantant un hymne en langue égyptienne et soulève un peu le voile comme pour vous montrer le dieu. Que voyez-vous alors ? Un crocodile, un serpent indigène ou quelque autre animal dangereux. Le dieu des Égyptiens paraît : c'est une bête vautrée sur un tapis de pourpre » (3).

(1) Mgr Lacroix, clerc national des français à Rome. L'ignorance sied bien au révolutionnaire ; témoin ce citoyen, électeur de Paris, qui accusait le gouvernement de cléricisme à propos de l'érection de la statue de Sainte-Beuve. Il prenait le sceptique écrivain, saucissonnier à son heure, pour une sainte honorée par l'Église. Tel un certain personnage vénéré comme un ancêtre par nos matérialistes, prenait le Pirée pour un homme. Tel encore ce commis-voyageur prétendant que, s'il y avait eu des papes à Avignon, *cela se saurait*.

(2) En 1860, Mgr Cousseau, évêque d'Angoulême, ayant dit que les succès des méchants grandissaient toujours, Mgr Darboy, alors évêque de Nancy, qui était son interlocuteur et qu'on n'a jamais taxé de naïveté, s'écria : « des méchants, Monseigneur, je n'en ai pas encore trouvé sur mon chemin ». En 93 eût-il tenu ce langage ? Et l'on s'est demandé s'il a gardé cette illusion jusque dans la prison de La Roquette (Correspond. du card. Pie et de Mgr Cousseau).

(3) Voilà le langage de la raison ; écoutons celui de la folie : « Voici la *Convention* ! Le regard devient fixe en présence de ce sommet. Jamais rien de plus grand n'est apparu sur l'horizon des hommes. Il y a l'Himalaya et il y a la *Convention*. La *Convention* fut toisée par les myopes, elle est faite pour être contemplée par les aigles » (*Quatre-vingt-treize* par Victor Hugo, 2^e part., l. III, chap. 4). On a fait remar-

L'auteur applique cette comparaison à l'hydre révolutionnaire et en développe la justesse. Le temps a interposé des voiles ; on a refait une histoire fantaisiste des hommes et des choses, et cela depuis 1830, après la disparition des derniers témoins (1). Mais, pour celui qui a étudié l'animal dans toute sa structure, toutes ses attitudes, tous ses instincts, parcouru *les livres de cuisine authentiques et assez bien tenus qui nous renseignent sur les frais du culte*, le voile tombe. « On a pu persuader au bon public que les crocodiles étaient des philanthropes, que plusieurs d'entre eux avaient du génie, qu'ils n'ont guère mangé que des coupables et que, si parfois ils ont trop mangé, c'est à leur insu, malgré eux, ou par dévoue-

quer qu'il y a quelque chose au-dessus de ce sommet : la *guillotine* ! Le citoyen Cisset, qui s'intitule *coopérateur du succès de la Révolution*, dans une apologie effrénée du grand instrument révolutionnaire, va jusqu'à l'appeler avec un enthousiasme aussi stupide que sacrilège : *Notre Dame de Sainte Guillotine*. Dans ce même morceau (*un rapport officiel du plus pur jacobinisme*), ce même citoyen Cisset bafoue les Clotilde, les Bathilde, les Blanche, les saint Louis, le Pape et le Sacré Collège. Il voudrait leur faire danser à tous la Carmagnole. Ce drôle, quelque peu clerc, était-ce un défroqué ? Nous l'ignorons. Il oublie sainte Geneviève et Jeanne d'Arc. Le 3 janvier 1794, le maire d'Angers écrivait à celui de Paris : « Notre sainte mère Guillotine travaille... on a fusillé en 3 jours 800 brigands aux Ponts-de-Cé ». Quelques jours après on exécutait 400 hommes et 350 femmes.

Voir l'intéressant ouvrage de M. Lenoir (*La Guillotine pendant la Révolution*, Perrin et Cie, éd., Paris). Rien de plus curieux, de plus atroce, de plus inouï que ce culte de la guillotine, cet amour de l'échafaud, ce dilettantisme de la férocité et de la mort jusque chez les femmes et les enfants et dans les écoles et les pensionnats. Le fils de l'atroce Pinet, collègue de Dartigoyle, faisait sans cesse fonctionner, sous les yeux de ses parents, une petite guillotine en décapitant des poules et des oiseaux. Quelle génération nous préparait la République d'alors ! Le *Constituant* médecin Guillotin pouvait voir son instrument *humainitaire* partout transformé en jouet et en bijou. Dans une fête de l'*Être suprême*, la Convention défile un jour devant la *sainte guillotine*, ornée de tentures et de fleurs. Elle figurait dans les cortèges officiels des députés de la Convention. Les actes publics portaient son empreinte. Le célèbre et vénérable sulpicien, M. Emery, qui fut plus tard le sage et courageux conseiller de Napoléon, tenait aussi placé sous ses regards le petit modèle du terrible instrument ; mais, lui, pour se familiariser sagement avec la pensée et l'attente du martyr.

(1) On peut en dire autant, proportion gardée, de la légende Napoléonienne.

ment, sacrifice d'eux-mêmes au bien commun ». Étrange aberration que la réhabilitation de ces brutes sauvages !

Cette fable grossière ne tient pas devant l'évidence de la vérité. Jamais écrivain n'en a fourni une plus vive démonstration. On ne saurait être plus neuf sur un sujet si rebattu, mais qui offrira toujours de nouvelles perspectives aux explorateurs. Cette histoire de la Révolution, écrite, comme le dit l'auteur, sous la dictée des faits, est peut-être la plus complète, du moins, pour les aspects qu'elle embrasse, et certainement la plus originale, la plus vivante, on pourrait dire la plus pittoresque. Les pensées et le style, tout y saisit et y retient le lecteur. Que s'il fallait redire, après tout ce qui précède, avec quelle autorité elle s'impose, nous citerons volontiers une Revue (1) qui, tout en faisant les plus grands éloges du livre et de l'écrivain, déclare ne pas partager toutes ses idées — peut-être les meilleures? — et lui rend néanmoins cette justice : « Un trait nous choque-t-il, nous semble-t-il forcé; nous récrions-nous sur l'in vraisemblance de quelque détail? Une note arrive aussitôt et nous prouve, par la foi d'un document authentique, que l'auteur a raison contre la tradition, et contre nous »; oui contre la tradition refaite de parti pris. Si nous n'avions horreur du jeu de mots, comme le P. Lacordaire avait horreur du lieu commun, nous dirions que M. Taine a fait une révolution dans l'histoire de la Révolution (2).

Même après un si puissant historien, cette partie de nos an-

(1) *Les Annales politiques et littéraires*, journal hebdomadaire, rédigé avec talent, mais dans un esprit universitaire (22 février 1885).

(2) « Taine a fait voler en éclats le sanctuaire de la déesse. Il a ouvert une nouvelle voie où la foule des chercheurs s'est précipitée à sa suite. La vieille histoire de la Révolution ne se relèvera plus de ce changement subit de direction et de méthode » (*Ami du clergé*, 10 janvier 1895).

Taine a été le Maxime du Camp de la Révolution et plus tard du régime moderne comme du Camp a été le Taine de *Paris, ses organes, ses fonctions, sa vie*, l'un et l'autre révélateurs pour les contemporains, guides instructifs pour la postérité. On a dit aussi : « Pendant que M. Taine porte un scalpel hardi dans les tumeurs engendrées en France par la Révolution, M. Sorel (son futur successeur à l'Académie) sonde les blessures faites par ces mêmes principes aux peuples européens » (G. de Grandmaison).

nales restera cependant un thème inépuisable pour l'histoire et la philosophie, un sujet toujours fécond de pensées profondes et de recherches sans fin ; c'est comme le point convergent et le résidu de toutes les aberrations et de toutes les perversités.

On pourra aussi étudier cette étonnante période de notre histoire en détail et par département comme vient de le faire avec succès, pour le département de l'Eure, M. Boivin-Champeaux, premier président honoraire (Evreux, 2 vol. in-8°); beaucoup d'autres monographies ont été écrites, dans ce temps-ci, avec un esprit de critique et d'impartialité qui en font des sources précieuses d'informations et de rectifications. On a remarqué justement que, pour ces événements, les plus dramatiques peut-être de toute l'histoire, il ne nous reste pas de mémoires contemporains, si ce n'est ceux de Mme Roland et de quelques girondins. Après une vision si saisissante et de si horribles excès, victimes et bourreaux ne voulaient que les oublier comme un épouvantable et invraisemblable cauchemar.

Nous avons essayé une bien courte analyse, qui ne présente que le pâle reflet des chaudes couleurs du portrait. C'était un travail de condensation assez difficile et fort périlleux au point de vue du succès (1); et encore, malgré la brièveté de cet aperçu, n'avons-nous pas toujours évité les redites et les transpositions. L'auteur lui-même n'en est pas exempt. C'est qu'il est difficile, en un tel sujet, d'établir des divisions absolument distinctes. Ainsi, par exemple, les théories qu'on cherche à exposer tout d'abord se confondent un peu avec les faits, qui en sont l'application, le développement et la preuve. Ainsi encore les articles : *Gouvernants* et *Gouvernés* disent nécessairement l'un et l'autre, quoique à des points de vue divers, comment ceux-ci ont été traités par ceux-là. Et, il faut le dire, le désordre est tellement de l'essence même de la Révolution qu'il laisse fatalement son empreinte jusque dans le récit qu'on en veut faire.

Nous croirions cependant n'avoir pas tenté un travail inutile, si notre essai, malgré son insuffisance, excitait davantage la curiosité et l'intérêt dont cet important ouvrage est

(1) Il est encore plus malaisé à un abrégiateur qu'à un traducteur de n'être pas *traditeur* (*traduttore. traditore*). Le témoignage flatteur et si autorisé, cité dans notre préface de la 1^{re} édition, nous a un peu rassuré sur ce point.

déjà l'objet ; s'il inspirait à quelques lecteurs sérieux le désir de vérifier par eux-mêmes la justesse de nos appréciations et la fidélité de notre compte rendu. Nous sommes persuadé qu'aucun préjugé sincère, favorable à la Révolution, ne résisterait à l'étude (1) d'un livre que l'éminent critique M. Ed. Biré appelle un *immortel ouvrage sur la révolution*. Le même

(1) Si le lecteur voulait compléter les renseignements fournis par M. Taine sur les causes de la Révolution dans son premier volume, dont notre premier paragraphe contient le résumé, nous nous permettrions de lui indiquer les deux premiers chapitres de la première partie du remarquable ouvrage de G. Chantrel ayant pour titre : *Histoire contemporaine* (16^e édition). Il y a ici moins de développements et de détails intéressants, mais de simples indications plus nombreuses et quelques vues plus larges et plus profondes, parce que l'auteur s'inspire d'un esprit plus chrétien. Voir aussi l'intéressante histoire populaire de la Révolution par Rastoul (Paris, Olmer, édit.). M. Marius Sepet entreprend une histoire détaillée et consciencieuse de la Révolution pour renverser l'échafaudage de préjugés, d'erreurs et de mensonges qu'on a appelés histoire de la Révolution. Le 2^e vol. (1895, V. Rétaux) intitulé : *La chute de l'ancienne France, les débuts de la Révolution*, va de mai à octobre 1789.

Nous signalerons encore un livre très important et très curieux : *Paris pendant la Révolution (1789-1800)*. L'auteur A. Schmidt, professeur à l'Université d'Iéna, a eu l'idée, qui n'était venue à personne, de réunir tous les rapports de police adressés au ministère de l'intérieur pendant la période révolutionnaire. C'est la Révolution se décrivant elle-même. Un des points qui ressortent le mieux de ces documents c'est ce fait déjà connu de la domination exercée sur les Assemblées par la populace soudoyée des tribunes et le rôle de cette même lie du peuple, poussée et payée par des ambitions effrénées et des haines atroces, dans toutes les émeutes qui ont été la partie active et pratique de la Révolution (traduct. française par M. Paul Viollet, de l'Institut, Paris, Champion, édit. 4 vol. 1880-94). On lira aussi avec le plus vif intérêt : « le journal d'un bourgeois de Paris pendant la Terreur » de M. Ed. Biré en cours de publication (Perrin, édit. Paris). Un des côtés de la Révolution mis le plus en relief dans ce remarquable ouvrage c'est l'absorption de la Convention par la peur. On y voit à quel point ces scélérats prétendus *grandioses* étaient eux-mêmes dominés par la terreur qu'ils inspiraient. Le même auteur a publié depuis : *Les défenseurs et les otages de Louis XVI* (Lyon, Vitte, édit.). C'est une éloquente réponse à ce gros mensonge que le meurtre du roi a été approuvé de la nation. C'est, croyons-nous, à propos de cette intéressante monographie que M. Drumont a écrit : M. Edm. Biré est un des très rares français qui pourraient nous donner une histoire définitive de la Révolution. Nous souhaiterions vivement un pareil ouvrage. Quelle protestation ce serait contre la réhabilitation infâme du *bloc révolutionnaire* !

auteur a dit plus récemment (1896) : « les six volumes de Taine sur la révolution et le régime moderne demeureront sans conteste le plus beau livre de notre temps, le plus éloquent et le plus courageux... la droiture de l'homme a inspiré à l'historien des pages d'une sincérité superbe. Le libre-penseur écrit sur l'Eglise et ses bienfaits quelques-uns de ses plus beaux morceaux. L'œuvre serait parfaite si elle n'était opprimée en maint endroit par le système de l'auteur qui veut tout ramener à l'influence du milieu et de la faculté maîtresse ».

Pourquoi l'infatigable et judicieux écrivain, qui nous a fait profiter de ses précieuses recherches, n'est-il pas, en effet, plus croyant et par conséquent plus éclairé? Il n'hésiterait pas alors à formuler la conclusion du comte de Maistre : « *La Révolution française est éminemment satanique* (1) ». Étant, pour la première fois peut-être en ce monde, la révolte érigée en principe absolu, elle a dû être l'œuvre par excellence de celui qui est pour l'éternité le chef et l'inspirateur de tous les révoltés. Et il semble d'ailleurs que la faiblesse humaine ne puisse atteindre d'elle-même à cette hauteur et à cette profondeur de perversité. Il lui faut la mystérieuse assistance de ces esprits, de ces êtres purement intellectuels, que toute l'antiquité profane, y compris les grands philosophes, a admis sous le nom de génies bons ou mauvais, d'accord en cela avec l'antiquité sacrée et toutes les traditions du genre humain (2). Leurs facultés ont une activité si puissante et si continue pour le bien ou pour le mal que le prince de la théologie catholique, saint Thomas d'Aquin, dit que leur intelligence naturelle est toujours en *acte*. Il en est de même de leur volonté (*Somme théologique*, 1^{re} partie, quest. 54, art. xv). Ce sont des énergies vivantes qui ne connaissent ni fatigue ni repos. Tandis que la morale divine a pour base l'obéis-

(1) Pour Léo Taxil (*Le diable et la révolution*) le mot du grand philosophe se justifie par des inspirations et des manifestations *sensibles* du démon. Pour l'illustre auteur des *Considérations sur la France*, le caractère satanique de la Révolution eût été encore plus évident s'il avait connu, comme ils le sont aujourd'hui, la constitution et les agissements de la maçonnerie.

(2) C'est même la déviation de cette croyance, la divinisation de ces êtres supérieurs à l'homme qui est une des causes de l'ancien polythéisme. Toute erreur à peu près universelle suppose une cause universelle (Platon, *Rép.*, l. IX. Aristote, *Métaph.*, l. IV).

sance à toute autorité légitime, celle qui vient de Satan a pour devise le mot fameux du girondin Buzot à la *Constituante* : *L'Insurrection est le plus saint des devoirs.*

Il est du moins une conclusion qui n'avait pas besoin d'être exprimée, tant elle ressort de toute l'œuvre que nous venons de parcourir : c'est que plus la société s'éloignera des théories révolutionnaires et en prendra le contre-pied, plus elle aura chance de se reconstituer enfin sur des bases solides et durables. En d'autres termes, et pour citer encore une parole décisive du comte de Maistre : « La Révolution a commencé par la déclaration des *droits de l'homme*, elle ne se terminera que par la déclaration des *droits de Dieu* (1) ». Dans ce temps-là, un exposé philosophique et historique des doctrines et des événements de 1789 à 1799 ne pourra plus être intitulé : *Les origines de la France contemporaine*. Nous ne verrons pas cette contre-révolution tant que prévaudra la maxime impie, conséquence en apparence éloignée, mais logique, du gallicanisme : *l'Etat est laïque* (2), c'est-à-dire, contrairement à l'étymologie de ce mot, comme le remarque si bien Mgr Pie dans un de ses beaux mandements (1859), indépendant de l'autorité spirituelle et souveraine directement établie de Dieu pour gouverner le monde et le conduire à la vérité et au salut. L'Etat laïque aboutit à la loi athée, à l'enseignement athée, à la morale indépendante.

Mais, ce qui est bien digne de remarque, c'est que la droite raison, sans idées préconçues, se rencontre ici avec la foi ardente dans les mêmes convictions, quoique moins pratiques et moins accentuées. On a reproché des paradoxes à l'immortel auteur des *Considérations* et des *Soirées de St-Petersbourg*. Il en a même écrit en manière de plaisanterie comme lorsqu'il lui a plu de *démontrer* la supériorité du gouvernement des femmes sur celui des hommes ; mais

(1) Donoso Cortès, dans une lettre écrite à Montalembert, en 1840, datée de Berlin, disait : Je crois... que le triomphe du bien sur le mal est, si l'on peut s'exprimer ainsi, réservé à Dieu *personnellement*. L'ensemble de la lettre explique ces mots dans le sens d'une intervention surnaturelle.

(2) Ce terme de la langue ecclésiastique signifie le peuple (laos), en tant qu'inférieur, dans la hiérarchie, au clergé et soumis à l'Église enseignante.

le mot que nous venons de citer est vrai comme un axiome.

Nous donnerons ici pour commentaire à la pensée du grand philosophe chrétien cette grave réflexion : « Le jour où le départ des responsabilités se sera bien établi, où le peuple verra clairement ce qui vient de l'Évangile ou de la révolution, de l'Église ou de la franc-maçonnerie, des amis de Dieu ou des âmes damnées de Satan, la révolution *satanique* touchera à sa fin et une ère nouvelle s'ouvrira pour la France et pour le monde » (A. de Ségur. *Univers* du 28 mai 1896).

Si ces pages tombaient sous les yeux de l'artiste habile, dont nous avons voulu photographier en raccourci l'œuvre magistrale, nous le prions de pardonner à notre admiration sincère les quelques critiques que nous nous sommes permises, et surtout le tort plus grave d'avoir peut-être terni et défiguré son tableau. Il voudrait bien aussi nous savoir gré de lui souhaiter la pleine possession de la vérité chrétienne, qui ne nous conduit pas seulement à nos destinées éternelles, mais éclaire dès ici-bas, d'une vive et sûre lumière, tous les problèmes de la philosophie, de l'histoire et de la politique (1).

(1) Il y a une analogie frappante entre la Révolution française et celle d'Angleterre en 1648, malgré le caractère plus radical et plus violent de celle-là. A ce point que J. de Maistre, réunissant dans le dernier chapitre de ses *Considérations sur la France*, divers passages de l'*Histoire d'Angleterre* de David Hume relatifs à la Révolution de ce pays, a pu intituler ce chapitre : *Fragment d'une histoire de la Révolution française par D. Hume* (mort en 1776). La ressemblance est saisissante, spécialement entre Charles I^{er} et Louis XVI, entre les défauts et les grandes qualités de ces deux infortunés monarques. La révolution d'outre-Manche s'est surtout distinguée de la nôtre, on le sait, par son double caractère de *militarisme* et de *fanatisme protestant* dont Bossuet a fait une peinture si saisissante et si vraie (*Or. fun. de la reine d'Anglet.*). Et ainsi le cinquième successeur d'Henri VIII a largement expérimenté le caractère essentiellement révolutionnaire du protestantisme. Un Cromwel (Thomas) avait eu une très large part aux excès d'Henri VIII ; il était juste qu'un autre Cromwel (Olivier), nom fatal à l'Angleterre, eût une aussi large part aux malheurs de Charles I^{er}. Mais c'est une reine féroce, l'impure et sanglante Elisabeth qui avait donné l'exemple du régicide sur la personne de l'aïeule de Charles, la douce et héroïque Marie Stuart, cette pure victime de la religion et du droit, dont l'innocence a été reconnue par Voltaire. Le protestantisme avait inauguré par là le meurtre des rois en même temps que le despotisme moderne. La digne fille d'Henri VIII fut secondée dans son œuvre de haine infernale par les fils de ceux qui avaient brûlé Jeanne d'Arc. L'hérésie

Clôturons ce chapitre en recueillant quelques maximes d'un témoin de la Révolution jusqu'en novembre 1789 et qui en caractérisent vivement l'esprit déjà si manifeste. On les a jugées dignes des plus profonds penseurs. Elles sont de Rivarol dont la célébrité n'égale pas le talent et que Burke appelait le *Tacite de la Révolution*. D'après Sainte-Beuve, « il ne dit volontiers les choses qu'en les peignant ». Nous lisons dans ses *Tableaux historiques* :

« On a renversé les fontaines publiques sous prétexte qu'elles accaparaient les eaux, et les eaux se sont perdues. »

« La populace croit aller mieux à la liberté quand elle attend à celle des autres. »

« S'il est vrai que les conjurations soient quelquefois traçées par des gens d'esprit, elles sont toujours exécutées par des bêtes féroces. »

« Si un troupeau appelle des tigres contre ses chiens, qui pourra le défendre contre ses nouveaux défenseurs ? »

« Malheur à ceux qui remuent le fond d'une nation ! »

« Législateurs, fondateurs d'un nouvel ordre de choses, vous voulez faire marcher devant vous cette métaphysique que les anciens législateurs ont toujours eu la sagesse de cacher dans les fondements de leur édifice. Ah ! ne soyez pas plus savants que la nature ! Si vous voulez qu'un grand peuple jouisse de l'ombrage et se nourrisse des fruits de l'arbre que vous plantez, ne laissez pas ses racines à découvert. Pourquoi révéler au monde des vérités purement spéculatives. Ceux qui n'en abuseront pas les connaissent comme vous et ceux qui n'ont pas su les tirer de leur propre sein ne les comprendront jamais et en abuseront toujours. »

« Il y a un contrat éternel entre la politique et la religion. *Tout Etat, si j'ose le dire, est un vaisseau mystérieux qui a ses ancres dans le ciel.* » Nous prions le lecteur de se souvenir de cette maxime quand il parcourra notre appendice sur le *Libéralisme*.

se vengeait ainsi *noblement* sur une reine de France, héritière des Tudor, sur une nièce des Guise, de Marie Tudor et de l'illustre maison de Lorraine qui avait tant contribué à arracher notre pays à l'invasion protestante. M. de Falloux, dans sa *Vie de Louis XVI*, a fait cette curieuse remarque que le premier livre traduit de l'anglais par ce prince encore enfant fut l'histoire de la Révolution de 1648.

Si Blanqui avait vécu en 1789, il aurait ainsi résumé toute la Révolution : « Ni dieu ni maître ». C'est la liberté de tout penser, de tout dire, de tout faire et de tout défaire. C'est l'absence officielle et obligatoire de toute logique et de toute morale, et sous peine de mort.

CHAPITRE II

LE RÉGIME MODERNE.

Le Régime moderne est : « une anarchie contenue mécaniquement par une bureaucratie » (M. DE LATOUR DU PIN).

I

Le premier livre du premier volume du *Régime moderne*, jusqu'à la page 116, nous présente la physionomie intellectuelle et morale, le caractère personnel de Napoléon. C'est un portrait fouillé et documenté comme l'auteur sait les faire. Nous en avons précédemment donné le résumé en quelques lignes. Nous ne croyons pas utile d'y revenir malgré l'intérêt que présente la lecture de ces deux chapitres. Nous appelons cependant l'attention du lecteur sur le VI^e et dernier paragraphe qui sert de conclusion. L'auteur y montre que l'Empereur, par un suprême égoïsme, sacrifiait à son intérêt personnel non seulement l'avenir de la France, mais celui de sa dynastie. Il savait et avouait que le colossal édifice qu'il construisait à son profit croulerait bientôt par son propre poids et l'immense étendue de ses proportions, que jamais la France ne suffirait à maintenir l'Europe sous le joug, de Madrid à Moscou. La plaie de la désertion s'était manifestée dès les premières guerres et avait toujours grandi, on a compté une fois 30 déserteurs sur 100 conscrits. Une moitié de l'armée surveille l'autre et fournit des agents de recrutement. Les recrues se blessent elles-mêmes ou entre elles pour fuir le théâtre de la guerre. Un mois après le 1^{er} passage du Niémen, 150.000 hommes avaient disparu. Ici Thiers et de Ségur sont d'accord. L'important était ceci : Le 29^e bulletin (3 déc. 1812) annonçait que « la santé de Sa Majesté n'a jamais été meilleure ». C'était une grande consolation pour les familles

des centaines de mille hommes qui avaient succombé. Cela vaut peut-être les *cigares erquis* de 1870 (1). « Vos souverains assis sur le trône, dès leur naissance, disait Napoléon à Metternich, peuvent se laisser battre vingt fois et rentrer dans leur capitale ; moi je ne le puis pas parce que je suis un soldat parvenu, ma domination ne survivra pas au jour où j'aurai cessé d'être fort et, par conséquent, craint » (Metternich, I, 147). Une autre fois, il disait au même interlocuteur : « J'ai grandi sur les champs de bataille et un homme comme moi se f... de la vie d'un million d'hommes (2) (*Souven. du feu duc de Broglie*, I, 230) ; de 1804 à 1813, 1.700.000 français des anciennes limites de la France sont tombés sur les champs de bataille. Il faut compter au moins 2.000.000 d'alliés ou ennemis. Jamais nos pouvoirs héréditaires et traditionnels n'ont ainsi sacrifié l'avenir au présent et à un intérêt personnel. L'Empereur écrit au roi de Wurtemberg (2 avril 1811) que la guerre de Russie est contre l'intérêt de la France et il la fait. « Il aime la France comme un cavalier aime son cheval.. pour s'en servir jusqu'à épuisement » (p. 110). La seule année 1813 a vu appeler sous les armes 1,300,000 hommes. Joseph Bonaparte disait dès 1803 : « Mon frère veut que le besoin de son existence soit si bien senti et que cette existence soit un si grand bienfait qu'on ne puisse rien voir au delà sans frémir... » (Miot de Mérito, *Mém.* II, 48, 152). M. de Metternich disait en 1807 : « Il est remarquable que Napoléon n'ait pas encore fait un seul pas tendant à assurer l'exis-

(1) Par une précaution très justifiée du reste, l'empereur avait fait bien ouater et fourrer sa fameuse redingote grise. Son tailleur Chevalier toucha pour cela 835 francs qui vaudraient aujourd'hui au moins 2.000 fr. Les pauvres troupiers auraient bien voulu pouvoir suivre ce bon exemple.

(2) Le prince de Metternich voulait *ouvrir les fenêtres* pour que toute l'Europe entendit ce propos. Il y a loin de ce mot à la recommandation adressée par Charles X, qui malheureusement n'avait pas de génie, au maréchal de Bourmont partant pour Alger : « Souvenez-vous que les soldats que je vous confie sont mes enfants ». L'ancien général de l'empire n'était pas habitué à ce langage. A propos de Bourmont qui nous a donné une conquête plus légitime et plus durable que toutes celles de l'Empire, notons en passant qu'on lui reproche d'avoir trahi à Waterloo, c'est-à-dire abandonné la cause de l'Empereur. Nous n'avons pas à le défendre en cela, nous bornant à une simple remarque, c'est qu'aus sitôt après Waterloo, toute la France en fit autant.

tence de ses successeurs ». « Tout cela durera autant que moi, disait l'égoïste despote, mon fils s'estimera heureux d'avoir 40,000 francs de rente » (Pelet, de la Lozère, *Opinions de Napol. au Cons. d'État*, p. 15). « Pauvre enfant, disait-il en regardant le roi de Rome, que d'affaires embrouillées je te laisserai » (de Ségur, *Hist. et mém.*, III, 155).

« Telle est l'œuvre de Napoléon, œuvre de l'égoïsme servi par le génie. Dans sa bâtisse européenne, comme dans sa bâtisse française, l'égoïsme souverain introduit un vice de construction. Dès les premiers jours ce vice est manifeste dans l'édifice européen et il a produit, au bout de 15 ans, l'effondrement brusque; dans l'édifice français il est aussi grave quoique moins visible; on ne le démêlera qu'au bout d'un demi-siècle ou même d'un siècle entier; mais ses effets graduels et lents seront aussi pernicieux et ne seront pas moins sûrs » (*Le rég. mod.*, t. I, p. 116).

Ainsi se termine le livre 1^{er} du « Régime moderne » (1).

Les trois derniers livres du volume présentent l'organisation constitutionnelle et administrative de la France par Bonaparte.

Avant de suivre l'auteur dans cette sérieuse étude, il nous semble bon de donner un rapide aperçu des guerres du premier Empire qui n'entraient pas dans le plan de M. Taine. Quelque lecteur pourra nous en savoir gré parce que le prestige de la force et de la gloire militaire est le point d'appui de toute l'œuvre Napoléonienne, base moins durable que l'œuvre elle-même. « Si j'eusse été vaincu à Marengo, vous eussiez eudès ce temps-là tout 1814 ou 1815 » (*Mémorial de Ste-Hélène*). Le soldat sert aussi beaucoup à faire juger l'homme et par suite le Régime qui porte son ineffaçable empreinte.

I. *Première campagne d'Italie. — Fin de la 1^{re} Coalition.*
— Dans cette première campagne, Bonaparte, général du *Directoire*, quoique déjà un peu indépendant, exécutait des ordres dont il n'avait pas l'entière responsabilité. Il y remporta de brillantes victoires, notamment à Arcole et à Rivoli, y acquit la réputation d'un Capitaine de premier ordre et imposa, en 1797, le dur traité de *Campo-Formio* à l'Autriche, à Ve-

(1) Létitia Ramolino, *Madame Mère*, sans se laisser éblouir par la fortune inouïe de sa famille, disait : « Pourvou que ça doure ! »

nise et au Pape. Les préliminaires en avaient été signés à Léoben en Styrie. Malgré cette trêve, la guerre universelle, legs sanglant de la Révolution, allait faire la fortune du soldat corse.

II. *Campagne d'Égypte*. — Cette aventure, entreprise dans des vues d'ambition et d'intérêt tout personnel (1), s'ouvrit par des succès où le vainqueur parada devant l'histoire et le monde, au pied des *Pyramides*, mais se termina par un désastre et une honte, la défaite navale d'Aboukir infligée par Nelson et, malgré une victoire inutile sur les Turcs, la fuite isolée du général en chef dont la conduite rappelle, par le contraste, celle de saint Louis en pareille circonstance. C'est un miracle que, dans sa course à travers la Méditerranée, Bonaparte ait échappé aux croisières anglaises qui eussent supprimé par sa base l'*épopée Napoléonienne*. Mais Dieu protégeait l'aventurier de génie comme autrefois Cyrus ; car on ne peut contester qu'il ait eu un rôle providentiel et qu'il ait présenté un exemple frappant de l'homme qui s'agite et que Dieu mène ou abandonne au gré de sa Sagesse infinie. Attila s'appelait le *Fléau de Dieu* ; le terrible corse a peut-être exterminé autant de milliers d'hommes que le farouche roi des Huns. Avouons toutefois, avec ses contemporains, que la mission du conquérant moderne fut en partie réparatrice.

Le général Bonaparte, donnant pour gage la prise de Malte, la dispersion des chevaliers, la captivité du Pape, s'était présenté comme l'allié des musulmans, de même qu'autrefois Frédéric II, de cruelle mémoire, dans l'expédition improprement appelée la VI^e croisade. Napoléon exprimait un jour devant Fontanes, son regret de ne pouvoir se dire dieu comme Alexandre, en Égypte, s'était dit fils de Jupiter.

Pendant l'absence de Bonaparte, les empiétements du Directoire, sa propagande révolutionnaire, républicaine et despotique dans des pays voisins à peine conquis *de fait* avaient suscité contre la France une seconde coalition de toute l'Eu-

(1) « On ne conserve à Paris le souvenir de rien, disait-il à ses intimes. Si je reste longtemps sans rien faire, je suis perdu. On ne m'aura pas vu trois fois au spectacle qu'on ne me regardera plus ». Un homme aussi supérieur et d'une humeur si belliqueuse était fort embarrassant pour le Directoire. L'expédition d'Égypte fut décidée. Le prétexte fut de fermer aux Anglais la route des Indes.

rope, moins la Prusse. Après de faciles succès en Italie, nous subissons une suite de défaites. Jourdan, Masséna, Schérer, Moreau, Mac-Donald sont partout battus par les armées russes et autrichiennes et chassés de l'Italie que la France avait révolutionnée et traitée durement en pays conquis. Ce malheureux pays est habitué, depuis 13 siècles, à voir son sol piétiné et ses richesses dévastées par les invasions. C'est sans doute la longue revanche des peuples contre l'ancien Empire Romain. Nous allons être envahis par le Nord et l'Est. La division des Russes et des Autrichiens nous sauva. Masséna battit Korsakof à Zurich ; Souvaroff arriva trop tard d'Italie pour porter secours à son lieutenant. Le général Lecourbe le mit en fuite, pendant que Brune, en Hollande, obligeait le duc d'York à se rendre. Le Pays était sauvé, pour cette fois, avant le retour de Bonaparte (1799).

III. *Paix de Lunéville.* — Après le 18 Brumaire, le vainqueur d'Arcole et de Rivoli parut vouloir la paix ; mais l'Angleterre, où Pitt était ministre tout puissant, y mettait une double condition inacceptable pour l'ambition du 1^{er} Consul, la restauration des Bourbons et l'abandon de nos conquêtes sur le Rhin et en Italie (1) ; il en coûtera cher à la France ; mais il faudra recourir à de nouvelles victoires. Celles de Moreau en Allemagne et de Bonaparte en Italie, avec l'aide de Desaix (Marengo), forcèrent l'Autriche, définitivement battue à Hohenlinden, en Bavière, et l'Angleterre à accepter les traités de Lunéville et d'Amiens qui nous donnaient la Belgique, la rive gauche du Rhin, le Piémont et reconnaissaient de nouveau la République Cisalpine. L'Angleterre renonçait aux conquêtes faites sur la France et rendait Malte aux Chevaliers (1802). L'Égypte abandonnée par Bonaparte était perdue après l'assassinat de l'héroïque Kléber et la défaite du ridicule Menou qui s'était fait musulman et avait ceint le turban dépassant ainsi les exemples du Maître. En 1804, St-Domingue, en révolte depuis 1793, fut reconnue indépendante.

IV. *Troisième coalition.* — L'Empire proclamé depuis le

(1) Les conquêtes et la propagande révolutionnaire avaient tellement effrayé l'Europe qu'on ne voyait d'espoir de pacification que dans le rétablissement de l'ancienne monarchie dont on s'était d'abord fort peu soucié.

18 mai 1804, malgré l'assassinat du duc d'Enghien par un conseil de guerre que présidait le général Hunin, un des *héros de la Bastille*, redouble l'inquiétude de l'Europe. L'Empereur, *roi d'Italie*, voit se dresser une troisième coalition formée de l'Angleterre, de l'Autriche et de la Russie à l'avènement d'Alexandre I^{er}. Ney vainquit la coalition à Elchingen. Une seconde victoire à Ulm dans le Wurtemberg, achève la déroute d'une première armée autrichienne et ouvre à Napoléon les portes de Vienne. Bientôt après, la bataille d'*Austerlitz*, en Moravie (2 décembre 1805), est fatale aux deux Empereurs qui commandaient en personne l'armée austro-russe et Napoléon leur impose la paix de Presbourg (20 décembre). Ce traité mit fin à l'*Empire d'Allemagne* et plaça la nouvelle *Confédération du Rhin* sous la protection de la France. Le traité de Schœnbrün avec la Prusse hésitante ne la retint que peu de temps dans notre alliance.

Cependant Ulm avait eu sa contre-partie à Trafalgar où Nelson détruisit la flotte française commandée par Villeneuve.

V. *Quatrième coalition*. — Napoléon disposait des trônes de l'Europe pour sa famille et ses lieutenants ; les rois et les princes lui faisaient cortège. Il entassait ainsi des inquiétudes et des rancunes sans limites. L'Angleterre ne déposait pas les armes. Entre elle et l'Empereur c'était une haine à mort. Il y eut bien un rapprochement momentané après le ministère de Pitt, sous celui de Fox, mais la mort prématurée de celui-ci laissa le pouvoir aux élèves de Pitt. Guillaume III de Prusse, à qui l'arbitre de l'Europe avait donné puis enlevé le Hanovre, s'unit à Alexandre I^{er} de Russie contre la France. Guillaume fut vaincu à Iéna puis à Auerstaed où périt le trop fameux duc de Brunswick. La victoire d'Eylau qui coûta la vie à 30.000 hommes, l'horrible carnage de Friedland (campagne de Pologne) mirent les Russes hors de combat et amenèrent la paix de Tilsitt (7 juil. 1807), l'anéantissement presque complet de la Prusse et la fin de la quatrième coalition. La longue rancune des Prussiens éclata 63 ans plus tard en un formidable orage.

Entre temps, le vainqueur avait décrété contre l'Angleterre le *blocus continental* qui fermait aux insulaires les ports de la terre ferme (1806-1812) et dont les extrêmes rigueurs ruinaient le commerce colonial de l'Europe. C'était une pertur-

bation économique très profonde et ce fut la principale cause de la rupture de Napoléon avec Alexandre et le prétexte de la dépossession et de l'emprisonnement de Pie VII, l'ami et le bienfaiteur du soldat parvenu.

VI. *Expédition d'Espagne*. — Le Portugal que la marine française ne pouvait plus garantir, surtout depuis Trafalgar, recourait forcément à la protection de l'Angleterre. Sous ce prétexte le Potentat qui se croyait arbitre et maître du monde décrétait, le 27 octobre 1807, la déchéance de la maison de Bragance. Trouvant le reste de la Péninsule à sa convenance il fit venir à Bayonne, sous couleur d'arbitrage, Charles IV et Ferdinand VII, le père et le fils qui se disputaient la couronne d'Espagne. Pris dans cet affreux guet-apens les deux rois furent contraints d'abdiquer en faveur de leur perfide arbitre (avril 1808). C'était une tragique et bien odieuse réalisation de l'apologue : *L'huitre et les plaideurs*. Cela dépasse de beaucoup le despotisme de Louis XIV. L'entourage de Napoléon fut consterné, les plus honnêtes s'indignèrent presque tout haut (V. les Mém. du général Lejeune récemment publiés, *De Valmy à Wagram, près de Napoléon*, Paris, F. Didot). Sans perdre de temps, le maréchal Bessièrès remportait la victoire de Médina-del-Rio et conduisait à Madrid le nouveau roi Joseph Bonaparte qui fut obligé de quitter sa capitale 10 jours après. Il écrivait alors à son frère : « Sire, votre gloire échouera en Espagne ». L'Empereur dira plus tard : « Cette guerre a altéré la moralité de mon règne (pas à elle seule) ; elle a été la source de tous mes malheurs ». Cependant après avoir resserré son alliance avec la Russie, il court lui-même dans la Péninsule où lui et ses généraux remportent quelques avantages ; mais tout le pays est en insurrection ; on connaît l'horrible siège de Sarragosse, défendue maison par maison, et qui coûta la vie à 50.000 Français et à propos duquel Lannes écrivait à son maître : « C'est une guerre qui fait horreur ». Une armée anglaise renforçait les Espagnols. Les perturbateurs de l'Espagne s'obstinaient, malgré le roi Joseph, à voir dans les guérillas non des belligérants, mais des révoltés et à les traiter comme tels.

VII. *Cinquième coalition*. — Cependant un nouveau et pressant danger avait rappelé Napoléon en Allemagne. L'Autriche et l'Angleterre y avaient repris les armes. De rapides

succès couronnés par la bataille d'Eckmül, où tombent 30.000 Autrichiens et où Davout fut fait prince, ouvrent pour la seconde fois les portes de Vienne à Napoléon vainqueur. La victoire d'Essling, où il y eut 40.000 morts, donna à l'Empereur le temps de ramener vers lui toutes ses forces et de gagner la décisive bataille de Wagram (6 juil. 1809). L'armée autrichienne y eût été anéantie si les meilleures troupes françaises n'eussent pas été retenues en Espagne. Pendant ce temps une descente de l'Angleterre était repoussée dans les Pays-Bas. Le vainqueur imposa le traité de Péronne (14 oct. 1809) par lequel François-Joseph perdait une partie de la Pologne, plusieurs autres provinces et 4 millions de sujets. L'orgueil et l'ambition du maître n'eurent plus de bornes. Le jour de la bataille de Wagram, Pie VII, enlevé de Rome, allait commencer son terrible et long martyre. Louis Bonaparte ne pouvant supporter la ruine de ses sujets par le blocus continental fut forcé d'abdiquer, et la Hollande réduite en départements français, comme on l'était autrefois en province romaine.

Cependant Napoléon, divorcé d'avec Joséphine, avait porté ses vues sur une sœur du Czar, il fut éconduit et François, qui avait été François d'Allemagne, s'empressa de lui donner la main de sa fille l'archiduchesse Marie-Louise. Le soldat de fortune devint par cette alliance le petit-neveu de Marie-Antoinette. La naissance du roi de Rome, nom qui n'avait jamais été porté depuis Tarquin le Superbe (1) et qui était de mauvais augure, mit le comble à cette prospérité apparente le 20 mars 1811 pendant que les Français éprouvaient de graves revers en Espagne. Cette année-là il y avait jusqu'à 50.000 conscrits réfractaires. C'était habituel comme nous l'avons vu.

En quittant l'Espagne, Napoléon avait laissé à Soult le soin des affaires de ce pays. Le général anglais Wellesley, vainqueur de Victor à Talaveyra, y conquit le titre de duc de Wellington sous lequel il est si connu. Soult avait des vues

(1) On sait que les rois de Germanie, élus empereurs d'Occident, portaient le titre de *rois des Romains* jusqu'à leur couronnement et leur reconnaissance par le Pape qui les mettait en possession du *Saint-Empire*.

d'ambition personnelle (1) et il était occupé, pour le moment, à piller l'Andalousie. L'empereur songeant à sa guerre de Russie refusait des renforts. Masséna, le héros d'Essling, abandonne une entreprise impossible et tombe en disgrâce. Suchet était plus heureux, en Portugal, à Albuféra qui lui valut le titre de duc. Le désastre de Russie hâtera quand même le dénouement. Marmont, successeur de Masséna, essaiera vainement d'arrêter le duc de Wellington. Joseph quittera Madrid pour la seconde et dernière fois le 28 mai 1813 ; il sera battu dans sa fuite, par Wellington à Vittoria ; l'Anglais poursuivant le maréchal Soult jusqu'à Toulouse, sera repoussé sous les murs de cette ville et n'en fera pas moins son entrée à Bordeaux en 1814, le 12 mars. Les Français, entrés en Espagne au nombre de 400.000, n'étaient plus que 100.000.

VIII. *Guerre de Russie.* — L'outrecuidance sans bornes de Napoléon après Wagram, la confiscation du duché d'Oldembourg appartenant à un oncle d'Alexandre, le refus par le Czar de la main d'une princesse russe, l'aggravation par suite du décret de Milan du blocus continental que le puissant allié de la France trouvait intolérable, amenèrent une rupture. Le fier moscovite ne se serait jamais humilié au rôle de l'Autriche et de la Prusse. Rien de plus contraire aux intérêts de la France et de plus insensé que l'expédition qui se préparait. On prête à son auteur l'intention de suivre jusqu'aux Indes les traces d'Alexandre ; mais le héros macédonien ne laissait pas derrière lui l'Europe vaincue et frémissante en allant prendre contre l'Asie l'éclatante revanche de la Grèce et de l'Europe après les guerres médiques. « Où est le garde-fou de ce génie » ? disait M. de Narbonne, un des aides de camp de l'empereur. Peut-être *ce génie* avait-il pour but ultérieur d'atteindre les Anglais dans l'Inde par une route plus facile que celle d'Égypte et autrement que par la voie de mer qui lui semblait impraticable depuis Aboukir et Trafalgar.

Parti de Paris à la tête de 600.000 hommes, le 9 mai 1812, l'aventureux capitaine était à Kœnigsberg le 12 juin ; le 18 il passa le Niémen. Le prince Bagration qui commandait une des deux grandes armées russes fut battu par Davout, prince

(1) Ce gros Soult n'a-t-il pas voulu devenir roi de Portugal, disait Napoléon ?

d'Ekmiül, à Mohileff le 23 juillet et Napoléon espérait une bataille décisive, pendant que Barklay était défait par Murat à Ostrowno et à Smolensk, d'où le vaincu s'enfuit en incendiant la ville. A Borodino, presque aux portes de Moscou, l'intrépide Ney, qui fut créé prince de la Moscowa sur le champ de bataille, eut raison de l'armée russe solide et résistant comme une forteresse. 100.000 hommes y restèrent sur le terrain. Le général en chef Kutusoff sort de Moscou, dont Rostoptchine était gouverneur, en emmenant toute la population. On sait le reste. On connaît l'acte de sublime désespoir qui délivra la Russie, attéra Napoléon, lui rendit toute décision impossible pendant quinze jours et amena cette épouvantable retraite d'une armée réduite à 80.000 hommes puis à 20.000. Repassant à Borodino, elle eut le spectacle de 50.000 cadavres restés la proie des animaux. L'hiver si précoce et si rigoureux de cette année faisait tomber les armes des mains des soldats et les soldats après leurs armes, par un froid de 30 degrés. La poursuite des Russes ne leur permettait ni halte ni repos. Trois armées ennemies sur les rives de la Bérésina, affluent de droite du Dniéper, nous font subir un épouvantable désastre au village de Studianka, malgré l'héroïsme de Ney et les renforts envoyés par Victor et Oudinot. On n'échappa aux Russes qu'après Wilna et le passage du Niémen. L'Empereur confia les tristes restes de son armée à Murat qui se hâta de fuir vers Naples, comme son beau-frère s'était, quelques années auparavant, enfui d'Égypte. Lorsque le 29^e bulletin apporta à Paris la nouvelle d'un désastre complet qu'on ne pouvait plus cacher, comme dans les bulletins précédents, ce fut un coup de foudre. Tout le monde, en France, jusque-là, croyait notre armée victorieuse. Le vaincu, parti le 5 décembre, traversa l'Allemagne *incognito* et arriva le 19 à Paris où il trouva son prestige très ébranlé et une conspiration à peine comprimée. « Un homme est donc tout », dit-il tristement. Oui, quand un homme prétend être tout, les institutions ne sont rien et il n'est bientôt plus rien lui-même. Il l'avait voulu.

Si Napoléon avait suivi les conseils de Berthier, il n'aurait pas entrepris cette marche en avant jusqu'à 600 lieues de la France, sans la prévision d'un revers possible. Encore s'il avait consenti à rétablir la Pologne, il se serait ménagé un

allié sûr et puissant, aussi bien qu'à sa portée pour en tirer des secours. C'eût été le seul acte réparateur de sa vie militaire, il s'en est bien gardé. Il est vrai qu'il ne pouvait dans ces conjonctures mécontenter davantage l'Autriche et la Prusse. Pourquoi aussi avait-il mis sur ses ailes les contingents de ces deux pays, alliés forcés sur lesquels on ne pouvait compter ?

Le vaincu des forces de la nature, du feu et du froid soupçonna-t-il, après un tel coup, l'action de la Providence et l'effet des anathèmes de l'Auguste Victime de Fontainebleau ? *Ante faciem frigoris ejus quis sustinebit ?* (Ps. 147, 17).

IX. *Sixième coalition, 1813. — Campagne d'Allemagne.*
 — Nos alliés par contrainte épièrent le moment de la revanche. A peine nos soldats avaient-ils passé le Niémen que la Prusse, qui se réservait une autre vengeance 57 ans plus tard, donne le signal de la défection. Elle avait énergiquement travaillé à reconstituer ses forces morales et matérielles. Malgré le traité de Tilsitt qui ne lui permettait qu'une armée de 40.000 hommes, elle en pouvait mettre sur pied 160.000. Les violences et l'ambition insatiable de Napoléon avaient créé et surexcité le patriotisme allemand. Les sociétés secrètes, ennemies de tout despotisme autre que le leur, avaient habilement pris part à ce mouvement. La Prusse, la Russie, la Suède avec Bernadotte, devenu plus suédois que français, et qui commandait 60.000 anglais avaient formé la 6^e coalition. Le 19 mars 1813, la guerre fut déclarée. Le Sénat français avait décrété une levée de 500.000 hommes jusqu'à épuisement total. Napoléon, prompt comme l'éclair, à la tête de 150.000 *conscrits*, remporte sur les alliés la victoire de Lutzen et fait son entrée à Dresde le 2 mai. Vainqueur à Bautzen le 20 mai, il entre à Breslau. Il reprend son prestige et, au lieu de songer au repos de la France et du monde, à l'avenir de sa dynastie, il croit que pour vaincre il lui suffira désormais que notre pays fournisse une *chair à canon*, quelle qu'elle soit. L'Autriche s'efforce vainement de lui faire accepter la paix avec la possession de la frontière du Rhin et du royaume d'Italie. Si cet homme avait compris la gloire, c'était le moment d'assurer la sienne à jamais. De plus en plus enivré d'orgueil il refuse ces conditions. La faute était irréparable. Par le traité de Tœplitz, l'Autriche justement froissée et

inquiète pour elle-même accède à la coalition contre le gendre de son Empereur.

400.000 hommes marchent à la rencontre de l'indomptable César qui remporte une victoire sous les murs de Dresde ; mais il fallait s'ouvrir un chemin vers la France à travers 350.000 ennemis concentrés à *Leipsig* et qui venaient de remporter des avantages partiels. Ce fut le but de la *bataille des nations* (18 septembre) ; 500.000 combattants étaient en présence. Après 9 heures de succès, la grande armée, qui manquait de munitions, traversa *Leipsig* pendant la nuit et, au milieu d'ennemis toujours plus nombreux, repassa le Rhin, le 4 novembre, réduite de 200.000 à 60.000 hommes. Les places fortes de la Vistule, de l'Elbe et de l'Oder sont forcées de capituler.

Le grand capitaine frémissant est réduit à une défensive désespérée. Wellington, nous l'avons dit, avait déjà franchi les Pyrénées ; dans ses dernières campagnes l'Empereur ne se rendait plus bien compte de l'état et de la situation de son effectif. Croyant ses lieutenants à la tête de plus de forces qu'ils n'en avaient, il leur donnait des ordres impossibles. Le vertige qui perdait l'homme d'État s'emparait du guerrier ; un sentiment de lassitude et de défiance presque universel gagnait les maréchaux et les généraux.

X. *Campagne de France, 1814.* — Les alliés hésitaient à passer la frontière. Le Congrès de Francfort offrait encore la paix avec la limite du Rhin et des Alpes ; mais l'obstination du soldat corse semblait invincible. Trois armées, formant ensemble 380.000 hommes, entrent alors sur notre territoire par divers points. Murat avait traité avec l'Autriche pour sauver sa couronne. Napoléon qui n'a que 70.000 soldats revient en ce moment sur son premier refus, il n'était plus temps. Il s'était hâté, dans son tardif et suspect repentir, de renvoyer Ferdinand VII à Madrid et Pie VII à Rome. Maintenant il va accomplir des prodiges de valeur et de stratégie et remporter plusieurs victoires partielles. Les lieutenants découragés sont moins heureux ou moins âpres au combat. Ceux qui rendent les places sont accusés de trahison et fusillés quand on peut les atteindre. 10.000 russes sont battus à Reims. En six semaines l'Empereur livra 13 batailles et subit une seule défaite à La Rothière. Les alliés offrent une

dernière fois la paix avec les frontières de 1789, mais en vain, et prononcent à Vitry la déchéance de Napoléon. On hésitait encore à marcher sur Paris, le czar Alexandre veut qu'on pousse en avant. Le 20 mars, une rencontre eut lieu où l'Empereur parut chercher la mort. Quoique vaincu déjà, il termine cette campagne désespérée, héroïque si l'on veut, par une brillante, mais inutile victoire sur une division prussienne. 150.000 ennemis arrivent, le 19 mars, sous les murs de Paris laissé sans défense d'aucune sorte. Le 30, eut lieu un combat acharné où Marmont et Mortier firent eux aussi des prodiges de valeur, mais vainement. « Ils sont trop », disaient nos soldats en tombant, pendant que Napoléon, au comble de l'aveuglement, s'écriait : « Je suis plus près de Berlin et de Vienne qu'ils ne le sont de Paris ». La moitié de l'armée avait péri dans cette campagne. C'est ici que la Providence attendait le vainqueur de six coalitions successives. Il avait trop compté sur la patience de Dieu et des peuples et sur ces immenses et formidables machines hérissées de canons qu'on appelle les armées modernes.

Malgré sa déchéance prononcée par le Sénat le vaincu court vers Paris avec fureur, comptant sur une résistance qu'il n'avait en rien préparée. Arrivé le 30 au soir à Fontainebleau il apprend les événements. Il veut alors, avec les 45.000 hommes qui lui restent, commencer une horrible boucherie dans les rues de la capitale où personne ne consent à le suivre. Le 3 avril, il abdique en faveur de son fils ; Marmont fait défection, et le 6, après une scène violente avec ses maréchaux, l'Empereur abdique purement et simplement, puis essaie de s'empoisonner ; sa mort lente à Ste-Hélène fut, paraît-il, l'effet de ce poison (1). Il fut relégué trop près, à l'île d'Elbe, avec une souveraineté dérisoire, comme celle qu'on voudra donner plus tard au Pape sur la ville de Rome. A Lyon, sur son passage, la population criait : « Vive le Roi ! A bas le tyran ! ». A Avignon, on voulut le jeter dans le Rhône. C'est la veille de l'abdication que Soult avait repoussé Wellington sous les murs de Toulouse.

Par le traité de Paris de 1814, nous rentrions dans les limites de 1792. Louis XVIII était proclamé.

(1) V. *une page inédite des mémoires du général Thiébaud, Figaro*, octobre 1895.

XI. *Les Cent-Jours.*— *Waterloo* (20 mars, 22 juin 1815). — Cependant la Révolution à peine contenue par le bras de fer qui broyait le monde supportait impatiemment le joug plus doux et plus faible de la monarchie restaurée. Le mécontentement de 15,000 officiers qu'on s'était peut-être trop hâté de mettre à la demi-solde fournit un prétexte à l'empereur déchu qui attendait avec une impatience fiévreuse l'occasion de ressaisir le pouvoir. Débarqué à Cannes le 5 mars, il entra le 20 à Paris. Ses anciens généraux accouraient sur son passage. Ney, qui avait promis de le ramener chargé de chaînes, se jeta dans ses bras, à Auxerre. L'idole recouvrait, pour un moment, son prestige fascinateur. L'*Acte additionnel*, rédigé par Benjamin Constant, qui, peu auparavant, insultait le *Nouvel Attila*, donna une Constitution plus libérale que la *Charte* et l'Empereur la jura en grande pompe. Il envoya à tous les cabinets de l'Europe des courriers notifiant son retour et son acceptation du traité de Paris. Il avait compté sans des souvenirs qui effrayaient le monde. Les *Alliés* répondirent par l'envoi de 800.000 hommes contre le perturbateur du repos public. Celui-ci prend l'offensive et cherche à prévenir la jonction des forces ennemies. On sait comment il est vaincu par Wellington, à Waterloo, près de Bruxelles, laissant 50.000 morts sur le champ de bataille. C'était beaucoup pour un caprice d'ambition dont la France se souciait peu. Il retourna à Paris où il se réfugia à l'Élysée n'osant aborder les Tuileries. Les Alliés le poursuivaient; les Chambres réunies et le peuple demandaient le maintien de la déchéance. On ne pouvait songer à résister. « Osez donc », dit Lucien à son frère. « Je n'ai que trop osé » répondit le vaincu. On était loin du 18 brumaire. On le laissa partir pour Rochefort après une nouvelle abdication le 12 juin. Là il se jette dans un vaisseau anglais, le *Bellérophon*, d'où il écrit au régent d'Angleterre pour demander l'hospitalité en simple particulier, *comme autrefois Thémistocle*, disait-il. Cette confiance en la générosité anglaise fut sa dernière faute, la plus pardonnable de toutes. Par un accord de toutes les puissances, il fut envoyé, sans débarquer, à Ste-Hélène. Les Cent-Jours n'avaient été qu'une échauffourée quelque peu grandiose. Elle se termina par un nouveau *traité de Paris* (7 juillet), plus onéreux pour la France que celui de l'année précé-

dente. Plusieurs généraux tenaient encore pour l'Empire après même le retour du roi et l'on sait quelles terribles représailles furent, dans le midi, la conséquence de cette résistance à la volonté du pays.

Dans ce très rapide exposé de l'*épopée Napoléonienne*, plus étonnante peut-être que celles d'Alexandre et de César, nous croyons avoir indiqué les faits avec assez de précision, d'exactitude et d'impartialité pour venir en aide aux souvenirs historiques du lecteur et reproduire à ses regards, dans une image vraie, l'immense piédestal de la colossale statue aux *pieds d'argile*.

On nous reprochera peut-être de manquer ici d'enthousiasme et, par suite, de patriotisme. En lisant la vie de Charlemagne, nous avons souvent éprouvé des tressaillements d'admiration ; nous avouons n'avoir jamais rien ressenti de semblable à la lecture des grands faits d'armes du premier Empire (1). Notre patriotisme, car nous prétendons n'en pas

(1) Ces deux hommes et ces deux points de notre histoire marquent bien, à mille ans de distance, la différence qui sépare l'héroïsme chrétien de l'héroïsme païen ou simplement humain. En dehors des faits militaires, prenons pour exemple deux circonstances qui, au premier abord, paraissent semblables, le couronnement des deux Empereurs. Le héros franc, ignorant ce qui se préparait, est couronné par saint Léon III dans un *motu proprio* mûrement réfléchi, et avec acclamations enthousiastes de tout le peuple romain. La cérémonie du 2 décembre 1804 fut d'un côté un acte de condescendance et de l'autre un acte d'ambition et de froide politique. Charlemagne délivre l'Espagne et l'Italie du joug des Barbares musulmans ou Lombards. Napoléon les asservit. Charles convertit le farouche Witikind par l'ascendant de sa piété plus fort que celui de son génie ; nous ne sachions pas que le moderne César ait jamais exercé une action de ce genre. Le premier fonde le saint Empire romain ; le second détruit ce même Empire qui, il est vrai, n'était plus depuis longtemps, suivant le mot de Voltaire, ni saint, ni Empire, ni romain. Le héros franc délivra le Pape de ses ennemis. L'Empereur des Français le détrôna. Se représente-t-on Karl le Grand, comme on dit aujourd'hui, traînant en captivité son père bien aimé Adrien I^{er} ou saint Léon III ? La mort de l'un fut un grand deuil, la chute de l'autre une délivrance. On pourrait poursuivre ce parallèle. Il se résumerait en deux mots : magnanimité, égoïsme. Le grand héros *clérical*, étrange rapprochement de mots, nous l'avouons, ne fut pas l'*ennemi* de ses peuples, ni des lettres et des sciences et l'Université moderne elle-même l'accepta pour patron de la jeunesse studieuse. Quant à ses peuples, « il leur avait distribué toutes les richesses des Lombards et les immenses

être dépourvu, s'est même plus d'une fois indigné des injustices commises au nom de la France et, par conséquent, aux dépens de son honneur comme de son sang et de sa fortune. Le patriotisme n'est pas le *Chauvinisme*. Nous faisons peu de cas du patriotisme exalté et frelaté du *Soldat-Laboureur*. L'amour le plus sincère et le plus ardent pour la France, eût-elle été vraiment personnifiée en Napoléon, n'empêcherait pas de dire : *Amicus Plato, magis amica veritas*.

Les partis ne se lassent pas des vieux clichés. C'est pourquoi l'on a répété à satiété que les Bourbons sont revenus *dans les fourgons de l'étranger* ; — il n'y avait pas alors de wagons-salons. — Oui ; mais sans leur présence, la France eût été démembrée et, s'ils n'ont pas conservé le Pays plus étendu que lorsque le pouvoir leur avait été si violemment arraché, il ne faut s'en prendre qu'à l'aventure des Cent-Jours. Qui n'en eût pas profité, comme l'ont fait les Alliés ? L'occupation de notre territoire par les Alliés est due à cette triste aventure ; cela est si vrai que les provinces situées au midi de la Loire n'ayant jamais cessé d'être soumises au roi, ce fleuve

trésors de ces Huns qui avaient dépouillé l'univers », dit Montesquieu. Nous ne croyons pas que les guerres de la République et de l'Empire aient enrichi la France à part les gros bénéfices qu'en ont retirés quelques généraux. L'incomparable fondateur du saint Empire semblait moins le conquérant que le pacifique dominateur du monde. Les peuples placés en dehors de ses vastes États paraissent regretter de n'être pas ses sujets et le témoigner par de magnifiques ambassades et d'incroyables hommages que l'auguste monarque recevait au milieu d'une cour dont les Médicis eussent été jaloux. La plupart des grands hommes personnifient leur siècle, lui dominait le sien comme une statue grandiose s'élève au-dessus de la foule qui entoure son piédestal. Sans avoir l'admiration banale nous ne la réservons pas au seul Charlemagne, mais nous dirons sans détour que la délivrance de Vienne et de l'Occident tout entier par l'immortel roi de Pologne, Jean III Sobieski, ou telle autre grande journée de la chrétienté, nous cause une émotion plus vive et plus profonde qu'Austerlitz et toutes les victoires du premier Empire ; de Poitiers à Lépante et à Vienne, elles sont nombreuses ces *grandes journées* où Dieu ne fut pas toujours avec les *gros bataillons*. Nous aimons le génie et l'héroïsme consacrés aux nobles et saintes causes, d'autres diraient au service d'un intérêt *humanitaire*. Sans aller chercher si loin des termes de parallèle, nous dirons sans hésiter que pour tout homme qui ne se laisse pas éblouir par l'éclat du succès, Cathelineau, la plus noble et la plus pure figure d'un *peuple de géants*, l'illustre paysan émule de Jeanne d'Arc, fut plus *grand* que Napoléon.

fut une barrière que les Alliés ne durent pas franchir. Taine, qu'on n'accusera pas de cléricisme, ni de parti-pris d'ancien régime, juge Napoléon plus sévèrement que nous, pour avoir minutieusement compulsé tout son dossier.

Et maintenant, après ce long *supplément préliminaire*, il est temps, nous le reconnaissons, d'entrer dans l'étude de l'organisation napoléonienne de la France, d'après M. Taine.

Ici, comme dans les précédents volumes, l'habile écrivain fait preuve de ce grand bon sens, de cette finesse pratique, de cette sagacité d'observation dans les moindres détails dont il était si bien doué à défaut de métaphysique et d'aspirations élevées. La surabondance des faits y dénote et y produit la conviction, tout en répandant, avec la vie, l'éclat d'une lumière qui va jusqu'à l'éblouissement. On pourrait y reprendre peut-être une tendance systématique de l'auteur à se laisser aller à l'entraînement de sa propre thèse quoique d'ailleurs presque toujours bien établi.

Le second livre de ce volume présente : « La formation et les caractères du nouvel État ».

Nous l'avons amplement constaté, le siècle de la maçonnerie, du parlementarisme janséniste et sacrilège, de l'Encyclopédie sottement et sournoisement impie, de la sensiblerie romanesque mêlée d'utilitarisme matérialiste et d'une débauche effrénée, le siècle de Voltaire et de Rousseau, des grandes complicités et des lâches trahisons avait eu son couronnement digne de lui. La foudre, après les plus hauts sommets, atteignit les plus humbles vallées ; « Quidquid delirant reges plectuntur Achivi. » (Horace, 2^e ép. aux Pisons.) Le feu qui couvait sous la cendre depuis trois siècles avait produit la plus formidable éruption. Il y eut, comme à Sodome, un embrasement exterminateur et infect. Le jeune dictateur qui s'imposait à la France entreprit de ranimer ces cendres fétides et de débrouiller le chaos ; nous allons voir dans quelle mesure il y réussit.

Au dix-huit brumaire (1799), il n'y avait pas de gouvernement. Les constitutions de 1791 et de 1795 n'avaient pu fonctionner. Elles étaient absurdes et inapplicables. Le prétendu gouvernement « vivait au jour le jour ; il ne pouvait se maintenir que par l'arbitraire brutal, par la terreur permanente, et le pouvoir public, qui a pour premier emploi la protection

des propriétés, des consciences et des vies, devenait entre ses mains le pire des persécuteurs, des voleurs et des meurtriers » (P. 121). Le mal s'était aggravé par une anarchie invétérée. La haine des classes entre elles avait pris des proportions énormes. Les 140.000 émigrés, les 1.200.000 possesseurs des biens nationaux, les assassins et les familles des victimes, semblaient irréconciliables. Tous avaient fait ou subi la Révolution. Dans 50 départements, surtout au midi, les insurrections royalistes étaient à l'état continu et les excès inouïs du jacobinisme n'expliquaient que trop l'intensité de la réaction. En 1800, les royalistes étaient maîtres de toutes les campagnes dans 12 départements de l'ouest. La persécution violente et les exactions prodigieuses du Directoire avaient surexcité le sentiment religieux et le patriotisme des Belges, la Belgique était une Vendée. « La matière humaine était moins que jamais propre à faire des citoyens, on n'en pouvait tirer que des fonctionnaires » (P. 123). Et encore ces fonctionnaires ne pouvaient avoir que l'égoïsme pour mobile, tout patriotisme avait disparu. Le maraudage, le brigandage en grand, l'insurrection, la désertion résistante et armée étaient partout. Les agents du pouvoir local n'avaient d'action que pour le désordre, ils étaient sans appui pour établir l'ordre au moindre degré. La perception des impôts était nulle ; on y suppléait, comme plus tard, par les énormes contributions de guerre imposées aux vaincus. Les juges étaient à la merci du plus audacieux, tous les fonctionnaires élus, domestiques de leurs électeurs. En présence de l'étranger frémissant sur nos frontières agrandies, exaspéré des procédés d'une guerre révolutionnaire et sauvage, il eût fallu un pouvoir exceptionnellement fort et concentré ; le Consulat organisé d'après les théories utopistes d'un de ses membres, Sieyès, était tout le contraire. Deux des consuls avaient, l'un le département de l'Extérieur et de la Guerre, l'autre, tout le reste, sans entente possible entre eux deux, moteurs indépendants. Le premier consul était, de par cette étrange constitution, comme un président de république sans pouvoir, ce qu'on a appelé de nos jours une machine à signer, *l'ombre décharnée d'un roi fui néant*, disait Napoléon. Au milieu d'une recrudescence d'anarchie et de guerres civiles, d'une foule de Vendées intermittentes et disséminées, existant partout, au

moins à l'état latent, le pays présentait un état complet de délabrement et de ruines. Quant à la machine électorale, elle ne fonctionnait plus depuis longtemps par impuissance, par dégoût, par pression tyrannique d'en haut. Tout ce désordre inouï, l'Auteur le constate par les témoignages officiels contemporains. « Tant que les rouages étaient si mauvais et la besogne aussi grosse, il fallut renoncer à l'élection des pouvoirs locaux et à la division du pouvoir central » (P. 124).

Là-dessus, et comme Bonaparte était déjà le maître et n'avait pas fait le dix-huit brumaire pour se laisser duper, on lui remet le pouvoir exécutif tout entier. Les deux autres consuls conservés pour la galerie et la badauderie républicaine, n'étaient plus que des greffiers contresignant la volonté du *maître*. C'était la dictature. S'il faut en croire un contemporain célèbre, P.-L. Courier, lorsqu'il s'agit de constituer définitivement le pouvoir de Bonaparte, les généraux disaient aux soldats : « Votez pour ou contre le consulat à vie, mais celui qui votera contre ira coucher en prison ».

Il ne faut cependant pas croire que cela eut lieu sans de terribles oppositions, surtout de la part de l'élément militaire, le seul qui fût resté en force, et particulièrement à l'occasion du rétablissement du culte. « A peine assis, j'ai vu les prétentions se reformer ; Moreau, Bernadotte, Masséna ne me pardonnaient pas mes succès... ils ont essayé plusieurs fois de me culbuter ou de partager avec moi. Douze généraux ourdirent un plan pour diviser la France en provinces : ils me laissaient généreusement Paris et la banlieue... » (note du comte Chaptal, paroles de Napoléon le 23 février 1808). Dans un conciliabule militaire, on avait, paraît-il, résolu l'assassinat du premier consul. Mettons ici un correctif ; car Napoléon ne doit pas être cru sur parole. Ces conspirations étaient d'ordinaire des manœuvres de la police pour mieux poser le Premier consul et donner prétexte à de prétendues et vigoureuses répressions. Il faut excepter la conjuration du trois nivôse, dite de la machine infernale ourdie, par Saint-Régent, Picot et Corbon. La fameuse conspiration de Cadoudal, Moreau et Pichegru, n'eut pas lieu. Elle futhablement inventée par Fouché et ses policiers Desmarets et Réal, capables de tout ; Bonaparte lui-même n'était pas homme à se laisser arrêter par des scrupules, quand il s'agissait de se défaire d'un

homme comme l'illustre et honnête Moreau qui n'était à ses yeux qu'un odieux rival.

Les faits et observations de ce dernier alinéa ne sont pas empruntés à M. Taine, les preuves en sont données, avec documents à l'appui par M. Huon de Pénanster (*Une conspiration en l'an XI et en l'an XII*, Plon édit., Paris, 1896).

Quoi qu'il en soit, à un pouvoir exécutif désormais si concentré et si fort, quel contrepoids pouvait-on constituer par le pouvoir législatif ? Des assemblées, si elles avaient représenté la France d'alors, n'eussent donné qu'un spectacle de dispute, de haine et de violences de toutes sortes, une guerre à mort, un type accompli d'anarchie, une reproduction, en un mot, de la Convention et des corps électifs du Directoire. « A cette date, même sous un pouvoir impartial et fort, la machine n'aurait pu fonctionner utilement, extraire de la nation une assemblée d'hommes raisonnables et respectés, fournir à la France un Parlement capable de prendre une part quelconque, grande ou petite, dans la conduite des affaires publiques » (P. 132). Même depuis lors la division des partis n'a-t-elle pas rendu nos assemblées politiques presque toujours impuissantes ?

D'après la nouvelle constitution autocratique, les corps électifs, à commencer par le Sénat qui ne sera qu'un instrument de règne, une fabrique de sénatus-consultes pour enregistrer les volontés du dictateur, acceptées d'avance par le peuple souverain, seront recrutés par des élections à trois degrés. Sur le grand nombre des derniers élus, malgré la pression déjà exercée, le pouvoir exécutif choisira un nombre relativement très restreint. Les gros traitements compléteront le système, et le petit nombre de représentants, choisis parmi les prétendus élus de la nation, ne seront que des solliciteurs avant de devenir des créatures dévouées, pour ne pas dire serviles. « Le Sénat se trompe, disait Napoléon, dont il faut ici louer la franchise, s'il croit avoir un caractère national et représentatif » (Pelet de la Lozère). « Chaque année les muets du corps législatif viennent à Paris se taire pendant 4 mois ; un jour il (Bonaparte) oubliera de les convoquer et personne ne s'en apercevra » (P. 138). Le Tribunal est bientôt mutilé, puis supprimé.

« Par cette comédie qu'il fait jouer en haut, et par une autre

comédie complémentaire qu'il fait jouer en bas, le plébiscite, il transforme son consulat de dix ans en consulat à vie, puis en Empire, c'est-à-dire en dictature définitive et légale, pleine et parfaite. De cette façon, la Nation est livrée à l'arbitraire d'un homme qui, étant homme, ne peut manquer de songer avant tout à son intérêt propre » (P. 139). Le pouvoir sans contrôle, l'enivrement de la gloire et de l'adulation, une longue impunité produiront un despotisme toujours croissant que les revers porteront à son paroxysme. « Tels sont les fruits amers de la dissolution sociale : la puissance publique y périt ou s'y pervertit, chacun la tire à soi, personne ne veut la remettre à un tiers arbitre, et les usurpateurs qui s'en emparent n'en restent les dépositaires qu'à la condition d'en abuser ; quand elle opère sous leur main, c'est pour faire le contraire de son office. Il faut se résigner faute de mieux et crainte de pis lorsque, par une usurpation finale, elle tombe tout entière dans les seules mains capables de la restaurer, de l'organiser et de l'appliquer enfin au service public » (P. 139).

Il est assurément aussi intéressant que louable d'étudier à fond l'histoire et la politique, de rechercher ingénieusement la meilleure manière de gouverner les peuples ; mais tant que le pouvoir ne sera pas chrétien, soumis à l'autorité divine de l'Eglise, ce sera toujours l'oppression par un seul, par plusieurs ou par la multitude : ce sera, comme dans l'antiquité païenne, la variété dans la tyrannie. Qu'on nous pardonne cette redite, qui ne sera pas la dernière, comme on souffrait au vieux Caton son *delenda Carthago*.

Au chapitre II de ce livre, l'auteur recherche de quel instrument doit se servir la puissance publique dont le principal objet est la protection « de la communauté contre l'étranger, et des particuliers les uns contre les autres ». C'est une vérité évidente, que plus un instrument est perfectionné et bien adapté à une fin spéciale, plus il est exclusif, c'est-à-dire impropre à d'autres emplois. Le sauvage se sert du même silex taillé pour la guerre, la chasse et les usages domestiques, toutes choses à l'état rudimentaire chez lui ; mais il est clair qu'on ne pourrait coudre, dit l'auteur, avec une machine à écrire, ou écrire avec une machine à coudre. Dans l'ordre physiologique, l'estomac ne ferait pas la fonction du cœur,

ni le cœur celle des poumons. Il en est de même de l'Etat quand il sort de son office, et d'autant plus que les rouages de l'administration sont plus compliqués. Il n'a pas toutes les aptitudes et la tâche essentielle qui lui incombe suffit à absorber son application et son activité. Suivons les effets de cette loi. « Lorsque l'Etat, non content de protéger la communauté et les particuliers contre l'agression extérieure ou intérieure, se charge par surcroît de gouverner le culte, l'éducation ou la bienfaisance, de diriger les sciences ou les beaux-arts, de conduire l'œuvre industrielle, agricole, commerciale, municipale et domestique (sauf son droit d'intervention dans l'ordre matériel et le maintien des statuts conformes à la justice), dans ce cas, deux séries d'abus se déroulent : d'une part l'Etat fait le contraire de son premier office, de l'autre il s'acquitte mal de son emploi surajouté » (P. 146). Beaucoup d'exemples viennent à l'appui de cette thèse. Les différents corps qui devraient avoir une vitalité propre, sont réduits à n'être que des branches de l'administration publique. L'Etat voit les choses de loin, il applique en tout lieu et en toutes circonstances des règles théoriques et inflexibles. « Il songe à réduire le cercle d'initiatives spontanées ou d'actions indépendantes, ce qui est la vie propre des individus, il absorbe en lui toutes les vies...il n'y a plus que des automates » (P.148). Il absorbe aussi les bourses; institué pour protéger les propriétés, il les confisque toutes comme il le fait pour la vie industrielle.

Ayant accaparé la conduite des services locaux, ou qui de leur nature devraient être autonomes, il doit les défrayer et, quand l'argent lui fait défaut, il manque à ses engagements. Tel le culte catholique pendant la Révolution, telles toutes les anciennes corporations. Après avoir été spoliateur et voleur, il devient insolvable et failli. Il finit par manquer d'argent pour son propre office quelque pressuré que soit le contribuable. De plus quand il régit tout, il pervertit tout en faisant tourner à son profit son entreprise universelle, au grand détriment des intérêts de chaque institution. Il y apporte toutes ses passions, la politique se mêle à tout et désorganise tout. La multitude des fonctionnaires devient une armée d'esclaves et de petits tyrans; le corps social s'atrophie. « En 1791, le nouveau clergé constitutionnel, intrus, schismatique,

est superposé à la majorité orthodoxe pour lui dire une messe qu'elle juge sacrilège, et pour lui administrer des sacrements dont elle ne veut pas » (P. 151). Même avec quelque bonne volonté de la part des gouvernants, la structure des corps spéciaux ne s'adapte pas à celle de l'État. Le moteur interne est remplacé par un moteur externe qui lui est étranger, souvent opposé. Dans cette ingérence qui veut tenir tous les fils et mouvoir tous les ressorts, l'action transmise par la filière hiérarchique s'attarde dans les formalités, et s'empêtre dans les paperasses. On expédie d'en haut, avec des lenteurs impatientantes et décourageantes, des *habits modèles* qui doivent de gré ou de force s'adapter à toutes les tailles comme à tous les goûts, et pour toutes raisons. Les modes d'été arrivent en hiver.

Non seulement l'Etat ici travaille mal, grossièrement et à grands frais, mais le monopole légal tue peu à peu les corps spontanés ou les empêche de naître. La vie nationale qui devrait être exubérante se rabougrit. Elle s'étiole jusqu'en son germe. Les individus ne savent plus coopérer ni même s'intéresser à l'œuvre générale; ils en arrivent par dégoût et affaissement à ne plus choisir, mais à subir, au gré des circonstances et des exploiters, leurs constitutions et leurs gouvernants. Le pouvoir central n'a plus lui-même pour communiquer ses impulsions qu'un corps social appauvri, inerte et flasque. La licence a amené la tyrannie, et la tyrannie l'abrutissement ou l'engourdissement. Le corps social privé de ses organes secondaires perd même l'usage de ceux qui sont essentiels; une désagrégation d'éléments produit la poussière et la boue. Nous pouvons méconnaître, mais non éluder les lois du monde moral comme celles du monde physique.

Il faudrait ici présenter les détails qui nous feraient entrer dans le vif des questions; on peut les appeler à la fois substantiels et burinés. Dans toute cette étude, l'analyse est une difficile besogne.

Nous voyons dans le chapitre III que, dès l'ancien régime, les principes du gouvernement établis dans le précédent chapitre étaient méconnus. Les droits régaliens, à la manière des Césars, proclamés depuis Frédéric II à l'assemblée de Ronca-

glia (1), Louis de Bavière et Philippe le Bel par des légistes imbus du droit romain et intéressés à accroître la monarchie dont ils étaient les conseillers et pour ainsi dire les patrons, tendaient de plus en plus à supprimer tous les autres droits. La guerre de Cent Ans, qui montra le pouvoir et la personne du roi comme l'unique refuge du patriotisme, contribua elle-même à ce résultat. L'onction royale qui faisait de l'élu le représentant de la divinité, les droits féodaux par lesquels les seigneurs et le monarque, leur suprême suzerain, avaient le domaine direct de tout le territoire, tendaient aussi à consacrer l'absorption du pays dans l'absolutisme. « Vous devez être persuadés que les rois ont naturellement la disposition pleine et libre de tous les biens qui sont possédés aussi bien par les gens d'église que par les séculiers, pour en user en tous temps suivant le besoin de leurs États » (Louis XIV à son fils, Œuvre I, 58). « Tout l'État est dans la personne du Prince, en lui est la puissance, en lui la volonté de tout le peuple » (Bossuet, Polit. tirée de l'Écriture Sainte). La suppression de la plupart des États provinciaux, les commandes, les évêques de cour superposés à un clergé qui valait mieux qu'eux, les fonctionnaires royaux annulant partout le contre-poids de l'élément aristocratique et ne laissant à la noblesse, comme nous l'avons vu, que des privilèges qui, sans raison d'être, devenaient odieux, voilà où en était la France. Les seigneurs ne gouvernaient plus, ne protégeaient plus et même ne résidaient plus. Les redevances étaient sans compensation et faisaient double emploi avec l'impôt.

Il n'est pas moins évident que la monarchie absolue avait frayé les voies aux spoliations de l'Assemblée Constituante.

Il y avait néanmoins des brèches à la citadelle royale, bien des trous à ce réseau dont les mailles enveloppaient le Pays. Il existait une constitution fondamentale traditionnelle à laquelle les rois n'osaient et ne pouvaient se soustraire ; les règles relatives à la succession au trône en sont un exemple. « Comme général héréditaire de l'armée féodale, le roi devait de la considération et des égards aux officiers héréditaires de la même armée, à ses anciens pairs et compagnons d'armes »

(1) Tous les droits du peuple, d'après le code romain, avaient passé à César qui était la personnification de la république omnipotente. Tous les droits de César retourneront naturellement à la République.

(P. 163). « Comme évêque extérieur, il devait à l'Eglise non seulement son orthodoxie spirituelle (la soumission à ses dogmes et à sa morale), mais encore ses ménagements temporels, son zèle actif, et l'assistance de son bras séculier » (*ibid.*). *Son orthodoxie*, c'était là la grande et dernière garantie de la liberté des peuples, notre auteur le constate implicitement. Ce n'est qu'un mot jeté en passant, mais voilà comment l'ouvrage de Taine fait penser et comment un homme, privé de la foi religieuse, fait la leçon à bien des chrétiens qui professent une sorte d'athéisme politique, ne reconnaissant plus que les droits de César.

Beaucoup de coutumes locales qui étaient de vraies libertés s'étaient maintenues par la force des choses plus puissante que le pouvoir central. Les provinces successivement annexées retenaient dans le texte même de leur annexion, par un contrat bilatéral signé du roi, le maintien de leurs privilèges. Le respect de la foi publique ne permettait pas de créer ces chartes.

Enfin les rois, souvent à court d'argent, avaient eux-mêmes aliéné, moyennant finances, une partie considérable de leurs droits réels ou prétendus, offices, monopoles, exemptions, qui devenaient propriétés légales et souvent héréditaires des acquéreurs. En 1789, une quantité de ces parcelles régaliennes avaient ainsi échappé au pouvoir royal. La royauté s'était limitée par son exercice même.

Survint en dernier lieu la théorie philosophique du contrat social. Tous les droits de la souveraineté provenaient d'un pacte chimérique entre les sujets et le pouvoir constitué par eux. Cette souveraineté était simplement une délégation toujours révocable de celle du peuple, de la masse des individus ou du moins d'une prétendue majorité. Toute supériorité venait d'en bas. De l'omnipotence du roi à celle du peuple, le pas était glissant, il avait été franchi, et pendant dix ans, ce fut un fait aussi bien qu'une théorie incontestée.

Le pouvoir absolu de la multitude pouvait, par un retour soudain, une chance, un caprice ou une habileté audacieuse, revenir à César qui désormais exercerait un absolutisme entièrement refait, sans entraves, comme héritier de tous les droits possibles, toutes les parcelles de l'ancienne souveraineté morcelée s'étant fondues dans celle de la nation. Les

Treilhart, les Berlier, les Merlin de Douai, ce dernier odieux promoteur de la loi des suspects, les Cambacérés, habiles et logiques juristes, identifiant excellemment l'esprit révolutionnaire à l'esprit césarien, n'avaient qu'une évolution facile à accomplir pour transporter à leur Empereur toutes les prérogatives qu'ils avaient attribuées aux assemblées représentatives. Après avoir servi le jacobinisme désordonné, ils le suivirent rangé et couronné. N'osant pas étrangler l'individu, ils étranglèrent toute association distincte de l'Etat, toute vie collective, tout corps spontané. « Il importe, pour avoir une société générale bien constituée, qu'il n'y ait pas de société particulière dans l'Etat, et que chaque citoyen n'opine que d'après lui-même. Telle fut l'unique et sublime institution du grand Lycurgue » (*Cont. soc.*, L. I, ch. III). Il faut rendre cette justice à Napoléon qu'il s'imposa et imposa à tous de respecter comme chose intangible et sacrée la propriété individuelle. Tout en ne reconnaissant que l'Etat en dehors de l'individu, et faisant litière de toutes les libertés, il veut que la liberté qu'il supprime partout ailleurs se concentre dans l'usage le plus complet du droit de propriété, l'entoure de toute la sollicitude du code civil, de la puissance publique, administrative et judiciaire. Ce fameux Etat est une montagne colossale formée de grains de sable, une compression continue du dehors la maintient à défaut d'assises de granit. Toute association particulière ne peut avoir qu'un être d'emprunt dérivé d'en haut et du centre.

« Une France nouvelle, non pas la France chimérique, communiste, égalitaire et spartiate de Robespierre et de Saint-Just ; mais une France possible, réelle, durable et pourtant nivelée, uniforme, fabriquée logiquement tout d'une pièce, d'après un principe général et simple ; une France centralisée, administrative et, sauf le petit jeu des vies individuelles, manœuvrée tout entière de haut en bas ; bref la France que Richelieu et Louis XIV auraient souhaitée, celle que Mirabeau avait prévue dès 1790 (1) ; voilà l'œuvre que les pratiques et

(1) « Plusieurs règnes d'un gouvernement absolu n'auraient pas fait autant que cette seule année de révolution pour l'autorité royale (*Lettre de Mirabeau à Louis XVI*, 3 juillet 1790). Seulement ils ont plus fait contre la France que pour une monarchie même étrangère et opposée à la précédente.

les théories de la monarchie et de la révolution avaient préparée, et vers laquelle le cours final des événements, je veux dire *l'alliance de la philosophie et du sabre*, conduisait les mains souveraines du Premier Consul (P. 168).

C'était le régime qu'il fallait au génie absorbant de Napoléon, du reste non pas utopiste et théoricien, mais homme d'État, mathématicien et géomètre, qui avait pour type la discipline militaire et la symétrie de la caserne. Dans l'armée il n'y a qu'une masse d'individus manœuvrant comme un seul. Du reste, pour l'œuvre extérieure qu'il entreprenait, il fallait non seulement au dedans comme au dehors une obéissance passive ; mais l'absence de toute influence morale autre que la sienne et de toute protestation possible, le parfait silence de l'opinion publique, lui s'occupant des affaires de tous et la famille, seul corps reconnu et respecté, fournissant des fonctionnaires et des soldats. Par là d'ailleurs le conquérant assure ses derrières.

Il crée partout à l'émulation des perspectives sans limites dans toutes les administrations civiles et militaires, de façon à ce que le courant de toutes les ambitions et de toutes les capacités vienne sans cesse grossir l'immensité de la puissance publique et de la sienne. « Tout fonctionnera à merveille dans cette constitution robuste en apparence par l'obéissance à une volonté et à une intelligence admirable dans sa sphère tant qu'elle restera lucide. Ce corps, condamné à une débilité précoce, est viable pour un assez long temps, quoique exposé à des crises périodiques, capable de porter pendant quinze ans de suite « le travail accablant, l'obéissance conquérante, l'effort surhumain, meurtrier, insensé, que son maître exige de lui » (P. 173).

Laine retourne ici sous toutes ses faces une de ses idées favorites ; la coordonnance, la symétrie, l'équilibre, l'unité de plan dans l'ensemble et dans tous les détails de la bâtisse impériale. Nous croyons du reste que l'œuvre napoléonienne n'a jamais été jusqu'ici ni mieux pénétrée ni mieux décrite. Il compare cette étonnante bâtisse aux anciennes constructions faites de pièces et de morceaux, aux parties disparates, portant presque partout des traces de vétusté et de remaniements successifs, à l'apparence choquante pour un regard superficiel. Tous les matériaux des édifices précédents étaient

suffisamment broyés pour se prêter à une réédification totale. L'auteur fait miroiter cet objet décoratif, sous tous ses aspects, à l'aide de comparaisons ingénieuses et multipliées. On y admire le talent descriptif qui lui est propre et dans l'exercice duquel il paraît se complaire. Il s'extasie devant cette machine dont tous les rouages, à chaque degré de centralisation, s'engrènent avec tant de précision pour la transmission facile et prompte soit des renseignements d'en bas, soit des volontés d'en haut. Les quatre constitutions précédentes ne tenaient que sur le papier, celle-ci tient debout. « Pour la première fois dans l'histoire moderne, voici une société construite par la raison et pourtant solide ; à ces deux titres la France nouvelle est le chef-d'œuvre de l'*esprit classique* » (P. 179). N'oublions pourtant pas que cette solidité n'est pas durable.

L'auteur dit *l'esprit classique* ; car d'après lui, la construction de Napoléon n'est pas seulement le produit d'un génie autoritaire, organisateur et tout d'une pièce ; mais aussi de l'admiration exclusive de l'antiquité romaine, préjugé de race et d'éducation. En effet, ce spectre a hanté à toutes les époques les cerveaux italiens, et produit une longue série de révolutions à Rome et dans la Péninsule. Dante lui-même, et plus que d'autres, n'a pu échapper à cette séduction. La faction gibeline si tenace avait ses racines dans ce vieux passé. L'absolutisme créé par Auguste, héritier de tous les pouvoirs du peuple, organisé par le génie des Antonin, a reçu sa dernière forme de Dioclétien à Constantin, à Théodose et à Justinien ; Ulpien et les autres légistes furent les serviteurs du Prince et les conseillers d'État ; leur code, type de celui de Napoléon, ne connaît d'autre loi que la volonté de César divinisé, *quidquid placuerit principi legis habet rigorem*. La même langue, les mêmes lois, la même administration, les mêmes divisions symétriques imposées à trente peuples, sans aucune considération pour l'histoire, le génie, le tempérament, les mœurs et coutumes, la situation géographique de chacun, voilà le système romain que le César français prendra pour modèle. Tout, jusque dans la fabrication d'une hiérarchie de fonctionnaires et d'une noblesse de cour où l'on ne tiendra nul compte des privilèges historiques, tout ressemble à Byzance et, dans la France nouvelle, le conqué-

rant despote comprendra sa domination européenne, comme sa souveraineté nationale, sans tenir compte du passé, du caractère, des aspirations et des besoins des peuples conquis. Il veut tout refondre et unifier. D'après lui, *l'Espagne doit être française*. Il n'a aucune idée, au dire de Metternich, de la constitution anglaise pourtant si solide et si durable. Il ne voit en elle qu'une Carthage à combattre sur terre et sur mer et à exterminer ; il a hérité de la haine de Caton et cette idée fixe sera une des causes de sa ruine. Il veut réduire toute l'Europe occidentale en provinces françaises ». Le bonheur de vos peuples m'importe, écrivait-il en 1807 à son frère Jérôme roi de Westphalie, non seulement par l'influence qu'il peut avoir sur votre gloire et *la miienne*, mais aussi sous le point de vue du système général de l'Europe ». « Il parvient quelquefois à voir dans l'établissement de sa monarchie universelle un bienfait pour l'Europe » (P. 189). « C'est d'après la vision rétrospective du monde romain que le Dioclétien d'Ajaccio, le Constantin (1) du Concordat, le Justinien du Code civil, le Théodose des Tuileries et de Saint-Cloud reconstruit la France ». (P. 187). Il aura même la prétention de ressusciter Charlemagne qu'il prendra à tort pour le successeur des anciens maîtres de Rome et de Byzance (2).

Ce rêve a été celui du grand Capitaine depuis le commencement de sa carrière. Sa proclamation du 20 mai 1796 à Rome a été celle d'un Rienzi : « Nous sommes amis de tous les peuples et particulièrement des Brutus, des Scipion, et de tous les grands hommes que nous avons pris pour modèles. Rétablir le Capitole ... réveiller le peuple romain engourdi par

(1) Est-il besoin de rappeler que le protecteur respectueux du concile de Nicée, fidèlement soumis à l'autorité épiscopale, était un chrétien convaincu, tandis que le sceptique auteur du Concordat, le promoteur du prétendu concile de 1811, à l'instar de l'Assemblée de 1682, moins servile il est vrai, n'était qu'un habile politique entraîné plus tard à des inconséquences par l'enivrement de l'orgueil et de l'ambition ?

(2) Charlemagne, il est vrai, succédait aux empereurs romains d'Occident, après un interrègne de 324 ans, mais le nouveau pouvoir, ni dans la pensée du roi franc, ni dans celle de saint Léon III qui lui conférait la couronne, n'avait le caractère de l'ancien : Charles et ses successeurs devaient être les Lieutenants du Christ au gouvernement des affaires temporelles de la chrétienté et les protecteurs armés de l'Église.

plusieurs siècles d'esclavage, tel sera le fruit de nos victoires ». Dans sa proclamation à ses troupes, en Egypte, le 22 juin 1798, l'ami de Brutus, de Scipion et de César a écrit : « Ayez pour les cérémonies que prescrit l'Alcoran la même tolérance que vous avez eue pour la religion de Moïse et de Jésus. *Les légions romaines* protégeaient toutes les religions ». Ainsi parlait le futur *oint du Seigneur*, « lui qu'un pape a couronné », comme dit la chanson de Béranger, bien qu'il se soit couronné lui-même. Le héros des Pyramides connaissait mieux Tite-Live que le catéchisme et l'histoire des temps chrétiens.

II

Napoléon n'est pas seulement un artiste classique, un révolutionnaire autocrate. Il est calculateur et positif. Il est souverain. Il comprend dans une grande mesure les besoins de son peuple et veut s'y conformer à sa manière qui n'est ni celle de Charlemagne, ni celle de saint Louis. « Ma politique est de gouverner les hommes comme le grand nombre veut l'être. C'est en me faisant catholique que j'ai fini la guerre de Vendée, en me faisant musulman que je me suis établi (?) en Egypte, en me faisant ultramontain que j'ai gagné les prêtres en Italie. Si je gouvernais un peuple de juifs, je rétablirais le temple de Salomon (1). C'est là je crois la manière de reconnaître la souveraineté du peuple » (Paroles de Napol. au Cons. d'État. Rœderer, III, 334, 16 août 1800). C'est d'un opportunisme parfait. Quoi qu'il en soit, il comprend que le cri qui vibre le plus haut dans tous les cœurs, c'est la sécurité pour les consciences, les personnes et les propriétés, ce qui manque absolument depuis dix ans. Il faut pour cela la concentration du pouvoir qui manque également ; la France ne paraît plus ni gouvernée ni gouvernable, tant elle a pris le pli de ne pas l'être. Il faut aussi une armée disciplinée et payée, qui perde l'habitude de vivre de pillage. L'abolition du brigandage dans les villes et les campagnes demande un an et demi ; on rétablit la sécurité des grandes routes et des

(1) Il oubliait la tentative de Julien l'Apostat et ne paraissait pas savoir que l'existence d'un *peuple juif*, si ce n'est peut-être à la fin des temps, s'accorderait difficilement avec les prophéties évangéliques.

rues ; on apprend aux populations, par des répressions continuelles et sévères, que l'état sauvage, où chacun veille à sa sûreté ou s'emploie contre celle d'autrui, n'est plus de mise. Une police bien organisée, des gardes nationaux bien payés et dirigés rétablissent partout l'ordre extérieur. Tout homme, quels que soient son passé et ses opinions, jouit maintenant de son bien privé et de ses droits légaux. C'est à refuser d'y croire. Chacun peut aller et venir, vaquer à ses plaisirs et à ses affaires, comme autrefois ; on peut compter sur le lendemain, plus de pillards et d'assassins. C'est un soulagement universel et inexprimable. Napoléon était un policier et un gendarme de génie et, pour cela, le pays ne lui ménagea pas sa reconnaissance. « Voici pour la première fois un ordre raisonnable et définitif, du moins un ordre raisonné, tolérable et fixe. Le Premier Consul a fait ce qu'il a dit : la révolution (c'est-à-dire le désordre matériel) est finie » (P. 197). Pour en arriver là il fallait plus qu'une force de volonté extraordinaire ; nous le répétons, c'était du génie. Avec une nature plus équilibrée, plus modérée et moins enivrée, le nouveau souverain eût conquis l'enthousiasme définitif de la France et du monde et fondé une quatrième dynastie.

Reste maintenant à soigner les grandes plaies que les amputations *atroces et stupides* de la révolution ont laissées toutes vives dans le corps social. Taine compare le héros de ce temps à un habile chirurgien et décrit minutieusement le rôle de l'homme de l'art dans une série d'opérations et de pansements difficiles et délicats au plus haut point. Il le fait les yeux fixés sur la façon de procéder du Premier Consul, on sait que l'auteur excelle en ce genre et fait toucher du doigt les abstractions ou les détails arides qu'il rend intéressants. Une plaie béante était celle des émigrés ou proscrits. Ils étaient 150,000 de toutes catégories et de tous degrés, ces catégories ayant beaucoup varié suivant les progrès de la violence révolutionnaire. C'est ici surtout qu'il faut se garder d'alarmer le malade. La constitution du 22 frimaire an VIII (13 décembre 1799) déclare solennellement que le peuple français ne souffrira jamais le retour des émigrés. Le génie du Premier Consul voit qu'en cet état de choses aucune pacification n'est possible, et d'un autre côté, que parmi tant de milliers de proscrits sont des notables, une élite en tous genres à même

de rendre les plus grands services au pays. La législation révolutionnaire avait même poussé la fureur de l'ostracisme jusqu'à déclarer inhabiles à tout emploi les parents d'émigrés. Avec une extraordinaire habileté le chef du pouvoir travaille à cette grande opération soit d'abord par une tolérance encourageante, soit par une série de décrets ou lois qui procèdent par classes en commençant par le rappel des moins odieux à la révolution et en mêlant même à ceux-ci des révolutionnaires, des jacobins notoires comme Barère et Vadier proscrits de thermidor, profitant de ses succès militaires pour imposer sa volonté réparatrice, d'abord de Marengo, puis de la paix d'Amiens (1802) (1).

Mais ces rapatriés vont mourir de faim ; le sénatus-consulte qui les rappelle leur restitue les biens non vendus, or ces biens ne sont qu'une très petite partie de la totalité et les anciens proscrits n'ont même plus la ressource des métiers auxquels ils s'ingéniaient à l'étranger. La restitution ne se monte qu'à 100 millions sur plus de 2 milliards, le gouvernement ne veut pas se dessaisir des forêts. Il faut s'ingénier de nouveau ; M. des Echerolles, ancien maréchal de camp, tient un bureau de diligences à Lyon, M. de Puimaigre, jadis millionnaire, est heureux de trouver un petit contrôle à Briey avec 2400 francs de traitement : tel autre se contente d'une place de 1200 francs. Napoléon profite avec empressement des circonstances ; il ouvre toutes grandes aux vaincus de l'ancien régime les portes de ses administrations et les fonctions militaires aux jeunes nobles qui se laissent bientôt éblouir et entraîner par la gloire. Il nomme les plus brillants représentants de la noblesse aux plus hautes charges, souvent en leur faisant violence (2). On verra dans le palais impérial, d'où les régicides ne sont pas exclus, des Rohan, des Croy, des Chevreuse, des Montmorency, des Montesquiou, des Gontaut, des Grammont, etc., etc. Voilà certes de la fusion

(1) Le ministre de la police faisait sonner bien haut l'arrestation et le renvoi de quelques émigrés rentrés sans autorisation ou qui inquiétaient les acquéreurs de biens nationaux et en même temps il accordait de toute main des amnisties à tous ceux qui en demandaient (Thibeaudeau).

(2) M. Auguste de La Rochejaquelein est invité à prendre du service ; sur son refus on l'arrête et on lui signifie qu'il sera prisonnier tant qu'il ne sera pas sous-lieutenant.

et du ralliement. Cependant la plupart des émigrés rentrés ne sont pas satisfaits de ce qu'ils appellent une justice incomplète ; ils paraissent néanmoins soumis. A part les de Las Cases, les de Ségur et quelques autres, ce n'étaient que des *conscrits résignés*. Malgré le racolement des hauts personnages que nous avons nommés, il n'y a pas de cour. Le plus *grand appartement de la caserne*, n'est pas un salon. « Tout y est contraint, raide, muet. Le maître de la maison n'a que des rudolements ou de trop grandes familiarités ; tout le monde d'ailleurs se sent surveillé, espionné, comme dans tous les grands salons de Paris (1). L'empereur fut le tyran de son entourage, et il y eut dans le grand monde une nouvelle catégorie de suspects. Dans cette catégorie, peu à peu les enrôlements forcés se font en grand, ce sont des otages que ces recrues de la noblesse. Les fonctionnaires de la province jouent le même rôle que le Maître vis-à-vis de la petite noblesse ; ils imitent le préfet de police de Paris. Dans ce travail de fusion avortée, comme dans tout le reste, le despotisme gâte l'habileté du génie. Peu à peu l'irritation des hommes de l'ancien régime s'étend à toute la société nouvelle ; il faudra pour un apaisement sérieux la disparition de deux ou trois générations. Rien de si difficile à réparer que les grandes injustices sociales ; ici la réparation incomplète n'a pas été suffisante, le traitement qui avait commencé par la douceur a fini par la violence, et l'opération totale n'a réussi qu'à moitié » (P. 209). L'ordre moral ne se rétablit pas comme l'ordre matériel ; le génie, surtout incomplet, d'un seul homme n'y suffit pas.

La France malade, à l'agonie, souffrait d'une autre plaie plus large et plus profonde. Avec les biens des émigrés et des proscrits, la révolution a confisqué ceux de toutes les associations, tout s'est englouti dans le trou sans fond du Trésor public ou de la ruine publique. La charité, le culte, l'éducation, tout a été dévasté et l'Etat s'oppose de toute sa force à ce que d'autres fassent les fonctions qu'il ne peut plus remplir. Et pourtant les besoins n'ont jamais été si grands. Le nombre des enfants abandonnés est monté de 25.000 à 62.000 ;

(1) C'est seulement sous la Restauration, d'après les mémoires de la comtesse Dash, que la cour des Tuileries présentera un reflet de l'ancienne cour de Versailles.

il y a de 3 à 4000 mendiants par département ; le chiffre des naissances illégitimes atteint presque le dixième de celui de la population. Deux millions de Français ont passé sous les drapeaux où souvent le soldat manquait de tout et ne vivait que de rapines ; plus de 800.000 y sont morts, les survivants n'ont apporté que des blessures incurables ou un tempérament perdu. « Tous les Français ont mangé du pain de chien pendant trois ans » et tous n'en mangeaient pas à discrétion. 400.000 citoyens ont moisi dans les maisons d'arrêt, l'excès des privations et de l'anxiété ont ruiné les santés. L'industrie et le commerce ont disparu. La multitude des hospices, hôpitaux, établissements de bienfaisance de tous genres qui couvraient le sol de la France et qui vivaient de l'accumulation séculaire, aujourd'hui disparue, de généreuses donations n'existent plus. Les quelques rentes qu'on leur a restituées sont absorbées dans la banqueroute du Grand Livre et des assignats. Les monastères, malgré les abus du luxe et du relâchement qui s'étaient introduits dans un grand nombre, répandaient encore, jusqu'en 1789, les plus abondants secours. Et où est aujourd'hui le personnel pour qui la charité était comme une fonction d'état ? On trouve partout des détails navrants sur la détresse et le délabrement des quelques maisons hospitalières qui ont échappé à la ruine totale, tandis que le nombre des postulants a triplé. Or les 800 établissements antérieurs à la révolution avaient de 100 à 110.000 occupants (1).

« Sous ce cri des misérables qui implorent en vain des secours, des soins et un lit, on entend une plainte plus sourde, mais plus vaste, celle des parents qui ne peuvent plus donner à leurs enfants, filles ou garçons, aucune instruction, ni la secondaire, ni la primaire » (P. 213). Dans 37.000 paroisses de France, on comptait avant la révolution 20 ou 25.000 écoles primaires qui ne coûtaient rien à l'Etat, presque rien aux contribuables et très peu aux parents. Une foule de congrégations d'hommes et de femmes faisaient ce service par dévouement, avec un grand zèle et presque sans frais. Les ins-

(1) Ce paupérisme est comparable à celui qui désola l'Angleterre après la dévastation des couvents sous Edouard VI. C'est à cet état de choses que veut nous ramener la secte maçonnique acharnée contre tout ce qui émane de la charité catholique.

tituteurs laïcs, très modestes, avaient un bien-être sullisant. L'initiative privée et locale avait largement pourvu aux besoins de l'enseignement secondaire. Plus de 108 établissements le donnaient au complet et plus de 450 en partie. Il n'en coûtait rien aux contribuables, des fondations défrayaient tout ; tel collège, comme Louis-le-Grand par exemple, avait à lui seul 600 bourses ou demi-bourses. Dans le royaume, sur 72.000 élèves, il y en avait 42.000 pour lesquels l'instruction secondaire était gratuite ou demi-gratuite et alors on ne payait pas les uns pour les autres. « Aujourd'hui sur 79.000, les boursiers sont moins de 5.000 » (Duru) ; il est vrai que, depuis la troisième république, le nombre s'en est bien accru. Il y a entre ces bourses et celles d'autrefois la même différence qu'entre l'impôt forcé et la générosité spontanée. On n'en dira pas moins que le temps de l'*obscurantisme* est passé. L'auteur constate quel avantage présentait, ne fût-ce qu'au point de vue de l'économie, la direction des collèges par le clergé régulier ou séculier ; les Oratoriens seuls en dirigeaient trente. De plus, les familles, même rurales, n'étaient jamais loin d'un collège et l'on évitait facilement pour les enfants « la solitude ou la promiscuité d'une caserne en les constituant pensionnaires à peu de frais dans des familles amies et honnêtes ». Ainsi fonctionnent les institutions qui naissent spontanément sur place ; elles s'adaptent aux circonstances, elles se proportionnent aux besoins, elles utilisent les ressources et donnent le maximum de rendement avec le minimum de frais (P. 217).

« Tout ce grand établissement a péri corps et biens comme un navire qui sombre » (*ibid.*). Plus maltraité que l'assistance, l'enseignement public n'a reconvré aucun débris de sa dotation. Fourcroy disait : on n'apprend plus à lire ni à écrire. « Depuis près de six ans, il n'existe plus d'instruction publique », disait un rapport adressé au Directoire, le 13 germinal an IV. En 1794 il ne restait que 10 élèves au collège d'Alençon. Là où il existe l'enseignement est devenu privé et clandestin. Quelques prêtres cachés, quelques religieuses éparses le donnent par contrebande. Dans les intermittences de la Terreur, avant le 13 vendémiaire et le 18 fructidor, « quelques écoles repoussent comme des touffes d'herbe dans une prairie fauchée ; mais dès que le jacobin revient, il les écrase comme

des *repaires de rojalisme et de superstition* ». Il veut être seul à donner l'enseignement et il ne parvient à organiser qu'un petit nombre d'écoles mal aménagées, mal outillées, avec des professeurs suant le vice ou le jacobinisme. Les parents ne veulent ni des maîtres, ni de l'enseignement. Partout ils réclament qu'on apprenne à lire dans le catéchisme et non dans les *droits de l'homme*. En 1800 jacobin et vaurien étaient synonymes pour tout le monde. Dans un procès-verbal du conseil général de la Meuse-Inférieure (an IX, 1801) « on craint que dans quinze ans il n'y ait plus qu'un homme sur cent qui sache écrire ».

« Une manufacture séculaire construite et approvisionnée par vingt générations de bienfaiteurs donnait gratis ou fort au-dessous du cours le premier pain de l'intelligence à plus de 1.200.000 enfants. On l'a démolie et à sa place quelques fabriques improvisées et misérables distribuent çà et là une mince ration de pain indigeste et moisi ». Le murmure des parents va toujours croissant.

Nous regrettons de ne pas entrer en plus de détails sur cette intéressante question. Notons seulement une fois de plus que toutes les assertions de l'auteur s'appuient sur des pièces authentiques, la plupart officielles, et qu'il est d'accord avec tous les écrivains qui, en ce temps, ont réfuté par les études les plus approfondies d'histoire et de statistique, par les preuves les plus sérieuses la légende de l'ignorance sous l'Ancien Régime et montré que la révolution a été un agent puissant de ténèbres aussi bien que de crimes et de ruines. L'aïne reviendra du reste sur cette étude dans son sixième volume.

« Plus profond et plus universel encore s'élève un autre soupir, celui des âmes en qui subsiste ou se réveille le regret de leur culte aboli et de leur Église détruite » (P. 222). Ici nous allons voir notre auteur raisonner en théologien, citer et suivre les doctrines de saint Thomas d'Aquin. Toute religion, dit-il, a ses manifestations extérieures, son culte ; mais dans le catholicisme les sacrements sont comme identifiés avec le dogme et nécessaires au salut ; or pour les administrer il faut des prêtres ayant reçu l'ordination et la mission d'évêques en communion avec Rome. La vertu et la nécessité des sacrements étreint toute la vie. « Si je ne suis marié par un prêtre, je ne le suis pas du tout ; si je n'ai pu me confesser de

mes péchés, je n'en suis pas absous. Si je ne puis faire mes Pâques, ma vie spirituelle avorte ; il lui manque l'acte suprême et sublime par lequel elle doit s'achever, la participation mystique qui aurait uni mon corps et mon âme au corps, à l'âme et à la divinité de Jésus-Christ » (P. 223). Il faut davantage au fidèle s'il est fervent, imbu du *vieil esprit chrétien*, la possibilité d'arriver à la perfection par la profession religieuse et monacale. Avant 1789, il y avait une foule d'indifférents ; mais la persécution a partout ranimé la foi. « C'est l'interdiction de la messe qui leur a fait comprendre l'importance de la messe ; c'est le gouvernement révolutionnaire qui les a transformés en théologiens et en canonistes » (P. 225). « J'ai connu des hommes éclairés, qui dans l'ancien régime n'approchaient point des églises, avoir chez eux des prêtres réfractaires » (Rapports des commiss. du Directoire, Seine-Inf., 2 pluviôse an IV). En l'an IX (1801), le culte se rétablit spontanément partout : « dans l'Oise le culte s'exerce dans toutes les communes » ; dans le Loiret, les églises sont fréquentées avec presque autant d'assiduité qu'en 1788. Ce sont les agents officiels du Directoire qui signalent ce fait dans presque toute la France ; ils le déplorent ou le raillent, mais ils le constatent et leur témoignage à contre-cœur n'en est que plus recevable. L'auteur cite plusieurs rapports officiels et dit qu'il pourrait en produire des centaines. « Je suis avec ma famille, est-il dit dans une de ces pièces, le seul citoyen de ce canton qui adresse mes vœux à l'Éternel sans intermédiaire » (Canton de Labergement, Doubs). Plusieurs de ces rapports sont extrêmement expressifs. C'est comme un hymne involontaire au catholicisme qui s'échappe de la France entière. Il faudrait pouvoir donner tous ces actes. Partout on s'enhardit à replanter les croix et à rattacher les cordes aux cloches qui n'ont pas été brisées et dont le perpétuel silence répand une morne tristesse. Les Français obligés de célébrer les fêtes stupides de la déesse Raison, de subir les nouveautés du calendrier, l'insipidité de tout ce culte forcé « ont mesuré de leurs propres yeux la distance qui sépare un Dieu présent, personnel, incarné, Rédempteur et Sauveur, d'un dieu nul ou vague et dans tous les cas absent ; une religion vivante, révélée, immémoriale et une religion abstraite, fabriquée, improvisée ». Autrefois insoucians, prévenus,

narquois à l'égard de leurs prêtres et de leurs moines, leur tiédeur maintenant se change en respect et en zèle, ils les vénèrent comme des martyrs. On voudrait poursuivre indéfiniment ces réflexions, ces parallèles où le piquant du persiflage se mêle à l'éloquence. En quels termes parfaits l'auteur dit en parlant du peuple : « qu'il le sache ou qu'il l'ignore, son cœur et ses sens sont catholiques ». Ce sentiment, ce besoin déborde et s'impose partout. Des philosophes d'avant la révolution reconnaissent que le peuple ne peut se passer d'un culte positif : « le contraire est une erreur de quelques philosophes modernes à laquelle j'ai été moi-même entraîné, disait Fourcroy, le futur directeur général de l'instruction publique ». Et vraiment l'interprète de ces faits, de ces sentiments, de cet état de choses qu'il faut lire en entier est un étrange incroyant. Porté par son érudition vaste et sincère, doué d'une étonnante puissance d'assimilation et d'un bon sens merveilleusement perspicace il a écrit ici des pages que l'auteur du *Génie du Christianisme* aurait signées. La Nation reconnaît de quelle énorme injustice, de quel brigandage l'Église a été victime, cette Église qui ne coûtait presque rien au peuple et répandait tant de bienfaits « car la dime établie depuis des siècles était une charge pour la terre non pour le propriétaire jouissant ou le fermier exploitant ; ceux-ci n'avaient acheté ou loué que défalcation faite de cette charge » (P. 229).

On le voit, ce n'étaient pas seulement les départements de l'ouest, mais le pays tout entier qui imposait à Bonaparte une réparation indispensable à la pacification de la France et au succès de son entreprise. Le nouveau pouvoir n'est viable qu'à ce prix et un moindre génie que le Premier Consul en percevrait l'évidence. « Comment repousser une plainte si juste, la plainte universelle des indigents, des parents, des fidèles » ? (P. 230). Mais quel moyen prendre ? *L'Etat, de gendarmerie, s'est fait brigand* et il a tout accaparé, tout dilapidé, tout enfoui dans une ignoble banqueroute. On ne peut songer à déposséder les 1.200.000 acquéreurs pas plus que les 30.000 officiers pourvus de grades par la république, ce serait allumer la guerre civile, et le nouveau gouvernement est solidaire de l'état de choses résultant de ce fait accompli. « Dans tous les lieux que je viens de parcourir, les propriétaires re-

connaissent que leur existence est attachée à celle du Premier Consul » (État de la France au 18 brumaire, rapport de Barbé-Marbois, futur ministre de l'Empire et de la Restauration). Par deux constitutions le chef du pouvoir jure de respecter et de faire respecter la vente des biens nationaux ; mais tout cela est précaire comme la vie d'un homme. D'un autre côté ces biens sont dépréciés et perdent, suivant les régimes qui se succèdent, 40, 50 ou même plus pour cent. Puis la conscience des acquéreurs, qui veulent au moins mourir catholiques et recevoir une absolution, est pleine d'inquiétudes. L'Eglise seule, dans la personne de son chef suprême, peut tranquilliser les consciences par le Concordat, rendre leur valeur vénale aux biens ecclésiastiques, et la sécurité à leurs possesseurs. Le premier consul donne des compensations, on trouve ici le détail de ce qu'ont fait à cet égard le Concordat et les articles organiques. On touche du doigt combien ces compensations sont faibles, maigres, souvent précaires et extrêmement peu onéreuses pour l'État. L'Eglise, par amour pour son ministère et pour le salut des âmes, se sacrifie elle-même et se réduit au plus strict nécessaire, à moins que cela. Quant au gouvernement consulaire il fait montre de générosité en tout ce qui n'intéresse pas le budget. Il rétablit même assez largement les congrégations, du moins celles qui peuvent être d'utilité publique pour l'enseignement et la charité ; il les fait siennes et leur impose son attache. Napoléon, de 1804 à 1814, laisse même naître et vivre 54 congrégations nouvelles. Il va jusqu'à reconnaître « qu'un empire comme la France peut et doit avoir quelques hospices de fous appelés trappistes » (*Mém. de Sainte-Hélène*). Le sceptique reparait toujours sous le catholique de circonstance qui personnifie ici la sagesse mondaine. Bossuet, ce grand esprit qui valait Napoléon, ne regardait pas comme fou l'abbé de Rancé. Cependant l'empereur, avec son sens pratique, se serait volontiers servi de ces *fous*, trente ans plus tard, pour défricher l'Algérie comme il eût autrefois employé les bénédictins leurs ancêtres à défricher le sol de la France, comme il s'est empressé de rétablir l'instruction primaire au moyen des *frères ignorantins*.

Ainsi en fait et en droit les deux clergés recouvrent leur existence civile et ont à peu près leur existence matérielle,

« rien de plus. Personne ne s'entend mieux que Napoléon à faire de bons marchés, c'est-à-dire à donner peu pour recevoir beaucoup » (P. 238). Le budget des cultes ne s'élève d'abord qu'à cinq millions, en 1807 il atteindra 12 millions. Le législateur allège le budget de l'Etat aux dépens des communes, spoliées elles-mêmes et de la générosité présumée des fidèles, souvent trop présumé, surtout dans les campagnes. On fera comme on pourra. L'Eglise a la faculté d'accepter des dons en rentes sur l'Etat, ce qui contribue à soutenir le crédit du gouvernement; mais la propriété foncière lui donnerait trop d'influence et d'indépendance. Elle est traitée en vaincue et doit être mise hors d'état de nuire. Il faut que ses ministres soient des fonctionnaires à l'attache, cette prétention n'est pas nouvelle, d'après le Concordat, les édifices destinés au culte et non aliénés, ne sont eux-mêmes que mis « à la disposition des évêques ». Aussi, depuis lors, les légistes en ont toujours refusé *la propriété* au clergé, d'après ce texte ambigu. Les ecclésiastiques sont exempts de la conscription; mais le nombre des ordinants est à la discrétion du pouvoir civil, disposition dont il abuse. Il n'en souffre que huit en sept ans dans le diocèse de Grenoble et en 1809 et 1811, Mgr Claude Simon, évêque de ce diocèse, supplie le ministre de lui épargner une si grande pénurie. Il y a ici une autre habileté, nous adoucissons l'expression, c'est de forcer les évêques à employer de vieux prêtres pensionnés par le décret de la *Constituante*, ce qui est une économie pour le Trésor, et même des prêtres constitutionnels offrant quelque minimum de garantie. Il faut que l'Eglise participe à l'asservissement général; *timeo Danaos et dona ferentes*. La générosité de Bonaparte, fondateur de l'Etat moderne, a toujours cherché à retirer d'une main ce qu'elle donnait de l'autre et sous le gant de velours, on sent la griffe du lion. Il faut bien ménager les deniers publics si nécessaires pour faire la guerre à toute l'Europe et attendre ou exiger le plus possible des particuliers et des communes. Tel est le procédé constant du maître et « il l'applique à la reconstruction des deux autres fortunes collectives » (P.242). Il gratte et ramasse dans tous les coins les bribes qui peuvent servir à la subsistance des hôpitaux. Puis à l'exemple du Directoire, il leur assigne un prélèvement sur les spectacles et les octrois. En même temps il les astreint à une exacte

comptabilité ; on peut dire qu'une bonne arithmétique est le nerf du nouveau règne, très réparateur sous ce rapport comme sous plusieurs autres. Puis « il rend à ses établissements leurs servantes spéciales, celles qui coûtent le moins, je veux dire les sœurs de charité » (P. 243). « Le réservoir où les misérables viennent se désaltérer est réparé, nettoyé, l'eau ne s'y gâte plus, ne s'y perd plus. Et la charité privée peut en toute sécurité y verser ses eaux vives » (*Ibid.*). Elle n'y manquera pas (1).

La reconstruction de l'édifice scolaire est plus difficile parce qu'il ne reste plus rien. Mais il suffit qu'on laisse toute initiative à la générosité et à la spéculation privée, tant se fait sentir le besoin de l'instruction. Les particuliers, les communes, les évêques en usent largement. Le monopole universitaire n'étouffe pas encore la France sous son poids écrasant. Les fondations locales sont respectées et encouragées ; bref l'enseignement recommence. L'Etat aura ses établissements, mais les communes y contribueront pour une large part ; la principale générosité de l'Etat ira jusqu'à la fondation de 6,000 bourses, mais il n'en constitue d'abord que 3.000 au profit des fils de fonctionnaires, avantage qui permet à ceux-ci de se contenter d'un moindre traitement et bientôt les établissements privés paieront de lourdes taxes à l'entreprise universitaire. Tout ce que l'Etat octroie d'abord à cette institution, en espèces sonnantes, c'est 400,000 francs de rentes, un peu moins que le revenu du seul collège Louis-le-Grand avant la révolution.

L'Etat ruiné, mais omnipotent, a ainsi payé une partie de ses dettes. Il a pris à l'Eglise, à l'enseignement, à la charité publique 270 millions de revenus, il leur rend 17 millions : il en profite pour mettre tous ces corps sous sa dépendance ; il alourdit et resserre toutes les chaînes forgées par l'ancien régime. Cela assure une grande sûreté d'exécution dans le fonctionnement de la puissance publique, mais crée un grand danger pour l'Etat. L'Eglise, que Napoléon veut dominer comme le reste et qui ne peut être asservie, donnera le signal de la résistance passive. « Elle a une racine propre, profonde,

(1) Du 1^{er} janvier 1800 au 31 décembre 1877, les legs et dons faits aux hospices se montent à 230.898.346 francs.

et située hors de ses prises » (P. 249). Les choses vont loin : « il enlève le pape et le tient captif ; il interne des cardinaux, il emprisonne des évêques, il déporte des prêtres » (*Ibid.*) (1). Par ces procédés jacobins, « l'empereur s'aliène à jamais le clergé catholique comme la noblesse royaliste » (*Ibid.*). Il compromet toute son œuvre : néanmoins, quoique imparfaite et gâtée par lui-même, elle reste solide et en grande partie salubre.

Dans un autre ordre de choses les grands chemins, les digues, les ponts, toutes les bâtisses utiles au public ont été refaites ou réparées avec le concours spontané ou forcé des intéressés ; les préfets obligent les communes à y contribuer jusqu'à épuisement de leurs ressources. En somme, la rapidité des réparations fut aussi prodigieuse que l'avait été celle des destructions. « Bref, si l'on prend les choses en gros et si l'on compense le pis par le mieux, on peut dire que, grâce à lui, les Français ont recouvré les biens qui leur manquaient depuis 1789 : paix intérieure, tranquillité publique, régularité administrative, justice impartiale, police exacte, sécurité des personnes, des propriétés et des consciences, liberté de la vie privée, jouissance de la patrie ; dotation suffisante, célébration et complet exercice du culte, écoles, secours pour les malades et les indigents, entretien des routes et des bâtiments publics. Des deux groupes de besoins qui tourmentaient les hommes en 1800, le premier, celui qui datait de la révolution a reçu, vers 1808 ou 1810, une satisfaction raisonnable » (P. 253). Notons que nous n'en sommes pas encore aux *défauts du système*.

Mais, dès l'ancien régime, tout n'était pas parfait et la révolution, loin de corriger les abus, n'a fait évidemment que les aggraver. Le premier besoin de la société est la justice

(1) L'illustre ami et ministre de Pie VII, le cardinal Pacca, dit à ce sujet : « L'empereur ne serait peut-être jamais devenu persécuteur si, dès le principe, il eût trouvé dans les évêques de France la fermeté, la science, le courage qu'il rencontra dans l'abbé Emery ». Le caractère mieux connu de Napoléon porterait à croire qu'il y serait arrivé par la pente même de sa nature dont la domination sans frein était comme un besoin irrésistible. Et pourtant il n'ignorait pas la puissance du martyr. Le cardinal Fesch ayant osé dire à son terrible neveu : « Sire, tous les évêques résisteront, vous allez faire des martyrs », ce mot lit tressaillir l'empereur (Darras, *Pet. hist. de l'Égl.*, t. IV, p. 526).

distributive. Elle manquait aux derniers temps de l'ancienne monarchie. De toutes les égalités réclamées par un peuple, celle devant la loi et devant l'impôt est la moins chimérique et la plus juste. Une foule de privilèges dont la raison d'être avait cessé, nous l'avons vu, et qui s'étaient peut-être étendus dans la proportion inverse de cette raison d'être, devenaient de plus en plus onéreux pour la masse de la nation. Il y a ici, dans notre auteur, des observations que nous n'acceptons qu'avec réserve ; on trouverait peut-être même dans ce qu'il dit de la dîme une certaine contradiction avec un passage cité plus haut. Mais tout le monde cependant, y compris les esprits les plus justes, s'accordait à dire, avant la révolution, que la répartition et la perception de l'impôt devaient absolument être réformées, ainsi que d'autres abus signalés autrefois par Labruyère avec son ironie calme et mordante. En 1787, Calonne, alors contrôleur général, dans un discours prononcé devant le Roi et par son ordre, indique avec détail et précision les réformes urgentes et indispensables, aussi bien que les justes causes de mécontentement expliquant, chez le peuple des campagnes, la facile, rapide et universelle propagation de l'incendie révolutionnaire qui eut lieu peu de temps après. Mais si chacun reconnaissait les abus des privilèges d'autrui, chacun voulait aussi, selon l'ordinaire, la consécration des siens propres, obstacle redoutable à toute réforme. Le jacobinisme avait remplacé les 3 ou 400.000 privilégiés d'en haut par les 3 ou 400.000 privilégiés d'en bas ; le bonnet rouge, comme autrefois les habits brodés pour leurs devanciers, était l'insigne des nouveaux favoris de l'État. De 1795 à 1796, l'entretien de la plèbe de Paris coûte 25 fois autant au Trésor que l'entretien de la cour de 1783 à 1786. Et pourtant une femme de chambre de la reine, sur la seule vente des bougies, se faisait un bénéfice de 38.000 livres par an (Mme Campan, *Mémoires*). Sous la révolution les mâtadors du quartier prélevaient tout sur les *affamés de la queue* (P. 259). Il fallait 12 millions par an pour le pain de Paris au lieu de 45 millions pour la maison civile et militaire du roi ; la banqueroute, imminente en 1789, était devenue effective en 1799 et atteignait tout le monde. Devant Napoléon le terrain était entièrement déblayé, non seulement des anciennes bâtisses, mais des décombres bien pires entassés par le délire

jacobin. Tout était à refaire, il est vrai. Heureusement l'architecte n'était pas un idéologue ni un pur artiste, mais un esprit éminemment pratique. Il établit partout la plus stricte économie et sut tirer de chaque écu et de chaque homme tout ce qu'ils pouvaient rendre. Dans les offices, dans les cuisines, un verre d'eau sucrée n'eût pas été donné sans le bon du grand maréchal du palais, Duroc. Cela rappelle un peu l'économie domestique de Charlemagne. « Aussi un voyage à Fontainebleau, qui coûtait modestement à Louis XVI 2 millions, ne coûte à Napoléon, avec le même étalage de fêtes, que 150.000 francs et la dépense totale de sa maison civile, au lieu de monter à 25 millions de livres, reste au-dessous de 3 millions de francs » (P. 261). Et il y avait autant d'apparat. Le même ordre rigoureux se rétablit dans toutes les administrations. Mais l'économie n'est qu'une source négative de richesses, « personne ne l'a surpassé dans l'art d'exploiter les écus et les hommes et il est aussi habile, aussi soigneux, aussi àpre à se les procurer qu'à les exploiter » (P. 262).

Il établit l'impôt sur les bases d'une équité parfaite, chacun selon sa fortune. Il crée des administrations financières où de bons comptables sont surveillés par d'autres bons comptables, où les malversations sont punies avec la plus extrême rigueur, c'est partout l'exactitude et la rigidité militaires. Les contributions directes, indirectes, l'enregistrement, les recettes et perceptions sont des créations merveilleuses. Par l'enchevêtrement, la subordination, le fonctionnement des rouages, ce sont de vraies machines de précision. Des milliers de *collecteurs* dispendieux et odieux deviennent inutiles. L'impôt rentre pour ainsi dire tout seul comme par un mécanisme ingénieux. L'ingénieur mathématicien, qui a réglé tout cet appareil, l'a empreint de son génie. Plût à Dieu qu'on n'ait pas abusé depuis de la commodité de ce mécanisme et d'une facilité de perception d'impôts devenue déplorable ! Mais ce fut dans le principe un grand soulagement et une source féconde de bien-être pour le contribuable, surtout dans les classes moyenne et inférieure, en même temps que la reconstitution du trésor public. Cette conclusion est appuyée sur des calculs et des statistiques qui ne sont pas d'un médiocre intérêt pour l'histoire de l'économie politique. Nous y renvoyons le lecteur.

Toutefois l'impôt direct n'atteint que les fortunes supérieures ou moyennes. Les pauvres sont exempts, c'est bien ; mais ceux qui vivent du travail de leurs mains et arrivent à une certaine aisance n'auraient-ils pas leur part des charges publiques ? La cote mobilière les atteint il est vrai, quoique faiblement, mais l'impôt indirect, fait pour tous, porte plus particulièrement sur ceux-ci. Il pèse aussi sur les plus pauvres, mais accidentellement et inévitablement. L'impôt indirect est un prélèvement au profit de l'Etat sur toute marchandise, il prend par avance ses centimes sur toutes les petites pièces ou gros sous déposés au comptoir des moindres débitants. L'Etat est à l'avance sûr de sa part et le contribuable n'ayant affaire qu'au marchand, ne voyant pas et ne sentant pas les ciseaux qui le tondent, subit plus facilement l'opération, il ne paye qu'en achetant et n'achète que ce qu'il veut ; sur les quarante sous que lui coûte une livre de café, il ne voit pas les quinze sous prélevés par le fisc. il murmure contre la dureté des temps et ne s'en prend pas au gouvernement. Il faut reconnaître que le génie du grand organisateur était fort habile et pratiquait l'escamotage avec adresse. Le *gabelou* et le *rat-de-cave* ne se jettent pas partout aux jambes des particuliers comme sous l'ancien régime, et ce particulier n'est pas tenu comme autrefois d'acheter et de consommer une provision de sel fixée d'avance.

Avant 1789 on écorchait le contribuable, par l'impôt indirect, avec tant de maladresse qu'on s'est tout d'abord révolté contre l'appareil ostensible, tracassier, partout présent, de cette perception. La pression de la populace a forcé le gouvernement révolutionnaire à supprimer en droit tout ce qu'elle brisait et incendiait et à accélérer ainsi la ruine publique.

Le nouveau pouvoir se garde bien d'affermir les gabelles et autres droits sur les denrées et d'en partager ainsi le bénéfice avec des intermédiaires doublement odieux, parce qu'ils étaient censés pressurer le peuple pour leur propre compte. Ainsi, le Trésor, avec des droits moindres, perçoit autant et plus qu'autrefois. La suppression des péages et des douanes intérieures, source de tant d'inégalités, enlève les mille barrières opposées à la liberté du commerce.

Voici le résultat total de la législation fiscale à peu près conforme aux données de la science économique nouvelle et

aux règles anciennes de la justice distributive : « En 1789 l'État n'avait que 475 millions de revenus ; ensuite, pendant la Révolution, il n'a presque rien touché de son revenu, il a vécu des capitaux qu'il volait en vrai brigand et des dettes qu'il faisait en débiteur insolvable et de mauvaise foi. Sous le Consulat et dans les premiers temps de l'Empire, il a de 750 à 800 millions, et il ne fait plus de dettes » (P. 282). On n'a plus à craindre la famine « presque périodique sous la monarchie, la famine chronique, puis aiguë et atroce sous la Révolution qui fit un million de victimes pendant trois ans » (P. 283). L'extrême disette ne se vit plus en France après deux retours accidentels et locaux en 1812 et 1817. « Ces deux fléaux eurent pour cause l'intempérie des saisons et furent aggravés, la seconde, par les suites de l'invasion et la nécessité d'entretenir 150.000 hommes de troupes étrangères, la première par les procédés de Napoléon qui appliqua de nouveau le maximum avec la même ingérence, le même arbitraire et le même insuccès que la Convention » (Mémoires cités par Taine, p. 284). Ce fut toujours par suite du fameux blocus continental, tant il était dans la destinée de Napoléon de gâter lui-même ses œuvres les meilleures. Il faut dire que la grande facilité des relations commerciales et des transports rend presque impossibles les famines d'autrefois.

De tous les impôts, le plus lourd sans doute est l'impôt du sang « par lequel l'État prend non plus l'argent, mais la personne elle-même, l'homme entier, âme et corps, et pendant les meilleures années de sa vie » (P. 284). Or c'est la Révolution qui a rendu si lourd le service militaire. Auparavant il était libre en principe ; seule la *milice*, peu nombreuse, était fournie par les paysans au moyen du tirage au sort. Grand nombre de villes fournissaient des volontaires, engagés aux frais de la commune ou de quelque grande corporation. En 1789, cette milice, dont l'effectif était de 75.000 hommes, n'avait pas été assemblée depuis onze ans. La République et l'Empire allaient lever avec de pires rigueurs dix fois plus de conscrits. Le gros de l'armée, l'armée proprement dite, 170.000 hommes, se composait d'engagés volontaires, plus ou moins séduits par les racleurs ; mais au moins, c'étaient des vauriens, des déclassés, des demi-chenapans ; cela constituait un exutoire ; on utilisait pour la société une

classe anti-sociale, des gens inutiles et dangereux. Ces anciens vauriens ne manquaient pas d'élan et de crânerie. Commandés par de bons officiers, encadrés d'anciens soldats disciplinés, faits au métier, et qui, y ayant pris goût, s'étaient rengagés, ils se battaient aussi bien que d'autres et, quoique peu honorables eux-mêmes, savaient soutenir, comme on dit, l'honneur français. La prime coûtait peu ; 100 fr. et des frais de cabaret. Par là le vrai citoyen gardait la première des libertés, la pleine et indéfinie possession de lui-même ; personne ne songeait à réclamer l'égalité devant l'impôt du sang, tout le monde était satisfait du système en vigueur. Le roi était comme un entrepreneur de la défense nationale et de la sécurité publique et menait cette entreprise à sa fin comme les autres ; les officiers étaient des sous-entrepreneurs, fonctionnaires du roi. Mais le contrat social et l'insurrection révolutionnaire ont déclaré le peuple souverain. En s'arrogeant le titre et le droit il a fallu prendre et exercer les fonctions réservées au roi. Dans le monde moderne, le peuple, souverain est forcément militaire. En naissant électeur on naît conscrit, le suffrage universel veut le militarisme universel et obligatoire. Sous le coup de l'invasion, la conscription avait été acceptée par la nation comme une nécessité provisoire ; elle fut appliquée pour la première fois le 26 février 1793, presque aussitôt après le régicide qui avait compliqué la situation de la France, en soulevant l'indignation de tous les honnêtes gens et des peuples civilisés ; il y eut un appel de 300.000 hommes, puis, bientôt après, par la levée en masse, de 500.000 prétendus volontaires. Cette mesure temporaire fut rendue définitive par le futur empereur, après la paix de Lunéville et d'Amiens (1802). Désormais l'Etat omnipotent aura les mêmes droits sur la vie que sur les biens. Il y avait autrefois en Europe quelques centaines de mille soldats, aujourd'hui, ce sont 18 millions. « Quelles promesses de massacres et de banqueroutes pour le XX^e siècle ! Quelle exaspération de rancunes et de défiances internationales ! Quelle déperdition du travail humain ! quelle perversion des découvertes productives ! Quel recul vers les formes inférieures et malsaines de vieilles sociétés militantes ! etc. » (P. 289). Autrefois, 150.000 vies, à peu près inutiles ou nuisibles, étaient achetées ; aujourd'hui, 4 millions de vies, sai-

sies par force, y compris les plus distinguées, les plus délicates, les plus utiles à la société par une valeur de capacité supérieure ! Et-croit-on que le régime égalitaire de la caserne constitue une vraie et juste égalité pour ceux que l'éducation et les habitudes rendent propres ou impropres à ce genre de vie ? « Tel est le fruit terminal du régime nouveau, l'obligation militaire est la contre-partie et comme la rançon du droit politique » (P. 290). C'est payer un peu cher la faculté de donner tous les quatre ans un vote, valant un dix-millième, pour nommer ou ne pas nommer un député sur 600. « Mais 1789 ne connaissait ni l'Europe, ni l'histoire, ni le passé, ni le présent. Quand la Constituante a fait le peuple souverain, il s'est laissé faire » (*Ibid.*). Lorsque Napoléon régularisa et étendit à des bornes extrêmes la corvée attachée à cette prérogative, il n'était plus temps de voir l'abîme, mais les *archives nationales* et les mémoires du temps nous donnent une juste idée de l'opposition et du soulèvement produits d'un bout à l'autre de la France, sans distinction de partis, contre ce régime si dur et si nouveau (Voir dans l'auteur la note de la page 291). Et cette opposition s'aggrave de plus en plus. L'empereur, néanmoins, avait érigé en lois de nombreuses causes d'exemption par un sentiment de justice et d'humanité, dans l'intérêt bien entendu de l'État et de la nation. Il avait admis le remplacement. Son grand bon sens, à l'encontre des petits esprits niveleurs à tort et à travers, lui faisait comprendre les *équivalences*. Il était assez peu utopiste et démocrate pour croire qu'entre un jeune homme bien élevé et un paysan ou un manœuvre, la condition de soldat est la même : ces exemptions d'ailleurs ne portaient aucun préjudice à un bon service militaire. Il faut lire toute la page 292, où notre auteur fait ressortir avec autant de finesse que de discernement les graves inconvénients, en cette matière, du principe égalitaire absolu et brutal. Il y a dans ce passage des idées à la place des mots plus ou moins sonores qui étourdissent le vulgaire si facilement dupe de maladroites raisons.

Ainsi atténuée par l'empereur, la loi militaire reste tolérable, c'est seulement vers 1807 qu'elle devient monstrueuse et qu'en empirant d'année en année, elle sera le tombeau de toute la jeunesse française. En la retouchant et la corrigeant

en 1818. « on obtiendra une loi suffisante, efficace, qui, pendant plus d'un demi-siècle, atteindra son objet sans être trop nuisible et trop odieuse et qui, parmi tant de lois du même genre, toutes malfaisantes, est peut-être la moins mauvaise » (P. 296). Quant à celle que nous impose, à grand renfort de phrases vibrantes, la démocratie contemporaine, nous croyons qu'un reste de génie militaire, chevaleresque et patriotique de nos ancêtres, qui n'est pas éteint dans nos âmes françaises, en a rendu l'acceptation plus facile. Il faut y ajouter le culte de la légalité qui grandit chez un peuple à mesure que diminue celui de ses principes de la vraie indépendance.

Après la constitution politique et administrative de la France, après le régime de l'impôt et du plus lourd de tous, celui du sang, nous arrivons au chapitre troisième, à la répartition des droits et des offices.

L'ancienne monarchie ayant été formée d'agglomérations successives d'Etats, de provinces, de seigneuries, de corps constitués de toutes sortes, et plus ou moins indépendants, chacun avait traité de son mieux avec la royauté, et conservé le plus possible de privilèges, de prérogatives, de préséances. Nous l'avons déjà vu. La France était par suite et forcément un mélange de supériorités et d'infériorités. Sans doute, depuis Richelieu et Louis XIV, même à partir de Louis XI, ces inégalités tendaient à s'effacer, mais très lentement et faiblement. 1789 avait tout nivelé en théorie en faisant une table rase complète ; dans la pratique, c'était, on le sait déjà, le privilège au rebours. Les anciens privilégiés étaient devenus les parias ; toutes les supériorités, même les moindres, avaient subi la spoliation, la proscription, l'échafaud, et les persécutions les plus outrées. Mais le principe de l'égalité de tous les Français subsistait, quoique défiguré et perverti, on peut dire anéanti par les jacobins de toutes nuances. Toutes les constitutions l'avaient pourtant reconnu, il restait populaire, toute l'éducation du XVIII^e siècle y avait préparé les esprits. L'instinct égalitaire des Français, tantôt bienfaisant et tantôt malfaisant, suivant que le noble sentiment de l'équité ou la basse envie de la vanité sotte y prédomine, est une force énorme et le régime nouveau lui donne toutes les satisfactions, les bonnes comme les mauvaises. Avec Bonaparte, plus de privilèges, plus d'incapacités légales ; il ne veut que des indi-

vidus et ne tient compte que de leur plus ou moins de capacité à rendre des services au public ; il ouvre à tous toutes les carrières et crée une émulation à laquelle le dernier, s'il se croit de la valeur, peut prendre part. Plus de questions de provenance, plus de passé, plus d'antécédents. Le nouveau souverain parvenu ignore tout cela ; il substitue la pratique à la prétendue théorie de 1789, il incarne à la fois le système démocratique et autoritaire. Sur soixante sièges épiscopaux, le premier consul en donne douze aux anciens schismatiques, forçant la main au pape et l'obligeant à se contenter d'un minimum de pénitence. une simple rétractation sans termes humiliants. Le dictateur veille en même temps à ce que, dans tous les diocèses, l'ancien clergé constitutionnel soit bien traité à la seule et même condition. Les cultes sont sur un pied d'égalité ; il n'y a pas plus comme citoyens des catholiques, des protestants ou des juifs que des Bretons ou des Provençaux, des nobles ou des roturiers (1). Tout homme est également protégé par la loi, en fait comme en droit, sauf à un moment donné, les rancunes personnelles du Maître. Voilà, on peut le reconnaître, l'équité et le bon esprit égalitaire. Voici pour le mauvais : « Sans doute les plébiscites et les élections de députés au Corps législatif ne sont que des comédies ; mais dans ces comédies, tous les rôles se valent : le duc d'ancienne ou de nouvelle fabrique, simple figurant parmi des milliers et des milliers d'autres, ne donne qu'un suffrage comme le savetier du coin » (P. 104). Toutes les grandes influences, sauf celle de l'action personnelle basée sur la capacité ou sur la faveur du Maître, fussent-elles les plus utiles au public ou les plus légitimes, sont supprimées. A l'égard de cette poussière humaine, de toutes ces individualités qui ne sont que des grains de sable, l'influence de l'Etat remplace toutes les autres. Un homme n'est rien que comme fonctionnaire, comme rouage dans la grande machine gouvernementale. « Le commis, l'ouvrier, le manoeuvre, mécontents d'être à terre, s'y trouvent moins mal depuis que ses maîtres ou patrons, tombés de plus haut, y sont aussi, et qu'ils les coudoient » (P. 305). Tous les rangs intermédiaires

(1) Cependant ce n'est qu'en 1818 que, la Restauration allant plus loin dans cette voie, les cultes dissidents furent salariés sur le budget de l'Etat.

qui auraient pu opposer une barrière au despotisme sont presque anéantis, fait remarquer un voyageur anglais (Edimbourg, 1816). Le régime moderne est définitivement fondé.

« A présent que les hommes naissent à terre et tous de niveau, la vie sociale n'est plus qu'un concours institué, proclamé et jugé par l'Etat » (P. 305). Mais enfin la faculté d'y prendre part et de monter jusqu'au sommet de la hiérarchie, en dehors de laquelle il n'y a rien, est de droit commun. Le premier consul se ferait tort à lui-même s'il restreignait sa faculté de choisir. Tout ce qui lui sera utile lui sera bon : Masséna est le fils d'un marchand de vin et fut sous-officier pendant 14 ans ; Ney est fils d'un tonnelier ; Lefebvre (1), duc de Dantzig avec 150,000 francs de dotation en revenu, est fils d'un meunier, Murat d'un aubergiste, Lannes d'un garçon d'écurie, Augereau d'un maçon et d'une fruitière. A côté de ces maréchaux auxquels il concède des principautés, d'énormes dotations, même des majorats comme en plein moyen âge, les gens d'antique race figurent aux premiers rangs comme nous l'avons vu. Ce sont dans le clergé les de Boisgelin, les de Broglie, les Rohan, dans la magistrature les Pasquier, les Séguier, les Malet, dans la haute domesticité du palais les Montesquieu, les Ségur, les de Croy, les Louvois, les Gontaut, les Gramont, les Bauveau, les Chabot, les Turenne, etc... Le comte de Narbonne est aide de camp et dans l'intimité de l'empereur. Les vaincus successifs de toutes les factions républicaines ont leur place dans ce cortège. Le Maître désirait bien rallier Lafayette : mais cet *incorrigible* ne voulait pas être maréchal de France. Barère lui-même, n'étant pas bon à autre chose, a son emploi comme espion dans la haute police ; Drouet, à qui incombe la première responsabilité du régicide, est sous-préfet de Sainte-Menehould ; Jean-Bon Saint-André, le féroce conventionnel, est baron et préfet de Mayence ; Fouché, ministre d'Etat et duc d'Otrante. Parmi les fonctionnaires, on compte, en 1808, 131 régicides.

Notre auteur, ce chercheur si fécond en piquantes découvertes, aurait dû nous donner, dans quelques extraits de mémoires, un croquis des relations obligées que pouvaient bien

(1) C'est à dessein, disait l'empereur, qu'il avait conféré le premier titre de duc à Lefebvre, parce que tout le monde l'avait connu longtemps sous-officier à Paris.

avoir entre eux tous ces personnages qui se rencontraient de si loin, au moins ceux qui composaient la cour impériale. Savoir cela un peu par le menu, par quelques aperçus, ce serait un bon petit régal de curiosité. De semblables mémoires existent cependant (1).

L'empereur est solide. « Personne n'est en état de saper son trône, si ce n'est lui-même » (P. 324). Quant à l'opinion, il la régente, il la maîtrise, il la fabrique. Il n'y a plus d'intrigues, plus de courtisans, ni démagogues, ni à la manière de l'ancien temps ; on ne parvient plus par le verbiage, ce qui n'est pas un mal. Le maître juge les hommes lui-même ; les nominations, même les plus inférieures, lui sont soumises ; il apprécie chacun d'après son rendement, l'auteur revient souvent sur cette pensée. On choisit avec un soin et une perspicacité sans égale le rouage propre à la fonction, le mécanicien en chef ne veut que cela. Sa mémoire est prodigieuse et on n'avance qu'avec son contrôle. Tous, même de loin, sentent le regard du maître : « Je travaillais, dit Beugnot, du soir au matin avec une ardeur singulière... le maître exerçait sur ses serviteurs, si éloignés qu'ils fussent de lui, *le miracle de la présence réelle*. Je le croyais voir devant moi quand je travaillais enfermé dans mon cabinet » (Mém., II, 372). *Ab uno disce omnes*. Il y avait une émulation de travail, une satisfaction d'amour-propre et d'ambition qui donnaient un ordre extérieur parfait. Et chacun était et paraissait si bien à sa place que la jalousie elle-même était désarmée. Le souverain donne l'exemple à tous en s'imposant dix-huit heures de travail par jour. Son caractère et son génie administratifs étaient vraiment dignes d'admiration, au moins d'étonnement. « Personne, disait-il, n'a intérêt à renverser un gouvernement où tout ce qui a du mérite est placé » (Rœderer). « Désormais la carrière est ouverte au talent, disait-il ». Et il avait raison. C'était le beau côté du régime impérial. Avec

(1) Quant à Napoléon, voici ce qu'il pense de l'ancienne aristocratie : « J'ai pris quelques gens de l'ancienne cour dans ma maison. Ils sont deux ans sans me parler et six mois sans me voir... Je ne les aime point, ils ne sont propres à rien, leur conversation me déplaît » (Rœderer, III, 538. janv. 1809). Le malaise était sans doute réciproque. Ce devait être un délicieux séjour, cette cour, et rappeler Versailles, — de bien loin.

les vertus de saint Louis, Napoléon eût conquis une gloire immortelle, malgré son vice d'origine.

Pour exciter l'émulation, l'empereur a des prix de toutes sortes. Il va jusqu'à vouloir *mariier lui-même* les demoiselles qui ont au-dessus de 50,000 francs de rentes. Il en fait dresser la statistique par ses préfets ; il y a une colonne pour la fortune puis pour la beauté, pour les qualités morales et intellectuelles, pour les principes religieux, etc. Le chef de l'Etat se faisant le directeur d'un bureau de placement, a-t-on jamais rien vu de plus original ? Les places à donner sont innombrables, au civil et au militaire, exemple trop suivi depuis. Et l'empereur n'a pas les mains liées, comme les anciens rois, par mille pouvoirs concurrents du sien. Les vides se font continuels et immenses dans l'armée, avec des guerres d'extermination. La prodigieuse extension du territoire augmente le nombre des fonctions, les princes sujets et les rois vassaux emportent avec eux un personnel français considérable, car on ne se fie guère aux peuples *alliés* malgré eux ; il faut du reste que tous soient coulés dans le même moule. Un personnel analogue est presque de rigueur pour les pays qui ne sont ni sujets, ni vassaux, mais que le vainqueur de l'Europe fait graviter bon gré mal gré autour de lui. La qualité de français s'impose à l'étranger comme un grade ; ainsi autrefois devenait-on citoyen romain. En 1799, les ténèbres qui régnaient depuis dix ans rendaient les capacités plus rares, et assuraient de hauts emplois à tous ceux qui avaient pu, par hasard, cultiver leurs facultés, ou qui dataient d'avant 1789, sans avoir été fauchés comme notables ; car la guillotine avait beaucoup travaillé d'avance pour l'avancement des futurs fonctionnaires ; mais plus on avançait dans le règne plus il fallait d'employés à tous les degrés, surtout dans l'ordre militaire. A la fin, ce ne seront plus les emplois mais les sujets qui manqueront. Il faudra faire des officiers avec des collégiens, des adolescents imberbes.

« Dans l'ordre civil, si l'on est moins tué, l'on est presque autant surmené » (P. 334). L'activité fébrile du chef se communique à tout le corps social.

Voici maintenant le chef-d'œuvre de Napoléon en fait de prix d'émulation. Ce fut la création de la *Légion d'honneur*,
« Des nations vieilles et corrompues ne se gouvernent pas

comme les peuples jeunes et vertueux. On sacrifie à l'intérêt, à la jouissance, à la *vanité*. Voilà le secret de la reprise des formes monarchiques, du retour des titres, des croix, des cordons, colifichets innocents propres à appeler les respects de la multitude, tout en produisant le respect de soi-même » (*Mém. de Sainte-Hélène*). Il ne faut pas que le mérite reste à l'état de vague appréciation, il doit être évalué, avoir sa cote. La grande institution fut inaugurée le 14 juillet 1804, anniversaire choisi pour les restes de la badauderie républicaine. Devant toute la cour, sous la coupole des Invalides, après une messe solennelle, avec cette mise en scène grandiose, dont Napoléon avait le secret comme Italien, eut lieu une incomparable distribution de prix : chaque mérite fut proclamé à son rang, depuis le grand-officier jusqu'au simple chevalier. Les noms les plus illustres se rencontraient avec les plus obscurs. A la décoration se joignaient d'énormes pensions, des principautés et des hôtels pour les plus haut gradués et des pensions de 250 à 5,000 francs pour les plus humbles décorés (1). Tous ces titres de ducs, comtes, barons, conférés alors étaient transmissibles, et ces hommes qui n'avaient pas d'ancêtres deviendront eux-mêmes des ancêtres ; on recommence ainsi la monarchie des temps primitifs, les anciens jacobins sont des leudes ; ils pourront affronter la mort, sûrs de laisser à leurs fils de splendides héritages. Les simples légionnaires sont des chevaliers, tant il est vrai que le nivellement n'est jamais chose durable. Au sortir de la cérémonie, ils reçoivent des ovations enthousiastes ; on les embrasse, on les sert gratuitement dans les cafés. Tous peuvent arriver à la haute fortune qui vient de fasciner leurs regards. « Un tel a passé roi, disait-on, à Naples, en Hollande, en Espagne, en Suède ». Tout ce drame de l'institution de la Légion d'honneur est singulièrement intéressant dans le récit que nous analysons. Ainsi la période farouche de la révolution qui avait commencé par l'abolition des titres de noblesse se termine par leur rétablissement au grand contentement de tous, si ce n'est peut-être de l'ancienne aristocratie qui en prenait son parti en riant.

(1) Dans tout le règne il y eut 48,000 décorations ; mais elles n'étaient pas dépréciées comme aujourd'hui.

On sait que les hommes sont de grands enfants, et de tous temps, l'éclat des hochets les a fait tressaillir. L'émulation provoquée à ce point avait créé une force nouvelle. Cette force « surexcite les facultés, elle décuple les énergies, elle transporte l'homme au delà ou à côté de lui-même, elle fait des enthousiastes et des héros, des aveugles et des fous, par suite des conquérants, des dominateurs irrésistibles » (P. 345). « Les soldats français, dit un officier prussien après Iéna, sont petits, chétifs, un seul allemand en battrait quatre; mais ils deviennent au feu des êtres surnaturels, ils sont emportés par une ardeur inexprimable dont on ne voit aucune trace chez nos soldats » (Thiers, VII, 210). Ce besoin de s'estimer et d'être estimé beaucoup, enfante selon les âmes et les circonstances, des dévouements sublimes ou les plus dangereux délires. Il était vrai à la lettre que le dernier des soldats croyait avoir dans sa giberne le bâton de maréchal; il en avait eu tant d'exemples! Le Français, comme autrefois le Romain, ne doutait pas de la conquête du monde, et pensait qu'elle lui était due. Chacun se croit d'essence supérieure et cherche à être glorifié comme tel. « Je vous promets que je reviendrai avec le fusil d'honneur ou que je serai tué, disait un jeune conscrit ». Les Français de 1792 avaient combattu pour une idée, fausse il est vrai, mais enfin pour la propagation de prétendus principes et pour l'intégrité du territoire. Aujourd'hui, l'enivrement de la vanité, de la gloire, si l'on veut, domine tout.

Bientôt cette vanité et une ambition sans limite remplacent tout autre sentiment et, en même temps que le soldat devient brutal par la prolongation de la guerre, l'habitude du pillage et des vastes tueries, il ne vise qu'à l'avancement sans arrêt, aux grandes places, aux gros revenus, au butin et aux dépredations; il faut à tout prix la fortune et ce qu'on appelle la gloire. On n'a plus l'idée qu'on puisse faire son devoir et servir son pays avec désintéressement. On est encouragé par mille exemples: tout le monde n'a pas ramassé 40 millions comme Masséna, ni 60 comme Talleyrand, mais enfin, dans l'ordre militaire comme dans l'ordre civil on arrive à de belles fortunes. « Voilà François tué, dit un lieutenant, c'est moi qui serai capitaine. — Pas encore, reprend François grièvement blessé ». — Napoléon avait dépassé le but; l'émula-

tion, devenue une soif effrénée d'avancement ou de grandeur, rendait capable de tout, « Tel était le furieux égoïsme qu'on appelait alors l'amour de la gloire et que, sous ce nom, l'empereur avait communiqué aux Français », dit Stendhal.

D'Ulm, d'Austerlitz, d'Eylau à Wagram (1809), cette surexcitation, cette soif universelle d'orgueil et de cupidité n'avait fait que grandir. Napoléon subit le premier cette terrible ivresse. « Est-ce pour la France ou pour lui-même qu'il travaille ? tant d'entreprises démesurées, la conquête de l'Europe, l'expédition de Russie, l'installation de ses frères et parents sur des trônes nouveaux, le dépècement et le remaniement continu du monde occidental, toutes ces guerres incessantes et de plus en plus lointaines, est-ce pour le bien public et le salut commun qu'il les accumule ? Lui aussi que veut-il, sinon pousser toujours plus avant sa fortune ?... Il est trop *ambitionnaire*, disaient ses soldats, mot recueilli par J. de Maistre » (P. 350). « Tant qu'il a dit : *tout pour la France*, je l'ai suivi avec enthousiasme, dit le maréchal Marmont, quand il a dit : *la France et moi*, je l'ai suivi avec zèle. Il n'y a que quand il a dit : *moi sans la France*, que je me suis détaché de lui. » L'ambition du maître est trop contagieuse et engendre autour de lui trop d'égoïsmes et de défiances ; les chefs n'ont plus confiance en lui ni les soldats dans les chefs et on voit partout la trahison. La loyauté du prince Eugène est peut-être la seule qui demeure au-dessus de tout soupçon. « Le mécanisme, qui depuis 15 ans jouait si bien, s'est déconcerté lui-même par son propre jeu ; ses rouages engrenés se désarticulent... c'est que Napoléon y a introduit comme moteur central, comme universel ressort le besoin de parvenir, l'émulation effrénée, l'ambition sans scrupules, bref l'égoïsme tout cru, en premier lieu son propre égoïsme, et que ce ressort tendu à l'excès détraque, puis démolit sa machine » (P. 352). « La naissance, l'éducation, le caractère moral étaient complètement mis de côté », dit un célèbre voyageur anglais.

« Après lui, sous ses successeurs, le même mécanisme jouera de même, pour se casser de même au bout d'une période plus ou moins longue : jusqu'ici la plus longue a duré moins de vingt ans. Aujourd'hui la République vient d'accomplir sa vingtième année (septembre 1890), mais sur 4 pré-

sidents, 3 ont été forcés de se démettre, le quatrième n'a été nommé que sur la menace d'une insurrection municipale, et, l'an dernier, le gouvernement a failli périr par une contre façon du 18 brumaire (P. 352).

Avant d'avoir lu le 6^e volume des *Origines*, nous avons fait la même observation (P. 81 de notre première édition).

III

Suivons toujours notre auteur dans le drame qu'il développe à nos regards. Il ne procède pas avec la rigueur d'une dissertation didactique ; mais il nous présente, avec son habituelle originalité une série de tableaux et de sculptures dont la suite et l'ensemble imposent à l'esprit une séduction et une conviction dont il est difficile de se défendre. Sa phrase ordinairement vive et brève, sauf dans les énumérations, s'anime parfois d'un souffle oratoire. Pénétrons à sa suite le vice du système moderne.

Chez tout individu, il y a l'instinct égoïste et l'instinct social ; le premier se développe toujours trop de lui-même et il faut le réprimer, il ne mène qu'à la division et à la ruine. Le principal devoir du législateur est de favoriser le second par des institutions appropriées aux besoins de chaque société et fraction de société et propres à exciter le zèle désintéressé, sans *exiger* cependant plus que le zèle strictement nécessaire au bien général. Il faut dans ce but éviter les surcharges gratuites, c'est le vice où en était venu l'ancien régime. D'un autre côté, dans la direction du navire de l'Etat, il ne faut pas installer un équipage étranger parce qu'alors les actionnaires du navire, c'est-à-dire les contribuables passifs ne se sentent plus chez eux et ne s'intéressent plus à l'affaire.

Pour indiquer le rôle de l'Etat vis-à-vis de chaque société ou collectivité, l'auteur emploie une comparaison ingénieuse d'où il fait jaillir un raisonnement logique, simple et clair. Il y a un cas assez fréquent dans le sud-est de la France, par exemple à Grenoble et à Annecy. Beaucoup de maisons sont indivises ou plutôt chacun de leur propriétaire en possède une partie distincte et déterminée où il est tout à fait chez lui ; il résulte de cet état de choses, de cette association d'étroit voisinage que chacun doit subir, en raison et au prorata

de l'importance de sa part de l'immeuble, les dépenses qui intéressent tous les propriétaires, comme la réparation des gros murs, de la toiture, l'assainissement, les mesures de préservation contre tout danger, etc. S'en suit-il que les copropriétaires aient le droit d'imposer à tous, par exemple, une chapelle commune dans une partie de la maison, une école à l'usage de tous les enfants qui l'habitent, une salle de théâtre ou de danse? Evidemment non. La chose ne peut être imposée à celui qui n'en profiterait pas, qui n'en voudrait pas. La conclusion se tire d'elle-même : l'Etat ne doit imposer à une société que ce qui est utile et profitable à tous (1); les rues, l'éclairage, les chemins publics, les ponts, l'assainissement, etc., doivent être pratiqués ou entretenus aux dépens de tous les contribuables. Et parce que les riches, les négociants, les industriels, les grands propriétaires en retirent beaucoup plus de profit, il est juste que leur part d'impôts soit proportionnelle. Il faut en dire autant des grands services publics, l'armée, la marine, la magistrature, la police, les différentes administrations financières. La maison d'Annecy nous fait toucher du doigt l'essence de la société locale. Autre exemple : la loi du 25 juin 1865 *autorise* des syndicats entre les propriétaires riverains pour leur défense commune contre la mer, les fleuves, etc. Ce n'est pas *autorise* qu'il faudrait dire, car c'est *forcé*, c'est nécessaire et de droit naturel.

L'idéal de la perfection serait ici l'autonomie et la complète indépendance des sociétés locales, avec entière subordination, bien entendu, aux lois d'intérêt général et à ceux qui sont chargés de les appliquer, de même que les particuliers doivent avoir pleine liberté d'administrer leurs affaires privées, sauf le cas de crime ou de délit bien constaté. Cela n'empêcherait pas que le même fonctionnaire pût, avec des attributions bien séparées et une pleine indépendance dans ces attributions

(1) Il ne faudrait peut-être pas trop urger ce principe, mais bien admettre certaines compensations. Il est des objets qui ne servent qu'à une partie des co-associés; d'autres servent à une autre catégorie, cela se compense. Mais ce n'est pas nous qui chercherons à accroître les attributions de l'Etat; cette tendance n'existe que trop sous le régime moderne. Il faut se rappeler aussi que l'Etat spoliateur des églises, des hospices, des écoles était redevable à ces institutions, à titre de restitution dans la mesure du possible; *res clamat Domino*. On se souvient que notre auteur l'a reconnu formellement.

respectives, être en même temps chargé de certains intérêts de l'État et de celui des communes. Par exemple le même percepteur pourrait encaisser, ne serait-ce que pour la facilité et l'économie du service, les deniers publics et les centimes communaux. Le maire, restant avant tout l'homme de ses administrés locaux, pourrait avoir le soin de la police générale et le droit de mettre en mouvement la force armée qui est un corps de l'État.

Avant 1789, nous l'avons vu et l'auteur y revient, des provinces et d'autres associations locales avaient conservé des restes sérieux de leur ancienne indépendance (1). Mais en 1800, tout avait été nivelé et submergé et en même temps, par un excès contraire, il y avait 44.000 petits États indépendants de fait; sous la République *une et indivisible*, des brigands de chaque localité, associés à un brigand délégué de la Convention, exerçaient le pouvoir le plus absolu et le plus tyrannique. L'État ne recevait même plus sa part d'impôts; les tyranneaux de petites villes et de villages, par une anarchie et un despotisme inouïs, disposaient de toutes les forces et de toutes les ressources de la nation.

Pour le Premier Consul, il n'y a plus de sociétés locales, il ne voit que Lui et l'État et, plus que sous Louis XIV, l'État c'est Lui; les communes, les départements ne sont que des subdivisions administratives, les casiers d'un immense damier dont il doit mouvoir à son gré toutes les pièces. Les conseils municipaux et généraux sont électifs; mais comme le Sénat et le corps législatif. La candidature officielle eût été trop peu de chose pour le moderne César; il n'y a plus que des semblants, de vains simulacres d'élections. M. Taine expose ici d'une façon précise et explicite comment se fit cet escamotage peu déguisé, cette transformation très brusque; comment les élus ne devinrent plus que les créatures d'un pouvoir unique et central, d'un grand Electeur, d'un chef

(1) De 1778 à 1787, vingt et une assemblées provinciales avaient été investies de pouvoirs considérables se référant aux intérêts locaux. Aug. Thierry constate tous ces faits et d'autres du même ordre. Cela prouve une fois de plus que sous une monarchie forte et intelligente, les abus se seraient corrigés d'eux-mêmes sans la secousse d'un bouleversement général. C'est en vain, que cent ans après ce tremblement de terre si violent, on réclame plus que jamais la décentralisation.

suprême, moteur de toutes les forces individuelles ou collectives. Cette évolution est définitive à partir de 1806, où les candidatures sont supprimées par décret.

Nous avons ici à recueillir une objection formulée par des défenseurs du système Napoléonien. Il fallait partout l'action d'une main ferme et d'une volonté inflexible pour rétablir la paix entre les 140.000 émigrés et les 1.200.000 possesseurs de biens nationaux, entre le clergé catholique et les dissidents, soit constitutionnels, soit anti-concordataires, entre les anciens jacobins et les honnêtes gens, sans compter des partis intermédiaires de toutes nuances. C'était l'œuvre essentielle que se proposait à l'intérieur le restaurateur de l'ordre social. Cette objection, assez spécieuse, ne nous paraît pas péremptoire. Notre auteur ne la propose pas, mais il fournit, ce nous semble, les éléments de la réponse. A côté des autorités locales le chef de l'État avait en effet sa police, ses fonctionnaires, son armée fortement constituée, cela aurait dû lui suffire pour atteindre et assurer le résultat dont il s'agit avec la sécurité et la sincérité des scrutins. Quoi qu'il en soit de cette question, à la rigueur discutable, il n'en est pas moins vrai que la privation des libertés les plus légitimes devint la conséquence et le châtement d'une liberté proclamée sans limites et sans lois. Ajoutons une autre réflexion : le soldat Corse, quoiqu'il fût de son pays, ou parce qu'il en était avait au plus haut degré ce qu'on appelle au delà des Alpes la *prepotenza francese*. Admettons-le si l'on veut, une réaction sans précédent contre une licence sans exemple dans l'histoire devait subir la marque de toute réaction en donnant dans l'excès contraire.

Mais sur qui tomberont les choix du *Grand Electeur* et quels hommes *fera-t-il nommer* ? Partout des notables à divers degrés suivant la place qu'ils doivent occuper dans la hiérarchie, partout des gens capables, influents par leur fortune ou leur situation. Ici, comme à la cour impériale et dans la hiérarchie proprement officielle, se rencontre une promiscuité d'anciens royalistes et de révolutionnaires *rangés*, *assagis* ou censés l'être. Napoléon s'apitoie sur l'état d'abandon de ces derniers, peu sympathiques aux électeurs de droit, notamment de Barras et de Rewbel (Thibaudeau). Par contre. Alquier passant à Toulouse signale au gouvernement la pré-

sence *inconvenante et inconcevable*, dans le conseil municipal de cette ville, de gens de la lie du peuple, qui n'ont d'autre mérite que leurs exploits jacobins et sont incapables de gérer des intérêts quelconques, et surtout de jouir de la *moindre considération*, tant il est vrai d'après ce choix que le levain révolutionnaire fermentait encore.

Du reste la besogne proposée aux municipalités est honorable, il s'agit surtout de réparer partout les ruines matérielles du régime passé et de rétablir l'ordre dans les finances à force d'économie, de comptabilité exacte et bien contrôlée ; il y a pour cela la réglementation la plus minutieuse : les préfets doivent visiter une fois par an les communes de leur département, et les sous-préfets deux fois celles de leur arrondissement ; ce sont de véritables inspecteurs des finances et des travaux publics, leur rôle n'est pas une sinécure (1). Dans l'administration municipale, comme partout, le chef de l'Etat introduit une émulation extraordinaire. Lorsque les maires des moindres communes avaient bien géré leur emploi, une colonne était dressée dans la ville ou le bourg, mentionnant le nom du magistrat, les services rendus et portant cette inscription : « Au tuteur de la commune, la patrie reconnaissante ». Il faut avouer que le César moderne était vraiment doué du génie administratif. Les décorations et les distinctions nobiliaires, ici comme partout sont prodiguées, mais pas au hasard. La plupart des hautes fonctions confèrent de droit les titres de comte ou de baron.

L'Empereur, doué d'une activité prodigieuse, donne lui-même l'exemple comme Inspecteur en chef. De sa personne il parcourt ses États, il arrive le soir dans une localité, se fait présenter tous les renseignements écrits concernant l'administration locale, passe la nuit à les étudier, monte à cheval dès le matin, parcourt tous les points où quelques travaux sont à exécuter, réunit les conseillers et fonctionnaires, se montre aussi bien ou mieux qu'eux-mêmes au courant de toutes les

(1) Il va de soi que les conseils généraux ou municipaux, n'avaient que voix consultative, ne se réunissaient que 15 jours par an et que leurs consultations d'abord publiées, ne le furent plus dès l'an IX (1801). En réalité, tout se passait à huis-clos dans les bureaux. Il faudrait voir, dans l'auteur, le détail de cette annihilation des assemblées prétendues délibérantes en ce temps-là.

questions, tranche des difficultés qui paraissaient insolubles. Sous ce rapport, Louis XIV, homme de travail autant que de plaisir ne faisait pas mieux. Là, comme à la tête de ses armées. Napoléon produit un éblouissement fascinateur par son universelle compétence. « L'admiration commence ou s'achève par la peur; toute l'âme est subjuguée, l'enthousiasme et la servilité se confondent » (P. 387). Ceux qui l'entourent et partagent son autorité sont enveloppés de l'éclat du même prestige. Les bons Allemands, ses ennemis, étaient accablés d'étonnement : « c'est plus qu'un homme, disaient les administrateurs de Düsseldorf. — Oui, répond Beugnot, c'est un diable ». Homme ou diable, l'auteur que nous analysons le juge sévèrement, mais ne conteste pas son génie après avoir scruté, le scalpel à la main, cette nature étrangement exceptionnelle. Toutefois quand tout repose sur un seul homme dans la mieux organisée des administrations, qu'advient-il lorsque les ressorts physiques et moraux de cet homme s'affaiblissent ou que la passion l'enivre et l'aveugle ? Moins que cela, un grand revers militaire suffit pour tout perdre : « Je fais la guerre, disait l'Empereur, parce que je ne puis me passer d'une armée ». L'Etat n'ayant d'autre appui qu'un chef d'aventure, quand l'unique moteur vient à manquer, la machine se brise car on ne s'appuie pas sur un roseau qui fléchit. L'édifice croule à tous les vents de l'opinion et de l'émeute, ou s'effondre de lui-même. Le nouveau régime, c'est l'instabilité en permanence. « Parmi tant de crimes politiques et tous les attentats commis contre la France, celui-ci est un des pires : la Constituante a défait des groupes tout faits et qui étaient l'œuvre accumulée de dix siècles, des noms historiques et puissants dont chacun remuait des milliers de cœurs et associait des milliers de volontés, des centres de collaboration spontanée, des foyers encore chauds de spontanéité, de zèle et de dévouement, une école pratique de haute éducation politique... une belle carrière ouverte aux ambitions légitimes, bref la petite patrie dont le culte instinctif est un premier pas hors de l'égoïsme et un acheminement à celui de la grande patrie (1) ».

(1) Cette petite patrie était servie avec zèle par tous les ordres. Le clergé y contribuait pour sa part et ne disait pas avec l'ermite de La Fontaine : « les choses d'ici-bas ne me regardent plus ». Voici sur ce point

C'est peut-être à l'autonomie communale, presque intacte au XVI^e siècle, qu'on eut la facilité d'organiser la Ligue et de résister ainsi au machiavélisme de Catherine de Médicis et à la tyrannie d'Henri III dont l'incapacité égalait les débauches, traître aux serments de son sacre en livrant la France à un prince hérétique et à la pire des anarchies, l'unité religieuse étant la première de toutes, même dans l'ordre politique et social ; ceux qui faussent l'histoire depuis trois siècles y contrediraient en vain et l'auteur que nous étudions ne nierait pas ce principe.

La Restauration accepta, en 1815, le nouvel ordre de choses, il était si commode, la machine fonctionnait si bien, et presque toute seule ! Le contribuable y était habitué et cela mettait toute une armée de fonctionnaires entre les mains du roi, et lui permettait, en assurant sa domination, d'accorder une multitude de places, c'est-à-dire de bienfaits. Un pouvoir quel qu'il soit ne refuse pas de tels avantages. C'est ce qui faisait dire au duc d'Angoulême, promené parmi les ponts, les canaux, les superbes chaussées du Languedoc, et à qui l'on rappelait que ces grands travaux avaient été faits par les Etats de la Province : « Nous préférons les départements aux

la pensée de Tocqueville : « J'ai eu la patience de lire la plupart des rapports et les débats que nous ont laissés les anciens États provinciaux et particulièrement ceux du Languedoc, où le clergé était encore plus mêlé qu'ailleurs aux détails de l'administration publique... et apportant, dans cette lecture, les idées de mon temps, je m'étonnais de voir des évêques et des abbés faire des rapports sur l'établissement d'un chemin ou d'un canal, y traiter la matière en pleine connaissance de cause, discuter avec infiniment de science et d'art les meilleurs moyens d'accroître le produit de l'agriculture, d'assurer le bien-être des habitants et de faire prospérer l'industrie, toujours égaux et souvent supérieurs à tous les laïcs qui s'occupaient avec eux des mêmes affaires ». Aujourd'hui l'on dirait : Le prêtre à la sacristie ! Tant vaudrait dire : les magistrats et les hommes de loi au palais, les agriculteurs sur leurs terres, le négociant à son comptoir, l'industriel à son usine ! Que resterait-il alors pour s'occuper des affaires publiques dans les assemblées électives ? Sans doute les seuls fonctionnaires de l'Etat. Si l'on avait toujours renvoyé le prêtre et le moine à la sacristie, qui donc aurait civilisé les barbares, et façonné le monde moderne ? Si l'on avait ainsi relégué les jésuites, qui eût créé et dirigé ces *réductions* du Paraguay, qui ont forcé l'admiration de l'école philosophique elle-même qui les a brutalement détruites ?

provinces ». Selon le conseil de Fouché, *les Bourbons se sont couchés dans le lit de Napoléon*. Avec cela on ne voulait pas que les préfets se montrassent trop royalistes : « et surtout pas de zèle », leur recommandait invariablement le rusé Talleyrand. Le gouvernement dispose de tout avec la même ingérence dans les moindres affaires comme le gouvernement impérial, peut-être avec moins de compétence, et surtout moins de génie. Commune ou département, chaque société locale reste ce qu'elle était. Tout a été si souvent remanié, spolié, désorganisé, réorganisé, qu'on ne se souvient plus de l'ancienne autonomie ; le maître a perdu conscience de son domaine, les coassociés ont subi une longue désagrégation. Toute la fortune communale, actif et passif, a été englobée, puis perdue dans la fortune publique, c'est-à-dire dans la banqueroute. Napoléon en reconstituant plus ou moins une partie de ces biens, en disposait à son gré (1). Ainsi traitée pendant un quart de siècle, la société locale cesse d'être une personne pour devenir une chose ; et ainsi fut sanctionnée par le nouveau régime le fonctionnarisme d'Etat et la centralisation à outrance.

« Voici donc partout la société locale qui avorte ; elle n'est qu'une créature de la loi, un encadrement artificiel de voisins qui ne se sentent pas *liés et incorporés* par le voisinage. Ils n'ont plus cette pensée : nous sommes ensemble dans le même bateau, le bateau est à nous et nous en sommes l'équipage » (P. 397).

L'auteur remarque, dans le premier paragraphe du chapitre II, qu'après 1830 les conseils locaux sont devenus réellement électifs, au suffrage restreint, et, en 1848, au suffrage universel ; que depuis 1870, les maires sont élus par le conseil municipal. C'est un moteur interne qui s'ajoute au moteur externe ; mais ce rouage n'est pas fait pour la machine ni

(1) Veut-on savoir à quels sophismes, l'emportement autoritaire peut entraîner un puissant esprit : Il s'agissait d'une vente à l'encan de toutes les propriétés communales, et d'un accaparement par l'Etat des coupes de bois, opération commencée en 1813 et qui se poursuivit sous la Restauration. « A ceux qui objectaient que l'impôt ne peut être établi que par une loi, Napoléon répondait que ce n'était pas un impôt parce qu'il n'y a d'impôts que ceux établis par la loi et que ceci le serait par décret. Il faut être le maître et le maître absolu (et insolent), pour employer une telle argumentation » (Pélet de la Lozère).

la machine pour lui. Ici l'innovation libérale est plus apparente que réelle ; c'est une cause de tiraillements, et l'Etat n'en a pas moins gardé sa direction toute puissante. Et peut-être est-ce un moindre mal ; depuis que les élections appartiennent à la majorité numérique, « force aveugle et brute », nous sommes exposés à l'autonomie démocratique qui nous ramènerait facilement aux *inepties de 1789* et aux *violences de 1793*. « Le premier régime, si mauvais qu'il soit, est notre dernier abri contre la malfaisance pire du second » (P. 401). Telle est l'opinion de M. Taine que nous ne discuterons pas. Que faudrait-il substituer à cette force « aveugle et brute » du suffrage universel ? Nous allons le voir.

Les industriels, les grands propriétaires, les riches enfin, jouissant dans de plus grandes proportions des avantages assurés à tous par le budget de l'Etat et des communes, doivent payer un impôt proportionnel, c'est ce qui existe. Rien de plus juste. Aujourd'hui l'on parle de l'impôt progressif, mais il existe de fait ; seuls les radicaux socialistes ne le trouvent pas assez lourd. Les pauvres et les demi-pauvres sont déchargés, dans une large mesure, de leur quote-part proportionnelle de contributions. En 1851, sur 7.800.000 propriétaires, 3.000.000 étaient dispensés de l'impôt foncier comme indigents, et leurs cotes considérées comme irrécouvrables (Paul Leroy-Beaulieu, *De la répartition des richesses*, souvent cité ici par l'auteur). Les centimes additionnels qui alimentent les budgets locaux, n'atteignent que l'impôt foncier, et, par conséquent, les journaliers, les manœuvres, ceux qui vivent au jour le jour, ne les supportent pas. Le chiffre des portes et fenêtres s'abaisse non *proportionnellement*, mais *progressivement*, suivant le peu d'importance des immeubles. Le pauvre, surtout le paysan pauvre est très ménagé ; pour lui l'impôt est progressif en sens inverse. 2 millions et demi d'indigents sont déchargés de tout. A Paris, sur 685.000 loyers, 625.000, 12 logements sur 13, sont exempts, en tout ou en partie, de l'impôt mobilier et des centimes additionnels. Nous ne poursuivrons pas cette énumération qui se justifie facilement par des textes de lois et des statistiques sûres ou même officielles. La conclusion très juste est que plus il y a d'allègements, et leur chiffre est énorme, plus il y a de surcharges, au delà de la quote-part proportionnelle. Or,

nous le savons, l'impôt est plus lourd chez nous que partout ailleurs ; sans doute il est perçu avec moins d'àpreté que par les fermiers de l'ancien régime, on le prend avec des gants, satinés, le percepteur est un homme bien élevé, les dégrèvements même, prévus du reste approximativement au budget, s'obtiennent sans trop de difficultés ; mais enfin, la charge et la surcharge sont là. Que conclure de cette surcharge ? Blâmerait-on une législation qui agit ainsi par humanité, et aussi pour ne pas s'exposer à l'impossibilité du recouvrement et à un déficit considérable ? On peut le comprendre et l'admettre ; nous ne sommes plus au temps où de riches seigneurs et des monastères payaient, par une charité spontanée, les tailles des voisins nécessiteux ; aujourd'hui on impose à tous une charité forcée, l'auteur le constate. Il n'en conclut pas moins que, dans la grande entreprise de l'Etat et des collectivités locales, la part de certains actionnaires est beaucoup plus grande que celle du grand nombre. Or il est admis, et le statut est sage puisqu'il est très librement consenti et voulu de tous, il est admis que, dans une société financière ou industrielle, la part d'influence dans les délibérations, c'est-à-dire le nombre de voix attribué à chacun est déterminé par le nombre de ses actions ; celui qui en possède cent a dix fois plus de voix que celui qui n'a que dix actions. Si donc, dans l'entreprise de l'Etat, chaque actionnaire jouissant du bas prix de la marchandise en proportion du vide de sa bourse, voit grandir ou diminuer son influence avec le poids de ses charges, il y aura compensation, restauration de l'équilibre, application de la justice distributive » (P. 409). « Autrement le contribuable moyen ou gros n'est plus un associé mais un exploité ». Il n'a plus de zèle ni de goût pour le règlement des affaires publiques. Attribuer à tous le même suffrage, aurait pu dire notre auteur, c'est à peu près comme si, sous prétexte d'égalité, on imposait au millionnaire et au besogneux le même chiffre de contribution.

On a compris en Angleterre que celui qui paye commande, et en proportion de ce qu'il paye ; aussi, les plus haut imposés ont plus de voix, et cela jusqu'à six voix pour un seul votant. En Prusse il y a trois catégories de contribuables ; chaque catégorie, composée d'un nombre très inégal de votants, donne le même nombre de suffrages. Par cet équilibre ap-

proximatif des charges et des droits légaux, les deux plateaux de la balance reprennent à peu près leur niveau. Tant pis pour l'égalité démocratique, et tant mieux pour la raison et l'équité.

En France, la loi du 15 mai 1818 adjoignait aux conseillers municipaux les plus haut imposés en nombre égal, toutes les fois qu'il s'agissait de voter des centimes additionnels extraordinaires. « Le dernier asile de la justice distributive a été détruit par la loi du 5 avril 1882 (1). » Il ne serait pas moins à propos de proportionner la valeur du vote à l'importance des *fonctions sociales* de l'électeur. Le système censitaire avait le tort de ne tenir compte que d'une seule supériorité sociale, la fortune.

Que l'on conteste la théorie qui précède comme contraire à l'instinct démocratique, nous le voulons bien ; mais n'est-ce pas ici la démocratie qui a tort, comme cela lui arrive souvent ? Car elle confine facilement à la démagogie. Il est incontestable, en thèse générale, que les plus riches et les plus haut placés sont les plus intéressés à la sage administration des affaires publiques, et ordinairement les plus éclairés. Un manœuvre comprendra-t-il bien l'utilité de telle entreprise, de telles relations internationales et, en général, le pour et le contre d'une question sociale et politique ? Appréciera-t-il bien la ligne de conduite de son député ou même de son délégué au conseil municipal ? Se rendra-t-il compte des *voies et moyens* pour atteindre le but d'une entreprise ? Il arrive trop souvent que les membres des conseils locaux, comme

(1) Cela ne ferait pas le jeu des sectaires qui sont au pouvoir, par exemple quand il s'agit de la construction de palais scolaires ou de coûteuses laïcisations. Il est plus facile de voter quand *les autres payent*. Si de 1815 à 1848 nous avons eu de bonnes finances, il faut, croyons-nous, l'attribuer en partie au suffrage censitaire, trop décrié peut-être avant qu'on eût fait l'expérience du suffrage universel, et qui avait, en effet, bien des apparences contre lui, sans compter les inconvénients inhérents à tout système. Le premier de ces modes de suffrage, combiné avec la représentation de divers corps constitués et corporations rétablies, eût peut-être présenté une sorte d'idéal. Une certaine corruption était plus facile avec le régime censitaire, une corruption plus générale et plus profonde se pratique de nos jours. La thèse de la représentation de groupes sociaux, très admise des catholiques, commence à pénétrer dans un milieu différent ; témoin un article important de M. Ch. Benoist dans la *Revue des Deux-Mondes*.

les représentants de la nation sont pris parmi les moins intéressés au bon ordre. Ainsi le veut la théorie révolutionnaire, toujours en faveur, qui veut que le pouvoir vienne d'en bas et s'exerce par en bas. La conséquence naturelle, c'est que les ouvriers qui dirigent la République voudraient aussi diriger l'usine. M. J. Guesde, fougueux socialiste et partisan du suffrage universel dans la phase actuelle de ses palinodies, a autrefois écrit dans *l'Égalité* : « Où et comment l'ouvrier, dont la mine ou la manufacture a été la seule école, aurait-il appris à user intelligemment et utilement de son bulletin de vote ? » Le suffrage universel mal entendu et mal réglé est donc une pente naturelle vers le socialisme.

Le suffrage universel, tel qu'il est pratiqué chez nous, est contraire à l'équité et au bien public, c'est l'opinion bien arrêtée, nous pourrions dire bien motivée, de notre auteur.

« Si l'État en France a fait justement le contraire (de ce qu'il fallait), c'est au plus fort d'une révolution violente et brusque, sous la dictée de la faction maîtresse et du préjugé populaire, par logique et par contagion » (P. 413). C'était un délire : « Ici, comme en tout le reste, le législateur a aveuglément obéi à un principe abstrait, faux, contraire à toute raison pratique. Il a fait de la symétrie sur le papier, il a expédié partout le même habit, pour toutes les tailles, trop large ou trop étroit, guindé, ridicule. A l'inverse de ses prédécesseurs en France avant 1789, au rebours de tous les législateurs hors de France, avant et après 1789, il n'a même pas su constater, malgré l'expérience et l'évidence, qu'il y a au moins deux classes d'hommes, ceux de la ville et ceux de la campagne.

Du reste, ceux qui composent ces deux classes sont les uns et les autres au-dessous de leur besogne. Dans les campagnes, avant 1830, quand le préfet nommait les conseillers municipaux et le maire, les notables en faisaient toujours partie ; après 1830 le suffrage restreint les y mettait presque toujours. Sous l'Empire, le maire étant nommé à la discrétion du préfet, il y avait chance pour que ce magistrat fût un des hommes les moins ignorants et les moins ineptes de la commune. Aujourd'hui, l'esprit démocratique exclut presque toujours le noble et le bourgeois, tous ceux qui offrent quelques garanties de capacité. La confiance des *concitoyens* supplée à tout. « A ces paralytiques, à ces aveugles-nés, on apporte.

quatre fois par an, une liasse de papiers savants, élaborés à la préfecture, de grandes feuilles divisées de haut en bas par colonnes, de gauche à droite par alinéas, couverts de textes imprimés et de chiffres manuscrits, détails de la recette, détails de la dépense, centimes généraux, centimes spéciaux, centimes obligatoires, centimes facultatifs, centimes ordinaires, centimes extraordinaires, leur provenance, leur emploi ; budget préalable, budget primitif, budget rectificatif, avec l'indication des lois, règlements et décisions visés par chaque article, bref un tableau méthodique le mieux spécifié et le plus instructif pour un législateur et pour un comptable ; mais un simple grimoire pour des paysans dont la plupart savent à peine signer leur nom ; cerveaux incultes, engourdis par la routine du travail manuel » (P. 416). En face de ces chefs-d'œuvre de la paperasserie, les braves gens ont beau prendre leurs vieilles lunettes, les essuyer, les assujettir pour le mieux sur leur nez ; ils voient quelque chose, mais ils ne perçoivent rien. Le maître d'école, secrétaire de la mairie, malgré la crue incessante des lumières dont ces sortes de gens sont inondés, ne sait trop que penser de ces fatras. Il faut recourir à l'aide bénévole de l'employé de la préfecture ou sous-préfecture voisine, pour débrouiller les malencontreux papiers. Celui-ci, ayant longuement lu et médité, sur son rond de cuir, est à peu près au courant de toute la paperasserie administrative, c'est un vieux routinier (1). Ainsi, on le voit, en bas comme en haut, le peuple est souverain maître de ses destinées. En Savoie, avant l'annexion, il y avait un notaire, avoué ou avocat du chef-lieu voisin qui, ayant cinq ou six communes pour clientes, leur fournissait le secours de son savoir, assistait à leurs délibérations et leur prêtait même sa main pour écrire, avec le même chiffre total d'honoraires, ou appointements que le secrétaire actuel de la mairie. A la bonne heure, on trouve encore hors de France des gens bien avisés. « Abandonnés à leur ignorance native, les 27.000 petits conseils municipaux, privés des lumières que le choix du préfet ou le suffrage restreint pouvaient

(1) On a trouvé ce système si beau qu'on a jugé indispensable de l'imposer, y compris la comptabilité hors budget, aux fabriques dont les membres, quoique censés cléricaux, ne sont guère plus grands clercs que leurs voisins du conseil municipal.

introduire dans leurs ténèbres », n'ont guère d'autres préoccupations que d'éviter à tout prix les centimes additionnels qui ne leur sont pas imposés d'office, souci dont sont délivrés ceux des conseillers qui ne paient pas d'impôts. Paul Leroy-Beaulieu (*L'État moderne et ses fonctions*, p. 169), cite comme exemple de cette bonne administration, qu'il a étudiée à fond, le fait d'un groupe de deux ou trois cents villageois qui réclamaient depuis *plusieurs années* des réparations indispensables à une fontaine dont ils ne pouvaient guère se passer. Il s'agissait d'une dépense de deux ou trois cents francs, un franc par tête. Tout cela est décrit ou plutôt peint avec la verve fine et mordante que sait y mettre l'auteur, sans se départir de cette abondance d'observations et d'informations qui font si complètement défaut à ces pauvres conseillers ruraux.

Mais dans les villes où les lumières abondent, les choses doivent aller d'une toute autre façon. Ici la besogne est rude et compliquée ; l'auteur fait une longue énumération de tous les services importants et difficiles auxquels il faut pourvoir dans une moyenne grande ville. Cette énumération est prise sur le fait et tient toute une page où rien n'est imaginé. Expérience faite, on en est venu, dans les grandes sociétés industrielles ou financières, à la présence ininterrompue d'un gérant ou directeur permanent qui, homme spécial, éprouvé, sûr de sa place, donne à l'affaire toutes ses heures, toutes ses facultés, tout son zèle. Ce perfectionnement si nécessaire est adopté, pour l'administration municipale, dans les villes de la Prusse Rhénane. Le bourgmestre est un grand et sérieux administrateur, largement appointé, directeur effectif de tous les services publics. Ce n'est pas un homme de parade ; ce n'est point un avocat quelconque aspirant à la députation. Il exerce une foule d'attributions qui, chez nous, incombent au préfet. En France, quant aux conseillers municipaux, dont le maire est *unus de gremio*, ici, comme à la campagne, le suffrage universel a fait son œuvre inepte : toutes les vraies notabilités, les spécialités, les grandes honorabilités, sauf exception, sont exclues. Les élus « lisent le journal tous les jours et sont persuadés qu'ils entendent non seulement les affaires locales, mais encore les affaires nationales et générales, c'est-à-dire les plus hautes formules de l'économie poli-

tique, de l'histoire philosophique et du droit public, à peu près comme le maître d'école qui, parce qu'il sait les quatre règles, se croirait maître et profès dans le calcul différentiel... Cerveaux étroits, offusqués et échauffés par la fumée chaude des grandes phrases qu'ils récitent... Avocats ou médecins de troisième ordre...demi-lettrés d'estaminet...parleurs de clubs ou de coteries, ambitieux vulgaires ». Incapables de réussir dans les carrières où on est observé et tenu de près, ils se sont jetés dans les bras du suffrage populaire, « arbitre ignorant, inattentif et mal informé. juge prévenu et passionné, moraliste à conscience large... » A cette collection. on joint volontiers des ouvriers pour représenter et défendre les *intérêts des travailleurs*. Tout ce tableau est à examiner en détail. Le conseiller municipal de la petite ville réunit les défauts, plus que les qualités de ses confrères d'en haut et d'en bas. L'auteur aurait pu dire que leur principale fonction à tous, c'est l'agence électorale et la surveillance des fonctionnaires. Il en est à peu près de même des conseillers généraux. Ces heureux élus s'appuient sur le marche-pied d'où l'on escalade le Sénat et la députation pour décrocher de là un éphémère portefeuille, se serrant le plus possible à un mât très glissant, même et surtout après avoir atteint l'objet suprême de leur convoitise. « Ainsi recrutés et composés, agrandis et détériorés, les pouvoirs locaux deviennent d'un maniement difficile et désormais, pour administrer, le préfet doit s'entendre avec eux » (P. 424).

Encore n'est-ce pas là le point le plus embarrassant pour cet important fonctionnaire. Sans doute il n'est plus le préfet de l'an VIII et des années suivantes, sorte de commandant militaire, transmettant les ordres d'en haut et dominant ses subordonnés comme un pacha. Mais ses attributions sont immenses, et, s'il sait s'y prendre, il reste omnipotent. Il nomme des milliers d'employés de moyen et bas étage qui lui doivent tout. Il est en réalité préparateur, directeur, exécutant et maître des résolutions des conseils délibérants.

Sa volonté, seule vraiment agissante, doit prévaloir et prévaut le plus souvent. La compétence de ces conseils s'est étendue, il est vrai, leurs délibérations sont publiées et affichées, il faut compter avec l'opinion ; mais « telle qu'elle peut se produire dans un pays moulé par la centralisation, égalitaire

dans une foule ondoyante ou stagnante d'individus désagréés... qui ne savent que se pousser, s'entre-choquer ou rester immobiles, chacun suivant ses impressions personnelles, aveuglément et au hasard. C'est l'opinion inconsciente, imprévoyante, inconséquente, superficielle, acquise à la volée, fondée sur des bruits vagues, sur quatre ou cinq minutes d'attention par semaine, et principalement sur de grands mots mal compris » (P. 426). A ce luxe d'épithètes accumulées, on reconnaît un des procédés favoris de notre auteur pour enfoncer sa pensée en y projetant la lumière. Revenons au préfet : il a pourtant à amadouer et à capter cette opinion telle quelle ; car ce fonctionnaire, et voilà sa grande tâche comme sa grande difficulté, est avant tout l'agent électoral du département. Il faut qu'au nom du pouvoir central qui l'envoie « comme commis voyageur en permanence », il façonne ou maintienne cette opinion : d'où sort à son tour le pouvoir central ; ce cercle vicieux est le caractère dominant du régime actuel. Le chef du département doit traiter là-dessus avec les conseils, les maires, les instituteurs, les percepteurs, les électeurs influents et « surtout avec le petit comité actif qui, dans chaque commune, soutient la politique régnante et offre son zèle au gouvernement ». C'est avec ces auxiliaires indispensables, souvent gens innombrables, qu'il faut traiter et auxquels il faut tout accorder, quoiqu'ils demandent beaucoup : ingérence dans les affaires du département et de la commune, emploi de fonds, nominations et révocations même dans le personnel ecclésiastique. Il faut avec eux *couler doux* ; ils ont les traditions jacobines, entre autres celles de mener tout d'en bas, d'être à eux seuls le peuple idéal et réel (1). Ces groupes perdus dans l'ombre, qui n'ont pour convictions que leurs intérêts ou des haines sectaires, sont à la fois les créatures et les créateurs électoraux du pouvoir d'en haut, sans doctrines celui-ci, sans consistance, mobile et indéfinissable, précaire, avec des essais et des impossibilités d'orientation qui lui valent une déconsidération croissante. Les agents de l'État, les plus portés à être consciencieux, cèdent à ces influences audacieuses, irresponsables, inconnues, ou bien ils sont brisés. Entre ces gens-là et le préfet no-

(1) On se demande si l'acquiescement d'un certain assassin, que les gens du pays appelaient *Ravachol II*, ne se rattache pas à cet ordre de choses.

tamment, il s'établit un marchandage incessant ; celui-ci est de plus, en tant que placé à la tête de tous les services, « l'inquisiteur en chef de la foi républicaine jusque dans la vie privée et dans le for intérieur », chargé de pousser la conquête entreprise par l'Etat de toute la vie humaine. Remarquons seulement que l'indulgence, la sévérité, le caprice de la préfecture est un avantage ou un danger de premier ordre pour 377.000 débitants de boissons ; qu'une dénonciation admise, même au hasard, peut ôter le pain de la bouche à 38.000 desservants ou vicaires, à 43.000 employés des Postes et Télégraphes, à 45.000 débitants de tabac, à 75.000 cantonniers, à 12.000 instituteurs ou institutrices, etc. Le plus souvent, quand l'infortuné préfet prend la plume pour écrire des notes de vie ou de mort, c'est sous la dictée tyrannique de ses collaborateurs jacobins au petit-pied. Le fonctionnaire quelconque ne sait à qui il doit faire la cour, et malheur à lui s'il manque de zèle électoral ou s'il a quelque ennemi caché ou encore s'il se trompe d'adresse dans ses flatteries. C'est en petit le régime de la *Terreur* avec une scélératesse où l'hypocrisie remplace le grandiose. M. Anat. Leroy-Beaulieu a écrit, avec une grande compétence, sur cette terreur et ses effets un article dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1^{er} mars 1890 (P. 108), sous ce titre : *la République et les conservateurs*. Notre auteur en cite un important passage.

Avec ces influences qui mettent le préfet actuel sous la pire des tutelles, on peut dire que lui, préposé au maintien de tout l'ordre administratif, devient de plus en plus le désorganisateur des administrations et de leur personnel. L'intérêt public descend au second rang, l'intérêt électoral le plus mal entendu monte au premier ; l'exactitude, la discipline hiérarchique, l'honneur professionnel, tout fléchit. L'auteur aurait pu ajouter que le chef du département, nomade comme les autres fonctionnaires, n'aspirant qu'à l'avancement, plus soumis que les autres aux continuelles fluctuations politiques, ne peut arriver à se localiser et à bien connaître les choses et les hommes. « La grande bâtisse administrative n'est plus une maison bien tenue mais une baraque » (P. 432).

« Sous le régime démocratique, le service et l'entretien de cette maison deviennent de plus en plus coûteux » (*Ibid.*). La majorité, exempte ou presque exempte d'impôts, a la part

prépondérante dans le vote ; les dépenses *folles* se multiplient de toutes parts. « En haut comme en bas, la démocratie a la vue courte ; sur la pâture qui s'offre, elle se jette comme l'animal, bouche ouverte et tête baissée ; elle refuse de prévoir et de compter, elle obère l'avenir, elle gaspille toutes les fortunes, non seulement celle de l'État central, mais encore celles des sociétés locales » (P. 433). En 1851, les départements tous ensemble dépensaient 97 millions ; en 1869, 192 millions ; en 1881, 314 millions, etc... En 1836, les communes, prises ensemble, sauf Paris, dépensaient 117 millions ; en 1862, 450 millions ; en 1877, 676 millions. Les centimes additionnels des budgets locaux, qui étaient en 1830 de 80 millions, sont montés, en 1887, à 364 millions. Les communes endettées devaient en 1868, sauf Paris, 524 millions, et, en 1871, 711 millions. En 1868, Paris devait 376 millions ; au 30 mars 1878, cette même dette était de 1 milliard 988 millions. La contribution locale de ses habitants, qui était de 45 francs par tête à la fin de la Restauration, de 94 francs à la fin du second Empire, montait en 1887 à 120 francs. De ce côté-là l'avenir est effrayant.

Dans un dernier alinéa, l'auteur récapitule tout ce qui précède pour conclure que cette maison si mal tenue, si mal gouvernée, pourvue d'employés qui font mal leur besogne et sont appliqués surtout en dehors de leurs vraies fonctions à des besognes malpropres, que cette maison mécontente son public et s'achemine à la faillite morale et pécuniaire. La société locale en particulier est mort-née si on la considère comme un organisme ; en tant que mécanisme elle se détraque.

On dira peut-être que tout ce tableau est poussé au noir à la manière de Cassandre prédisant les malheurs de Troie ; mais personne jusqu'à présent, que nous sachions, n'a entrepris de remettre les choses en leur prétendue vraie lumière en s'appuyant sur des idées, des faits, des statistiques, des raisonnements, sur des preuves enfin meilleures que celles de notre auteur. Lui est un *enfant terrible* qui a beaucoup vu et dit tout ce qu'il a vu, même ce que le vulgaire ne soupçonne pas.

Quant à l'avantage du suffrage restreint ou du suffrage universel, modifié par la représentation proportionnelle de tous les éléments facteurs prépondérants de l'ordre social,

sur le suffrage universel tel que nous l'avons, il faudrait pour le contester produire de sérieux arguments. Nous n'en connaissons d'autres jusqu'à présent que la nécessité de subir un fait accompli comme on subit l'éroulement d'une montagne.

Les hommes sérieux seraient plus facilement d'accord en ce qui concerne l'autonomie locale dont l'absence est un des plus grands vices de notre constitution sociale, mais par quels moyens pourrait-on arriver à la décentralisation si antipathique au jacobinisme, à la démagogie, au césarisme et à une routine invétérée? Ce serait le désarroi du fonctionnarisme tel que tous les régimes l'ont compris et pratiqué depuis un siècle.

M. Taine ne nous dit pas comment on pourrait raccommoder le *mécanisme détraqué*, ou ranimer le *cadavre mort-né*. Pour y arriver, il faudrait ressusciter à tous les degrés de la hiérarchie sociale la conscience, c'est-à-dire le sentiment éclairé, ferme et pratique du devoir. A cela le souffle d'En Haut serait nécessaire. Qu'on ne se lasse donc pas de réclamer, avec le grand philosophe Savoisien, la reconnaissance efficace des *droits de Dieu*.

Quoi qu'il en soit qu'on nous permette de résumer ici à notre manière, mais, nous le croyons, avec exactitude, la pensée de notre auteur sur le rôle et les attributions de l'Etat : il doit s'abstenir de tout ce que des particuliers ou des associations peuvent faire sans lui et, par conséquent, mieux que lui. Toute initiative et toute liberté légitime et possible doivent limiter son action. La législation, la justice, l'armée, la police, les administrations financières, les travaux publics intéressant le pays tout entier, les relations extérieures et diplomatiques sont de son ressort. La religion, les sciences, l'enseignement, les beaux-arts, l'industrie et le commerce, les travaux et les administrations d'intérêt local échappent, en bonne règle, à sa compétence. Il ne doit à ces services que la protection et les encouragements, au besoin des subventions proportionnées à leur utilité générale et aux ressources du budget. En cas d'abus dûment constatés et prévus par de sages lois, la répression est de son devoir. Traiter les associations distinctes de lui comme des mineurs en tutelle, ce n'est pas les protéger, mais ralentir ou briser leur essor. « L'Etat doit

être, suivant un mot de M. Brisson, *la forme agissante de la Patrie*, et non une forme qui neutralise et amoindrit la vitalité du pays ».

Osons ajouter que l'Etat doit obliger les citoyens, au moins extérieurement et par abstention de tout acte contraire, à reconnaître les *droits de Dieu* s'il les reconnaît lui-même, sauf les tolérances nécessitées par des circonstances exceptionnelles et un certain état anormal des esprits.

Signalons une lacune qui nous surprend, dans un ouvrage d'ailleurs si complet et si approfondi. L'auteur ne parle pas du Code Napoléon qui, malgré un ensemble de dispositions réparatrices et conservatrices, n'en est pas moins, à bien des égards, le Code de la Révolution, marqué à l'empreinte de celui dont il porte le nom, génie sans principes, imbu d'idées fausses et poussant l'éclectisme jusqu'au syncrétisme, comme on dirait en philosophie. Pourquoi, avec ce Code modèle, les procédures sont-elles si longues et si coûteuses ?

Un dernier mot : l'avenir est, dit-on, à la démocratie : nous avons fait quelques réflexions à ce sujet dans une note de notre premier chapitre. Mais on a dû remarquer, tout spécialement dans ce dernier paragraphe, que Taine craint beaucoup plus qu'il ne la désire une pareille éventualité et il donne à sa pensée un relief très saillant. Nous nous bornons à ce propos à poser une question aux lecteurs catholiques ; l'Eglise admet toutes les formes de gouvernement, c'est entendu, mais si la forme démocratique est en soi la meilleure, contre l'avis de saint Thomas, pourquoi ne lui a-t-elle pas été imposée à elle-même par son Divin fondateur ? Le Verbe de Dieu pouvait tout aussi bien conférer la direction suprême et l'infailibilité aux majorités au lieu d'assurer cette prérogative à l'Auguste Personne revêtu du Souverain Pontificat. Cela ne veut pas dire qu'en opposition avec l'Eglise nous repoussions absolument la démocratie. Nous l'admettons à la condition qu'y mettait un pape illustre par sa piété, sa grande condescendance et ses malheurs, condition difficile à réaliser, il est vrai : « Soyez des chrétiens *parfaits* et vous serez d'excellents démocrates » (Lettre de Pie VII en 1797) (1).

(1) Dans deux ouvrages remarquables : *L'Europe et la Révolution Française. — Bonaparte et Hoche en 1797*, M. Sorel, le successeur de Taine à l'Académie française, présente d'intéressantes études sur Napo-

IV

Le VI^e volume des « Origines », II^e du « Régime moderne » est intitulé *l'Eglise et l'Ecole*.

M. Taine avait conçu un autre plan pour ce volume ; mais craignant, paraît-il, de n'avoir pas le temps de le réaliser à cause de son étendue, il l'avait réduit à ces trois études : *l'Eglise, l'Ecole, la Famille* (1). Encore n'a-t-il pu traiter que les deux premiers sujets. La troisième partie est d'autant plus à regretter qu'elle eût offert, elle aussi, un intérêt très profond et très actuel.

L'Eglise. — Si nous placions une épigraphe en tête de ce paragraphe, nous l'emprunterions au grand docteur saint Anselme de Cantorbéry : « Dieu n'aime rien tant en ce monde que la liberté de son Eglise. »

Il faut savoir gré à M. Taine de n'avoir pas dit : *les Eglises*, comme n'y manquent jamais, à la tribune ou ailleurs, les esprits sectaires ou superficiels. Il ne l'a certes pas fait dans une pensée d'orthodoxie ; mais, avec son esprit pratique, il a compris que la seule Eglise catholique compte en France et dans le monde, en dehors des préjugés locaux et nationaux.

Nous retrouvons ici la même puissance d'analyse claire, fine, incisive qui caractérise l'auteur des *Origines*. La phrase est toujours soutenue et nourrie par l'idée, avec des vues très originales et la vie y coule à pleins bords. Une fois entré dans

l'éon et des appréciations en général conformes à celles de notre auteur. Il y relève, entre autres faits curieux, l'attitude de Bonaparte dans sa première campagne d'Italie. Fixé pour quelque temps à Montbello, près de Milan, le général, déjà enivré de ses premières victoires, s'y forme une cour avec des hauteurs et un luxe princiers, tenant à distance ses lieutenants, y reçoit les hommages des plus grands personnages du pays, heureux de prodiguer leurs flatteries à celui qui peut être l'homme de l'avenir ; car les Italiens sont prévoyants. Le général en chef prélude, par l'imitation des grands proconsuls romains, au rôle de César auquel il aspire déjà : « que le Directoire s'avise de m'ôter mon commandement et il verra s'il est le maître, disait-il à Miot. — Croyez-vous que ce soit pour faire la grandeur des avocats du Directoire, des Carnot et des Barras que je triomphe en Italie ? »

(1) Il avait sans doute le pressentiment de sa mort prochaine qu'on pourrait dire *prématurée* ; il n'avait que 65 ans.

cette lecture, on se sent placé comme sur un char qui vous entraîne, vous entraîne toujours, malgré quelques arrêts, quelques légers cahots ou détours un peu brusques.

1. La pensée de Napoléon était de se servir de l'Église parce qu'il vaut mieux employer les *superstitions* établies, circonscrites, connues, que de laisser le champ libre à l'imagination humaine qui ne peut se passer du sentiment religieux (1). Qu'elle aille donc plutôt chercher ce sentiment dans une Église que chez les diseurs de bonne-aventure. « Une religion établie est une sorte d'inoculation de vaccin qui garantit des charlatans et des sorciers » (Dix rapports et travaux sur le Concordat par Portalis, publiés par R. Portalis) (2).

L'Empereur avait la pensée fixe de dominer l'Église par le Pape et d'en faire une sorte de gendarmerie sacrée auxiliaire de l'autre, celle-ci pour réprimer les délits, celle-là pour les prévenir. Napoléon agissait dans tout ceci avec une politique très habile et sceptique ; il fallait discipliner le culte et les prêtres. Il ignorait qu'on ne se jone pas de Dieu et de son Christ.

Toutes ces appréciations sont basées sur les mémoires de Sainte-Hélène, la correspondance et les témoignages des conseillers intimes.

« Il faut une religion au peuple, il faut que cette religion soit dans la main du gouvernement » (Thibaudeau). L'Empereur choisira donc de préférence pour constituer un épis-

(1) Comment s'expliquerait ce besoin de surnaturel dans tous les temps et dans tous les lieux s'il n'existait un surnaturel vrai ? On ne ferait pas de la fausse monnaie s'il n'y en avait d'authentique. La nature humaine, même dépravée, aspire à l'Infini. Elle le cherche dans l'ambition, dans la volupté, dans les possessions terrestres ; mais tout ce qui a des limites la laisse insatiable, *Satiabor cum apparuerit* (Isaïe, XVI, 15). Quoi de plus vrai que la parole de Saint-Marc-Girardin : « Il n'y a rien de plus naturel à l'homme que le surnaturel ? »

(2) Protéger l'Église pour la dominer, l'idée n'est pas nouvelle ! Le procédé avait été employé par Frédéric Barberousse, entre autres, vis-à-vis du condescendant Lucius III et d'Urbain III, comme autrefois par les souverains du Bas-Empire. Quant à Frédéric, il est permis de croire que sa mort héroïque et chrétienne a racheté ses crimes. Mais Napoléon avait une arme qui manquait au moyen âge. Il disait très justement : « avec le second des quatre articles, je puis me passer du Pape. » Il suffisait, en effet, d'un semblant de Concile comme ceux de Constance (Sessions non œcuméniques) ou de Bâle.

copat, des *gallicans* et des *constitutionnels*. Il entend arriver à faire du Pape un ministre universel du culte catholique ; il espère avoir la direction des Conciles en en laissant au chef du catholicisme la présidence honoraire et illusoire. Le Pape résidant à Paris, dans un splendide palais, avec deux millions de rente, serait tout au plus un archi-chancelier ecclésiastique ; dans l'Eglise, le Maître ne voit que la France comme en France il ne voit que Lui. Dans son aveugle despotisme, il mélange, par un syncrétisme qu'il croit habile, le gallicanisme et le droit romain (même païen) pour faire de chaque Eglise reconnue un département au ministère des cultes ; le dogme appartient à l'Empereur comme la morale et la discipline ; il ne veut pas de religieux parce que c'est une *superfétation* et qu'ils ne sont pas *disciplinables*. Il expulse les Sulpiciens et plus tard les Lazaristes ; il veut régler l'enseignement des séminaires comme les exercices des casernes. Il ne se contente pas du gallicanisme de 1682. Voilà bien le *régime moderne* basé, en religion, sur le Joséphisme, mais outré, colossal, à la mesure de l'homme lui-même qui prétend ainsi jouer le rôle de Charlemagne : « Je ne suis pas le successeur de Louis XIV, mais de Charlemagne ». Quel travestissement ! Les *Hohenstauffen* avaient au moins la pudeur de créer des antipapes pour produire un trompe-l'œil et ne pas paraître trop sacristains ; afin d'avoir le droit de l'être. Napoléon allait jusqu'à se prévaloir du caractère religieux de son sacre, on aurait peine à le croire. Jamais la main-mise sur le spirituel n'a été plus complète sous un prince prétendu chrétien. Il était secondé par Portalis et d'autres conseillers gallicans, sceptiques ou même jacobins. Les articles organiques, le prétendu Concile piteusement avorté, de 1811, les évêques emprisonnés, le concordat lâchement et cruellement extorqué, en 1813, à Pie VII isolé, affaibli, exténué, se relevant bientôt dans une humilité sublime (1) ; une foule de décrets et sénatus-consultes tendent à ce but.

« Les affaires religieuses ont toujours été rangées par les différents codes des nations au nombre des matières qui ap-

(1) Dioclétien et Galérius, après Néron et Dèce, livraient les Pontifes aux tortures et à une mort glorieuse ; nous ne nous souvenons pas qu'ils aient cherché à les rendre idiots. Le médecin du Pape le Dr Porta avait été gagné pour cela (*lettre du préf. de police Chabrol*).

*partie*ment à la haute police de l'État... En France, le gouvernement a toujours présidé, d'une manière plus ou moins directe, à la conduite des choses ecclésiastiques » (Portalis, Dix rapports etc. sur le Concordat, pp. 29 et 87). « Les souverains ont même le droit de veiller à l'exécution des canons et de réprimer, même en matière spirituelle, les infractions des Pontifes » (*Ibid.*, p. 143) (1). Le cardinal Maury, nommé archevêque de Paris, rencontre à Fontainebleau M. Pasquier, nommé préfet de police : « Eh bien, dit le prélat, l'empereur vient de satisfaire aux deux plus grands besoins de sa capitale ; avec une bonne police et un bon clergé, il peut toujours être sûr de la tranquillité publique. car un archevêque c'est aussi un préfet de police » (Mém. d'Haussonville, III, p. 438). L'abbé Hanon, supérieur des Lazaristes et des sœurs de la charité, ayant refusé de mettre à la tête de cette dernière communauté Mme Lœtitia, est enlevé de nuit et enfermé à Fenestrelles et remplacé par un supérieur que nomme le pouvoir civil (*Ibid.*, V, p. 148) (2).

(1) Un décret du 16 février 1800, article 18, prescrivait la présence d'un officier de l'état civil à l'émission des vœux des religieuses des communautés autorisées, dont acte serait dressé par cet officier.

(2) L'auteur n'a pas signalé, parmi ces abus du pouvoir, un des plus énormes. Les 43 *cardinaux-noirs* ayant refusé, par motifs de conscience, d'assister au mariage de l'empereur avec Marie-Louise, le 2 avril 1810, Napoléon déclara qu'il ne les reconnaissait plus comme cardinaux, leur interdit le port des insignes de leur dignité, les dispersa loin de Paris, les plaçant sous la haute surveillance de la police, après avoir supprimé leurs pensions et confisqué leurs biens propres. Les personnes qui leur venaient en aide ou les mettaient en relations avec le pape prisonnier encouraient la peine de la prison. Voit-on Napoléon III, que nous ne donnons pas comme un modèle, traiter ainsi l'évêque de Poitiers, Mgr Pie, s'il eût persisté dans son refus d'assister au baptême du prince impérial, refus fondé sur des motifs beaucoup moins graves, il faut le reconnaître ? Quoi qu'il en ait dit, Napoléon suivait plus volontiers le Roi-Soleil dans ses emportements que le grand Empereur des Francs. Louis XIV lui aussi sévissait contre ceux qui venaient en aide à l'intrépide Caulet, évêque de Pamiers, émule de l'intrépide Innocent XI dans la triste affaire de la *Régale* où l'évêque avait perdu tous ses biens. Mme de Sévigné, malgré son admiration pour le *Grand Roi*, poursuivit, avec la fine ironie qu'on lui connaît, de pareils empiètements sur les droits de l'Église. Arnauld fut plus sévère encore, il appelait *pillayable* la lettre adressée à Innocent XI par les évêques qui avaient pris, contre leur propre cause, le parti du Roi. On sait quelles violences dignes d'un

Les pygmées de la politique et les légistes du Conseil d'Etat vivent sur ce fonds de théories et de pratiques depuis le commencement du siècle (1). Mais il est étrange, dirons-nous,

tyran cruel se mêlèrent à cette lamentable affaire, à celles des ambassadeurs Créquy, puis Lavardin, de la quasi-schismatique déclaration de l'assemblée de 1682 d'où l'on avait systématiquement exclu tous les ecclésiastiques recommandables du 1^{er} et du 2^e ordre à l'exception de Bossuet fasciné par Louis XIV. Il y eut là en tout 34 évêques qui voulurent enseigner l'Eglise et son Chef de par le roi. (Darras, t. 37, p. 497.)

(1) On n'a que trop suivi les errements de l'ancien Parlement ultragallican et rebelle à Dieu comme à la royauté, mais cette cour judiciaire nous a laissé un monument d'abus de pouvoir qui n'a jamais été dépassé ni atteint. Ce fut l'arrêt du 6 août 1762 qui supprima la compagnie de Jésus et força la main au triste Louis XV. Rien de plus inique, de plus grossièrement injurieux à l'Eglise, au Concile de Trente, à la mémoire de 19 papes qui avaient approuvé, loué, glorifié la compagnie ; mais aussi rien de plus stupide que cet arrêt et ces considérants théologiques qui dépassent Tartufe de cent coudées. On trouve le morceau dans l'*Inst. de l'Eglise* de Darras t. 39, p. 302 et suiv.). L'auteur déclare ces considérants *grotesques et idiots* et tout lecteur impartial portera le même jugement. C'est un type incomparable. Le clergé de France, 200 évêques et le Pape Clément XIII firent entendre la protestation la plus ferme, la mieux motivée et la plus indignée. Le Pape versa des larmes amères. « Clément XIII regardait les jésuites comme les défenseurs les plus habiles et les plus constants de la religion et de l'Eglise », dit le protestant Sismondi. On peut considérer cet abus énorme comme le commencement de la Révolution, soit en lui-même, soit dans ses conséquences. Les esprits les plus clairvoyants ne s'y trompèrent pas. Le Parlement et Choiseul donnèrent le branle aux autres cours *catholiques*. L'infâme et féroce Pombal, en Portugal, le faussaire d'Aranda, en Espagne, suppôts du *philosophisme*, entraînent leurs faibles souverains Joseph 1^{er} et Charles III et ajoutèrent à la proscription des raffinements de barbarie. Quelques années plus tard, le 21 juillet 1773, l'infortuné Clément XIV crut devoir, en vertu de la plénitude de sa puissance, faire un grand sacrifice à ce qu'il regardait comme *la paix de l'Eglise* et signa *malgré lui* (invitus feci) le bref de suppression qui lui coûta tant de larmes, la paix de sa propre conscience et le conduisit promptement au tombeau, comme il l'avait prédit. Choses étrange ! Appuyé sur *les libertés gallicanes*, le clergé de France, ayant à sa tête Christophe de Beaumont, l'héroïque adversaire du jansénisme, refusa de recevoir le bref. Le cardinal Antonelli, en présence de Pie VI, soutint par des raisons sérieuses la nullité du bref *Dominus ac Redemptor*. En Allemagne, la suppression de l'Ordre fut comme la rupture d'une digue qui fit déborder le *Fébronisme* et le *Joséphisme*. « Tant que subsista la compagnie de Jésus, dit le cardinal Pacca, ces pernicieuses maximes rencontrèrent une forte opposition et ne firent pas de grands progrès. » (*Œuvres compl.*, t. II, p. 183.)

que l'ambition, même doublée de génie, ne comprenne rien ou ne veuille rien comprendre à l'Histoire, à la constitution de l'Église, à la conduite constante de la Providence sur elle avec ses terribles et inéluctables sanctions. Moscou, Fontainebleau, Waterloo, Sainte-Hélène complètent la première scène de Fontainebleau même, où l'usurpateur des États de l'Église, par des paroles hypocritement caressantes ou violemment menaçantes, tour à tour comédien et tragédien, toujours froidement calculateur, achève d'accabler et de séduire sa douce et auguste victime. Encore cette fois « Le sceptre de roseau aura brisé la verge de fer » suivant l'expression d'Innocent III. Que dire des évêques qui se firent les instruments du despote pour tromper le Pape sur la portée de l'acte qu'on voulait lui arracher ?

Mais poursuivons notre analyse.

D'après l'auteur tout est mis en œuvre pour asservir le clergé. L'Empereur ne veut que 4,000 curés inamovibles bien choisis ; le personnel épiscopal est aussi très habilement recruté, nous l'avons dit ; vanité, faiblesse de caractère, voilà ce que l'on recherche. Le cardinal Maury condamne à trois mois de retraite, sur l'injonction de l'Empereur, le curé de St-Roch pour avoir refusé la sépulture ecclésiastique à une dansense de l'Opéra. La docilité présumée des dignitaires ecclésiastiques a toujours été leur titre principal. Les distinctions nobiliaires, les promotions dans la Légion d'Honneur, les dons en argent récompensent le zèle ou la complaisance. Malheureusement tout cela a laissé des traces dans des papiers authentiques et l'Histoire est impitoyable. *Nihil occultum quod non scietur*. Si l'on a mis dans l'épiscopat trois ou quatre saints comme les d'Aviau et les Dessoles, c'est par mégarde. Le premier va être emprisonné pour son opposition au Concile de 1811 ; mais le préfet de police Savary ose objecter que c'est un saint et que cela mettrait tout le monde *contre nous* (1). A la fin les recrues épiscopales seront « des

(1) On avait présenté à l'empereur Constantin un mémoire contre des évêques ; celui-ci le fit brûler en la présence des accusés en leur disant : « Vous êtes des dieux constitués par le Dieu véritable. Allez, arrangez vos différends ; il n'appartient pas à des hommes de juger des dieux » ; noble exemple rappelé à Henri II par saint Thomas Becket. Quelle distance entre Napoléon et Constantin le Grand ! Lorsque plus tard le

gens de vieille race ». « Il n'y a qu'eux pour savoir bien servir », dit Napoléon (Comte d'Haussonville, II, 231). Les trente mille desservants sont des commis à la discrétion des préfets et des maires ou du premier venu, — on croit se tromper d'époque. Révocations, suspensions, déplacements pour des postes inférieurs, c'est de tous les jours. Dès le commencement, l'effet obtenu avait dépassé l'attente du Premier Consul. « Voyez, dit-il à Rœderer en lui montrant un mandement hypocritement élogieux, vous n'auriez pas mieux dit » (Rœderer, III, p. 429). En 1806 : « Les prêtres catholiques se conduisent bien, aucun corps de l'Etat ne parle aussi bien du gouvernement » (Pelet de la Lozère, 173). « Il faut dans vos mandements louer l'Empereur, disait le préfet de police Réal (lui Réal!) à un nouvel évêque ». Du reste, les mandements passaient à la censure comme les pièces de théâtre. Au concile de 1811, les évêques ont eu des velléités de résistance pour sauvegarder les droits du Pape parce que « les hommes serrés les uns contre les autres se tiennent plus longtemps debout », dit notre historien ; aussi le despote les a bientôt dispersés. « Notre vin n'a pas été trouvé bon en cercle, vous verrez qu'il sera meilleur en bouteilles », disait plaisamment le cardinal Maury, « d'autant plus qu'on l'a *filtré, clarifié*, débarrassé des éléments de trouble, ajoute l'auteur ; les mesures violentes ont rejeté la lie » (1). Mais les grandes forces historiques et morales échappent à ses prises (Les victoires et les habiletés

ministre Frayssinous provoqua une adhésion de l'épiscopat à la déclaration de 1682, il n'y eût que 5 ou 6 réclamations. Celle du grand d'Aviau fut une des plus accentuées. Il ne fut pas cardinal ; mais il fut une des gloires de l'épiscopat français. Ce n'est pas de lui, s'il eût été revêtu de la pourpre, que Mgr Villecourt aurait pu dire : « C'est depuis longtemps une habitude des cardinaux français de manquer au Pape avant ou après leur promotion » (*La France et le Pape*). Le savant évêque de La Rochelle avait sans doute en vue, *entre autres*, le cardinal de La Luzerne, deux fois évêque de Langres, qui, malgré ses talents, ses vertus, les grands services rendus à l'Eglise par ses ouvrages de controverse, s'attarda, comme Frayssinous, dans un gallicanisme injurieux au Saint-Siège. « Nous avons vu les évêques de cour aider Napoléon à circonvenir le Pape Pie VII.... Les évêques courtisans des Bourbons suivirent les mêmes errements » (Rohrbacher).

(1) « A part quelques-uns des évêques nommés par le Premier Consul qui jouissaient d'une bonne réputation et passaient pour être attachés au Saint-Siège, tous les autres justifiaient pleinement la confiance de l'Em-

de Napoléon). « Il a beau frapper, les écrasements les raniment, elles se redressent sous sa main » (Taine, t. VI, p. 52). Et plus loin : « Non seulement son effort demeure vain.... il a voulu maintenir et fortifier dans le clergé l'esprit français et gallican, il y fait pénétrer l'esprit ultramontain ». Tel est, dirons-nous à notre tour, l'invariable effet des persécutions, telle l'explication de la patience divine. Nous abrégeons beaucoup tout cela bien à regret ; car c'est de l'histoire authentique et très instructive. La vérité nous vient souvent du dehors.

Napoléon dut envier à Pierre-le-Grand, s'il en eut connaissance, son fameux statut réglant l'état de l'Eglise russe, chef-d'œuvre de machiavélisme, ainsi que le testament du même potentat, soldat-sacristain lui aussi. Notons une disposition entre mille de ce factum, de ces *articles organiques russes* ; c'est la défense aux prédicateurs de parler des péchés de ceux qui gouvernent !). Louis XIV avait plus de respect, malgré ses courtisans, pour la liberté de la chaire. Aussi, le célèbre autocrate, blâmait-il le roi de France de se laisser dominer par l'Eglise, quoiqu'on lui ait fait précisément sur ce point, de justes et graves reproches, et se croyait-il bien supérieur à lui. Le parlement de Paris fut moins tolérant que Louis XIV, sous le faible gouvernement de Louis XV. Un arrêt de cette Cour usurpatrice interdisait de parler en chaire contre l'hérésie jansénienne.

Mais tirons une conclusion des trop brèves indications précédentes. Sous Napoléon, comme sous Louis XIV, aussi bien qu'en Allemagne et en Italie sous les empereurs teutons, en Angleterre sous Henri II et Henri VIII et autrefois à Byzance, les évêques ambitieux et courtisans ont toujours été une des

peur soit par leur servilité, soit par leur antipathie pour le Pape (mémoires du cardinal Pecca). Ces malheureux évêques n'avaient guère médité les paroles à eux adressées, le jour de leur sacre, au nom de l'Eglise : « *Humilitatem ac veritatem diligit nec eam nunquam deserat aut laudibus aut timore superatus* » (Pontific. romain). — « Chaque demande, chaque désir de Napoléon Bonaparte devint longtemps une loi pour Rome. Le meilleur des Pontifes s'était laissé persuader qu'il avait trouvé dans cet homme un protecteur et un ami. Mais lorsque renfermés sous clef dans une voiture, nous étions conduits en France comme des malfaiteurs il me tint un langage tout différent » *Id. Ibid.*, III, p. 153).

plus grandes plaies de l'Eglise (1). Les saints étaient respectueux du pouvoir, mais d'une tout autre manière ; du reste, les despotes intelligents se lassent de trop d'obséquiosité ; on se souvient que Napoléon sut gré à l'abbé Emery, supérieur des Sulpiciens, de lui avoir dit la vérité et exposé la doctrine théologique mieux que ses évêques.

Quand tout le monde comprendra-il que plus une église particulière se rapprochera de Rome, plus elle aura de liberté et de dignité ; que plus on tentera de se soustraire à l'infaillible et paternelle domination de la Chaire apostolique, plus on ira vers l'asservissement et la dégradation ? le Czar Pierre-le-Grand, grand en effet pour un barbare, a donné, sur ce point, une mémorable leçon à tous les évêques plus ou moins dissidents ou courtisans. On sait que ce prince abolit le patriarcat de Moscou pour y substituer une sorte de petit concile en permanence, le *Saint Synode*, souvent présidé par un général au nom de l'Empereur. Quelques évêques eurent une velléité de résistance à cette mesure. « Je ne connais point d'autre patriarche légitime que le pape, leur signifia le terrible despote, et parce qu'il ne vous a pas convenu de lui obéir, c'est à moi seul que vous obéirez. Et, continua-t-il en montrant son épée nue, voici désormais votre patriarche » (Darras. *Hist. de l'Égl.*, t. 38, p. 388). Il devait avoir alors cette expression « qui lui démontait les yeux et toute la physionomie et qui donnait la frayeur, ce regard égaré et terrible » dont parle Saint-Simon qui l'avait vu à Paris en 1717. De son épée redoutable, le farouche souverain abattait, en un seul jour, par manière de passe-temps au milieu de copieuses libations, jusqu'à 20 têtes des Strélitz qui avaient osé se révolter. Les nobles qui l'entouraient prenaient une part active à cette besogne de bourreau, cela en pleine fin du XVII^e siècle. Tous les fronts schismatiques se courbèrent devant le sceptre sanglant devenu la crosse patriarcale. C'est ainsi que les fils de Photius et de Michel Cérulaire sont à genoux devant le successeur de Mahomet. La liberté vis-à-vis du Pape sera toujours la servitude sous le joug des despotes.

Dans un second chapitre, nous voyons les effets du *systè-*

(1) Heureusement la citadelle établie par Jésus-Christ sur le roc inébranlable n'a pas plus à craindre les infâmes trahisons du dedans que les attaques du dehors.

me. Ici, nous retrouvons toujours des idées exprimées avec un relief que l'analyse ne peut rendre ; c'est sculpté, buriné ; il y a des parties à l'emporte-pièce. Et cependant, mieux que dans certains écrivains même catholiques, l'auteur ne se départ pas des formes du respect et d'une très remarquable observation des convenances. Ce sont des faits dont le lecteur plus que l'auteur tire les conséquences, comme nous en avons déjà fait ailleurs la remarque.

Le coup d'autorité du Concordat, presque inouï dans l'histoire de l'Église, relève prodigieusement l'autorité, l'auteur dit l'*omnipotence* du Pape. Le gallican peut attendre la définition du dogme de l'Immaculée-Conception, *adstantibus episcopis*, et la proclamation de l'infailibilité ; mais il est blessé à mort. Les 20 ou 25 concordats signés par Pie VII et ses successeurs contribuent à ce résultat. L'Etat gardant vis-à-vis de l'Église les prétentions souvent aggravées de l'ancien régime, mais lui refusant ses privilèges, sa grande situation officielle, la traitant en étrangère salariée, quelquefois en ennemie, toujours en suspecte, la confondant dans une protection insuffisante et humiliante avec les sectes qu'elle combat, l'a forcément jetée dans les bras de Rome et Rome se passe de plus en plus du concours des gouvernements séculiers (1). De communes et dures épreuves ont resserré les liens qui unissent le pape et les catholiques. L'Etat est athée et ne peut plus être *l'évêque du dehors*. On lui est soumis, c'est la tradition, comme on l'était aux empereurs païens. « Le contrat de 1802 n'est qu'un mariage civil, il n'y a plus de lien religieux » (P. 60). « La cohabitation devient pénible, l'Etat assigne à l'autre partie contractante un coin de la maison puisqu'il n'y en a qu'une, avec une *maigre pension alimentaire*, souvent marchandée » (*Ibid.*). Puis l'ancien personnel janséniste, gallican, anticoncordataire s'épure peu à peu par l'effet du temps et par extinction.

La situation d'un évêque gallican devient de plus en plus difficile dans un diocèse. Napoléon a trop abusé de cette doctrine pour la persécution, il lui a imprimé une flétrissure in-

(1) Pour la première fois, la bulle d'indication d'un concile œcuménique, le 29 juin 1868, refuse aux souverains l'invitation au concile du Vatican et même sa notification officielle. Il n'y a plus de gouvernements catholiques.

délébile. On s'aperçoit enfin que depuis cent trente ans, comme le dit en 1815 Mgr d'Aviau, 12 papes consécutifs n'ont cessé d'*improver* la fameuse déclaration de 1682. En 1819 le comte de Maistre, dans son livre *Du Pape*, en fait une magistrale réfutation et Montalembert lui-même ne dira-t-il pas, en 1852 : « Les idées du grand comte de Maistre sont devenues des lieux communs pour toute la jeunesse catholique ».

L'*omnipotence* du Pape est donc à jamais établie ; M. Taine saisit cela admirablement ; il ne voit peut-être pas assez qu'il y a là plus qu'un progrès en quelque sorte extérieur, sensible surtout pour la France, mais en somme une simple affirmation plus nette et plus complète de la tradition universelle.

2. — Chose digne de remarque, malgré une plus grande dépendance vis-à-vis du Pape, par suite du retour à l'ultramontanisme, disons à la doctrine constante de la théologie et de l'histoire, le rôle de l'évêque a singulièrement grandi.

L'évêque est devenu moins grand seigneur. En 1789, sur 134 évêques il n'y avait que 5 roturiers ; en 1889, sur 90 évêques, il n'y avait que 4 nobles. Avant la révolution, chacun avait en moyenne 100.000 livres de rente qui en vaudraient aujourd'hui plus de 200.000. Tel d'entre eux avait 800.000 livres (1). L'évêque actuel ne touche que 10 ou 12.000 francs de traitement fixe. Mais il est administrateur *résidant*, bien moins *décoratif* dit l'auteur, et plus agissant. « Dans le Diocèse français, le nouveau régime dresse un pouvoir central extraordinaire, énorme, que l'Ancien Régime ne connaissait pas » (P. 66).

La puissance de l'évêque d'autrefois était partout limitée dans son diocèse ; les chapitres, les abbayes, les patronats, les réserves, les exemptions, les officialités, véritables tribunaux ecclésiastiques de première instance et d'appel, de fait indépendant de l'évêque puisqu'on n'en appelait pas à lui, tout la resserrait dans des bornes étroites. Toutes les cures étaient inamovibles. Dans la très grande majorité des cas, ce n'était pas le chef du diocèse qui conférait les bénéfices ; dans la moitié des paroisses, il ne nommait pas aux cures vacantes. A Besançon, sur 1500 emplois, il en conférait moins

(1) Il ne faut pas oublier que les évêques avaient à leur charge l'enseignement, l'assistance publique et bien d'autres services qui aujourd'hui pèsent lourdement sur le contribuable.

de 100 et son chapitre métropolitain nommait à autant de cures que lui-même. A Arras, l'évêque ne disposait que de 47 cures et son chapitre de 66. A Saint-Omer, l'évêque ne venait qu'au 3^e rang parmi les collateurs de bénéfices, après l'abbaye de Saint-Bertin et le chapitre de la cathédrale. A Boulogne, l'évêque ne nommait que 80 curés sur 180 et parce que le chapitre avait bien voulu lui abandonner 15 nominations, etc.... Les clercs qui ambitionnaient les meilleurs bénéfices, les plus grosses sinécures, tournaient leurs regards vers les collateurs : le Pape, le Roi, un Abbé, une Abbesse, une Université, un Chapitre, un Seigneur laïque, un Indultaire, etc.... L'évêque ne tenait pas son clergé par l'espoir des grâces, encore moins peut-être par la crainte des disgrâces ; car il y avait toujours droit d'appel aux tribunaux avec personnel judiciaire complet, procureurs, avocats, greffiers, astreints à l'observation de toutes les formes, aux écritures authentiques, citations et récusations de témoins, interminable procédure avec droit d'appel, même comme d'abus, à des juridictions séculières, appel abusif lui-même, mais passé dans les mœurs. Tout cela était entré dans la pratique journalière. Devant de telles lenteurs et de telles difficultés, l'évêque évitait de frapper ; d'autant plus qu'outre le droit légal de sa *partie adverse*, le prélat avait contre lui les alliés, patrons, corps et individus, qui, d'après un usage admis, intervenaient auprès des juges, mettant publiquement tout leur crédit au service du protégé. C'était une machine trop compliquée pour que les évêques, trop grands seigneurs, y missent leurs blanches mains (P. 71). Ils préféraient généralement se contenter de l'argent, des honneurs, des loisirs et de tous les agréments de leur dignité. Ils ne concouraient au jeu de cette machine que par leur influence à Paris et à Versailles et se bornaient à venir de temps en temps parader dans le diocèse avec beaucoup de grâce, de prestige, de dignité et d'affabilité. Il y avait échange de harangues et de compliments entre l'évêque et ses principaux diocésains puis chacun se retirait satisfait. Tout le reste de l'Office regardait les secrétaires, officiers, commis ecclésiastiques, ce qu'on appelait les *bouleurs* (1).

(1) Ce jugement paraît de prime abord difficile à concilier avec l'ad-

C'étaient là de graves abus : abus du droit canon dont l'usage est excellent et qui nous manque tant aujourd'hui, abus de certaines institutions de l'Eglise bonnes en elles-mêmes ; mais de quoi n'abuse-t-on pas ? Le tout était encore vicié par un mélange de coutumes en dehors du droit ou contre le droit. Mais le grand mal venait des empiétements du temporel sur le spirituel et de l'invasion de la mondanité dans l'Eglise.

« Sous le régime moderne, ce suzerain d'apparat, négligent, intermittent, a pour successeur un souverain actif dont le règne est personnel et continu. Dans le diocèse, la monarchie limitée, trop limitée même, et tempérée s'est convertie en une monarchie considérable et absolue » (P. 72). « Napoléon n'a relevé qu'un des pouvoirs diocésains ; il a laissé les autres à bas, par terre » (P. 73). Ici encore l'Empereur s'est trompé ; « il a voulu faire des potentats fonctionnaires ; le fonctionnaire a disparu, seul le potentat subsiste » (P. 71). « L'usage en France est tel à présent, de droit commun, que les évêques gouvernent seuls leurs diocèses sans la participation d'aucun chapitre. Ils appellent seulement dans leurs conseils ceux qu'ils jugent à propos et tirent ces conseillers du chapitre de leurs cathédrales ou d'autres églises à leur choix » (M. Emery, *Les nouveaux chapitres cathédraux*, p. 238). « L'évêque nomme seul (1) sans le concours de personne. Les clercs n'ont rien

miration que l'auteur professe, en un autre endroit, pour l'ancien clergé ; nous dirions volontiers qu'il se place à un point de vue un peu différent, et peut-être y aurait-il, dans cette remarque, un motif de ne pas trop généraliser les appréciations que nous venons de résumer. On sait qu'au moment de la Révolution un grand nombre d'évêques étaient des modèles de piété et de charité, plusieurs dignes du martyre. Malheureusement un trop petit nombre de prélats firent partie de l'Assemblée Constituante parce que le clergé électeur était trop imbu d'idées d'indépendance. Dans son jugement sur l'ancien épiscopat, l'auteur, à part la partie documentaire, a peut-être un peu forcé la note, pour l'effet du contraste.

(1) En 1835, Mgr Chatrousse, évêque de Valence, expédia par le même courrier 35 changements de résidence. Il y eut en tout, dans un mois, 150 déplacements. Cela paraît à première vue un peu raide et sort, il est vrai, de l'ordinaire ; de fait c'est l'exception, mais c'est le droit. Souvent le curé n'a pas démerité, mais il y a des causes politiques, des influences locales. On sait que l'évêque est le seul maître, on le sollicite, on le fatigue, on le menace. Il faut céder devant la crainte d'un plus grand mal.

à attendre que de lui. Et d'autre part, contre ses sévérités ils n'ont plus de sauvegarde ; de ses deux mains celle qui châtie est encore moins liée que celle qui récompense » (P. 74). L'évêque peut toujours juger seul sous sa responsabilité, *ex informata conscientia*. Il y a le recours à Rome ; mais Rome est bien loin et ne casse pas volontiers une sentence épiscopale, quoique cela ait lieu quelquefois. « Pendant la première moitié du XIX^e siècle, aucun appel n'a pu aller de l'Eglise de France à Rome » (L'abbé André, *Exposition*, etc., p. 241). Quant aux tribunaux laïques, ils se sont déclarés incompétents dans l'appel comme d'abus ; et en cela ils ont raison, non seulement d'après le droit nouveau, comme dit l'auteur, mais d'après l'ancien. Disons encore que les prêtres qui font appel, même légitimement et de bonne foi, sont généralement mal vus et blâmés.

Nous nous bornons ici à notre rôle d'analyste. La question du pouvoir plus ou moins absolu de l'évêque est discutée, il y a le pour et le contre, *non nostrum tantus componere lites*. S'il nous est permis d'émettre un humble avis, nous dirons seulement que plus ceux que Dieu a placés pour *gouverner son Eglise* se rapprocheront, dans la pratique, des lois tracées par les papes, les conciles, la tradition constante, et se pénétreront de l'esprit de ces lois, plus ils seront dans le vrai, l'équité, et la sécurité, au grand profit de tous.

Une des principales causes justement assignées par notre auteur à la haute situation actuelle des évêques de France, c'est la disparition de toutes les grandeurs passées. Il n'y a plus de seigneurs, plus de grands corps judiciaires dans le sens d'autrefois, plus de gouverneurs et d'États provinciaux. Le prélat émerge du milieu d'une société nivelée et d'une troupe de fonctionnaires, très amovibles, très dépendants, étrangers de passage, inconnus, sans racines et sans liens dans le pays, souvent sans fortune, sans éclat extérieur que celui d'uniformes plus ou moins brillants revêtus en de rares occasions. Le caractère sacré, surnaturel du pontife dont le seul vrai supérieur en ce monde est l'auguste Vicaire de J.-C., n'est pas seulement pour lui une auréole qui lui concilie le respect de tous, mais il l'a sauvé du désastre et du nivellement universel. Il est le seul *seigneur*, la seule *grandeur*. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, on disait couramment, au moins à la

troisième personne, *monsieur l'évêque*. Tel un arbre majestueux, unique survivant d'une forêt dévastée ; l'image n'est pas de Taine, mais elle résume sa pensée. A l'évêque seul les offices pompeux, les saints et splendides cortèges, les grandes manifestations publiques et populaires, les réceptions solennelles et princières, les arcs de triomphe, les hosannas, les illuminations, les foules agenouillées sous sa main bénissante. Quelle humilité, quelle grandeur d'âme, quelles vues surnaturelles vers Celui qui *seul est grand* et dont l'évêque est le fragile représentant doivent faire contre-poids à de pareilles séductions ! (1)

Mais aussi, à la condition des éminentes qualités requises et de l'appel de Dieu, quelle immense puissance pour le bien !

Et de fait l'éloquent auteur peint à grands et nobles traits l'évêque contemporain. Généralement il est d'âge mûr, il a passé par les divers degrés de la hiérarchie et fait ses preuves dans des postes importants. Bien différent de certains prélats d'autrefois dont la vie inutile et frivole, la conduite légère pouvait faire douter de sa foi, il a de la piété, des convictions profondes et ardentes dont il peut rendre compte. Esprit cultivé, il marque souvent comme orateur et écrivain. Il est d'une incessante activité et toujours prêt à payer de sa personne sans

(1) Qu'on nous permette à ce propos une anecdote et un souvenir personnel. Un pieux prélat nous racontait qu'après sa nomination un homme jeune encore et déjà haut placé dans la magistrature lui disait : Monseigneur, je suis peu croyant, vous le savez, j'ai un bel avenir dans le monde, je vais faire un brillant mariage ; mais je laisserais tout cela si l'on me promettait en échange l'épiscopat, tant votre dignité est entourée d'éclat, de prestige et d'honneurs. L'interlocuteur de l'évêque voyait la croix d'or ornée de pierreries briller sur la poitrine du pontife mais non la croix de plomb qui allait lui meurtrir les épaules ; il n'apercevait pas, sous la mitre rayonnante, la couronne d'épines. Non seulement le surnaturel, l'effrayante responsabilité devant Dieu lui échappait, mais aussi le labeur écrasant d'une pareille charge et le mécontentement inévitable d'un grand nombre. « Aussitôt que l'homme parvient à de hautes dignités, les soins augmentent, l'illusion disparaît, les peines se multiplient, les veilles se prolongent. Ce qui mine le corps, torture l'âme, affaiblit l'entendement ; les énergies physiques et morales dépérissent de jour en jour, l'élévation détermine une pente rapide ; une triste fin est la conclusion d'une vie non moins triste » (Innoc. III, *de contemptu mundi*, II, 29). L'illustre pontife renchérit sur ces plaintes après son élévation suprême à l'âge de 37 ans.

s'épargner jamais. Il meut lui-même tous les principaux rouages de son administration. Mandements, sermons, allocutions, correspondance, présidences de longues et fréquentes cérémonies, laborieuses tournées pastorales où il faut être tout à tous, direction des communautés diocésaines, affaires difficiles, souvent pénibles ou inextricables avec des centaines de curés et l'administration civile, ne lui laissent aucun repos. La création et le soutien d'œuvres importantes et multipliées absorbe sa sollicitude. Il faut trouver des ressources énormes pour les grands et petits séminaires, les églises pauvres, les universités catholiques, les collèges et les écoles libres, pour le denier de Saint-Pierre, pour la bienfaisance sous toutes ses formes, surtout depuis les tracasseries gouvernementales et les suppressions sur le budget des cultes. Il se fait glorieux mendiant pour ses œuvres principales. Le cardinal Lavignerie créateur, il est vrai, d'une institution exceptionnellement grande, avec un traitement de 15.000 francs devait pourvoir à un budget annuel de 500.000 francs. Plusieurs de nos prélats sont savants, écrivains et à tout instant sur la brèche pour la défense des intérêts de l'Église. Presque tous plient sous le fardeau et abrègent leur existence. En burinant, dans ses lignes principales, la figure de l'Évêque, Taine a sous les yeux et cite plusieurs *vies* de prélats français de notre temps, des plus grands, il est vrai, et de ceux qui pourraient servir de modèles. Il faudrait mettre au bas les paroles liturgiques : « sacerdos et pontifex et *virtutum opifex* ». Il généralise et il a raison ; les exceptions, s'il s'en rencontre, sont rares et confirment la règle (1).

3. — Que dire du clergé du second ordre. Ces 35.000 succursalistes, vicaires et autres prêtres sans situation fixe sont une armée de missionnaires, ils sont ordonnés presque tous *sub titulo missionis* et leur existence, surtout dans l'isolement d'un presbytère rural, au milieu d'hommes indifférents, grossiers, souvent hostiles, n'ayant de chrétien que le nom, est parfois plus dure que celle du missionnaire en pays sauvage ;

(1) Nous faisons remarquer ailleurs que, sous le règne de Louis-Philippe notamment, par une sorte d'anomalie, les choix d'évêques étaient généralement excellents. Cette observation nous avait frappé dès notre première jeunesse. Il en fut de même pendant les courtes années de la seconde République et les premières années du second Empire.

car celui-ci a le stimulant des labeurs de l'apostolat avec l'espérance du martyr. Une armée de missionnaires *ad nutum episcopi* ! Il faut en prendre son parti ; Rome ne réclame point contre cet état de choses en dehors du droit commun et les réponses aux questions faites à ce sujet sont pour le *statu quo* (1).

L'évêque est un général ; mais ici l'obéissance du soldat ne doit pas être passive et extérieure. Il a fallu former le prêtre à une discipline intérieure, à une obéissance sans bornes. Pour cela, l'auteur montre comment l'enfant, pris presque toujours non seulement dans les classes les plus humbles, mais les plus pauvres, en dehors de tout contact et de toute influence mondaine, déjà endurci pour l'avenir par les privations et la rudesse de l'existence, est pétri, moulé dans les petits séminaires, — ceux de ces établissements qui sont mixtes donnent des résultats à peu près nuls, — puis dans les grands séminaires où domine, d'après M. Taine, l'esprit des exercices de saint Ignace. Excitations multipliées à la piété, exercices fréquents de toutes sortes, méditations, lectures spirituelles, exhortations pressantes et continuelles tout tend

(1) C'est l'article 31 des *organiques* qui règle l'amovibilité des desservants, malgré toute la tradition de l'Église sanctionnée par le Concile de Trente, disposition nulle de plein droit par elle-même. « Si les curés étaient amovibles, disait au dernier siècle le pieux évêque d'Amiens Mgr de Lamoignon, quelle source d'inopportunités pour les évêques ! Que de requêtes ils auraient à essuyer de la part des seigneurs, des paroissiens. Au moindre mécontentement bien ou mal fondé... ce serait une source de troubles perpétuels, ce serait aussi contraire au repos des prélats qu'au bon ordre et au bien des fidèles ».

« La loi de germinal an X n'a eu d'autre but que de rendre les curés révocables à la volonté des maires, des préfets et surtout du ministère des cultes. Elle a singulièrement déconsidéré le clergé aux yeux des peuples » (André, *Législation civile ecclésiastique*, t. III). Cependant l'usage a prévalu et Grégoire XVI, dans son bref : *Benigne annuit* adressé à l'évêque de Liège, dit que les évêques peuvent considérer les desservants comme amovibles jusqu'à ce que le Saint-Siège en ait décidé autrement, à la condition de n'user du droit de mutation que *raro, prudenter* et *paternè*. La Cour de Rome n'admet pas les appels des desservants déplacés *ad nutum episcopi*. Il est vrai qu'en France les vicaires sont très peu nombreux en dehors des villes ; d'où il résulte que beaucoup de curés sont nommés peut-être avant d'avoir été suffisamment éprouvés, de plus les *concours* prescrits par les saints canons n'ont pas lieu chez nous.

et porte au renoncement absolu, c'est la vie cénobitique. L'auteur, avec une étonnante patience, a pris connaissance, et il les cite, de tous les livres spirituels destinés à cet usage et traitant ces matières. Il constate le résultat et le moyen qu'il exagère peut-être, mais sans bien voir le lien qui les unit. Il ne soupçonne pas l'action de la *grâce*. Il en reconnaît seulement l'effet qui est l'acceptation par le jeune clerc d'un état d'abnégation et d'obéissance absolues. C'est comme une exaltation de l'imagination ; mais qui dure toute la vie, malgré les déceptions et les entraînements contraires ; car le bon prêtre est, Dieu merci, le fait général.

L'exposé détaillé de ce *mysticisme* est fait en termes convenables ; tout au plus y saisit-on comme le léger sourire d'un scepticisme ou d'un étonnement discret et contenu. Il y a quand même, dans cette apologie de la vie spirituelle, des passages que l'on croirait écrits par un catholique pieux et instruit. Si celui qui parle n'a pas pénétré jusqu'au fond, il a très bien regardé à travers les vitres.

Indépendamment de cette éducation forte, austère, *mystique*, *minutieuse* qui, d'après l'écrivain, laisse trop peu de place à l'étude, la complète obéissance à l'évêque devient plus facile au prêtre par la considération même qui l'attache à lui comme à un exemplaire vivant de vertu ; ce n'est point en effet un roi fainéant, c'est un vrai travailleur dans sa haute sphère. Il n'étale pas un faste insolent comme des prélats d'autrefois (1). Il tient son rang avec moins de luxe que de convenance ; plusieurs sont très modestes.

Le prélat a été ce qu'est le prêtre, il n'appartient pas à une

(1) Cependant, sur 150 évêques, il n'y en eut que trois : Talleyrand-Périgord, le malheureux Gobel et le triste cardinal Loménie de Brienne qui prêtèrent le serment schismatique à la *Constitution* civile ; tous les autres suivirent le noble exemple de l'évêque d'Agen interpellé le premier à la *Constituante*. Personne n'a le droit de dire que plusieurs de ces prélats restèrent plutôt fidèles au roi qui, trompé par de faibles conseillers ecclésiastiques, approuva d'abord la *Constitution*, qu'à Dieu lui-même et firent acte d'émigrés. On ne le dira pas surtout des 45 évêques, qui, au premier appel de Pie VII, donnèrent leur démission dans une humble et généreuse obéissance. Chez les 36 survivants anticoncordataires qui se firent les chefs de la Petite-Église, le gallicanisme portait ses fruits. Cependant Bossuet lui-même avait dit que, dans les cas de nécessité ou d'évidente utilité, le Pape a tout pouvoir.

classe privilégiée, le mérite et la valeur personnelle lui en tiennent lieu. La plupart sont sortis des entrailles même de la démocratie, comme on parle aujourd'hui. L'un d'eux, et un des plus grands qui porta avec gloire la pourpre romaine, était fils d'un cordonnier de village ; un autre, ayant fait grande figure sous plus d'un rapport, avait un père inconnu et pour mère une pauvre couturière. Le cardinal Gousset avait été charpentier comme saint Joseph. Le cardinal Morlot était fils d'un pâtissier. Mgr Affre, le héros des barricades, le martyr de la charité pastorale, n'avait pas une naissance plus relevée (1). Le cardinal Boyer, archevêque de Bourges, second successeur du prince de La Tour d'Auvergne, fils d'un ouvrier menuisier, a deux rabots dans son blason surmonté du chapeau cardinalice qui ne le cède qu'à la couronne royale et à la tiare.

L'auteur ne dit pas que quelquefois un certain manque de distinction dans la personne peut résulter de cette humble origine. Mais qu'importe ? Sixte-Quint avait gardé de vils animaux, dans son enfance ; Jean XXII était fils d'un cordonnier de Cahors ; Adrien IV était né d'un mendiant anglais et le fier Henry II se glorifiait de voir, en son auguste personne, un de ses sujets élevé sur la chaire pontificale. L'immortel saint Grégoire VII avait pour père un charpentier de l'oscane. Et combien d'autres ! Les principaux des apôtres n'étaient-ils pas des bateliers ? le fils de l'Éternel lui-même, le roi immortel des siècles, descendant selon la chair des rois de Juda, ne serait-il pas venu en ce monde sous le toit d'un ouvrier s'il n'était né dans une étable ? Comme Saül, qui cherchait les

(1) « Est-il donc moins honorable, dans l'opinion d'un évêque chrétien, d'être né dans une condition médiocre ou même infime, comme vous le dites, qu'au sein des grandeurs et des richesses temporelles ? (Lettre de saint Thomas Becket, ancien chancelier d'Angleterre et ami d'Henri II, adressée aux évêques anglais et datée de France où il recevait une généreuse hospitalité de Louis VII, son admirateur (Darras, t, 27, p. 264). Nous ne nierons pas pour cela que l'éclat d'un grand nom, rehaussé par le talent et la vertu n'accroisse le prestige d'une dignité ecclésiastique. Ce n'est pas un préjugé de croire que la gloire des ancêtres rejait sur leur postérité et les plus fiers démocrates y sont moins insensibles qu'ils n'en sont jaloux. Tant vaudrait autrement être le fils d'un criminel que d'un héros. Est-il un seul homme en France, sauf les *sans-Patrie*, qui ne préférât être né de Canrobert que de Dreyfus ?...

ànesses de son père, David, l'illustre conquérant, le chantre royal et divin d'Israël, le prophète des grandeurs messianiques, le Psalmiste inspirateur par avance des sentiments les plus profonds, les plus tendres et les plus sublimes de la piété chrétienne, avait été un candide et robuste berger, fort contre les lions et contre Goliath ? *Nonne Deus elegit pauperes in hoc mundo divites infide* (Jacob, II, 5). Malheur donc à ceux qui dédaignent l'Église quand elle n'offre plus ni honneurs, ni richesses et qu'elle serait comme une fiancée sans dot.

Un troisième chapitre est consacré au clergé régulier, qui apporte un puissant concours au clergé séculier pour la prédication, la diffusion de la charité, la propagande de tout genre. D'ailleurs, par certains côtés, le clergé séculier lui est inférieur. « Le monde le tient, il y est trop engagé pour s'en dégager tout à fait... Parmi tant de préoccupations terrestres sa vie spirituelle languit et avorte » (P. 102). Ici, comme dans tout le reste de son ouvrage, l'auteur est étonnamment renseigné, il a tout compulsé. Il cite le nombre des congrégations d'hommes et de femmes, leurs noms, le nombre et le chiffre des maisons de chaque ordre, leur objet, leurs constitutions fondamentales ; le noviciat, les exercices, rien ne lui échappe. Il nous apprend qu'il y a, en France, 30.287 religieux et 127,958 religieuses (en 1878). En 1789 il n'y avait que 37.000 religieuses. Pour les hommes, le nombre est resté, proportionnellement à la population, à peu près le même. « Mais aujourd'hui tous veulent rester dans leur état ; en 1789 les deux tiers voulaient en sortir (P. 111). Ils exercent des milliers d'œuvres de toutes sortes et à des prix infimes ou gratuitement. Déduction faite des frais ou des besoins très réduits de chaque membre de la communauté, il y a un bénéfice net de 80.000.000 par an pour le public, le double du budget des cultes ; nous n'entrons pas dans les détails. Aussi l'auteur ne peut s'empêcher de flétrir en passant l'injustice et l'ineptie de ceux qui refusent à ces citoyens français le droit de vivre chez eux comme ils l'entendent, de prier et de faire le bien à leur guise sans se mêler des affaires de l'État. « Chez ces hommes et chez ces femmes l'équilibre ordinaire des motifs déterminants s'est renversé ; dans leur balance interne, ce n'est plus l'amour de soi qui l'emporte sur l'amour des autres, c'est l'amour des autres qui l'emporte sur l'amour de

soi. Regardons un de leurs instituts au moment où il se forme et nous verrons la prépondérance passer de l'instinct égoïste à l'instinct social » (P. 113). L'auteur en donne des exemples frappants et touchants pris sur le fait et à travers lesquels nous avons le regret de ne pouvoir le suivre. Il semble que ces choses vues du dehors et signalées par un écrivain *trop impartial* acquièrent une force et un charme nouveaux : d'autant plus qu'au milieu des chiffres et autres détails ardu et techniques circule un courant de vie et de réflexions piquantes et originales, souvent d'une saisissante vérité. Notons cette pensée à propos de la sincérité qui préside à la formation du contrat de la part des supérieurs et des inférieurs : « Jamais contrat social n'a été souscrit à meilleur escient, par un choix plus réfléchi, après une délibération si attentive : les conditions que les théories révolutionnaires exigent des associations humaines sont toutes remplies et le songe des Jacobins se réalise ; mais ce n'est pas sur le terrain qu'ils lui assignent ; par un contraste étrange, qui semble une ironie de l'histoire, ce rêve de la raison spéculative n'a produit dans l'ordre laïque que des plans tracés sur le papier, une *déclaration des droits* décevante et dangereuse, des appels à l'insurrection ou à la dictature... des avortons ou des monstres. Dans l'ordre religieux, il ajoute au monde vivant des milliers de créatures vivantes, indéfiniment viables. En sorte que, parmi les effets de la révolution française, l'un des principaux et des plus durables est la restauration des instituts monastiques » (P. 109).

Cette dernière phrase se justifie au point de vue de l'épuration et du stimulant produits par le feu de la persécution. Tout serait à citer. Comme la vérité s'impose ! L'auteur avait dit avec quelle spontanéité et quelle liberté de toute entrave ou impulsion extérieures s'accomplit cette merveilleuse efflorescence, soit sur les vieux troncs coupés par la hache révolutionnaire, soit par la sève de nouvelles racines. L'auteur qui a approfondi les choses non en croyant, mais avec une grande curiosité de philosophe, signale l'Eucharistie comme source de ces bienfaisantes effluves. « La foi est une faculté extraordinaire qui opère à côté et parfois à l'*encontre* de nos facultés naturelles... Elle nous découvre *un au delà*, un monde auguste et grandiose, seul véritablement réel et dont

le nôtre n'est que le voile temporaire ». L'auteur parle, en cet endroit, de religieuses occupées hors de leur couvent, dans un milieu étranger et étrange, à soigner des gens grossiers et de passage, dont les âmes ne donnent aucun accès, n'offrent aucune prise; on se demande comment ces sœurs échappent au marasme du découragement; mais on leur a ménagé là, comme en cachette, une petite chapelle où elles vont, au pied de l'autel, seconer la lassitude de leur âme et en renouveler la vie. L'auteur a surpris cela et exploré ces régions inconnues du surnaturel. Il n'explique pas, il constate, comme on voit un lieu mystérieusement éclairé par une lumière dont le foyer échappe aux regards. Tel serait par exemple, un homme étranger à notre civilisation et subitement mis en présence d'une très vive projection électrique sans en pénétrer la cause et le point de départ.

Quelle lumière n'eût pas jetée dans un esprit aussi chercheur la moindre étincelle de la foi dont il parle comme d'une merveilleuse inconnue ! C'est l'Évangile, cet esprit pénétrant n'a pas de peine à le découvrir, qui a opéré toutes ces transformations en des multitudes d'âmes, même simplement chrétiennes. « Ni la raison philosophique, ni le sens artistique et littéraire, ni même l'honneur féodal et chevaleresque, aucun code, aucune administration, aucun gouvernement ne suffit à le suppléer dans ce service » (P. 117). Mais il fallait pour coordonner les idées évangéliques, pour rendre pratique tout cet idéal sublime, le christianisme romain, le *catholicisme*. « L'empreinte romaine devient plus visible si l'on compare les millions de chrétiens qui sont catholiques aux millions qui ne le sont pas » (P. 123). Notre philosophe n'a pas évité un piège où doit tomber le rationalisme. Il attribue trop à l'esprit romain positif, autoritaire, profondément empreint de jurisprudence, l'information du christianisme catholique. Sans doute la Providence s'est servie du génie comme des conquêtes de Rome, qui a fait l'Occident à son image, pour la propagation et le développement de l'œuvre évangélique; mais ce n'est qu'un développement; tous les germes sont venus de l'Orient et tout repose sur la pierre que Jésus-Christ a placée au fondement (1). C'est pour cela que

(1) Chaque pape a sa personnalité vivante, ses vues, son caractère

l'Église n'est pas un *cadavre gelé*, comme dit J. de Maistre en parlant de l'Église grecque. La thèse de notre auteur n'en est pas moins habilement développée et le parallèle établi entre le catholicisme d'un côté, le protestantisme et les églises orientales séparées, de l'autre, est absolument vrai et remarquable après tant d'autres qui ont été faits. Le prêtre romain n'est pas, comme le pape russe, un instrument utile, mais sans considération ni influence, sans le prestige, le dégagement de la vie et l'élévation d'esprit que donne le célibat. Il diffère encore plus du ministre protestant dont l'idée que s'en fait M. Taine pourrait bien se résumer par ce mot du comte de Maistre qu'il ne cite pas : « C'est un monsieur en habit noir qui débite le dimanche des propos honnêtes, » quand il n'invective pas contre l'*idolâtrie romaine*. Le prêtre catholique est une autorité vivante et agissante ; il administre les sacrements avec discernement. Il est pasteur, conseiller, directeur, curé (*curam habens*) ; il est bien comme le chef de la hiérarchie lui-même, comme le Pontife de Rome, le représentant et le délégué de Jésus-Christ.

L'empire romain s'est reformé ; mais sur un autre terrain, passant du temporel au spirituel et sans les graves défauts qui en rendaient la structure incohérente et précaire. Ces points de vue sont curieux, il faut l'avouer. Nous ne relèverons pas bien des inexactitudes théologiques, quelques-unes graves.

Prenons celle-ci pour exemple : le Concile de Trente a créé le dogme de la *Transsubstantiation*. L'Église constate, précise et définit un dogme, en s'appuyant sur la tradition apostoli-

propre ; chez l'un domine la vigueur qui va droit au but, chez l'autre, la prudence et la finesse de la diplomatie, souvent ces deux qualités sont réunies. La Providence se sert de ces aptitudes variées, quelquefois divergentes en apparence, suivant les besoins et les conjonctures. Mais l'immutabilité de la doctrine pendant près de deux mille ans avec tant de caractères divers, chez des hommes appartenant à différentes nationalités et dans une monarchie qu'on peut dire absolue, voilà le miracle et le caractère divin qui ne se sont jamais rencontrés dans aucun gouvernement, ni dans aucune secte ou école. Et il ne s'agit pas d'idées vagues et flottantes comme dans certaines traditions orientales ou dans la nuageuse philosophie allemande ; mais de dogmes précis, absolus, dont la multiplicité s'enchaîne rigoureusement, comme des théorèmes de géométrie.

que, elle n'a ni la volonté ni le pouvoir de le créer. Avant Luther ou l'impie Osiander l'Eglise n'admettait pas l'*impassion* et avant Zwingle et Calvin, elle croyait à la Présence réelle. Le cycle des révélations qui s'imposent à la Foi a été clos avec les Apôtres et les Évangélistes ; l'Eglise est divinement et infailliblement *assistée*, elle n'est pas *inspirée* comme les Écrivains sacrés.

« Voilà donc, dit Taine, aujourd'hui l'Eglise catholique un Etat sur le type du vieil empire romain ». Nous savons que penser de cette assertion. « De toutes les sociétés morales, l'Eglise est la plus vivace ; elle ne se laisse point asservir comme les autres » ; elle allègue ses droits fondés sur la révélation divine ; ajoutons qu'elle seule saisit l'homme et le dirige tout entier, sans cela elle ne serait pas divine... Elle a dans le clergé l'armée la mieux disciplinée. Avec des principes très libéraux, comme aux États-Unis, on peut éviter les conflits. « Mais l'Etat français, toujours envahissant est toujours tenté de prendre les voies contraires ». Il nomme les évêques ; mais il faut s'entendre avec le Nonce pour qu'ils soient agréés (1).

Que dire quand le gouvernement n'est pas seulement jaloux de ses droits vrais ou prétendus, mais tracassier, foncièrement hostile et sectaire ? Nous voyons aujourd'hui com-

(1) « Aujourd'hui les catholiques se plaignent que le gouvernement ne nomme comme évêques et n'agréé comme curés de canton que des hommes médiocres ». Cette remarque est de Taine (p. 138) et nous lui en laissons toute la responsabilité.

Nous nous bornerons à citer des réflexions très sages et très autorisées : «... Le système d'élimination persévérément appliqué doit avoir pour effet de modifier profondément l'esprit du clergé en France dans 15 ou 20 ans et d'amoindrir considérablement sa valeur. Car les aptitudes et les vertus que l'évêque a le devoir de chercher avant tout dans le prêtre qu'il nomme à un poste vacant d'une certaine importance sont justement celles qui le font écarter par le Gouvernement... Ce qu'il veut obtenir par ce procédé de sélection calculée, c'est un clergé n'offrant que des qualités négatives. Or, Monsieur le Président, c'est au milieu des prêtres ayant subi ce premier triage, que le chef de l'Etat ira nécessairement chercher les sujets qu'il appellera à occuper les sièges épiscopaux, des ecclésiastiques que les évêques n'auraient point nommés, que les souverains pontifes n'auraient point institués et préconisés, s'ils avaient joui de la liberté à laquelle ils ont droit » (Lettre de Mgr l'évêque d'Annecy au président Carnot, 15 octobre 1892).

ment la majorité gouvernementale peut blesser longtemps, incessamment, sur un point sensible, la majorité gouvernée : expulsion de religieux et religieuses, laïcisation d'écoles et hôpitaux, avec quels dommages, à travers quelles répugnances des pères et des médecins, quelle surcharge inutile et grave du contribuable déjà trop chargé (P. 135).

Il y a des inconvénients encore plus graves, dit l'auteur. Ici nous ne serons pas de son avis ; car il signale l'éternelle opposition prétendue entre la science et la foi, les angoisses de ceux qui voudraient garder celle-ci et ne pas se mettre en opposition avec les données de la raison. On a fait depuis un siècle le tableau de toutes les acquisitions de la science ; les mille organes de la publicité l'ont vulgarisée. Tous voient le tableau, la plupart sans doute n'y comprennent rien ; mais ils en saisissent l'opposition avec le peu qu'ils savent des enseignements de l'Eglise qui, du reste, sont une contrainte parce qu'ils tendent à s'emparer de tout l'homme. La foi du protestant ne le gêne pas parce qu'il accommode la Bible à tous ses sentiments particuliers, à toutes les vues de son esprit. Dans les églises séparées de l'Orient, la foi et le rite sont comme une vieille relique, un *icône* gardé dans un sanctuaire retiré, mais qui n'a guère d'influence sur la vie intellectuelle ou ordinaire. Il n'en est pas de même de la foi précise, affirmative, très pratique du catholicisme. Depuis 800 ans, chaque siècle a donné un nouveau coup de pinceau au tableau catholique. « Il acquiert un relief plus fort, un coloris plus intense, une harmonie plus rigoureuse ».

Ainsi pour les nations catholiques le désaccord s'accroît de plus en plus entre les deux tableaux (1). Plusieurs instruits, savants, spécialistes, évitent de les confronter ; ils établissent entre eux une cloison *étanche*, suivant le mot de Renan. L'ascendant catholique, auquel *la conscience a cepen-*

(1. La nécessité de la foi dans l'ordre humain et scientifique est démontrée jusqu'à l'évidence par l'éminent philosophe Balmès (*Protestantisme comparé au catholicisme*, t. I, p. 61). On n'échappera au *surnaturel* que par l'athéisme et le matérialisme, c'est l'opinion d'un savant contemporain de premier ordre : « Celui qui proclame l'existence de l'Infini, et personne ne peut y échapper, accumule par cette affirmation plus de *surnaturel* qu'il n'y en a dans tous les miracles de toutes les religions » (Pasteur, disc. de récept. à l'Académie).

dant peine à échapper, a augmenté dans le groupe restreint, diminué dans le groupe large.

Sans entrer dans une réfutation à propos de ce désaccord entre la foi et la science nous dirons une fois de plus que le savant admet beaucoup de choses, non seulement en histoire, mais partout ailleurs, par la foi naturelle en la parole des hommes. Sans cette foi les acquisitions déjà faites seraient non avenues, on travaillerait sur une toile de Pénélope. Pourquoi ne pas admettre des dogmes ou des faits insaisissables, comme le sont les faits scientifiques pour le commun des hommes, sur la foi en la parole divine quand il est dûment prouvé que Dieu a parlé ? Celui qui a donné à l'homme le moyen de communiquer sa propre pensée à ses semblables ne pourrait-il donc, quand il Lui plaît, communiquer la sienne par une parole qui lui soit propre ? Nous avons dit : *le commun des hommes* ; mais le savant lui-même « ne comprend le tout de rien », comme l'a si bien dit Pascal. En définitive, l'accord de la raison et de la foi est une thèse banale autant que bien établie et, à mesure que la science prend de nouveaux développements, de nouveaux essors, l'apologétique suit partout sa marche et son vol pour la défier imperturbablement et sûrement de signaler la moindre opposition entre un axiome, une conséquence ou un fait véritablement et scientifiquement démontrés et un dogme de foi, même une seule pratique prescrite ou approuvée par l'Église. Quant à la prétendue science matérialiste, qui admet des phénomènes sans substance et des effets sans cause, bien des signes annoncent sa décadence ou même sa débâcle prochaine. Les hommes les plus perspicaces manquent souvent du sens divin parce qu'ils n'ont ni l'humilité ni la prière et que Dieu veut que la créature se tienne à sa place, qu'elle l'invoque et qu'il y ait dans cette invocation au moins un commencement d'amour. — « L'homme n'est grand qu'à genoux », a dit un éminent publiciste chrétien. Ils n'ont pas davantage la disposition parfaite à tout sacrifier à la vérité connue. Or, en effet, cette incrédulité, même hésitante et peu sûre d'elle-même, descend d'en haut dans les masses. Les petits et les illettrés, loin d'être protégés sont scandalisés par ceux auxquels les dons supérieurs de la Providence assurent une influence sociale dont ils abusent.

Les vrais coupables sont ceux d'en haut, qu'on ne se lasse pas de le répéter. Nous ne parlons pas ici des misérables qui excitent les passions brutales de la populace, comme dans des jeux inhumains, on excite le taureau avec une loque rouge ; mais de ceux qui se *confient en eux-mêmes*, et *méprisent le reste des hommes*, comme les pharisiens de l'Évangile apprennent au peuple à se passer du surnaturel, de ces *honnêtes gens*, de ces docteurs, qui ne croient qu'à leur propre justice. Notre-Seigneur n'a été sévère ni pour la Madeleine, ni pour la Samaritaine, ni pour la femme adultère, ni pour le voleur crucifié avec Lui. Plein d'indulgence pour les petits et les faibles, il n'a repoussé que l'orgueil et la prétendue justice des pharisiens.

On a mis longtemps à découvrir la singulière opposition entre la science et la foi. Les savants des siècles passés dont la liste serait longue, à partir seulement de Roger Bacon, ce prodigieux inventeur, ne la soupçonnaient pas. Notre illustre contemporain, le savant Pasteur, objet d'hommages universels, disait : « Plusieurs nient le surnaturel ; moi je le rencontre partout dans la nature et je salue Dieu au fond de tous les êtres ». Cela ne rappelle-t-il pas le grand naturaliste qui, dans ses travaux les plus techniques et à chaque découverte d'un secret de la nature, « chantait un hymne à l'Éternel ».

L'auteur après avoir accumulé, en une page entière, ce qu'il y a de plus élevé, de plus intime et de plus délicat dans le dogme et le mysticisme catholiques, surtout à propos des théories, des pratiques et des *dévotions* de la vie religieuse, ajoute : « Tout cela est inintelligible, bizarre et même choquant pour le grand public et surtout pour le gros public ». Oui, mais ce gros public lui-même le respecterait si ceux qui peuvent en comprendre la sublimité et la délicatesse lui donnaient l'exemple, nous ne disons pas de l'admiration, mais du respect (1).

Continuons à suivre la pensée de l'auteur : Et puis, encore une fois, tout cela, — les dogmes et la soumission de la volonté, — est gênant pour l'homme grossier comme pour l'es-

(1) Nous nous demandons si M. Taine a lu les *splendeurs de la Foi* du savant abbé Moigno (5 vol. in-8°, Haton). Nulle part la vérité n'est plus victorieusement et plus *scientifiquement* vengée de l'incrédulité.

prit superbe du savant et du lettré. Le paysan veut bien du prêtre pour le baptiser, l'enterrer ; il veut du frère et de la sœur pour élever ses enfants dans *la crainte* et soigner ses malades, le tout avec une sollicitude et un dévouement qui ne souffrent pas la comparaison ; mais il ne veut pas que le prêtre domine sa conscience et toute sa vie ; il se défie surtout du *gouvernement des curés*, quoiqu'il pense que son propre curé est un homme estimable et bon et qu'*il fait bien* dans son église, et même au chevet des mourants. Il se trouve assez gouverné comme cela ; il a assez du percepteur, du gendarme et des innombrables agents de l'Administration et de la loi, qui enserrant tous ses mouvements et bientôt jusqu'au souffle de sa poitrine.

Après cela, par suite de toutes ces complicités d'en haut, ou perverses ou plus ou moins inconscientes, l'auteur qui embrasse tant d'aspects, depuis la philosophie jusqu'aux détails de la statistique, peut bien conclure que le catholicisme, non pas vague et sentimental, mais complet, réel, pratique a disparu des masses. Sur 32,000,000 de français on en compte 2,000,000 qui vont à confesse. Un ecclésiastique *bien informé* disait à l'auteur : « J'estime en gros à 100,000 le nombre de ceux qui font leurs Pâques à Paris. Le chiffre varie beaucoup suivant les paroisses ; à la Madeleine et à Saint-Augustin 4,500 et 6,500 sur 29,000. A Belleville, 1,500 sur 69,000. A Paris toujours, sur 100,000 convois mortuaires, 20,000 sont civils ; sur 100,000 mariages, 25,000 ; sur 100 enfants, 24 ne sont pas baptisés » (D'après les registres de l'archevêché de Paris, la proportion est toujours plus forte dans les paroisses où domine le bas peuple). A Paris, en mai et en juin 1793, boutiquiers, artisans, femmes de la halle, tout le menu peuple était encore religieux, à genoux *dans les rues* quand passait le viatique et devant la châsse de Saint-Leu, passionné pour son culte, soudainement attendri, repentant, *les larmes aux yeux*, quand, par inadvertance, ses gouvernants jacobins toléraient la publicité d'une procession (1).

(1) La pratique religieuse ne sera guère possible à Paris que si, d'accord avec un gouvernement qui ait souci des intérêts spirituels, on arrive à tripler ou quadrupler le nombre des paroisses de cette immense capitale. Que peut faire un clergé même nombreux chargé de 50, 60 ou même 90,000 âmes ?

L'indifférence et la désaffection sont les mêmes en province, les élections en sont un signe et là aussi la statistique en fait foi, du moins pour ce qui est des Pâques et des autres devoirs essentiels.

Le travail que nous analysons se termine par cette phrase : « Au demeurant, en France, le christianisme intérieur, par le double effet de son enveloppe catholique et française, s'est réchauffé dans le clergé, surtout dans le clergé régulier ; mais il s'est refroidi dans le monde. Et c'est dans le monde surtout que sa chaleur serait nécessaire. » Est-ce par l'effet de son *enveloppe catholique* qu'il s'est refroidi dans le monde ? Ici, ce qui est rare, la pensée manque de clarté. L'auteur entend-il par ces mots que la forme catholique est la plus autoritaire et la plus absolue ? Elle l'est et doit l'être, et c'est un des signes de sa divinité. L'autorité paternelle est la plus douce et la plus affectueuse ; mais aussi la plus absolue et l'on n'a pas encore eu l'idée, que nous sachions, d'introduire dans la famille le régime constitutionnel. A plus forte raison en est-il ainsi de l'autorité de Dieu. Celui qui nous a créés a l'imprescriptible droit de diriger et de tourner vers lui toutes les pensées de notre esprit, les battements de notre cœur et les actes de notre volonté. Etant notre premier principe, il doit être notre dernière fin. Au résumé, sous le régime moderne, le catholicisme sérieux, complet, pratique a perdu en France, du haut en bas de l'échelle sociale, comme dans d'autres pays catholiques. Toutefois ces pertes, sensibles à l'Eglise, ne sont pas sans compensation. Elle a gagné des millions de catholiques vrais en Angleterre, 10 ou 12 millions aux Etats-Unis et la réorganisation très florissante de sa hiérarchie. Il y a un cardinal et des évêques en Océanie. Avec la rapidité actuelle du progrès matériel, on peut croire qu'avant longtemps l'Asie et l'Afrique seront sillonnées de chemins de fer et que les missionnaires feront d'immenses conquêtes dans ces vastes régions. Ainsi l'Eglise, éternellement féconde, peut redire sans cessel'hymne de triomphe et d'espérance, mêlé de regrets, que chantait en son nom le grand archevêque de Cambrai dans son immortel sermon sur l'Epiphanie, aux *Missions étrangères*.

Pour la partie de son travail sur l'Eglise l'auteur des *Origines* a consulté Bérault-Bercastel et Henrion (*Hist. de l'E-*

glise), l'abbé Emery, l'abbé E. Méric, le *Manrèse du prêtre* par le P. Caussette, l'abbé André, les *Mémoires du Chancelier Pasquier*, les *Mémoires de Talleyrand*, Chaptel, les *Mémoires de d'Haussonville*, Artaud, Pélet de la Lozère. Em. Ollivier, Em. Keller, Mgr Bougaud, Mgr Baunard, etc., etc.

Avant de terminer ce paragraphe, revenons sur le Concordat qui sert de base à la Constitution disciplinaire actuelle de l'Église en France. Ce contrat bilatéral ligotté, ou, si l'on veut, hérissé, dès son apparition, par une des parties contractantes, au moyen des *articles organiques*, à peine moins schismatiques que la *constitution civile du clergé*, interprété depuis longtemps avec encore plus de haine et de mauvaise foi que de mesquinerie, donne lieu à une opinion qui se forme de plus en plus au sein des catholiques et du clergé. Cette opinion, tout en admettant, bien entendu, en principe le régime concordataire, tend à en repousser l'application actuelle comme persécutrice et désastreuse. Un prélat d'un caractère ferme et, en même temps, d'un esprit sage et pratique, formé sous ce rapport à bonne école, Mgr Fallières, évêque de Saint-Brieuc, a cru devoir publier une allocution adressée à son clergé où nous trouvons le passage suivant : « L'exécution stricte du Concordat est un commencement de strangulation. Nous avons souffert, le Pape a patienté. Mais s'il plaisait au Souverain Pontife de reprendre sa liberté et de nous rendre la nôtre, aurions-nous à le regretter ? Ce serait la séparation de l'Église et de l'État, cette séparation dont on nous menace comme d'un châtiment et qui serait peut-être un bienfait ». Les motifs de dénonciation ne manqueraient certes pas au Pape.

Peut-on dire que l'union de l'Église et de l'État, en soi légitime et nécessaire, soit un avantage sous le régime de l'athéisme légal ? Nous n'avons même pas la propriété, mais seulement la charge, toute la charge de nos églises. « Les palais aux princes, les églises aux évêques », disait Pascal II à Henri I^{er} d'Angleterre. Il n'en est plus ainsi chez nous par on ne sait quelle interprétation du Concordat. Répétons-le, Napoléon, par son alliance avec le Pape, a voulu réaliser sans le savoir le rêve ambitieux de Frédéric Barberousse, le vaincu de l'intrépide Alexandre III. Les gouvernements qui ont succédé à la Révolution et à l'Empire, s'ils ont tous affecté le

libéralisme, ne l'ont jamais pratiqué vis-à-vis de l'Eglise. Ils ont suivi à cet égard les pires traditions de l'ancien régime et du régime moderne inauguré en 1789, affermi à partir du Consulat.

Il ne faut pas l'oublier, les concordats peuvent dans certains cas s'imposer comme une sage mesure, une nécessité, une sorte de pis aller. Dans son livre *Appels comme d'abus*, Mgr Affre le constate pour le concordat entre Léon X et François I^{er}. Cette influence énervante de la cour par la nomination aux grands bénéfices eut des résultats très regrettables et assez connus pour que nous puissions les signaler sans témérité. Le premier et le plus incontestable fut la grande dépendance des évêques. Un premier inconvénient fut d'établir, sous ce régime, une suprématie religieuse du souverain, c'est-à-dire l'institution la plus funeste au christianisme, à la morale, à la liberté du peuple. Il eût fallu toujours un saint Vincent de Paule chargé de la feuille des bénéfices pour neutraliser une si funeste influence. La main de fer de Napoléon était nécessaire pour faire appliquer le concordat de 1802 par des ministres, des préfets, sous-préfets et maires anciens Jacobins convertis en apparence et par les gallicans si nombreux alors dans le clergé et chez les fidèles (V. Mgr Affre).

V

Avant de poursuivre cette étude, nous croyons utile de faire observer que, nulle part dans son œuvre historique, l'auteur des *Origines* ne manifeste de préférence ni de répugnance pour une forme déterminée de gouvernement. Partisan sincère et ardent de la liberté, il n'attaque jamais l'autorité ni ses représentants comme tels. Il se borne à faire ressortir, avec pleine indépendance, les erreurs et les fautes, souvent si nombreuses et si graves, des *gouvernants*. Il ne craint pas de les percer à jour. Il est ennemi de la dissimulation et de la flatterie comme de toute servitude. Ce n'est pas lui qui eût encouru le blâme ainsi formulé par l'illustre cardinal Pie : « La prudence est partout et bientôt le courage ne sera nulle part. Nous périrons de sagesse, vous verrez. Nos devanciers n'étaient pas si *tranquillistes* » (Lettre à Mgr Jacque-

met, évêque de Nantes, correspondance avec Mgr Cousseau, p. 110).

L'Empereur veut tout niveler au profit de son absolutisme, comme la Révolution l'a fait au profit de l'anarchie; c'est toujours la révolution, sous une autre forme, le *Césarisme*. C'est, après Brutus, le *divin* Auguste; après celui-ci pourront venir Néron, Domitien ou Trajan tous également *divins* (1). Il importe à Napoléon de couler toute la génération future dans un même moule pour lui faire perdre le souvenir du passé et la façonner à l'obéissance passive et militaire qui doit être l'avenir. L'idéal c'est la caserne. Il y a trois facteurs dans l'éducation: le maître, le règlement ou la méthode et les condisciples; il faut que tout cela tende au même but. « Que l'Etat accapare donc l'éducation publique, qu'il en devienne le directeur, le régulateur, l'entrepreneur, que, sur toute la longueur et la largeur du territoire, il établisse et fasse jouer sa machine, que, par autorité morale et par contrainte légale, il y fasse entrer la génération nouvelle » (P. 156). « Dans l'établissement d'un corps enseignant mon but principal est d'avoir un moyen de diriger les opinions politiques et morales » (paroles de Napoléon au Cons. d'Etat, 11 mars 1806). L'Université sera en même temps une grande institution policière. « Il faut constituer ce corps de manière à avoir des notes sur chaque enfant depuis l'âge de neuf ans. Il n'y aura point d'état fixe en France tant qu'on n'apprendra pas aux enfants s'il faut être républicain ou monarchiste, catholique ou irréligieux ». — Nous savons le parti que l'Empereur voulait tirer du catholicisme. — L'Université aura donc le monopole de l'instruction publique, l'Etat la débitera comme le sel et le tabac. « Aucune école, aucun établissement quelconque d'instruction, supérieure, secondaire, primaire, spéciale, générale, collatérale, laïque, ecclésiastique ne peut être formé hors de l'Université impériale et sans l'autorisation de son chef » (P. 158) (2).

(1) Il y a loin de cette divinité-là au vrai droit divin d'après lequel le chef de l'Etat et son gouvernement, quelle que soit leur dénomination, sont les représentants, les délégués du Dieu Véritable et soumis à ses lois comme le dernier des sujets.

(2) L'utopiste et incapable Turgot, un des précurseurs les plus dan-

Après la période de ténèbres révolutionnaires, des maisons d'enseignement s'élevaient de toute part ; mais « il est impossible, dit l'Empereur, de rester longtemps comme on est, puisque chacun peut lever une boutique d'instruction comme on lève une boutique de drap » (Au Conseil d'Etat, 20 mars 1806). « Comment se fait-il, s'écrie Napoléon, en apprenant que M. de Lanneau a 500 élèves à Sainte-Barbe, qu'un simple particulier ait tant de monde dans sa maison ? » Cet homme semble un usurpateur et Sainte-Barbe devient un lycée. « Il ne faut pas, disait Louis XIV, qu'il y ait, dans l'Etat, des pelotons à part ». M. de Fontanes, le premier Grand-Maitre de l'Université, loue lui-même l'esprit *universitaire* de M. de Lanneau ; mais cela ne suffit pas. Les entreprises privées font concurrence à l'entreprise publique. Cependant comment suffire à remplacer tous les établissements privés ? Comment se procurer à l'instant un matériel et un personnel suffisants ? D'ailleurs le *monopole* est trop inusité et répugne trop à la nation, il faut l'y plier graduellement ; le stratagème n'a que trop réussi : la matière gouvernable s'y est si bien *pliée* à la longue que la chose a fini par sembler naturelle et les agresseurs du monopole, même en un temps de réaction libérale, ont passé pour des imaginations exaltées. Mais en attendant, les écoles tolérées ne vivront que sous le bon plaisir du Grand-Maitre. Il doit les fermer dès qu'il y reconnaît « des abus graves et des principes contraires à ceux que professe l'Université ». « Partout où il y aura un lycée, le Grand-Maitre fera fermer les institutions particulières jusqu'à ce que le lycée ait le nombre de pensionnaires qu'il peut recevoir » (note de Napol., séance du 12 mars 1811). Quel moyen plus avantageux de soutenir la concurrence ? L'Université, du reste, tire profit de sa tolérance et de ses autorisations précaires. Maîtres et élèves seront taxés, paieront un impôt comme droit d'existence, c'est ce qu'on appelle la *rétribution scolaire*. Pour assurer ces mesures, il y a des lois très sévères ; des liens de plus en plus stricts, surtout à partir de 1811, serrent la corde au cou à ce pauvre enseignement privé qui ne peut manquer d'étrangler à courte échéance. C'est ce

gèreux et les plus immédiats de la Révolution, eut le premier l'idée d'une grande université *laïque*.

que veut le *Maître* ; car son université laissée à elle-même n'aurait aucun succès. Fourcroy chargé par lui d'une inspection générale lui adresse un rapport peu encourageant ; il y constate l'impopularité des lycées : la moitié des professeurs sont entachés d'indifférentisme, un quart, par leur mauvaise réputation, leurs discours et leur conduite, sont très dangereux. Dans deux ou trois lycées à peine, on trouve quelque zèle religieux. Tout, jusqu'au tambour, aux exercices et à la discipline militaires, éloigne les parents. Les proviseurs et professeurs sont des fonctionnaires égoïstes, les maîtres d'étude sont d'anciens sous-officiers rudes et mal embouchés ; les boursiers sont d'une éducation déplorable. « Une corruption profonde à laquelle le régime militaire donne une apparence de régularité, une piété froide qui se soumet aux pratiques extérieures comme à des mouvements d'exercices, voilà la tradition depuis douze ans » (Fabry, *Mém. pour servir à l'histoire de l'instruction publique*, I, 391). Il faut remédier à toutes ces conditions d'infériorité à la manière des despotes. Tout dépendra du bon plaisir du Grand-Maître, toutes les écoles seront plus que jamais sous sa dépendance, les élèves de toutes les pensions, excepté ceux des basses classes, même ceux des petits séminaires, dont le nombre est limité suivront les classes des collèges et lycées. Les chefs d'institution ne seront que des aubergistes répétiteurs ; les programmes, les auteurs, tout sera déterminé. Napoléon ne veut ni de Tacite, qui était un sénateur en révolte, ni de Marc-Aurèle, un *idéologue*. « J'aime mieux Dioclétien » disait l'Empereur à M. de Narbonne, dans une visite à l'École normale en 1812. Les études philosophiques sont proscrites. « Je ne suis qu'un sergent-major d'études languissantes et morcelées, sous le tapage d'un tambour et sous les couleurs militaires », écrivait M. de Lanneau. Rien de ce qui n'est pas enseigné dans l'Université ne doit s'enseigner ailleurs. Napoléon oblige un certain nombre de familles anciennes et récalcitrantes à caserner ainsi leurs enfants, dans les pays annexés aussi bien qu'en France. Il faut bien que tous deviennent français. C'est ainsi que les deux fils du prince romain Patrizzi sont conduits à La Flèche par les gendarmes (!). Avec eux on compte à La Flèche 90 autres italiens de grandes familles, les Doria, les Allieri, 120 jeunes gens des provinces Illyriennes, etc.,

etc. Que les Alsaciens-Lorrains d'aujourd'hui ne se plaignent plus du régime qu'on leur impose !

Il faut, pour arriver au but, une corporation de *Jésuites*, mais des *Jésuites laïques*, le mot est de Napoléon et il l'a répété plusieurs fois. « Puisqu'elle est laïque (1), dit notre auteur, on n'a pas de prise sur elle par le dogme, la foi, le paradis, l'enfer.... L'amour propre, l'émulation, l'ambition, l'espoir grandiose et vague de l'avancement indéfini, les distinctions honorifiques, les beaux uniformes en tiendront lieu. » Singulière congrégation où ce qui divise remplace ce qui fait l'unité, voilà le rêve d'un homme de génie en dehors de l'esprit religieux. « Les membres de ce corps prendront un engagement civil devant notaire : Ils épouseront l'Instruction publique comme leurs devanciers épousaient l'Eglise » (paroles de Napol.). Il n'y manquera que la grâce du sacrement ; mais il faut compléter la ressemblance : se croyant maître des âmes comme des choses extérieures, il décrète (17 mars 1808) « qu'à l'avenir non seulement les maîtres d'étude, mais les proviseurs, les censeurs, les principaux régents seront astreints au célibat et à la vie commune. L'Eglise le fait bien ; pourquoi, lui, ne le ferait-il pas ? Ils prêteront obéissance au Grand-Maitre » etc., etc. Tout ce décret du 20 mars 1808 est curieux, on pourrait dire risible : des pénalités rigoureuses et multipliées, non seulement disciplinaires mais judiciaires, y sont instituées.

Un régime qui aboutit à la prison n'est pas attrayant, remarque notre auteur. Il fallut, dit le Conseil supérieur, prendre le personnel tel qu'on l'a trouvé... Cela en dit beaucoup. Pour remédier à ce personnel incurablement réfractaire, il faut une école spéciale. Napoléon fonde en conséquence l'*École normale* et la couve avec une maternelle sollicitude. Elle sera ce que sont pour le clergé les grands séminaires. Le règlement en sera d'abord plus que militaire. Il proscriit les *Annales de Tacite*, il ne veut que les *Commentaires de César*, Bossuet, Corneille, « car ceux-ci sont entrés à pleines voiles dans l'ordre établi de leur temps, ils le fortifient et le décorent ». Quel châtiment du gallicanisme de Bossuet !

Dans son décret du 17 mars 1808 (art. 18), il inscrit en

(1) Toujours le mot laïque pris dans le sens moderne d'incrédulité.

première ligne parmi les bases de l'enseignement « les préceptes de l'Eglise catholique ». Il a écrit lui-même cette phrase et remplacé le mot *chrétien* par celui de *catholique*. Nous ne répondons point des contradictions que le lecteur peut trouver dans cette organisation, par exemple entre ce prétendu catholicisme et la *laïcité*. Il est nécessaire de donner à la religion une place d'apparat et d'être logique, pour le moment du moins, avec le concordat et le sacre ; mais il faut faire en sorte que les jeunes gens ne soient ni *trop bigots*, — ce qui n'était guère à craindre — ni trop incrédules. Ils doivent être appropriés à l'état de la nation et de la société (Pélet de la Lozère, séance du 20 mars 1806). S'il a fait l'université « c'est d'abord pour enlever l'éducation aux prêtres » (Fabry, paroles de Napol. à un membre de son Conseil). « L'établissement du corps enseignant sera une garantie contre le rétablissement des moines » (Pélet de la Lozère). Le culte ne sera jamais là qu'un règlement extérieur. « Le libertinage, la paresse, l'intérêt animaient tous les cœurs. Aucun lien d'amitié n'unissait les maîtres et les élèves entr'eux » (Fabry, *Mém.*, t. III, p. 120). « C'est un mécanisme qui remplace partout les initiatives d'en bas par les compressions d'en haut » (P. 181). Les peines disciplinaires maintiennent seules l'ordre apparent ; elles peuvent varier de trois jours à trois mois de détention dans un local spécial. Si un élève est renvoyé ou repris par ses parents, qui trouvent le régime trop dur, il ne peut être admis dans aucun lycée ou collège. Le seul avantage qui ait pu résulter de ce système, c'est un goût d'ordre, de ponctualité et de subordination très utile au point de vue militaire, une grande force acquise.... en *mathématiques*. Frédéric le Grand eût été jaloux d'une si belle invention. L'émulation y était surtout soutenue, pour les premiers de la classe, par la pompe théâtrale et jusque-là inouïe des distributions de prix qui étonnait les étrangers, comme tout l'ensemble du système.

La préparation à la vie militaire y dominait tout. « Nos maîtres ressemblaient à des capitaines instructeurs, nos récréations à des manœuvres, nos examens à des revues » (Quicherat, *Hist. de Sainte-Barbe*, III, 126). L'impression d'Alfred de Vigny et d'Alfred de Musset avait été la même. « Tout, dans l'école, débouche vers l'armée, quelquefois elle

s'y déverse avant le terme » (P. 185). « L'institution des lycées tend à créer une race ennemie du repos, avide et ambitieuse, étrangère aux affections domestiques, militaire et aventurière » (Fabry, *Mém.*, II. 391, année 1819).

Les échos des murs scolaires ne retentissent que des panégyriques de l'armée et de son chef. « Bonaparte voulait donner à la jeunesse française l'organisation des mameluks » (Fabry, *Mém.*). « Sa Majesté a voulu réaliser dans un Etat de 40 millions d'individus ce qu'avaient fait Sparte et Athènes » (A. Rendu). Mais le plan était inexécutable et le Soldat parvenu était mal secondé. « Fourcroy se souvenait trop de la révolution et Fontanes de l'ancien régime : le premier était trop homme de sciences, le second trop homme de lettres. » La France ne se résignera pas à devenir un immense corps de garde. De 10 à 60 ans, la conscription universelle doit saisir d'abord les enfants, puis les adultes et. avec les gens valides, les demi-invalides, par exemple Cambacérès l'archi-chancelier, gros, impotent, de tous les hommes le moins militaire. « Il faut, dit l'Empereur, que M. Cambacérès que voilà soit dans le cas de prendre un fusil si le danger le requiert ». Chacun frémissait de se voir classé, transporté à la frontière (P. 189).

Le second chapitre traite de l'enseignement primaire et de l'enseignement supérieur. L'enseignement primaire sera aussi dépendant que celui des collèges, l'université absorbe tout ; les instituteurs prêtent serment comme les professeurs, mais ici tout sera à la charge des familles et des communes, on fait seulement grâce aux écoles primaires de la redevance universitaire. Comme il s'agit d'un besoin local, presque domestique, le gouvernement ne fournit que le cadre, c'est-à-dire des règlements, des prescriptions et des restrictions (P. 192). Il suffira d'y apprendre à lire, un peu à écrire et à calculer, le reste est inutile et prohibé ! L'instituteur aura à peine de quoi vivre en cumulant avec sa charge celles de greffier, de chantre, de *sacristain* ; on était alors en bons termes avec l'Eglise. Le Grand-Maître, M. de Fontanes, prie les évêques « de se faire envoyer par MM. les curés de leurs diocèses des notes détaillées sur les maîtres d'école de leurs paroisses ». En ce temps-là, les curés n'étaient pas encore surveillés par les instituteurs et Napoléon, ne perdant pas l'espoir

de se concilier le clergé pour se servir de l'Eglise comme d'un rouage administratif, n'avait pas imaginé ce progrès. Contre l'avis de ses conseillers, l'Empereur voudrait surtout attacher à cette besogne les *Frères ignorantins*. « En les comprenant dans l'université, dit-il, on les rattachera à l'ordre civil et l'on préviendra le danger de leur indépendance... Ils n'ont plus pour chef un étranger ou un inconnu. Leurs vœux répondront de leur soumission. — C'est toujours l'exploitation du *spirituel*. — Les inspecteurs généraux donneront cette consigne aux recteurs : « Partout où il y aura des Frères des Ecoles chrétiennes, ils seront préférés aux autres » (A. Rendu). La leçon de catéchisme est obligatoire et les 7 ou 800.000 enfants réciteront cette réponse bien connue à leurs instituteurs avant de la dire à leurs curés : « Nous devons en particulier à notre empereur Napoléon I^{er}, l'amour, le respect, l'obéissance, la fidélité, le service militaire, les tributs ordonnés pour la conservation et la défense de l'Empire et de son trône... Car il est celui que Dieu a suscité, dans des circonstances difficiles, pour rétablir le culte public et la religion sainte de nos pères et pour en être le protecteur » (*Catéch. de l'Empire*).

L'enseignement supérieur doit avoir pour but d'initier les jeunes gens à la grande culture intellectuelle et aux diverses sciences. Tout y doit converger à l'élévation et à la largeur de l'esprit et se faire dans l'intérêt de la *science* suivant le sens le plus complet de ce mot. L'auteur entre ici dans quelques détails d'organisation pratique pour développer et éclairer sa pensée. « Ceci, ajoute-t-il, n'est pas un plan chimérique, œuvre de l'imagination spéculative et raisonneuse... Les universités du moyen âge étaient toutes organisées sur ce type... Avant la Révolution, les 22 universités de France, quoique déformées, rabougries et desséchées, en avaient gardé plusieurs traits, certains dehors visibles » (P. 199). Il en était de même des universités d'Allemagne, suivant un rapport fait par Cuvier en exécution d'un décret de 1811. « Vivant en famille, sans plaisirs publics, sans distractions variées, les Allemands des classes moyennes, surtout dans l'Allemagne du Nord, regardaient l'étude, la lecture, la méditation comme leurs plus grands plaisirs et leurs premiers besoins. C'est pour appren-

dre qu'ils étudient plutôt que pour se préparer à une profession lucrative (1). »

Il n'y a pas de place en France où revient Cuvier pour des institutions de cette espèce. D'abord le droit et le nouveau système social exclut dans l'État les corps spéciaux permanents et réglés par eux-mêmes, avec personnalité civile et biens de main-morte. Le premier but de l'empereur n'est pas la science, mais la direction à son profit des idées morales et politiques. Du reste la curiosité libre et large, les grandes idées, la France d'alors n'en comprend pas le besoin. D'autre part, une préparation sommaire et, en quelque sorte, professionnelle suffit aux aspirations positives de la société nouvelle et à combler les vides que la Révolution a faits dans les administrations comme partout. Il suffit qu'on arrive à savoir un peu parler et surtout bien rédiger un mémoire, le mécanisme des rouages administratifs s'apprendra mieux dans la pratique. Que chacun soit compétent dans son art limité, il y a pour cela des écoles spéciales et des diplômes pour que les médecins, les ingénieurs etc., soient frappés à la marque de l'État et puissent avoir la confiance du public comme une monnaie authentique. La science est partout subordonnée à l'art et à l'application immédiate. C'est la pensée de la France et de l'Empereur. La haute science du droit, déjà tombée en discrédit et en désuétude en 1789 et ne pouvant plus empêcher les utopies, comme celle du *Contrat social*, d'entrer dans les esprits, ne se relèvera pas. Il suffit de former des praticiens, des gens qui sachent bien la lettre du Code Napoléon et en connaissent les labyrinthes de façon à bien l'appliquer pratiquement. Le maître veut qu'on soit à même d'exécuter les lois, non de les juger et de les contrôler. Par suite, point d'histoire, ni de droit comparé, ni d'économie politique. Nul exposé des

(1) Le principal but de l'étude est d'apprendre à penser. Or il nous semble que penser c'est acquérir des notions, les coordonner, les enchaîner, recourir aux causes premières, voir juste avec précision et profondeur, s'élever et s'étendre de plus en plus dans le champ des idées, le regard fixé sur la lumière qui éclaire intérieurement et extérieurement tout homme venant en ce monde, suivant docilement ce *Maître intérieur* dont parle si excellemment Fénelon. L'Université n'était pas faite pour réaliser cet idéal. Notre auteur n'y a pas lui-même pleinement correspondu, malgré ses grandes facultés.

législations étrangères, du droit féodal, coutumier, ecclésiastique, etc. Nul récit de leurs transformations et de leurs adaptations aux temps et aux besoins sociaux. « Je n'enseigne que le Code Napoléon, disait un professeur de droit. C'est le nouvel évangile social et cela suffit à tout.

« Les chances étaient petites avec cela, encore moindres que dans l'ancien régime, pour que de cette école il sortît un penseur érudit et indépendant, un Montesquieu » (P. 208) (1).

Les facultés des lettres et des sciences, en dehors de leur prérogative de conférer des grades et de donner ainsi aux jeunes candidats l'estampille de l'Etat, sont restés des corps enseignants presque sans auditeurs et sans disciples, et à peu près purement décoratifs. Elles servent surtout à affirmer le monopole. Le Collège de France, l'Institut, sortis bien réglementés et bien asservis du cerveau de Napoléon, concourent au même effet.

Voilà l'Université telle que l'a faite l'Empereur et que nous la dépeint et nous la révélera de plus en plus un homme de bonne foi, nourri dans son sein. Aux yeux des esprits sectaires ou superficiels, de la bourgeoisie libérale généralement myope, c'est une création du génie; les hommes sensés et réfléchis n'y voient que le chef-d'œuvre du despotisme.

L'Empereur veut dominer et diriger tous les produits de la raison aussi bien que l'Eglise. Tous les philosophes, même Condillac, sont des idéologues et comme tels dangereux. Nous dirons pourtant, n'en déplaise à l'auteur, à propos de l'école matérialiste, que l'Empereur avait mille fois raison de dire que l'athéisme rend les peuples ingouvernables; mais était-ce une raison de faire interdire par l'Institut au fameux astronome Lalande de publier désormais aucun écrit « parce qu'il était trop vieux et compromettait sa gloire passée », de s'emporter violemment contre M. de Fontanes parce que, dans l'éloge de Marie-Joseph Chénier, Chateaubriand faisait une

(1) Nous sommes incompetent pour apprécier l'*Esprit des lois* et la valeur de son auteur au point de vue de la haute science du droit, nous croyons que cette valeur a pu être surfaite, mais il est difficile de refuser à cet écrivain, encore classique, le titre de *penseur érudit*. Des hommes de grande valeur ont sévèrement critiqué les œuvres de Montesquieu, elles doivent surtout à l'école philosophique leur première réputation.

très timide allusion, et par manière de prétérition, aux régicides. Il n'est permis à personne de faire de la politique et Napoléon en voit partout. L'histoire devient impossible, tout ce qui peut ressembler à une allusion qui n'est pas un panégyrique du gouvernement consulaire ou impérial est proscrit. « Concevez-vous un homme (Necker). qui, depuis que je suis à la tête de l'Etat, propose trois sortes de gouvernements à la France? Jamais la fille de M. Necker (Mme de Staël) ne rentrera à Paris. Il faut, ajoutait-il, que les femmes tricotent et que les hommes se taisent » (Paroles de Napoléon à Roederer). En conséquence, on mit au pilori 10.000 exemplaires de l'*Allemagne* de Mme de Staël. « Vous ne savez pas vous autres ce que c'est que le gouvernement. Vous n'en avez pas l'idée. Il n'y a que moi qui, par ma position, sache ce que c'est que le gouvernement » (Roederer, 2 août 1808). La censure, qui s'exerce sur toute publication, défend un *Précis historique du droit romain*, « parce que cet ouvrage pouvait donner lieu à comparer la marche de l'Autorité sous Auguste à ce qui s'est passé sous le règne de Napoléon ». Il ne suffit pas de surveiller l'histoire, il faut la commander : « Il faut que ce travail soit confié non seulement à des auteurs d'un vrai talent, mais encore à des hommes *attachés* qui présentent les faits sous leur vrai jour jusqu'à l'an VIII. » Il faut « faire sentir, à *chaque ligne*, les défauts de l'Ancien Régime ; mais il faut ménager la Révolution. Le blâme n'appartient ni à ceux qui ont péri ni à ceux qui ont survécu » (Merlet). « Il est d'une exactitude littérale de dire que toute émission de la pensée écrite, toute mention historique, même la plus lointaine et la plus étrangère, devint une chose aventureuse et suspecte » (Villemain, *Sour. contemp.*, t. 1, p. 180). « Il importe beaucoup que ceux-là seuls puissent imprimer qui ont la confiance du gouvernement » (Napol. Séance du Cons. d'Etat, 12 décembre 1809). On fait des coupures dans l'*Héraclius* de Corneille, l'*Athalie* de Racine ; car le Théâtre, étant une grande cause d'émotions, doit être surveillé. Dans la presse périodique, la compression va jusqu'à l'écrasement » (P. 225). 73 journaux politiques existaient sous le Consulat, ils sont réduits à 13, puis à 4 en 1811. On mutile l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem* pour y supprimer des *déclamations* contre les cours, les courtisans, et autres allusions *déplacées*. Comme la Ré-

publique n'avait besoin ni de savants ni de poètes, pas plus de Lavoisier que d'André Chénier, Napoléon n'avait besoin ni d'historiens, ni de philosophes, ni de grands juristes. On supprime le *Dernier des Abencérages* « où l'on découvre un intérêt trop ardent pour la cause espagnole ». On supprime également un jeu de loto « qui parle trop de la famille royale, du Grand Dauphin, de Louis XVI, etc. ». On proscriit la traduction en vers français de plusieurs psaumes de David qui peuvent s'appliquer à la persécution actuelle contre l'Église, on fera des almanachs où des anecdotes, des chansons seront de nature « à entretenir le patriotisme et le dévouement à la personne sacrée de Sa Majesté ». « Quand on pourrait douter, dit un membre du Tribunat, si c'est le ciel ou le hasard qui donne des souverains à la terre, ne serait-il pas évident que c'est à quelque divinité que nous devons notre Empereur? » Voilà un nouveau *droit divin*! (*Monit.* du 1^{er} janvier 1806). Cet Empereur fait rédiger lui-même tous les articles des journaux à sa gloire. En fait d'histoire, surtout récente et contemporaine, « comme il s'agit de *mes affaires*, personne ne pensera excepté moi, dans la génération présente, et, d'après moi dans la génération prochaine » (P. 229). Se conformant à la pensée du Maître, on voit des mandements épiscopaux entrer dans les détails techniques de la stratégie pour mieux en faire sortir l'éloge du *Grand Capitaine*. A l'appui de ce système, la délation et le mensonge étaient organisés sur la plus vaste échelle. « Les administrateurs ne croient rien de ce qu'ils disent, les administrés non plus » (Frabre, *Notices*, 1807, p. 35). Puis viennent des pièces à l'appui, tirées des *Archives nationales*.

« Le Gouvernement qui s'est adjudé, à l'endroit de la pensée, le monopole de l'Enseignement, s'adjudé, à l'endroit des hommes faits, le monopole de l'Histoire, même et surtout de l'Histoire contemporaine » (P. 225) (1). « Mais l'attention

(1) Le Maître voulait des académiciens par force comme des historiens de commande. « J'avais reçu l'ordre du duc de Rovigo, ministre de la police, de me présenter à l'Institut, sous peine d'être enfermé pour le reste de mes jours à Vincennes » écrit Chateaubriand à un ami, le 20 septembre 1815. L'auteur du *Génie du christianisme* ne tenait pas à être de l'Académie qu'on appelait alors la *seconde classe de l'Institut*, car sous le règne de l'ancien officier d'artillerie, qui ne sut jamais bien l'or-

et la perspicacité du public transformera des chuchotements presque muets en paroles vibrantes et des éloges insuffisants en protestations notoires ». Bref, « affaibli par son propre succès, il est condamné d'avance à succomber sous le poids de ses victoires et à disparaître après un court triomphe laissant intacte et debout la rivale indestructible (l'Église), qu'il voulait abattre à titre d'adversaire et utiliser en qualité d'instrument » (P. 232) (1).

thographe, les lettres humaines *humaniores litteræ*, n'occupaient que le second rang. L'auteur du *Génie du christianisme* tenait encore moins à y succéder au régicide M. J. Chénier et à faire son éloge. Entre deux maux il choisit le moindre ; mais il fit son discours de réception tel qu'on ne lui en permit pas la lecture (V. l'intéressante étude : *Chateaubriand, sa femme et ses amis*, par M. Pailhès, curé de St-Martial de Bordeaux. Fréssel, édit.).

(1) Dans un ordre de faits différents, *les Souvenirs du maréchal Mac Donald*, duc de Tarente, illustre soldat qui fut général de division à 29 ans (Plon. édit., Paris) et *Mes Campagnes* par le colonel Pion des Loges (F. Didot) contiennent les révélations les plus intéressantes sur les fautes militaires, la dureté, l'égoïsme, l'aveuglement, parfois l'incurie de Napoléon, aussi bien que sur le côté horrible de toutes ses guerres d'extermination. On y voit de plus le mécontentement qui se faisait jour dans l'Etat-Major et l'Armée dès les temps de la prospérité et de la gloire. Cette révolte atteignit des proportions qu'on n'a pas généralement soupçonnées ; les grands désastres viennent en partie de la lassitude de l'armée comme de celle du pays. On peut voir l'analyse et le commentaire de ces curieux ouvrages par l'éminent critique Ed. Biré (*Univers*, Ed. Semi-Quot., 13 février 1895).

Il faut avoir connu la génération d'alors pour comprendre à quel point la chute du *grand homme* fut un soulagement et une délivrance pour tout le pays. Qu'on permette ici à l'auteur de ces pages de se mettre en scène pendant quelques lignes. Jeune et encore séminariste, il se trouvait à Bordeaux, en 1852, lors du passage du Prince-Président qui allait devenir Empereur. Le soir, il admirait au milieu d'une foule immense, sur ce quai en hémicycle, l'un des plus beaux du monde, les splendides illuminations qui s'étendaient à perte de vue se reflétant dans l'eau de la rivière, éclairant une forêt de mâts. Un vieillard l'aborde au milieu de la foule en lui disant : « Vous trouvez cela beau, M. l'abbé ? — Mais oui. — Qu'eussiez-vous dit si vous vous étiez trouvé là, comme moi, en 1814 à la rentrée des Bourbons ? C'était la même foule et le même spectacle mais *tout le monde s'embrassait* ». Une personne âgée de huit ans en 1814 nous racontait avec une grande vivacité de souvenir par quels éclats de joie les enfants eux-mêmes prenaient part à l'allégresse générale. On semblait dire : cette fois, la Révolution est bien finie ! Ceux qui l'avaient vue ressentirent un moment d'effroi en 1830 et en 1848. En

Louis XIV, en regard de Napoléon, était un roi très libéral et très débonnaire. Sous Bonaparte, il y eut comme une seconde *Terreur*, moins l'échafaud. Cette rapide analyse, nous l'avons dit ailleurs, ne peut donner l'idée d'un style dont l'intérêt ne languit pas ; les détails même de statistique parfois arides le relèvent au lieu de le ralentir. Seulement, nous l'avons dit avec d'autres critiques, un certain éclat continu éblouit un peu le regard comme les cristaux à facettes d'un lustre qui reçoivent une trop vive lumière. Il y a quelquefois un apparent désordre dans la marche des idées ; mais tout concourt au même but et au même effet.

Le sommaire du 3^e chapitre commence par cette mention précise, pittoresque et caractéristique d'une situation : *Histoire de la machine Napoléonienne. — De ses deux bras le premier qui opère sur les adultes se désarticule et se casse... Le second qui opère sur la jeunesse fonctionne intact jusqu'en 1850.* Le ressort avait été trop comprimé pour ne pas se détendre et se briser à la chute de celui qui l'avait fabriqué suivant sa propre trempe et lui donnait une impulsion sans cesse renouvelée. Les fils des Francs auront souvent trop de passion pour la liberté, mais ne consentiront jamais à devenir et à demeurer esclaves. Il ne resta bientôt que des débris du bras de fer qui tenait les adultes ; toutes les branches de l'activité intellectuelle reprennent bientôt leur essor. Mais il n'en sera pas de même de l'Université de 1808. « Elle subsiste, elle conserve ses lois, elle perçoit ses taxes, elle exerce sa juridiction et jouit de son monopole » (P. 236). « C'est une machine trop commode pour tous les gouvernements. » « Nous préférons les départements aux provinces, disait le duc d'Angoulême en 1814. » Il en est de même du corps d'Etat enseignant. On débarrasse les collèges de l'appareil militaire qui les affublait et devenait plus impopulaire que jamais. On s'efforce de moraliser dans un sens chrétien et royaliste la grande machine pédagogique, on épure le personnel, on y introduit des prêtres et la haute surveillance des évêques. On mettra à sa tête un évêque, Mgr Frayssinous, au risque de

1870, l'impression ne fut pas la même, malgré la terrible gravité des circonstances. (Sur cette joie qui éclate de toute part à la rentrée des Bourbons, v. Laurentie, *Hist. de France*, t. VIII, p. 600).

l'acculer à choisir entre sa conscience et la légalité (1). On fera des programmes et des prospectus de nature à rassurer les familles, à dissimuler le vice originel du système ; mais le grand maître de toutes les écoles de France sera toujours le ministre des Cultes ou de quelque autre département. L'enseignement restera aux mains des Pouvoirs successifs et à la merci de toutes leurs fluctuations doctrinales ou politiques. Les petits séminaires seuls, avec leurs 50,000 élèves, jouissent *provisoirement* d'une pleine liberté. « Quels que soient les gouvernements, monarchistes, impérialistes, républicains, ils sont toujours maîtres de se servir à leur profit du Monopole... Ils le conserveront en entier, ils s'en réserveront l'usage, il faudra une secousse bien forte pour rompre ou relâcher l'étreinte fixe par laquelle leur main tient la poignée centrale » (P. 240) (2).

La masse des gouvernés accepte volontiers cette machine dont on lui dissimule les abus ; elle fonctionne commodément et presque toute seule, sans grande charge apparente pour l'Etat et les contribuables. Personnel, matériel, elle met tout à la disposition des familles avec des frais relativement minimes pour elles, sans compter le grand nombre de bourses. « L'Etat n'agit pas en fournisseur rapace » (P. 242). On paye volontiers aux Facultés, des droits d'inscription et d'examens en échange de diplômes très avantageux. L'entrée est libre à tous les cours publics ; pour cette distribution de la science il n'y a pas de profanes, tout le monde est de la maison. Les rétributions des fonctionnaires ne sont point énormes ; ceux-ci sont généralement modestes et cependant peuvent

(1) L'auteur ne dit pas que de plus par ses opinions gallicanes, l'évêque d'Hermopolisse se mettait en opposition avec quelques-uns de ses collègues, les meilleurs. En 1826, sous la pression du ministère, 14 évêques, dont deux cardinaux, renouvellent la déclaration de 1682 qui fut présentée par le gouvernement à la signature de tout l'Episcopat. Les évêques ne furent pas tous, en cette circonstance, aussi orthodoxes que l'illustre d'Aviau qui répondit : « Je veux mourir dans mes vieilles *erreurs romaines* ». Et l'on enjoignit aux professeurs des séminaires d'enseigner les quatre articles, malgré l'*abeat quo libuerit* de Bossuet et les ordres de Louis XIV pour qu'il ne fût pas *donné suite à son édit*, et, ce qui était plus grave, malgré l'improbation constante du Saint-Siège.

(2) Aujourd'hui l'État-major universitaire est peuplé de pasteurs protestants, *orthodoxes* ou défroqués.

arriver à un grand renom. Il y a des places, dans cette vaste administration, proportionnées aux plus humbles capacités.

Autres raisons pour accepter ou tolérer l'Université; son œuvre s'est successivement et prodigieusement développée. Elle répand des lumières toujours croissantes. Cependant la pédagogie n'existe pas, au dire des plus hauts fonctionnaires de l'enseignement. « Nous instruisons, nous n'élevons pas, nous cultivons l'esprit et non le cœur » (Saint-Marc Girardin). « L'éducation n'est pas au niveau de l'instruction », avait dit M. Cousin en 1836. Et pour ce qui est de l'instruction elle-même, il n'y a pas de méthode. Chacun a la sienne ou n'en a pas du tout. Les programmes, très détaillés du reste, ne portent que sur les auteurs à étudier ou la réglementation du genre d'exercice qui doit se faire à tel jour, à telle heure. La haute direction du ministre de passage qui régit toute l'administration scolaire n'est qu'apparente à ce point de vue (1).

Nous pourrions remarquer ici que les Jésuites avaient leur *ratio studiorum*. Les grandes connaissances acquises qu'il faut reconnaître aux professeurs des hautes classes des lycées sont-elles toujours coordonnées, digérées et surtout soumises à un sûr critérium de manière à servir d'aliment aux jeunes intelligences? Nous n'irons pas jusqu'à dire que les idées de plusieurs sont quelquefois incohérentes et nous ne parlons pas de ceux qui professent le rationalisme ou le matérialisme. La meilleure méthode, ici comme partout, est celle qui serait à la fois originale et soumise à des règles supérieures reconnues de tous, il faudrait dire *divines*. C'est surtout en fait d'éducation que vaut le principe : *In necessariis Unitus*. Que deviendrait l'harmonieuse beauté de l'ordre sidéral si elle n'était pas réglée par des lois immuables. Et, pour descendre de ces hauteurs à la sphère purement industrielle, qu'arriverait-il si la direction de la locomotive n'était pas maintenue par des rails qui l'enserrent? Sans une loi supérieure toute force créée ne sert qu'à détruire. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que ces dernières réflexions ne sont pas de notre auteur.

(1) Nous sommes surpris que l'auteur ne nous ait pas dit à propos de Pédagogie universitaire, et avec sa verve accoutumée, ce qu'il pensait de la *bifurcation* déjà ancienne et du *baccalauréat moderne*.

Mais enfin l'Université semble répandre des lumières ; or, dirons-nous avec le P. Lacordaire, rien ne réussit comme le succès, « Qu'il y ait des lacunes très grandes dans le système, par exemple le manque d'Universités véritables. comme l'avait constaté Cuvier et comme Cousin le reconnaîtra plus tard, le public qui n'a pas vu l'étranger (1) et ignore l'histoire ne s'en aperçoit pas » (P. 245). Pour ce qui est de la vraie éducation, l'opinion est apathique, « La belle science s'est desséchée et a fini par avorter... Ni les parents, ni les jeunes gens, ni les maîtres ne s'en soucient » (P. 246). A ce point de vue, la demi-instruction très appréciable pour les esprits à courte vue, les plus nombreux, prime tout sous le rapport utilitaire et professionnel et aux yeux des gens positifs. Cependant les locataires qui peuvent avoir à se plaindre du mauvais état de la maison, de l'étroitesse de l'escalier, de la malpropreté ou de l'insalubrité du local, des défauts du concierge ne songent pas à transformer l'édifice et à le reconstruire (P. 246). Elle tient quand même, « elle tiendrait indéfiniment si, tout d'un coup, en 1848 un tremblement de terre imprévu n'y venait faire une brèche.

Le lendemain du 24 février, M. Cousin rencontre M. de Rémusat, sur le quai Voltaire, et levant les mains au ciel s'écrie : « Courons nous jeter aux pieds des évêques, eux seuls peuvent nous sauver aujourd'hui. » Et M. Thiers, dans la com-

(1) Notre auteur affecte une prédilection pour les Universités allemandes. Il est vrai qu'elles sont indépendantes et autonomes. C'est leur seul titre de supériorité. Ces établissements, au nombre de 20, luthériens ou calvinistes, sont devenus de bonne heure les principales citadelles de l'hérésie. Depuis le commencement du XVIII^e siècle, elles devinrent des foyers de décomposition doctrinale. On y rencontre du savoir, des recherches, des études approfondies sur la linguistique en particulier, des éléments scientifiques accumulés pêle-mêle, une exégèse à la fois naturaliste et piétiste ou mystique, une métaphysique nuageuse, incohérente et panthéistique. C'est là que le rationalisme de notre pays, depuis Cousin jusqu'à Renan, a cherché des inspirations propres à altérer la clarté et la droiture de l'esprit français. Ces établissements scientifiques n'ont des anciennes Universités que la Constitution extérieure et peut-être la curiosité et l'ardeur de l'étude, avec des rêveries *transcendantes*. Ces spéculations y sont favorisées moins encore par le génie du pays et les brumes d'Outre-Rhin que par les habitudes du libre examen, dogme fondamental et subversif du protestantisme.

mission parlementaire, avec la même vivacité. « Cousin, Cousin, avez-vous bien compris quelle leçon nous avons reçue ? Il a raison l'abbé Dupanloup » (*L'Église et l'État, sous la monarchie de juillet*, par Thureau-Dangin). La partie était belle pour la Liberté d'enseignement. Il ne fallait pas en abuser, mais il fallait en user. Dans l'effarement d'un péril commun d'un désordre social qui n'épargnera personne, on est disposé à s'entendre et à faire des concessions (1) ; il faut se soutenir, s'entr'aider, s'en tenir à une louable émulation. De là la loi de 1850 dite improprement *Loi Falloux*. « Comme sous la Restauration, dit l'auteur, l'Église met sa main dans celle de l'État. » Il prétend que le monopole se reconstitue, sinon de droit au moins de fait, au bénéfice de l'Église. Ce serait, en tout cas, un monopole bien restreint (2). Il ajoute qu'après la guerre de 1859, à propos du Pape et de son pouvoir temporel, l'alliance se rompt et que le régime de l'Enseignement jusqu'en 1870 va ressembler à celui de juillet ; seulement il y a en plus l'abolition légale du vieux monopole ; mais sous le ministère Duruy, l'Université redevient franchement laïque, — lisez athée (3). — Ceux qui subordonnent l'instruction à l'éducation

(1) Faut-il compter parmi ces concessions la substitution momentanée et plus apparente que réelle du cours de *logique* au cours de philosophie ? On avait tant reproché à l'Université son enseignement rationaliste agrémenté de panthéisme et de toutes sortes d'erreurs ! La *logique* semblait devoir être aussi inoffensive que l'arithmétique. Mais quel malheur, si le sacrifice eût été sérieux, de sacrifier ainsi ce qui doit être le couronnement du grand édifice de l'enseignement secondaire, une science qui, fidèle à 18 siècles de tradition chrétienne, servirait plus que toute autre de base solide à toutes les études, à toutes les spéculations de l'esprit humain. Il est pénible d'abandonner un magnifique domaine parce que l'air y est vicié par les émanations d'industries malsaines.

(2) Malheureusement alors, comme toujours lorsqu'il ne s'agit pas d'un dogme, les chefs de l'action catholique n'étaient pas d'accord. Sans cette divergence de vues et ce manque de résolution, on eût sans doute conquis une liberté plus complète et brisé le monopole universitaire ; mais le *libéralisme*, ici comme souvent, nuit à la liberté. On s'en tint à un pis-aller que Rome accepta faute de mieux.

(3) Que M. Duruy ait été le précurseur des lois scolaires actuelles, M. Lemaître, son successeur à l'Académie, le reconnaît et le constate sans effort dans son discours de réception, discours dont la forme remarquable voile un scepticisme trop indulgent. Le normalien, ministre préféré de Napoléon III, malgré son libéralisme très accentué, s'il n'était pas sectaire fut au moins rationaliste à outrance, dédaigneusement

et la science à la foi trouvent des maisons de leur choix. En 1865, il y a 54.000 élèves dans les maisons ecclésiastiques et 64.000 dans celles de l'Etat. Ici l'auteur cite trois témoignages, celui d'un catholique fervent Montalembert, d'un protestant zélé Gasparin et d'un libre-penseur Sainte-Beuve constatant qu'en sortant d'un collège universitaire, on n'est plus chrétien. Il n'y a à cela que de rares exceptions. A ce point de vue essentiel la liberté de l'enseignement, si incomplète soit-elle, est donc un grand bienfait.

Mais la transaction acceptée par l'Eglise et par l'Etat n'est qu'une trêve provisoire; en cas de lutte, ce qui ne tardera pas, la machine Napoléonienne est là toute prête et le gouvernement la fera fonctionner à son profit comme machine de guerre, « d'après les principes et les intentions de la Convention et du Directoire ».

M. Taine s'apitoie beaucoup sur le sort des maisons d'instruction secondaire de toute espèce et de tous degrés, pour toutes les opinions et tous les goûts, qui, dès les premières années de ce siècle, avaient surgi de tous côtés et par milliers, après les abatis de la Révolution. C'étaient des entreprises particulières dont les chefs, à leurs risques et périls, s'entendaient avec les familles. Il y avait là l'épanouissement d'une liberté sans limites. Mais est-il bien fâcheux, si ce n'est pour les entrepreneurs eux-mêmes, que, de fait, aujourd'hui les parents ne puissent plus choisir entre ce que notre auteur appelle la *caserne* et le *couvent*? Nous le reconnaissons, si l'Etat n'était pas, par principe, l'ennemi né de toute corporation, les meilleurs de ces établissements, par l'effet de libres associations, auraient probablement survécu. En 1815, il en restait encore 1255 qui instruisaient 39.000 enfants en face de 36 lycées et 368 collèges ayant 37.000 élèves. Leur décadence s'est précipitée en présence de deux concurrences au lieu d'une à partir de 1850. Tout cela aboutit à ce que le spirituel auteur appelle la rigueur intransigeante d'un *laïciseur* ou d'un *clérical*. Mais, ne lui en déplaise, nous croyons plus à la rigueur et à l'intransigeance du *laïciseur* qu'à celle du *clérical*, si ce n'est

respectueux d'un certain christianisme, mais très prévenu contre le catholicisme. Avec cela, historien travailleur et chercheur, écrivain distingué, ce professeur, ce ministre était bien de son temps; aux yeux de plusieurs c'est un titre de gloire.

en fait de doctrines immuables et de devoir absolu ; c'est en ce dernier cas l'intransigeance du mathématicien qui, en dehors de ses axiomes et de ses chiffres, peut être l'homme du monde le plus condescendant et le plus aimable. Si l'on n'admet pas cela, pourquoi se plaindre alors qu'il n'y ait plus de caractères ? Partisan sincère de la liberté pour tous, avec les seules garanties de moralité dont l'Etat ne peut ni ne doit se désintéresser, c'est là le minimum de notre état social actuel, nous croyons à l'honnêteté des entrepreneurs privés jusqu'à preuve du contraire ; mais est-ce la faute de quelqu'un, n'est-ce pas la conséquence de la vraie liberté si, en dehors de toute contrainte même morale, les familles témoignent plus de confiance au désintéressement et au dévouement des représentants de l'Eglise et si, en même temps celle-ci, qui est pauvre, trouve de plus grandes ressources dans la générosité de ses fidèles ? Les catholiques préféreront toujours les éducateurs qui veulent avant tout sauver l'âme de leurs enfants. En dehors d'un Etat qui n'est et ne peut être constitué chrétiennement, ceci est affaire de libre choix et de conscience pour tout père de famille. L'éducation est bien plus un ministère qu'une entreprise.

Nous abordons ensuite la question de l'*Externat* qui est sérieusement et assez longuement traitée comme très importante. L'externat est à peu près exclusivement français et moderne ; la preuve en est donnée comme toujours avec statistique à l'appui. Ailleurs et autrefois les enfants qui n'habitaient pas les centres scolaires prenaient généralement pension chez des particuliers dignes de confiance. Sous l'ancien régime les Jésuites ont été les premiers et presque les seuls à adopter l'Internat. C'est là, d'après notre auteur, ce qui constitue la *caserne* et le *couvent*. Passe pour la caserne ; pour le couvent nous y reviendrons. L'aïne se déclare nettement contre l'Internat (1). L'élève ainsi caserné n'a de relations qu'a-

(1) Il fut lui-même, à l'âge de 12 ans, conduit par sa mère à Paris où elle le plaça comme externe dans un lycée. Cette mère, femme honnête et dévouée, tendrement aimée de son fils, fut-elle chrétienne ? Nous l'ignorons ; mais ce ne fut pas une sainte Monique. Entré plus tard dans l'Université, le futur académicien y fut mal vu, disgracié et se retira. Malgré l'indépendance de son caractère, il est à croire que la principale cause de cet échec et de cette retraite fut la désapprobation de ses doc-

vec des *fonctionnaires* étrangers, de passage, désireux de partir en vue de l'avancement. Ils lui parlent de latin, de grec, d'histoire ; après la classe on ne les voit plus. Vis-à-vis des maîtres d'étude, la situation est encore pire. Il faut se réfugier dans la camaraderie qui a pour but principal l'hostilité à l'égard des maîtres, le désordre dès que l'occasion s'en présente, ne serait-ce que comme moyen de détente ; sans parler des inconvénients plus graves qui naissent d'un contact exclusif, d'une cohabitation de jour et de nuit. Bref « la machine universitaire n'a point d'âme parce qu'elle n'est pas un corps vivant » (P. 259). Le casernement est peut-être raisonnable pour les écoles militaires et maritimes et pour les petits séminaires parce qu'il prépare à une vie de discipline. Mais l'enfant fait pour vivre plus tard en famille et dans le monde n'est, dans ce système, initié à rien de ce qui constituera cette double vie, il n'en fait nullement l'apprentissage, n'étant point en contact avec des hommes vivants et n'ayant aucune initiative. Il n'entrera un jour dans la vie ordinaire que pour y faire des gaucheries et n'y rien comprendre. L'esprit, le cœur, les habitudes, tout lui fera défaut pour le commerce qui l'attend dans ce nouveau milieu. Il a été plus ou moins instruit, pas élevé ; neuf pour les moindres affaires, n'aspirant qu'aux plaisirs où il donnera tête baissée, comme un *cheval échappé* qui se jette contre les arbres et les murs. Tout cela est développé d'une façon pleine d'intérêt et de verve. En principe, nous ne contredirons pas notre auteur, seulement n'y a-t-il pas ici le pour et le contre ? S'il avait pu traiter le troisième sujet du plan projeté de ce volume, n'aurait-il pas vu avec la perspicacité qui le distingue et n'aurait-il pas dit que l'esprit de famille se perd ou du moins s'altère de plus en plus ? Est-ce que le monde avec sa futilité, ses conversations trop libres et tout son funeste cortège n'envahit pas le foyer au grand détriment de l'étude, du caractère et de la moralité ? Et puis, la sensibilité de l'adolescent est-elle assez affermie pour porter le poids de soucis précoces qu'on ne saurait manquer de lui faire partager dans la famille même

trines philosophiques à une époque où le spiritualisme dominait encore dans l'enseignement officiel. Nous l'avons vu ailleurs échouer, pour la même cause, à son agrégation de philosophie et obligé de présenter une thèse littéraire pour son doctorat.

involontairement? Quelle est donc en effet la famille qui coule des jours heureux et tranquilles comme dans une idylle? Ce n'est pas en des temps troublés comme le nôtre. Il y a sans doute avantage à ce qu'un enfant devienne sérieux; mais pas triste et découragé. Reste donc, en thèse générale, l'internat dans une maison où les maîtres soient vraiment les pères et les amis de leurs élèves, ne leur imposant qu'une discipline ferme sous des dehors suaves, malgré une surveillance pleine de sollicitude, sans rien qui ressemble à de l'espionnage, n'opprimant jamais inutilement l'essor de la joie et les saillies de la gaieté, développant et réglant à la fois l'imagination, se mêlant doucement aux jeux et aux conversations, prévenant tous les désirs raisonnables. C'est là un idéal qui n'est pas irréalisable pour ceux qui font de l'éducation un apostolat et il suffirait, pensons-nous, à réconcilier le judicieux auteur avec le régime du *couvent*. S'il n'y a pas là le remède à tout, disons que tout système a ses inconvénients puisqu'il n'y a rien de parfait (1).

Considérons maintenant un autre effet non moins pernicieux de l'institution universitaire. « Au sortir du lycée, le

(1) Nous venions d'écrire ces lignes quand, de Providence, le récit suivant est tombé sous nos yeux. Nous donnons, sous la garantie plus que suffisante du marquis de Ségur, cette anecdote si touchante et qui va si bien à notre sujet. « Mon Père, disait un écolier de 15 ans, la veille de sa mort, au supérieur de son collège, je bénis Dieu de ma maladie qui m'a découvert les trésors d'amour de vos bons pères pour moi; mais recommandez-leur de ne pas tenir cachées leur tendresse et leur bonté. Dites-leur, je vous en prie, de se souvenir que les nouveaux, les tout petits, à peine sortis des baisers et des larmes de leur mère, ont besoin d'être aimés, bercés de douces paroles et de soins presque maternels; ils leur épargneront ainsi les serremments de cœur et les tristesses d'orphelin que j'ai éprouvées pendant la première année de mon séjour sous votre toit. » Et l'enfant devenu un homme, presque un docteur, continua à donner pendant près d'une heure, au vénérable religieux, des conseils de sagesse qui n'étaient ni de son âge, ni de la terre. Le bon supérieur fut si frappé de ces conseils et de l'accent de celui qui les donnait qu'il les écrivit le soir même pour les relire et s'en pénétrer.

En les répétant le lendemain au père désolé près de son fils mort il avait les yeux pleins de larmes: « Je croyais, disait-il, entendre Dieu lui-même parler par la bouche de cet enfant de bénédiction. » Faut-il ajouter que le fait ne se passait pas dans une *caserne*, mais dans un *couvent*... de Jésuites?

« système suppose que l'éducation qui n'est pas même commencée est achevée. Il en propose une seconde ultérieure et supérieure » (P. 266). Autrefois l'étudiant faisait corps avec l'Université qui avait ses lois et sa police. Il n'était pas ligotté, mais suivi, surveillé, soutenu ; c'était une famille aux liens larges et dégagés, quoique suffisamment sentis. « Aujourd'hui il ne sent que le joug du surmenage poussé de plus en plus à outrance ; il devient une machine à examen, surchauffée, mais sans profit et avec perte pour elle-même. Les facultés s'étiolent et l'esprit se dégoûte. » Et plus loin : « Les écoles spéciales sont des entreprises de jardinage systématique, énergique et prolongé. L'Etat, jardinier en chef, agrée ou choisit des plantes qu'il se charge de mener à bien chacune en son espèce. A cet effet, il sépare les espèces et les range chacune à part sous une couche de terreau. Là, toute la journée, il bêche, sarcle, ratisse, arrose, ajoute engrais sur engrais, appliquant ses puissants appareils de chauffage, accélère la croissance et la maturation, etc. etc. » (P. 268). Tout cela, déjà commencé au collège où dominait dès lors la tyrannie des programmes et des examens mal conçus, s'aggrave de plus en plus, surtout à partir de 1850. « Après de longues années de concours et d'examens, toujours sous l'estampille de l'Etat omnipotent et omniscient, qu'a fait le jeune homme ? Il a mâché et remâché des manuels, résumé des résumés, appris par cœur des mementos et des formules... etc., mais il n'a point fait d'apprentissage pratique » (P. 272). Autrefois on pratiquait son futur métier en manière d'apprentissage tout en s'initiant à la théorie. Avant 1789, les jeunes Français ne dépensaient point ainsi leur jeunesse ; au lieu de piétiner si longtemps aux abords d'une carrière, ils y étaient introduits de très bonne heure et tout de suite se mettaient à y courir » (Mém. du chanc. Pasquier, 1843). A 19 ans, le fils d'un conseiller-maître au Parlement était nommé conseiller-adjoint sans voix délibérative jusqu'à 24 ans ; mais, en attendant, employé actif et parfois rapporteur d'une affaire... Aussi bien, ce n'était pas dans l'école, mais dans la profession qu'on acquérait l'instruction professionnelle ; il en était de même des ingénieurs, des militaires, des médecins, de toutes les professions ; *fabricando fit faber*, c'était un adage fort sensé. Cette méthode épargnait bien des dégoûts, de l'ennui, variait les occupations, dé-

tendait les facultés, entretenait l'intérêt et la vocation dans une vie qui n'était pas toute de théorie, prévenait pour plus tard bien des bévues, au grand profit de ceux qui exerçaient les professions et de tout le public. Ce système, mieux que celui des examens et des concours à outrance, a produit des hommes et fait ses preuves ; il est encore suivi en Angleterre et aux États-Unis. Il produit non seulement des rouages de plus, mais des moteurs. « En France, où le procédé inverse a prévalu et où, à chaque génération, on devient plus chinois, le total des forces perdues est énorme » (P. 276). C'est en vain que l'enseignement prétend produire des encyclopédies vivantes. Vau-
ban, lui-même, dit le chancelier Pasquier, n'eût pas été en état de subir l'examen préparatoire à l'école polytechnique. Lagrange, Laplace, Monge, Fourcroy, Lavoisier n'avaient pas été à cette école. « Et souvent quand l'homme fait apparaît, c'est l'homme fini » (P. 281). Personne n'a de spécialité ni de connaissance profonde. Les jeunes gens poussés de plus en plus par cette fièvre qu'on leur a inoculée, remplissent leur esprit d'*acquisitions inutiles et encombrantes*, qui ne développent pas leurs facultés, en leur imposant *une dépense exorbitante d'énergie mentale* et probablement fera de chacun d'eux un mandarin (1).

Avant de poursuivre notre analyse, demandons-nous comment l'enseignement supérieur ainsi compris peut produire dans les jeunes âmes la généreuse passion de l'enthousiasme, c'est-à-dire la raison, le sentiment et le goût s'élevant à la noble jouissance et à l'admiration de ce qui est grand et beau dans tous les ordres. Il y faut le souffle d'En-Haut. Le réalisme et le positivisme l'étrouffent de plus en plus. L'élévation de l'esprit comme le sens pratique périssent par ce système.

« A cet étrange et dernier effet, la production de mandarins

(1) L'auteur de ces réflexions n'était pas un ennemi de l'étude, nous le savons. Comme Virgile, dont le doux génie poétique s'unissait à la plus vaste érudition, il a dû penser qu'on se lasse de tout excepté de savoir et d'apprendre. On aurait pu le surnommer comme ce fameux docteur de Paris, au XII^e siècle, Pierre Comestor, le *dévoreur* de livres. A l'école normale, où il entre et se maintient le premier de sa promotion (1848-1851), on l'avait appelé le *grand bûcheron* et ses camarades le consultaient comme une bibliothèque vivante et bien cataloguée. Il était avide de lecture dès le collège, où malheureusement, il prit goût à celle de Spinoza et de Kant avec une déplorable précocité.

chinois, aboutit l'institution de l'an X et l'on voit que, pour la produire, l'esprit jacobin, grossièrement égalitaire, est intervenu. En effet, depuis 1871 et surtout depuis 1879, c'est lui qui, à travers la forme napoléonienne, souffle, dirige tout et cette forme lui convient... La structure de l'engin universitaire agréait à son instinct » (P. 283). « Sous la troisième République, comme sous les gouvernements antérieurs, la machine scolaire continue à rouler et à grincer dans la même ornière, par le jeu du même mécanisme, sous l'impulsion du même moteur unique et central, conformément à la même conception napoléonienne et jacobine de l'Etat enseignant, conception redoutable qui, chaque année plus envahissante, plus largement et plus rigoureusement appliquée, exclut de plus en plus la conception contraire, la remise de l'éducation aux intéressés, aux ayants droit, aux parents, aux entreprises libres et privées qui ne dépendent que d'elles-mêmes et des familles, à des corps permanents, locaux, spéciaux, propriétaires, organisés par un statut et régis, administrés, défrayés par eux-mêmes » (*Ibid.* et 284). L'enfant appartient, chez nous, à l'Etat comme à Sparte. Montalembert, Lacordaire, ou L. Veillot eussent-ils mieux dit ? Le bon sens est d'accord avec le *cléricalisme* (1).

Notre embarras redouble pour analyser les 15 dernières pages de ce volume où il faudrait tout citer. C'est substantiel, concentré, quoique revêtu du style imagé et original que nous connaissons. Les jeunes gens sont plus que jamais soumis « à l'entraînement, l'essoufflement, la course au galop sans répit, dans une piste... Et les sauts périlleux de distance en distance par dessus des obstacles préparés et numérotés » (*Ibid.*). La conception jacobine est que, puisque l'instruction est bonne, plus on la répandra à tort et à travers, mieux cela vaudra. Cette idée nous rappelle certains paysans qui raisonnent de la sorte : Si le remède est bon plus le malade en

(1) L'Empereur nous a dotés d'une machine de précision qui doit broyer les caractères des petits français, tuer leur esprit d'initiative, faire leurs intelligences uniformes. Que voulez-vous de mieux pour la paix publique telle que la comprenait le *grand homme* auquel nous continuons d'obéir (de Vogüe, réponse au discours de réception à l'Académie, juin 1894, de M. P. Bourget qui avait dit quelque part : Il ne peut sortir du collège que des fonctionnaires ou des réfractaires).

prendra, mieux il guérira. L'auteur dit à cela fort judicieusement : « Si un homme en levant le doigt, pouvait mettre tous les français et toutes les françaises en état de lire couramment Virgile et de démontrer le Binome de Newton, cet homme serait dangereux et on devrait lui lier les mains, car si, par mégarde, il levait le doigt, le travail manuel répugnerait à tous ceux qui le font aujourd'hui, etc. » (P. 285, note). « En conséquence de son système, de 1876 à 1890 rien qu'en bâtisses pour l'Enseignement supérieur l'Etat a dépensé 99.000.000. » Les programmes d'enseignement et d'examens ont subi la même progression. Le surmenage, le surchauffage marchent toujours de l'avant. La philosophie néo-kantienne *meurtrit sur place des cerveaux de 17 ans*. Il faut en savoir plus long pour entrer à l'école polytechnique qu'autrefois pour en sortir. Le ballon se *dégonflera* plus tard et s'aplatira, et la jeunesse est opprimée non pas au profit mais au détriment de l'âge mûr. Voilà ce que dit un homme qui a été toute sa vie un prodigieux et infatigable travailleur (1).

Nous nous demandons quel temps peut rester pour la lecture dans ce programme universitaire. Nous ne parlons pas de la lecture en cachette des romans qui pervertissent le goût et les mœurs, mais il nous semble que des livres instructifs, attrayants, bien écrits, proportionnés à l'âge et au degré d'instruction des élèves, lus avec suite, sont aussi propres, dans une certaine mesure, à former l'esprit, l'âme et le style, à développer toutes les facultés que les grands chefs-d'œuvre étudiés par fragments. A notre humble avis quatre ou cinq heures au moins par semaine pourraient être consacrées à ce très utile délassement et les éducateurs de la jeunesse devraient mettre un grand soin à favoriser cet exercice et à bien choisir les ouvrages qui en feraient l'objet. Les enfants

(1) Nous citons, sans en prendre la responsabilité, la conclusion d'un article récemment publié par le *Journal des Débats* (févr. 1895) sous ce titre : *les bourses dans les lycées* : fabriques de diplômés, fabriques de bacheliers et de licenciés, fabriques d'instituteurs et d'institutrices sans place, fabriques d'affamés et de déclassés, fabriques de révoltés, fabriques d'employés et de politiciens, fabriques de pédants ignares et d'imbéciles encyclopédistes. C'est ainsi, qu'avec un peu d'exagération peut-être, mais pourtant sans trop d'injustice, on pourrait qualifier beaucoup de nos institutions pélagogiques. On commence à s'en apercevoir, il serait bientôt temps d'y aviser.

aiment beaucoup les *livres de lecture*. Or toute nourriture saine prise avec goût profite davantage. On voit que nous avons ici en vue l'Enseignement secondaire. Nous avons connu un élève de seconde faisant ses délices du *Discours sur l'histoire universelle* de Bossuet.

De l'instruction supérieure et secondaire, le fléau s'étend à l'Enseignement primaire et y sévit avec intensité. Il s'offre à tous les enfants, filles et garçons, complet et gratuit. Il fallait cela pour séduire les masses et encore n'y a-t-on guère réussi. De 1878 à 1891, l'Etat a dépensé en constructions et en installations de groupes scolaires 582.000.000. En frais annuels, il en est pour 131 millions (1894), 4 fois le budget total des cultes tandis qu'en 1876 l'Enseignement primaire ne coûtait que 63 millions; 5 millions ont été dépensés pour les écoles dans le seul département des Vosges (1).

Le programme scolaire est gonflé et surchargé outre mesure, et c'est à peine si le travail obligatoire de 6 heures par jour, pendant 7 ans, suffit à bourrer les enfants de cette science; et pourtant, sur 10 élèves de l'école primaire, 9 resteront dans la condition de leurs parents; l'autre 10^e fournira un large contingent aux déclassés, « cette instruction à outrance est un irritant et un explosif » (P. 289) (2).

Il serait plus utile et aussi raisonnable de fonder des écoles de natation *obligatoires* dans toutes les régions riveraines de la mer et des fleuves, remarque le spirituel auteur: Heureux moment que celui où toutes ces acquisitions scolaires super-

(1) En 1878, une loi avait tout *prévu* en fait de constructions scolaires et 120 millions étaient votés. En 1885, il y avait 467 millions dépensés et il manquait beaucoup à la réalisation du projet. Il y avait eu « des prodigalités insensées », c'est le directeur de l'Instruction primaire, M. Buisson, qui le constate dans son rapport paru au *Journal officiel* du 4 mai 1895. Depuis 1885 on a réparti les dépenses entre l'Etat, les départements et les communes. Cela revient au même pour le contribuable; mais c'est un trompe-l'œil au budget de l'Etat. Voilà ce que le ministre Combes, du cabinet radical et ultra-maçonnique Bourgeois, appelait *la légende des palais scolaires*. Au moins le spirituel ministre eût-il admis que cette légende est plus facile à contrôler que celles du moyen âge ou des temps fabuleux de la Grèce.

(2) Dans le seul département de la Seine, il y a chaque année 41 places vacantes d'instituteurs et 1847 candidats inscrits; 54 emplois d'institutrices et 7119 aspirantes (tableau publié par la préfecture de police).

ficielles s'évanouissent à l'air ambiant et n'apparaissent plus que comme des phrases vides (P. 290). A la campagne surtout, le père et la mère réclament pour les besoins urgents leurs fils et leurs filles avant l'âge de 13 ans ; mais, de Paris étant, on comprend mieux que les parents les besoins et les vrais intérêts de la famille. « Jamais, depuis la Révolution, l'Etat n'a si fort affirmé son omnipotence ni poussé si loin ses empiétements dans le domaine de la famille... En 1793 et 1794, les plans de Le Pelletier de St-Fargeau et de St-Just étaient restés sur le papier. Depuis 10 ans, ils sont entrés dans la pratique » (P. 296). Au fond le Jacobin est un sectaire propagateur de sa foi, hostile à la foi des autres » (*Ibid.*). Désormais l'instruction sera laïque (Loi de 1882-86) et purement laïque, malgré le vœu de la très grande majorité des parents qui, nonobstant leur indifférence pratique, croient la religion nécessaire à l'éducation. Qu'importe ? Les 10,029 frères enseignants et les 39,125 sœurs existant encore en 1886 seront expulsés des établissements communaux sans l'avis ou contre l'avis des communes ; les laïcisations ont lieu par centaines chaque année. Les parents qui veulent une autre éducation pourvoient s'ils le peuvent, en payant double impôt, double rétribution scolaire. L'enseignement congréganiste public a perdu 550,000 élèves et l'enseignement congréganiste privé en a conquis 413,079. Au prix de quels sacrifices ? « On peut par là mesurer la défiance et l'aversion qu'inspire le système imposé d'en haut. » Et ce n'est pas un clérical qui constate cela (1). Cette défiance n'est que trop justifiée. M. Turquet aujourd'hui bon catholique et franciscain du tiers-ordre, après avoir essayé du protestantisme et du bouddhisme, disait : « Ferry et moi nous avons voulu faire un enseignement neutre, nos successeurs l'ont fait athée et franc-maçon. » C'était à prévoir. Où est le temps où Paul Bert annonçait au milieu des applaudissements que la laïcisation allait « refaire la conscience » ! Quelle folie dirions-nous, si le mot était assez expressif. Tous ceux qui ne veulent pas systématiquement et sa-

(1) Les instituteurs au moins sont-ils satisfaits ? Le journal *le Temps*, connu comme peu clérical, constate que le recrutement des instituteurs devient difficile, que leur opposition au gouvernement s'accroît et qu'on en est empêtré (juillet 1895).

taniquement la perversion des consciences et la perte des âmes sont aujourd'hui désillusionnés.

Recueillons en passant une similitude aussi juste que piquante : « Imaginez une gazette officielle et quotidienne intitulée *journal laïque obligatoire et gratuit pour les enfants de 6 à 13 ans*, fondée et défrayée par l'Etat, moyennant 582.000.000 d'installation première et 131.000.000 de frais annuels, le tout puisé bon gré mal gré dans la bourse des contribuables ; supposez que les 6 millions d'enfants, filles et garçons de 6 à 13 ans, sont abonnés d'office à ce journal ; sauf le dimanche ils le recevront tous les jours et seront tenus de lire le numéro pendant 6 heures. Par tolérance l'Etat permet aux parents qui ne goûtent pas sa feuille officielle d'en recevoir une autre à leur goût ; mais pour qu'ils en aient une autre à leur portée, il faut que des bienfaiteurs locaux, associés entre eux et taxés par eux-mêmes, veuillent bien la fonder et la défrayer. Sinon le père de famille est forcé de faire lire à ses enfants le journal laïque qu'il juge mal composé, gâté par des superfétations et des lacunes, bref, rédigé dans un mauvais esprit. C'est ainsi que l'Etat jacobin respecte la liberté de l'individu » (P. 294).

Voilà bien la situation et il faut pour cela 115.000 agents *représentant la raison laïque* et prêtant main-forte à l'Etat en toute occasion, 173 écoles normales avec 9,000 élèves tous gratuits. « La formidable aïeule, brutale et forcenée, qui, en 1793 et 1794, trônait à la même place.... avec moins de violence et de maladresse, mais en vertu du même instinct et avec le même parti pris exerçait la même propagande » (P. 295). « Elle se prêche et se glorifie elle-même en inculquant à sa guise l'histoire du passé et celle du présent » (1).

Ainsi s'achève en France l'entreprise française de l'éducation par l'Etat.....

L'effet principal et final et la disconvenance de l'éducation et de la vie » (P. 296). « Vous nous avez trompés et nous vous maudissons », finit par dire le jeune homme éclairé par la vie réelle. Il le dit tout haut depuis 15 ans. Tous les vices

(1) Chacune des 10.413 jeunes filles que l'Etat nourrit du lait de sa doctrine et imprègne de son esprit de scepticisme et d'indépendance dans ses lycées coûte au contribuable 4.700 francs. C'est ce qu'on appelle faire la guerre à *bon marché* à l'enseignement chrétien.

de l'éducation actuelle à tous ses degrés, qui ont été représentés en détail, sont rappelés et resserrés en quelques lignes, dans un dernier alinéa, péroraison rapide d'un éloquent réquisitoire (1).

Ajoutons à ce qui précède une simple réflexion. Le résultat immédiat des études classiques c'est-à-dire le savoir acquis disparaît en majeure partie. C'est un moyen, c'est une noble gymnastique (*gymnasium*) ; ce qui reste c'est la culture intellectuelle dont elle est l'instrument. Il serait curieux de comparer à ce point de vue le bilan de l'Université avec celui de l'ancien régime, délicate et difficile statistique. La culture intellectuelle était-elle moins répandue aux deux derniers siècles, c'est une question en train de s'éclaircir. A coup sûr elle était plus élevée, plus délicate et plus complète, à part le mauvais goût qui avait envahi la fin du XVIII^e siècle. Nous sommes ici l'écho des pages que nous venons de parcourir, et qui plus est, celui de professeurs éminents de l'Enseignement officiel. Des témoignages non suspects accusent la décadence de l'enseignement classique proprement dit au sein de l'Université. Qui sait si l'Église, qui nous a transmis les chefs-d'œuvre de l'antiquité, n'est pas destinée à conserver au monde les langues mêmes qui les ont produits, ces langues *mortes* que Lamartine, dans un discours fameux, appelait *immortelles*.

Voilà un procès bien instruit avec témoins, pièces probantes, bonne plaidoirie. Malheureusement il manque un tribunal pour rendre la sentence. Le grand Juge qu'on appelle l'Opinion n'assiste guère aux débats. Peut-être ce juge, malgré sa longanimité somnolente, finira-t-il par entendre et se rendre à l'évidence (2).

Si l'on nous demande notre conclusion à nous simple témoin ou, si l'on veut, rapporteur dans cette grande cause, la voici, dût-elle paraître paradoxale, quoique strictement

(1) L'auteur indique ici comme très instructive l'autobiographie de Jules Vallès en trois volumes intitulée : *L'enfant, le bachelier, l'insurgé*.

(2) Comme le disait J. Simon, dans un article du *Figaro* : « Il y a trois auxiliaires dont la morale ne peut se passer : Le maître, le prêtre, la mère. La neutralité du maître est la négation de la morale. L'impuissance du prêtre est l'expulsion de la religion... Il faut revenir à Dieu.

exacte : L'Etat doit laisser aux intéressés, particulièrement aux associations libres, ce qui ne rentre pas nécessairement dans ses attributions, ce que d'autres peuvent faire comme lui et mieux que lui ; que s'il lui plaît de tenter, à son compte et au grand détriment des contribuables, une entreprise d'Enseignement, qu'il le fasse en laissant à chacun le droit d'en faire autant, sauf les garanties de moralité et l'absence de casier judiciaire. De plus, l'Etat étant athée, et, comme tel, n'ayant et ne pouvant avoir aucune doctrine philosophique ou religieuse perd, par cela même, tous droits à une pareille entreprise parce que la neutralité sur les questions fondamentales de la science et de la vie aboutit nécessairement à l'*Indifférentisme* théorique et pratique. Par là on n'élève pas, on abaisse, on démoralise, on pervertit (1).

Que l'Etat, tel qu'il est constitué, se borne donc à assurer la sécurité par le Code et les gendarmes, à percevoir l'impôt, ce dont il s'acquitte de mieux en mieux, et à mouvoir les ressorts des administrations destinées à maintenir l'ordre matériel (2).

Parmi les nombreuses études contemporaines ayant pour objet l'enseignement, et spécialement l'enseignement primaire, sous l'ancien Régime, il faut mettre au premier rang divers ouvrages de M. l'abbé Allain, chanoine-archiviste du diocèse de Bordeaux. Son dernier ouvrage est intitulé : *Contribution à l'histoire de l'Instruction primaire dans la Gironde*

(1) M^e Chaufour, plaidant devant la cour d'assises de la Hte-Vienne, pour un parricide de 17 ans, disait : « Ce n'est pas l'irresponsabilité que je veux plaider ; mais, je le demande, la société a-t-elle fait tout son devoir envers Bouchareirs. En chassant Dieu des écoles, n'en a-t-on pas en même temps chassé toute moralité ? »

Comme nous le remarquons ailleurs, M. Jules Simon n'a pas craint de dire : l'article 7 m'explique Ravachol. Si, en fait, c'est inexact, du moins, c'est incontestable en principe. Le cri d'alarme se propage et se généralise de plus en plus.

(2) « Ne convoite pas contre ton peuple et ne le charge pas d'impôts, ni de tailles, si ce n'est par *grande nécessité*. » Telle est une des recommandations que saint Louis mourant adressait à son fils Philippe III ; mais ce conseil est trop clérical pour qu'on en tienne compte aujourd'hui. Il vient de celui qui se proclamait *l'humble sergent du Christ*, comme son incomparable prédécesseur Charlemagne, dont la statue équestre monte encore aujourd'hui la garde, avec celle de Constantin, à la porte de St-Pierre de Rome.

avant la Révolution. Il résulte de ces recherches savantes que deux paroisses sur trois étaient pourvues d'école et plusieurs de ces paroisses n'avaient pas 200 habitants. Ce n'est pas *une sur douze*, comme on le voit dans le *Dictionnaire de pédagogie* publié par M. Buisson, directeur de l'enseignement primaire. La part de l'Etat dans cet enseignement était fort restreinte ; mais alors les pouvoirs publics et locaux, ecclésiastiques et civils étaient tous d'accord pour mettre à la base de l'Éducation la morale, la seule qui ait un fondement et une sanction, la Religion. On voit, dans cette remarquable statistique, que le sort des *maîtres d'école* de ce temps-là, quoique modeste, ne le cédait en rien à celui de *Messieurs les Instituteurs* de ce temps-ci. Généralement le maître était choisi par les habitants de la paroisse et agréé par l'autorité diocésaine. Ce dernier point paraîtrait aujourd'hui exorbitant ; mais on trouve tout naturel qu'un curé, un chanoine, un vicaire général soient agréés et un évêque nommé (*designatus*) par l'Etat, c'est-à-dire par un ministre des cultes qui peut être juif, protestant, franc-maçon, libre-penseur à outrance.

L'Anjou avant la Révolution a été signalé pour cet *obscurantisme* que la maçonnerie a inventé et persuadé à tant d'ignorants. Cette province étant restée très attachée à la Foi, il fallait bien qu'elle eût croupi dans l'*ignorantisme*. Cette calomnie stupide est surabondamment réfutée par une savante monographie ayant pour titre : *L'Instruction primaire avant 1789 dans les paroisses du diocèse actuel d'Angers*, par M. l'abbé Hurtens, secrétaire de l'Evêché d'Angers (Picard, édit., Paris). Et ainsi se fera peu à peu la lumière sur toutes les légendes révolutionnaires (1).

En fait, veut-on apprécier par un exemple pris entre mille à quel point l'Université est imbue des idées révolutionnaires, sauf de rares et honorables exceptions. Un sujet de composition, imposé aux jeunes filles pour l'obtention du brevet de capacité, dans le département du Nord, était celui-ci : « Si l'on

(1) C'est dans la seconde moitié du XVII^e siècle qu'eut lieu cette admirable floraison d'écoles que devait abattre la faux révolutionnaire. Entre toutes les institutions de ce genre, il faut signaler celle des *Frères de la doctrine chrétienne* dont les intrigues jansénistes ne purent arrêter l'essor. Quel contraste entre ces écoles et les écoles officielles d'aujourd'hui.

vous donnait à choisir trois femmes de l'histoire de France, lesquelles nommeriez-vous et pour quelles raisons? » A ce propos, le *Journal des Instituteurs* donne la préférence sur Jeanne d'Arc et sur toutes les autres à Mme Roland ! Si nous aimions les points d'exclamation, nous en mettrions ici toute une ligne. La raison de ce choix, d'après le guide des instituteurs laïcs, est que Mme Roland avait de la tendresse et de hautes pensées et *qu'elle fit presque autant que Danton !* La tendresse de cette femme trop célèbre, l'émule de Danton, ne l'empêcha pas de désirer l'assassinat légal de Louis XVI. Ses hautes pensées étaient celles de l'incomparable sophiste Rousseau en y ajoutant l'athéisme. Si l'auteur de ce méchant article avait dit franchement toute sa pensée, il aurait reproché à la *Pucelle* d'être une sainte et, pour comble, une royaliste comme tout le monde l'était alors, puisque le roi personnifiait la France pendant qu'Henri VI personnifiait l'Angleterre ; il aurait glorifié la femme du triste Roland d'avoir été régicide, au moins de cœur.

Ce rapprochement disparate et qui sent son terroir, entre la *vénéral*e Pucelle d'Orléans et la *citoyenne* prise pour type de l'héroïsme révolutionnaire, nous rappelle ce que nous avons lu dans un recueil de pensées : « Dieu, en créant la femme, a voulu faire entrevoir à l'homme, dès ici-bas, l'ange et le démon. »

Terminons par ce mot étonnant déjà cité de Louis Philippe : « l'Université nous conduit à l'anthropophagie. » Cela soit dit sans offenser les hommes si honorables que ce Corps renferme dans son sein. Autre est l'Institution avec son caractère et son but ; autres sont les individus qui croient de bonne foi atténuer ou compenser les maux qu'elle produit.

Dans tout le cours de ce paragraphe, nous avons eu sans cesse présent à la pensée ce terrible oracle évangélique inspiré à N.-S. Jésus-Christ par la tendresse de son amour divin : « Il vaudrait mieux, pour celui qui scandalise un de ces petits *qui croient en moi*, d'être jeté à la mer une meule de moulin au cou » (Matth., 18, 6).

APPENDICES

I

« Nisi Dominus ædificaverit domum in vanum laboraverunt qui ædificant eam. »
(Ps. 126.)

Si le Seigneur ne construit une maison ceux qui la construisent auront travaillé en vain.

Nous traçons ce sommaire uniquement pour fixer le souvenir des principaux événements se rapportant à l'ordre social et religieux en France, depuis le commencement de ce siècle, après le 1^{er} Empire, jusqu'à nos jours.

On sait que Cromwel, l'auteur de l'assassinat juridique de Charles 1^{er}, était franc-maçon. On n'ignore plus, depuis longtemps, que la mort de Louis XVI a été votée dans les *Loges* sept ans avant l'exécution de ce crime et que le procès intenté au Roi par la Convention a été aussi ridicule qu'odieux. Cette décision fut prise dans le convent de Francfort, le 9 septembre 1786.

Le 17 juillet 1789, le roi vint visiter sa *bonne ville de Paris*, s'étant chrétiennement préparé à la mort. Après avoir été sottement harangué par Pétion, il fut reçu à l'hôtel-de-ville, par les *Électeurs* qui en avaient indûment gardé la possession, entre deux haies d'épées croisées sur sa tête ; c'est ce qu'on appelle une *voûte maçonnique* et par là la secte prenait possession de la victime marquée pour le sacrifice. Ce fut sur la motion de Pétion que le Temple fut plus tard choisi pour servir de prison au Roi. Singulière destinée que celle de ce château. Ce fut là que Philippe le Bel trouva un refuge contre une émeute soulevée par ses exactions. Peu de temps après il y fit saisir les principaux Templiers, dont l'hospitalité lui avait peut-être sauvé la vie et qu'il destinait à un *terrible* procès terminé par le dernier supplice. La maçonnerie qui se prétend, à tort ou à raison, vengeresse des Templiers, voulut que cette

antique résidence de ses précurseurs servit de vestibule à l'échafaud pour le descendant de Philippe IV (1). Comme ils avaient fixé 1793 pour leur vengeance contre le Roi, ils annoncent dans les Hautes-Loges qu'en 1996, le dernier des papes, successeurs de Clément V, perdra son pouvoir spirituel et se fera Luciférien ; c'est celui qui est désigné, dans la prophétie attribuée à saint Malachie, par ces mots : *de labore solis*. Ils ignorent que si Dieu peut livrer au démon les corps de ses martyrs, il ne livrera jamais son Eglise ; dans l'hypothèse de l'apostasie d'un Pape, celui-ci cesserait d'être Pape par une abdication aussi formelle et on lui donnerait un successeur ou bien ce serait la fin du monde.

On se souvient aussi que le chevaleresque Gustave III, roi de Suède, ayant manifesté l'intention de marcher au secours de Louis XVI, fut lâchement assassiné dans un bal (16 mars 1792) par Ankarström. L'histoire n'a pas encore pénétré le mystère de ce régicide et n'a que des soupçons. *Fecitne is cui profuit!* On sait également que la secte a mis la main à toutes les révolutions dont la France a donné au monde le spectacle et l'exemple depuis le commencement de ce siècle, en 1830, 1848, 1870, révolutions dont les conséquences, comme celles de la *grande Révolution*, ont été de toutes façons si funestes (2). Les lignes précédentes ont pour but de

(1) Dans les hautes-loges ou arrière-loges, comme on voudra les appeler, on voit trois crânes : l'un couronné de laurier est celui du grand-maître Jacques Molay. Le second, ceint d'une couronne royale chancelante, représente la royauté capétienne, le troisième portant fermement la Tiare symbolise Clément V ou la papauté dont le pouvoir spirituel n'est pas encore brisé. Un squelette représentant la mort tient une épée vengeresse.

(2) « En préparant la grande révolution, en lui donnant, sinon des principes, du moins des formules, en continuant ensuite son œuvre à travers toutes les difficultés, tous les périls et toutes les réactions, la franc-maçonnerie a été le grain qui germe et qui a donné cette moisson, à la France la République, au monde l'indépendance (*Bulletin du G. : Orient de France*, juil. 1889, *disc. de clôture* par le F. Pétrot, P. Rosen, *Hist. de la maçonnerie*, p. 113). « Que le peuple se souvienne de 1789, de 1848 et de 1871. Qu'il s'organise et il sera prêt, qu'il soit uni, fédéré et il sera fort » (F. Fleury, membre du conseil de l'ordre, *Revendic. sociales*, 78). « La franc-maçonnerie a toujours préparé dans les temples les victoires de la rue » (Schakre, architecte et député à la grande loge symbol. écossaise, juin 1889, *Bull. de la G. : loge*, vol. X, p. 57), et un peu plus

rattacher le présent au passé et la *France contemporaine à ses origines*.

Parmi ces funestes conséquences, voici quelle fut la première pour notre pays : Le prince de Polignac, dernier ministre de Charles X, disait à son fils, le colonel prince de Polignac, dont l'honnêteté n'est pas suspecte : « Si seulement j'étais tombé en septembre au lieu de juillet, nous aurions les provinces du Rhin et Anvers aussi bien qu'Alger. *L'accord était fait entre toutes les puissances, excepté l'Angleterre et, bien entendu, la Hollande.* » Quel complément de la prise d'Alger, ce fameux legs de la monarchie ! Louis Blanc constate le même fait et la part qu'a prise l'Angleterre à la chute de la Restauration pour empêcher le traité près d'être signé entre la France et la Russie (1). L'Angleterre et les Loges ne faisaient qu'un. Leur politique

loin : « Et le gouvernement de la République est avec nous et ses aspirations sont les nôtres. »

Il en a été de même dans le monde entier. Personne n'en doute pour ce qui est de la Révolution italienne actuelle. Entre tous les documents que nous avons sous les yeux, citons celui-ci : « Grâce à vous l'Italie a levé son vrai drapeau qui est la guerre à la Papauté et la destruction, dans son siège même, de cette Église dite universelle et dont chaque peuple s'émancipe le jour où il a conscience de lui-même. Les révolutions de ces quatre cents ans auront leur couronnement en Italie et le jour où vous aurez vaincu, l'antique autocratie verra son trône même déraciné, et sa force définitivement abattue (Lettre des Loges d'Anvers à Garibaldi, *Bulletin du g. or. d'Italie*, t. II, p. 525). On trouve après ce document une réponse adressée par les francs-maçons d'Italie au g. or. de Belgique. Quant à la Révolution brésilienne de 1889 qui a expulsé la dynastie impériale pour la remplacer par la république, nous produirons le texte suivant : « Au gouvernement provisoire des États-Unis du Brésil *salut et fraternité* (comme en France sous les deux premières républiques). Le G. or. Orient du Brésil, en son nom et comme représentant l'ordre maçonnique, adresse son respectueux salut au gouvernement provisoire de la république... auquel il déclare adhérer et obéir, donnant ainsi une garantie certaine d'ordre public et de réorganisation du pays (?) Rio-de-Janéiro, 20 nov. 1889. » Faut-il parler, après cela, des agissements par lesquels avait été préparée une guerre civile si bien accueillie ? On récolte ce qu'on a semé. Les pouvoirs qui ont péché par faiblesse ou excès de tolérance n'échappent pas à cette loi.

(1) « Le carrosse qui conduisit Charles X à Cherbourg avait emporté nos espérances prochaines de relèvement » (Em. Ollivier, *L'Empire libéral*, t. I, p. 211).

a toujours été de pêcher en eau trouble. La France monarchique n'a cessé d'avoir celles-ci pour ennemies et il en serait de même d'une République qui assurerait à la majorité des citoyens une sincère et large liberté de conscience, elle serait cléricale comme celle de Garcia Moreno. L'Angleterre et la franc-maçonnerie poursuivent toujours leur but commun : l'abaissement de notre pays *per fas et nefas*. L'Angleterre, jusqu'au temps actuel, n'a pas cessé de combattre notre influence et nos intérêts sur tous les points du globe, toujours aidée des manœuvres de la maçonnerie qui envahit le monde jusqu'aux extrémités de l'Afrique *et qui n'aime pas les Français* (1). La préparation de l'unité de l'Italie et de l'Allemagne avait été décrétée à Londres, en 1847, par une *convention* maçonnique fameuse. La monarchie de juillet avait fait son temps ; malgré toutes ses tracasseries et certain rêve peut-être d'Église nationale, — cela s'est dit, — elle n'entraît pas résolument dans la voie de la persécution et louvoyait péniblement, tandis que l'épiscopat, si puissant quand il est bien recruté, — et il faut rendre cette justice à l'heureuse inconséquence de Louis-Philippe ou de ses ministres (2), — opposait une ferme barrière et d'énergiques revendications aux empiétements et aux dénis de justice du pouvoir séculier (3).

(1) Le prince de Galles est actuellement grand-maître de la franc-maçonnerie anglaise comme l'était, en France, sous Napoléon III, le maréchal Magnan, nommé d'autorité par l'Empereur. Au moins celui-ci n'était pas prince du sang et héritier du trône. Signalons à ce propos deux discours prononcés, l'un à la réception du futur roi d'Angleterre, l'autre à celle du filibustier Garibaldi. Le premier est un chef-d'œuvre d'hypocrisie, l'autre un type achevé de brutale franchise. Pauvres princes qu'Homère appelait les *pasteurs des peuples* ! Que leur est-il advenu depuis qu'ils préfèrent les mensonges officiels de Satan à la direction du père commun des fidèles, du pasteur infaillible des peuples et des rois ? Ces deux discours se trouvent *in extenso* et placés en regard (p. 21) dans *L'Ennemie sociale*, histoire documentée de la franc-maçonnerie de 1717 à 1890, par P. Rosen, ouvrage recommandé par un bref pontifical du 7 juillet 1890 (Bloud et Barral, édit., 1890).

Quant à la diplomatie anglaise, rien de plus tortueux. C'est un dédale qui ressemble à celui de la législation intérieure de ce pays.

(2) « L'épiscopat a grandi sous Louis-Philippe ; il baisse sous celui-ci » (Lettre de Mgr Pie à Mgr Cousseau, p. 169 de leur *correspondance*, année 1855).

(3) On se souvient surtout de la lutte mémorable pour la *liberté d'en-*

Des laïques, Berryer, Veillot et Montalembert, qui marchaient d'accord à cette époque, leur venaient puissamment en aide contre les Guizot, les Villemain, les Cousin, les de Broglie (Victor-Charles), tout le ministère et tout le monopole. Et cependant la *Charte-Vérité* fut convaincue de mensonge. Les intérêts des masses, en dehors du corps électoral si restreint, étaient négligés ; on attaquait de toutes parts le suffrage censitaire, qui fut le prétexte des journées de février. Le Trône de juillet avait été soutenu au début par la fermeté de C. Périer, comme ministre ; mais ses vues ne s'élevaient pas plus haut que le maintien de l'ordre matériel, c'était la conséquence du régime (1).

Après avoir eu son apogée, vers 1838-39, avec le ministère honnête, ferme et modéré de M. Molé, malgré le traité de La Tafna, en Algérie, qui reconnaissait et augmentait la situation et l'importance d'Abd-el-Kader, l'*Établissement* de 1830 marchait à son déclin. Par ses fautes répétées et son entêtement, sous l'action de deux mauvais génies, *l'anti-Jésuitisme* et, jusqu'aux mariages espagnols, *l'entente cordiale* (toujours l'Angleterre !) (2), Guizot, au cours de son *long mi-*

seignement. A propos de cette revendication qui malheureusement n'a jamais perdu son actualité, citons un mot récent de M. Gladstone, le grand vieillard, *the great Oldman* : « Un système non confessionnel de religion élaboré en vertu de l'autorité de l'État ou par elle, est un meurtre moral. L'État n'a nulle charte du ciel comme l'Eglise ou la conscience individuelle. » Il faut en dire autant des systèmes philosophiques, toujours dangereux du reste quand ils rejettent tout contrôle de l'autorité religieuse.

(1) C. Périer disait au moment de mourir : La religion, voilà ce qui est important ; il n'y a que cela de bon sur la terre. C'est un grand malheur qu'on ait oublié la Religion, on ne sait pas ce qu'on a perdu. Ces sentiments chrétiens furent peut-être le fruit des bénédictions de Pie VI qui avait été reçu par le père du célèbre ministre dans son château de Vizille non seulement avec les égards dus au malheur, mais avec les témoignages de la plus profonde vénération.

(2) Cette entente cordiale fut troublée par la profonde divergence de vues entre Guizot et lord Palmerston. Le premier était libéral conservateur, le second libéral révolutionnaire autant que le lui permettait sa situation. Nous dédions à notre constante et habile rivale un parallèle de la France et de l'Angleterre bien esquissé par M. A. de Ségur, sous ce titre : *Bertrand et Raton*, à propos de l'expédition de Madagascar (*Univers* du 16 octobre 1895) :

n istère (1840-1848), allait entraîner dans sa chute l'aveugle royauté dont il personnifiait la politique et qui ne se résignait pas à la fiction constitutionnelle : *Le Roi règne et ne gouverne pas*. Les barricades allaient détruire l'œuvre des barricades. Comme Charles X, disait, dans sa fuite précipitée et sans honneur, le fils de *Philippe-Égalité* que l'émeute, hi en près de devenir permanente (1), comme il y avait quarante ans, et une minorité parlementaire sans mandat avaient

« L'Angleterre, c'est l'égoïsme ; la France, c'est la générosité chevaleresque. »

« L'Angleterre, c'est le froid bon sens et l'esprit de suite ; la France, c'est l'irréflexion et l'emballement. »

« L'Angleterre, c'est un gouvernement de tradition ; la France, c'est un gouvernement sans passé, sans politique, sans avenir. »

« L'Angleterre enfin, c'est le protestantisme chez elle et dans le monde ; la France, c'est le catholicisme dans le monde et chez elle, même malgré elle. »

Oui la France reste, *malgré elle*, la Fille aînée de l'Eglise ; ce qui peut la rendre *guérissable*.

Du reste les gouvernements qui se sont succédé en France depuis la chute de la Restauration ont eu tous un faible pour le protestantisme qui est une porte pour sortir du christianisme. Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous aimons à naviguer sous pavillon britannique. Notre puéril enthousiasme pour l'Angleterre lui a attribué, entre autres gloires, un vraie génie colonisateur. Écoutons à l'encontre le grand orateur des *communes*, le célèbre Burke, illustre patron de toutes les nobles causes. Il s'agit de la colonisation des Indes et du procès d'Hastings qui demeura impuni : « Commis de magasins qui se mettent sans façon à la place des monarques ; banquiers frauduleux qui escamotent des dixièmes, vendent à faux poids les trônes dont ils trafiquent, négocient les peuplades pour en garder l'escompte... insectes dévastateurs, plus funestes que le lion et le tigre. Apprenez donc que c'est peu de chose de conquérir ! Tout le monde peut voler ; l'honneur est de conserver, de gouverner, de civiliser, d'administrer les nations conquises. Parce que l'Inde a été mille fois dépeuplée, ravagée, décimée, vous croyez avoir le droit de la dépeupler, de la ravager, de la décimer encore. Vous osez réduire en cede et en principe les fraudes, les tyrannies et les violences de ces bandits, de ces misérables qui l'ont couverte de larmes et de cendres, etc., etc. » (V. la même thèse développée par Villemain dans son *Cours de littérat. franç.*, t. IV, p. 206, 1847). Parmi les missionnaires anglicans qui suivaient ces *brigands* de la *grande compagnie* dans les Jungles indiennes, il ne se trouva pas un *Las Casas* !

(1) De 1830 à 1840, deux mille gardes nationaux périrent victimes des émeutes ; de nombreux attentats furent dirigés contre la vie du Roi.

sacré roi franc-maçon de la bourgeoisie voltairienne (1). « Ce qui avait péri en 1830, ce n'était pas seulement un gouvernement, c'était le respect de tout gouvernement », dit M. Thureau-Dangin, écrivain remarquable et favorable à la monarchie de juillet, dont il a fait l'histoire (tome I, page 430). D'après le même auteur, « cette révolution avait provoqué l'anarchie des doctrines (2) ». On avait dit de l'établissement de juillet que c'était *la meilleure des républiques*. Elle avait au moins cela de commun avec celle de 1792 de ne s'appuyer sur aucun principe et aucune tradition, n'ayant même pas le suffrage apparent de la nation.

Quant à la maxime fameuse et si peu pratique : *Le roi règne et ne gouverne pas*, il aurait fallu dire : il ne gouverne pas tout seul et sans entraves. Nous ne nions cependant pas l'utilité d'un contrôle sagement exercé ; c'est là le point difficile, surtout quand domine l'esprit révolutionnaire. Il semble que, sous ce rapport, les Etats-généraux, avec leurs délibérations et leurs votes séparés, offraient une sérieuse garantie. Ils avaient le plus grand intérêt au maintien de l'ordre et n'étaient pas ennemis des réformes.

« Nous aurons la révolution *du mépris* », avait dit sévèrement Lamartine, au banquet réformiste de Màcon, en prophétisant les journées de février. Il les avait préparées par sa fantastique et dangereuse *Histoire des Girondins* (3) ; il

(1) Ces naïfs Voltairiens ne soupçonnaient pas que la révolution bourgeoise mène à la révolution sociale. Quand la clef du tabernacle n'est pas en sûreté, celle de la caisse ne peut pas l'être ; car les commandements de Dieu forment un indissoluble faisceau, le cinquième et le septième, comme les autres, ont pour unique base le premier.

(2) La trop scandaleuse affaire Létotade, à Toulouse, depuis longtemps oubliée, sur laquelle nous pourrions donner certains renseignements inédits, fut peut-être la goutte d'eau qui fit déborder le vase de la justice divine. Notons en passant qu'un des effets de la Révolution de 1830 avait été la désorganisation de l'armée comme on le voit fort bien exposé dans les *Mémoires* du maréchal de Castellane très rallié au nouveau régime, quoique sans enthousiasme, et dans les intéressants *Mémoires* du général de La Motte-Rouge ; dans plusieurs corps, l'indiscipline n'eut plus de bornes.

C'est aussi à partir de ce temps que le socialisme s'est mêlé à nos agitations politiques.

(3) Nous ne citerons qu'un mot malheureux de ce livre trop surfait, quelque brillantes que soient les qualités de l'auteur. Celui-ci, parlant

chercha courageusement, il est vrai, à en atténuer les conséquences. « Il pensait que la même voix qui a dit à la Révolution : Va ! peut lui dire : tu n'iras pas plus loin » (L. Veuillot, *Le lendemain de la victoire*). « La France s'ennuie », avait dit aussi le mélancolique poète ; or pour les peuples comme pour les individus, hommes ou enfants, l'ennui est un terrible conseiller. Mgr de Salinis, dans une conversation avec l'Empereur (1855), qualifiait le régime de juillet de *pervers et détestable*. Il n'épargna pas non plus la *Restauration*, aussi maladroite envers ses amis qu'à l'égard de ses ennemis, mécontentant les uns et fortifiant les autres. Ce reproche vise surtout le règne de Louis XVIII et son mauvais génie, le trop fameux Decazes, auquel le paysan libournais, né malin, avait donné un surnom patois que nous ne voulons pas reproduire ; dans de plus hautes régions, on l'a appelé le *Séjan Libournais*. Le duc était franc-maçon, bien entendu (V. A. Nettement, *Hist. de la Restauration*) (1). Il fut grand-

de Théroigne (de Méricourt ou Marcourt), la sanglante prostituée, la féroce héroïne des 5 et 6 octobre, du 20 juin et du 10 août qui mourut après 22 ans de démence et d'idiotisme furieux, appelle cette femme « la Jeanne d'Arc impure de la place publique ». Quelle vérité et quel goût dans ce rapprochement, malgré l'épithète flétrissante ! M. Taine dit mieux qu'« en de telles créatures l'instinct de luxure et de férocité se donnait carrière ». Elle tenait pour Brissot l'ami des Girondins et, foudroyée pour ce motif en place publique par d'autres femmes du parti de Robespierre, elle en devint folle. Voilà le vrai type de la femme révolutionnaire ; M. Villemain a été mieux inspiré en appelant la grande comtesse Mathilde, « La Jeanne d'Arc du XI^e siècle, cet ange à l'épée de feu » (Villemain, *Hist. de Grégoire VII*, t. II, p. 114). On l'a aussi très justement appelée la *Débora chrétienne*. Des écrivains catholiques ont été moins impartiaux et M. Villemain lui-même a déparé son histoire par de graves erreurs.

Curieuse remarque : Lamartine a écrit une *Histoire de la Turquie*, assez peu connue, à propos de laquelle on a dit : « Ailleurs, Lamartine a écrit l'histoire comme s'il l'inventait ; ici avant de l'écrire, il s'est donné la peine de l'apprendre ». Il avait été, du reste, un grand historien dans plus d'une page de son *Histoire de la Restauration*.

(1) Ne pourrait-on pas appliquer au gouvernement de Louis XVIII ce mot que disait ironiquement Charles II d'Angleterre, après sa Restauration ? On lui demandait *amnistie et oubli*. *Oui*, répondit le roi, *amnistie pour mes ennemis, oubli pour mes amis* (Cité par J. de Maistre, *Considérations sur la France*). Et voilà pourquoi la Restauration ne fut qu'un régime à demi-réparateur contre l'attente générale.

commandeur du suprême conseil du 33^e degré de l'Écossisme. Il eut une action désastreuse pour la recrudescence de la secte en Europe. Pie VII dut la signaler dans sa bulle *Ecclesiam a Jesu-Christo*. On sait comment le triste favori de Louis XVIII paralysa tous les efforts de la chambre *introuvable* et entraîna de plus en plus l'aveugle et sceptique monarque sur la pente d'un libéralisme bâtard.

L'histoire vraie dira pourtant que l'ère de prospérité matérielle, inaugurée par la *Restauration* et tant regrettée depuis, se continua après 1830, ainsi que le grand mouvement littéraire qui dévia sans se ralentir. Elle ne taira pas non plus que les fils de Louis-Philippe et de la pieuse reine Marie-Amélie, de Naples, montrèrent en plus d'une circonstance que le sang de Henri IV coulait dans leurs veines ; mais ils se sont toujours ressentis, même après leur déchéance, de la fausseté de leur situation et des intrigues de leur entourage. La famille d'Orléans n'en compte pas moins de nobles cœurs et de vrais chrétiens dignes de tous les respects (1).

La République, survenue à la chute inopinée du gouvernement de 1830, excita d'abord la frayeur, puis un court enthousiasme, bientôt refroidi par les journées des 23-25 juin 1848. Les francs-maçons n'avaient pas eu le temps de l'organiser, elle ne réussit pas (Voir pour cette période l'intéressante et consciencieuse *Histoire de la France contemporaine*, par Rastoul, édit. Delhomme et Briguet, Paris) (2).

(1) La mort si touchante et si chrétienne du noble comte de Paris, réconforté à l'heure suprême par la bénédiction émue de Léon XIII et les révélations dont elle a été l'occasion, confirment à un haut degré cette dernière appréciation. L'héritier des Bourbons est mort en fils de saint Louis. Du reste sa célèbre entrevue avec l'auguste chef de sa Maison, en 1873, avait mis fin ostensiblement et officiellement aux traditions révolutionnaires de la famille d'Orléans (V. la brochure si remarquable et si pleine d'intérêt de Mgr d'Hulst : *Une âme royale et chrétienne*). Ajoutons à ce nom celui du duc de Nemours digne de ses plus nobles ancêtres.

(2) Nous nous honorons d'avoir pour ami le polytechnicien de 1848, dont la modestie a toujours caché le nom et dont les sentiments ne se sont pas démentis dans une longue et honorable carrière ; celui qui, pendant le sac des Tuileries, prit le crucifix sur l'autel de la Chapelle royale pour le porter respectueusement à Saint-Roch, en criant à la foule : *Voilà notre maître à tous, suivons-le !* Si la France avait su prendre pour devise le mot spontanément échappé de la poitrine du noble jeune

On sait avec quelle faveur, changée plus tard en déception, l'acte audacieux de Louis-Napoléon (2 décembre 1851) fut accueilli par le Nonce, la plupart des évêques, les catholiques, y compris *Montalembert* comme L. Veuillot (V. l'*Univers* du 19 septembre 1893, édit. semi-quotid.). Il est certain que le Président avait donné des paroles et des gages sérieux et multipliés à la cause de l'ordre et de la religion. Les sectaires, un moment déconcertés par le Coup d'État du 2 décembre, reprirent bientôt courage. On terrorisa l'Empereur. *On le poussa le poignard dans les reins*, suivant l'expression d'un de ses ministres. Il fallait que l'obstacle devînt l'instrument avant d'être brisé. L'Empire fut l'âge d'or de la franc-maçonnerie. « Pauvre Jupiter, dont je voulais faire un Charlemagne ! » disait L. Veuillot en parlant de Napoléon III (1).

A partir de l'attentat d'Orsini et de sa malheureuse intervention dans les affaires d'Italie, soit à main armée, soit à coups de brochures et de mauvaise diplomatie, Napoléon, naturellement irrésolu, incohérent, insaisissable, fut pris de vertige (1859). Il oublia que Pie IX, archevêque de Spolète, lui avait sauvé la vie en 1831, au prix de sa propre disgrâce auprès du gouvernement pontifical. Il devint le jouet de Cavour et de

homme, elle n'en serait plus à chercher sa voie et son salut. Cet acte si simple et cette parole si vraie, loués par le P. Lacordaire du haut de la chaire de Notre-Dame, n'ont pas été du reste sans quelque influence sur la marche des événements à cette époque.

Mais on était plus préoccupé, à ce moment, de planter des arbres de la liberté, passe-temps innocent auquel on mettait un enthousiasme que personne ne prenait bien au sérieux. Le clergé qui ne voyait pas de mal à cela, bénissait ces inoffensifs peupliers. on faisait des discours : « Crois, arbre béni ! Que la rosée du ciel féconde tes rameaux, etc. ». Peu de ces arbres ont survécu à l'heureux temps qui les a vus naître. *Apparent rari nantes...* Souvent après le clergé, le pasteur protestant, empressé d'étaler son patriotisme jaloux, produisait lui aussi sa harangue. Ce sont des traits de mœurs qui peignent une époque. On voyait en ce temps-là M. Deguerry donner une poignée de main à un ministre protestant par devant la poitrine de V. Hugo. Une sorte d'enthousiasme naïf et *libéral* s'était emparé des meilleurs esprits.

(1) Un récent article de M. Lamy dans la *Revue des Deux-Mondes* (1896) met en pleine lumière ce fait que la liberté *exclusivement* et largement accordée aux loges maçonniques, sous le second Empire, est la principale cause de l'union étroite de la politique et de l'irrégion sous la 3^e république.

Bismarck, fraya les voies à l'unité de l'Allemagne, déjà préparée par l'affaiblissement de l'Autriche, mit de côté ses meilleurs conseillers, le maréchal Randon (1) et Drouin de Lhuys, pour se livrer à des hommes néfastes et se faire le complice de toutes les fourberies de la Révolution italienne où l'Angleterre ne manquait pas de mettre la main. Ni les représentations du Pape, qui n'était pas dupe de tant de menées et envers lequel le ministre Thouvenel alla jusqu'à la grossièreté (2), ni la défection partielle des grands corps de l'Etat, ni les prophéties étonnantes de M. Thiers, si net, si fin, si clair-

(1) Après la défaite de l'Autriche à Sadowa (1866), le maréchal Randon, ministre de la guerre, dit à Napoléon : « Sire, c'est le moment de déclarer la guerre à la Prusse, il n'y a pas un instant à perdre ». L'Empereur répondit : « Je veux laisser se former une grande puissance protestante à côté de nous, pour tenir en bride ces cléricaux qui me donnent de la tablature ». Sur quoi Mgr Pie écrivait à Mgr Cousseau : « Payer le paricide au prix du suicide, c'est un paroxysme de frénésie » (Corresp., p. 149). « *Per quae peccat quis, per haec et torquetur* » (Sap., 11, 17).

Il y eut certes aveuglement ; mais ce ne fut pas l'effet d'une surprise. Napoléon avait eu une entrevue, en 1865, au château de Ham avec le duc de Brunswick et il y eut entre eux une convention dont voici le texte : « Je promets et je jure sur mon honneur et sur l'Évangile de faire une Allemagne nationale et unie » (Lettres et correspondance de Thomas Slingsby, Londres, 1867, cité par P. Rosen, *Hist. de la franc-maçonnerie*, p. 87).

(2) C'est le temps où l'on comparait l'Empereur à Pilate (Mgr Pie, février 1861) et à Caïphe, qui *faisait souffleter son Dieu par ses valets* (V. de Laprade). Le grand évêque de Poitiers, le glorieux excommunié du pouvoir impérial, non avec la passion qu'on lui a reprochée, mais par un jugement plein de maturité, appelait Napoléon III : « un des plus grands désorganiseurs de la société chrétienne qu'aient vus et que doivent voir les siècles avant la désorganisation finale » (Lettres à Mgr Cousseau, p. 359). « Absolument dénué de principes et de sens moral, Napoléon allait faire peser sur l'âme de la France la plus avilissante machine de compression qu'elle ait jamais subie » (*Ami du Clergé*, de Langres, 20 janvier 1895, p. 22).

Un récent ouvrage : *Napoléon III avant l'Empire*, par M. Thirria (Plon, édit., 1895) nous montre les qualités naturelles de ce prince, la bonté, la patience, une simplicité modeste dans sa vie et ses relations privées ; mais il estime que l'histoire condamne et maudit l'homme politique, ne serait-ce qu'à cause de sa *désastreuse* théorie des *nationalités* sans précédent dans l'histoire. Il ne faut pas oublier que le futur empereur eut pendant de longues années (1820-1828) auprès de lui comme précepteur M. Philippe Lebon lequel était fils de Lebon, séide de Robes-

voyant quand il voulait voir et était dans le vrai (1), ni les protestations éloqu岸tes de tant d'autres orateurs, ni le mécontentement croissant des vrais Catholiques et des Conservateurs, ainsi que de l'Agriculture et de l'Industrie, ni les plus hautes interventions, rien ne dissipa un si étrange aveuglement. Proudhon lui-même prédit à Napoléon que la coalition contre la France compterait désormais un membre de plus, l'Italie. Nous avons suivi de près, nous avons vécu toute cette histoire contemporaine. Les évêques surtout, jusque-là les plus dévoués, furent magnifiques de fermeté et de grandeur, à la suite de Pie IX, et sans distinction de nuances. Un digne chanoine de Sainte-Marie-Majeure nous disait : « *Questi vescovi francesi sono proprio ammirabili* : Ces évêques français sont vraiment admirables ». Et il ajoutait avec une certaine emphase italienne : « Je lisais les lettres pastorales de Mgr de Poitiers, de Mgr d'Orléans ; le papier me tombait des mains » (2). Quelques prélats expiaient peut-être ainsi, très no-

Pierre, et professait les mêmes opinions que son père.

Revenons au cardinal Pie pour établir notre impartialité et la sienne. « Si nous étions dans des circonstances plus libres, disait-il à la mort de Napoléon III, je n'eusse pas manqué de faire célébrer pour lui un service solennel. » Il disait aussi que, s'il avait détesté et combattu son gouvernement, quand il s'était montré hostile à l'Eglise, il n'avait jamais réussi à haïr sa personne dont il avait toujours reçu un gracieux accueil et pour laquelle il avait une grande compassion mêlée de respect (Mgr Bannard, *Vie du card. Pie*, t. II, p. 44).

(1) Nous rapporterons ici, malgré sa notoriété et sa crudité le mot de Thiers : « Quiconque mange du pape en crève ». C'est une des lois de l'histoire.

Longtemps auparavant, en 1849, le célèbre homme d'Etat avait soutenu la nécessité religieuse et politique du *pouvoir temporel*.

(2) Cette mémorable campagne avait été ouverte par un Rochelais, Mgr Boudinet, évêque d'Amiens, quoique avec la modération et la prudence qui le caractérisaient. Le Pape disait au cardinal Villecourt, de qui nous le tenons : « *Il vescovo d'Amiens ha principiato, gli altri l'hanno seguito* : L'évêque d'Amiens a commencé, les autres l'ont suivi. » On comprend la joie qu'en éprouva le vénéré prélat, à qui nous nous empressâmes de transmettre cette flatteuse réflexion. C'est ainsi que plusieurs années auparavant, Mgr Villecourt, encore évêque de La Rochelle, avait répondu, le premier des évêques du monde, à la communication du Souverain Pontife relative à la définition projetée du dogme de l'*Immaculée Conception*, par une lettre dont l'auguste destinataire fut très touché ! Nous l'avons entendu de la bouche même de Pie IX, en 1852, en

blement ce que Mgr Pie, d'après le témoignage de Mgr Paris, très dévoué lui-même à l'Empire à ses débuts, appelait, en 1854, des *énormités de complaisances épiscopales* (Lettre à Mgr Cousseau, p. 245).

Et cependant, l'Empereur continuait à tirer sur ses troupes, à sabrer les évêques, les journaux catholiques, les institutions charitables, tous les suspects d'attachement aux droits de l'Eglise, tout ce qui avait été le plus ferme soutien de son pouvoir à lui. On craignit ou l'on feignit de craindre la société de Saint Vincent de Paul, comme au déclin de la Restauration, on redoutait la fameuse *Congrégation* presque aussi terrible que les *Jésuites*. Cette *effrayante* association comptait dans ses rangs les hommes les plus distingués par la naissance, la vertu, le talent et se proposait tout simplement la recherche des moyens les plus efficaces pour la défense de la religion menacée. Elle se plaçait, par une sorte de consécration, sous la protection spéciale de la T. Sainte Vierge qui, il est vrai, a toujours été la terreur des sectes ennemies de l'Eglise. Aujourd'hui la République s'effraie de la cornette de la sœur de charité. Pourquoi les puissants ont-ils donc toujours peur des faibles ? Mais revenons à l'Empereur. Avant d'abandonner le Pape, malgré le fameux *jamais* de M. Rouher (4 déc. 1867), ce qu'il fit, il faut le dire, avec beaucoup d'hésitation, et non sans avoir lâché les hordes piémontaises et garibaldiennes à l'assaut du Saint-Siège, il s'était engagé dans cette terrible guerre où l'avaient entraîné l'astuce du chancelier Bismarck et peut-être un peu ses embarras financiers (1). Décidément,

présence de Mgr de Marguerye, alors évêque de Saint-Flour, nommé à Autun. Mgr Villecourt avait pris une autre initiative quelques années auparavant, pour accentuer le retour de la France aux idées romaines ; il avait publié, en 1849, son livre : *La France et le Pape* (Pérusse, édit. Paris). Nous pensons que le diocèse de La Rochelle ne peut être indifférent à ces souvenirs où nous nous égarons volontiers quelque peu.

(1) Une dépêche *falsifiée* déterminait, paraît-il, la déclaration de guerre et ses épouvantables suites. Il semble qu'il y ait eu rouerie et mauvaise foi de part et d'autre. Qui sait si plus tard une seule décharge électrique ne décidera pas de l'issue des grandes querelles internationales ?

La guerre franco-allemande, on l'a souvent redit, fut la conséquence de la guerre d'Italie à propos de laquelle le général de Cotte, aide de camp de l'Empereur, disait : *En route pour l'Italie ! Première station : Charenton*. La grande responsabilité matérielle et immédiate de cette trop

l'*Empire* ce n'était pas la *Paix* ! Si seulement cette guerre, si bien préparée du côté de la Prusse par tous les moyens et notamment par l'espionnage, tel que l'avait de son temps recommandé et organisé Frédéric II et pour lequel nous ne sommes pas faits, n'avait pas totalement manqué de préparation de notre part !

Il est, de plus, bien établi aujourd'hui que la France ne pouvait compter sur aucune alliance, tout au plus avait-elle quelques vagues paroles de l'Autriche (V. *Mém. du général Jarras*).

L'extraordinaire imprudence de la déclaration de guerre envisagée à ce point de vue vient d'être pleinement confirmée par les *Souvenirs militaires* du général Lebrun (1866-1870) qui fut chargé d'une mission à Vienne (1870) dans le but de négocier l'alliance. Au moment de la déclaration de guerre, rien n'était conclu de ce côté (Paris, Dentu) et nous n'avions que 250.000 hommes au lieu de 400.000. Il reste une consolation aux vaincus, c'est le châtimeut de Bismarck qui assiste tout vivant à la ruine complète de son prestige. A-t-il des remords ? Les ravageurs de provinces et les persécuteurs de l'Eglise en éprouvent rarement.

On annonce (déc. 1894) la publication de l'*Histoire de l'Empire libéral* en 7 volumes par M. E. Ollivier. Ce livre, auquel le talent, l'honnêteté et la qualité de témoin et d'acteur de son auteur donneront un puissant intérêt et qui plaidera, avec une grande habileté, au moins les circonstances atténuantes, modifiera-t-il l'opinion déjà faite ? Celui qui parle, il ne faut pas l'oublier, sera juge et partie. Il pourra cependant jaillir une vive lumière des documents que l'éminent avocat ne manquera pas d'apporter à sa cause et son livre sera certainement une œuvre de grande valeur où les qualités classiques se joindront à l'éclat du style moderne.

L'Empire, effondré dans la catastrophe de Sedan, plus grave dans ses conséquences que la défaite de Waterloo, avait duré dix-huit ans, le terme extrême de tout gouvernement depuis le 22 septembre 1792. La République actuelle a dépassé ce

fameuse guerre de Prusse, incombe au général Lebeuf ; mais le mal était fait, en principe, en 1856, au Congrès de Paris qui, par les intrigues de Cavour, portait dans ses flancs notre funeste intervention au delà des Alpes, d'où devait sortir la *non-intervention*, cette ridicule hypocrisie.

terme de *cinq ans*, à moins qu'on ne fasse dater le régime que de la Constitution de 1875 ; mais aucun de ses quatre présidents n'a achevé le cours, au moins renouvelé, de sa haute magistrature ; les ministères y ont été innombrables (1).

« L'Empereur était à peine tombé que les francs-maçons se vantaient d'avoir toujours travaillé à sa chute » (Rastoul, *Histoire de France contemporaine*, t. II, p. 154). Ils se vantaient moins de l'avoir fait substituer en 1851 à une république à tendances un peu cléricales et qu'ils n'avaient pu diriger à leur gré, la France manifestant quelque velléité de se ressaisir. Le Prince déchu avait eu ce que L. Veillot appelait les *courtes caresses de la Révolution*, triste dédommagement de si graves désastres ! (2)

(1) La mort tragique de M. Carnot a vérifié une fois de plus cette observation, d'une manière bien imprévue. Le pacifique petit-fils du régicide Carnot victime d'un quasi-régicide, à cent un ans d'intervalle, et mourant chrétiennement, on peut l'espérer, dans une ville où furent commis tant de meurtres sur l'ordre signé de Lazare Carnot, et assisté par un archevêque que les ministres venaient de traiter en ennemi, quel coup de théâtre ou plutôt quelle leçon ! *Ni Dieu, ni maître !* a dit Blanqui, le patron des anarchistes. Les révolutionnaires conséquents ne peuvent plus supporter ni un fantôme de maître ni une ombre de royauté. Les plus abominables assassinats sont dans les traditions de la Révolution.

La courte présidence de M. C. Périer a continué et aggravé ces précédents en augmentant le désarroi. Un journal anglais, le *Standard*, disait : « M. C. Périer a donné le dernier coup de pioche à la confusion politique en France ». L'avenir de la République modérée sort de cette crise un peu compromis. Puissent les mots adressés au nouveau président, F. Faure, par le président du Congrès, M. Challemel-Lacour, qui paraît assagi par l'expérience, puissent ces mots être un présage : « Que votre présidence soit marquée par les idées de tolérance et de liberté ». Tout ce qu'on peut dire, c'est que l'élection du 17 janvier est une protestation anti-socialiste et anti-anarchiste. Les journaux, organes de ces partis, poussent des cris de fureur. Mais le rôle du chef du Pouvoir exécutif n'en est pas moins de plus en plus effacé, selon l'esprit et la lettre de la Constitution.

(2) Un homme distingué, grand chrétien, apôtre, républicain convaincu, honnête et ardent député jusqu'au coup d'État du 2 décembre, M. Jules Richard, de la Mothe-Ste-Héraye, portait ce jugement sur Napoléon III : « Vous dites excellemment *qu'on vous opprime savamment* avec des projets que tout catholique pénètre à cette heure du second Empire. Je peux vous affirmer, Monseigneur, que les anciens républicains honnêtes qui n'avaient pas voulu, pour cause de suspicion, confier

Ce fut à la fin de l'Empire que, pour remplacer les mots vieilliss de *jésuitisme* et de *parti-prêtre*, on importa de Belgique le *Cléricalisme*, dont Gambetta s'empara plus tard au profit de sa République. Il en fit l'objectif d'une guerre plus facile à conduire que celle de la *défense nationale*, même avec l'aide de l'ingénieur Freycinet qui, pourtant, figura douze fois dans les trente et un ministères de la République (nous avons tort de les dire innombrables). Le trente-deuxième viendra bientôt, car le ministère Dupuy ne survivra guère à l'ancienne Chambre. Si seulement, pour notre sécurité *au dehors*, l'on trouvait des ministres de la guerre et de la marine en dehors de la politique et inamovibles de fait ! (1)

On sait comment *s'organisa*, peut-on employer le mot, ce gouvernement de la *défense nationale* après la chute de l'Empire, comment, grâce à une trêve, fut élue l'*Assemblée* souveraine qui siégea d'abord à Bordeaux et prit M. Thiers pour chef du pouvoir exécutif ; ce fut la fin de la dictature de Gambetta et du rôle funeste du *fantoche* italien Garibaldi (2).

Après la disparition, malheureusement momentanée, de l'agent le plus remuant et le plus tapageur des sectes révolutionnaires, de Gambetta le *fou furieux* de M. Thiers, celui-ci tomba à son tour, mettant fin à *ses habiletés* par une maladresse où il fut pris dans ses propres filets (23-24 mai 1873).

la tutelle de la République à un Bonaparte découvraient la même tactique carthaginoise à leur encontre dès le lendemain du 10 décembre 1818. Le même système a été appliqué aux républicains, aux partis les plus exagérés, aux Orléanistes, puis aux légitimistes, enfin à l'Église, au clergé, à l'épiscopat, à la papauté. *Ego nominor leo* (Lettre à Mgr Cousseau, 15 janvier 1862).

(1) Depuis que ces lignes ont été écrites et d'après un renseignement ultérieur fourni par le journal *Le Matin*, de 1871 à 1896, il y a eu 36 ministères. Deux seulement, Thiers et Ferry, ont duré deux ans passés ; six, un an et quelques mois ; les 28 autres n'ont pas atteint la fin d'une année et parmi eux, 14 n'ont pas vécu 6 mois.

On a fort à propos appelé ce régime : « la permanence de l'instabilité ministérielle ».

(2) Le général de Balliencourt, mort en 1869 et qui avait pris part à la guerre d'Italie, affirme dès lors, dans ses *Feuillets militaires* (p. 175), que le fameux héros « n'a jamais rien fait ». Qu'aurait-il dit après 1870 ? *Rien fait*, si ce n'est peut-être avoir trahi ses trop naïfs alliés, avec de hautes et basses complicités. La *Triplique*, couvée par la maçonnerie, n'existait-elle pas dès lors à l'état de germe ?

Toujours sur quelque point renard se laisse prendre, a dit le bon Lafontaine. Révolutionnaire-né, le rusé marseillais avait trouvé moyen d'être de l'opposition, quoique chef du pouvoir. « Il avait réussi à empêcher la Monarchie et à préparer la République ; mais il n'avait agi que pour lui-même et il ne devait pas en bénéficier » (Rastoul, *Histoire de France contemp.*, t. II, p. 338). « M. Thiers fit un miracle ; il avait devant lui une *majorité ennemie de la République* ; il gouverna constamment avec des ministres républicains et *mena la France à la République* » (J. Simon). C'était en effet un miracle d'escamotage et d'autant plus étonnant que les hommes qu'il a joués devaient bien connaître l'escamoteur, très ancien dans le métier.

Cet homme était essentiellement égoïste et roué. On a dit de lui qu'il avait l'esprit élevé et l'âme petite. Le second mot nous paraît plus juste que le premier. Esprit très cultivé, souple et pénétrant, à la bonne heure. Dans une conversation privée avec Mgr Dupanloup, Alex. Dumas fils, en termes plus familiers que parlementaires, comparait M. Thiers à *Polichinelle*, comme lui gesticulant et grimaçant, tout *cousu de malices* et trompant tout le monde jusqu'à ce qu'il soit pris et mis dans le sac par le diable. Etranges hasards des temps troublés : les deux irréconciliables rivaux, Thiers et Gambetta, devaient avoir leurs noms accolés à des coins de rues plus ou moins adjacentes, dans la plupart des villes de France. C'est encore une application de la théorie du bloc.

Le maréchal Soult, collègue de Thiers au ministère, sous Louis-Philippe, lui avait donné un surnom aussi dédaigneux que pittoresque, mais dont la trivialité militaire nous empêche de le reproduire ici.

Le duc de Persigny, l'*alter ego* de Napoléon III, un peu suspect à ce titre, donne, dans des mémoires récemment publiés, un portrait, datant de 1868, du fondateur de la troisième république. Toujours l'absence des qualités du cœur avec de grandes qualités intellectuelles et l'immense vanité développée par la rapide et étonnante fortune de ce *bohème*. Tous ces jugements sont identiques à ceux portés par Chateaubriand et Tocqueville.

Les intrigues familières à Thiers se continuèrent sous le couvert de Mac-Mahon, grand et loyal soldat, qu'une voix auguste

avait pu comparer à Bayard sans faire sourire ; mais homme d'État médiocre et sans préparation, qui avait accepté par pur dévouement de commander un navire désarmé (24 mai 1873). Le 19 novembre 1873, le Parlement, afin d'écartier la Royauté, lui conféra le pouvoir pour sept ans. Enfin, le 25 février 1875, prise de découragement une Chambre monarchiste, à laquelle les républicains avaient toujours contesté le pouvoir *constituant*, termina sa législature en votant d'une manière subreptice, dans un article *accessoire* de M. Wallon et avec l'appui de M. Buffet, à une voix *douteuse* de majorité (353-352), la *République* et sa *Constitution* qui était la *quatorzième* depuis un siècle ; une *Constitution* ne peut avoir la durée des pyramides d'Égypte ! (1) Cela fut fait aux grands applaudissements de tous les journaux allemands à la dévotion du *chancelier de fer*. C'était, en effet, une preuve évidente de nos divisions amenées par tant de révolutions successives. Et cette année-là même, nous aurions vu recommencer la guerre sans l'intervention du czar de Russie (2). Il est juste de dire

(1) On a décerné le titre de *Père de la patrie* à Auguste, à Côme de Médicis et à d'autres ; celui de *Père du peuple* à Louis XII ; M. Wallon a été appelé le *Père de la République*.

(2) En 1867, le czar Alexandre II fut mécontent de l'attitude de Napoléon, dont il était l'hôte à Paris, et très mal impressionné par l'incartade du citoyen Floquet : « Vive la Pologne, monsieur ! » L'Empereur des Français évita toute conférence avec le czar. *C'était à se demander s'il perdait la tête* (Gortschakoff). Alexandre eût voulu prévenir la guerre franco-allemande. On a lieu de croire que Napoléon n'a pas voulu l'éviter (entrevue de M. de Chaudordy et du prince Gortschakoff en 1871). C'est à partir de 1881 (avènement d'Alexandre III) que la Russie, libre de toute attache avec la Prusse, a toujours tendu à se rapprocher de la France. La mort imprévue d'Alexandre III (1^{er} novembre 1894), accueillie par la France et l'Europe avec une si douloureuse émotion, a mis dans un plus grand jour et pour jamais fixé dans l'histoire la simplicité, la loyauté et la fermeté magnanime du czar dans son grand rôle de *Pacificateur*.

L'Empire Russe a été autrefois une menace pour l'Europe ; mais aujourd'hui le danger vient de l'empire allemand lié d'intérêt avec son congénère le royaume d'Italie. L'Autriche n'est leur alliée que par un expédient de circonstance, par peur et sous la pression d'une politique juive. Quant à l'éternelle question d'Orient, aggravée par les horribles massacres arméniens et dont la France ne peut se désintéresser, elle demande, ici, un point d'interrogation. Si les efforts du pape pour ramener à l'unité les églises grecques sont couronnés de succès, ce sera peut-être un pas vers la solution ; la question serait du moins simplifiée. Les

que, par les soins et par l'organe de lord Derby, alors ministre des affaires étrangères, l'Angleterre agit dans le même sens auprès de la Cour de Berlin. En tout cela la main de la franc-maçonnerie est visible pour ceux auxquels l'histoire contemporaine n'est pas étrangère.

Dès la première réunion des deux Chambres sous le gouvernement de Mac-Mahon, des tendances subversives se manifestèrent ; ainsi, on modifia la loi sur l'enseignement supérieur. L'*Univers* disait prophétiquement : « La loi sur l'enseignement supérieur est l'acte le plus conservateur que M. le maréchal de Mac-Mahon ait promulgué. C'est aussi le premier qu'il permette à son gouvernement, devenu tout à fait républicain, de raturer. Ce sacrifice a dû lui coûter ; il en fera d'autres. La Révolution va voir qu'elle peut beaucoup. » M. de Mun disait lui aussi, non moins prophétiquement, au ministre Dufaure qui succéda à la tentative mal combinée et avortée du 16 mai 1877 : « Prenez garde, vous avez derrière vous une armée à laquelle vous ne commandez pas ; si vous ouvrez les portes de la forteresse, la place sera bientôt envahie. » Le ministre Jules Simon avait subi un ordre du jour de haine contre le catholicisme, c'est ce qui détermina la résolution du 16 mai. On conseillait au maréchal d'user comme ministres tous les hommes de la majorité et on lui a reproché d'avoir fait feu trop tôt comme une sentinelle trop pressée.

De plus en plus débordé par ce qu'on appelait alors la *république des républicains* à laquelle présidait de fait le turbulent et bavard tribun Gambetta, le triste créateur de l'opportu-

umpiéments de la Russie deviendraient moins à redouter ; car actuellement si elle est en un sens plus chrétienne que nous et peut nous donner bien des leçons, elle est *orthodoxe* à sa manière, c'est-à-dire schismatique. Rien n'est impossible à Dieu, qui tient dans sa main le cœur des rois, et si le czar et la reine d'Angleterre devenaient catholiques, cela changerait la face du monde ; mais, nous l'avons vu, le prince de Galles est franc-maçon et donne peu d'espoir. Les Constantin sont rares. Ceci était écrit avant la remarquable lettre adressée à l'*Univers* par Mgr d'Hulst, le 20 août 1896.

Que du moins Nicolas II répare les injustices commises par ses prédécesseurs contre ses sujets catholiques. Nulle part ailleurs qu'en Russie on n'exerce plus de persécution ouverte pour le compte d'une hérésie ou d'un schisme. Qui songerait, même en France ou en Angleterre, à obliger un catholique à recourir au ministère d'un pasteur protestant ?

nisme, le Maréchal *descendit* noblement du Pouvoir, en soldat, se refusant à *désorganiser l'armée*. Le premier président de la République officiellement établie ne profita pas de sa situation pour s'enrichir comme d'autres dont les contemporains disent tout bas le secret en attendant que l'histoire le dise tout haut. « Lorsqu'on le compare (le Maréchal) à ses deux successeurs, il fait grande figure » (Rastoul, *Hist. de Fr. cont.*, t. II, p. 413). Le duc d'Audiffret-Pasquier, un des plus mal inspirés parmi les conseillers de Mac-Mahon, dut bientôt quitter la présidence du Sénat.

M. Grévy, l'un des héros du pillage de l'archevêché en 1831 (peccadille de jeunesse) (1), fut élu président le 31 janvier 1879. Étrange retour ! L'élu du Congrès avait changé d'opinion depuis 1848 et ne soutenait plus qu'une bonne République ne doit pas être munie d'un président.

Dès lors commença l'ère de la persécution par la calomnie, l'intimidation, la délation et, il faut le dire et ne pas reculer devant la vérité qui s'impose, par des lois qu'il est permis de regretter et que le pape nous oblige à combattre *légalement* : nous disons *légalement* en ce qui concerne leur abrogation ; quant à celles qui exigeraient des actes certainement contraires à la conscience, elles seraient nulles non seulement de droit divin, mais de droit naturel, comme le remarque si bien Cicéron (*De Legibus*). Autre chose est *accepter une forme de gouvernement*, autre chose *se soumettre*, surtout définitivement, à des lois dictées par le *Grand-Orient* contre la liberté de conscience. Qu'on le comprenne bien, la résistance *passive*, quand la résistance *légal*e n'est pas possible, ce n'est pas la révolte contre *l'autorité*. Toute l'histoire de l'Eglise en fait foi. La persécution n'est pas dans la Constitution *libérale* qui nous régit. Si cette constitution est violée ou faussée, ce n'est pas par les catholiques. Du reste, Bismarck l'a fort bien dit et avec une triste et incontestable compétence : *la lutte n'est pas une institution*.

Le temps est venu des J. Ferry, des P. Bert, des Freycinet,

(1) Thiers y assistait aussi et y joua un triste rôle. Alors sous-secrétaire d'État il chercha à s'opposer à la répression et fit piteuse contenance lors de l'interpellation qui eut lieu à la Chambre à ce sujet (*Monit.* du 14 août 1831).

des Goblet, des Cazot, le temps de l'article 7 (1), des *décrets* (20 mars 1880, exécution 30 juin), des expulsions à main armée, du siège légendaire de Frigolet, où s'illustra le général Billot qui commandait en chef (il aurait pu devenir maréchal), toute intervention de la *justice* étant soigneusement écartée. Plus tard, à Chateaufvillain, ce fut plus tragique et M. Goblet n'eut rien à envier à ses prédécesseurs. Il y eut cependant une maison de Pères Jésuites, à Paris, rue Lafayette, pour laquelle les lois *existantes* (2) n'existent pas ; c'est qu'elle desservait une colonie allemande et que le prince de Bismarck, plus puissant que les évêques et les catholiques, avait mis son *veto*. Le pape exprima vainement à notre ambassadeur, M. Desprès, la douleur profonde qu'il éprouvait de ces événements. Puis vinrent les lois scolaires et l'école neutre que Mgr Fava, dans une récente lettre pastorale, appelle *homicide de sa nature*. Elle est en effet la négation pratique de la religion. Si, seulement, il ne se rencontrait pas des instituteurs, et en grand nombre, formellement impies ! C'était la reprise par la secte qui nous domine et qui est toujours la même du plan d'éducation que présentait Condorcet à la *Législative* les 21 et 22 avril 1791. « Observant que les théistes ne sont pas plus d'accord que les théologiens sur l'idée de Dieu » il conclut à la proscription de ce qu'on appelle la Religion naturelle. Il était peut-être plus conséquent que nos philosophes rationalistes. C'était digne de l'apologiste du 20 juin, du 10 août et des massacres de septembre. Malesherbes, qui avait eu le malheur de l'admirer comme philosophe, disait de lui : s'il se présentait chez moi, je n'hésiterais pas à le poignarder de ma propre main.

En l'an de grâce 1895, un ministre de l'Instruction publique... et des Cultes, M. Combes, aura l'ingénieuse idée de remplacer l'*ancienne* morale, hors de service, par l'action du

(1) Les républicains, dont l'idéal est le régime actuel, rêvent la suppression du Sénat depuis qu'il a rejeté ce fameux article 7, ce qui nous a valu de simples décrets au lieu d'une loi. Selon toute probabilité pourtant, cette Assemblée voterait aujourd'hui dans un autre sens.

(2) Si ces lois avaient existé, elles auraient été implicitement abrogées et rendues impossibles dans l'avenir par le Concordat. En effet, l'article 1^{er} de ce traité porte que la *religion catholique, apostolique et romaine sera librement exercée en France*. Or, les ordres religieux sont partie intégrante du catholicisme et d'institution évangélique en principe.

théâtre... *tel qu'il est* (Inaugur. de la statue d'Em. Augier). Cette nouvelle morale, très laïque, est en notable progrès sur celle qu'on enseignait dans les séminaires où le ministre radical a passé sa jeunesse studieuse et professorale, sous la protection de l'Eglise et revêtu de la noble livrée empruntée à ses ministres, livrée qu'il reprit momentanément et sans autorisation pour subir les épreuves du doctorat ès-lettres devant la faculté de Rennes.

En tenant compte, sur le point de l'éducation, du vrai suffrage universel, ne dirait-on pas comme le conseiller d'Etat Portalis, organe d'un homme qui, malgré ses grandes fautes, avait le coup d'œil du génie : « La voix de tous les citoyens honnêtes s'est fait entendre dans les Assemblées départementales. Il est temps, disait-elle, que les théories se taisent devant les faits. Point d'instruction sans éducation, sans morale et sans *religion* ! » (Discours de Portalis au Corps législatif, 5 avril 1802). Portalis disait aussi qu'on ne pouvait renoncer à la religion sans désavouer tout le glorieux passé de la France. L'expérience venait d'être faite, assez funeste et assez concluante. Le célèbre conseiller d'Etat était mieux inspiré, cette fois, que dans son rapport sur les *Articles organiques*.

Dans la revue : *La vie contemporaine* (mars 1894), M. J. Simon qui est un républicain de la veille et non un *clérical* écrit : « J'explique Ravachol par l'article 7 ; et le philosophe spiritualiste développe cette affirmation avec une irrésistible logique. Il y revient dans le *Figaro* du 6 avril suivant. Pourquoi ne va-t-il pas lui-même jusqu'au bout de sa logique ? Il n'est que trop vrai que l'enseignement laïque porte ses fruits : un rédacteur de l'*Éclair* a lu 2.000 copies, prises au hasard, d'aspirants au certificat d'études. La composition avait pour thème : « Dis-moi qui tu hantes et je te dirai qui tu es ». Ces pauvres petits se sont efforcés de faire de la belle et bonne morale ; mais pas un n'écrit une fois le nom de Dieu, pas un ne fait allusion à la sanction éternelle. Une seule fois le mot *piété* se rencontre, probablement sous la plume d'un petit *congréganiste*. Cela a pu lui valoir un mauvais point.

Un membre du socialisme international, le hollandais Damela-Nieuwenhein, dans la revue *La Société nouvelle*, écrivait : « Qu'est-ce qu'une école neutre ? C'est une école sans vie, sans âme, automate. » Il déclare qu'il y a autant de ty-

rannie de la part de l'Etat à imposer l'école neutre, qu'à rendre obligatoire l'école confessionnelle.

Citons en terminant une autorité plus décisive : « Non seulement les pères de famille doivent fuir les écoles et les collèges où l'on enseigne, de parti-pris, l'erreur au sujet de la religion, où domine l'impiété ; mais aussi ceux dans lesquels on ne donne aucune règle et aucun enseignement relatifs à la morale chrétienne, comme si c'étaient des objets inutiles (*Encycl. de Léon III aux évêques de Pologne, 19 mars 1894*) (1).

Pie IX appelait *abominables* les lois scolaires imposées à l'Autriche, dans le même but de mensongère neutralité, par le judéo-libéralisme. Quant à la *gratuité*, le Conseil municipal de Paris, grand maître en républicanisme actuel, commence à s'apercevoir (1895) que c'est un leurre, une injustice et une impossibilité. Ne parlons pas de l'*obligation*. Elle n'empêche guère le vagabondage et ne sert peut-être que de procédé d'inquisition contre les familles chrétiennes. On rencon-

(1) Malheureusement la voix du bon sens et celle de la religion ne sont plus écoutées ; dans la séance du Sénat du 27 juillet 1894. M. Dupuy, malgré l'*esprit nouveau*, dans sa réponse à M. Delangle-Beaumanoir, a déclaré vouloir et devoir maintenir l'athéisme pratique de l'enseignement. La *raison* et la *liberté* tiennent lieu de tout. Et voilà comment les esprits censés les plus éclairés se paient de mots.

La loi scolaire avec sa neutralité menteuse et ses manuels civiques était le premier terrain sur lequel il est à jamais déplorable qu'on ne se soit pas entendu ; ajoutons qu'ici la victoire était facile et assurée. Les catholiques belges, avec leurs vaillants évêques, nous ont donné, ici comme ailleurs, l'exemple du combat et de la victoire ; de toutes les lois sectaires, il n'en est pas de plus funestes parce qu'elles atteignent le plus directement et le plus irrémédiablement les âmes.

Une circulaire administrative du 12 février 1894 prescrit aux *nourriciers* d'envoyer aux écoles laïques les enfants qui leur sont confiés par l'*Assistance publique* ; celle-ci du reste ne doit donner la garde de ses pupilles qu'à des pères envoyant leurs propres enfants à ces mêmes écoles. Voilà un détail significatif entre mille sur la *neutralité*. Un journal libre-penseur, la *Liberté*, apprécie comme suit ce procédé : « L'*Assistance* donne ici une nouvelle preuve de son esprit systématique d'attentat à la liberté de conscience... Il faut remonter à la persécution de Julien l'Apostat pour trouver de semblables restrictions. »

Certaines *promenades scolaires* officiellement organisées pour garçons et fillettes et que l'on pourrait appeler : *soulographies*, ont scandalisé le *Gil Blas* ; c'est de la morale neutre, tout cela se rattache à un immense réseau de conjuration maçonnique et antisociale.

tre à toute heure dans les rues de Paris et des autres villes des gainins en âge de fréquenter l'école.

Après les lois scolaires dont Victor Duruy, le ministre aimé de Napoléon III, avait été le précurseur, on vit les suppressions des traitements ecclésiastiques, c'est-à-dire des *indemnités* votées par la Constituante de 1789 et sanctionnées par le *Concordat*. Le Concile de Trente frappe d'excommunication ceux qui usurpent ou séquestrent les revenus appartenant aux ecclésiastiques en raison de leurs Eglises ou bénéfices. La bulle *Apostolica Sedis* de Pie IX renouvelle ces censures avec réserve au Saint-Siège *speciali modo*. Les francs-maçons, bien entendu, se moquent de l'excommunication comme de Dieu et de son Eglise. La Constitution de 1791 (titre V, art. 24), de son côté, statue que les traitements ecclésiastiques font partie de la dette nationale et ne peuvent être suspendus. Mais il y eut, contre ces attentats, de nobles protestations ; ce fut le temps des démissions de deux cents magistrats des parquets, en attendant que, par euphémisme, on votât la loi de la *suspension de l'inamovibilité* pour la magistrature assise dont M. Martin Feuillée fut l'exécuteur. Ce fut le temps des nobles lettres de l'éminent cardinal Guibert, des admirables discours de Mgr Freppel, de M. de Mun, de tant d'autres protestations courageuses. Nous ne pouvons passer sous silence la *loi du divorce*, d'inspiration juive, votée le 27 juillet 1884. Qui eût dit que le promoteur de cette loi ferait plus tard un chaleureux discours en faveur de la *pacification* et du budget des cultes ? Elle eut, contrairement aux principes élémentaires du droit, un effet rétroactif. Non seulement elle permettait, malgré la loi divine primordiale définitivement et irrévocablement promulguée par l'Evangile, de contracter à l'avenir des mariages *révocables* ; mais elle prétendait briser des engagements *perpétuels* consentis *comme tels* sous une autre législation. S'il était permis d'effacer une seule ligne de l'Evangile, les Papes, ces hommes possédés de l'*esprit de domination*, n'auraient pas résisté à la folle passion d'Henri VIII pour *Anne Boleyn*, au risque de perdre un grand royaume, l'ancienne *île des Saints*, un des plus beaux fleurons de la couronne de l'Eglise. Ils n'auraient pas sévi contre Lothaire, roi de Lorraine, Robert le Pieux, Philippe I^{er}, Philippe-Auguste et tant d'autres puissants. Et nous aurions aujourd'hui

les mœurs musulmanes : du divorce au sérail, il n'y a pas loin et Lamennais, dans son *Essai sur l'indifférence*, appelle le divorce la pire des polygamies. On peut juger du reste de ce que seraient nos mœurs sans l'Eglise, par celles des hommes de tous les temps en dehors du christianisme.

Au milieu des événements qui se pressent pêle-mêle, mentionnerons-nous l'écrasement de l'*Union générale* par la double jalousie de secte et de métier des banques juives, avec l'aide des ministres Léon Say et Humbert? parlerons-nous du *grand ministère* Gambetta qui fit *fiasco* après deux mois et demi (1882)? On a pourtant reconnu dans le démagogue anti-clérical quelques qualités de l'homme d'Etat et nous avons vu aux affaires de plus incapables que lui. Le tribun fut *lâché*, dit-on, par la franc-maçonnerie, comme il l'avait été par les *sauvages-ivres* de Belleville. Le prince Napoléon partagea le même sort : dans les *Loges* on n'encense pas les idoles qui tombent. Il est si naturel de prêter aux riches qu'on a même accusé la secte de la mort de ces deux personnages et de celle du jeune et intéressant Prince impérial dont s'émut le comte de Chambord (1) ; mais nous n'affirmons que ce qui est bien prouvé.

Était-ce providentiel ? Le 29 mars 1885, anniversaire des décrets de 1880, une mauvaise dépêche du Tonkin fit tomber le triste auteur de ces décrets, M. Ferry, qui avait eu le plus long ministère de ce temps-ci, presque une année. Il ne se releva jamais. Sans l'illustre amiral Courbet, sa conduite si oblique dans l'occupation du Tonkin eût sans doute amené un désastre. Tant de fautes produisirent une réaction

(1) A propos du Prince impérial, qu'on nous permette de rapporter un trait raconté devant nous par Mgr de Las Cases, évêque de Constantine, dont le nom seul indique les sentiments à l'égard de la famille impériale. Le prélat mettait sous les yeux du jeune prince qu'il affectionnait paternellement les fautes de Napoléon III pour le prémunir contre de fâcheux exemples. Froissé dans ses sentiments d'amour filial, le prince eut un mouvement de vivacité ; puis, revenant à lui-même et se jetant presque aux pieds de l'évêque, il lui dit ces nobles paroles : « Monseigneur, je vous demande pardon, je crains de vous avoir manqué de respect. » Voilà celui contre lequel quelques misérables ont osé crier : *Vivent les Zoulous !* sans songer à la douleur d'une mère, que ses seuls malheurs rendraient digne de tous les égards.

On peut dire du filleul de Pie IX que cet auguste parrainage lui a porté bonheur, au point de vue surnaturel. On sait quels étaient les sentiments chrétiens et pieux de l'infortuné jeune homme.

dans les élections de 1885 qui donnèrent deux cents conservateurs ; avec le scrutin de liste, employé pour la première fois depuis 1871, la pression gouvernementale était plus difficile. M. Brisson eut le même sort que M. Ferry ; dès le lendemain de la réélection de M. Grévy (décembre 1885), il donna sa démission et ne devait plus se relever de longtemps.

On lui doit la fameuse loi d'*accroissement*, sans accroissement si ce n'est celui de l'impôt, comme on l'a fort bien dit, « les arguments légaux ne sont ici qu'une marque d'honnête homme appliquée sur une face de voleur », le but était de rendre impossible l'enseignement chrétien et congréganiste, en coupant le mal à la racine. Si cette loi n'avait eu pour but que de ruiner les établissements des biens de main-morte, par crainte de l'accaparement, on aurait réfléchi que, sur 71,859 établissements de ce genre, on en compte à peine 2.000 congréganistes y compris les grands séminaires ; ici comme toujours les chiffres ont leur éloquence. Quelqu'un de la bande a dit : « Il faut ruiner les congrégations sans en avoir l'air. » Mais on en a eu trop l'air et les *cléricaux* ne sont pas si naïfs qu'on se l'imagine.

L'ensemble de cette législation fiscale, exorbitante contre les communautés religieuses, est présenté avec beaucoup de précision, de clarté et de calme dans une lettre adressée au Président de la République par Mgr Turinaz, évêque de Nancy, en date du 14 février 1895, lettre que le journal *la Liberté* appelle *irréfutable* (*Univers* du 19 du même mois. V. *La persécution fiscale*, broch., ch. 7, V. Rétaux).

Revenons à l'éloquence des chiffres : la très riche *Compagnie d'assurances générales sur la vie*, présidée par Rothschild et fondée en 1819, a un actif brut de 572,961,520 francs (31 déc. 1893). Le total des impôts sur ce chiffre est de 248,640 francs. Pour ce qui est des congrégations, leur actif brut présenté par le rapport, certainement majoré, de M. Cochery, est de 500,000,000 francs, Le total général de leur impôt est de 3,000,000 francs. La très riche société qui n'a pour but que la spéculation paye donc 250,000 francs sur un actif brut de près de 600 millions et les sociétés qui ne se proposent que la charité et la bienfaisance payent 3 millions sur 500 millions. Voilà où en sont les progrès de notre civilisation après un siècle passé de prétendu libéralisme.

Continuons par un trait de sentiment ! Le sentiment a aussi du bon : Il y a quelques années, le choléra sévissait violemment sur un point de notre colonie africaine. Les religieuses ne suffisaient plus. Le ministre de la marine écrivit à leur supérieur général pour demander du secours, c'est-à-dire de nouvelles victimes. Le lendemain, neuf sœurs allèrent rejoindre leurs compagnes. A la fin du fléau. 14 religieuses y avaient succombé. « Pour chacun de ces 14 cadavres d'héroïnes, le droit d'accroissement était dû. » Il n'y a pas là une question politique ou religieuse, seulement il y a une question française, les plus anti-cléricaux l'ont reconnu (V. le livre si intéressant et si concluant : *Loin du pays, les Religieux français et l'influence de la France dans les missions*, par F. Rouvier, S. J. Rétaud, édit.). Les évêques continuent à parler et faire la lumière sur cet affreux complot (mars 1895). M. G. Reinach lui-même a énergiquement flétri cette loi de *fiscalité sectaire*. Avant le vote, tout l'épiscopat avait protesté. Nous aimons à signaler la seconde lettre de S. Em. le Cardinal Lecot, archevêque de Bordeaux, comme remarquable de bon sens, de logique, de finesse caustique et de noble indignation contre la haine aveugle et satanique des Loges.

Malgré tout, dans leurs séances des 19 mars et 12 avril 1895, Vendredi-Saint, à 3 heures, la Chambre et le Sénat, avec un esprit de sagesse, d'équité et d'impartialité que nous ne qualifions pas, ont cru devoir faire ce nouveau sacrifice à la voracité budgétaire. On a cependant obtenu une exemption pour les congrégations vouées à des œuvres charitables purement gratuites. Cette exception précaire sera-t-elle un bien ? *Timeo danaos et dona ferentes*. L'Angleterre est beaucoup plus libérale. Le journal *le Temps* qualifie d'*arbitraire* et de régime du *bon plaisir* cette loi des 30 et 40 centimes. C'est une augmentation d'un tiers à peu près par rapport à la loi d'accroissement. La *Lanterne* et ses congénères sont dans la jubilation. « Seul le législateur qui ne craint pas les gendarmes peut se passer d'aussi audacieuses fantaisies » (L. Brun).

M. Ribot a triomphé. *Væ victis!* « Tout le monde doit payer l'impôt, a-t-il dit », même ceux qui n'ont pas de revenu. On a dit : « C'est la bourse ou la vie. » Non, c'est la bourse et la vie. Un membre du gouvernement, M. Gadaud, l'avait bien dit dans une récente allocution adressée, à Nevers, au repré-

sentant du G. . O. . : « Je puis vous dire que le gouvernement s'inspire de ses principes et de ses doctrines » (*La franc-maçonnerie*); décidément, *l'esprit nouveau* n'est qu'un mot vide de sens. Pourquoi M. F. Faure, dans son voyage à Rouen, a-t-il visité la seule crèche de la ville dirigée par les francs-maçons ?

Encore quelques mots sur cette loi néfaste qui donne la mesure des exigences maçonniques : Jamais sous les gouvernements les plus livrés à l'arbitraire, n'aura été commise une aussi évidente iniquité. En 1890 le but était le même ; mais on y allait avec plus de franchise. Le député juif J. Reinach s'en est indigné lui-même *L'Osservatore romano*, dans un article intitulé *consummatum est*, appelle cette loi *une honte inqualifiable* et la juge inquiétante pour l'avenir de la République.

L'impôt sur le revenu des congrégations n'est ni moins absurde ni moins odieux que la loi d'abonnement : dans une remarquable lettre écrite au *Figaro* (mai 1895) par M. de Marcère, l'ancien ministre *très avancé* de Mac-Mahon, on lit cette phrase qui résume la pensée de l'auteur sur l'iniquité énorme de la récente loi : « C'est notre liberté à tous qui est en jeu et il ne serait pas inutile de songer à lui trouver une garantie, à défaut de la probité politique sur laquelle on comptait. » Le *Guardian*, journal anglican, dit que cette taxe a tous les caractères d'une persécution religieuse et d'une confiscation.

Au moment où nous écrivons ces lignes, la très importante lettre du cardinal Langénieux, suivie des adhésions de la plupart des évêques ainsi que les résolutions prises par un grand nombre de supérieurs religieux font croire à l'organisation d'une sérieuse résistance passive. L'entente respectueusement, mais impatiemment attendue de l'épiscopat ne pourra-t-elle pas se faire ici ?

On a donné un calcul propre à faire toucher du doigt l'iniquité de cette loi d'exception, calcul facile avec les données précises fournies par la loi elle-même. On a opéré sur une quantité concrète et un cas bien déterminé. Voici la supposition : quatre religieuses autorisées habitent une maison où elles font gratuitement l'école et recueillent quelques orphelins. L'immeuble est estimé 25,000 francs. Les sœurs ont en

outre un capital de 75,000 francs, à 3 0/0. En additionnant les chiffres des cinq ou six impôts qui les frappent, on arrive à un total de 690 francs. Le propriétaire voisin, brave petit rentier, a lui aussi une maison et un petit enclos de la même valeur, 25,000 fr. et touche également le revenu de 75,000 fr., à 3 0/0. Le chiffre de ses impôts, calculé comme précédemment avec la plus entière et la plus facile précision, se monte à 166 francs. Est-ce clair? le calcul a été donné par l'excellente revue : *L'Ami du Clergé* de Langres (V. *Les congrégations et les sociétés laïques*, par M. A. Rivet, c'est une accumulation de chiffres, une masse de plomb qui fait balle). Voilà comment la maçonnerie entend sa propre devise : *Liberté, Égalité, Fraternité*. Ne soyons pas surpris qu'en 1891 le F.: Blatin ait fait adopter par le G.: O.: une proposition ayant pour but de réunir tous les maçons du Parlement pour leur faire adopter les mesures relatives à la suppression des congrégations religieuses. Le convent de 1893 invite toutes les L.: de l'Obédience à organiser, sur tout le territoire de la République, une agitation destinée à produire enfin *l'écrasement du cléricalisme, la suppression pure et simple des congrégations et le retour de leurs biens à l'Etat*. Naquet oserait-il dire encore que « la guerre n'existe plus entre l'Eglise et l'Etat » ?

Est-il étonnant que ceux qui ont élu Président M. Faure, franc-maçon, dont nous ne contestons d'ailleurs aucune des qualités qu'il peut avoir, votent d'emblée les lois élaborées par le G.: O.: ? D'autres membres du Congrès ignoraient la situation de M. Faure, mais les F.: Trois-Points la connaissaient bien. Admettons du reste pour l'élu cette bonne foi que l'on peut avoir quand on ne croit pas aux enseignements de l'Eglise et qu'on n'est initié ni aux grades élevés ni aux arrière-loges.

Pour en finir avec cette question d'un intérêt si grave et si actuel, disons que nous ne pouvons rien préjuger du dénouement à cause de la divergence de plus en plus accentuée des esprits et du manque de points de ralliement. Les éloquents paroles du R. P. Le Doré, supérieur général des Eudistes, les résolutions du congrès des jurisconsultes de Lyon et tant d'autres actes émanant des personnages les plus sérieux et les plus compétents ne peuvent s'imposer d'une manière ab-

solue, quand le pape déclare que la résolution de résister ou de se soumettre doit être prise mûrement et librement par les congrégations, au mieux de leurs intérêts respectifs, et par elle-même n'engage pas évidemment la conscience (septembre 1895). Il en résulte seulement que le Pontife romain, n'imposant pas l'obligation de se soumettre à la loi, en reconnaît, par le fait même, l'injustice, toute loi juste étant obligatoire. Oserons-nous dire, avec le vénérable doyen de l'Episcopat français Mgr Dabert et le vaillant archevêque d'Aix, « qu'il y a eu de déplorables défaillances »? Mais au moins, de grâce, qu'on agisse de manière à ne pas donner raison à J. Ferry prétendant que « les catholiques n'entendent que la résistance oratoire ». Notre conviction personnelle est celle-ci : la soumission et la patience indéfinies des catholiques ne feront qu'enhardir la haine satanique de nos irréconciliables persécuteurs. Nous admirons, avec la France catholique, la lettre magistrale de S. Em. le cardinal Richard au Président de la République ; manifestation qui devient celle de tout l'Episcopat ; mais nos députés francs-maçons ne s'en soucient guère parce que la tourbe des électeurs n'est renseignée que par les impudents mensonges des mauvais journaux. De récentes et graves paroles de Mgr l'évêque de Nancy nous confirment dans notre appréciation qui nous semblait la conclusion résultant de la situation présente. Nous pourrions alléguer aussi des déclarations analogues du savant et courageux évêque de Grenoble. Ajoutons, à ce propos, une observation très simple et très juste du même prélat, c'est que les congrégations non autorisées n'ont pas à craindre de saisies, parce que n'ayant pas la personnalité civile, elles ne sont pas légalement propriétaires. Les tiers, seuls propriétaires, n'ont rien à voir avec la loi d'abonnement et autres similaires. On a dit finement et justement qu'à la mort de chaque habitant d'une commune, le reste des contribuables devraient payer un droit parce que la part de chacun s'accroît d'autant sur les biens communaux. Il y a parité. Il nous semble, du moins, puisque l'on taxe les sentiments religieux et les exercices de piété, qu'on devrait frapper d'un impôt ceux qui vont à la messe et d'une contribution plus forte ceux qui remplissent le devoir pascal. « Nous pleurons aujourd'hui sur des ruines que nous avons laissé faire et que nous ne savons même plus défendre », di-

sait Mgr Turinaz. Pussions-nous ne pas voir augmenter de plus en plus la cause d'un si juste regret. Notre conclusion est celle de l'éminent prélat : « Assez de concessions ! » Les congrégations semblent décidées à la résistance passive ; mais l'ignorance de la question dans les masses, l'indifférence religieuse des classes élevées, la versatilité de l'esprit français, l'habitude de tout souffrir de la part de l'Etat, le manque d'entente et de direction ne laissent que peu d'espoir. L'esprit public est blasé ; la décomposition sociale suit son cours sans l'émouvoir. La notion du droit de propriété comme celle de la vraie liberté est obscurcie. Et cependant le Gouvernement, bien résolu à la persécution, poussé l'épée dans les reins par le fanatisme et la fureur des *Loges*, paraît hésiter sur le degré de violence qu'il doit y apporter (mars 1896) et même l'administration mêle aux menaces des avances gracieuses. Nous le tenons de bonne source, un mot d'ordre donné aux agents du fisc leur recommande de ne pas aller jusqu'à la saisie immobilière, au moins vis-à-vis des communautés de femmes. Mais on saisit des loyers, des récoltes, on cherche à agir sans trop de bruit, voulant ménager l'opinion honnête et celle qui ne l'est pas. On subit quelques échecs de la part des tribunaux respectueux du droit. On n'épargne du reste ni les orphelins ni les hôpitaux. Et puis le mot d'ordre dont nous parlons peut changer. Pourquoi le Gouvernement et le fisc, à sa suite, se sont-ils embarqués dans cette galère ? Comment en sortir ? On proposait à un religieux de notre connaissance, supérieur d'une importante congrégation, de partager le différend, d'acquitter la moitié de la prétendue dette. Les principes s'y opposaient. Mais on a peur des religieux, des religieuses surtout, de l'Eglise. Elle est si puissante et son chef actuel jouit d'un si grand prestige ! Ceux qui, pour se donner du courage, criaient le plus fort, que le catholicisme a fait son temps, sont les plus effrayés et Satan qui les inspire sait très bien qu'il n'aura pas la victoire définitive ; il borne son infernale joie à tromper et à perdre le plus d'âmes possible.

Comment se résoudra cette question qui tient de près à toute la *question sociale* ? Périrons-nous dans une nausée, suivant le mot de Tacite, *in nausea perituri* ? Qui sait si le progrès de la domination des sectaires maçonniques n'amènera pas un temps où l'on ne supportera plus même un fonc-

tionnaire *correct* c'est-à-dire qui ne manifeste pas ses convictions de chrétien et d'honnête homme? Et pourtant il s'élève de généreuses protestations, même du côté d'où on les attend le moins. Nous lisons dans une lettre adressée à la *Petite-Gironde* (mai 1896) par M. Denis, député radical des Landes : « On évalue à 500 millions environ la fortune des congrégations en France ; on feint d'être effrayé par cette richesse et l'on a voté des lois fiscales *spéciales* pour l'atteindre et la diminuer. Il y a quelques jours, un grand Juif, le baron de Hirsch est mort, laissant une fortune que ses amis évaluent à 750 millions sans compter les 100 millions qu'il a donnés récemment à ses coreligionnaires ; tout le monde sait au moyen de quelles opérations financières cette fortune immense fut accumulée. Eh bien ! je le répète, quand même cette opinion vaudrait à un ardent républicain comme je le suis, d'être traité de réactionnaire, je trouve que ce baron de Hirsch était plus dangereux à lui seul, au point de vue social, que toutes les congrégations et tous les congréganistes de France réunis. » Que dira la multitude de pauvres, de malades, de vieillards, d'orphelins, de *miséreux* de toute sorte qui vivent de ces 500 millions, objet de tant de frayeurs hypocrites ?

Malgré tout, l'enseignement religieux n'adoptera jamais ni les manuels de *morale civile ou civique*, ni la direction de la *Ligue de l'enseignement* de M. Jean Macé, malheureusement doué d'un vrai talent littéraire et d'une indomptable ténacité (V. sur cette dangereuse institution le livre intéressant de M. J. de Moussac : *La Ligue de l'enseignement*, Paris, soc. bibliograph., rue Saint-Simon). M. Challemel-Lacour a porté un jugement vrai, mais trop peu sévère en qualifiant cette entreprise de *rêve décevant* (Au Sénat à l'occasion de la mort de M. J. Macé, févr. 1895). M. F. Faure vient d'accepter la présidence honoraire de cette Ligue. c'est de la neutralité ! Il n'est donc pas étonnant que cette association anti-chrétienne jouisse partout des faveurs administratives.

Qu'on nous pardonne cette longue digression sur une question si grave et si actuelle. Nous nous y sommes laissé aller, en quelque sorte, au courant des journaux et avons anticipé sur la suite des faits, mais revenons à cette suite des événements généraux.

A la suite de ce qu'on a appelé *les tripotages* Wilson et de l'indignation publique, hautement invité par tout son entourage et par la Chambre à se démettre, ne pouvant plus trouver de ministres, M. Grévy y consentit, bien malgré lui, le 1^{er} décembre 1887. Irresponsable par une fiction légale, il avait encouru devant Dieu et devant l'histoire une terrible responsabilité, n'ayant rien fait même pour *atténuer* la persécution religieuse. Avant de le juger, Dieu lui fit la grâce de mourir avec les secours de la religion.

MM. de Freycinet, Floquet, J. Ferry, candidats à la Présidence, n'étant pas possibles, surtout ce dernier, objet d'une réprobation générale, la France apprit avec étonnement, sauf un petit nombre d'habiles ou d'initiés, que le Congrès avait élu, au second tour de scrutin, M. Sadi Carnot par 616 voix, la droite en ayant donné 186 au général Saussier (3 déc. 1887). L'élu était fils d'Hippolyte Carnot, qui joua un rôle important parmi les Saint-Simoniens, dont il abandonna la secte avant qu'elle ne finit dans l'immoralité et le ridicule avec intervention de la police (1), et petit-fils de celui qu'on a appelé le *grand Carnot*. Celui-ci fut conventionnel régicide (sans appel ni sursis), membre du *Comité de salut public*, demanda 300.000 fusils et des piques pour armer la garde nationale et le peuple, puis membre relativement modéré du *Directoire*, quelque peu rallié à la 1^{re} Restauration et reprenant sa croix de Saint-Louis, ministre et comte de l'Empire aux *Cent Jours*,

(1) Le comte de Saint-Simon, parent du célèbre auteur des *Mémoires*, après s'être scandaleusement enrichi par une spéculation en grand sur les biens nationaux, puis complètement ruiné et pratiqué tous les trafics, étudia les sciences physiques et voulait réformer le monde. Son système exposé pour la première fois dans l'*Organisateur*, en 1819, était la négation de tout ordre religieux, politique et social. Sous prétexte de réformer le christianisme corrompu par les *Jésuites*, il le détruisait absolument. Il professait un singulier socialisme dans lequel le monde devait être régi par les grands industriels et les gros banquiers. Il ne fut pris au sérieux qu'après sa mort. Ses disciples, à la suite d'Enfantin, propagèrent ses doctrines incohérentes et créèrent une secte dont le succès fut aussi éphémère que retentissant. « Quand cet homme venait dire ses *billevesées* à l'Académie des sciences, dit un membre éminent de cette Académie, il était considéré non seulement comme un fou, mais comme un imbécile. » Ce fou prétendait descendre de Charlemagne et jouer, pour la régénération du monde, un rôle semblable au sien.

fugitif de France à la 2^e Restauration. Il eut des talents militaires et s'acquît une réputation d'intégrité (1). M. S. Carnot a été, jusqu'à sa mort, un parfait modèle de correction et de neutralité présidentielles.

Recueillons ici un fait qui, s'il est exact, prouve que le feu Président était doué d'un jugement sûr et n'était pas un républicain sectaire. M. F. Monteil, maçon militant, ancien préfet révoqué, lumière éclipsee replacée sur le chandelier par M. Bourgeois, a dénoncé M. Carnot dans une récente *tenue* de la loge : *la Clémentine Amitié*. Etant préfet il reçut du président l'instruction suivante : « Monsieur le préfet, je sais, je suis sûr, j'ai des garanties que le clergé accepte la République et que les curés sont républicains. Eh bien ! qu'est-ce que c'est que la grosse masse des électeurs, que les habitants des campagnes ? des ignorants incapables de se conduire, n'ayant aucune idée de la politique. Il n'y a dans un village qu'un homme éclairé, c'est le curé. Si le curé devient loyalement républicain, et je vous répète que cela est, c'est lui qui instruira les électeurs de ce qu'ils doivent faire, c'est lui qui les mènera au scrutin et vous voyez quelle France nous aurons. » — « Je le demande aux F. . F. . M. . M. . reprend l'orateur de la loge, un *vrai* républicain pouvait-il obéir à cette politique ? » (*Univers* du 19 mars 1896).

Cependant il fallut dire que *plus nous changeons, plus c'est la même chose*. La persécution suivit son cours : les lois de suppression des aumôniers militaires et des curés *sac au dos*, furent votées, malgré l'éloquence de Mgr Freppel et les protestations de l'Épiscopat. Nous n'étonnerons personne en disant que les évêques manquent de la liberté nécessaire pour l'administration de leurs diocèses, surtout en ce qu'elle a de plus important, la nomination des curés. Que dire d'un fait tout récent, la déplorable immixtion du pouvoir civil dans les affaires religieuses du diocèse de Fort-de-France (Martinique) ? La future loi sur *les Associations* est toujours là suspendue sur la tête de l'Église, comme une épée de Damoclès. Le problème à résoudre est celui-ci : trouver

(1) Pour dire toute la vérité, ajoutons que l'*Organisateur de la victoire* a été bien surfait. En 1796 les deux armées de Jourdan et de Moreau devaient faire une jonction pour s'emparer de Vienne ; le plan mal combiné par Carnot devait échouer et il échoua complètement.

un ensemble de dispositions qui, sous un semblant d'équité et de libéralisme, rende impossible la situation de l'Eglise et annihile sa foi, ses œuvres, son clergé régulier et séculier. Depuis longtemps les populations gémissent de voir les manifestations extérieures du culte presque partout prohibées, tandis que les exhibitions de toutes sortes ont le droit d'encombrer la rue (1). Nous n'avons pas parlé de la laïcisation de la charité dans les hôpitaux et dans les bureaux de bienfaisance ; on ne peut pas tout dire. Citons cependant quelques appréciations typiques. Le docteur Després qui n'est pas catholique, mais dont on connaît bien la droiture et les sentiments d'humanité, dans une lettre au *Journal des Débats*, 8 novembre 1894. critique sévèrement la constitution actuelle de l'*Assistance publique*, comme il l'a fait en bien d'autres occasions. Il y voit une nouvelle atteinte aux intérêts des services hospitaliers « aujourd'hui à peu près désorganisés depuis qu'on a renvoyé les sœurs pour les remplacer par un personnel coûteux et insuffisant ».

La *Lanterne*, dont l'anticléricisme grossier est connu, appelait à peu près en même temps une réforme urgente de l'*Assistance publique* qu'elle qualifie de « scandaleuse exploitation de la charité publique par une coterie administrative ». Le docteur Després disait en 1892 : « l'Assistance publique est pourrie. »

C'est peut-être dans l'administration de la bienfaisance légale que le fonctionnarisme amène le plus scandaleux gaspillage. En 1865, le budget se montait, de ce chef, à 2.800.000 francs par exercice. En 1896, il atteint 10.000.000 francs. Les assistés ne s'en trouvent pas mieux ; au contraire. On ne désespère

(1) Il n'y a rien de nouveau sous le soleil. N'osant contrevenir ouvertement à l'édit de Maximien-Hercule mourant et pris d'un repentir semblable à celui d'Antiochus, le féroce Maximin-Daïa se borne à interdire les assemblées des chrétiens *dans les villes* pour ne pas troubler la *tranquillité publique*. Les subalternes comprirent la pensée du Maître et continuèrent la persécution. Revenant à notre temps et à notre pays, remarquons que l'autorité publique, si vaillante et si forte contre les processions, est impuissante à faire cesser certains jeux publics cruels pour lesquels on voit des populations du Midi pris d'un enthousiasme féroce. Nous sommes loin de la fière devise du peuple romain : *deballare superbos*. On n'est fort que contre les pacifiques.

pas de voir s'établir un ministère de l'*Assistance publique*, (Que de nouvelles places à donner et quelle aubaine ! C'est ce que Taine appellerait le *régime chinois*, le *mandarinat*.)

Poursuivons : Les héritiers des princes ayant régné sur la France furent exilés, les grades militaires confisqués. Mais le grand événement du *règne*, comme on disait autrefois, fut, en 1888, l'aventure du général *Boulangier* qui prit de si grandes proportions, effraya tant les hommes au pouvoir et finit de la façon pitreuse que l'on connaît. Mentionnons encore la honteuse et ruineuse affaire du *Panama*, le type achevé de tous les krachs passés et futurs. Il n'y aurait de pire que la banqueroute de l'État, Notre siècle, hélas ! est bien le siècle des *Affaires* et rappelle le mot spirituel d'Alexandre Dumas : *Les affaires c'est l'argent des autres*. On a appelé le gros incident du *Panama* : une tempête au milieu d'un Océan de boue.

C'est M. Ribot qui était chef du cabinet pendant la crise aiguë du Panama.

Ce gros incident a aussi montré, comme on l'a dit, *les merveilleuses ressources* que fournit la procédure.

Cependant la résistance conservatrice du Sénat s'affaiblit de plus en plus. Les élections de 1889 donnèrent encore une forte majorité républicaine, préparées, surveillées, conduites et *arrangées*, a-t-on osé dire, par le ministre à poigne *Constans*. On a été jusqu'à contester, à tort ou à raison, *l'honorabilité* de ce *grand* ministre de M. Carnot (1). Il n'est pas inutile d'ajouter que, dans cette élection de 1889, la droite subit le contre-coup de l'aventure boulangiste où elle s'était un peu compromise.

Les événements subséquents sont bien connus et se passent sous nos yeux (2). Puisse la France, rejetant les causes

(1) Constans fut élu président du grand conseil du G. O. de France en septembre 1884 par 206 voix sur 240. Dans son discours du 8 septembre, avant l'élection, le F. Blattin, député, avait dit : « l'élection de ce frère (Constans) qui a pris l'initiative de la lutte anticléricale dans notre pays et de l'application des décrets sera une bonne réponse à l'Encyclique papale. »

(2) Ceci était écrit en 1893. Il y avait toujours bien des nettoyages à opérer. Il est vrai qu'à la fameuse séance du 3 mars 1894, Spüller, l'ardent disciple de Gambetta, et Casimir Périer ont proclamé la nécessité de l'*esprit nouveau* et reconnu les *mesquines tracasseries* dont l'Eglise a été l'objet. Ailleurs Spüller a été encore plus explicite, il y a eu d'au-

de tant de discordes, arriver à un apaisement bien nécessaire et réaliser enfin l'inscription que l'effigie de la République porte à son front, sur nos pièces de monnaie : *Concordia!* Puissent le Christ et la Papauté, *qui aiment les Francs*, nous conduire à ce but ! La bienveillance inépuisable, on oserait dire obstinée, de Léon XIII envers notre pays excite la fureur de la *Triple Alliance* (1) et n'a pas été étrangère, on a des raisons de le croire, aux dispositions de l'Empereur de Russie à notre endroit ; ajoutons-le : l'intérêt, intérêt fort légitime, et qui pour les souverains se confond avec le devoir, y aide puissamment. Serons-nous seuls à ne pas comprendre que la morale chrétienne et ses enseignements sont notre unique espoir ? En attendant qu'il se réalise, souhaitons la liberté comme en Turquie, *le seul pays de l'Europe où l'Eglise soit libre*, disait un nonce du Pape. Il y a lieu de for-

tres aveux précieux, il se produit comme une sorte d'apaisement, mais plus dans les paroles que dans les actes. On entend des préfets déclarer que *la religion est la seule école de morale*. On loue le pape, avec plus d'égards pour les évêques ; mais chacun des ministres qui se succèdent ne manque jamais l'occasion de protester de son attachement aux lois dites *scélérates*. Les entrefilets de journaux nous annoncent sans cesse de nouvelles laïcisations. Le pouvoir semble comprendre que l'opinion se lasse de la persécution ; mais on le voit très indécis dans sa ligne de conduite. Le manque de principes domine tout et il n'y a pas d'hommes. « La pensée de la France, la religion de la France, agent de justice et de progrès, nous obsède » (Spüller au Cons. gén. de Seine-et-Oise, avril 1894).

(1) On pourrait peut-être dire *la quadruple Alliance*. Encore et toujours l'Angleterre ! Comme elle était bien dans son rôle à l'occasion de la cynique célébration à Rome du 25^e anniversaire du guet-apens du 20 septembre 1870 ! Seules de toutes les ambassades, celle d'Angleterre, avec celle des Etats-Unis, on ne sait pourquoi, était pavoisée et illuminée, l'Allemagne et l'Autriche s'abstenaient ; c'était aussi le 25^e anniversaire de l'investissement de Paris ! A cette fête sacrilège la maçonnerie, c'était son droit, tenait le premier rang dans le cortège officiel. Les monuments publics, les mauvais lieux, les cabarets et tous les nouveaux temples protestants rivalisaient d'éclat dans cette fête impie.

Au lieu de ces alliances hybrides, une sage politique eût maintenu constamment celle de la France et de l'Autriche à partir de 1756, époque de la prépondérance et de l'envahissement de la monarchie prussienne. Le génie militaire de Frédéric II devait la faire échouer ; mais l'équilibre se serait peu à peu rétabli quand même si l'on s'était fermement tenu à cette alliance. Richelieu et Louis XIV eussent eux-mêmes compris la différence des temps.

muler ce vœu quand, par un *Irade*, le sultan vient de donner force de loi, pour ses sujets catholiques. au Droit Canon (1). Oui, comme à Rome, si le Pape était maître chez lui et ne subissait pas une invasion lombarde qui n'a rencontré aucun Charlemagne.

Disons mieux. Puisque nous ne devons pas revoir le temps de saint Louis, où tout du reste n'était pas aussi parfait que le Roi, qu'on nous donne le régime des *Etats-Unis*. Là non plus ne règne pas l'idéal de la perfection ; mais on y est chrétien et on y tend au catholicisme, comme partout où la libre expansion de l'Eglise n'est pas contrariée. Ici, nous marchons à l'athéisme, à l'athéisme pratique, le seul peut-être auquel l'homme puisse descendre. Et cependant il s'érige en système. « L'athéisme sera la dernière des hérésies », disait Leibnitz. Le grand philosophe avait raison ; l'athée devient sectaire, et l'indifférence générale fait sa force. Le *Nihilisme*, conséquence rigoureuse d'une erreur si absolue, a chance de succès.

II

« Primum omnium reddendum esse massonibus, *demptâ personâ*, suam faciem. » Il faut avant tout *démasquer* la franc-maçonnerie (Léon XIII, *Encycl. Humanum genus*).

La Révolution sociale c'est les *Gesta Satana per massones* (Paul Rosen, *Hist. de la franc-maçonnerie*).

L'action désastreuse de la Juiverie *maçonnique* et cosmopolite sur les événements contemporains est désormais une sorte de lieu commun pour les hommes tant soit peu au courant des affaires publiques et justifie de plus en plus les

(1) Il se produit en Turquie, surtout en Arménie, des mouvements qui feraient croire à une résurrection momentanée du fanatisme musulman (octobre 1895). On se demande si l'or israélite ou anglais n'est pas pour quelque chose dans ces désordres et si la question d'Egypte y est tout à fait étrangère.

Ces désordres sont devenus d'affreux massacres en présence de l'Europe impassible (1896).

avertissements des papes, à partir de Clément XII (1738) jusqu'à la bulle *Apostolicæ Sedis* de Pie IX, renouvelant les excommunications réservées au Saint-Siège et jusqu'à l'Encyclique *Humanum genus* de Léon XIII. Écoutons le F. : *Fernand Maurice* au convent de 1890 : « Je dis que dans dix ans d'ici la maçonnerie aura emporté le morceau et que personne ne bougera plus en France en dehors de nous. » — « Nous sommes assez nombreux et assez forts pour nous faire craindre ; imposons-nous, » disait le F. : Colfavru. Un autre affirmait : « Il y a quatre cent cinquante *Francs-Maçons* dans le Parlement. » — L'assemblée plénière des Loges de 1879 nous fait connaître le but : « Déchristianiser la France par tous les moyens, mais surtout en étranglant le catholicisme ; peu à peu, par des lois nouvelles contre le clergé, arriver à fermer les églises. » — Le 20 décembre, le F. : *Desmons*, député du Gard et président de l'*Ordre*, déclare que : « La lutte engagée entre la *Franc-Maçonnerie* et le Catholicisme est une lutte à mort, sans trêve ni merci. »

Rien ne peut mieux donner l'idée de la fourberie scélérate du *carbonarisme* ou maçonnerie italienne, que deux lettres, l'une écrite par Nubius au juif prussien Klauss, bailleur de fonds, et l'autre par Felice (Ancône, 11 juin 1829), à l'occasion d'une Encyclique de Pie VII contre les sociétés secrètes (Darras, *Hist. de l'Égl.*, tome XL, page 324).

On peut dire que l'hypocrisie est le fond même de la maçonnerie : « Ayez soin de faire exagérer la forme des protestations contre le régime social, politique, économique et religieux actuel de manière à pouvoir, une fois le terrain populaire soulevé et remué par ces exagérations, y semer nos véritables doctrines qui auront ainsi un caractère vraiment modéré. « Évitez néanmoins de trop pencher du côté du prolétariat ; car le prolétariat réclame, mais ne *rapporte pas*. » — « Notre véritable objectif est les classes dirigeantes dont l'*instruction superficielle* et l'*ambition inconsidérée* constituent pour nos doctrines le milieu le plus favorable à leur développement. » — « Évitez toujours, et en vertu des mêmes principes, de mêler l'*Ordre* d'une manière directe à quoi que ce soit et, en conséquence, d'encourager de toutes vos forces les publications maçonniques. » — « Mais si les circonstances rendaient indispensable l'intervention directe de l'*Ordre* choi-

sissez et désignez à l'avance le Frère qui doit être victime de cette immixtion et jouer le rôle de bouc émissaire pour que son sacrifice, fait publiquement avec le retentissement le plus grand possible, rende à l'Ordre son innocence sans tache. L'Ordre doit rester immaculé, inaccessible au soupçon. » — C'est trop tard, *mentita est iniquitas sibi* (Rituel en usage pour les réceptions de 33^e, avec l'anneau, cité par miss Diana Vaughan, *mém.*, septembre 1895, p. 71).

On a rendu publique l'allocution adressée à Garibaldi par *Anghera*, lors de la réception de celui-là à un grade suprême de la F.·.-Maçonnerie, à Palerme, le 5 avril 1860, 10 ans avant la guerre franco-allemande : Abolition du pouvoir temporel et spirituel ; abaissement de la France par l'Allemagne ; suppression de la patrie, de la famille, de la propriété ; athéisme, matérialisme, tout y est. La *Croix*, de Paris, a donné le morceau tout entier (30 août 1893). Par là s'explique assez bien le rôle du *condottiere* en présence de notre armée de l'Est à Dijon. — Ce discours d'Anghera est très instructif. On y lit : « L'homme est à la fois le Dieu, le Pontife et le roi de lui-même. — Il a le secret sublime, la clef de toute science, le sommet de l'initiation... Quant à nous, grands chefs, nous formons le bataillon sacré du sublime Patriarche qui est à son tour le Dieu, le Pontife et le Roi de la Franc-Maçonnerie. » Quel Dieu et quel Pontife qu'Adriano Lemmi ! (V. l'*Ennemie sociale*, hist. de la Franc-Maçonnerie par P. Rosen, p. 21. — l'auteur très *illustre Souverain, grand inspecteur général du 33^e degré*, a copié ce discours sur le texte original) ; à travers le pathos, les longueurs et redites, la fastidieuse nomenclature des dénominations arbitraires et bizarres des divers grades, ce factum présente un programme de maçonnerie et de subversion sociale qu'on trouverait difficilement ailleurs plus complet.

Constatons en passant que la maçonnerie est pleine de contradictions, comme toutes les sectes, filles du père du mensonge. Ainsi le roi de Suède dirige la maçonnerie suédoise, sous le titre de Vicaire de Salomon, de sorte que le roi est Vicaire protestant du Christ que symbolise Salomon, d'autres regardent eux aussi le Christ comme fondateur de leur secte.

« La Franc-Maçonnerie est, en somme, la Société la mieux

organisée contre l'Église et la réaction, » dit le journal la *Lanterne*.

Trois *souverains Directoires* exerçaient leur autorité sur tous les affiliés de l'Europe : le Directoire *dogmatique* de Charleston (États-Unis), entre les mains des Juifs ; le Directoire *politique* de Rome, présidé par le banquier juif Adriano Lemmi ; le Directoire *administratif* de Berlin, présidé par le juif Bleichröder (1). Nous apprenons que le souverain Directoire dogmatique de Charleston vient d'être transféré dans la capitale usurpée de l'Italie ; le juif Makay, qui le présidait, est remplacé par le *gallophobe* Ad. Lemmi, remplacé lui-même au Directoire politique par le juif *Dal-Medico*, révolutionnaire forcené. De 1877 à 1887, il y eut division et hostilité dans la Franc-Maçonnerie italienne. En 1887, M. Lemmi fut nommé grand-commandeur effectif du G. : O. : d'Italie résidant à Rome, ce qui n'empêcha pas ce G. : O. : d'Italie comme celui de Belgique de reconnaître l'autorité du grand Pontife Luciférien de Charleston, Albert Pike. Ad. Lemmi est un chrétien renégat, auteur d'un *hymne à Satan*, et, d'après une brochure qui circule à Rome, condamné pour vol à un an de prison, à Marseille, en 1844. Il a protesté contre cette accusation ; mais la protestation a été réfutée par des actes de l'état civil. « Si je n'étais pas Italien, a dit ce personnage, je voudrais être Prussien ; mais Italien ou Prussien, je hais Dieu et la France » (2). La *Rivista della massoneria italiana* (tome XVIII, page 304) publie une circulaire du secré-

(1) C'est un des membres de ce directoire de Berlin qui a adressé, le 9 juin 1880, au grand-maître Lemmi, le télégramme suivant revêtu de vingt signatures : « Nous nous associons à la lutte sublime entamée au nom de la Libre-Pensée contre le Vatican, l'ennemi éternel de l'Italie. »

(2) Domenico Margiotta ayant occupé un grade élevé dans la maçonnerie italienne a adressé à Lemmi une lettre de démission dans laquelle il déverse le mépris sur ce personnage et fait rejaillir ce sentiment sur toute la secte qui admet un pareil maître et quoique, d'après l'auteur, son élection ait été frauduleuse. Cette lettre est le prélude d'une publication plus importante. Le même Margiotta a écrit aussi à Miss Vaughan une des grandes maîtresses de la maçonnerie américaine pour chercher à lui faire ouvrir les yeux, comme il l'a fait lui-même, à la lumière du catholicisme, bienfait qu'il doit en grande partie à Mgr Fava (V. *La vie d'Ad. Lemmi* en 400 pages, très instructive sur et contre la maçonnerie).

taire du Grand-Orient à toutes les Loges, où il est dit que c'était le vœu de la Maç. ., depuis de longues années (de s'établir à Rome). La même circulaire ajoute que la fête de l'Anniversaire de la dépossession du pape regarde exclusivement la Maçonnerie. Voilà donc le pape luciférien bien installé à l'ombre du Quirinal. Mais ce Quirinal lui-même est-il solide? Voici qu'en 1895 le ministre-dictateur Crispi serait prêt à supplier le Pape de permettre aux catholiques de voter pour soutenir un édifice croûlant qui semblait si solidement établi, quelle aberration et quel châtement!

Il y a, en outre des officines susdites, le grand directoire central de Naples qui a le gouvernement de la haute maçonnerie européenne et où sont inscrits les noms de tous les personnages politiques de l'Europe, ayant été initiés à la secte, à quelque degré que ce soit. Le F. . G. Bovio est actuellement grand-maître de ce directoire.

Chaque nation a de plus un *patriarche maçon Emérite*. Le professeur Margiotta nomme les patriarches d'Angleterre, d'Allemagne, d'Espagne, des Indes, d'Égypte, etc., et le lieu de leurs résidences respectives. Ils forment le grand Conseil du Pontife A. Lemmi. Le grand *patriarche maçon Emérite* de France est M. Floquet. Le nouveau président du G. . O. . de France (novembre 1894), le F. . Blavin, ancien député de Clermont-Ferrand, est un des maçons les plus haineux contre l'Église.

Il vient, paraît-il, d'être remplacé par Lucipia, un des plus beaux ornements du Conseil municipal de Paris, le sanguinaire communal qui ne dut la vie, en 71, qu'à l'intercession puissante d'un prêtre, son ancien condisciple au petit séminaire d'Ancenis, M. l'Abbé Joly.

Il y a aussi pour les Indes et le Nouveau-Monde les grands directoires centraux de la haute maçonnerie à Calcutta, Washington et Montevideo. Chose étrange, ou plutôt très naturelle, ces grands niveleurs affectent toujours la souveraineté. Ils ont leurs souverains directoires, leurs souverains délégués, les maîtresses Templières souveraines, etc.

Il y a de plus une souveraine puissance législative ignorée des neuf dixièmes des maçons et qui est le Pontife suprême Palladiste, rite suprême.

Tout pouvoir, en Europe, vient de Rome et de Berlin. Est-

il étonnant qu'en 1886, quatre cent quatre loges *françaises*, si on peut les appeler ainsi, sur quatre cent neuf, aient exprimé par un vote leur satisfaction de l'annexion de l'Alsace-Lorraine? Veut-on la raison et la preuve de cette prédilection pour l'Allemagne? « Les chevaliers teutoniques fondent la Prusse. Par la Prusse, hérétique comme eux-mêmes et comme l'étaient les Templiers, ils fondent l'Allemagne et aujourd'hui, qu'on le veuille ou non, ils gouvernent à leur gré le monde » (F. Rahlembeck, 10 fév. 1858, *Bullet. du Sup. Cons. de Belgique*, n° 31, p. 67). On a beaucoup remarqué, à l'occasion des fêtes franco-russes, à Paris, l'absence de toute manifestation extérieure au Grand-Orient de la rue Cadet. C'était logique et prévu; Rome et Berlin ne peuvent pas vouloir le relèvement de la France. Veut-on une autre preuve des sentiments anti-patriotiques de la secte? On se souvient qu'à la mémorable séance du Sénat, 8 janvier 1894, où fut votée la fête nationale de Jeanne d'Arc, M. Wallon lut à la tribune une injonction adressée par la L. La Clémentine-Amitié à ses amis à l'effet de combattre la loi proposée. Plusieurs L. ont agi dans le même sens.

Après tant de discours dans les loges, de manifestes, d'aveux et de révélations de tout genre, qui oserait dire actuellement que les *filz de la veuve* (allusion à l'origine manichéenne de la secte) s'occupent de bienfaisance et non de religion ou plutôt d'irréligion? Une aussi audacieuse mauvaise foi n'est plus possible. Oh! oui, de la bienfaisance! Un F. ne disait-il pas récemment que les *maçons* pauvres sont le *fléau de la Maçonnerie*? Il vaudrait mieux, en vérité, une religion d'État avec une tolérance sagement libérale (1), que ce que M. Andrieux appelle si justement *une irréligion d'État*; car ces gens-là ont la prétention, nous l'avons vu, d'être *tout* dans l'État, d'être l'État lui-même, et aussi d'envalir l'Église, comme au Brésil, pour la ronger à l'intérieur. Du reste, la triste et grotesque société qui se recommande des *Templiers* (Maçons du temple, grand Architecte de l'univers, etc.) et s'affuble d'une terminologie hébraïque mêlée d'argot, aussi bien que d'une ridicule ferblanterie, commence

(1) Nous nous servons de cette expression *sagement libérale* après le P. de Ravignan, cet esprit si exact et si parfaitement orthodoxe.

à se démoder depuis qu'elle est moins secrète ou plutôt si connue; et l'on voit souvent, dans les journaux, des lettres où de braves gens se défendent d'y appartenir ou d'y avoir appartenu, quelquefois dans un but électoral, ce qui est bon signe; citons cette protestation significative: « Mon seul regret est d'avoir appartenu à une secte qui, sauf de rares exceptions, ne comprend que des juifs exploités de la République et des opportunistes ennemis de la démocratie. » (Paris, 18 juillet 1893. Émile Grousset, député de la Seine, exclu pour cause politique, comme révisionniste.) Mais cette congrégation *très autorisée*, cette Église de Satan, comme autrefois le paganisme, a la vie très dure. *L'Église de Satan!* Certains esprits, qui font les délicats, diront que c'est un *gros mot*. Nous pourrions alléguer, pour la France, des témoignages et des faits probants. Bornons-nous pour le moment à rappeler que des maçons américains des deux sexes professent *ostensiblement* le culte de *Lucifer*. Indépendamment de ce culte idolâtrique et des prestiges diaboliques on peut citer des crimes d'un caractère vraiment infernal. Il a été publié un livre dont nous ne donnerons pas le titre par crainte de provoquer une curiosité malsaine. L'auteur y révèle des secrets d'arrière-loges, composées d'initiations bien choisis; c'est un mélange de turpitudes innombrables et d'affreux sacrilèges dont un prêtre, un vrai prêtre, mais aussi vrai suppôt de l'enfer, se fait le ministre et l'abominable pourvoyeur. Une plume honnête et surtout sacerdotale, se refuse à préciser de tels faits. On y retrouve les infamies des manichéens et des gnostiques qui servirent autrefois de prétexte aux païens pour d'atroces calomnies contre les premiers chrétiens (1). On sait quel désarroi produisit dans une Loge de Lyon, en 1846, le P. Jandel par sa présence *incognito* et par un signe de croix (*Vie du R. P. Jandel, général des dominicains*, par le P. Cornier, p. 138, 2^e éd.,

(1) L'infâme Henri IV, roi de Germanie (Il ne reçut le titre d'Empereur que de l'un de ses six antipapes) qu'on a cru affilié aux manichéens, fit commettre de pareilles horreurs en sa présence et d'aussi hideuses parodies, une nuit de Noël, dans la chapelle du palais épiscopal de Ratisbonne (Darras, *Hist. de l'Égl.*, t. 25, p. 713). Ce que nous disons ici se complètera et s'éclaircira plus loin dans le cours même de cette dissertation.

Paris, Poussielgue, 1891). « Saluez le génie rénovateur vous tous qui souffrez. Levez haut les fronts, mes F. :., car il arrive, lui, *Satan le Grand* » (*Rivista della Massoneria Italiana*, X, p. 205). « Elle a bien raison la Bible quand elle appelle Lucifer le plus beau des anges déchus, car la lumière est bien l'ennemie la plus acharnée des religions » (*Ibid.*, XVII, p. 379).

C'est par de pareilles inepties qu'on prétend remplacer les *dogmes* ! Comme si la religion n'était pas l'ensemble des rapports nécessaires entre l'infini et le fini. Mais la maçonnerie, agent purement négatif et de destruction, n'a d'autre doctrine que des phrases déclamatoires et pêche, comme toutes les autres sectes, par l'absence totale de métaphysique et de logique.

Mais le Ciel ne sera pas vaincu par l'Enfer, et les ennemis de l'Église de Dieu reconnaissent eux-mêmes sa puissance : « Ce qui est vivant encore, très vivant et très puissant, c'est l'Église catholique, la plus grande force politique organisée qui soit » (Clémenceau à une réunion électorale). Nous n'assistons pas encore aux *funérailles d'un grand culte* comme l'a prétendu Jouffroy.

Spüller lui-même rend un témoignage plus explicite encore à la puissance et à la *sagesse* de l'Église. Que dire du F. :. Hubbard qui, dans une réunion électorale. lui aussi, a failli se faire embrasser par son curé ? « L'Église est la personne morale perpétuelle. Elle a en tous lieux des sujets plus soumis au suprême docteur de la Foi et de la morale que n'importe quels sujets à n'importe quel prince. Ce n'est pas un État ; mais, au premier chef, une puissance. L'occupation de Rome par le roi d'Italie crée une situation violente. Le schisme et la Réforme ont contribué à fortifier en la rendant plus nécessaire l'Unité de l'Église. Les affaires de Rome sont devenues de plus en plus les affaires du monde. Il n'y a pas de gouvernement constitué de façon plus sage et plus habile, composé d'hommes plus éminents, plus expérimentés. Le Sacré-Collège est une réunion magistrale de politiques et de diplomates. Léon XIII règne et gouverne si heureusement et si habilement qu'on ne peut que répéter : *ad multos annos* » (M. Benoist, *Revue des Deux-Mondes*, juill. 1894).

Depuis les dernières élections, les maçons, les radicaux et

les socialistes s'agitent plus que jamais pour l'assaut du pouvoir, aidés, dit-on, — c'est peut-être une calomnie. — par l'or de la *triple alliance* pour fomenter des grèves. La franc-maçonnerie fait mine d'évoluer vers le socialisme. On lit dans un numéro de la *Lanterne*, du commencement d'octobre 1893 : « L'essentiel est que les ouvriers indépendants et non cléricaux soient convaincus que la *Maçonnerie* n'est ni *bourgeoise* ni *égoïste*, et qu'elle est résolue de marcher à l'avant-garde du *socialisme*, comme elle a toujours marché au premier rang de la libre-pensée. » C'est très bien ; mais que diront les bourgeois libres-penseurs et les juifs directeurs, si l'on veut *partager* leur caisse ? (1)

Car, enfin, le socialisme n'est rien, ou il est la propriété collective obligatoire, en opposition au septième commandement de Dieu. On a voulu démontrer que cette erreur subversive est la conséquence de la République. Non ! on a vu bien des républiques sans socialisme ; mais elle se déduit logiquement de la République révolutionnaire, ayant pour base l'athéisme pratique et la négation de la vie future. Quand ces pauvres égarés voudront-ils comprendre que si, par impossible, tout le monde était riche, tout le monde serait pauvre, parce que personne ne voudrait travailler ? On disait autrefois : *Ah ! si le roi le savait !* on peut dire aujourd'hui : *Ah ! si le peuple savait à quel point il est exploité !* Le *Journal de Roubaix* contient un récit très instructif (novembre 1894), sur la conversion d'un ouvrier nommé Grégoire, l'un des plus ardents collectivistes de la région, las d'être exploité.

Le socialisme, qui fait des progrès depuis 1871 et a maintenant des adeptes dans tout le pays, sera probablement, à moins qu'il ne plaise à Dieu, la forme spéciale de l'évolution révolutionnaire au XX^e siècle. Il mettra à profit tous les progrès de la chimie, cette science utile dont le XIX^e siècle est si fier. On a très justement appelé les anarchistes des *chimistes sans dogmes*, à la manière de M. Berthelot. La lutte sera vive, car il y a actuellement en France 20 millions de propriétaires, grands ou petits, fonciers ou rentiers ; mais, en

(1) Le Convent de 1895 a nommé Président du G. : Orient de France le F. : Lucipia, ancien *clérical*, *communard* en 1871 et président du Conseil général révolutionnaire de la Seine.

révolution, ce sont les minorités qui s'imposent par la violence. Si cette tragi-comédie réussit se sera la ruine et la dissolution complète sans aucune lueur à l'horizon ; car le père du socialisme moderne Karl Marx a avoué qu'il n'a pas une idée précise sur l'organisation de la société future.

En écrivant les lignes qui précèdent, nous ignorions le mot prononcé par le célèbre professeur Claudio Janet : « Le socialisme sera la grande hérésie du XX^e siècle. » M. de Mun ajoute : « Je crains en effet qu'elle ne succède, par une filiation naturelle, au libéralisme qui fut la grande hérésie du XIX^e siècle. » Lettre du Comte de Mun au *Nouvelliste* de Lyon (décembre 1894).

L'accueil sottement enthousiaste fait à Paris par 50.000 badauds à Rochefort, le socialiste amnistié, le 3 février 1895, est un signe des temps et un pronostic.

Que nous réserve ce mystérieux XX^e siècle, ou du désordre complet ou de la restauration de l'ordre, après le chaos de notre siècle, où le vrai et le faux, le bien et le mal, le beau et le laid, l'or, le plomb, les diamants et les pierres brutes s'agitent comme en ébullition dans le cratère d'un volcan ? Il y a moins d'or que de scories, il faut l'avouer. Les sciences physiques et industrielles ont fait dans ce siècle des progrès dignes d'admiration. La Tour Eiffel, si affreuse sous le rapport de l'esthétique, en est le chef-d'œuvre ou plutôt le merveilleux tour de force. C'est la gloire des ingénieurs et des forgerons. Mais que sont devenues les sciences intellectuelles et morales ? Elles s'abaissent comme l'Arc de Triomphe ou les tours de Notre-Dame vus du haut de la fameuse Tour. L'art lui-même a donné sa mesure dans le maussade *Grand Opéra*.

Quant à ceux qui jouissent des commodités et du luxe de la vie, savent-ils que certains produits de l'industrie exigent de ceux qui les élaborent des fatigues au-dessus des forces humaines et meurtrières à bref délai ? Ils favorisent ainsi, sans le savoir, le socialisme.

Ce que l'on peut affirmer c'est que la logique de la souffrance, cette inexorable loi de l'humanité déchue, ne permet plus de milieu entre le christianisme et le socialisme. L'antiquité païenne avait résolu le problème par l'esclavage et le suicide. Pour être juste envers notre temps, on doit recon-

naître, et c'est un motif d'espérer, qu'il a compris et largement pratiqué la charité, nous voulons dire l'aumône, trop souvent peut-être sous le nom amoindri de bienfaisance ; car il faut tout *laïciser*.

On a même inventé pour cela un mot affreusement barbare, celui d'*altruisme*, qui ferait une rime riche avec *incongruisme* si les deux mots étaient français.

En 1789-93, on n'avait pas proclamé formellement la théorie anti-sociale, dite socialisme, mais on l'avait mise en pratique ; seulement, les vols accomplis au nom de la nation ne lui profitèrent en rien et ne firent qu'aggraver la banqueroute ; les déprédations n'arrivaient pas aux caisses de l'État, elles restaient aux mains des pillards qui fonctionnaient du haut en bas de l'échelle prétendue gouvernementale.

Quant aux juifs, directeurs de l'ordre maçonnique, M. Aurélien Scholl dit qu'*ils ne sont libres-penseurs que dans la religion des autres*. Sont-ils croyants, même dans la leur, en mettant le Talmud, ce code anti-social, avant la Bible ? Le sont-ils, les rabbins qui prêchent aujourd'hui l'athéisme dans les loges et demain, dans la synagogue, dissertent avec onction sur les plus touchantes vertus ? Ignoble et sacrilège comédie ! (V. l'anecdote *Susini* dans la *Libre Parole* et dans l'*Univers* du 15 octobre 1893, édit. semi-quotidienne). Depuis que Louis XVI, par sensibilité, faiblesse et entraînement, a accordé aux Juifs le droit de cité, comme si l'on pouvait appartenir à plusieurs nationalités, ils sont plus que jamais devenus la plaie de la société chrétienne (1). Aussi M. Ribot a-t-il stupéfié l'opinion en s'écriant solennellement à la tribune (avril 1895) : « J'ai écarté la question juive. » C'était bien plus facile que de la résoudre. La Papauté reconnaissait aux Juifs cette liberté de conscience qu'elle a toujours respectée, surtout chez ceux qui sont dans l'erreur par le malheur de leur naissance, et Rome s'est appelée au moyen âge le *Paradis des Juifs*. Clément VI les sauva d'un massacre général, lors de la peste de 1350 qui faillit dépeupler l'Europe. Alexandre II en 1066 et avant lui saint Grégoire le Grand avaient agi ainsi. Mais les papes se sont bien gardés d'en faire des

(1) C'est une erreur ou un mensonge d'attribuer à la Révolution et non à Louis XVI l'affranchissement des Juifs.

citoyens, et ils étaient justement et exactement surveillés. Innocent III au 4^e Concile général de Latran, pour réprimer leurs usures et leur insolence, défendit de leur conférer aucun office public. En 1870, Crémieux, profitant de son passage au pouvoir et de sa domination sans contrôle, octroya à ses coreligionnaires d'Algérie la nationalité française. Ce fut le signal d'une grande révolte. Les Arabes, qui méprisent souverainement les Juifs, ne nous l'ont jamais pardonné. L'idée n'était guère plus heureuse que celle du *Grand royaume arabe* de Napoléon III (1).

(1) Avant Napoléon III, on avait vu un fils de Louis-Philippe, un petit-fils de saint Louis, poser solennellement la première pierre d'une mosquée. Si Louis IX mourant à Tunis avait eu cette vision ! Aujourd'hui les libres-penseurs voudraient fonder des séminaires musulmans, et l'indifférentisme faisant toujours des progrès, des catholiques trouvent à propos d'ériger une mosquée à Paris. En Algérie on enseigne le Coran dans les écoles musulmanes officielles. C'est un esprit de tolérance dont on devrait faire bénéficier les catholiques de France. Mais les franc-maçons redoutent avec raison le Dieu de l'Évangile, non celui du Coran. Quant aux Juifs le *grand justicier* saint Louis avait exilé de France tous leurs banquiers et cela lui valut une fois de plus les bénédictions de son peuple. En serait-il autrement aujourd'hui ? Peu après, en 1291, un édit de Philippe-le-Bel chassa les Juifs de toute la sénéchaussée de Poitiers, « ayant appris, dit l'acte royal, que le territoire poitevin était inhumainement exploité et écrasé par un grand nombre de Juifs qui s'y livrent à une usure criminelle et à toute espèce de commerces illicites »... Qui nous délivrera aujourd'hui des spéculations, des coups de bourse, de l'agiotage effréné, des affaires véreuses, du charlatanisme et des escroqueries de toutes sortes ? La juiverie a fait tache d'huile. Le culte du veau d'or envahit tout. Il n'y a que le vulgaire qui se contente de l'intérêt à 3 0/0. En l'an de grâce 1895, en France, les fils d'Israël détiennent onze fonctions élevées au ministère de l'agriculture, vingt et une à la direction des postes et télégraphes, vingt-sept aux finances, trente aux travaux publics et trente-cinq à l'instruction publique très envahie aussi par les protestants, sans compter les préfetures, les sous-préfetures et autres postes censés de confiance. Ne dirait-on pas qu'ils sont une partie considérable de la nation ou qu'ils ont conquis la pauvre France où ils sont arrivés avec des sacs de lorgnettes ? Que ne se bornent-ils à reconstruire leur Temple avec l'aide du *grand architecte* ?

Il ne faut pas oublier qu'en France les juifs ne sont que 300.000 sur une population de 38 millions. Notons un autre détail au point de vue de l'égalité. La moyenne des traitements des rabbins est de 2.105 francs, celle des curés est de 1.014. Les ministres protestants ont 1.900 francs

Nous ne terminerons pas ces indications sommaires sans signaler encore un tout récent document sur la Franc-Maçonnerie : le *Bulletin des serriteurs de Saint-Pierre*, sous le haut patronage de Mgr Fava, dans son numéro d'octobre, donne de longs détails sur le grand *Convent maçonnique* de septembre 1893, qui confirment pleinement tout ce que nous disons et montrent la rage de la secte contre le *cléricalisme*. Notons seulement deux points : très pressante recommandation du secret (il est temps !) et nécessité absolue de l'enrôlement des femmes : « Quand elles seront conquises, les F. : pourront déposer leurs *glives* et leurs *cordons* (et tous leurs hochets). » Une conclusion s'impose à tous les chrétiens et conservateurs de toutes nuances, celle du journal *l'Autorité*, certainement ici dans le vrai : « Avec les Francs-Maçons, aucune concession, aucune transaction, aucun ralliement n'est possible. » Il y a longtemps que Rome l'avait dit.

Voici une citation qui présente l'appréciation exacte de la secte maçonnique, sous le rapport de son recrutement. Dans un livre intitulé : *Le drame de la vie*, remarquable roman théologique, — nous employons ce mot, faute d'autres, — dont l'auteur est le P. Pesnelle, docteur en théologie, professeur honoraire à la Faculté de Bordeaux, nous voyons, au chapitre : *Scène nocturne au Panthéon*, une assemblée de démons, comme dans le *Paradis perdu*, ou dans les *Martyrs* de Chateaubriand. La scène se passe après la victoire de Constantin sur Maxence. Un délégué de Satan propose un nouveau plan de combat contre les chrétiens. La Franc-Maçonnerie, vue dans l'avenir, y tient une grande place. On y lit ce passage : « Nous recruterons ce parti d'action dans la classe dirigeante, parmi les hommes que leur disposition à sacrifier les espérances de l'avenir aux jouissances du présent et le désir de ne plus croire, pour ne plus craindre, amènent tout naturellement à désirer la suppression de la foi chrétienne ; nous y pousserons les ambitieux et les déclassés que leurs convoi-

Les séminaires protestants et israélites sont subventionnés. Les séminaires catholiques ne le sont plus.

Satan, le *prince de ce monde* et de la Révolution, n'en veut qu'au catholicisme. Les séctaires sont, avant tout, des révoltés qui, bien à tort, donnent à la révolte le nom d'indépendance.

tises prédisposent à devenir des sectaires. A défaut des véritables hommes de science, sur lesquels nous ne pouvons pas compter pour l'action, nous y appellerons les savants de seconde main, que la vanité d'un savoir incomplet passionne aisément contre les idées chrétiennes. Ils seront les meneurs apparents à côté du Juif, dont la haine pour le Christ nous permettra de faire de lui l'instigateur secret et véritable (il n'est plus secret aujourd'hui!). Le reste sera pris dans le troupeau des esprits serviles, dont l'influence fait ce qu'elle veut, et qui appartient au premier occupant (1) » (Delhomme et Briguët, édit., Paris).

(1) L'auteur, dans la conclusion de son livre, insiste sur la nécessité d'influencer très puissamment les classes dirigeantes. Il croit que les vrais savants catholiques, aussi nombreux qu'en d'autres temps, devraient s'entendre et s'associer pour des écrits périodiques dont la valeur et l'intérêt s'imposeraient. Il faudrait refaire la philosophie comme l'histoire ; car elle est le premier ministre de la théologie et, dans l'ordre naturel, la reine des sciences. Sans philosophie, point d'histoire ni de bonne littérature. Sans la métaphysique, la logique et la psychologie, la théologie elle-même est impossible. Aussi Léon XIII dans sa lettre du 22 juillet 1891 au cardinal G. Goossens, archevêque de Malines, exprimait-il le désir que les élèves du collège Belge à Rome y fassent leurs cours de philosophie. « Aucun secours plus utile et plus solide ne peut leur être donné pour continuer ensuite leurs études de théologie. » C'est la *tradition* constante. Dans un récent document le Pape Léon XIII a grandement loué l'École philosophique et théologique si illustre d'Alexandrie dont les maîtres Origène et Clément brillèrent d'un incomparable éclat. Peut-être le P. Pesnelle est-il trop sévère en attribuant à Descartes la principale responsabilité de la déviation, dans les temps modernes, de cette science maîtresse ; nous disons *peut-être*. Rohrbacher, dans son *Histoire de l'Église*, avait eu moins de rigueur pour le philosophe de La Haye (Indre-et-Loire), revenant à son endroit sur un premier jugement. Nous savons bien que Bossuet prévoyait les conséquences fâcheuses de la philosophie cartésienne, *mais, à son avis, mal entendue*. Le *doute méthodique* n'implique nullement le rationalisme, et son auteur demeura toujours sans inconséquence un ferme croyant. La reine Christine de Suède attribuait à ses entretiens avec le célèbre philosophe la cause première de sa conversion au catholicisme. En définitive, le XVII^e siècle, demeuré si profondément chrétien, était cartésien. Le panthéiste Spinoza n'emprunta que le masque de cette philosophie et il fonde son système, il faut le dire, sur un puéril jeu de mots dans la définition de la substance. Ce qu'on peut reprocher à Descartes, au seul point de vue rationnel, c'est de n'avoir pas assez tenu compte de la valeur de la tradition et même de l'enseignement théologique que le P. Passaglia appelait justement une règle philosophique extérieure

Il y eut une exception qui en fait supposer bien d'autres et prouve une fois de plus l'astucieuse habileté de Satan et de

(*norma exterior*), règle qui maintient la distinction et l'accord nécessaire de ces deux sciences (*Cours de philosophie* prof. à la Sapience, 1858-59). Il suffit de laisser à Descartes les erreurs qui lui appartiennent réellement sur la *substance*, l'*âme des bêtes*, etc. En dehors de ses spéculations philosophiques, il restera toujours à Descartes la gloire d'avoir été, dans les sciences mathématiques, le puissant précurseur de Newton.

Pour n'exagérer en rien l'importance de la philosophie, disons sur cette science un dernier mot emprunté au cardinal Gonzalès, une des grandes gloires de l'Espagne contemporaine. « La philosophie recherche la vérité ; la théologie la découvre » (*Hist. de la philosophie*). « La philosophie poursuit et atteint quelques-unes des grandes idées sur lesquelles se fonde la religion ; mais par la nature de ses procédés et les limites de son domaine, elle n'a jamais fondé et ne saurait fonder une religion. A parler exactement il n'y a point de religion naturelle (si ce n'est en abstraction) ; car, dès que vous abolissez le surnaturel, la religion disparaît », (Guizot *L'Eglise et la société chrétienne en 1861*, p. 25). Ni Cousin ni Jules Simon n'ont jamais dit une parole si sage et si vraie.

On a dit de l'abbé Bautain qui avait enseigné brillamment la philosophie rationaliste au Collège royal et à la faculté des lettres de Strasbourg : « Le professeur de philosophie avait trouvé la vérité dans l'Évangile et, avec la vérité, il avait trouvé la vie. » Ame ardente et sincère, esprit perspicace, élevé, profond, infatigable à l'étude, cinq fois docteur, l'abbé Bautain ne se préserva pas de l'erreur du *fuléisme*, sans doute parce qu'une méthode rigoureuse et traditionnelle n'avait pas suffisamment présidé à ses études théologiques. Reconnaissons aussi qu'il avait été effrayé par les égarements passés de sa propre raison et par la déviation de toute la philosophie contemporaine. On pourrait dire de lui qu'il pécha par excès de foi, comme Fénelon par excès d'amour de Dieu. Il se rétracta pleinement (1814), mais la condamnation de cette erreur prouve une fois de plus combien l'Église tient à défendre les droits de la raison et de la philosophie, comme ceux de la foi, et à maintenir la distinction des deux sciences.

C'est ainsi que l'Église avait anathématisé le jansénisme qui exagérait l'action de la grâce jusqu'à la négation de la miséricorde et de la justice divines aussi bien que de la liberté humaine. Cette erreur, comme toutes les erreurs modernes, fut persévéramment combattue par la *Compagnie de Jésus*. Mais loin de nous la pensée d'assimiler une erreur passagère et de bonne foi à la plus opiniâtre peut-être de toutes les hérésies.

Il n'en reste pas moins que la Foi seule, par conséquent la théologie, trouve la vérité complète et à son plus haut degré de certitude. Veut-on saisir le contraste ? Voici ce que Thiers écrivait, à l'occasion de la mort de sa mère, à M. A. Deschamps, 7 septembre 1869 : « Il y a longtemps, car c'est depuis ma naissance, que je crois à la divine sagesse, à la

ses suppôts. Il s'agit de J. de Maistre. Oui, le grand chrétien, le grand écrivain, le zélé et illustre défenseur des droits de Dieu et de l'Eglise, l'ennemi irréconciliable de la *Révolution* sous toutes ses formes, se laissa surprendre, dans sa jeunesse, non pas aux *idées maçonniques*, mais aux apparences d'une société de bienfaisance, très à la mode alors à Chambéry, comme partout. La secte ne s'était pas encore démasquée et vivait de secret et de mensonge.

..L'esprit de vertige et d'erreur,

De la chute des rois funeste avant-coureur,

avait prévalu contre les *enseignements* du Saint-Siège.

Le futur auteur du livre *du Pape* les ignorait (*J. de Maistre avant la révolution, 1753-1793*, par F. Descottes, édit. Picard, Paris, 1893).

Louis XVI et ses deux frères étaient affiliés aux Loges. Passe pour Louis XVIII, imbu de voltairianisme! Chiaramonti (plus tard Pie VII) écrivait, en 1790, à Pie VI que l'on soupçonnait plusieurs cardinaux d'être affiliés (P. Rosen, *Hist. de la maçonnerie*, p. 50). A cette époque néfaste l'aristocratie européenne affluait dans les loges et une partie du clergé suivait le mouvement. Caroline, reine de Naples, sœur de Marie-Antoinette, prenait la secte sous sa protection en haine du ministre Tanucci qui la détestait malgré sa propre antipathie contre les jésuites.

Terminons par une citation curieuse : Mgr Le Roy, évêque du Gabon, écrit à Mgr Fava que la vraie maçonnerie avec ses adeptes, ses secrets, ses grades existe au sein des tribus sauvages du pays, dans le but de maintenir le paganisme dans son intégrité. Le maintenir ou le ramener, c'est toujours la même entreprise.

Après avoir présenté en raccourci la *Maçonnerie* en elle-même, dans son but et son mode de recrutement. il nous reste à indiquer son action actuelle sous le rapport politique ; mais un tel aperçu doit être précédé d'une exposition de principes, que nous semble exiger ce point de vue spécial (1).

divine bonté et que j'ai confiance dans l'avenir qu'elle me réserve. Mais cette conscience du philosophe religieux *n'a pas la puissance consolatrice de la foi.*

(1) Napoléon, dont le coup d'œil était d'ordinaire plus pénétrant, n'avait pas saisi le côté sérieux et pervers de la secte. Le docteur anglais

Nous ne voudrions nous départir en rien de la soumission, que la tradition de l'Église nous impose vis-à-vis des gouvernements existants. Quand le divin Maître enseignait à ses disciples de *rendre à César ce qui est à César*, le César d'alors était le second représentant d'un régime à peine établi, mal défini et mis en question à la mort d'Auguste. Il s'appelait Tibère, son précepteur avait dit de lui : « C'est un mélange de boue et de sang » et il marche dans l'histoire l'égal de Néron. Tout l'enseignement de l'Église est basé sur la révélation divine et apostolique, écrite ou orale. La théologie a pour but de coordonner cet enseignement en formules précises et d'en déduire les conséquences, sous la direction de l'Autorité suprême. Or, il nous semble, sans vouloir en faire la stricte application à un cas déterminé, que les données théologiques, sur ce point délicat, peuvent se résumer ainsi : un Pouvoir usurpé ou illégitimement acquis ne peut jamais se légitimer par le *fait accompli* de son établissement ; car on ne peut pas admettre, suivant le mot de Sénèque, que *le crime qui réussit s'appelle vertu*. Mais il peut prétendre à un droit en quelque sorte indirect à la soumission, pourvu qu'il ne soit pas *absolument* tyrannique, surtout si le cours du temps ou de grands services rendus amènent une sorte de prescription. En voici la raison : le droit du peuple, c'est-à-dire de la nation, supérieur à celui du Pouvoir lui-même, est de ne pas être exposé à des bouleversements indéfinis, probablement inuti-

O'Méara, médecin de l'Empereur à Ste-Hélène, raconte dans ses *Mémoires* que celui-ci, interrogé sur ce qu'il pensait de la *maçonnerie*, répondit : « C'est un tas d'imbéciles qui s'assemblent pour faire bonne chère et exécuter quelques folies ridicules. » Le côté grotesque ou humanitaire ne fut plus guère aujourd'hui que des dupes volontaires. De plus en plus les personnes de bonne foi imiteront M. Sagasta, le chef du ministère libéral espagnol, qui a déclaré, en plein parlement, s'être retiré de cette association dès que l'Église l'a condamnée ou qu'il en a eu connaissance.

Malgré le mot de l'Empereur cité plus haut, nous lisons dans l'*Histoire de la maçonnerie* de M. P. Rosen : « Elle se servit très efficacement de Napoléon I^{er} comme d'un instrument pour détruire partout en Europe tout ce qui était d'ordre chrétien, et y installer, en place, les principes révolutionnaires de la maçonnerie. » On sait que précédemment le mot d'ordre des loges avait été de ne pas résister aux armées de la République. En 1870 c'était le contraire, il fallait écraser la France.

les et toujours désastreux (1) ; un cas à part serait celui où le suffrage éclairé, libre et certain de la nation, l'aurait sanction-

(1) Il est facile de comprendre la parole inspirée de saint Paul : *Tout pouvoir vient de Dieu : non est potestas nisi a Deo* (Rom., XIII, 1). Dieu veut la société, il n'y a pas de société sans pouvoir ; Dieu veut donc le pouvoir d'une volonté quelquefois indirecte, mais réelle. Ne pourrait-on pas ajouter que plus un pouvoir assure la sécurité, la prospérité matérielle et morale, plus il est voulu de Dieu ? Toujours est-il que les dépositaires de la puissance publique sont tenus de réaliser en quelque mesure, la pensée du même Apôtre, au verset suivant : « Les princes sont redoutables à ceux qui font le mal, non le bien. » C'est une sorte de commentaire inconscient de ce verset qui a fait la fortune du prétendant Louis-Napoléon. « Il est temps que les méchants tremblent et que les bons se rassurent. » C'était habile après Ledru-Rollin, les journées de Juin et toutes les menaces du socialisme. Lady G. Fullerton qui voyageait alors en France écrivait à son frère : « Partout ceux que nous avons rencontrés nous ont dit que *L. Napoléon a sauvé la France*. Le caractère de Napoléon, sa conduite personnelle sont malheureusement faits pour inspirer peu de confiance. Il peut d'un instant à l'autre devenir un tyran, peut-être l'est-il déjà. Il peut, ce qui nous intéresse infiniment plus que tout, se montrer tout à coup ennemi de l'Eglise qu'aujourd'hui il protège. »

Aussi bien que la guerre, une révolution, fût-elle *contre-révolutionnaire*, doit être évitée, hors le cas d'une extrême nécessité. C'est sans doute ce que le noble comte de Chambord avait compris, et on le lui a reproché à tort. A l'exemple du Roi des rois, il voulait être le roi ferme, jaloux de ses droits, mais pacifique. *Rex venit tibi mansuetus* (Is., LXII, 11, et Math., XXI, 5). Cela soit dit sans aucun blâme de la conduite d'Henri IV, tant les circonstances étaient différentes, les guerres de religion ayant alors jeté le pays dans une anarchie complète. Et cependant à notre avis, la *Ligue*, dont le but principal et avoué ralliait le peuple de Paris et de la France, n'aurait pas permis, quelque affaiblie qu'elle fût, à un hérétique de monter sur le trône. Malgré ses fautes elle épargna à la France les horreurs qui ensanglantèrent pendant deux siècles les pays protestants, notamment l'Angleterre, les atroces persécutions renouvelées de Néron et de Dioclétien. Il faut en dire autant de l'Inquisition espagnole, malgré les préjugés *philosophiques* si tendres envers tous les *martyrs* pourvu qu'ils ne soient pas chrétiens et surtout catholiques.

Avant de détacher nos regards de cette belle et sympathique figure du comte de Chambord, dont le grand caractère avait forcé à lui rendre hommage ses pires ennemis, ceux qui, par esprit de coterie et entêtement de préjugés, lui fermèrent l'accès du trône, ajoutons que l'héritier des Bourbons semblait avoir mieux compris la monarchie chrétienne que la plupart de ses ancêtres. C'est pourquoi l'élite des esprits sérieux et animés d'un patriotisme éclairé avaient fondé sur lui les meilleures

né ; ce serait le *major et sanior pars* exigé par le droit canonique pour les élections ecclésiastiques (Décret, c. 57, tit. VI, *De Electione*). Le droit des tiers demeure toutefois réservé jusqu'à une prescription complète et en cas d'un changement de circonstances (1). Une pure hypothèse éclaircira cette dernière affirmation : que, par suite d'événements imprévus, mais toujours possibles, le Pouvoir et la Constitution qui nous régissent soient renversés, comme en 1848 et 1870, et qu'un gouvernement *provisoire* s'établisse comme à ces deux époques, chacun sera libre de faire prévaloir ses prétentions, ses opinions, ses préférences par tous les moyens honnêtes. L'application pratique du principe exposé est d'une extrême difficulté. Aussi est-il souverainement désirable qu'il y ait un arbitrage supérieur, incontesté et reconnu de tous. L'Église était en pleine possession de ce droit au moyen âge, du consentement et au grand avantage des peuples et des rois. L'a-t-elle perdu ? Il faut dire au moins qu'au point de vue de la direction des consciences, il est inaliénable. Le pape exerce une suprême judicature dans le christianisme, suivant le mot de Constantin le Grand.

Le pape glorieusement régnant nous rappelle en ce temps, la tradition de l'Église, relative aux gouvernements *de fait*,

espérances ; nous ne citerons que deux évêques illustres entre tous, le cardinal Pie et Mgr Freppel, prélats dont le rôle fut si important au concile du Vatican, et un publiciste hors ligne, Louis Veuillot. Ils n'auraient pas dit, comme certains prétendus monarchistes : il faut que *Monsieur de Trop* ouvre les yeux ou qu'il les ferme. Il les a fermés. qu'en avons-nous de plus ? Un dernier mot sur l'illustre exilé de Frohsdorf. On lui a reproché de chercher des prétextes pour ne pas régner. L'histoire doit enregistrer ici un témoignage digne de foi. M. de Margerie, encouragé par l'extrême bienveillance du prince, osa lui poser nettement la question. Voici quelle fut la décisive et magnifique réponse fortement accentuée : « Dites-leur que c'est comme s'ils disaient que le roi ne veut pas faire son salut, que le roi ne veut pas aller au ciel. On ne fait son salut qu'en faisant son devoir d'État. *Mon devoir d'État est de régner* (Page d'*Histoire contemporaine*, par M. A. de Margerie, Lille). On voit dans cette page avec quel mauvais vouloir ou quelle étourderie l'affaire de la restauration monarchique en 1873 fut traitée par les hommes graves qui jouaient les destinées de la France et ne comprirent pas leur effrayante responsabilité.

(1) Cette réserve en faveur des droits des tiers a été faite plusieurs fois notamment par Grégoire XVI.

dont la légitimité est contestée (1) ; et, en conséquence, sans nous imposer l'enthousiasme ou l'amour, ni aucune conviction théorique, il nous demande de nous soumettre à la *forme établie*, de n'y faire aucune opposition systématique et de concentrer tous nos efforts sur la défense des intérêts religieux, si gravement compromis. Quel catholique, tant soit peu versé dans l'étude de la théologie et de l'histoire ecclésiastique, oserait affirmer que, dans cette appréciation des faits et dans cette direction des esprits, le Docteur suprême a outrepassé ses droits ? On sait bien, du reste, que la légitime puissance directrice du pape dépasse son infailibilité. Il n'a pas seulement la pleine puissance de *paître* (par la doctrine), mais de *régir* et de *gouverner*. L'obéissance est quelquefois pénible et d'autant plus méritoire. Nous connaissons de nobles *ralliés* auxquels elle a coûté beaucoup et qui ont eu à surmonter de véritables angoisses, entre autres un éminent professeur de faculté ; et croit-on qu'il n'en ait rien coûté à l'illustre cardinal Lavigerie pour se soumettre à l'apparente initiative dont le Saint Père lui imposait le devoir et dont il chercha à décliner le périlleux honneur, avant de porter le fameux toast, « superbe et impétueux », du 12 novembre 1890. Avant de le prononcer le cardinal disait à son secrétaire : « Je sais que je vais me suicider, mais quand on obéit au pape, on ne se trompe jamais. »

Citons encore cette observation digne de remarque : « Nous nous sommes inclinés devant la volonté du vicaire de Jésus-Christ pour reconnaître le gouvernement de fait que la France s'est donné, malgré les sentiments que nous devons à notre

(1) Voir dans la vie du cardinal de Cheverus par M. Hamon, curé de St-Sulpice (édit. Lecoffre, 1850), une courte, mais substantielle dissertation sur la ligne de conduite traditionnelle de l'Eglise à l'égard des Pouvoirs de *fait* (p. 464).

Nous trouvons dans l'*Ami du Clergé* de Langres (22 novembre 1894) une dissertation plus complète et plus appropriée aux circonstances actuelles sur le même sujet. La question y est traitée sous tous les aspects. Rien de plus clair, de plus logique, de plus théologique. Nous pensons que le *réfractaire* le plus déterminé en accepterait les conclusions pour peu qu'il eût de philosophie et de théologie. Si quelques points de détail y demeurent douteux, cela tient aux difficultés inhérentes à une question si délicate et si complexe. Nous croyons être ici tout à fait d'accord avec l'auteur de ce très remarquable travail.

éducation et aussi à l'étude de l'histoire et du tempérament français » (R. P. Le Doré, dans ses observations à propos du mémoire de M. Louchet, 1895). Nous savons aussi par un témoignage très autorisé que le comte de Paris lui-même, le plus intéressé dans la question, n'eut jamais une parole de murmure ni de blâme pour la décision pontificale. Cependant des lettres du prince récemment publiées sembleraient infirmer ce témoignage. Quoi qu'il en soit, revenant à la question de principe, nous disons que peut-être cette obéissance serait moins difficile, s'il n'y avait pas quelques malentendus et quelques exagérations peut-être sur les intentions de Léon XIII. L'Encyclique du 16 février 1892 impose l'apaisement politique pour organiser le combat et la victoire sur le terrain religieux. Pourrait-on bien prouver, laissant de côté le point de vue du devoir catholique, que c'est une fausse manœuvre et que ce repos, en vue de rétablir l'ordre moral, c'est-à-dire chrétien, n'est pas avantageux aux partis politiques eux-mêmes, à ceux du moins qui n'ont en vue que les vrais intérêts du pays ?

Mentionnons ici un document peu connu. Pie VI, ce représentant de la vieille aristocratie romaine, cet adversaire déclaré de la révolution, grand admirateur et panégyriste de Louis XVI, a parlé comme Léon XIII, le 5 juillet 1796. Il prescrivait aux Français la *soumission* au gouvernement établi, s'appuyant sur saint Paul et toute la tradition ; or ce gouvernement était le *Directoire* dont les persécutions impitoyables allaient bientôt causer la mort de l'illustre Pontife traîné violemment en exil après les plus sacrilèges attentats.

Lors de l'Encyclique *Mirari vos* de Grégoire XVI (15 août 1832) qui condamnait les doctrines sociales de Lamennais, on disait aussi que le Pape s'occupait de politique. Pendant que le *maître* se soumettait ostensiblement, en protestant dans ses lettres privées en des termes dignes de Luther, tous ses disciples adhéraient pleinement à l'acte pontifical ; Montalembert, le préféré de tous, hésita quelque temps ; mais Lacordaire, avec une affection tendre et obstinée, lui montra clairement l'abîme et le persuada par une suite de lettres pleines de logique et d'éloquence. Le futur orateur de Notre-Dame était attaché à l'Église et à son chef du fond de ses entrailles. *Ubi Petrus ibi Ecclesia*, avait dit saint Ambroise.

Il voyait en eux Celui dont il célébrera l'amour avec des accents d'une émotion incomparable que ses auditeurs n'oublieront jamais et qui jetaient des germes de salut dans des multitudes d'âmes (V. dans l'*Ami du clergé* de Langres, une série d'articles pleins d'intérêt, de janvier 1894 à mars 1895, sur Lamennais et ses disciples). Ce n'est pas Lacordaire qui eût prononcé ce mot si regrettable, mais peut-être inconscient : *l'idole du Vatican*. C'est plus qu'irrévérencieux et cela rappelle trop Lamennais disant avec un sarcastique dépit : Je signerai, si l'on veut, qu'il faut adorer le Pape et qu'il est le grand Dieu du ciel et de la terre.

Malgré la ligne de conduite que nous indiquons avec une entière conviction, il y a des actes et des situations qu'il est permis et nécessaire de déplorer. Nous arrivons à un point particulièrement délicat ; mais la vérité doit être dite tout entière. Nous sommes de l'avis de M. Turquet, ancien député : « L'esprit sectaire et intolérant qui règne depuis plusieurs années dans les sphères gouvernementales, voilà le seul obstacle à l'union politique de la France ! Pourquoi les Francs-Maçons, qui ne sont qu'une infime minorité (28,000) (1), conserveraient-ils une autorité dont ils ont si étrangement abusé et qui, après tout, ne leur appartient pas plus qu'aux autres citoyens ? Pourquoi, sous le drapeau de la tolérance et de la liberté, cette intolérance sectaire pour tout ce qui porte le cachet religieux ? Pourquoi refuser la liberté à la religion et l'accorder seulement à l'irrégion ? » — M. F. de Pressensé, fils du célèbre ministre protestant de ce nom, dit à ce sujet, dans une brochure électorale empreinte d'un sincère libéralisme, que, « depuis quinze ans, le parlementarisme fonctionne d'une manière anormale. » A propos du grand *Convent* (septembre 1893), le journal *le Matin*, favorable à la secte, dit que toutes les lois importantes arrivent toutes faites de la rue Cadet (siège du Grand-Orient) au Palais-Bourbon, après une très sérieuse élaboration, quoiqu'il y ait, çà et là de la part du gouvernement, quelques velléités et même quelques actes de résistance.

(1) Dans le monde entier il y a 25.875.000 maçons et 2.850.000 sœurs maçonnes avec un budget de 3 milliards, presque celui de la France, le plus gros de tous. Il y a à Paris seulement 10.000 de ces sectaires dont les noms sont connus et *publiés* dans un but de préservation électorale.

C'est ce qui faisait dire à Mgr l'archevêque d'Aix : « Nous ne sommes pas en République, nous sommes en franc-maçonnerie », sous le régime de ceux que Léon XIII appelle des « malfaiteurs ».

F. : Gadaud, ministre actuel de l'agriculture (février 1895), est un haut gradé de la maçonnerie. Il a été choisi, avec grand soin comme toujours, pour orateur du convent du G. : -O. : (septembre 1894). « La franc-maçonnerie, a-t-il dit, n'est autre chose que la *République à couvert*, comme la *République* est la *franc-maçonnerie à découvert*. Plus que jamais le concours de la franc-maçonnerie est indispensable à la République... Sous le nom de ralliés, les vaincus d'hier essaient de reprendre leurs positions par la ruse... La franc-maçonnerie ne se laisse point prendre à l'artifice de l'*esprit nouveau*. Le pouvoir, en République, doit appartenir aux républicains et aux républicains seuls. »

A la fête solstiale du 1^{er} mars 1896, le F. : Nicolas, chef du cabinet du F. : Doumer, confirme ces paroles du F. : Gadaud et le F. : Ténrière ajoute : « Si le Conseil de l'ordre venait à disparaître, il pourrait être remplacé par le Conseil des ministres. » Le F. : Félix Faure et tous les ministres sont comblés d'éloges. C'est plus qu'un aveu, c'est un triomphe et une prise de possession pour cet ordre que le Président Faure proclame *si éminemment républicain*. La conséquence logique sera de traiter de plus en plus les catholiques en parias. Ainsi l'exige le premier ordre de l'État, la première Chambre du Parlement qui vote sans contrôle et sans appel (1896).

Entendons après cela le ministre de l'Instruction publique et des Cultes (!) du cabinet Bourgeois, le fameux Combes, pérorant dans la loge de Beauvais : « A l'époque où les vieilles croyances plus ou moins absurdes et, en tous cas, erronées tendent à disparaître, c'est dans les Loges maçonniques que se réfugient les principes de la vraie morale » (mars 1896).

Écoutons le belge F. : Houzeau de Lehaie, au Congrès maçonnique de 1889, à Paris : « Nous vaincrons et nous mettrons fin à ce despotisme qui pèse sur nous et qui menace d'engloutir cette malheureuse Europe si elle s'abandonne au catholicisme. » Le catholicisme c'est plus net et plus franc que le *cléricalisme* du F. : Gambetta. Le même F. : Houzeau disait dans un toast au banquet de clôture du Congrès pari-

sien : « J'appartiens à un pays (la Belgique) qui, comme la France du reste, a deux gouvernements. Quand elle a un gouvernement officiel et libéral, quand nous sommes au pouvoir — et dans le dernier ministère libéral il n'y avait qu'un ministre qui ne fût pas maçon et il allait être reçu dans nos loges le jour où il était nommé ministre — quand nous avons été au pouvoir, nous avons à côté de nous un gouvernement occulte qui a fini par nous renverser par la calomnie sur la question la plus importante de toutes, celle de l'éducation publique... Oh ! conservez-la bien, mes F., cette instruction publique » (Salve d'applaudissements) (*Bull. du G. O. de France*, novembre 1889). Quand pour renverser la franc-maçonnerie, la France aura-t-elle ce gouvernement prétendu *occulte* parce que sans doute il lutte à ciel ouvert et qu'il est la très grande majorité ? Dans une déclaration du grand maître national belge Verhaegen, du 24 juin 1854 et votée par acclamation, la *soumission aveugle* à l'ordre maçonnique, l'*asservissement* de l'État à son profit ainsi que la destruction du catholicisme, l'*emploi de la force*, au besoin, sont clairement affirmés. C'est à partir de ce jour que date l'identification du libéralisme et de la maçonnerie et la violente immixtion de celle-ci dans la politique de la Belgique (P. Rosen, *Hist. de la franc-maçonnerie*, p. 181). M. P. Rosen, dans son *Histoire de la maçonnerie*, p. 189 et suiv., signale les désordres moraux, politiques, administratifs et financiers qui furent la conséquence de cette cynique et violente usurpation de pouvoir, de 1857 à 1870 et de 1878 à 1884. L'auteur constate de graves dissentiments entre les divers *ateliers* ; mais tous s'accordent dans la haine du catholicisme. La Belgique étant un des pays les plus chrétiens, l'animosité et la fureur maçonnique y sont plus exaspérées qu'ailleurs. Elle s'en prend à la Constitution qui stipule la liberté *pour tous*. « Rien ne peut se faire sans elle ni contre elle (la maçonnerie). »

Ce n'est pas seulement en France et en Belgique, mais partout, que la maçonnerie a la prétention d'être le Gouvernement. « La franc-maçonnerie doit pouvoir devenir un *État dans l'État*, afin que les rênes de la chose publique se trouvant entre les mains des francs-maçons, ceux-ci puissent réaliser les vœux et s'occuper des besoins de leurs frères si

oublés aujourd'hui » (*Rivista della massoneria italiana*, X, p. 4). Ne comptons pas sur un désarmement prochain ; répétons plutôt cette acclamation du XIII^e Congrès catholique de Turin en 1893 : *Fuori i barbari !* hors les barbares ! L'Italie s'y connaît en fait d'invasion des barbares.

Depuis la publication de notre 1^{re} édition, nous avons pris connaissance d'un livre intitulé : « L'ennemie sociale, histoire documentée des faits et gestes de la Franc-Maçonnerie de 1717 à 1790 en France, en Belgique et en Italie par le Très-illustre souverain Grand-Inspecteur général du 33^e et dernier degré de la Franc-Maçonnerie, Paul Rosen, ouvrage approuvé et *recommandé* par Bref de N. S. P. le pape Léon XIII, en date du 7 juillet 1890 » (Bloud et Barral, édit., Paris).

Dans cet ouvrage, dont nous avons déjà cité quelques textes, nous avons trouvé la pleine et surabondante confirmation de tout ce qui précède sur la secte satanique. Nous nous sommes imposé la tâche de parcourir ces 400 pages de citations authentiques. C'est instructif et concluant, mais fastidieux jusqu'au dégoût cette longue série de mensonges, d'inepties, de blasphèmes, cette phraséologie déclamatoire et vide de sens, mais suintant la haine et déversant la bile et la bave, c'est infect. Il nous semble que l'ignorance égale presque ici la perversité chez les chefs de cette conspiration. Nous ne présentons pas cette réflexion comme circonstance atténuante. Ils en savent assez pour comprendre qu'ils entassent les calomnies et nous nous le rappelons, parmi trois choses que Dieu déteste il y a le *pauvre orgueilleux*, « tres species odivit anima mea... pauperem superbum... » (Eccli, XXV, 3 et 4).

La maçonnerie, sous sa forme actuelle, a été établie en Angleterre en 1717 et de là s'est répandue promptement en France et sur le reste du continent et a été pour la première fois anathématisée par Clément XII en 1738. Mais cette date relativement récente ne signifie point que la secte ne se rattache pas à d'autres erreurs du même genre très-antérieures.

Cromwel était franc-maçon au XVII^e siècle. Au milieu du XVI^e siècle, un ancêtre de Miss Diana Vaughan, dont nous aurons à parler, avait fait un pacte écrit avec Satan et la dernière héritière de ce luciférien se propose la destruction de ce document, qui est en sa possession, lors de son entrée fu-

ture en religion. Indépendamment du protestantisme dont la marque est empreinte sur toutes les impiétés postérieures à lui, l'origine manichéenne des *filis de la veuve*. à travers les hérésies anti-sociales du moyen âge, est aussi certaine que sa filiation est entourée de mystères (1). Quand les *Frères Trois-Points* s'écrient burlesquement : « les os quittent la chair », n'est-ce pas une allusion au supplice de *Manès* que le roi de Perse fit écorcher vif pour le punir de s'être évadé de prison une première fois en tuant son geôlier ? Et les Templiers n'ont-ils pas servi d'intermédiaires historiques ? Faisons à l'appui une citation prise entre mille : « Nous glorifions les Templiers dont nous sommes les héritiers et nous devons faire comme membres d'un tribunal secret tout ce que nous devons faire ». (F. : Rahlenbeck, 33^e et membre du suprême conseil de Belgique, 9 avr. 1886, *Bullet. du sup. Cons. de Belg.*, n° 29, p. 44). Dans un texte déjà cité, nous avons vu le même Rahlenbeck revendiquer pour les Frères : la filiation des Templiers par les chevaliers Teutoniques et la Prusse protestante.

Dans l'histoire de P. Rosen, où les documents, il faut le dire, laissent peu de place au récit, nous avons été frappé de la platitude, de la lâcheté avec laquelle la secte pratique l'opportunisme et l'effacement devant les pouvoirs quelque peu forts et résolus et nous en avons conclu que l'extirpation de ce chancre social serait moins difficile qu'on ne le croit, si les gouvernements avaient des convictions et le sentiment de leurs devoirs au lieu d'être créatures ou complices des perturbateurs de l'ordre public.

On peut voir aussi dans le livre de M. Rosen, que la rage maçonnique est plus développée et plus acerbe que partout ailleurs dans notre pays, qui a été et peut redevenir la fille aînée de l'Église par ses actes comme par la priorité de son baptême. en Belgique, cette terre si vaillante et si catholique, et en Italie, siège de la Papauté. La vue seule du Vatican met les sectaires au paroxysme de leur fureur. Après le Vicaire de Jésus-Christ rien ne leur fait plus horreur que la Compagnie de Jésus, ce qui est pour les fils de saint Ignace

(1) On verra plus loin, d'après Miss Vaughan, que la secte maçonnique et la secte protestante sont unies et confondues par des liens beaucoup plus étroits qu'on ne l'a cru.

un titre de gloire incontestable. Cela s'explique ; au moment où l'enfer suscitait Luther comme un des plus grands précurseurs de l'Antéchrist et où la franc-maçonnerie allait éclore du protestantisme ou y reprendre une nouvelle vie, Dieu, qui ne se laisse pas vaincre, suscitait Loyola, père des plus fiers champions des droits de l'Église contre toutes les erreurs modernes. « Ha ! Bon dieu, soupirait Mélanchton sur son lit de mort, qu'est-ceci ? Je vois que tout le monde se remplit de Jésuites » (Bartoli, vie de saint Ignace).

Qu'on nous permette de choisir parmi la multitude de citations dues aux longues et patientes recherches de l'auteur de *l'Ennemie sociale*.

Notons tout d'abord la publication, pour la première fois (p. 12), du *décatalogue sacré* en remarquant que partout où se trouve le mot *Dieu* il faut le remplacer par celui de *Satan*. Voici le résumé du morceau : le dieu n'exige aucun culte extérieur de ses adorateurs, — pourquoi alors tant de moqueries dans certaines loges ? — et impose aux hommes, avec la *fraternité, l'indépendance de tout pouvoir civil et religieux*. Voilà le point essentiel, le principe absolument révolutionnaire, — la propagande et l'inviolable secret.

Le nom de triangles donné à certaines loges et à tout l'*Ordre* en général (Δ.∴) vient de ce que pour la réception à chacun des hauts grades, pour arriver au 33^e degré, on doit répondre à 3 questions, entre autres celle-ci : « Donnez-vous à l'*Ordre* le droit absolu de vie et de mort ? » Une autre question est relative à l'obéissance *aveugle* due aux chefs (inconnus) de l'*Ordre*. Il y a là une puissance occulte absolue. Le *perindé ac cadaver* tant reproché à certains ordres religieux catholiques, se réalise ici dans toute son horreur, sans la restriction : sauf en tout ce qui serait contraire au droit naturel, aux lois divines et humaines. C'est bien le règne de Satan substitué à celui de Dieu, le mal obligatoire, objet d'un vœu.

« Les droits de l'homme consistent dans le libre exercice de toutes ses facultés, la *satisfaction complète de tous ses besoins* » (P. 84).

V. p. 89 la domination qu'exerce la secte en France depuis 1877. Ces documents se résument ainsi : « La franc-maçonnerie française est une société secrète dont le pouvoir central

gouverne en souverain le gouvernement de la République française » (P. 94).

« Je proclame bien haut, a dit le vénérable. : Braud, à Toulon, que les questions politiques sont en réalité l'objet principal de nos discussions et de nos études. »

« Nous voulons arracher l'avenir au cléricanisme ; c'est pourquoi nous voulons avant tout la *liberté* de l'enfant, nous voulons qu'il soit instruit *par nous* » (F. : Desmons, 10 juill. 1887, *Journ. de la maçon. universelle*, année 1887, p. 365).

« Arrière, Crucifié, qui, depuis 18 siècles et grâce à la connivence du pouvoir (excepté peut-être jusqu'à l'année 312), tiens le monde courbé sous ton joug, ton règne est fini, laisse la place à l'avenir dont la science est le lumineux flambeau (il n'y a pas eu de science jusqu'au XIX^e siècle!) (Fleury, inspecteur pénitentiaire, membre du Conseil de l'Ordre, *l'Economie sociale*, p. 143).

Les contradictions ne leur coûtent rien, ils sont les fils du père du mensonge, *a patre diabolo estis* (Evang.) : « Si le Crucifié du Golgotha revenait sur terre, il se ferait recevoir franc-maçon et renierait les prêtres catholiques » (F. : Dide, sénat., 1885. à la fête des Loges de Saône-et-Loire, *le Monde maçonnique*, vol. 27, p. 147). Pour trouver un blasphème aussi grossier, il faut remonter aux jours de la *Terreur* où l'on osa accoler au nom sacré de Jésus le nom ignoble de *sans-culotte*.

« Quant aux mômeries de l'Église, celui qui les pratique et y croit est un sot (depuis saint Paul et saint Augustin jusqu'à Bossuet), celui qui les pratique et n'y croit pas est un malhonnête homme » (Emm. Arago, sénat., ambassadeur en Suisse, *Journ. de la maçon. univers.*, 1876, p. 172).

Le F. : Ad. de Vergnier, 33^e, a déclaré le 4 mars 1887, le jour de la réception du trop célèbre bourgmestre de Bruxelles, Buls, que la maçonnerie ne croit ni à un Dieu qui fait tout bien ni à un diable qui gâte l'ouvrage de Dieu (*Bullet. des travaux du sup. Cons. de Belgique*, n^o 30, p. 50).

La Belgique par sa position géographique et sa situation politique leur paraît très propre à devenir une sorte de Washington maçonnique, cité neutre et maîtresse (F. : Van den Bosch, 13 nov. 1887, *Bullet. du Grand Orient*, XV, p. 77).

« Grâce au progrès de l'Instruction, l'encyclique *Humanum genus* ne fera frémir d'effroi que quelques vieilles reli-

gieuses au fond d'un cloître ou quelque campagnard dans une bourgade perdue » (Grand orat. : du supr. Conseil, 2 mai 1881, *Bull. du supr. Cons.*, n° 27, p. 61). Pourquoi alors a-t-elle excité tant de colères ? Napoléon parlait avec le même dédain de l'excommunication de Pie VII.

« En Belgique la *minorité intelligente* (les F. : Trois-Points ont le monopole de l'intelligence) ne peut lutter contre l'Église qu'en se servant de l'État comme d'une arme » (F. : Comte Goblet d'Alviella, *Bull. du Grand Orient*, XIII, p. 96). Les voilà ces grands prôneurs du droit des majorités ! Les majorités, oui, à la condition de les escamoter (1).

« Vous savez, illustres frères, que la maçonnerie belge est une maçonnerie d'avant-garde dans la lutte que notre Ordre a à soutenir partout contre les prétentions de la théocratie romaine » (*Id.*, grand-maître national. *Bull. du Grand Orient*).

« Lorsque nous verrons régner en maître dans nos temples le *Père de tous les sectaires passés, présents et futurs*, il pourra nous dire avec son ricanement légendaire : T. Ch. et ill. FF. : , faites-moi la faveur de reconnaître en moi le terme final du progrès maçonnique, le parfait et sublime maçon de la fin du XIX^e siècle » (F. Joltrand, 33^e, 28 janv. 1887. *Bull. du supr. Cons.*, n° 30, p. 34) *quid adhuc testibus egemus ?*

« Pour délivrer la femme de l'erreur et de la superstition, il faut parler de bonne heure à son imagination pour l'attacher plus tard à la grande cause du progrès » (Déclar. du supr. Cons., 9 mai 1875. *Bull.*, n° 15, p. 27); de là les écoles neutres et les lycées de filles.

La maçonnerie belge reconnaît pour Pontife suprême Albert Pike, général de l'armée du Sud des États-Unis composée d'Indiens qui *scalpaient* leurs prisonniers dans la guerre de *Sécession*, grand commandeur du suprême Conseil de la juridiction Sud des États-Unis. Voilà bien un *souverain étranger*, plus étranger que le Pape.

Les maçons italiens reconnaissent également ce souverain étranger et étrange : « A Alb. Pike, Ad. Lemmi : — Vous qui gouvernez avec sagesse et amour (?) les centres suprêmes

(1) C'est cet Alviella qui disait, de Miss Diana Vaughan : « Cette femme a foulé aux pieds ses serments les plus sacrés et ne mérite plus aucune pitié » (Noute du 30 juin 1894).

de la Confédération maçonnique..... » (*Bull. du supr. Cons. pour la Confédér. Sud des États-Unis*, 8^e vol., 2^e partie, p. 439).

Le même au même : « Aidez-nous à lutter contre le Vatican, vous dont l'autorité est suprême et, sous votre initiative, toutes les Loges d'Europe et d'Amérique épouseront votre cause » (*Ibid.*, vol. IX. p. 64).

« C'est à la franc-maçonnerie qu'est dû tout, absolument tout ce qui s'est accompli en Italie depuis 1859 jusqu'à nos jours pour secouer le joug politique de l'Étranger et le joug immoral du Vatican » (*Rivista della massoneria italiana*, XVIII, p. 114). Quand c'est nous qui le disons, on ne nous croit pas.

Revenons un instant à la Belgique. Vict. Lynen, grand-maître national de Belgique, haranguait en ces termes le grand-maître adjoint de Hollande : « Si vous, mes frères, vous êtes les descendants de Guillaume le Taciturne, nous sommes les fils de Marnix de Sainte-Aldegonde » (*G. : O. : de Belg.*, 13^e année, p. 170).

Marnix de Sainte-Aldegonde, protestant fanatique dont les écrits contiennent des germes d'athéisme, prit part à la révolte des Pays-Bas. Il voulait *extirper le Papisme et l'étouffer dans la boue*. Voilà trois siècles que le farouche ennemi de l'Église a comparu devant le redoutable tribunal de Jésus-Christ et sa triste besogne est encore à faire.

Mais retournons définitivement en Italie. « La franc-maçonnerie existe en Italie depuis le XII^e siècle. Son père fut Raymond Lulle, son défenseur Manfred qui fit à la Papauté la guerre la plus acharnée, son Pontife fut le Dante (?) qui opposa la Bible de la franc-maçonnerie, la *divine Comédie*, à la Bible de la Papauté, la *Vulgate*. Ses héros furent l'aust Socin (dont le protestantisme se résolut dans l'incrédulité) et Giordano Bruno » (Disc. du F. : David Lévi, grand-secrétaire du G. : Or. : à l'Assemblée constituante de Turin, 27 décembre 1861). Tous les ancêtres leur sont bons. Dante eût été fort surpris de se voir franc-maçon et d'avoir opposé la *Divine comédie* à la *Vulgate*. Manfred et G. Bruno sont dignes de ceux qui les invoquent ; mais avoir associé à leurs noms celui de R. Lulle est une énorme bévue. Ce philosophe théologien a émis quelques idées étranges, sans compter

celles qu'on lui a attribuées par erreur ; il a eu des écarts de jeunesse dont il fit une longue et exemplaire pénitence dans l'ordre de Saint-François. Réalisant enfin un généreux projet qui l'obsédait depuis longtemps, il alla, à l'âge de 80 ans, prêcher l'Évangile aux Maures d'Afrique et y conquit la palme du martyre. Son corps fut rapporté à Majorque, sa patrie, où il est honoré comme celui d'un bienheureux.

Bien différentes de la vie et de la mort de R. Lulle furent celles du dominicain apostat G. Bruno. Tour à tour, calviniste, luthérien, même athée, suivant les pays qu'il parcourait et où il ne pouvait s'entendre avec les principaux personnages de la Réforme, il eut l'impudence et la folie de revenir dans son pays, l'Italie, pour la soulever contre l'Église. Il tomba entre les mains de l'Inquisition qui le livra au bras séculier afin d'épargner à la Péninsule les guerres civiles qui venaient d'ensanglanter la plus grande partie de l'Europe (1600).

La secte infernale qui se moque de nos *superstitions* et déteste Jeanne d'Arc, l'héroïque victime, la douce image de l'Agneau du Calvaire, a fait un martyr de ce révolutionnaire qui n'avait peut-être de commun avec la maçonnerie que la haine de la Vérité et de l'Autorité. A cet homme, ils ont dressé une statue, à Rome, sous les yeux du Pape, eux les francs-maçons non par la main du bourreau, comme l'eût souhaité de Maistre pour Voltaire, mais de leurs propres mains.

Écoutons ce pathos : « Toutes les nations ont actuellement les yeux fixés sur l'Italie qui a remporté la gloire immarcescible d'avoir accompli la plus brillante évolution sociologique que l'histoire contemporaine ait eu à enregistrer en réalisant, sous l'action de la franc-maçonnerie, l'émancipation des consciences et la sécularisation du gouvernement » (*Rivista della massoneria italiana*, XX, p. 265, 1885).

« Les cléricaux d'abord et le pape ensuite maudissent la franc-maçonnerie qu'ils regardent comme l'inspiration la plus puissante des idées modernes et le véhicule le plus hardi de la Révolution. Ils ont raison, car c'est vrai » (*Rivista*, XVIII, p. 114).

« A Adr. Lemmi (dont on connaît les antécédents), Rome, 2 mars 1890 : Très Honoré, et très puissant F. . . , que le grand Architecte de l'Univers vous protège pour le bien de la Patrie

et de l'humanité. Signé : François Crispi, 33° » (*Rivista*, XXI, p. 4).

« La maçonnerie italienne avec ses 200 loges vient affirmer à Rome son unité et propager dans toute l'Italie un mot d'ordre qui doit être le mot de bataille de tous les Italiens : A bas les cléricaux ! » (G. Or. d'Italie, *Rivista*, XIV, p. 305).

« *Vexilla Regis prodeunt inferni*, a dit le pape. Eh bien ! oui, le drapeau du roi des enfers s'avance et pas un homme ayant conscience de l'être, ayant l'amour de la liberté qui ne vienne se ranger sous ces drapeaux, sous ces bannières de la franc-maçonnerie » (*Rivista*, XV, p. 356).

« Comme les idées maçonniques, que les sceptiques et les cyniques le veuillent ou non, sont la pierre angulaire de l'édifice de la société moderne, leurs ennemis les réactionnaires se préparent à les combattre à mort » (*Rivista*, XIV, p. 114).

« Les gouvernements étrangers qui voudront vivre en bonne harmonie avec l'Italie ne devront pas tolérer que l'on conspire impunément chez eux contre ce que l'Italie a de plus cher et de plus sacré » (*Rivista*, XIV, p. 267). Ils invoquent Bossuet lui-même contre la monarchie papale. C'est le coup de pied de l'âne.

« Le dernier mot appartient à l'Association dans laquelle s'incarne la pensée moderne, d'un côté par son évolution incessante, de l'autre par son universalité » (F. . Bovio, député au Parlement, Naples, 2 juin 1834. *Rivista*, XV, 30). *Son évolution incessante* est un mot vide de sens. Quant à son universalité la secte n'atteint que le 8^e du chiffre des 200,000,000 de catholiques. C'est déjà beaucoup trop ; mais elle espère asservir partout les gouvernements.

« Quel sera le Pasteur qui parviendra à guérir l'humanité du virus religieux, à détruire pour toujours le microbe divin » (*Rivista*, XVIII, 222).

« Comme tout ce que nous autres francs-maçons nous voulons pour le bien de l'Humanité, les Jésuites le veulent pour le mal et pour le servage ; le devoir suprême est de s'opposer partout à l'alliance des Jésuites et de la réaction... C'est pour atteindre ce but que nous avons besoin d'avoir partout dans nos mains l'opinion publique » (*Rivista*, XVII, 204). Il leur sied bien de parler des empiétements de l'Eglise.

« Voilà la grande œuvre de la franc-maçonnerie, détruire le

cléricalisme par ses fondements et dans ses sources de vie, c'est-à-dire dans l'École et dans la famille » (*Rivista*, XV, 162); c'est l'œuvre des *lois scélérates*.

« Comme l'énorme colosse qui a nom Papauté oscille depuis des siècles sur sa base (depuis 19 siècles), il sera renversé par le souffle tout puissant de l'ère nouvelle et une fois réduit en poussière, nous le balayerons pour qu'il n'encombre pas notre route » (*Rivista*, XVIII, 145). « *Porta inferi non prevalebunt.* »

« Nous devons faire en sorte que les gouvernants de tous les États soient nos frères ou qu'ils abandonnent le pouvoir » (*Ibid.*, XVII, 267). On sait par quels moyens ils *font en sorte*. La secte doit être contente du cabinet Bourgeois et elle ne se prive pas de le manifester.

« Les différents ministres italiens se sont toujours montrés *protecteurs des Jésuites* et ont imploré à genoux une conciliation avec l'Église » (*Rivista*, XVIII, 291). Voilà des gens difficiles à contenter. On n'est pas plus stupide.

« Plusieurs grandes puissances maçonniques de l'Europe se sont mises d'accord avec le G. . Or. . d'Italie au sujet de la question anticléricale. A l'unité du mouvement réactionnaire sera ainsi opposée l'unité du mouvement maçonnique. »

« A Rome, dans la cité du pape et du mensonge, où vivent encore dans la sécurité, grâce à de *perfides garanties diplomatiques* (perfides, oui), nombre de parasites noirs et rouges, mercenaires des consciences et défenseurs du plus abject *obscurantisme*, c'est à Rome que nous devons combattre et gagner la grande bataille de la libre pensée » (Arist. Tieri à Livourne, 28 mai 1889. *Rivista*, XX, 158). Il y a un demi-siècle le Cardinal Mezzofanti, qui parlait toutes les langues du monde, et le célèbre et savant Cardinal Mai étaient des *obscurantistes rouges*. Sylvestre II (Gerbert) et Léon X ont été de leurs temps des *obscurantistes*. Mentez, mentez toujours. *A patre diabolo estis*. Innocent VIII qui défendait ardemment contre de basses jalousies Pic de la Mirandole. cet étonnant génie, ce savant universel, mort à 31 ans et si humblement catholique, était aussi un *obscurantiste*. Ces pourfendeurs mal appris de l'*obscurantisme* ne soupçonnaient pas le mot de saint Augustin : *Intellectum valde ama*, ni celui de saint Anselme : *Fides querens intellectum*. De tels génies, d'accord avec toute la tradition, font autorité dans l'Église.

« Guerre à outrance et sans miséricorde contre la réaction personnifiée par le monstre qui est tapi au Vatican, par l'hydre qui étouffe l'Italie » (Alf. Bragi à Florence, 6 février 1839, *Rivista*, XX, 27). Entre Attila et saint Léon-le-Grand ils auraient sans hésiter choisi le premier et voilà les gens qui font les lois en France et en Italie où règne le 33^e F. . . Crispi !

« Regardons bien en face sans hypocrisie et sans crainte la question sociale et faisons-la nôtre comme les maçons du siècle dernier ont fait *leur la Révolution française*. Voilà le but, voilà le devoir, et si quelqu'un par lâcheté ou trahison s'arrête en route, passons-lui sur le corps et serrons les rangs » (F. . . Gaet. Pini, grand-maître adjoint, *Rivista*, XIX, 84).

« Nous saurons réduire *par force* le cléricanisme à l'état de secte anodine et cela dans des temps pas trop éloignés » [Déclaration du grand-secrétaire du G. . . Or. . . d'Italie, *Rivista*, XVII, 18).

« Le Vatican existe encore parce qu'une autre hydre, la diplomatie, le tient encore debout... C'est à nous, frères maçons, de lui donner le coup de grâce, c'est à nous de disperser ses cendres pour qu'aucun de ses atomes ne vienne empoisonner l'avenir de nos enfants » (P. Lupo à Naples, 19 février 1888, *Rivista*, XIX, 84). La secte paraît ignorer que, pendant trois siècles, les papes ont subi le martyre et que le colosse de l'Empire romain a succombé à la tâche qu'ils entreprennent comme des enfants étourdis. Plus que les colosses ils ont des pieds d'argile. Quant aux *politiciens*, Dieu les mène à ses fins sans qu'ils le sachent.

« Le pape sera toujours l'*upas* (1), assassin qui empoisonne la terre de son ombre mortelle et contre lui toujours et partout *par tous les moyens*, la maçonnerie brandira les armes qu'elle enserme dans ses bras puissants » (*Rivista*, XIII, t. et n.).

Le député Mazza a fait en plein parlement italien (novembre 1895) cette franche et brutale déclaration : « L'Italie cessera d'être catholique ou elle ne sera pas. »

Ce qui fait ici illusion à la secte ce sont ses premiers succès remportés en Italie par la connivence de la maison dégénérée de Savoie et de ses perfides ministres. C'est la complicité de

cette diplomatie envers laquelle elle se montre ingrate comme à l'égard de la France ; c'est l'aide du machiavélisme qui est de tradition dans la Péninsule et remonte bien plus haut que le fameux secrétaire de la République de Florence, ce funeste génie. Les sectaires comme tous les révolutionnaires finiront par se dévorer eux-mêmes. ce sont leurs passions haineuses plus que la diversité des sectes qui les perdront et nous sauveront, qu'il s'agisse de l'*Écossisme*, du *Palladisme*, de *Misraïm* ou de toute autre dénomination, peu importe (1). — Que vient faire ici Misraïm. ce vieux roi d'Égypte plus ancien que les pyramides ? Était-il dans les *idées modernes* ? Non, mais il était fils de Cham, le *maudit*. Il est vrai que les *idées modernes* sont fort anciennes ; le bien et le mal datent du commencement du monde. Mais que les sectaires ne se donnent pas le ridicule de défendre l'indépendance de l'Italie contre le Pape ? Savent-ils, ils ignorent tant de choses, qu'Alexandre III, ce *zélé propugnateur*, en l'honneur duquel la ville d'Alexandrie est un éternel monument de la reconnaissance italienne (2) et le fier et intrépide Jules II et tant d'autres pontifes ont été les invincibles champions de cette indépendance ? Au IX^e siècle, saint Léon IV, nouveau Charles Martel, délivra la Ville Eternelle de l'invasion des Sarrasins, grand souvenir immortalisé dans un des chefs-d'œuvre de Raphaël. Benoit VIII renouvela cet exploit au XI^e siècle. L'histoire a recueilli ces paroles de Paul IV élu à 79 ans : « La postérité dira qu'un vieil Italien, aux portes de la mort, au lieu de se reposer et de se préparer à mourir en paix, conçut seul ces plans élevés qui devaient rendre à sa patrie l'indépendance et la liberté. » Eux, les fils de Manès, ils se réclament des Gibelins qui voulaient asservir leur Pays aux empereurs Teutons. On sait que cette faction troubla violemment l'Italie pendant quatre siècles. S'ils invoquent le Dante c'est qu'il a été gibelin, seule tache imprimée à son immortelle gloire. Ce n'est pas à ce titre-là

(1) F. Ragon compte, depuis 1717 jusqu'en 1860, 193 rites, ensemble 1400 grades. Nous dirons, pour être juste, que quelques-uns de ces rites, chose étrange, excluent les Juifs.

(2) M. Guizot, historien protestant, mais le plus souvent impartial, a démontré clairement que les républiques lombardes doivent à Alexandre III leur existence et leur liberté.

que Léon XIII admire le grand poète et en récite par cœur de longs passages.

Nous ne fatiguerons pas le lecteur par une suite interminable de textes du même genre qu'on peut trouver dans le patient auteur de l'*Ennemie sociale* ; mais qu'il nous permette d'attirer son attention, pour compléter notre sujet, sur une publication mensuelle qui fait sensation, dans ce moment, et à bon droit. Nous voulons parler des « mémoires de Miss Diana Vaughan (Jeanne Marie Raphaëlle), ex-palladiste, parfaite initiée, indépendante » (Librairie anti-maçonnique, Pierret, Paris). Appartenant à une famille d'origine anglaise, plus tard fixée à Charleston (Etats-Unis) et consacrée depuis des siècles au culte maçonnique luciférien, elle a été touchée par la grâce. La grande figure de Jeanne d'Arc, unique dans l'histoire, l'avait ravie. C'est à l'invocation de la *vénéral*e Vierge, objet de son admiration enthousiaste, qu'elle attribue sa conversion, dont la cause première est, à nos yeux, son refus persistant de se livrer aux débauches en usage dans bien des loges et de profaner les *Saintes-Espèces* en butte à une haine féroce dans les *Triangles*, à Paris comme à Charleston et à Londres. Chose étrange ! circonvenue et égarée dès sa plus tendre enfance, elle considérait de bonne foi Lucifer comme le Dieu-Bon et Adonaï comme le Principe coéternel du mal, suivant l'erreur manichéenne qui séduisit autrefois saint Augustin avant son baptême. La pauvre Miss Diana aimait son idole avec une ardeur mystique toute filiale ; c'était une âme dévoyée naturellement chrétienne.

Ses *Mémoires* confirment ce que l'on sait déjà des prestiges en usage et des horreurs commises dans les antres maçonniques (1). Mais ils présentent un très vif intérêt, comme étude

(1) Citons ce fait : En 1891, une jeune institutrice s'était fourvoyée dans un *Triangle* de Londres. Une triste curiosité et l'attrait du plaisir la faisaient aspirer aux plus hauts grades. Elle était Chevalière élue. Pour lui faire franchir un des hauts degrés, on exigea d'elle qu'elle poignardât les *Saintes Hosties*. Elle se souvint alors de sa première communion et de sa mère en versant des larmes ; car elle était catholique et, saisie d'horreur, elle se refusa persévéramment à accomplir ce sacrilège, ce qui lui valut un épouvantable et glorieux martyre. Elle fut dépouillée de ses vêtements, liée et jetée dans un affreux souterrain de la maison même pour y être dévorée par les rats d'égout. Cet abominable forfait

psychologique. C'est la révélation d'une âme droite, profonde, pure et naïve, d'une intelligence vive et sûre et cela dans un langage très sincère, manifestation d'un esprit à la fois cultivé et primesantier. Sa vie intérieure offre les situations les plus étranges et les plus émouvantes. Avant de rencontrer l'allusion qui termine le second article, nous avons déjà songé, comme malgré nous, à ces vers de Corneille, dans *Polyeucte* :

Elle a trop de bonté pour n'être pas chrétienne,
Avec trop de vertu il vous plût la former
Pour ne vous pas connaître et ne vous pas aimer.

Elevée par un père, objet de sa tendre vénération, sorte de Pontife maçonnique du culte manichéen empreint de théurgie comme le vieux paganisme, elle était elle-même l'objet de la prédilection de Satan, *singe de Dieu*, qui pour elle se

raconté avec des détails qui font frémir, fut commis surtout à l'instigation d'un misérable prêtre polonais apostat, directeur infernal de cette loge et envoyé par Lemmi. — Dorothee S..., grande-maitresse à Berlin, jette à des chiens les Hosties consacrées, Miss Diana le dit en frémissant d'horreur. — A Paris plusieurs femmes ignobles se présentent, avec la foule, à la Sainte Table, en diverses églises, et pratiquent l'infâme métier de livrer aux profanations des Loges les Saintes Hosties. Miss Vaughan parle aussi d'un crime plus récent et qui a fait grand bruit. L'assassinat mystérieux d'un avocat de Gènes, Luigi Ferrari, tué au moment où il allait partir pour Rome muni d'un portefeuille qui lui a été soustrait et où se trouvaient des papiers compromettants pour le grand-maitre Lemmi et le 33^e F. : Crispi. Les victimes de ces attentats en sont elles-mêmes responsables puisque les adeptes confèrent au gouvernement absolu et occulte de la secte un droit qu'ils n'ont pas, celui de vie et de mort sur leurs propres personnes. Cela ressort du reste des théories professées dans les Loges : « La juste sévérité maçonnique ne permet pas et ne peut pas permettre qu'un homme revêtu de la suprême dignité maçonnique foule aux pieds les devoirs maçonniques sans trouver *immédiatement le châtiment de son forfait* » Ernest Allard, vénér. de la L. : *Union et Progrès* de Bruxelles, 5 mars 1876). Comprendons bien ces paroles du pontife américain Alb. Pike : « Il se passera bien du temps avant qu'il soit *utile* d'amener les Francs-Maçons au sentiment de *l'inviolabilité de la vie humaine* », paroles bien dignes de l'aventurier dont les soldats sculptaient leurs ennemis (*Bull. offic.* du Sup-Cons. de Charleston, t. VIII, p. 204). Il y a une terrible *inquisition* chez ces adversaires acharnés de celle qu'avaient constituée les Pouvoirs les plus légitimes. Bien des faits relatés dans les mémoires qui nous occupent prouvent que ce *sentiment de l'inviolabilité de la vie humaine* n'a jamais été en honneur dans la secte.

transformait visiblement et littéralement en *ange de lumière*, comme parle saint Paul. Pour s'assurer une séduction définitive, il renouvela vainement en sa faveur tous les prodiges de la magie. L'auteur des *Mémoires* raconte ces faits en détail. Accusée ici d'hallucination, même par des auteurs catholiques, elle s'en est défendue avec une lucidité d'esprit et une fermeté de logique remarquables, en parfait accord avec les données de la théologie.

C'en est fait. Jeanne d'Arc (1) a achevé son œuvre et son intéressante protégée a reçu le baptême et fait sa première communion dans les sentiments les plus vifs de foi et de piété. L'*ex-Palladiste* (2), *grande-maîtresse templière* et *grande-inspectrice*, est une chrétienne aussi fervente qu'éclairée.

En revenant sur son éducation luciférienne, l'*ex-Palladiste*, instruite par la tradition de ses ancêtres, attribue très nettement la création de la maçonnerie proprement dite à l'hérésiarque Faust Socin, neveu du trop célèbre Hélie ou Elie Socin. On sait que Faust fut le plus logique et par conséquent le plus hardi et le plus radical des *Réformateurs* du XVI^e siècle, allant jusqu'au déisme et à la négation complète du christianisme, admettant tout au plus la mission de Jésus-Christ, mais non sa divinité, comme serait la mission de Mahomet ou même de Platon.

C'est en 1597, selon la légende maçonnique, que le *divin Faust* fut sacré par Satan, qui était aussi le grand inspirateur de Luther, *magister imperator Rosa-Crucis*. *Rosenkreuz* est un mythe ou personnage allégorique, lequel était censé avoir apporté en Occident la lumière de la magie orientale. Ainsi se confirment les vagues traditions qui font remonter aux théurgies de l'Orient les premières origines de la secte. Sous le nom de Rose-Croix, qui est resté attaché à un de leurs

(1) La secte redoute avec terreur que Jeanne d'Arc soit placée sur les autels, suivant le vœu ardent des catholiques (*Mém.*, sept. 1895). A-t-elle le pressentiment que l'héroïne purgera la France de leurs périlleuses abominations comme elle l'a délivrée du joug de l'étranger qui serait devenu un siècle plus tard celui du protestantisme ?

(2) Il y a dans le *Sanctum regnum* ou arrière-loge de Charleston, une informe représentation de Lucifer que la secte regarde comme son *Palladium* ; de là le nom de *Palladisme*.

grades, les adeptes devaient garder le plus inviolable secret. pendant 120 ans, à partir de 1597, ce qui explique la première apparition publique et officielle de la secte en 1717, deuxième centenaire de la révolte de Luther, comme nous l'avons vu dans P. Rosen, et cela en Angleterre, patrie de Wiclif, patriarche de la Réforme, plus vénéré que Luther lui-même. Les Rose-Croix étaient l'objet d'un certain ridicule, dont nous voyons un écho dans la grave logique de *Port-Royal*, et qu'ils acceptaient volontiers comme un moyen de s'abriter contre toute poursuite sérieuse des Pouvoirs publics, de se recruter et de s'étendre, *serpens sicut cancer* (1).

La première date sacrée de la secte est 1378, époque où surgirent le grand schisme d'Occident et l'hérésie de Wiclif. Puis il y eut 1517, éclosion de la Réforme, 1617 où Jacques I^{er}, indigne fils de Marie-Stuart, s'efforça d'établir l'anglicanisme en Écosse et prit pour chancelier l'*occultiste* Bacon, enfin 1717, première manifestation publique de la Société secrète. On peut donc appeler la maçonnerie : le judaïsme greffé sur le protestantisme.

Les Rose-Croix eurent onze grands-maitres depuis Socin jusqu'à John Wolf, mort en 1780, et qui ne fut pas remplacé, ce qui amena une grande divergence d'opinions et plusieurs systèmes d'occultisme.

Thomas Vaughan, l'ancêtre de Miss Diana, fut le cinquième grand-maitre de 1654 à 1678. Il prit part à l'assassinat d'un archevêque de Cantorbéry et fit avec Satan le fameux pacte écrit dont nous avons parlé déjà et que sa descendante conserve encore. Celle-ci fut soigneusement instruite de toute cette histoire par son père qui se faisait gloire de ses souvenirs et elle accusa Albert Pike, l'aventurier, grand pontife de Charleston, de l'avoir altérée dans un esprit de parti. Ce Thomas Vaughan aurait été enlevé par Lucifer comme autrefois Elie par Dieu. Miss Diana prétend en avoir le récit authentique en sa possession. Un fait aussi extraordinaire demanderait des preuves entièrement péremptoires. Ce qui paraît certain c'est la disparition mystérieuse du grand luciférien en 1678.

(1) On trouve dans l'*Histoire de l'Église* de Darras (t. 33, p. 561 et suiv.) l'exposé de l'organisation de la maçonnerie par F. Socin, mais l'auteur attribue conjointement d'autres origines à la secte.

Une branche des Vaughan, dont la souche est antérieure à Thomas, est demeurée en Angleterre et a donné à l'Eglise un grand nombre de fidèles serviteurs, entre autres l'Eminent Cardinal-archevêque actuel de Westminster et qui, coïncidence remarquable, présida la fête de la *Vénérable* Jeanne d'Arc à Orléans, le 8 mai 1895. Le père de notre convertie ne parlait de cette partie de sa famille que le poing fermé et tourné vers l'Angleterre.

Il résulte de ce qui précède que la maçonnerie n'est pas, comme on l'a cru, d'origine juive, nous disons *exclusive-*ment juive, mais protestante et l'auteur des *Mémoires* y insiste. Seulement les Juifs ont envahi la maçonnerie, à part quelques résistances partielles, comme ils envahissent tout le reste, par ambition, cupidité et haine du christianisme. Ils lui imposent leurs personnes, leur direction et leurs pratiques. Revenant à Thomas Vaughan, son arrière-petite-fille raconte sa liaison étroite avec Cromwel, l'activité de sa propagande, ses pratiques théurgiques et diaboliques, suivant les traditions immémoriales du paganisme et de l'occultisme, et jusqu'à son prétendu mariage avec Vénus Astharté. Ce fut lui qui, pour concilier la secrète existence des Rose-Croix avec le besoin de diffusion de la secte, eut l'idée de la greffer sur une des grandes corporations de métiers alors existants. Il se détermina à choisir celle des maçons, des vrais maçons, constructeurs de bâtiments. Les F. :. captèrent leur bienveillance pour leur insinuer leurs erreurs subversives et s'imposèrent hypocritement comme membres honoraires de la corporation ou *maçons acceptés* (rite ancien et accepté).

Dans une note finale d'un des fascicules de ses mémoires (déc. 1895), l'auteur signale l'étrange complaisance de certains évêques trop libéraux des Etats-Unis, — elle en désigne deux nommément, — pour la maçonnerie et les sectes affiliées expressément condamnées par le Saint-Siège. Au cours de ces conversations, pleines de charme et d'abandon, d'une personne d'esprit qui sait beaucoup, notre narratrice déclare avoir honte de son nom de Diana l'équivalent de *Jupitérienne* ou *Lucifera*, nom dont elle se glorifiait aux jours de son aveuglement. Elle l'avait reçu en souvenir de son origine prétendue céleste d'Astharté, l'ancienne Vénus phé-

nicienne, divinité que les vrais adeptes de Socin vénèrent le plus après Behel-Zébuth. Elle ne le maintient que pour ne pas dérouter le public et s'en console à la pensée qu'il est celui d'une sainte dominicaine de Bologne, la Bienheureuse Diane d'Andalo.

Puis, poursuivant son récit, elle s'arrête à la légende d'Hiram, architecte tyrien du temple de Salomon, qu'on dit avoir été assassiné, ensuite retrouvé et dont la pourriture de son cadavre a été féconde ; de là la pourriture présentée dans les autres maçonniques comme source universelle de la génération, allégorie qui voile et autorise une grande corruption et fait soulever l'âme honnête de notre Auteur. Cette légende prétendue extraite du Talmud est due à Thomas Vaughan ainsi que le grade de Maître dans la collation duquel elle joue un grand rôle. Quand le compagnon, objet et héros de cette force macabre, se relève de son cercueil, on lui déclare qu'il est Hiram ressuscité. *Les os quittent la chair*, regardée comme une allusion à Manès, est présentée par l'auteur des *Mémoires* comme le rappel de cette décomposition cadavérique de la légende Judaïque. L'un et l'autre peuvent être vrais.

Viennent ensuite des détails assez curieux sur les travaux d'alchimie de Philalèthes (Th. Vaughan), sa prétention d'avoir découvert la *Pierre philosophale*, sa soif de l'or, qui ferait envie à un fils d'Israël, ses déconvenues pour placer les produits de son art, dont les orfèvres de tous les pays reconnaissent, à leur grande supériorité, l'origine mystérieuse, ce qui leur fait craindre, s'ils en trafiquaient, d'être suspects d'occultisme. Mais nous voici à un point intéressant : le Pontife luciférien d'Amérique, Albert Pike, prétend aussi posséder des parcelles de la pierre philosophale, mais qui ne sont qu'un talisman infernal propre à opérer des prestiges de transmutation comme ceux des vieux magiciens du Pharaon. Ce Pike a eu du reste de grandioses apparitions infernales racontées en détail dans les *Mémoires*.

Au cours du récit de l'éducation luciférienne de notre auteur, nous relevons ce passage de Th. Vaughan s'adressant à un de ses plus chers disciples : « Si tu veux te rendre favorable le dieu-Bon, prononce avec amour tous les noms des hommes qui sont maudits par les prêtres du Dieu qu'on

adore à Rome, depuis Caïn jusqu'à Wiklef, Luther et notre premier grand-maître Faust Socin. Que ces noms sortent de tes lèvres avec une bénédiction. » La pauvre enfant ne pouvait se résigner à bénir le nom de Caïn ni celui de Judas que l'on proposait aussi à son admiration.

Quant à Vaughan il eut bien des disciples, entre autres le fameux philosophe juif athée-panthéiste Spinosà dont le rôle dans l'occultisme n'est pas assez connu. Thomas se félicitait à sa mort, comme d'une grande inspiration de son dieu, d'avoir greffé son occultisme de Rose-Croix sur la grande corporation des Francs-Maçons, admirable moyen de propagande, répétons-le. Son digne successeur A. Pike invoque avec ferveur Junon, Vénus, Diane, Bacchus, Pluton lui-même, Beel-Zébuth et par dessus tout le grand Jupiter, enfin toute la bande satanique des dieux du paganisme. Nous avons vu d'autres maçons rendre des hommages, sacrilèges il est vrai, à Jésus-Christ. C'est une *maison divisée* que cet édifice maçonnique, une Babel qui périra dans la confusion, mais peut-être sur bien des ruines accumulées. Les Lucifériens eux-mêmes ne rejettent pas absolument la Bible, mais l'interprètent à leur manière en dignes héritiers des chefs de la Réforme. Cela n'empêche pas de regarder la secte comme un courant du paganisme indéfiniment prolongé par Satan au sein du Christianisme.

Notons un trait curieux ; une certaine flèche conservée à Malte, à La Valette, Strada Stretta, 27, siège du Parfait Triangle *Il mollem-tud-dar*, écrit d'elle-même comme une plume métallique, enduite d'une encre qui n'y a pas été mise, et après invocation du dieu-Bon qui, en signe d'assentiment, trace en l'air sa signature rapide et fulgurante comme un éclair. Or cette flèche écrit l'histoire de l'enlèvement de Thomas. Ce prestige se renouvelle tous les 3 ans ; mais Diana en fut témoin dans cette Loge qui l'avait accueillie avec enthousiasme ; et, en son honneur, en outre du prodige ordinaire, Lucifer apparut entouré de Baal-Zébout et d'Astaroth. L'auteur en appelle, en accentuant son défi, au contre-amiral anglais Markham (Albert Hartings), grand-maître d'honneur du dit Parfait Triangle.

Il n'est pas étonnant qu'une vaste manœuvre maçonnique s'opère en Angleterre et au Canada contre Miss Vaughan dont

les révélations jettent le trouble dans toute la secte. Cela n'empêche pas la couragense convertie de signaler les noms propres, les adresses, les rôles et cela avec une étonnante précision de renseignements, de tous les F. : F. : d'Angleterre et d'Écosse, bientôt du Canada, dont l'influence et les agissements sont les plus dangereux pour *notre sainte religion*. On voit qu'elle est au courant de ce qui se passe dans toutes les hautes ou arrière-Loges, dans tous les autres maçonnes du monde entier.

Dans un appendice au numéro de février 1896, l'ex-Palladiste rappelant l'aventure très authentique du Révérendissime Père Jandel dans une Loge de Lyon, cite un fait analogue qui eut pour théâtre une ville du Sud-Ouest de la France. Un demi-chrétien engagé et fourvoyé dans la secte fut effrayé de la violence et de l'impiété des discours du Vénérable, « hors de là citoyen très paisible ». Il se munit d'eau bénite, en fit une aspersion visible et, à ce moment-là, le misérable ne put plus qu'aboyer comme un chien furieux avec des contorsions de rage et de désespoir. Le fait se renouvela à deux séances ou tenues, à la grande stupéfaction de l'auditoire. L'auteur ne doute pas du fait de la possession du susdit Vénérable et remarque qu'en France, comme ailleurs, le démon se montre fréquemment dans les Loges, même dans l'obédience du Grand-Orient de France qui *se dit athée* ; mais ordinairement c'est l'apparition d'un F. : haut gradé de nationalité étrangère qui se produit. Il reçoit de grands honneurs, donne des conseils et indique la meilleure tactique à suivre dans la guerre contre Adonai et son Église, puis disparaît subitement et merveilleusement. C'est en vain, dit aussi notre auteur, que la Maçonnerie associée essaie de séparer sa cause du Luciférianisme et elle donne des preuves évidentes de leur identification.

Qu'on nous permette ici une sorte de parenthèse pour signaler une imitation du noble exemple donné par la Luciférienne d'Amérique. C'est l'abjuration solennelle entre les mains de Mgr Sallua, commissaire du Saint-Office, d'un franc-maçon italien dont l'acte commence par ces mots : « Je sousigné Salvatore, Avventore Zola, ex-Grand-Maitre, ex-Grand-Hiérophante et ex-Souverain-Grand-Commandeur, fondateur de l'ordre maçonnique en Égypte, etc. Pendant les douze

années pendant lesquelles j'ai dirigé l'ordre comme Souverain absolu, j'ai eu le temps d'étudier son origine et le but qu'il se propose... Mensonges et rien autre que mensonges impudents la prétendue Justice, l'Humanité, la philanthropie et la Charité. Elles ne règnent pas dans le Temple de la maçonnerie ni dans le cœur des maçons... En vérité, je l'affirme : La franc-maçonnerie est une institution qui a pour but d'abattre et de détruire toutes les religions, et d'abord la religion catholique, pour les supplanter ensuite et ramener le genre humain aux temps primitifs, au paganisme, etc. » L'*Osservatore romano* fait remarquer que cette rétractation est la plus importante depuis celle de lord Ripon, ancien vice-roi des Indes, ancien Grand-Maître de la Grande Loge d'Angleterre, aujourd'hui catholique éminent. Le Temple de Satan se lézarde. Le verrons-nous croûler ?

Nous en étions là de notre étude sur Miss Diana quand nous avons lu, dans l'*Univers* du 27 avril 1896, un remarquable article du R. P. Thomas-Pègues, dominicain, concernant les *Mémoires* qui nous occupent. Nous y voyons la pleine confirmation de notre jugement sur l'auteur de ces importants *Mémoires* qu'on peut appeler un événement. La seule différence entre les pages précédentes et l'article du P. Pègues est celle-ci : son auteur exprime et accentue très fortement, mieux que nous ne savions le faire, toute notre pensée à ce sujet.

Dans le numéro des *mémoires* de mars 1893, l'ex-Palladiste donne un récit détaillé, précis, autorisé de faits surnaturels diaboliques. C'est d'abord une tenue de la Loge de la Via-Stretta, à Malte, présidée par Lucifer en personne, environné d'un incomparable éclat, sur un trône d'or, assisté de Baal-Zéboud et d'Astaroth. Dans une longue et familière causerie, le Roi du feu témoigne, en présence de tous, de sa tendre prédilection pour Miss Diana, parle de l'état de ses *propres affaires* en ce monde, de la prospérité de sa *chère* franc-maçonnerie, et, détail curieux, dit combien il avait été servi en France par les chefs du pouvoir actuel, spécialement par J. Grévy. Il comble d'éloges ce dernier et dit que, selon l'unique désir de ce chef d'État, lui Lucifer lui avait procuré de grandes richesses. Il serait intéressant de connaître l'appréciation par le Prince des Ténèbres de nos autres hommes d'État ou faisant fonction d'hommes d'État. Satan ajoute

plusieurs prédictions extraordinaires relatives à Paris, à la France, à l'Espagne, à l'Autriche, à la Belgique, au Canada, au *Vicaire d'Adonai*, prisonnier du royaume d'Italie et qui le sera plus tard des Loges. L'année des plus grands succès de la maçonnerie sera la première du prochain siècle, mais le salut pour l'Église viendra de la Belgique et de la Suisse. Il y aura une réaction en sa faveur et une éclipse de la puissance maçonnique. Satan, quelles que soient la force de son esprit et son expérience, peut, il est vrai, se tromper dans ses conjectures et il est d'ailleurs le père du mensonge. Ainsi il n'a pas prévu la défection de sa *fille bien-aimée* et nous nous demandons comment il pouvait entourer ainsi de sa prédilection une âme dont il devait connaître la droiture, la pureté et la bonne foi. Peut-être voulait-il se servir de ces qualités mêmes comme moyen de séduction. Peut-être aussi prenait-il une particulière jouissance à posséder une âme digne d'appartenir au vrai Dieu.

Lucifer, à la demande de sa protégée, fait apparaître à ses yeux son célèbre ancêtre Thomas Vaughan et lui procure une longue conversation avec cet aïeul. Celui-ci lui confirme son prétendu enlèvement qui le plaça tout vivant dans le royaume du feu. Satan prédit encore par la bouche du fantôme qu'en la seconde année du siècle prochain la Sainte Vierge, désignée ici sous un nom ridicule, apparaîtra à Lourdes, à la multitude cette fois, ce qui portera un coup fatal à la *maçonnerie*. La convertie, aujourd'hui mieux éclairée, sait que ces apparitions ne sont que de vaines apparences formées par la puissance du démon. Quant à la véracité du récit, elle fait appel aux témoins et au *procès-verbal* de cette fameuse *tenue*.

Vient ensuite la prodigieuse intervention surnaturelle ou supra-naturelle qui l'arracha en Amérique à un danger où elle allait perdre la vie. Ce récit est également très circonstancié. Une seconde fois le même mystérieux personnage lui sauva la vie. C'était le démon Asmodée sous la forme d'un jeune homme plein de grâce et de beauté. Le même suppôt infernal la fit assister, à une grande distance, à l'agonie de son père qu'elle ne savait pas malade et dont elle apprit bientôt la mort par une dépêche. La vision lui montrait Mikael (saint Michel) plongeant dans le sein du moribond une arme meurtrière. Suit encore le fait de la sœur maçonnes Sophia,

à qui l'on fit boire à son insu de l'eau de Lourdes et qui, au milieu d'horribles souffrances, vomit des flammes et des démons dont elle était possédée. Cette Sophia doit être, d'après ses coreligionnaires, l'aïeule de l'Antechrist (1).

Tous ces faits étranges rappellent les pratiques théurgiques du paganisme et de toutes les religions plus ou moins idolâtriques et trouvent leur confirmation dans l'Évangile. Nous ferons une réserve sur le point de la future apparition de Lourdes non sur le fait même de la prédiction, mais sur sa réalisation qui dépend entièrement de la libre volonté de Dieu et de sa sainte mère. Il est à croire que l'Auguste Vierge n'a pas fait confiance de ses projets à son plus cruel ennemi. Mais ce n'est pas en vain que Jésus-Christ appelle Satan le *Prince de ce monde*. Il l'a expulsé *ejicietur foras*; mais le vaincu frémissant ressaisit son empire dans la proportion où les hommes rejettent le joug austère et suave de l'Évangile (V. *La mystique* de Goërrhes. V. *La démonomanie* par saint François de Sales. On a reproché à l'écrivain allemand un certain défaut de critique à l'endroit des faits. V. la continuation de *l'Histoire de l'Église* de Darras, t. 37, p. 182-218. Bizouard, *Des rapports de l'homme avec le démon*, 6 vol. in-8. V. *Des esprits et de leurs manifestations fluidiques*, par E. de Mirville, 3 vol. in-8).

L'auteur revient, dans ces dernières pages, à la question de l'hallucination et la discute aussi brièvement que sûrement. De sa révélation et de tant d'autres il résulte que les francs-maçons, ces libres-penseurs authentiques et intransigeants, sont, dans leurs loges, des mystiques et des théurgistes.

Si l'on veut savoir à quel point ils sont dépourvus des notions et du sens métaphysiques, lorsqu'ils se mêlent de faire de la théodicée, on le verra dans le fascicule d'avril (1896). Leur doctrine est un mélange informe de panthéisme indien et de dualisme persan; ils descendent des *anciens mages* dont ils prennent le nom. On y trouvera également la manière dont ils entendent la formation satanesque de l'enfance, enfin des renseignements sur *Sophia Walder*, la prétendue bi-

(1) N'est-il pas dit dans l'Évangile que Satan entra dans Judas (Luc, 22, 3). Les faits de possession sont nombreux dans l'Évangile.

saïeule de l'Antechrist et comment cette malheureuse jeune fille, prise à la fois de haine et d'amour pour Jésus, défigurée par l'exégèse évangélique de l'*Apadno*, baise affectueusement les saintes Hosties avant de les poignarder.

Dans une note détachée, à la fin de ce numéro, Miss Diana dénonce une manœuvre de Domenico Margiotta qui lui reproche d'être une fausse Diana, mystifiant ses lecteurs tandis que la véritable Diana serait toujours au Palladium de Charleston et elle expose les motifs de cette manœuvre inqualifiable. Il serait d'ailleurs bien facile de savoir s'il existe toujours une Diana Vaughan continuant à jouer le rôle de grande-maitresse Templière ou bien de quelle manière ce personnage a disparu.

Dans une autre note, l'auteur relate la déposition comme grand-maitre italien d'Adrien Lemmi et se félicite d'y avoir contribué en donnant une grande publicité à son casier judiciaire ; mais pour le déposer du siège suprême il faudrait un convent souverain des Triangles, néanmoins la discorde est dans les Loges italiennes. « Lemmi est humilié, non à bas. Ernest Nathan, vrai juif, remplace l'*enjuivé* Lemmi dont il est une créature. La secte craindrait-elle de s'être trop découverte ? Le nouveau grand-maitre italien, dans sa circulaire de prise de possession, osa bien déclarer que la franc-maçonnerie « n'est pas hostile à l'Église ». Satan a toujours été le père du mensonge, qu'on nous pardonne cette répétition.

Miss Diana revient, dans son numéro de mai 1896, sur Sophia Walder, la bisaïeule de l'Antechrist (elle écrit toujours Anti-christ). On comble cette malheureuse d'adulations sacrilèges ; elle est l'objet d'un culte. A la Loge *Le Lotus* de France, Suisse et Belgique, à Paris, on possède un ostensor volé dans lequel on place, au lieu de la Sainte Hostie, une photographie de cette ignoble créature, nous disons ignoble par le rôle qu'elle joue et qu'on lui fait jouer, et le grand-maitre donne la bénédiction à l'assistance qui crie : *Ave benedicta Sophia*. Mais rien n'est plus monstrueux que la messe composée en son honneur par Walder père et autorisée par Lemmi. L'officiant est un Mage-Élu, le clerc un vieux juif. Nous épargnons au lecteur les détails de cette simagrée sacrilège, toute remplie d'invocations à Satan, disons seulement qu'à un moment correspondant à celui de la communion,

après avoir récité l'*Ave Eva*, « luminibus extinctis, tumultuose atque turpissime omnium est stuprum, sine ullo delectu, unoquoque aleam sequente, sicut erat manichæorum consuetudo ». Puis le mage officiant dit : « Fiat lux ! » Puis la sœur lacrymante énonce, dans une comédie de larmes, des choses « qu'on ne saurait reproduire même en latin ». L'officiant lui répond par de tendres paroles. Suit une horrible profanation d'une Hostie consacrée et enfin l'adoration du serpent comme chez les *ophites*, vieille secte gnostique des plus immorales et des plus haïssantes. Ce serpent, l'éducateur d'Eva, est le grand bienfaiteur de l'humanité et Adonaï ou Jaldabaoth l'auteur de la mort. On a besoin de se souvenir que Dieu est patient parce qu'il est Eternel et que sa miséricorde surpasse toutes les iniquités des hommes. On termine le tout par la lecture de l'Épître de saint Julien (Julien l'Apostat) qui, du sein du royaume du Feu, exhorte les Frères à la haine du Galiléen dont il leur promet la défaite ; et l'officiant s'écrie : « gloire à Satan au plus haut des cieux ».

Miss Diana revient ici longuement sur l'assassinat de Luigi Ferrari. Elle prouve que le procès intenté à ses meurtriers a roulé sur une prétendue conspiration anarchiste à laquelle n'ont cru ni les jurés ni personne ; que Lemmi et Crispi avaient le plus grand intérêt à étouffer l'affaire ; que, d'après les documents maçonniques, et des faits nombreux constatés par la bulle *Humanum genus*, les francs-maçons s'arrogent le droit de mort sur leurs F. . . ; que Caïn est l'objet dans les Loges d'un vrai culte et elle termine par ces paroles significatives : « Les catholiques diront à F. . . Crispi : « Caïn, qu'as-tu fait de ton frère ? » (V. aussi le 33^e *Crispi, un Palladiste homme d'État démasqué*, par miss Vaughan, à l'excellente librairie anti-maçonnique Pierret).

Nous ne pouvons poursuivre indéfiniment l'analyse de ces instructifs mémoires. Nous renvoyons le lecteur à cette publication périodique dont le vif intérêt ne peut manquer de se soutenir (1).

(1) On a nié jusqu'à l'existence de miss Diana ; cela vient de l'Allemagne. La franc-maçonnerie, suivant l'exemple de Satan, ferait nier, si elle le pouvait, sa propre existence. Pour nous, retranchons-nous dans ce dilemme : si la miss Diana convertie est une mystification et ses *mémoires*, l'œuvre d'un habile faus-saire, très habile en effet, pourquoi

Tout le monde se souvient des admirables conférences du P. Lacordaire sur les vertus réservées au catholicisme ; ce

la miss Diana de Charleston ne se montre-t-elle pas pour protester énergiquement ? En supposant que la Diana Luciférienne ne soit plus de ce monde, il serait facile à ses coreligionnaires, si intéressés à la chose, de prouver son décès. Celle-ci n'aurait-elle jamais existé, il serait alors bien aisé de le démontrer ; la secte peut parler. On a dit que les *mémoires* contiennent des faits invraisemblables ; le surnaturel ou supra-naturel ne l'est-il pas toujours ? Les prestiges des magiciens de Pharaon, imitant les miracles de Moïse, étaient-ils vraisemblables ? Simon-le-Magicien s'élevant dans les airs, en présence de la Cour de Néron, et frappé d'impuissance et de mort à la prière de saint Pierre, était-ce plus croyable ? L'histoire de tous les temps abonde en faits de ce genre. Nous avons lu les *mémoires* en entier jusqu'au fascicule du mois de mai 1896, nous déclarons n'y avoir trouvé rien de choquant à aucun point de vue. Nous maintenons notre analyse, ne serait-ce qu'à titre de curiosité.

Si nous sommes dupe, c'est en très bonne, nous pourrions dire en très auguste compagnie. L'Éminentissime Parocchi, cardinal-vicaire de sa Sainteté, adressait à miss Diana, le 16 décembre 1895, une lettre très bienveillante et sympathique où nous relevons ces passages : « Sa Sainteté m'a chargé de vous remercier et de vous envoyer, de sa part, une bénédiction toute spéciale.... Depuis longtemps mes sympathies vous sont acquises. Votre conversion est l'un des plus magnifiques triomphes de la grâce que je connaisse. Je lis, en ce moment, vos *Mémoires* qui sont d'un intérêt palpitant. » Tout cela, s'adressait-il à un mythe ?

Mgr Villard, prélat de la maison de Sa Sainteté, secrétaire du cardinal-vicaire, écrivait à miss Vaughan le 19 octobre 1896 : «..... J'avais des preuves matérielles et psychologiques non seulement de votre existence, mais de votre conversion.... Je ne vois, dans cette guerre qui vous est déclarée, qu'une manœuvre infâme de celui que plus que tout autre, vous connaissez pour être le père du mensonge.... Continuez, Mademoiselle, par votre plume et par votre piété, malgré les efforts de l'enfer, à fournir des armes pour terrasser l'ennemi du genre humain..... agréez mes plus vifs sentiments d'admiration et de respect. » Nous n'insistons pas, on connaît la prudence proverbiale de la Cour de Rome. — Ces documents se trouvent dans la *Revue catholique de Coutances*, n° du 30 octobre 1896. *Sub judice lis est.*

Dans l'hypothèse où les maçons seraient les auteurs d'une mystification, dans le but de discréditer les justes attaques dont ils sont l'objet, ils n'auraient réussi qu'à donner une nouvelle preuve de leur infernale fourberie. Il resterait contre eux assez de charges accablantes ; le surnaturel diabolique serait suffisamment établi par les traditions de tous les siècles. Les *Mémoires* de miss Diana supprimés, ce serait une goutte d'eau de moins dans l'Océan.

sont les plus belles avec celles sur N.-S. Jésus-Christ. On y voit que l'humilité, la charité et la chasteté sont la propriété incommunicable de la sainteté et de l'Eglise. Le manque de ces trois vertus au contraire caractérise essentiellement l'Eglise maçonnique de Satan. L'orgueil et la haine de tout ce qu'a créé la charité chrétienne y éclate partout en traits de feu. Ils n'en font pas mystère. Quant à la chasteté, est-il besoin d'en parler ? Qu'on lise *La morale des Francs-Maçons* (librairie Pierret). Ce livre est en latin par respect pour ceux dont il faut ménager la pudeur et parce que *Le latin, dans les mots, brave l'honnêteté.*

Redisons-le. c'est à cette secte impie, sacrilège, hypocrite, violente, révolutionnaire et satanique au premier chef que se sont inféodés, pour la plupart, les détenteurs actuels de cette chose sacrée et divine qu'on appelle l'*Autorité*.

On conviendra qu'une pareille situation est inadmissible et le joug de la maçonnerie intolérable. Alléguera-t-on toujours à titre de représailles, l'intolérance de l'Eglise ? Sans doute la *Vérité* est nécessairement intolérante au point de vue dogmatique : la métaphysique et les mathématiques ne transigent jamais ; elle l'est aussi *pratiquement* dans la mesure où l'exige l'intérêt des âmes, et sans jamais violer *les lois strictes de la justice naturelle*. Mais écoutons un protestant, un homme d'Etat d'une valeur hors ligne : M. Gladstone (1), en plein Parlement anglais, répondait à un franc-maçon, inquiet des progrès du *Papisme* : « Ras-surez-vous ; je connais l'histoire ; en fait de tolérance, je n'en ai pas trouvé de plus sincère et de plus maternelle que celle de l'Eglise romaine. » Qui pourrait en dire autant, soit du protestantisme d'Henri VIII et d'Élisabeth, soit de toute autre secte ? Quand nous fera-t-on grâce des déclamations mélodramatiques sur les bûchers de l'*Inquisition*, bonnes dé-

(1) Nous saluons avec respect ce nom si cher à la catholique Irlande. Le grand ministre anglais, dans sa studieuse retraite, entretient la vigueur de sa verte vieillesse au contact de la littérature, de la philosophie, on pourrait dire de la théologie. Ses auteurs favoris sont Aristote, saint Augustin et Dante. Dieu daigne venir en aide à cet esprit déjà si éclairé et qui semble, au seuil de l'éternité, chercher de bonne foi la plénitude de la lumière.

sormais pour les baraques de la foire (1) ? L'ignorance ou la

(1) On ne croyait pas autrefois à l'innocuité des doctrines menant au crime ; et les législateurs de nos jours, revenant sur leurs préjugés, malgré leur incrédulité, croient à propos de sévir contre les *excitations* aux faits qualifiés *crimes*. Les *excitations* sont plus ou moins immédiates, toute la question de droit se réduit à ce point. Les hérétiques visant l'ordre social établi, étaient considérés comme les *anarchistes* de ce temps-là. M. J. Reinach, qui n'a pas toujours aussi bien parlé, pose ici le vrai principe du droit et de la saine théologie morale : « Un acte n'est qu'une idée qui se concrète. Une belle action c'est une belle pensée qui se réalise ; un acte criminel, c'est une pensée criminelle qui s'exécute. Il est temps d'en finir avec ce sophisme qu'il n'y a pas de délit d'opinion. L'assassin n'est qu'un produit : c'est la propagande qui est l'ennemie » (Journ. *Le Matin*, juil. 1894). Malheureusement l'anarchie qu'on réprime se réclame de celle qui règne dans les idées au sein d'une société sans principes. Il est remarquable que l'*Inquisition* n'a été établie (Innoc. III, 1204) qu'après les dévastations des Albigeois, ces anabaptistes des XII^e et XIII^e siècles, cette floraison du manichéisme, poursuivi, dès ses débuts, avec une extrême rigueur, par les rois de Perse et les empereurs d'Orient, païens ou chrétiens (Décret de Dioclétien, code théodosien). Grand nombre d'Albigeois, à l'exemple du comte de Foix, devançaient les temps des pires jacobins. Toutefois le feu couva sous la cendre pendant tout le moyen âge, jetant çà et là de terribles éclats aux points les plus opposés de l'Europe, avant de devenir en définitive la secte maçonnique. A Rome, le Pape y étant souverain temporel, une sentence du *Saint Office* entraînait rarement la peine capitale. Il y eut, en 1600, une exception bien motivée pour G. Bruno. Cette exception ne fut pas la seule.

Disons-le une fois de plus : La réhabilitation et la glorification de Grégoire VII et d'Innocent III, ces grands papes du moyen âge, ces types parfaits de la Papauté, sont dues à l'impartiale initiative de savants écrivains de l'Allemagne protestante. C'est ainsi qu'un historien protestant bien connu, *Sismondi*, a fait de Grégoire X un éloge auquel il n'y a rien à ajouter, dit l'abbé Darras dans son *Histoire de l'Église*. Voltaire fait également l'éloge d'Alexandre III. Qu'on nous permette à ce propos une digression sur un des faits les plus dénaturés par les historiens protestants et rationalistes avec la complicité du gallicanisme. Il s'agit de ce qu'on appelle *La querelle des investitures*, question disciplinaire de premier ordre et qui touche au dogme et à la source de l'Autorité dans l'Église aussi bien qu'à la dignité et à l'efficacité de son ministère. Il a été de mode, depuis que l'histoire est une *conspiration contre la vérité*, de réhabiliter Henri IV, roi de Germanie, ce roi précurseur de Luther, aux dépens de saint Grégoire VII et de ses trois successeurs, les bienheureux Victor III, Urbain II et Paschal II. C'est sans doute parce que cet impie forcené passait le temps que lui laissaient ses brigandages à créer de faux papes et à faire des évêques. Il résulte en effet de tous les docu-

mauvaise foi n'arriveront-elles jamais à distinguer, dans

ments contemporains les plus sérieux, que celui qu'ils appellent le Néron du XI^e siècle, digne émule du premier persécuteur de l'Église, a accumulé, pendant 40 ans de règne, tous les forfaits, toutes les tyrannies, tous les sacrilèges ! Ses guerres de dévastation et d'extermination en Saxe, en Thuringe et en Souabe ont égalé, sans aucune exagération, l'invasion d'Attila. Si l'on osait adresser un reproche à saint Grégoire VII, ce serait celui d'une inépuisable longanimité, au détriment des peuples opprimés qui criaient vengeance et vis-à-vis d'un tyran capable de tant de fourberies et de crimes, violateur cynique de tant de serments, véritable fou furieux. Chez Hildebrand la douceur allait de pair avec l'intrépidité de son héroïsme. L'impératrice Agnès, mère d'Henri IV, assistait au concile de Rome, où le Pape et 110 évêques déposèrent le roi, et reconnut en gémissant que son fils s'était couvert de crimes. L'hypocrite réconciliation de *Canossa* ne fut que le commencement d'une nouvelle et longue série de trahisons. Des documents récemment découverts prouvent que le pseudo-Empereur, avide de toutes les infamies, fit tous ses efforts pour déshonorer et faire échouer la première croisade, allié à Coloman, tyran de Hongrie et secondant en cela les vues du méprisable Alexis Comnène. Dans ce but, il mit à la tête de ce qu'on pourrait appeler une contre-croisade, douze misérables prêtres schismatiques. Nous avons entendu un professeur d'histoire appeler d'un ton solennel et emphatique saint Grégoire VII : « Ce hardi révolutionnaire ! » Lorsque la Révolution détrône les rois, elle s'y prend avec moins de modération et d'opportunité et surtout moins de droit ; mais le brave homme croyait naïvement à cette contre-vérité. Que dire de plus ? L'historien gallican Fleury et Bossuet lui-même ont des complaisances ; celui-ci dans sa malheureuse *defensio declarationis* dont il dira : *abeat quo libuerit*, pour un manifeste du clergé de Liège, d'un gallicanisme anticipé et outré, rédigé par un théologien schismatique aux gages du roi de Germanie. On a voulu faire un dogme de l'inamissibilité du pouvoir royal, même le plus évidemment tyrannique et l'ériger au-dessus du dogme de la *Primauté* du Pontife romain et de sa *pleine puissance de pâtre, régir et gouverner l'Église universelle* (concil. Florent.). Sans la Papauté le monde aurait revu le césarisme païen de Caligula et d'Héliogabale. C'est à partir du règne néfaste d'Henri IV, comme à un signal donné par l'enfer, que la plupart des rois et empereurs de Germanie sont devenus les fléaux de la chrétienté. Mais Rome leur a été fatale comme à tous ceux qui ont voulu déposséder le Pape. C'est en ce sens qu'elle est *intangible et immortelle*, toute l'histoire en fait foi. La brèche de Porta-Pia n'y fera pas exception. Nous ne croyons pas que la biographie du célèbre tyran du XI^e siècle se trouve nulle part ailleurs aussi complète et mieux raisonnée ni plus impartiale dans sa juste sévérité, que dans l'*Histoire de l'Église* de l'abbé Darras (t. 21-25, *passim*). Deux siècles plus tard, Frédéric II fut aussi impie, aussi féroce, mais plus astucieux qu'Henri IV.

Que la bienveillance du lecteur nous laisse ajouter encore un mot à

cette Institution (1), l'élément religieux de l'élément politique

cette digression. Il y a quelque soixante ans, lorsque parurent les ouvrages des Voigt, des Hurter, des P. de Ranke, en Allemagne, des témoignages analogues surgirent de l'Angleterre. Le *Quarterly Review*, revue protestante, écrivait : « C'était une belle souveraineté celle que les Innocent et les Grégoire osèrent fonder sur la pensée... Elle ralliait comme autour d'un centre vivant les forces morales et spirituelles de l'espèce humaine. Elle était despote comme le soleil qui fait rouler le globe. La barbarie et la perversité tendaient à tout désorganiser, elle faisait tout revivre... Elle posait, dites-vous, son pied insolent sur le front des monarques. Sans doute : mais cette domination *présomptueuse* était un bienfait immense... La force de l'esprit contraignait la force brute à plier devant elle. De tous les triomphes que l'intelligence a remportés sur la matière, c'est peut-être le plus sublime, etc., etc. » L'historien protestant Sismondi n'est pas moins explicite sur ce point.

Il n'y a pas jusqu'à Alexandre VI, ce pape si étrangement calomnié, qui n'ait été réhabilité par la critique moderne, à part son népotisme, plaie presque nécessaire de cette époque. L'histoire, le roman et le drame avaient aveuglément et passionnément reproduit d'odieux pamphlets contemporains, maintenus quelque temps secrets. Certaines énormités d'in vraisemblance avaient révolté le bon sens d'un Voltaire (V. Darras, t. 32, chap. III et IV).

On accuse les Papes d'avoir été les dispensateurs des couronnes au moyen âge. Cela valait bien à tout prendre les hasards des combats ou du suffrage populaire. Mais le reproche ainsi formulé manque d'exactitude. Ils conféraient, il est vrai, du moins en confirmant ou repoussant le choix de la diète et plus tard des Électeurs, la couronne de l'Empire d'Occident ou saint Empire romain que, dans la personne de Charlemagne et aux acclamations des peuples, la Papauté avait elle-même fondé pour défendre l'Église et maintenir l'ordre en Europe, avec un succès qui, il faut l'avouer, ne répondit pas longtemps à son attente. Les Papes disposaient aussi des couronnes vassales du Saint-Siège, de celle de Naples par exemple, suivant le droit féodal. En dehors de là, ils déclaraient tel prince indigne de régner sur un peuple chrétien et déliaient ses sujets du serment de fidélité ; c'était la décision d'un cas de conscience. Si le droit des temps chrétiens avait été en vigueur à la fin du XVIII^e siècle, la postérité du fier et indépendant Louis XIV, qui fut un moment le trop fidèle imitateur, avec moins de violence, des attentats sacrilèges de Philippe-le-Bel, régnerait encore aujourd'hui sur la France

(1) Nous parlons de mauvaise foi. Pourquoi, en effet, les écrivains qui traitent de l'Inquisition ne disent-ils mot de la plus terrible de toutes, de celle qui fut établie à Genève par Calvin ? On connaît le supplice de Michel Servet. Le poète Gruet fut mis à mort pour avoir dit du mal du Réformateur. Ah ! si un pape avait fait cela ! Au nom de la liberté de conscience, on condamnait, bannissait, brûlait impitoyablement. D. Berthelot, maître de la monnaie, fut décapité après d'horribles tortures. Tous les *hérétiques* (1) et surtout les catholiques étaient passibles de la

dont le dernier domina surtout en Espagne et à Venise ? La légende de la *Saint-Barthélemy* est aussi bien usée. Ce crime politique et machiavélique, facilité par l'irritation populaire à la suite des excès des *Huguenots*, incombe à l'italienne Catherine de Médicis. L'Eglise n'y eut pas plus de part qu'aux *Vêpres siciliennes* ou à la *Conspiration des poudres*, sous Jacques I^{er} d'Angleterre, le triste et indigne fils de Marie-Stuart, complot qui servit de prétexte à d'odieux assassinats juridiques, ou même au *Supplice* des Templiers, nous ne disons pas à leur *suppression*. On refusa à ceux-ci d'être jugés par le *Saint-Office*, ou inquisition de Rome, ce qui n'eût pas fait l'affaire du *faux monnayeur Philippe le Bel*. Grégoire XIII fit, il est vrai, chanter un *Te Deum* à l'occasion de la *Saint-Barthélemy* ; mais on *l'informait* simplement et officiellement que la vie de Charles IX avait été menacée par un complot heureusement déjoué. L'impartialité nous oblige à ajouter que ce complot existait réellement, et que, deux heures plus tard, à 4 heures du matin, Coligny et son parti, renouvelant la *Conjuration d'Amboise*, allaient s'emparer du Roi et de la cour (1). Quant aux ordres donnés pour généraliser

peine de mort. Calvin recevait, pour ses rigueurs, les félicitations de ses dignes confrères, même du *doux* Melancton. Mort à quiconque n'admet pas les professions de foi du tyran de Genève. En soixante ans, 150 individus sont brûlés comme sorciers. Les lois somptuaires étaient draconiennes. On lit dans le registre du 13 février 1558 : « Trois compagnons furent mis en prison et à l'eau pendant 3 jours pour avoir mangé à déjeuner 3 douzaines de pâtés, ce qui est une grande dissolution. » On ne dit pas si ces pâtés étaient gros ou petits. La *Révolution* est toujours et partout la même ; il faut que le ridicule s'y mêle à l'odieux.

(1) Après avoir tant et si injustement accusé Grégoire XIII, cet homme éclairé à qui l'on doit la réforme du calendrier, la maçonnerie a débité cette bourde : « Il est impossible d'ignorer (il y a des gens si ignorants !) qu'un pape canonisé, saint Pie V, vivant dans une société civilisée, a poussé la froide férocité jusqu'à se faire envoyer la tête tranchée de l'amiral de Coligny » (*Journal Vendée républicaine*). Cela ferait sensation dans un mélodrame ; mais on a beau vouloir illuminer le monde, on ne peut pas penser à tout et tout savoir. Quand le trop célèbre amiral fut massacré le 24 août 1572, saint Pie V était mort depuis près de 4 mois, en mai 1572 ! (V. le calendrier au 5 mai). Il avait attendu bien longtemps pour se montrer si féroce ! Pour les faits les plus travestis par l'histoire, voir le très important et très consciencieux travail de M. l'abbé Gagnol, licencié ès-lettres, licencié en histoire, intitulé : *Histoire*

le massacre en France, c'est le contraire de la vérité. Charles IX, effrayé des excès de l'émotion populaire, voulut les prévenir dans les provinces. Ses ordres par malheur arrivèrent trop tard ou ne furent pas suivis. En définitive, le jugement vrai est celui de Mac Kintosh, dans son *Histoire d'Angleterre* : « La Saint-Barthélemy est un crime *absolument politique* dont il est injuste d'accuser l'Eglise catholique. »

Qu'on ne nous parle donc plus de réaction contre la tyrannie de l'Eglise ! Les catholiques ont le droit et le devoir tracé par Rome, tout en acceptant la *forme établie*, de résister à la persécution par tous les moyens honnêtes (1). Pour cette lutte, les Français, déshabitués de l'esprit d'entente et d'association, n'ont pas les mêmes aptitudes que les catholiques allemands ont développées contre le *Kulturkampf* (2). Il faut dire aussi que NN. SS. les Evêques, chefs naturels de toute campagne religieuse, n'ont pas encore pu se concerter à cet égard ou, dans leur prudence et pour des raisons dont nous ne sommes pas juge, n'ont pas cru à propos de le faire (1893). Dans ce combat, comme dans la solution du problème social et économique, il faudrait s'inspirer de l'admirable discours prononcé par le comte de Mun, à Saint-Brieuc, le 19 du mois de novembre 1893. Cette œuvre magistrale devrait être répandue non à des milliers, mais à des millions d'exemplaires, et expliquée à ceux qui, malgré sa parfaite clarté, ne la comprendraient pas. Serait-ce trop dire que d'appeler l'éloquent propagateur d'idées si chrétiennes et si fécondes l'*O'Connell* de la question sociale, ouvrière et rurale ? En relisant la profession de foi de M. de Mun, aux électeurs de Pontivy, en 1876, et l'appréciation qu'en donnait, cette même année, L. Veillot, dans l'*Univers* du 15 février, on verra que le vaillant

de l'Europe et de la France, de 1270 à 1610. Classe de seconde. (Paris, Poussielgue, 1893).

(1) Les catholiques doivent chercher à empêcher de nouvelles offenses à la religion, à corriger progressivement les lois existantes injustes et hostiles » (Lettre du cardinal Rampolla à la *Vérité*).

(2) M. Ed. Turquet, ancien sous-secrétaire d'État, écrivait à M. Drumont : « J'ai eu l'honneur de faire partie de l'Assemblée nationale et de siéger à la Chambre jusqu'en 1889. Dans aucune de ces Assemblées, je n'ai constaté l'existence du parti catholique auquel vous semblez croire » (*Univers* du 25 avril 1894).

champion des droits de l'Église et de la restauration sociale n'a pas changé : il n'a fait que grandir (1).

L'aiguille de la boussole qui marque les variations du monde moral est affolée, elle tourne en tout sens sans s'arrêter sur aucun point. Nous courons à l'anarchie et à la dissolution sociale. Nous périssons de scepticisme, de pléthore et d'excès de civilisation, aussi bien que d'anémie spirituelle et de surmenage. La soif de jouir nous étreint et nous étouffe. Tout tend à un progrès exclusivement matérialiste. La science n'est que l'auxiliaire du bien-être et du sensualisme. Nous sommes menacés d'un triomphe de Satan, plus terrible peut-être que l'ancien paganisme, ou ces invasions musulmanes, repoussées par tant d'efforts héroïques et séculaires, depuis Pélagé et Charles Martel jusqu'à don Juan d'Autriche et Jean Sobieski. Que tous ceux qui ont des armes, c'est-à-dire du talent et de l'influence, le don de parler ou d'écrire, se jettent dans la mêlée des combats pour cette nouvelle et pacifique croisade ! (2).

(1) A propos de M. de Mun, on a eu la légèreté de parler de *socialisme chrétien*. Le socialisme prêche la haine des classes et la suppression du capital ; dans leurs revendications, les catholiques n'ont pour but que le rapprochement des classes et l'accord du capital et du travail. La ressemblance est vraiment frappante ! M. de Mun n'est pas seulement un grand homme de bien et d'action, un orateur de haute marque, mais un penseur *très bien pensant*.

On trouve des vues très remarquables sur l'accord du capital et du travail, sur les droits et la dignité de l'un et de l'autre, dans un discours de Mgr Ireland à un congrès de mécaniciens du chemin de fer, tenu à Minnesota (États-Unis), en mai 1894.

La lutte est désormais entre le christianisme complet, c'est-à-dire le catholicisme et la Révolution absolue. « Et partout il apparaît qu'il n'y a plus dans le monde que deux forces, la force cléricale et la force socialiste » (Jaurès, *Petite République*, octobre 1894, à propos des élections belges et de l'écrasement des *libéraux*). Nous l'avons dit précédemment, nous sommes de l'avis de Jaurès.

(2) Guizot qui, dans sa foi incomplète de protestant, avait néanmoins le sens chrétien, s'exprimait ainsi, il y a déjà bien des années, car le temps et les événements se précipitent : « Je considère avec un sentiment très perplexe l'état actuel de mon pays. J'ai l'âme pleine à la fois de confiance et d'inquiétude, d'espérance et d'alarme. En bien et en mal la crise où est plongé le monde civilisé est infiniment plus grande que ne l'ont prévue nos pères, plus grande que nous ne le pensons nous-mêmes, nous qui en avons déjà subi les plus divers effets ; des idées su-

Non veni pacem mittere, sed gladium (Matth., X, 34) : Je ne suis pas venu apporter la paix, mais le glaive. On voit que nous prenons cette parole sacrée dans un sens accommodatice, mais vrai, puisque Dieu veut qu'on résiste au mal. Nous n'ignorons pas le sens obvie de ce passage tel qu'il résulte du contexte ; c'est que le divin Maître est venu apporter indirectement le glaive de la persécution en obligeant ses disciples à la résistance passive et à la protestation jusqu'au sang contre les lois païennes. *Non possumus* ; ce mot, si sublime dans sa simplicité, a conquis et converti le monde. Il nous sauverait encore, si l'on savait toujours le dire avec l'énergie et l'à-propos qu'y mettaient les apôtres et les martyrs. On arriverait alors aux temps heureux prédits par L. Veillot. « Tout ce que l'Église a dit sera reconnu vrai ; tout ce qu'elle a fait sera reconnu bon ; toutes les promesses qu'elle a reçues seront accomplies. »

Nous ne le contestons pas, la France est encore imprégnée, dans ses couches profondes, de sentiments chrétiens plus ou moins inconscients. Ce qui lui manque, ce sont les idées nettes et précises, les convictions fortes et éclairées. Nous vivons dans un pêle-mêle d'idées incohérentes et de volontés brisées. Il nous faudrait des docteurs et des preux. Hélas ! il nous faudrait des saints, ce don par excellence de la miséricorde de Dieu, des Bernard, des François d'Assise, des Vincent Ferrier. « Mon Dieu, donnez-nous des saints, s'écriait un jour le P. Lacordaire. » En attendant cette faveur céleste nous voudrions beaucoup de vies de saints faites de main de maître afin de nous imprégner de surnaturel, car nous sommes saturés d'incrédulité matérialiste.

A une date bien postérieure à celle où ce qui précède a été écrit, le magnifique discours du P. Monsabré à Clermont (mai 1895) indique éloquemment à tous les hommes de cœur ce

blimes, des principes excellents sont intimement mêlés à des idées fausses et perverses. Un beau travail de progrès et un hideux travail de destruction, se poursuivent à la fois dans les esprits et dans les sociétés. L'humanité n'a jamais flotté à ce point entre le ciel et l'abîme... Les bons instincts et les mauvaises tendances y coexistent simultanément (dans la génération qui s'avance) ; la vérité n'en chasse pas l'erreur ; la lumière y apparaît, mais au sein du chaos et pas assez forte pour la dissiper » (Méditation sur l'état actuel de la religion chrétienne, p. 10).

que doit être la croisade du XIX^e et du XX^e siècle. La prière reste encore l'élément le plus essentiel. L'illustre Donoso Cortés faisant écho à toute la tradition catholique écrivait : « Ceux qui prient font plus pour le monde que ceux qui combattent et, si le monde va de mal en pis, c'est qu'il y a plus de batailles que de prières.

La prière est la grande diplomatie de Léon XIII, ce *pape diplomate*.

Ce qui est effrayant et navrant, c'est l'ignorance en religion, surtout si l'on prend pour terme de comparaison les catholiques des autres pays, de l'Italie par exemple, au moins avant les laïcisations piémontaises et maçonniques ; et ici nous avons surtout en vue les hommes assez instruits sur tout le reste. Est-il par exemple un préjugé plus répandu que celui-ci chez des catholiques, même *pratiquants*, plutôt il est vrai par habitude que par une forte conviction : *Toutes les religions sont bonnes*, comme si le faux pouvait être bon ou des propositions contradictoires être vraies. Sans doute l'ignorance et l'erreur de *bonne foi* peuvent excuser et justifier, mais non transformer le mal en bien et rendre vrai ce qui est faux. Les hommes dans l'erreur peuvent avoir des droits, l'erreur elle-même n'en a jamais, ce n'est pas une *entité*, comme on dit en philosophie, mais une déviation plus ou moins volontaire ou involontaire des facultés intellectuelles. Dieu seul est juge de la question de bonne foi sauf certains cas où la mauvaise foi est évidente ; et ici la droite raison s'accorde avec la charité pour exiger une grande indulgence. Il a fallu au célèbre P. Newman, dont la parole nous garantit la parfaite sincérité, dix ans d'une étude approfondie des Pères et de la tradition pour arriver à l'entière certitude de la vérité du catholicisme. Le cardinal Manning avait, lui aussi, hésité longtemps. Comme Veillot, comme Ratisbonne, comme tant d'esprits d'élite, il fut vaincu à Rome. Le parfum qui s'exhale de ses institutions, de ses monuments, de ses traditions séculaires et immuables, de la science si solide, si profonde, si simple et si sûre d'elle-même de ses docteurs imprégna et transforma son âme. Au delà de cette empreinte de l'humaine faiblesse, qui arrête les esprits superficiels, il sut bien voir et aller au fond des choses. « Que ceux-là sévissent contre vous, écrivait saint Augustin aux

manichéens, qui ne savent pas par combien de peines s'achète le bonheur de trouver la vérité et combien il est difficile de se garantir des pièges de l'erreur. » Le célèbre et éloquent apologiste Arnobe, le maître de Lactance, appelé *Cicéron chrétien*, nous affirme qu'il avait été païen convaincu et de bonne foi, lui qui a si bien démontré l'absurdité de l'idolâtrie.

Inflexibilité sur les principes, miséricordieuse condescendance vis-à-vis des personnes, en d'autres termes vérité et charité, telle est la règle. Aussi l'Église n'a-t-elle jamais permis l'emploi de la force pour *convertir* les âmes, mais seulement pour repousser les attaques de ceux qui, par violence ou surprise, cherchent à séduire les hommes en possession de la vérité. Entre ces deux procédés il y a un abîme. Admettra-t-on qu'un peuple puisse défendre ses intérêts matériels contre un injuste agresseur, par exemple un socialiste ou communiste, se prétendant bien convaincu de ses théories, et n'ait pas le droit de défendre sa religion qu'il regarde comme le premier de ses biens ?

Ce que le cardinal Pie appelait spirituellement la grande hérésie *bourgeoise* du XIX^e siècle, c'est l'hérésie de l'ignorance, doublée d'inertie et d'une prétentieuse légèreté voltairienne. Heureusement, elle laisse un peu le bénéfice de la bonne foi, d'une bonne foi le plus souvent stérile. Nous avons rencontré, dans notre ministère, plusieurs exemples d'hommes voués ainsi comme par force à l'*indifférentisme* et sincèrement convertis par la lecture de quatre ou cinq volumes de bonne apologétique (*Études philosophiques sur le christianisme*, par Aug. Nicolas) (1). L'extension providentielle des

(1) Ce livre, publié il y a cinquante ans, ne peut pas être au courant des nouvelles découvertes de la science, mais cela n'enlève rien à la force de ses démonstrations. Récemment un livre d'une moindre étendue mais d'une grande valeur apologétique, a surgi d'un milieu d'où on ne l'attendait pas. C'est le *Prix de la vie* (1 vol. in-12, Paris, Bélin) par M. Ollé-Laprune, maître de Conférences à l'École normale supérieure. « C'est le christianisme et le christianisme intégral, dans toute sa pureté, dans toute sa rigueur, dans toute sa vigueur, montré comme le terme logiquement inévitable de tout l'effort intellectuel et moral de l'homme » (*L'Ami du Clergé*, 10 janv. 1895). Qui sait, comme on l'a dit, quelle transformation lumineuse et féconde se fût opérée dans l'âme de ce *poivre Taine*, sincèrement éprise de vérité, si une pareille influence, un pareil maître s'étaient rencontrés, de son temps, à l'École normale ?

conférences populaires est visiblement appelée à faire beaucoup de bien dans l'ordre social et religieux, mais nous aurions besoin de savants catéchismes pour les lettrés ou demi-lettrés *ignorants* ; le difficile serait de les faire lire au grand nombre. Qui n'a été frappé de l'impossibilité de discuter, même avec de prétendus lettrés, une question religieuse, à cause de l'absence de tout principe et de point de départ ad-

Son inaptitude pour la métaphysique n'eût peut-être pas été un obstacle insurmontable à la grâce divine.

Pour ce qui est de la propagande populaire, nous ne connaissons rien de mieux que les livres de Mgr de Ségur si remarquable de science théologique, de bon sens, de clarté, de verve spirituelle et piquante et de franche piété.

Sources d'informations contre la secte maçonnique : Mgr Fava, *Discours sur le secret de la franc-maçonnerie* (Paris, Oudin) ; *Lettres sur la franc-maçonnerie, son histoire, son gouvernement, etc.* (Grenoble, 1 vol. in-12) ; *Les sociétés secrètes et la société*, par Deschamps (2 forts vol. grand in-8°, Paris, Oudin, 1881) ; Léo Taxil, *Les F. : Trois-Points*, et autres du même auteur ; *La franc-maçonnerie*, par Copin Albancelli, ancien franc-maçon : ce livre, très clair, très précis, très convaincant, est d'une grande importance ; *La femme et l'enfant dans la franc-maçonnerie universelle*, d'après les documents officiels de la secte (1730-1893), par de Larive (in-8° de 750 p., Delhomme et Briguët, édit., 1894). Ce livre pourrait avoir pour épigraphe le mot du célèbre juif F. : Weisshaupt, dont le charlatanisme fit tant de dupes à la fin du dernier siècle : « Comme on ne peut pas supprimer la femme, il faut la corrompre. »

Adriano Lemmi, chef suprême des francs-maçons, par D. Margiotta ou *Souvenirs d'un 33°* (Delhomme et Briguët, 1 vol. in-8°).

Y a-t-il des femmes dans la maçonnerie ? par L. Taxil avec lettre de Mgr de Grenoble (vol. in-8°, *ibid.*).

Le Diable-Apôtre, par N. de Bleinaz (1 vol. in-8°, *ibid.*).

Le Diable et la Révolution, par Léo Taxil (Delhomme et Briguët, 1893), six chapitres : *Le diable philosophe*, *Le diable janséniste*, *Prophétesses diaboliques et leur barum*, *Le diable constituant*, *Le diable terroriste*, *Le culte de Satan*.

Lucifer démasqué, par J. Kostka (*ibid.*), ancien haut gradé de la maçonnerie, avec curieux appendice : *Les agissements de la secte contre le Concile du Vatican et Lettre approbative du Cardinal Parocchi*.

Le Palladisme, culte de Satan-Lucifer dans les triangles maçonniques, par le D^r Margiotta (1 vol. de 400 pages ; Falque, édit., Grenoble, avec gravures magiques et lucifériennes, 1895), ouvrage fort intéressant et révélant d'horribles sacrilèges.

Brochures de propagande (rue François I^{er}, 8, Paris : *La Franc-Maçonnerie et le Panama* ; *le Complot franc-maçonnique* ; *la Persécution depuis 18 ans* ; *les Francs-Maçons*, par M. l'abbé Le Rocharet, etc., etc.

mis des deux côtés? On se heurte, dès le premier pas, au manque de données, soit philosophiques, soit historiques. Nous avons entendu dire à un éminent professeur de théologie qu'il se faisait fort, sinon de convertir, au moins de convaincre tout homme ayant fait de bonnes études philosophiques, *sed rara aris*. Espérons quand même. Dans un jour de découragement ou de dépit, P. Bert s'écriait : « L'Église est une grande recommenceuse. » Combien nous pourrions apprendre de nos ennemis !

Si l'on veut réfuter nos attaques, ou plutôt notre défense, contre la secte *judéo-maçonnique*, — nous n'attaquons pas, nous nous défendons, disait saint Ambroise, — il faudra répondre à tous les ouvrages cités et à bien d'autres. car la pleine lumière se fait sur ce grand péril social.

Les pages précédentes étant écrites en partie, nous lisons dans l'*Univers* du 24 décembre 1893 (édit. semi-quotidienne) un article intitulé : *La maçonnerie divisée*. Non seulement le socialisme, mais tout le parti ouvrier s'insurge contre cette secte égoïste et *bourgeoise* qui, heureusement, ne représente qu'une infime minorité de la bourgeoisie; il en est de même en Italie. Nous avons appris d'anciens membres du *compagnonnage*, ce reste de corporations détruites par la Révolution, que la Maçonnerie faisait des avances à ces associations, mais sans succès. Serait-ce bientôt la fin, et venons-nous trop tard pour le combat? Tant mieux! Dieu le veuille!

Quoi qu'il en soit, la secte *maçonnique* n'est plus une armée *embusquée dans la nuit*, suivant l'expression de Mgr l'évêque de Valence. Que la secte soit démasquée, c'est ce que demande le Pape dans sa grande Encyclique *Humannum genus*.

En effet, si la religion n'est pas aimée de toutes les âmes droites parce qu'elle n'est pas assez connue, par contre, la maçonnerie ne fait tant de victimes que parce qu'elle fait des dupes. Il est donc heureux que ce monde ténébreux, avec ses horreurs sataniques, s'ouvre de plus en plus aux regards des *profanes*.

Depuis que ces lignes ont été écrites, de braves jeunes gens ont donné un bel exemple à Paris, en mettant en fuite une horde maçonnique en train d'insulter la statue de Jeanne d'Arc. Puisse ce triomphe remporté sous les auspices de la

grande *Libératrice* être l'heureux présage d'une victoire complète !

On signale, nous l'avons déjà dit, des retours et des échecs partiels assez nombreux et qui ne sont pas sans quelque importance ; entre autres la conversion du F. : Doinel, Rose-Croix, vénérable de la L. : des *adeptes* d'Isis-Montyon, d'Orléans, membre du conseil de l'ordre du G. : O. : de France, député en septembre 1894 du dernier Convent de la rue Cadet, patriarche des gnostiques martinistes, un des groupes satanistes les plus importants des arrière-loges de l'occultisme maçonnique. M. Doinel a remis ses hochets maçonniques entre les mains de Mgr Coullié, archevêque de Lyon, ancien évêque d'Orléans. Il est d'un caractère doux et ne demande que le silence et la paix. Il professait à Orléans deux cours subventionnés par la ville. Les conseillers municipaux, apôtres convaincus du libéralisme et de la tolérance, ont supprimé les cours pour supprimer le professeur.

La Loge de Lourdes, créée en octobre 1887, a été mise en sommeil, en français supprimée. Elle a échoué comme le fameux congrès *maçonnique* qui devait répandre *la vraie lumière au centre même de la superstition*, malgré le grand espoir fondé sur ces tentatives par le G. : O. : . C'était trop audacieux ! La Vierge qui avait exterminé *toutes les hérésies* ne pouvait souffrir une attaque si directe à sa personne auguste et bénie, un triomphe si insultant pour sa gloire. *Le Fils du charpentier* a encore fait là un cercueil comme pour Julien l'Apostat.

Certaines nations saisies par l'étreinte de la secte semblent s'en dégager. Le Portugal, par exemple, paraît vouloir secouer le joug anglo-maçonnique.

Comme résumé et conclusion de ces deux appendices, nous reproduirons un passage d'une récente lettre pastorale de Mgr Oury, évêque de Dijon (1895).

« Dieu a été renvoyé de l'école, expulsé de l'hôpital, traqué partout ; ses lois sont foulées aux pieds, ses droits méprisés. Tout ce qui porte sa marque, tout ce qui reflète son image, tout ce qui brille d'un rayon de sa justice, de sa pureté, de son amour a été frappé de proscription : la pauvreté volontaire, la chasteté des vierges, l'obéissance évangélique n'ont pas droit de cité, on les expulse — ou *on les taxe.* »

« Oui, dans cette lutte sans pitié, les compétitions s'effacent et les inimitiés font relâche ; car, dès qu'il faut combattre le Christ, sa doctrine, ses adorateurs ou ses prêtres, une même haine rapproche tous ces hommes que l'égoïsme sépare, la haine que l'esprit du mal a toujours vouée au bien. »

« Maintenant il serait puéril d'espérer avec des ennemis de ce genre une suspension d'armes ou de compter sur une paix franche et durable. Il n'y a pas même de négociations possibles, en sorte que nous défendre devient pour nous le plus impérieux et le plus sacré des devoirs. »

« Sans doute, dans leurs individualités privées, ils sont nos frères ; la charité par conséquent s'impose à leur égard et nous ne saurions jamais oublier que le Christ est mort pour la rédemption de leurs âmes. Mais dans leur rôle public, sous cet aspect impersonnel qui constitue ce que l'Évangile a nommé le monde, c'est-à-dire l'incrédulité, la persécution, le vice et le blasphème, ils doivent être *dénoncés* et *poursuivis* sans trêve ni repos. »

III

« Le naturalisme » qu'on l'appelle rationalisme, socialisme, révolution ou *libéralisme*, par sa manière d'être et par son essence même, sera toujours la négation franche ou artificieuse, mais radicale de la foi chrétienne (Lettre collective des évêques de la province de Burgos).

« La franc-maçonnerie dans tous les pays, et surtout en Italie, est appelée par principe, par devoir et par instinct, à ordonner, à régler, à accentuer, à renforcer et guider le mouvement des *idées libérales* » (*Rivista della massoneria italiana*, XXI, p. 21).

« La maçonnerie est la philosophie du libéralisme » (F. Goblet d'Alviela, grand-maître de Belgique, 6 août 1887, *Bulletin du G. Or. de Belgique*, t. III et IV, p. 147).

Une étude, même rapide, de l'esprit révolutionnaire depuis cent ans serait trop incomplète si l'on n'y traitait du *libéralisme* auquel nous avons à peine fait allusion. Qu'on nous

permette d'exposer brièvement notre pensée sur ce point en manière d'épilogue et comme résumé de la vraie doctrine sur les droits et les obligations des pouvoirs politiques.

Le mot libéralisme a été pris en différents sens que nous allons essayer de déterminer.

Un libéral tient pour les principes de 1789, la liberté de conscience, la liberté de la presse, le progrès, les idées modernes ; il est de son temps, etc., etc., toutes choses très vagues ; ce sont des mots qui sonnent creux pour ne rien dire de plus. Cela est bon pour défrayer les journaux de second ordre, les clubs et certaines conférences électorales. Il y a là des équivoques à dissiper, un chaos à débrouiller à la lumière de la saine philosophie et de la théologie.

I. Examinons d'abord les choses au point de vue naturel. Il s'agit ici, on le comprend, de la constitution des Etats et des nations. Toute société se compose d'individus qui doivent former un ensemble coordonné et harmonieux tendant au bien commun. Pour emprunter, comme on l'a déjà fait très à propos, une expression consacrée par la philosophie scolastique, nous dirons que, dans une communauté d'hommes, les individus sont la *matière* et l'autorité la *forme* ; car, c'est l'autorité c'est-à-dire la subordination hiérarchique qui réunit les membres épars, leur communique la vie et en fait une personne morale comme dans l'individu l'âme est la *forme* du corps. S'ensuit-il que l'autorité soit l'unique élément d'une société ? Non, car les hommes ne sont ni des machines, ni des animaux, ni des esclaves et le jeu de leurs facultés doit se déployer librement ; on pourrait même dire que l'autorité a pour but principal de protéger et de favoriser la vraie liberté aussi bien que de réprimer toute liberté fautive et nuisible. L'opposition de ces deux facteurs de l'ordre social n'est jamais qu'apparente. Cependant les dépositaires de l'Autorité sont des hommes sujets à l'erreur et aux passions, d'où il résulte que le Pouvoir peut devenir et devient souvent abusif et tyrannique. De là les précautions prises, dans toute bonne constitution, pour écarter le plus possible cet abus ; de là ce qu'on appelle la pondération des pouvoirs, c'est-à-dire le partage et la division de l'exercice de l'autorité, de manière à établir entre ses différents représentants non pas une opposition, mais un contrôle et un concert ; de là

encore le droit de la nation de prendre une part plus ou moins directe, plus ou moins immédiate à son propre gouvernement et à la désignation de ses chefs, soit par une intervention périodique, soit une fois pour toutes. Aussi voit-on que les constitutions se diversifient indéfiniment suivant le tempérament des peuples, leurs origines et les circonstances historiques dans lesquelles elles se sont établies. Il n'y a ici que deux conditions essentielles. la première est qu'il soit bien reconnu que l'autorité, de quelque manière légitime qu'elle soit constituée, doit être obéie parce qu'elle est de l'essence même de l'ordre social et qu'elle est d'origine divine. c'est-à-dire s'exerçant au nom de Celui qui veut l'ordre, qui a créé les hommes et les nations et en est le seul maître souverain. L'indépendance vis-à-vis de Dieu ne sera jamais qu'une révolte, une folie et le comble du désordre. Nous nous plaçons, pour le moment, au point de vue purement naturel d'après lequel, abstraction faite d'une institution divine positive, toute créature raisonnable se rattache à l'Être infini par un culte privé et public. La seconde condition essentielle de toute bonne constitution est que chaque citoyen ait le droit d'accomplir tous les actes qui ne s'opposent pas à l'ordre moral ou matériel et au bien public. Sous ce double rapport, l'expérience le prouve, plus un régime est révolutionnaire, plus il est défectueux, c'est-à-dire exclusif de la liberté des citoyens et de la dépendance à l'égard de l'autorité du Législateur suprême. C'est là un stigmatte absolument caractéristique.

On comprend que certaines constitutions fassent la part plus large à l'autorité, d'autres à la liberté, suivant les temps, les pays et les traditions de chaque peuple. On peut appeler *libéraux* ceux qui tiennent à la plus large part possible donnée à la liberté; ce libéralisme est très légitime portant sur des questions libres et discutables.

On appelle aussi *libéraux* les partisans du régime *constitutionnel* dans lequel la représentation nationale, continue ou intermittente, confiée à des élus du suffrage soit universel, soit restreint, a voix délibérative plus ou moins prédominante dans les conseils et les actes du gouvernement (1).

(1) La forme représentative, lorsqu'elle est décriée par les abus qu'on

Il s'agit encore ici d'une question libre et les partisans de ce régime ne peuvent être blâmés pourvu qu'ils ne dispensent pas les majorités d'avoir raison et d'observer les règles de la justice. Car l'Éternelle Raison et l'Éternelle Justice domine tout. Contre Elle, il n'y a qu'arbitraire et tyrannie, que le pouvoir soit absolu et personnel, oligarchique ou démocratique.

Le libéralisme mauvais, condamnable et condamné et essentiellement révolutionnaire, peut se résumer en cette formule très nette et très précise : L'État idéal est celui où la vérité et l'erreur ont un égal droit légal de se produire ; l'État est absolument indépendant de toute doctrine et de toute autorité philosophique ou religieuse, l'État est athée comme tel. Il n'est ni juge ni dépendant d'aucun enseignement. Il n'a pour règle et pour objet que le maintien de l'ordre temporel. La liberté de conscience est sans contrôle.

Qui ne voit que l'erreur en elle-même, étant essentiellement mauvaise, ne peut avoir aucun droit ? Qui ne sait que, les hommes étant plus portés à l'erreur et au mal qu'au bien et à la vérité, quelle que soit la cause de ce fait d'expérience, la liberté également accordée à l'erreur et à la vérité fera prévaloir la première ?

Comment nier que les nations, comme les individus, soient soumises à la vérité et à la volonté divines suffisamment connues et obligées à prendre tous les moyens en leur pouvoir pour les connaître. Admettra-t-on qu'un acte insensé, injuste de la part d'un particulier, deviendra raisonnable et juste s'il est accompli par un souverain, que ce souverain s'appelle roi,

en fait, s'appelle aujourd'hui le *parlementarisme* où brille la politique de bascule, de tours de force, d'escamotage et de continus revirements. Dans le système parlementaire, l'abus est bien près de l'usage. Si nous ne redoutions l'accusation de pessimisme, nous nous approprierions ici une opinion de L. Veillot : « Dans les assemblées, dit-on, les mauvais desseins se paralysent pour laisser sortir de bonnes lois. Je crois au contraire que les bons desseins se frappent réciproquement d'impuissance pour laisser le champ libre au mal. » Cela est peut-être plus vrai en France où le calme et le sang-froid ne sont pas les qualités dominantes. Il en serait peut-être de même des Conciles si le Saint-Esprit ne s'en mêlait pas et si le pape n'en était le souverain modérateur ; car la Constitution de l'Église est, avant tout, monarchique, quoique l'aristocratie épiscopale forme un élément essentiel de cette Constitution.

empereur ou Assemblée, Sénat ou Convention nationale ?

L'erreur sera-t-elle avantageuse ou indifférente pour toute une communauté quand elle est nuisible, de sa nature, à chacun des individus qui la composent ? Ce qui est utile, au moins en apparence, au point de vue matériel ne peut-il pas quelquefois être nuisible, dans l'ordre moral, et l'État a-t-il le droit de sacrifier l'intérêt du corps à celui de l'âme, l'intérêt du temps à celui de l'éternité. Toute philosophie digne de ce nom, c'est-à-dire spiritualiste, admet, en effet, l'immortalité de l'âme comme l'existence de Dieu.

Nous reviendrons plus loin sur cette question pour la développer au point de vue de l'enseignement chrétien.

Nous ne parlons pas ici du système qui protège l'erreur aux dépens de la vérité, système bien connu dans les temps modernes comme dans l'antiquité. C'est la persécution. Cela ne peut en aucune façon s'appeler libéralisme. Les gouvernements trop nombreux qui pratiquent cet odieux régime ne peuvent s'appeler libéraux que par un flagrant et affreux mensonge qui ne trompe personne, si ce n'est, hélas ! une masse ignorante.

II. Mais l'état de pure nature, la religion naturelle n'est qu'une abstraction. A l'instant de la création, l'homme a été élevé à l'ordre surnaturel, saisi par la grâce divine (1) et soumis à la souveraine et pacifique domination du *roi immortel des siècles*, de l'unique Sauveur et Médiateur Jésus-Christ. Le Père lui a *donné les nations en héritage* (Ps. II, 8). Les *rois des peuples étrangers seront ses serviteurs* (Is., LX, 10). Il est le Fils consubstantiel de Celui qui a dit : *Per me reges regnant et legum conditores justa decernunt* (Prov., VIII, 15). Comme Verbe, Il est le maître de toute morale naturelle et surnaturelle. Or, il a donné tous ses pouvoirs à l'Église et l'a constituée ici-bas seule gardienne de la morale et de la justice, soit naturelle, soit révélée. Mais tout ce qui existe en ce monde est soumis aux règles de la Justice, individus et sociétés, et, de droit divin et sans restriction, l'Église en est l'interprète infallible et en dernier ressort. Donc, sous peine

(1) Parmi tous les témoins de la tradition, citons seulement Hugues de St-Victor, l'ami de saint Bernard et le *nouvel Augustin* : « L'homme sortit des mains du Créateur voyant la vérité pure et capable de la plus haute contemplation » (*Institutio hominis*).

d'être en dehors de la justice, les gouvernements sont soumis à la direction de l'Église. Elle a l'imprescriptible droit et le devoir de ramener à l'équité et à l'observation de la loi chrétienne les gouvernants et les gouvernés qui se disent chrétiens. Nous comprenons que l'incrédule n'admette pas ces principes et ces conséquences, mais pour tout chrétien catholique, ce raisonnement est aussi simple que péremptoire. L'histoire de l'Église nous montre invariablement tous les papes, les conciles et les docteurs s'inspirant de cette vérité.

Le dernier des Pères de l'Église, le docteur si français, le grand thaumaturge du XII^e siècle, le conseiller et le pacificateur des peuples et des rois, saint Bernard, écrivait à Eugène III : « L'un et l'autre glaive, le spirituel et le matériel, appartiennent à l'Église ; mais celui-ci doit être manié pour l'Église, celui-là par l'Église. L'un est dans la main du prêtre, l'autre dans la main du soldat, mais bien entendu sous la direction du prêtre et sous les ordres de l'Empereur » (*De consideratione*, liv. II, c. 3). Boniface VIII ne fut pas l'inventeur de cette théorie, il suit toute la tradition apostolique.

Mais, dira-t-on, c'est la pure théocratie. Il n'y aurait pas à cela un si grand mal ; ce serait le ciel sur la terre, sauf la claire vue de Dieu. « Rien ne serait plus digne et plus doux qu'une véritable théocratie, mais je crois que nous ne la trouverons qu'au ciel », disait le célèbre abbé Bautain, ravi de l'union et de la pénétration réciproque à Rome du spirituel et du temporel (sa *Vie*, par l'abbé de Régny, p. 268, Bray, édit., 1884).

Cependant la théocratie ne s'est produite pleinement que dans le gouvernement du peuple Hébreu dont toute la législation était divinement inspirée et où Dieu, jusqu'à l'élection du roi Saül, manifestait sa volonté par des oracles et choisissait directement ses représentants. Aussi le Seigneur, en signalant à Samuel les abus qu'introduirait la royauté à la manière orientale, se plaignait-il de l'ingratitude du peuple qui avait rejeté sa domination directe (1). A partir de l'époque des rois, Dieu ne laissa pas de gouverner son peuple par la mission des prophètes et les oracles que rendait l'arche sainte.

(1) Et de fait la plupart des rois d'Israël et même de Juda furent prévaricateurs.

Quant au Divin fondateur de la *Loi nouvelle*. Il a jugé bon de maintenir la distinction des deux Pouvoirs ayant pour objet l'un les intérêts spirituels et éternels, l'autre les intérêts purement temporels ; mais avec subordination du second au premier, comme le corps doit être soumis à l'âme et à la condition que les lois qui règlent les affaires de ce monde ne seraient jamais en opposition, mais en harmonie, avec celles qui régissent la conscience et conduisent l'homme à ses immortelles destinées : « Vous n'ignorez pas que quoique votre dignité vous élève au-dessus des autres hommes, vous êtes tenus de courber humblement la tête devant les Pontifes chargés de dispenser les choses divines et que vous leur devez soumission en tout ce qui appartient à l'ordre de la religion, etc. » (Lettre de saint Gélase à l'Empereur Anastase.) Prétendra-t-on que le Pape parlait ici à l'Empereur comme personne privée et non comme chef d'État ? Dira-t-on que ce qui appartient à la morale et à la conscience puisse être étranger à la religion, qu'il n'y ait enfin une morale publique comme il y a une morale privée ? Chez les peuples païens de l'antiquité, au contraire, la religion a été soumise à l'État, elle a été une branche de l'administration publique comme aujourd'hui dans les pays hérétiques et schismatiques. Ce retour au système païen a été le rêve de tous les tyrans révoltés contre Rome.

L'Église, fidèle à sa mission, n'a jamais cherché à intervenir dans la réglementation des choses purement civiles, si ce n'est en cas de violation des droits de Dieu ou des hommes et pour défendre la cause de la justice opprimée. Cela, elle l'a fait avec la constance et l'énergie qui vont jusqu'au martyre. Les plus puissants tyrans, les rois contempteurs des lois évangéliques ont senti la force de son bras. Ils ont, malgré leur indomptable fierté, redouté ces foudres spirituelles qui, même dans notre siècle, ont fait tomber les armes des mains des soldats du plus grand capitaine des temps modernes, malgré les défis de son superbe dédain. L'Église a sacré les rois, déclaré leur pouvoir de source divine, mais en leur faisant jurer le respect des droits de la religion et des peuples et de tous les intérêts légitimes. Elle a reconnu aux nations la faculté de se donner les constitutions les plus diverses, mais à la condition de ne pas empiéter sur l'autorité de Dieu,

de sa Justice et de son Christ. Les idées modernes ne changent rien à la tradition des papes, des docteurs et du torrent des théologiens.

L'Église, en même temps que la distinction des deux Pouvoirs, a toujours maintenu leur subordination comme un principe de droit naturel et divin et de morale sociale. Le grand poète-théologien du moyen âge, Dante, quoique gibelin fougueux, partisan de l'Empire et impitoyable envers certains Papes même canonisés, a écrit ces lignes dans son *Traité de Monarchia* : «... Romanus Princeps in aliquo Romano Pontifici subjacet, cum mortalis illa felicitas quodammodo ad immortalem felicitatem ordinetur. Illa igitur reverentia Cæsar utatur ad Petrum quàm primogenitus filius debet uti ad Patrem ut, luce paternæ gratiæ illustratus, virtuosius orbem terræ irradiet. »

C'est donc en vain que les protestants et les libres-penseurs ont voulu se donner pour précurseur l'immortel poète florentin. Son sens chrétien dominait ses passions politiques et ses écarts de langage. Son Césarisme, peut-être inconscient, n'avait pas envahi toute son âme profondément trempée de catholicisme.

Quel serait donc l'idéal d'une société, d'un État ? Ce serait celui où la nation, dans un accord moralement unanime, mettrait à la base de sa constitution les enseignements de l'Église, les seuls authentiquement vrais et divins, se soumettrait à ses lois comme fondement de toutes les autres. Qui pourrait empêcher un peuple de se constituer ainsi ou le trouver mauvais ? Le corps social comme l'individu, plus encore que l'individu parce que sa vie est plus étendue, plus complexe, plus agitée, plus prolongée, ne vit que de vérité. Aucun État ne fut fondé, dit Rousseau lui-même, que la Religion ne lui servit de base (*Cont. soc.*, l. IV, c. 8). « On a dit quelquefois qu'un peuple chrétien, tel qu'il doit être suivant l'esprit de l'Évangile, ne saurait subsister. Cela serait bien plus vrai d'un peuple philosophe s'il était possible d'en former un ; il trouverait sa perte au sortir du berceau dans le vice de sa constitution » (Diderot, corresp. de Grimm et Diderot). Dans les trois premiers chapitres de l'*Essai sur l'indifférence*, Lamennais prouve éloquemment que la vraie Religion, la seule qui ait des preuves avons-nous dit avec Montesquieu,

est le fondement et le ciment nécessaire de toute société. La Religion chrétienne n'assure pas seulement le salut éternel, mais elle favorise au plus haut point tous les vrais intérêts de ce monde comme l'a reconnu l'auteur de l'*Esprit des Lois*. *Justitia elevat gentem* (Prov., XIV, 36). En fait d'économie sociale pratique, l'Église a fait ses preuves. Elle a mis en rapport le sol de l'Europe comme elle a défriché les intelligences, elle a béni et fait prospérer les industries, les métiers, les corporations ; de là, ce proverbe du moyen âge « il fait bon vivre sous la crosse ». Parlerons-nous de cette utopie irréalisable, réalisée au Paraguay, et frappée à mort par la secte *philosophique* du dernier siècle ? Cette secte eut pour exécuteurs de ses hautes œuvres les Choiseul, les Pombal, les d'Aranda et les Tanucci. L'idéal dont nous parlons s'est à peu près réalisé pendant des siècles et s'il n'a pas été un remède complet à tous les maux inhérents à l'humanité, du moins ce fut une digue opposée aux excès des plus violentes passions. C'est lorsqu'il n'y a plus eu de *chrétièté*, lorsque le pouvoir et les passions populaires ne relevèrent plus d'une autorité reconnue divine que le fléau de l'anarchie se déchaina sur le monde. Au moment où l'Église eut terminé l'œuvre de la civilisation des barbares, une barbarie plus savante, plus consciente d'elle-même, plus puissante et plus redoutable envahit la vieille Europe et la menace de plus en plus. Tous les progrès scientifiques et industriels lui serviront d'instrument.

Voici un hommage bien inattendu rendu à la vérité que nous venons d'exposer. Il vient de L. Blanc, cet historien peu sûr, mais cet écrivain peu suspect de *cléricalisme* : « La portée politique de la Déclaration de 1682 était immense. En élevant les rois au-dessus de toute juridiction ecclésiastique, en *dérobant aux peuples* la garantie que leur promettait le droit accordé au Souverain Pontife de surveiller les maîtres temporels de la terre, cette déclaration semblait placer les trônes dans une région inaccessible aux orages. Louis XIV y fut trompé, en cela son erreur fut profonde et fait pitié. Le Pouvoir absolu dans le vrai sens du mot est chimérique, il est impossible. Il n'y a jamais eu et il n'y aura jamais, grâce au Ciel, de despotisme irresponsable. A quelque degré de violence que la tyrannie s'emporte, le contrôle *existe toujours* contre elle, ici sous une forme, là sous une autre.

La déclaration de 1682 ne changeait rien à ce contrôle. Donc elle ne faisait que le déplacer en l'enlevant au Pape et elle le déplaçait pour le transporter au Parlement d'abord, puis à la multitude. Le moment vint en France où la nation s'aperçut que l'indépendance des rois c'était la *servitude* des peuples. La nation alors se leva indignée et l'*excommunication* fut remplacée par un arrêt de mort » (*Hist. de la Révolution française*, t. 1, p. 252). Ce langage est-il de Louis Blanc ou de J. de Maistre ?

Affirmons-le hautement, cet idéal, ce type de perfection sociale, cette union et cette subordination étroites du temporel au spirituel, *ratione conscientiae*, l'Eglise le maintient comme une vérité doctrinale. Elle ne l'impose pas violemment, elle ménage la faiblesse humaine ; selon les circonstances, elle reconnaît les Pouvoirs assis sur une base moins solide, elle sait tirer parti des Constitutions moins parfaites, pour l'accomplissement de son œuvre essentielle, l'Apostolat ; elle se contente au besoin d'un minimum de liberté de droit commun elle qui sait triompher de la persécution ; mais elle ne fléchira pas sur le principe, elle n'admettra jamais qu'on lui propose un autre *idéal*, celui de la *tolérance* (1) du Vrai et du Bien absolu sur un pied d'égalité avec l'erreur et le mal ou les vérités amoindries ; ni qu'on place en bas la source de l'autorité qui vient d'En-Haut, *non est potestas nisi a Deo*. Écoutons, sur le premier de ces deux points, Léon XIII parlant comme Pie IX, comme Grégoire XVI, comme tous ses prédécesseurs, dans une de ses magistrales Encycliques : *Longinqua Oceani spatia*. Après avoir loué la liberté sincère qu'assure à l'Eglise et aux catholiques, comme à tous les citoyens, la Constitution des États-Unis, le Pape ajoute : « On ne doit pas conclure de là qu'il faut prendre exemple sur l'Amérique comme offrant à l'Eglise les meilleures conditions d'existence, qu'il est partout avantageux et *licite* que les intérêts de l'Eglise et de l'Etat soient distincts et séparés. Si, en effet, l'Eglise catholique est parmi vous vivante, si elle est prospère et s'accroît, ce résultat doit être attribué à sa divine fécondité qui, si personne ne s'y oppose,

(1) *Tolérer* la vérité, qu'est-ce autre chose qu'une prétention insolente et sacrilège ?

si rien n'y fait obstacle, la fait grandir et s'étendre d'elle-même ; mais cependant elle produira des fruits bien plus abondants si non seulement elle jouit de la liberté, mais de la faveur des lois et de l'appui des pouvoirs publics. »

L'unité de croyance dans un État n'est pas moins avantageuse. — est-il besoin de le rappeler ? — à l'État lui-même qu'à l'Église. Nous pouvons apporter, à l'appui de cette thèse, un témoignage inattendu. Il est du protestant Necker, le promoteur des États-généraux, le ministre néfaste si populaire au moment où le délire de la Révolution s'emparait de la France et que Mirabeau appelait *charlatan* et *roi de la canaille*. — Ils ne manquaient pas de se rendre justice entre eux. — « Il est bien à désirer que des citoyens unis par les mêmes lois et par le même intérêt le soient encore par le même culte, afin que le saint nom de la religion les embrasse tous également et que les principes de l'éducation s'entre-tiennent et se fortifient par l'autorité de l'exemple » (*De l'importance des opinions religieuses*, c. 16). On pourrait recueillir bien d'autres aveux de ce genre. Souvent la vérité s'impose à ses pires ennemis et l'hypocrisie lui rend hommage comme à la vertu (1).

Que si les pouvoirs publics ont souvent feint de protéger l'Église pour l'asservir, c'est l'abus que l'Église et l'honnêteté réprouvent. Autre chose est l'asservir, autre chose reconnaître son autorité et s'y soumettre.

C'est pourtant l'abus, si fréquent dans l'histoire, consistant à asservir l'Église sous prétexte de la protéger qui, joint à l'influence des principes vagues de 1789 et à un respect mal entendu de la liberté de conscience, donna naissance et prétexte au *libéralisme catholique*, ainsi appelé parce que ses partisans le croyaient conciliable avec le vrai catholicisme.

(1) On ne s'attend sûrement pas que je m'arrête à prouver la nécessité politique de la religion. Une vérité de fait, aussi ancienne que le monde, cesse-t-elle d'être incontestable parce qu'après six mille ans de consentement unanime, il plut à quelques insensés d'opposer leurs paradoxes à l'expérience des siècles et leurs assertions au témoignage du genre humain. « On bâtirait plutôt une ville dans les airs, dit le sage Plutarque, que de constituer un État en ôtant la croyance des dieux » (Lamennais, *Essai*, c. x, au commencement). Tout ce chapitre et le suivant sont consacrés à montrer la raison de cette nécessité, et cela avec une force de logique irrésistible.

L'abbé de Lamennais, ennemi de la Révolution, promoteur ardent de l'Autorité du pape dans l'Eglise et du retour aux idées romaines et traditionnelles, dévoué à la cause monarchique, fut frappé de voir la Restauration reprendre les errements du vieux gallicanisme, et s'indigna notamment des ordonnances persécutrices de 1828, signées d'un triste nom d'évêque, Feutrier, et qui comblèrent la mesure. Ces ordonnances furent un lointain préliminaire du fameux article 7. Ces décrets frappaient les petits séminaires et enlevaient aux Jésuites le droit d'enseigner. Les erreurs s'appellent et s'enchaînent. Le philosophe de la Chesnaie enseignait que le consentement du genre humain est le dernier critérium de certitude et l'Eglise même ne tenait son autorité que de ce qu'elle était, au plus haut degré, la représentation du genre humain, base fragile et fausse. De là à placer la source même du pouvoir, civil et spirituel, dans le peuple, la multitude, la majorité, il n'y avait qu'un pas. Il fut franchi. C'était en plein le *libéralisme*.

Après la Révolution de 1830, qui fut comme l'écroulement de tout principe d'autorité en France, le journal l'*Avenir* où, à la suite du Maître, Montalembert surtout se jeta à corps perdu, entraîné par l'ardeur de son caractère, de sa jeunesse, de son talent et même de sa foi mal éclairée, arbora ces doctrines avec la devise : *Dieu et le peuple*. L'attachement aux vrais principes du droit politique et social, se joignit aux rancunes gallicanes pour jeter le cri d'alarme contre la nouvelle et retentissante publication où de grandes témérités se mêlaient à de généreuses convictions, à l'espoir d'un renouvellement social du vieux monde engourdi, paralysé par les abus et les préjugés d'un autre âge.

L'opposition à l'*Avenir* s'accrut, s'envenima ; plusieurs évêques proposèrent et demandèrent sa condamnation. Lamennais, Montalembert et Lacordaire sentirent la nécessité d'une décision de Rome, d'une *protection* contre leurs *adversaires*. Ils partirent pour la Ville Eternelle et sollicitèrent un jugement doctrinal avec une impatience, une *furia francese* qui n'admettait aucun délai. Ils ne comprenaient rien aux lenteurs de la cour pontificale répondant à ceux qui l'accusent, comme ce peintre de l'antiquité, *æternitati pingo*. Ce fut une imprudence ; le pape espérait peut-être que ces hommes si

dévoués à l'Église finiraient par s'éclairer de sages conseils et de mûres réflexions, que l'erreur tomberait d'elle-même sans qu'il eût à intervenir. Enfin, pressé comme il l'était par les intéressés et par leurs adversaires, il publia, le 15 août 1832, la célèbre encyclique *Mirari vos* où, par une délicatesse de procédés qu'on aurait dû apprécier, ni l'*Avenir* ni ses rédacteurs ne furent nommés. Mais l'opposition de leurs idées avec la doctrine proclamée par Grégoire XVI n'échappait à personne. Voici les principaux passages de l'acte pontifical relatifs à la question qui nous occupe et dont les propositions qui leur sont contradictoires constituent les erreurs propagées par les hardis novateurs :

1^o Il est tout à fait absurde et injurieux pour l'Église de dire qu'elle a besoin de *restauration* et de *régénération*....

2^o De cette très infecte source de l'*Indifférentisme* (ex hoc putidissimo fonte) a découlé cette idée très absurde et ce délire que la *liberté de conscience* doit être assurée à chacun (1).

La voie a été frayée à cette erreur pestilentielle par la pleine et immodérée liberté d'opinions qui se propage au grand détriment des intérêts religieux et civils. Quelques-uns prétendent avec une *souveraine impudence* qu'il peut en résulter quelque avantage pour la vraie religion. *At quæ pejor mors anima quam libertas erroris?* dit saint Augustin. Il est constant par l'expérience et l'histoire des temps passés que les États les plus florissants ont été ruinés par ce mal de la liberté immodérée des opinions.

3^o Une chose tend au même but, c'est cette très funeste, détestable et exécrationnable liberté de la presse (artis librariæ) destinée à propager des écrits quels qu'ils soient. Nous frémissons d'horreur à la pensée des monstrueuses doctrines et des prodigiennes erreurs dont nous inondent et nous accablent cette multitude de livres et de publications (Le pontife poursuit en montrant combien cette erreur est contraire à toute la tradition de l'Église).

(1) L'Église n'a jamais nié que la liberté de l'erreur puisse être tolérée en certaines circonstances par la crainte d'un plus grand mal ou pour toute autre grave raison. Ainsi les Papes ont toujours toléré à Rome les Juifs refusant de se soumettre à la loi du Christ. Mais c'est le droit prétendu naturel et absolu, même légal, d'adhérer à l'erreur que l'Église condamne comme mauvais en lui-même et dangereux pour l'ordre social.

4° Nous apprenons qu'il circule des écrits où sont attaquées la fidélité et la soumission dues aux Princes et où s'allument les torches incendiaires de la rébellion. Que tous considèrent que, d'après l'Apôtre, *toute puissance est ordonnée de Dieu*. Le droit divin et humain crie contre ceux qui machinent ces révoltes et ces séditions. C'est à ce but que tendaient les coupables délires des Vaudois, des Wicléfistes et autres fils de Bélial anathématisés par ce Saint-Siège. Tous, avec Luther, veulent se féliciter d'être *libres de toute contrainte*.

5° Il ne pourrait rien arriver de plus heureux à la Religion et au Pouvoir civil que cette liberté au gré de ceux qui désirent la séparation de l'Eglise et de l'Etat et veulent briser la concorde du Sacerdoce et de l'Empire; car les amateurs de cette liberté sans frein ne redoutent rien tant qu'une telle concorde qui a toujours été *heureuse et salutaire pour les intérêts spirituels et temporels* (rei sacræ et civili).

Que les Chefs d'Etat, nos très chers Fils, soient favorables aux vœux que nous formons pour ces intérêts de l'ordre sacré et de l'ordre civil, considérant qu'ils n'ont pas seulement reçu leur autorité pour le gouvernement du monde mais *surtout pour la défense de l'Eglise* (ad Ecclesiæ præsidium).

Pie VII avait déjà condamné, comme le remarque Taine (T. VI, p. 61), le système de l'*indifférentisme* moderne. Or, le libéralisme tel que nous l'avons défini, 2° alinéa, n'est que l'*indifférentisme* transporté dans la sphère gouvernementale et élevé à l'état de principe politique.

Chose étrange, le protestantisme lui-même, avec son libre examen à la base, n'a pu manquer de rendre hommage à la vérité. Le célèbre ministre Jurieu, si irrité de la révocation de l'édit de Nantes, s'irritait aussi des schismes sans nombre qui se produisaient au sein du schisme protestant. « Les princes et les magistrats, disait-il, sont oints du Seigneur et ses lieutenants en terre... mais ce sont d'étranges lieutenants de Dieu s'ils ne sont obligés à aucun devoir par rapport à Dieu en tant que magistrats. Comment donc peut-on s'imaginer que le magistrat chrétien qui est le lieutenant de Dieu... ne soit pas obligé d'empêcher la révolte contre ce Dieu dont il est le lieutenant afin que le peuple ne choisisse un autre Dieu ou ne serve le vrai Dieu autrement qu'il ne veut être servi. »

Voilà les aveux que le bon sens naturel et la tradition des siècles chrétiens arrachaient aux protestants les plus fanatiques ! Seulement ils mettaient au service de l'erreur la plus inconséquente, le plus souvent avec une impitoyable cruauté, les armes faites pour la vérité démontrée divine et imposée avant tout par la persuasion.

Revenons à Lamennais. Il se soumit non sans hésiter et sans ronger son frein et pendant qu'il signait une formelle mais apparente rétractation, il écrivait à Mme de Senfft. le 1^{er} novembre 1832 : « Rome est le plus infâme cloaque qui ait jamais souillé le regard humain. L'égout gigantesque de Tarquin serait trop étroit pour donner passage à tant d'immondices. » Le Pape ne pensant pas comme l'entêté breton, lui ne pouvait pas penser comme le Pape ni se dispenser de l'injurier.

Génie puissant, mais mal équilibré et fantasque, muni d'une science incomplète et mal approfondie quoiqu'il sût beaucoup ; d'une imagination ardente avec excès de sensibilité ; tantôt sombre et taciturne, tantôt pris d'une folle gaieté ; très capable d'amour et de haine ; caractère personnel, entier et bilieux, dépourvu de vraie philosophie et de vraie théologie (1) ; trempé de granit comme les roches de son pays (2). Lamennais humilié, découragé, à la fois brisé et raidi, ne mit plus de bornes à son délire. L'orage qui grondait dans son âme éclata en une vraie tempête démagogique. Les *Paroles d'un croyant*, malgré des passages d'une sensibilité suave non sans quelque tendance à la mièvrerie, sont d'un effrayant radicalisme contre tout ordre social et jettent un abîme entre lui et son passé, entre lui et l'Église. Il s'était merveilleusement réfuté d'avance dans son magnifique *Essai sur l'Indifférence* où l'on ne sait qu'admirer le plus de la limpidité d'un style sobre, élégant et ferme ou de la vigueur calme, mais impitoyable de la dialectique. On y découvre peut-être déjà une certaine tendance à trop déprécier la raison

(1) Il fallut que le plus théologien de ses disciples, l'abbé Rohrbacher, l'éclairât un jour sur la vraie notion et la distinction des deux ordres *naturel* et *supernaturel*.

(2) Il y aurait là un type précieux, un spécieux prétexte offert au déterminisme de Taine. C'était un singulier mélange de qualités et de défauts qui semblaient s'exclure.

individuelle à laquelle la déchéance originelle n'a pas enlevé tous ses droits. Le même reproche, plus ou moins justifié, a été adressé à deux illustres penseurs, de Maistre et de Bonald.

Mais c'était à jamais fini. Il s'était abandonné à un orgueil sans bornes et sans contrepoids. Il n'eut pas le prosélytisme d'un sectaire, la Révolution l'exploita en le dédaignant. Malgré les avances les plus persévérantes de l'amitié, de l'Église elle-même, de ses plus hauts dignitaires, Mgr de Quélen. Pie IX, il resta dans son isolement affreux et désespéré. Il avait appelé Grégoire XVI *un vieux moine*. Oui, mais *ce vieux moine* avait reçu de saint Pierre et de Jésus-Christ « la pleine puissance de paître, de régir et de gouverner l'Église Universelle » (définit. du Conc. de Florence).

Ses disciples, cette brillante pléiade d'hommes supérieurs, les Lacordaire, les de Salinis, les Gerbet, les Rohrbacher, les Combalot, n'hésitèrent pas, quoique le cœur brisé, à suivre la parole du Docteur suprême et ne retinrent de leur ancien Maître que l'attachement profond à la chaire de Pierre et à l'Église qu'il leur avait inculqué dans les beaux jours de la *Chesnaie*.

Nous savons que Montalembert, moins prompt, fut convaincu par son ami tendrement et ardemment dévoué, Lacordaire. Le futur *libéral impénitent*, mais qui, dans ses opinions les plus avancées, les plus hardies, — oserons-nous dire les plus risquées? — se montre toujours sincère, humble et soumis, lui écrivait en résumant l'Encyclique à peu près comme nous venons de le faire et il ajoutait : « La liberté de la presse n'est pas un état normal, elle répand l'erreur et le trouble dans les esprits. La censure appartient à l'Église. Est-il bien sûr que la liberté de la presse ne soit pas l'oppression des intelligences faibles par les intelligences fortes? Quant aux alliances avec des hommes sans religion, sous prétexte d'obtenir la liberté de l'Église, elles sont quelque chose de condamnable parce que l'impiété est essentiellement ennemie de cette liberté, etc. »

L'abbé de Salinis, plus tard évêque d'Amiens, alors directeur du célèbre collège de Juilly, au diocèse de Meaux, écrivait à son évêque, à la suite du bref du Pape du 5 octobre 1833 à l'évêque de Rennes, en des termes qui, après 62 ans,

n'ont pas perdu toute leur actualité : « L'Eglise établie par Dieu et assistée de son Esprit ne peut ni errer dans ses jugements ni entreprendre de *juger des choses qui lui seraient étrangères* ; en sorte que du moment que, dans une question qui divise les esprits, la voix de l'Eglise se fait entendre par celle du Vicaire de Jésus-Christ, le catholique n'a point à examiner la nature de cette question, comme si l'Eglise eût pu dépasser les limites de son autorité. »

Cependant l'impression produite par l'Encyclique *Mirari vos* s'effaça peu à peu. De grands événements portèrent ailleurs, et l'on peut dire dans un sens opposé, les préoccupations des esprits. La Révolution du 24 février développa un besoin et comme un délire de liberté. On sembla vouloir faire une large part à l'Eglise opprimée sous les régimes précédents. Louis-Philippe n'avait pas été un tyran. A part la liberté d'enseignement refusée et les tracasseries dont la Religion était l'objet, le régime eût paru supportable. C'était le règne de la bourgeoisie ; mais le peuple n'était pas malheureux quoiqu'on lui refusât ses droits politiques auxquels il tient peu quand on ne l'y fait pas songer et qu'on ne lui monte pas la tête. Mais il y avait eu comme un marasme général, un manque total d'élan et de grandeur, tout semblait se rapetisser dans la politique intérieure et extérieure, le mépris plus que la haine avait miné l'Etablissement de juillet.

Pie IX, au début de son règne, paraissait de son côté incliner au libéralisme, mais qu'on veuille bien se souvenir des distinctions indiquées précédemment. Il s'agissait de ce libéralisme qui consiste à donner une part plus ou moins grande à la nation dans le gouvernement du pays, et en particulier à l'élément laïque quand il s'agit d'une principauté ecclésiastique. Le Pape généreux et confiant tenta l'essai, comme souverain temporel, à ses risques et périls. On sait ce qu'il en advint sous l'action des sociétés secrètes. Le noble cœur de l'ancien évêque d'Imola n'avait pas alors assez expérimenté l'ingratitude et la perversité humaines, surtout celles d'une association diabolique, qui, après l'avoir démesurément encensé comme une idole, le traîna aux gémonies, furieuse de n'avoir pu le séduire et de s'être heurtée sottement contre le roc inébranlable.

Après les courtes illusions de 1848, l'Empire se constitua,

gouvernement personnel, tendant à l'absolutisme, ne donnant le suffrage universel que pour le confisquer à son profit, faisant de la représentation nationale un Sénat d'Auguste, ombrageux de toute velléité d'indépendance, tracassier et menaçant vis-à-vis de l'Eglise qui en avait d'abord reçu des gages séduisants et même sérieux en apparence.

On regretta le régime parlementaire qui n'est pas le faux libéralisme, mais y prédispose. Des hommes comme Montalembert dont les succès oratoires avaient été précoces et toujours grandissants sous ce régime, prirent une attitude de plus en plus hostile au second Empire (1). Ces hommes étaient, en grand nombre, catholiques sincères dans le vrai sens du mot. Ils croyaient, comme saint Anselme, que « Dieu n'aime rien tant ici-bas que la liberté de son Eglise ». Oui, mais la liberté d'une reine et non d'une esclave à peine affranchie. Cette liberté qu'ils voulaient réellement pleine et entière leur parut tellement nécessaire et enviable qu'ils la cherchèrent à tout prix. La liberté de l'Eglise de droit divin et naturel ne pouvant être admise par les pouvoirs tels qu'ils sont constitués, ils réclamèrent celle de droit commun, égale pour tous. Certes, ils avaient mille fois raison de revendiquer ce minimum ; mais s'il était permis de s'appuyer, par une sorte d'argument *ad hominem*, sur l'esprit de tolérance reconnu par le droit moderne et qui est au fond l'*indifférentisme*, il ne fallait pas en faire un idéal et un principe. Ce fut là l'écueil où se heurtèrent d'excellents esprits et des plus généreux. Sur ce point, les hommes d'Etat étaient pris dans leurs propres filets ; c'était séduisant, le terrain de combat paraissait solide. Car Lamennais le remarquait dès le commencement du siècle : « Aujourd'hui l'opinion penche vers l'*indifférentisme* universel. Les gouvernements la favorisent de tout leur pouvoir et, chose inouïe, s'efforcent d'entraîner le christianisme dans ce système ; nouveau genre de persécution dont nous sommes loin de connaître encore tous les effets. »

Ceux qui se laissaient entraîner sur cette pente vers la liberté de droit commun, *égale pour tous, érigée en principe*

(1) La liberté, dans ce temps-là, s'était un peu réfugiée à l'Académie française ; mais malheureusement aussi avec elle le *libéralisme*.

absolu, étaient frappés d'une objection des adversaires de l'Église à laquelle ils ne trouvaient pas de réponse : « Vous demandez la liberté de conscience pour vous quand vous n'êtes pas au pouvoir et vous la refusez aux autres lorsque vous êtes les maîtres », leur disait-on. Nous avons déjà indiqué la réponse. La voici : Lorsqu'une société, par un accord moralement unanime, veut se donner une Constitution chrétienne qu'elle admet comme divine et obligatoire, qui peut lui en refuser la faculté ? Personne ne songe à l'y obliger par la violence ; mais encore une fois si elle le veut et si elle le fait, c'est son droit. Est-ce à dire que si cette société rencontre des sectes déjà établies, pouvant alléguer une sorte de prescription qui, sans donner un droit réel à l'erreur, fait supposer la bonne foi des dissidents, elle usera de contrainte à leur égard ? L'histoire prouve le contraire. Constantin, Théodose et les autres princes régnant sur une nation récemment convertie, ont-ils *persécuté* les païens : Non. Agissant suivant l'esprit de l'Église, ils cherchaient seulement à les convaincre et à les persuader. Ils ne leur imposaient qu'une condition, celle de ne pas troubler dans leur paisible possession, soit par violence, soit par surprise, ceux qui adhéraient à la vérité religieuse comme au premier de tous les biens. Est-ce que les Papes n'ont pas toléré les Juifs à Rome ? Est-ce qu'ils leur ont imposé de force le joug de la Foi ? Ils se bornaient à réprimer ou à prévenir sinon leur prosélytisme au moins leurs exploitations. Le reste de la chrétienté en agissait de même. Les catholiques belges, actuellement au pouvoir, cherchent-ils à refuser aux protestants la pleine liberté de leur culte ? Ils se bornent au devoir de réprimer les violences et les sourdes menées des sectes hypocrites qui ne veulent la liberté que pour elles-mêmes. Elles n'ont d'autre but, là et ailleurs, comme leur *illustre* adepte Voltaire et, à sa suite, une innombrable légion de sophistes haineux, que d'écraser l'*infâme* et de renverser avec la Religion l'ordre social dont elle est la base. Ajoutons une dernière réflexion à celles qui précèdent. Les gouvernements convaincus de la vérité du Catholicisme, sans que cette vérité soit admise de la majorité de la nation ou de ses représentants, sont tenus néanmoins, non pas à l'imposer de force, ce qui pourrait amener un plus

grand mal et serait contre nature, mais à se diriger eux-mêmes d'après sa morale et ses enseignements.

Cependant le libéralisme, à des degrés divers, ayant plus ou moins pour idéal l'indifférentisme légal, s'affirmait et se propageait de plus en plus. Les discours, les livres, les revues, les journaux, tous les moyens de publicité lui étaient bons. Le *Correspondant* rédigé par des écrivains de talent, se donnant comme les plus convaincus et les plus sages défenseurs du catholicisme, représentait ce libéralisme dans toutes ses nuances. Le droit *absolu* à la liberté de conscience et de la presse fut préconisé à un Congrès de Malines. Tous n'allaient pas jusque-là ; mais dans les tendances et dans la pratique, on y marchait et l'on semblait presque toujours au moins sous-entendre cet idéal politique, quelquefois dans des dissertations savamment embrouillées, fidèles au vieil adage : *omnis definitio periculosa*. A un signe, en particulier, dénotant une sorte de partialité pour l'erreur, on reconnaissait les partisans du système. ils inclinaient toujours à faire ressortir et à exagérer les méprises, les fautes des catholiques, comme à atténuer et à excuser celles des ennemis de l'Église. On disait de certains évêques libéraux : « Ils n'aiment pas les catholiques. » Les déclamations contre les abus de l'ancien régime étaient un thème presque de rigueur et les principes vagues de 1789 une arche sainte. Du reste, les affirmations et les formules étaient bien rarement catégoriques. On avait affaire à un Protée insaisissable et souvent peut-être même inconscient.

Montalembert, par son talent et ses ardentes convictions, exerça une influence prépondérante sur cette école ; né d'une mère anglaise, ayant reçu en Angleterre sa première éducation, le régime de la libre discussion le fascinait. l'illusion de la vérité se défendant *assez par elle-même* allait à son génie et à sa droiture *naturelle* (1). Nous pourrions citer bien

(1) Mais que devient alors la foi des ignorants ? Car elle n'a guère d'autre règle, sauf l'impulsion intérieure de la grâce, que l'autorité des esprits qu'ils croient supérieurs. Ils sont jetés en proie à l'indifférence et au matérialisme pratique. Un enfant de 15 ans, élève d'un lycée, pressé par sa mère de faire ses Pâques, lui répondit : « Nos professeurs en savent plus que nous deux et ils ne les font pas. » L'aumônier était seul de son bord. *Verba volant, exempla trahunt.*

des noms qu'illustrèrent le savoir, l'éloquence, et des services réels et précieux rendus à la religion et au pays. Nous croyons que nulle erreur, au moins à ses débuts et à son moindre degré de développement, ne supposa une plus entière bonne foi et une générosité plus sincère. Nous l'avons déjà remarqué pour le Père Lacordaire, aussi saint religieux que grand orateur.

Toutefois la querelle s'envenimait ; les adversaires se traitaient un peu en ennemis. Lorsque l'*Univers*, infatigable champion des idées romaines et des droits spirituels aussi bien que temporels du Saint-Siège, fut supprimé très peu *libéralement* en décembre 1860, pour avoir publié l'Encyclique du Pape, comme il devait l'être plus tard, sous le ministère *des ducs*, pour un acte de patriotisme qui portait ombrage à l'Allemagne, parmi les catholiques libéraux, un homme de cœur, M. Aug. Cochin, fut le seul à rendre une visite de condoléance et de félicitation à L. Veuillot. Nous tenons le fait de M. le marquis de Ségur. Un évêque de ce parti niait devant nous la *bonne foi* de L. Veuillot. Étant encore jeune nous en fûmes abasourdi ; d'autres se contentaient de trouver le grand polémiste exagéré, acerbe et compromettant.

Cependant le Pasteur suprême était attentif et s'inquiétait d'une opinion qui gagnait toujours du terrain, s'accroissait davantage et où l'entêtement et la passion pouvaient succéder à la bonne foi. Les meilleurs esprits se laissaient envahir. Napoléon III, lui aussi, était libéral à sa manière, non pas en faveur de ses sujets, mais à l'endroit, il faudrait dire à l'encontre du Saint-Siège, auquel, à la remorque des sectes italiennes dont il avait été autrefois le séide, il commençait à prodiguer les conseils et les avertissements les plus hautains et les plus impérieux, tout cela au nom de la liberté de conscience, du progrès, de la civilisation, des droits des peuples et autres *chansons modernes*.

Aussi Pie IX dut-il élever d'énergiques et touchantes protestations dans son allocution *Jamdudum* prononcée en consistoire secret, le 18 mars 1861. Cet acte peut se résumer ainsi : On presse le Pontife romain de se réconcilier avec le *Progrès*, le *Libéralisme*, la civilisation moderne. Mais l'Église a toujours été l'institutrice, la mère et la nourrice de la vraie civilisation, l'histoire l'atteste tout entière. En quoi se distingue

donc la *civilisation moderne*? C'est par ses soins que se produisent tant de maux qu'on ne saurait jamais assez déplorer, tant d'erreurs et de principes entièrement opposés à la religion catholique et à sa doctrine. Suit une énumération de tous les méfaits, de tous les crimes, de toutes les impiétés qui se commettent au nom de cette civilisation prétendue. Les systèmes qu'elle préconise et qui la constituent tendent surtout à affaiblir et à renverser, s'il était possible, l'Église du Christ. Comment le Saint-Siège et le Pontife romain pourraient-ils pactiser avec ce genre de civilisation dont le but est de ruiner tout principe d'autorité, tout frein religieux, toute règle de justice? Sous ce prétexte les discours et les écrits les plus subversifs ont déjà répandu d'épaisses ténèbres, au grand détriment de la société civile, perverti bien des esprits, affaibli le sens moral et détruit l'horreur de l'injustice. Le Pontife a affirmé en commençant que l'unique religion catholique, apostolique, romaine est la seule libératrice des esprits, le seul guide vers la félicité. On croirait entendre Pie VI, déclarant, dans le consistoire du 17 juin 1793, que la licence de la presse, la diffusion des mauvais livres, la prétendue liberté de conscience, la fausse égalité si contraire au principe de subordination, élément nécessaire de toute société, les impiétés contre la vraie Église dont Voltaire, ce grand destructeur, fut le propagateur le plus impudent et le plus forcené, ont été la seule cause de la ruine de l'ordre social en France. Tel avait été le premier grand essai des *idées modernes* stigmatisée par le futur martyr de l'infâme *Directoire*.

Trois ans plus tard, le 8 décembre 1864, au grand étonnement de ceux qui ne savent que superficiellement la théologie et l'histoire de l'Église, parut la célèbre Encyclique *Quanta Cura* confirmant solennellement la doctrine des précédentes Allocutions, où avaient été condamnées, dit le Pape, « les monstrueuses opinions qui dominant surtout aujourd'hui au grand malheur des âmes et au détriment de la Société civile elle-même. Leur but principal (de ces opinions fausses et perverses) est d'entraver et de détruire cette puissance salutaire que l'Église catholique, en vertu de l'Institution et commandement de son divin Fondateur, doit librement exercer jusqu'à la consommation des siècles non

moins à l'égard des particuliers qu'à l'égard des *nations des peuples* et de leurs *souverains* ».

« Ne négligez pas non plus, Vénérables Frères, d'enseigner que la puissance royale est conférée non seulement pour le gouvernement de ce monde, mais surtout pour la protection de l'Église et que rien ne peut être plus avantageux et plus glorieux pour les Chefs des États et les Rois que de se conformer aux paroles que notre très sage et très courageux prédécesseur saint Félix écrivait à l'empereur Zénon de laisser l'Église catholique se gouverner par ses propres lois et de ne permettre à personne de mettre obstacle à sa liberté. »

A l'Encyclique *Quanta Cura* était joint le *terrible Syllabus* ou recueil des principales erreurs signalées dans les actes précédents du Pontificat au nombre de 80 et divisées en 10 paragraphes. Nous en donnons un petit nombre qui se rapportent de plus près à l'objet de cette étude :

Prop. XV. — Il est libre à chacun d'embrasser et de professer la religion qu'il aura été amené à regarder comme vraie par les seules lumières de la raison.

Prop. XVI. — Les hommes peuvent trouver le chemin du salut éternel et l'obtenir dans le culte de n'importe quelle religion.

Prop. XIX. — L'Église n'est pas une société vraie et parfaite, pleinement libre ; elle ne jouit pas de droits propres et constants à elle conférés par son divin Fondateur ; mais il appartient au pouvoir civil de définir quels sont les droits de l'Église et les limites dans lesquelles elle peut les exercer.

Prop. XXIV. — L'Église n'a pas le droit d'employer la force. Elle n'a aucun pouvoir temporel direct ou indirect.

Prop. XXX. — L'immunité de l'Église ou des personnes ecclésiastiques a tiré son origine du droit civil.

Prop. XXXII. — L'immunité personnelle et en vertu de laquelle les clercs sont exempts de la milice peut être abrogée sans aucune violation de l'équité et du droit naturel.

Prop. XXXIV. — L'État, comme étant l'origine et la source de tous les droits, jouit d'un droit qui n'est circonscrit par aucune limite.

Prop. XLV. — Toute la direction des écoles publiques... si l'on en excepte seulement dans une certaine mesure les sé-

minaires épiscopaux, peut et doit être attribuée à l'autorité civile...

La proposition XLVII exclut toute autorité et toute ingérence de l'Église dans ces écoles publiques.

Prop. XLVIII. — Des catholiques peuvent approuver un système d'éducation en dehors de la Foi catholique et de l'autorité de l'Église, et qui n'ait pour but, ou du moins pour but principal, que la connaissance des choses purement naturelles et de la vie sociale sur cette terre.

Prop. LV. — L'État doit être séparé de l'Église et l'Église séparée de l'État.

Prop. LX. — L'autorité n'est autre chose que la force du nombre et l'ensemble des forces matérielles.

Prop. LXII. — On doit proclamer et observer le principe que l'on nomme de *Non-intervention*.

Prop. LXXVII. — A notre époque il n'est plus utile que la Religion catholique soit considérée comme l'unique religion de l'État, à l'exclusion de tous les autres cultes.

Prop. LXXIX. — Il est faux que la liberté civile de tous les cultes et que le plein pouvoir laissé à tous de manifester ouvertement et publiquement toutes leurs pensées et toutes leurs opinions jettent plus facilement les peuples dans la corruption des mœurs et de l'esprit et propagent le fléau de l'*Indifférentisme*.

Prop. LXXX. — Le Pontife romain doit se réconcilier et se mettre d'accord avec le progrès, avec le *libéralisme* et avec la civilisation moderne.

Pour connaître le véritable enseignement de l'Église, il suffit de prendre exactement la proposition contradictoire de chacune de celles qui sont énumérées dans le *Syllabus*. A la suite de chaque proposition condamnée se trouve l'indication de l'acte pontifical dans lequel est formulée cette condamnation. Il est donc facile d'éclaircir chacune d'elles par le contexte qui la renferme primitivement (1).

(1) La libre-pensée, ce grand fléau des temps modernes, commença à sévir avec intensité, dès les premières années du XVIII^e siècle dans les écrits de Collins, le *Voltaire* anglais, précurseur et inspirateur du nôtre et qui souleva une illogique, mais réelle et vive opposition dans le protestantisme anglican. Il fut énergiquement combattu et condamné par Clément XII qui, après avoir fui avec terreur la dignité suprême, illustra

Un grand émoi suivit cette promulgation, on s'en souvient. Plusieurs feignirent un étonnement et une indignation qu'ils n'éprouvaient pas ; c'était un prétexte à des récriminations injustes et violentes et à l'exécution de desseins prémédités. Aucun catholique proprement dit ne s'inscrivit en faux contre ce grave et solennel document ; mais combien essayèrent de l'expliquer, de l'atténuer et de l'esquiver. A la suite de cette condamnation formelle et réitérée, — car le Syllabus ne disait rien de nouveau, — du strict *Libéralisme*, on eut soin de distinguer subtilement la *thèse* de l'*hypothèse*. ce qui veut dire que la *thèse* est l'enseignement abstrait et idéal et l'*hypothèse* que cet enseignement ne s'applique pas à certains temps, certains états des esprits et certaines circonstances politiques et sociales, ce qui est vrai dans une juste mesure précédemment indiquée. Tous les efforts de l'école libérale tendirent dès lors à étendre le plus possible l'*hypothèse* et à restreindre d'autant la *thèse* elle-même, pour l'annihiler dans la pratique (1). Cependant Pie IX ne cessait pas, dans ses allocutions et en toutes occasions, de signaler, comme un des plus grands dangers de notre temps, le *catholicisme libéral*. C'était son *delenda Carthago*. C'est qu'il voyait qu'on ne désarmait pas. M. de Mun a appelé le *libéralisme* « la grande hérésie de ce siècle ».

Nous avons même entendu dire à un personnage haut placé dans l'Église que le *catholicisme libéral* n'existait pas. Il nous

la chaire de Saint Pierre, et s'attira la haine et les calomnies des Jansénistes par sa bulle *Unigenitus* et qui, le premier, condamna aussi les sectes maçonniques.

La libre-pensée n'est que le scepticisme généralisé et vulgarisé des écoles philosophiques des époques de décadence. C'est toujours la révolte contre la vérité objective, — évidente ou démontrée, — qui doit être la maîtresse et la reine de toute intelligence créée.

(1) Nous ferons remarquer à ce propos qu'il n'y avait pas lieu à appliquer l'*hypothèse* dans la première Constitution républicaine à la fin du dernier siècle, pas plus qu'il n'y aurait lieu à appliquer aujourd'hui les doctrines socialistes ou anarchistes. Le philosophisme, l'impiété, le naturalisme faisaient beaucoup de bruit et beaucoup de mal, mais ne représentaient qu'une infime minorité dans le pays. Il n'est pas besoin de redire à quelle affreuse tyrannie aboutirent cette première application du *libéralisme* au sein des États modernes et la *liberté de conscience* que surent donner les *philosophes* et la *maçonnerie*.

semble que c'était prétendre, avec un peu trop de sans-gêne, que le Pape prenait les moulins à vent pour des géants. Nous ne voudrions rien exagérer ; mais les Jansénistes prétendaient aussi que le Jansénisme n'existait pas et que les cinq propositions n'étaient pas dans l'*Augustinus* de l'évêque d'Ypres. Telle avait été autrefois la tactique des semi-ariens ; c'est toujours la distinction entre le *fait* et le *droit* et l'Église se trompant sur la question de *fait*. Ceux qui avaient le plus acclamé Pie IX à son avènement disaient tout bas que le vieux Pape était un peu entêté et affaibli. Ce sont à peu près les mêmes hommes ou le même parti qui agissent d'une semblable façon envers Léon XIII et le blâment après l'avoir tant exalté. Il nous paraît que Dieu ne peut permettre ces sortes d'affaiblissements chez Celui auquel il a confié le Magistère suprême de l'Église et du monde et qui ne peut être redressé par aucune autre autorité. Nous pensons que, pour obvier à un tel désordre, Dieu se hâterait d'user de la puissance qu'Il a de rappeler à Lui ceux qui ont fini leur tâche ici-bas.

En somme, il faut le dire sans ambages, le parti avait un autre idéal social que l'Église, celui que résumait l'aphorisme de Cavour, cet homme néfaste : L'Église libre dans l'État libre (1).

L'esprit ne manquait pas aux *libéraux*, mais ils se sont efforcés vainement de christianiser ce prétendu principe. « L'État libre ! » libre de quoi ? Sans aucun doute du joug de l'Église qui représente officiellement et divinement la Vérité et la Justice dont elle est l'infailible gardienne. L'État libre ! libre de laisser répandre les erreurs les plus subversives et les plus monstrueuses, d'abandonner la Vérité à ses propres forces et au courage de ses défenseurs qui seront un contre cent et auront pour adversaires toutes les ignorances et toutes les passions, la violence et l'audace des minorités sectaires les plus perverses (2).

(1) Il ne faudrait pas traduire l'*État libre* par *in Patria libera*, ce qui signifierait le pays libre du joug de l'étranger, comme par exemple après la guerre de Cent Ans (allusion à une inscription fameuse de la Roche-en-Bresnil).

(2) « Ah ! la vile créature que l'homme et abjecte s'il ne se sent soulevé par quelque chose de céleste », disait le sceptique Montaigne.

Si l'État raisonnait ainsi pour la vie et la liberté des citoyens, droits incontestables pourtant et qui devraient s'imposer d'eux-mêmes, il faudrait fuir chez les peuples sauvages.

« Nous ne sommes pas le gouvernement des curés », a-t-on dit plus tard. Ou ce mot n'a pas de sens ou il signifie : En tant que gouvernement, nous ne subissons pas les enseignements de l'Église.

Les prétendus besoins d'une cause ne justifient jamais la négation d'un principe.

Avec ce bel idéal de gouvernement, on doit se résigner à entendre, même au sein d'un parlement et en présence de la France officiellement représentée, les plus stupides blasphèmes : « Si Dieu lui-même se dressait devant les multitudes, sous une forme palpable, le premier devoir de l'homme serait de lui refuser l'obéissance et de le considérer comme l'égal avec qui l'on discute non comme le maître que l'on subit. » C'est le mot de Satan : *Similis ero Altissimo*. L'orgueil peut rendre fou (Jaurès à la Chambre des députés, 11 février 1895). Et ces paroles ineptes ont été accueillies par des applaudissements plus ineptes encore. Voilà où nous en sommes après deux siècles de *philosophisme*. Voilà ce qu'on enseigne dans les écoles sans Dieu, conséquence logique du libéralisme et de l'*État libre*. La Religion naturelle ne s'impose pas plus que la révélation et les revendications des philosophes spiritualistes, comme M. Jules Simon, ne sont que d'heureuses inconséquences. Ceux qui en douteraient peuvent lire ou relire avec fruit l'*Essai sur l'Indifférence* encore très actuel.

Les *libéraux* seront toujours en bons termes avec tous les gouvernements à peu près réguliers ; la guerre ne pourra jamais exister qu'à la surface, on s'entendra pour le fond : c'est une situation qui ne manque pas d'avantages pour les libéraux ni de périls pour l'ordre social.

Nous arrivons enfin au grand Concile du Vatican, le Concile de l'Infaillibilité. Le 8 décembre 1869 s'ouvrirent, pour la dix-neuvième fois, ces solennelles Assises de la Chrétienté (1). Le rôle du libéralisme y fut étrange. Le premier libéral issu du Catholicisme, Lamennais, fut ultramontain entraînant

(1) Nous ne comptons pas les Conciles de Pise, Constance et Bâle qui eurent lieu dans des circonstances très anormales. Celui de Bâle ne fut qu'un conciliabule, un vrai *brigandage*.

tout le temps qu'il demeura dans l'Église. Il en fut tout autrement, on le sait, des tenants du libéralisme, à l'occasion du dix-neuvième Concile. Tous les évêques ayant quelque attache au parti soutinrent l'inopportunité de la définition.

Mgr Dupanloup passait pour être le principal représentant des idées libérales au sein du clergé ; dans quelle mesure ? on ne saurait au juste le déterminer tant cette doctrine était *on-doyante* et *diverse* ; mais il était toujours sur la brèche pour contredire et rappeler à l'ordre et à la *modération* les défenseurs de la stricte orthodoxie en cette matière. Or l'éloquent et fougueux prélat fit paraître dans le *Correspondant*, peu de temps avant le Concile, un mémoire ou manifeste où il accumulait des faits et des arguments pour en déduire l'impossibilité de définir l'infaillibilité pontificale. Au Concile, il continua ce rôle d'opposant avec une dévorante activité et, s'il ne fut pas la tête du parti, il en fut le bras et le porte-voix retentissant. Disons à sa décharge que, si d'autres en appelèrent au bras séculier contre la liberté de l'auguste assemblée, rien ne prouve qu'il ait été complice de cet acte inqualifiable ; mais il fut l'âme de toutes les intrigues qui entravèrent et encombrèrent la marche des délibérations ; tandis que, seuls des évêques de France, Mgr Régnier, archevêque de Cambrai, et Mgr Pie furent nommés membres de la commission de la doctrine et de la foi, celui-ci le second de tous par 470 voix ; Mgr Cousseau, évêque d'Angoulême, fut élu, sur la demande des évêques d'Orient et à la presque unanimité, membre de la commission des rites orientaux.

« L'opposition (au Concile) s'était recrutée en grande partie dans le camp de ce catholicisme libéral dont les champions, les Montalembert, les Gratry, les Dupanloup, les Lacordaire (mort avant le Concile) avaient à si juste titre conquis les sympathies de tous les esprits généreux : sans doute en France presque tous ceux qui avaient combattu la définition se soumièrent en enfants dociles de l'Église. Il n'en est pas moins resté chez beaucoup une sorte de préjugé défavorable contre les principaux promoteurs du décret du Concile dont le cardinal Manning fut un des plus ardents. » Ainsi parle dans un remarquable article de la *Revue des Deux-Mondes* sur le cardinal Manning (1896) M. Fr. de Pressensé,

article tout pénétré des rayons du catholicisme auxquels s'ouvre de plus en plus l'âme de l'éminent auteur (1).

M. Émile Ollivier, dans *l'Église et l'État au Concile du Vatican*, dit que Mgr Dupanloup se jeta dans l'opposition en haine de L. Veuillot. Nous n'ignorons pas que les petites causes produisent souvent de grands effets, soit en bien, soit en mal ; mais il nous paraît plus vraisemblable d'attribuer l'attitude si regrettable du prélat à la crainte de renforcer le *Syllabus*. Le gallicanisme, même modéré et mitigé, est si commode pour éluder au moins quelque peu la parole du vicaire de Jésus-Christ ! Mais lorsqu'on ne peut plus compter et épiloguer sur le *Consensus Ecclesie*, alors la parole du Pape devient inéluctable et formidable. C'est pourquoi ils avaient rendu la définition nécessaire en s'y opposant de toutes leurs forces ; *Quod dixerunt inopportunitum fecerunt necessarium* (Mgr Cousseau). Nous connaissons des catholiques précédemment séduits quelque peu par le libéralisme et que les agissements des libéraux à l'encontre du Concile œcuménique ont complètement ramenés à des idées plus saines (2).

Mais voici que l'évêque d'Orléans et quelques autres provoquèrent l'indignation de leurs collègues. Nous n'en donnerons qu'une preuve : Mgr Wicart, évêque de Laval, fit insérer ce grave avertissement dans sa *Semaine religieuse*. Nous le reproduisons sous sa dictée et sous sa responsabilité : « Il est toujours question, dans le diocèse de Laval, de Mgr Dupanloup. Eh bien, il faut en finir. Je déclare ici devant Dieu et prêt à paraître à son jugement que j'aimerais mieux mourir, tomber mort sur le champ, que de suivre l'évêque d'Orléans dans les voies où il marche aujourd'hui et où l'autorité qu'on lui suppose entraîne une partie de mes diocésains. Vous ne

(1) Nous trouvons dans ces pages un curieux détail. Plusieurs cardinaux romains offraient la tiare au cardinal Manning dans le conclave où fut élu Léon XIII. Un second pape anglais (le 1^{er} fut Adrien IV) et un Anglais si populaire et si vénéré dans son pays, qui peut prévoir quelles en eussent été les conséquences pour le retour de l'Angleterre ?

(2) Le continuateur de l'*Histoire de l'Église* de Darras, après avoir raconté les menées qui précédèrent à Rome pendant deux ans la promulgation de la Bulle *Cum occasione* d'Innocent X (1653), les intrigues des délégués de l'Abbé de St-Cyran et des autres chefs du Jansénisme, ajoute : « On se croirait au Concile du Vatican » (t. 37, p. 248).

savez pas ce qu'il fait ni ce que font et ce que disent ses adeptes. Moi, je le sais, je l'entends de mes oreilles, je le vois de mes yeux. Non, plutôt mourir que de prêter la main à ces desseins, à ces mesures inqualifiables. Je le dis et je le répéterai à mon dernier soupir ! (V. les *Études religieuses des Pères Jésuites*, janvier 1893, p. 152-153) (1).

Pourquoi, nous dira-t-on, divulguer ces tristes choses ? D'abord, nous ne divulguons rien. Ce qui a été porté officiellement à la connaissance de tout *un diocèse* et reproduit par plusieurs organes de la publicité n'est pas un secret. Mais pourquoi les propager davantage ? Parce qu'il résulte de ce fait, acquis à l'histoire, un grand enseignement. Bossuet nous en donnera la formule dans son immortel discours sur *l'Unité de l'Église*, réfutation anticipée des actes de l'Assemblée de 1682 dont il marqua l'ouverture... « Il fallait que le grand Paul revenu du troisième ciel le vint voir (Pierre à Jérusalem) non pas Jacques, quoiqu'il y fût, un si grand apôtre, frère du Seigneur, évêque de Jérusalem, appelé *le Juste*... mais il est venu voir Pierre et, selon la force de l'original, le voir comme on vient voir une chose pleine de merveilles et digne d'être recherchée, le *contempler*, l'*étudier*, dit saint Jean Chrysostome. le voir comme *plus grand et plus ancien que lui*, le voir non pour être instruit, lui que Jésus-Christ instruisait lui-même, mais afin de donner la forme aux siècles futurs et qu'il fût bien établi à jamais que quelque docte, quelque saint qu'on soit, fût-on un autre saint Paul, *il faut voir Pierre.* » *Contempler et étudier Pierre*, qu'est-ce

(1) Mgr Dupanloup avait appris l'histoire de l'Église dans Fleury. Il dit de son livre que c'est une œuvre d'art et de science. Cette œuvre pourrait être à l'Index comme les *mœurs des Israélites* et *l'Institution du droit canonique* du même auteur. Un historien allemand de nos jours dit de l'histoire de Fleury : « Elle a toujours été bien vue des protestants et des jansénistes, assez mal des catholiques. » « Il est clair, avait dit le luthérien Gruber, en parlant de Fleury, que les nôtres doivent le compter parmi les témoins les plus marquants de la vérité. » Les protestants de Hollande firent des extraits de cette même histoire. Basnage en fait les plus grands éloges. Enfin Voltaire la trouva *parfaite*. Les auteurs catholiques les plus sérieux ont attaqué victorieusement cette forteresse du gallicanisme Césarien, dont la fortune malheureusement commencée par Bossuet fut continuée par les jansénistes, dit Rohrbacher.

à dire. sinon être attentif à ses moindres Enseignements et se pénétrer de toutes les traditions du Siège Apostolique ? Ne peut-on demander cette leçon à l'histoire lorsque les passions d'il y a vingt-cinq ans sont un peu calmées et que le vénérable corps de l'Épiscopat est en grande partie renouvelé ?

Si l'on insiste, nous nous abriterons derrière l'autorité de Mgr Dupanloup lui-même : « Laissez juger les évêques après leur mort, cela est bon pour tous, bon pour les évêques, bon pour l'Église, bon pour le pays, bon pour la dignité des caractères, bon pour tous. Oui, il est bon de savoir, à l'avance, qu'on peut être jugé et qu'on le sera. Et l'Église ne le trouve pas mauvais. Personne ne se juge et ne se réforme plus sévèrement qu'elle-même » (défense personnelle dans le procès Rousseau). Ces sages réflexions du célèbre évêque d'Orléans sont consignées dans l'*Histoire de l'Église* de l'abbé Darras. Quant au droit de juger les évêques après leur mort, ou pendant leur vie, M. le chanoine Pelletier et M. le chanoine Maynard en ont usé largement (V. *Mgr Dupanloup et M. Lagrange, son historien*, par M. le chanoine U. Maynard, Paris, Société gén. de libr. cathol., 1884). L'évêque d'Orléans était un de ces *libéraux impénitents* dès longtemps déçus par le mirage de 89. Peu d'années avant sa promotion à l'Épiscopat, l'abbé Dupanloup écrivait : « Nous acceptons, nous proclamons l'esprit généreux, le véritable esprit de la Révolution en déplorant avec M. Thiers (quelle autorité théologique !) ses excès, ses erreurs. Nous acceptons, nous invoquons les principes et la liberté proclamés en 89 » (*De la pacification religieuse*).

On sait qu'après le Concile, Mgr Darboy et Mgr Dupanloup, la tête et le bras de l'opposition, adhérèrent pleinement et publiquement aux décisions de l'Auguste Assemblée. Quelques-uns, pour ne pas s'avouer tout à fait vaincus, essayèrent encore d'épiloguer. Ils jugeaient la définition trop peu claire ; sous prétexte que le dogme est toujours perfectible dans son développement extérieur, ils prétendaient qu'un concile ultérieur pourrait éclaircir cette définition sans en altérer le sens. Au fond, ils la trouvaient trop claire et ils eussent voulu l'embrouiller quelque peu. Le cardinal Pie, dont les doctrines avaient été en opposition, sur plusieurs points importants, avec les opinions de l'évêque d'Orléans, était aussi grand par

le cœur que par l'intelligence. Il assista aux funérailles de Mgr Dupanloup le 23 novembre 1878, et fit insérer la note suivante dans la *Semaine religieuse* de Poitiers : « Cette mort portera le deuil dans tous les cœurs vraiment catholiques et français... Tous rendront hommage à sa mémoire pour les luttes qu'il a si vaillamment soutenues en faveur de l'Église et de la religion, pour la cause de l'Enseignement et les droits des pères de famille. »

Quant à l'infortuné Hyacinthe Loyson, d'un libéralisme ardent, il ne se soumit pas. La définition de l'infaillibilité qui portait atteinte au parti libéral, fut le premier prétexte de sa révolte contre l'Église. Les *vieux catholiques* qu'on aurait pu désigner d'un nom beaucoup moins ancien, les *vieux gallicans*, s'érigèrent, pour le même motif, en une secte éphémère où tout finit, comme le disait Erasme parlant de la *comédie* de la réforme, par le *mariage*. : des prêtres. Ils ne craignaient pas, ces hommes d'apostasie, d'invoquer le *grand nom de Bossuet*. Le Joséphisme allemand a été l'affluent du gallicanisme dans la formation de cette nouvelle secte.

Soustraire les gouvernements à l'obligation de se soumettre à la loi divine et aux préceptes de l'Église, c'est incontestablement livrer les peuples aux caprices de César ou des majorités, souvent même des minorités, selon que le pouvoir est absolu ou constitutionnel et démocratique. On pourrait exprimer algébriquement ainsi cette vérité : Libéralisme = Révolution = Tyrannie.

Que le libéralisme vienne du despotisme et y conduise, c'est ce dont les meilleurs esprits sont persuadés. Cette idée est fortement exprimée dans un livre sérieux : *Le Vatican, les Papes et la civilisation*, par M. G. Goyau. « L'absolutisme des rois depuis la Réforme avait remporté sur la Papauté un triomphe d'un autre genre. Les temps étaient changés, les rois considéraient les pontifes souverains comme les législateurs de la piété, non de l'humanité et ne les traitaient guère comme les représentants de Dieu ; mais tout au plus comme ses *maîtres des cérémonies*. » C'était bien là une des idées maîtresses de Napoléon, il eût jugé ce mot bien trouvé. En comme la démagogie et les gouvernements modernes ont exploité et exagéré les pires traditions de l'Ancien Régime.

On retrouve partout, dans l'école libérale, la tendance à

confiner le plus possible la religion dans la vie privée ; un homme est chrétien, il va à la messe, fait même ses Pâques ; mais comme député, maire ou électeur il vote les lois impies, donne sa voix à un candidat anti-clérical, interdit les processions, assiste et péroré au besoin à un enfouissement civil. « *Vae duplici corde... et peccatori terram ingrediente duabus viis.* » (Eccli. II, 14.) Nous avons entendu dire à un évêque du parti libéral qu'il serait à désirer que l'Église restreignit l'obligation de l'abstinence aux réunions domestiques, parce que les mœurs publiques ne sont plus chrétiennes. De pareilles compromissions seraient-elles de nature à les *christianiser*? Le même prélat était de *l'opposition* au Concile et peu partisan du pouvoir temporel. Nous préférons la simplicité et la franchise militaire du maréchal Mouton, comte de Lobau, qui s'était illustré dans la défense de l'île danubienne de ce nom. Assistant à un grand dîner officiel, un jour maigre, il refusait les viandes qu'on lui présentait ; s'apercevant de certains sourires, quoique discrets et contenus : « Il ne m'est arrivé qu'une fois, dit-il, de faire gras le vendredi ; ce fut dans l'île de Lobau où j'ai été réduit à manger la tête de mon cheval. » Un silence respectueux accueillit ces paroles.

Pour être conséquent, le libéralisme catholique, admettant deux morales, devrait aussi accepter deux logiques, comme certains sophistes du moyen âge. Ces étranges philosophes opposaient une vérité philosophique à une vérité théologique, de sorte que ce qui est vrai dans un de ces ordres peut être faux dans l'autre. C'était, dans ces temps reculés, comme un essai de laïcisation de l'esprit humain en opposition avec le principe de contradiction, une des bases premières de la logique, d'après Leibnitz et toute la saine tradition philosophique. Il fallut que cette invraisemblable erreur fût condamnée, à son apparition, par Et. Tempier, évêque de Paris, et une réunion de théologiens (1327), sur l'ordre du pape Jean XXII. Tous les grands docteurs du moyen âge n'ont cessé de protester contre cette prétention insensée de la fausse science en maintenant fermement l'union et la distinction de la théologie et de la philosophie.

Et maintenant, plaise à Dieu que le gallicanisme et le faux Libéralisme, prétendu *catholique*, ne se relèvent jamais de

leur solennelle défaite ! Nous avons bien assez d'autres causes de division. Si les survivants du parti s'en tiennent, comme d'autres sectaires, au *silence respectueux*, c'est quelque chose que leur propagande soit moins active, moins hardie et plus discréditée. Puissent les nations modernes, éclairées par leurs fautes et leurs malheurs, mettre au service d'une nouvelle *Chrétienté* ce qu'il y a de réel dans les progrès accomplis depuis le moyen âge ! Cet idéal, cependant voulu de Dieu, se réalisera-t-il jamais ? Verrons-nous s'accomplir le pieux et sage rêve de saint Louis : « Je veux que la France soit l'humble servante de Dieu pour qu'elle devienne la reine du monde » ? C'était humble et fier !

Après avoir écrit le court exposé qui précède, nous avons lu, pour la première fois, un travail plus sérieux et plus approfondi sur la matière : *Le libéralisme est un péché* (*El liberalismo es peccado*) par don F. Sarda Y Salvany, prêtre du diocèse de Barcelone, docteur en théologie et directeur du journal « *La revista popular* (1) ». Nous nous sommes trouvé en parfaite communauté d'idées avec l'auteur ; seulement nous nous étions plus spécialement placé au point de vue du *libéralisme catholique* tandis que le savant docteur espagnol considère le libéralisme *sine addito* et sous tous ses aspects. La différence des deux points de vue peut se résumer ainsi : Le *libéral* rejette absolument le joug de la Révélation, le *libéral catholique* l'admet pour l'individu, comme *conviction personnelle*, mais en affranchit l'État, l'ordre social et politique. Le premier libéralisme, c'est la Révolution, le second y mène logiquement et il a pour point d'appui, souvent inconscient, la liberté laissée à l'individu d'admettre ou de rejeter, selon sa propre appréciation, la foi chrétienne et l'Enseignement de l'Église. Dans son système, la Foi est en quelque sorte une opinion privée à laquelle aucun Pouvoir public n'a rien à voir, comme si l'ordre social n'y était nullement intéressé (V. *Le libéralisme est un péché*, p. 27).

Nous nous bornerons à quelques extraits de cet intéressant ouvrage dont nous comparons volontiers l'auteur à L. Veuillot, à un L. Veuillot doublé d'un théologien de profession. Quant à la sûreté de la doctrine, nous ferons remar-

(1) Onzième édition, Rétaux-Bray, éditeur, 1883.

quer que la sacrée congrégation de l'*Index* a déclaré ce livre non seulement irrépréhensible, mais *digne d'éloge* (Lettre du secrét. de l'*Index*, 10 janvier 1887). Nous nous arrêterons plus volontiers à ce qui a trait au Libéralisme catholique ;

Par. VI, P. 32. — « De toutes les inconséquences et antinomies qui se rencontrent dans les degrés moyens du libéralisme, la plus repoussante et la plus odieuse est celle qui ne prétend à rien moins qu'à unir le libéralisme avec le catholicisme, pour former ce qui est connu dans l'histoire des insanités modernes sous le nom de *libéralisme catholique* ou *catholicisme libéral*. Cependant, d'illustres esprits et de grands cœurs, aux bonnes intentions desquels on ne peut s'empêcher de croire, ont payé leur tribut à cette absurdité. Elle a eu son époque de mode et de prestige ; mais grâce au ciel, cette mode passe ou est déjà passée.

Le libéralisme est l'affirmation dogmatique de l'indépendance absolue de la raison individuelle et sociale vis-à-vis de la loi de Dieu. Le catholicisme est le dogme de la sujétion absolue de la raison individuelle et sociale à la loi de Dieu. »

Par. VIII, p. 31. — « Toute erreur clairement formulée dans la société chrétienne est comme entourée d'une atmosphère de la même erreur, mais moins dense, plus raréfiée et plus tempérée. L'arianisme a eu son semi-arianisme, le pélagianisme a eu son semi-pélagianisme, le luthéranisme brutal son jansénisme qui ne fut autre chose qu'un luthéranisme modéré ou plutôt dissimulé. De même à l'époque présente, le libéralisme radical a autour de lui son semi-libéralisme, qui n'est autre chose que la secte catholique libérale que nous étudions ici. »

Par. X, p. 38. — « De l'Espagne la dénomination de libéraux s'étendit à toute l'Europe... Au plus fort de la lutte, Grégoire XVI à l'occasion des erreurs de Lamennais, publia son Encyclique *Mirari vos* qui est la condamnation la plus explicite du libéralisme, tel qu'il était alors entendu.....

Plus tard, lorsque le courant eut grossi, ... que ces déplorable idées eurent pris, sous l'impulsion d'intelligences supérieures fourvoyées, le masque du catholicisme, Dieu suscita à son Église le Pontife Pie IX qui passera, à juste titre, dans l'histoire, pour le *fléau du Libéralisme*.

L'erreur libérale, sous toutes ses faces et sous toutes ses nuances, a été démasquée par ce Pape. »

Par. X, p. 41. — « Ces associations pourraient être poussées à l'erreur par les opinions appelées libérales, opinions acceptées par beaucoup de catholiques qui sont du reste honnêtes et pieux et qui, par l'influence même que leur donnent leur religion et leur piété, peuvent très facilement capter les esprits et les induire à professer des maximes très pernicieuses » (Bref de Pie IX à l'évêque de Quimper, 28 juil. 1873).

Par. XII, p. 53. — « Il n'est pas rigoureusement exact que les formes politiques soient indifférentes à la religion. quoique l'Église les admette toutes » ; l'auteur montre ici que pratiquement la forme monarchique est la plus conforme aux vrais intérêts des peuples. « De toutes les raisons qui doivent tenir le catholique en garde contre les gouvernements de forme populaire, la plus forte doit être l'empressement qu'a mis la maçonnerie toujours et partout à les établir. »

Par. XV, p. 61. — Dans ce paragraphe, l'auteur établit que les libéraux sont de vrais libres-penseurs et qu'ils ont tort de s'irriter qu'on leur applique cette dénomination.

Par. XVIII, p. 80. — « Pour résumer en quelques mots le trait le plus caractéristique de leur respective physionomie (les libéraux) nous dirons que le libéral exalté *rugit* son libéralisme, que le libéral modéré le *péroré* et que le pauvre libéral teinté le *soupire* et le *gémît*. » Qui ne reconnaît à ce dernier trait bien des articles doucereux écrits par ceux qui ont mérité par ailleurs l'appellation d'*enragés modérés* ?

Par. XIX, p. 9. — « Je suis confondu quand je pense à tout ce qui a été écrit... sur la fameuse question des classiques.... tandis que presque rien n'a encore été écrit sur le venin mortel de l'éducation révolutionnaire que beaucoup de catholiques donnent ou laissent donner sans scrupule à leurs enfants. »

Par. XXII, p. 99. — « Les prétendues violences du journalisme ultramontain moderne le cèdent non seulement de beaucoup à celles du journalisme libéral, mais elles sont encore justifiées par chaque page des œuvres de nos grands polémistes catholiques des meilleures époques, ce qui est facile à justifier ». Et l'auteur cite des passages très probants de l'Évangile, de saint Paul, de saint Jérôme, de saint Jean

Chrysostome, de saint Bernard, de saint Thomas d'Aquin, de saint Bonaventure, de saint François de Sales. Après un de ces passages, l'auteur s'écrie : l'illustre L. Veillot n'en a jamais tant dit. Il ajoute : « La seule différence essentielle qui existe entre notre manière de voir à cet égard et celle des libéraux consiste en ce qu'ils considèrent les apôtres de l'erreur comme de simples citoyens *libres*, usant de leur *plein droit* lorsqu'ils opinent en matière de religion autrement que nous.

Par. XXIV, p. 106. — Mais ceux qu'on a appelés les *enragés modérés* font observer que : « le Pape a recommandé plusieurs fois aux journalistes catholiques la douceur, la modération, le respect et la charité dans la polémique.... Il est évident que le Pape en donnant ces conseils de modération et de douceur s'adressait à des catholiques traitant avec d'autres catholiques des questions libres et non à des *catholiques* soutenant contre des *anti-catholiques* les rudes combats de la foi. » L'auteur cite à l'appui de sa thèse un article fort remarquable de la *Civiltà cattolica*. Il fait observer plus loin, passant à une autre idée, que les libéraux, comme tous les sectaires, ont un flair qui leur fait saisir tout ce qui peut leur être favorable et que, par conséquent, il faut se défier de tout ce qu'ils louent. Il convient, sans jamais sortir de la vérité, de discréditer les personnes qui soutiennent l'erreur avec opiniâtreté. Avec certains ennemis, la trêve n'est pas possible.

On pourrait rapporter aux observations précédentes les diverses expressions dont Pie IX a flétri le libéralisme et que cite l'auteur, paragraphe XI, p. 43. Il l'appelle *perfide ennemi* (bref à Mgr de Ségur), *la véritable calamité* (bref à l'évêque de Nevers), *un pacte entre la justice et l'iniquité* (lettre au cercle catholique de Saint-Ambroise à Milan), *plus funeste et plus dangereux qu'un ennemi déclaré* (même document), *un virus occulte* (lettre à l'évêque de Quimper), *une erreur sournoise et insidieuse* (bref aux Belges), *une peste très pernicieuse* (bref à Mgr Gaume).

Par. XXX, p. 143. — Dans ce paragraphe, l'auteur explique comment l'Église, malgré son intransigeance dogmatique, entretient des relations d'affaires, de politesse et de diplomatie avec des gouvernements libéraux, hérétiques, infidèles, tout cela dans l'intérêt du salut des âmes.

Par. XLII, p. 198. — « La politique ou l'art de gouverner les peuples n'est autre chose, dans sa partie morale, que l'application des grands principes de la religion à la direction de la société, par les moyens nécessaires à sa véritable fin. »

« Considérée à ce point de vue, la politique est la religion ou fait partie de la religion, tout comme l'art de régir un monastère, la loi qui préside à la vie conjugale ou les devoirs mutuels des pères et des enfants. »

D. F. Sarda reproduit à la fin de son substantiel opuscule une remarquable lettre synodale publiée par les évêques de la République de l'Équateur, à Quito, 15 juillet 1885. Nous en extrayons quelques passages :

« Rien n'est plus difficile que de donner une définition brève et précise du libéralisme. — De même qu'on ne peut décrire un monstre aux formes hétérogènes, capricieuses et variées jusqu'à l'infini, ainsi il n'est pas possible de réduire à une unité logique cet ensemble informe d'erreurs, d'impiétés et de blasphèmes que le libéralisme a voulu honorer du nom de *civilisation moderne*.... Malgré ce caractère vague..., les docteurs catholiques et les apologistes... définissent le libéralisme : « Un système politico-religieux qui, niant implicitement ou explicitement l'autorité divine de l'Église, proclame et défend la suprématie de l'État sur l'Église elle-même, ou l'autonomie et l'indépendance de l'État dans ses relations avec l'Église. »

Les pères de ce Concile réfutent et réprouvent énergiquement même le libéralisme *modéré* et dit *catholique* ; ils rappellent les actes de Clément XII, de Benoît XIV, de Pie VI, de Léon XII, de Grégoire XVI, de Pie IX et ajoutent : « Les catholiques libéraux opposent au poids écrasant d'enseignements si graves, si solennels, si infaillibles, la témérité de l'ignorance, la témérité des préjugés, ou le silence de l'hypocrisie ou les mille et mille détours de l'astuce afin de triompher par le jugement privé de l'autorité irréformable de l'Église. » Chaque homme étant soumis de droit divin à l'Église, comment une société d'hommes ne le serait-elle pas ? Dans sa bulle *Unam Sanctam* confirmée par Léon X et le V^e Concile de Latran, Boniface VIII s'exprime ainsi : « *Subesse Romano Pontifici, omni creaturæ humanæ declara-*

mus, dicimus, definiimus et pronuntiamus omnino esse de necessitate salutis.

« Le libéralisme est la passion dominante du XIX^e siècle et le plus universel scandale des sociétés modernes... » (P. 236).

Que fait un catholique parmi les libéraux? — Il vend le Christ! Que fait un libéral parmi les catholiques? — Il trompe les hommes, mais il ne trompera pas Dieu? (P. 251). Le catholicisme libéral est le grave scandale du XIX^e siècle, comme l'arianisme le fut du IV^e siècle, comme le protestantisme du XVI^e (*Ibid.*).

Nous avons omis de noter en passant que D. F. Sarla signale un *illustre évêque de France* (Mgr Dupanloup) qui prit l'engagement, dans une réunion qui a fait bruit (à La Roche-en-Bresnil), avec des laïques aussi très haut placés dans l'opinion, de défendre les idées libérales résumées dans cette formule : « L'Église libre dans l'État libre. »

Donnons une dernière conclusion. Sans prétendre dire mieux que le Comte de Maistre, ce profond écrivain et ce grand penseur, nous dirons plus explicitement : La Révolution ne se terminera que par la proclamation des droits de Jésus-Christ et de son Église.

Ne nous flattons pas cependant d'un vain espoir ; l'Église est ici-bas une exilée que presque tous les gouvernements ont persécutée par la violence ou l'hypocrisie. L'Église de France en particulier se ressentira longtemps des atteintes que lui ont portées, par ces deux armes meurtrières, la Révolution et l'Empire qui n'a été que la Révolution atténuée, régularisée et couronnée (1).

Reproduisons à l'appui de notre thèse l'éloquent passage suivant d'un récent discours du Comte de Mun : « Le libéralisme est responsable du socialisme actuel, non que ses représentants en soient coupables directement ou qu'ils demeurent étrangers aux généreux mouvements de la miséri-

(1) On a pu le remarquer, tout en éclairant d'une vive lumière le despotisme effréné de Napoléon, M. Taine insiste peu sur l'implacable colère et les raffinements de tyrannie dont le doux Pie VII fut l'objet de la part de l'Empereur, qui, à Ste-Hélène, a subi un châtiment beaucoup moins dur que le martyr de sa Sainte Victime à Fontainebleau. Nous avons à peine suppléé, *passim*, à ce manque de détails.

corde, cela est bien loin de ma pensée ; mais parce que sa doctrine elle-même qui méconnaît la loi divine et ne laisse subsister que les intérêts humains (dans l'ordre social et politique) n'oppose aucun correctif à l'inévitable souffrance et qu'elle est ainsi nécessairement une doctrine impitoyable » (Applaudissements). Et plus loin : « Vous, messieurs, vous croyez au Dieu vivant Législateur suprême et vous demandez que *les lois humaines soient inspirées de ses lois supérieures* ». Plus loin encore : « l'Association est si bien naturelle à l'homme que ce siècle qui, dès son début (1), l'a proscrite de ses cadres n'a cessé d'y revenir ; c'est l'association des capitaux ; mais soustraite à la loi divine, *comme toutes les institutions de ce temps*, vous savez tous les abus qu'elle a engendrés » (Disc. au Congrès ouvrier chrétien à Reims, mai 1896).

On pourra faire toutes sortes de lois sur les Associations et même des Concordats ; tant que les droits de l'Église ne seront pas reconnus comme divins et indépendants de tout Pouvoir temporel, les consciences n'auront que l'asservissement, la fausse liberté de mal faire ou le martyre à des degrés divers. Il n'y a pas deux vérités : la vérité divine et la vérité humaine et en dehors de la vérité il n'y a que le mensonge et le mal.

(1) C'est à l'utopiste Turgot que l'on doit l'abolition des maîtrises, jurandes et autres associations de ce genre dont le vide se fait de plus en plus sentir.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
APPRÉCIATION DE NOTRE PREMIÈRE ÉDITION PAR QUELQUES JOURNAUX	5
PRÉFACE DE LA PREMIÈRE ÉDITION	11
PRÉFACE DE LA SECONDE ÉDITION. — COMPTE RENDU SOMMAIRE DES ŒUVRES DE M. TAINE	17

CHAPITRE PREMIER

La Révolution.

I. — Préliminaires	51
II. — L'ancien régime et les causes de la Révolution	54
III. — 1789 et les commencements de la Révolution	73
IV. — La conquête Jacobine	86
V. — L'établissement du gouvernement révolutionnaire. — Le programme Jacobin. — Les gouvernants.	98
VI. — Les gouvernés.	112
VII. — Le régime économique de la Révolution. — La désorganisation, la famine, la détresse	124
VIII. — La fin du gouvernement révolutionnaire	132
IX. — Perversité et stupidité de la Révolution.	148
CONCLUSION.	157

CHAPITRE II

Le Régime moderne.

I. — Préambule. — Formation et caractères du nouvel Etat	159
II. — Objet et mérite du système.	188
III. — Le défaut et les effets du système.	215
IV. — L'Eglise.	235
V. — L'Ecole ou l'Enseignement public.	265

Appendices.

I. — Rapide coup d'œil sur l'histoire contemporaine	299
II. — La Franc-Maçonnerie et le temps présent.	336
III. — Le libéralisme.	338